

S.701. F.1.

Or Car. 12. _ Usumels. _ (least. VI. ous see, des

MÉMOIRES

SURLA

QUESTION:

Quels étoient les Endroits compris dans l'Etendue des Contrées qui composent aujourd'hui les Dix-Sept Provinces des Pays-Bas & du Pays de Liége qui pouvoient passer pour Villes avant le Septieme Siécle.

QUI ONT REMPORTÉ LE PRIX ET LES ACCESSIT

DE LA
SOCIÉTÉ LITTERAIRE
DE BRUXELLES EN M. D. CC. LXIX.



A BRUXELLES,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCC. LXX.



SURT

Only known to the theory of the free of the control of the control

and the same and an arms and

DEPRESENTATION ASSESSED.



TUDOCH :

MÉMOIRE

Sur la Question ,, quels étoient les Endroits com-,, pris dans l'étendue des Contrées qui composent ,, aujourd'hui les dix - sept Provinces des Païs-,, Bas & le Païs de Liege, qui pouvoient passer ,, pour Villes avant le septieme siecle, qui a remporté le Prix de la Societé Litteraire de Bruxelles en 1769.

PAR M. J. DES ROCHES.

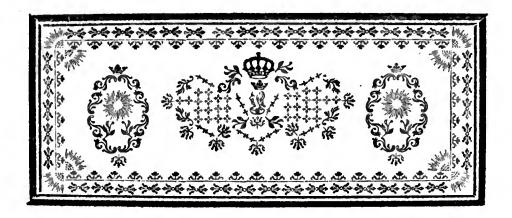
Nos Veritati & Fidei litare studium habuimus : & ubi non liceret, inopiam profiteri : nec impuris victimis sacrum profanare.

Lipsius.

• .

N.

.



MÉMOIRE

VANT que de répondre à cette intéressante Question, il ne sera point hors de propos d'indiquer les sources où j'ai puisé.

Céfar & Tacite sont sans contredit les Auteurs des premiers fiecles qui ont le mieux connu ce Pays. Pline. Strabon & Pomponius Mela ne fournissent que peu de secours. La Géographie de Ptolomée, Ouvrage du second fiecle, malgré fes defauts, que l'ignorance du Local rendoit inévitables, se distingue avantageusement par le foin qu'à eu l'Auteur de caracterifer les Villes principales. L'Itinéraire d'Antonin, & la Carte de Peutinger connue fous le nom de Table Théodossenne sont des monumens précieux du quatrieme siecle, & peut - être le premier est-il beaucoup plus ancien. Ces ouvrages sont écrits dans un affez grand détail. Le même fiecle nous fournit Ammien Marcellin, Historien judicieux & témoin oculaire de ce qu'il rapporte. Au fiecle fuivant nous trouvons la notice des Provinces & Dignités de l'Empire, & fur-tout les Loix Saliques illustrées par les favantes recherches de Wendelin. Saint Grégoire de Tours est notre guide pour le fixieme fiecle. Ajoûtez à cela quelques Médailles Romaines, quelques Inscriptions, quelques anciens Monumens déterrés dans les ruines de l'antiquité, voilà tous les

fecours que nous trouvons chez les contemporains. Tous ces fecours nous sont offerts par des mains étrangeres : nos barbares Ancêtres, qui avant l'arrivée des Romains, ignoroient jusqu'à l'écriture, n'avoient garde de nous laisser des Descriptions & des Histoires. Sans les Romains nous ignorerions qu'il y ait eu des Nerviens & des Bataves au monde.

Les tems postérieurs nous fournissent des Vies de Saints & des Chroniques, dans lesquelles on trouve le nom de quelque ancienne ville, dont par hazard il a été fait mention dans les mémoires sur lesquels elles ont été composées: c'est ainsi que les villes de Hui & de Dinant doivent le souvenir de leur existence avant le septieme siecle, aux ouvrages d'Harigere, d'Egide & de Jean le Prêtre. On sait qu'il saut être ici extrêmement sur ses gardes: dans les ténebres du moyen âge il seroit trop dangereux de saire un pas, sans être éclairé du flambeau de la critique.

Parmi les modernes, une foule d'Ecrivains estimables ont épuisé la matiere. La lecture de ce mémoire sera voir l'usage que j'en fais. Quoique je les regarde comme mes maîtres, je ne puis me dispenser quelquesois de les contredire. Pour illustrer leur patrie ils ne se servent que trop souvent de conjectures legeres & d'étymologies forcées, qu'ils nous débitent pour des preuves. En ces occasions je ne me ferai point un scrupule de m'écarter de leur sentiment.

Je diviserai ce Mémoire en autant d'Articles, qu'il y a de Provinces. Je suivrai l'ordre Géographique, sans observer le rang qu'elles tiennent entr'elles. Plusieurs questions, qui ont du rapport avec mon sujet, mais qui n'en font point une partie essentielle, seront discutées dans les Notes que j'ai ajoûtées à cet Ouvrage.

ARTICLE PREMIER.

L'ARTOIS.

RRAS, Capitale de cette Province, existoit avant la nais-A fance de J. C. Céfar qui y paffa un hiver, lui donne le nom de Nemetocenna a. Elle est connue dans l'Itinéraire d'Atonin sous celui de Nemetacum. C'étoit la Capitale des Atrebates. Saint Jérôme b & la Notice des Provinces de l'Empire la comptent parmi les principales villes de la feconde Belgique. C'étoit même une ville Episcopale au commencement du fixième siècle, puisqu'on lit dans le Testament de St-Remi, que ce Prélat y établit Saint Vast pour Evêque. (1) On pourroit produire plusieurs autres témoignages, pour affurer à cette Place le rang de ville avant le septiéme fiécle.

a De Bello Gall. Lib. 8. Cap. 46 & 47. b Epist ad A-

Orchies. Ptolemée place la ville d'Origiacum (2) dans le Pays des Atrebates. La convenance de ce nom avec celui d'Orchies ne fauroit être plus frappante. Le feul manuscrit Palatin au lieu d'Origiacum porte Metacum, ce qui a fait juger à quelques favans que cette ancienne ville n'est point différente de celle qui fait le sujet de l'Article précédent, & le Pere Wastelain s'est rangé de leur côté. c J'avoue ce- G. B. pag. 362. pendant que les autres Manuscrits & les Editions de Ptolomée peuvent aifément contrebalancer l'autorité du Manuscrit Palatin. Un des plus savans Géographes de ce siécle s'est déclaré pour Orchies. d'Moins hardi que ces Auteurs, d' D'Anville Notice de la Gaule je laisserai la question indécise, faute de monumens au- pag. 506. thentiques qui pourroient la décider.

TEROUENNE. Il n'y a point de difficulté sur cette Place. Ptolemée en fait la Capitale des Morini.(3) Elle est nommée dans l'Itinéraire d'Antonin; & la Table Théodosienne lui donne la marque des grandes villes.

⁽¹⁾ Ecclesiæ atrebatensi, cui Domino annuente, Vedastum Fratrem meum carisfimum Episcopum consecravi. Mirœi Cod. Don. Piar. Cap. 1.

⁽²⁾ On lit Rigiacum dans les Versions Latines, c'est une faute du Traducteur.

⁽³⁾ Morini, quorum.... Civitas Tarvanna Lib. 2. C. 9.

Je ne mets point Lens au nombre des villes anciennes. Je croirai aisément que c'est le village d'Helena, célébre par la défaite de Clodion qui y sut battu par Ætius. C'est ce qui paroît par ces Vers de Sidoine Apollinaire. a

* Sid. Apol. ii Major. Carm. 5.

. Hic coeuntes

Quoiqu'il y ait des manuscrits qui portent Vicum Hedenam. Je croirai même que dans ces temps reculés il y a eu un château près de ce village, puisqu'il est fait mention dans la Chronique de Balderic de Lenæ Castrum. Mais qu'avant le septiéme siècle ce lieu ait été mis au rang des villes, c'est ce qu'on ne prouvera par aucun Auteur contemporain.

ARTICLE II.

LE HAINAUT, LE CAMBRESIS ET LA PROVINCE DE NAMUR.

BAVAI, Capitale des Nerviens étoit dès le fecond siécle une ville considérable. Elle en porte la marque dans la Géographie de Ptolemée & dans la Table Théodosienne. Huit voies Romaines s'y réunissoient comme à leur centre. b Les ruines d'un Aqueduc admirable, & de plusieurs Edisces d'une grandeur prodigieuse sont des témoins irréprochables de son ancienne splendeur. c Cette ville sur prise & ruinée par Clodion le Chevelu vers l'an 445 au plus tard, & n'a jamais pu se retablir.

b Wendelin, Nat. Sol. Leg. Sal. pag. 72. c Bucher. Belg. Rom. pag. 502.

Fammars. La Notice des Provinces de l'Empire lui donne le nom de Fanum Martis, apparemment à cause d'un Temple consacré au Dieu Mars.

d Bel. Rem. pag. 495Bucherius assure, d qu'on y a trouvé des ruines d'une Forteresse, & plusieurs Médailles du temps des Romains. Deux raisons prouvent que c'étoit une ville considérable: la premiere est, que selon la Notice de l'Empire, le Préset des Troupes Nerviennes y faisoit sa résidence. (1) La

(1) Præfectus Lætorum Nerviorum Fano Martis Belgicæ secundæ.

seconde, que sous les Rois de France de la premiere race, elle s'étoit tellement élevée sur les ruines de Bavai, qu'elle donna même son nom à une grande partie du Hainaut, dont elle étoit alors la Capitale. C'est ce qui paroît par tous les anciens monumens où son territoire est nommé Pagus Fanomartensis, longtems avant que le nom de Hainaut fut en usage.

CAMBRAI. On ne peut douter que Cambrai n'ait été une ville dès le cinquiéme siécle, puisqu'il en est fait mention dans la Notice de l'Empire sous le nom de Civitas Cameracensium. Tous les Anciens conviennent que Clodion en fit la conquête vers l'an 445.

Je ne citerai qu'un passage d'Aimoin : a Rex autem Clodio, dit cet Auteur, angustos Regni fines dilatare cupiens, exploratores à Disbargo trans thenum dirigit : & ipse cum exercitu subsecutus, Cameracum civitatem obsidens expugnavit & cepit

Valenciennes. Aucun Ancien n'a parlé de cette ville. Selon les Annales du pays elle doit fon origine à l'Empereur Valentinien premier ou second; mais il n'y en à d'autres preuve que la convenance des noms & qu'une tradition populaire. Un favant Auteur moderne cite une lettre de qui prouveroit qu'au septiéme siècle les Rois de France pag. 83.

y avoient un Palais, puisque ce Cloris mourant page. 83. Clovis troisiéme, datée Valentianis in Palatio [nostro, b ce Dans la Notice de l'Empire il est fait mention des Placidi Valentiniani & Valentinianenses felices; mais ces Troupes ont elles tiré leur nom de la ville de Valenciennes, ou de l'Empereur Valentinien lui-même? C'est une question dont la folution me paroit impossible.

Le Pere Wastelain qui adopte la seconde opinion ne devoit point condamner Cluvier pour avoir suivi la premiere. c Si les Gratianenses & les Honoriani ont eu leur nom des Empereurs Gratien & Honorius; les Bingenses, les Lagenses, les Nemetacenses, les Lingenses, les Geminiacenses & trente autres ont tiré le leur des villes & des Provinces qui les fournissoient à l'Empire.

a Lib. 1. Cap. 5.

c Pag. 429.

Au reste les autres Places de cette Province, ou n'existoient point avant le septiéme siècle, ou du moins elles ne pouvoient passer pour villes. Le village de Voudrei est vraisemblablement l'ancienne Vodgoriacum, marquée dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Carte de Peutinger sur la voye Romaine de Bavai à Tongres; mais le moyen de prouver que c'étoit une ville! Tout ce qu'on rapporte de la ville de Namur avant le septiéme siècle est fabuleux ou incertain. Sigebert sur l'an 689 est le premier qui en fasse mention. (1) On n'est guère plus instruit touchant Bouvigne. Quelque antiquité que nos Chroniques donnent à cette place, il est certain qu'elle n'a point eu le rang de ville avant l'an 1173. Avant cette époque ce n'étoit qu'un château dont il est fait mention dans la vie de Saint Remacle qui vivoit dans le septième siècle.

ARTICLE III.

LA FLANDRE.

Tournai. Tous les anciens Itinéraires font mention de cette ville, comme d'une des plus confidérables de la feconde Belgique. La Notice lui donne le nom de Civitas Turnacensium. Le Roi Clodion la prit en 445, c'est ce que nous

(1) Plusieurs Auteurs ont reculé l'origine de Namur jusqu'au premier siècle de l'Ere Chrétienne. D'autres encore, peu contens d'une si haute Antiquité, remontent jusqu'au temps de Salomon. Personne ne trouvera mauvais qu'on traite ces opinions de sabuleuses & d'incertaines, & ce séroit leur faire trop d'honneur que de les resuter sérieusement. Au reste, je ne nie point que Namur n'ait existé dès le septième siècle, J'ai dejà dit qu'il en est fait mention sur l'an 689. C'est dans la Chronique de Sigebert. Je citerai le passage de cet Historien; tel qu'on le trouve dans l'Edition de 1513. Inter Pipinum & Gistemarum Filium Warathonis apud Navinucum Castrum pugna committitur. L'Edition d'Aubert le Mire, qui cst sans doute la plus correcte, puisqu'elle a été revue sur les meilleurs manuscries, porte apud Namueum Castrum. Bien plus : l'Anonyme de Ravenne, publié par le Docte Gronovius en 1696. à compris cette Place dans le dénombrement qu'il fait des villes de ce pays. Sunt civitates, dit-il, id est Nasaga, Dinantis, Oin, Namon, Neonfigo, Trega. Namon c'est visiblement la ville de Namur; & ce passage est d'autant plus décifif que l'Auteur lui - même vivoit au septième siècle Ainsi en traitant de fabuleuse la Haute Antiquité de cette ville, je n'ai voulu dire autre chose, sinon qu'avant cette époque, aucun Auteur n'en avoit fait mention; & je souseris volontiers au sentiment du Pere Marne : Que c'est donc de la fin du sixiéme siècle, que nous pouvons dater avec quelque vraisemblance le commencement de la ville de Namur.

nous apprend l'Historien Aimoin d'après Saint Grégoire de Tours. a. Clodio.... (dit cet Auteur) Carbonariam Sylvam ingressus Tornacum urbem obtinuit. Les Successeurs de ce Prince y ont longtemps fait leur résidence. Childeric y fut enterré en 482. On a découvert son tombeau en 1653. Saint Ouen, Auteur du septiéme siécle nous assure que Tournai étoit autrefois une ville Royale, & il l'apelle avec emphase: Regalem quondam civitatem. b

a. Lib 1. C. 5.

b. Audoen. In

CASSEL. L'Itinéraire d'Antonin & la Carte de Peutinger vita Elig. Lib. 2. font mention de cette ville: le premier, sous le nom de Castellum: la feconde, sous celui de Castellum Menapiorum. Adrien de Valois & plusieurs autres savans du premier ordre changent ee dernier nom en Castellum Morinorum; le Pere Wastelain foutient la leçon ordinaire. Je n'entre point dans cette question; il suffit pour mon sujet, que les mesures Itinéraires conviennent à Cassel, & que l'on ne puisse lui disputer le rang de ville, puisqu'elle en porte la marque dans les deux monumens que j'ai rapportés plus haut. (1)

Courtrai. Il est prouvé que Courtrai étoit une ville dès le cinquiéme fiécle, puisque dans la Notice de l'Empire, il est parlé d'un corps de Cavalerie, sous le nom d'Equites Cortoriacenses. On fait que ces troupes ne prenoient jamais le nom d'un château ou d'un simple village, & qu'elles se distinguoient par celui de la Province ou de la ville qui les avoit enrôlées & fournies à l'Empire. Pour fortifier cette preuve, il ne faut que rapporter les paroles d'un Auteur du septiéme siécle, qui a écrit la vie de Saint Eloi son contemporain. Il dit que ce Saint Prélat fut établi Evêque des villes de Bruges, de Gand & de Courtrai: Municipiorum Flandrensis, Gandensis & Corturiacensis Custos Constitutus. c Dans ce passage Municipium Corturiacense ne peut signifier que la C. 2. ville de Courtrai.

Bruges. Le passage de Saint Ouen, que je viens de citer, prouve aussi que la ville de Bruges existoit au septiéme

⁽¹⁾ Il ne faut point confondre ce Castellum Menapiorum avec une autre vi'le de ce nom, Capitale des Menapiens, dont nous parlerons dans l'article de la Gueldre.

siécle. Avant cette époque on n'en trouvera rien de certain.

Ce que Meyer, Heuterus, Marchant & plusieurs autres ont foutenu, favoir que Bruges étoit la ville des anciens Grudii, est une simple conjecture, qui n'est appuyée par aucun témoignage authentique. Il y a eu des Grudii, les Commentaires de César en font soi. Il se peut même qu'ils aient habité une partie de la Flandre, puisqu'ils étoient fujets ou alliés des Nerviens. Mais y avoit-il une ville chez ce peuple inconnu? & en quel endroit étoit-elle précisément située? c'est ce qu'on ignore & ce que peut-être on

ignorera à jamais.

GAND. Les Historiens de Flandre prétendent que la ville de Gand a été le siége des Gorduni, dont il est parlé dans les Commentaires de Céfar. Ils rapportent que ce héros y fit construire un château, & y laissa une garnison; que ce château ayant été ruiné ensuite, les Wandales le rebâtirent au cinquiéme siécle, & y donnerent le nom de Wanda, d'où celui de Ganda seroit manifestement derivé. Cependant il faut avouer que tout cela est bien incertain, aucun Auteur n'en ayant parlé dans les fix premiers fiecles. Ce n'est pas que je prétende nier son existence avant le septiéme. Les Auteurs qui ont fleuri immédiatement après le fixieme fiecle en font souvent mention. Le passage de Saint Ouen, cité plus haut, prouve incontestablement que Gand étoit dès lors regardée comme une ville. Un autre Auteur contemporain de celui-ci, parle du Pagus Gandena. Baudem. in sis; a. d'où il résulte qué la ville de Gand étoit dans le septiéme siecle la capitale de la contrée à laquelle elle a donné son nom. Avant cette époque tout n'est qu'incertitude.

vita S. Amandi.

Outre les villes dont je viens de parler, il y a en Flandre plusieurs autres Lieux qui existoient avant le septiéme fiecle, mais qu'on ne pourroit prouver absolument avoir été des villes. L'Itinéraire d'Antonin fait mention de Minariacum, que Monsieur d'Anville met à Esterre. b Viroviacum que le même Itinéraire a placé entre Cassel

b Notice, pag.

& Tournai, est visiblement Vervic. Grammale affure, sur la foi d'une Chronique, qu'Oudenaerde a existé au cinquieme siecle & il est parlé de l'ancienne Sacilinium, qui est Seclin, dans la vie de Saint Eloi. Mais toutes ces places n'étoient point des villes, du moins on n'en fauroit apporter aucune bonne preuve.

ARTICLE IV.

LE BRABANT.

GEMBLOURS. C'est l'ancienne Geminiacum marquée dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodosienne. C'étoit sans doute une ville, puisqu'elle fournissoit à l'Empire un corps de Troupes dont il est fait mention dans la Notice du cinquiéme siecle, sous le nom de Geminiacenses. (I)

LANDEN. Cette ville passe pour très-ancienne. Quélquesunes de nos Chroniques en rapportent l'origine au temps de l'Empereur Julien, d'autres un fiecle plus tard. a. Je a Apud Gramm. fais que l'autorité de ces Chroniques n'est pas sort in Lovanio. pag. 46. grande; mais du moins on ne peut s'empêcher de croire que cet endroit n'ait passé pour une ville dès le sixieme fiecle, puisque dans le septieme on la regardoit comme la capitale de l'Hasbanie; Les Princes de cette Contrée & surtout le premier des Pépins y faisant leur Résidence. b. Le Palais du Prince & l'Eglise de Sainte Gertrude, consain Pipino, pag. 1. crée par Saint Amand, étoient autrefois compris dans l'en- & 7. ceinte de la ville c; d'où l'on infére qu'elle doit avoir été e Gramm.in Loassez grande, avant que les Normans l'eussent détruité en 835. l'Edit. in-Folio. d. Les noms mêmes des environs, comme Attenhove, Raedshove, Ridderspad &c. indiquent une ville considérable ad hunc Annum. & un concours de Noblesse.

d Chron. Gembl.

⁽¹⁾ Il faut que cette ancienne ville ait été ruinée par les Barbares, car il est dit dans la Chronique de Gemblours, que Saint Guibert ayant donné un Château qu'il possédoit en ce lieu, pour en faire un Monastére, l'Empereur Othon y ajouta la permission d'y bâtir une place forte pour le mettre à l'abri de toute infulte : Castellum seu Oppidum, ut sanctorum pignora & Deo l'amulantes à falsis Christianis & Paganis protegerentur. Sigeb. ad ann. 946.

Louvain. Grammaie rapporte une ancienne Chronique, où il est dit que le Comte Lambert sit bâtir l'Eglise de St. Pierre sur les ruines du Temple de Mars; ce qui donna lieu à ce Vers connu de tout le monde :

> Mars Petro cessit. Pro Clavibus hasta recessit.

Guisius, Lucius Tungrensis & Divæus, cités par le même Auteur, parlent d'antres & de lieux fouterrains, dans lesquels se faisoient autrefois des Sacrifices aux Dieux Grammaie ajoute qu'il a vu lui-même une ancienne Notice des Eglises de Louvain, dans laquelle il est fait mention d'un Sacellum Deiparæ in porta priapæa Lovanii, ce qui lui paroît d'autant plus croyable qu'il y a effectivement une porte à Louvain, où l'on voit la figure mutilée de Priape. Tous ces indices donnent lieu de croire que cette Place a existé avant le septieme siecle; quoique je n'ose assurer que ce sut une ville, aucun Ancien n'en avant fait mention.

DIEST. Cette ville étoit connue dès le fixième fiecle. non pas sous le nom de Disbargum, comme l'a cru Wendelin, mais fous celui de Diosta, avec titre de Comté. C'est ce qui paroît par les anciens monumens de l'Eglise de Liege, d'où Langius a prouvé qu'Eucherius & Falco fuccessivement Evêques de Tongres, étoient sils d'un a Wendel. Nat. Comte de Diest a. Ce dernier Evêque mourut en 532. fol. pag. 100. b Chron. Epifc. felon la Chronologie de Bucherius. b.

Traject. ApudCha-peav. Toni. I.

Liv. 2. C. 9.

Je rapporterai ici le fameux passage de Saint Gregoire de Tours, dans lequel le favant Wendelin a cru reconnoîc Greg. Tur. tre la ville de Diest: c Tradunt multi Francos de Pannonia fuisse digressos; & primum quidem Littora Rheni amnis incoluisse; dehinc transacto Rheno Tongriam transmeasse; ibique juxta Pagos vel Civitates Reges crinitos super se creavisse de prima & (ut ita dicam) nobiliori suorum familia...... Ferunt etiam tunc Chlogionem utilem ac nobilissimum in gente sua Regem Francorum fuisse, qui apud Dispargum Castrum habitabat, quod est in termino Tongrorum. Wendelin, dis-je, a prodigué son immense érudition, pour prouver que ce Dispargum n'est autre chose que la ville de Diest. D'abord il faut remarquer qu'il n'est question ici que des Tongriens & nullement des Thuringiens en Allemagne; quoique plusieurs Editions portent: Thoringiam transmeasse: & Dispargo in termino Thoringorum. On fait que les Auteurs du Moyen Age ont souvent donné le nom de Thoringiens à ceux de Tongres. D'ailleurs les Francs, fortis de la Pannonie, auroient-ils dû passer le Rhin pour entrer dans la Thuringe en Allemagne? Ajoûtez que les plus anciens manuscrits & l'Edition de Morelius de 1512, portent nettement in Termino Tongrorum. Mais la difficulté confiste en ce que l'Hiftorien Aimoin, a en parlant du même Clodion, assure positivement que Disbargum étoit située au-delà du Rhin: Rex autem Clodio, Angustos regni sines dilatare cupiens, exploratores à Disbargo trans Rhenum dirigit; & ipse cum exercitu subsecutus, Cameracum civitatem obsidens expugnavit. Comme il ne faut point passer le Rhin pour aller de Diest à Cambrai, j'avoue que le sentiment d'Ortelius, de Pontanus & de plusieurs autres Savans, qui mettent Disbargum à Duisbourg au - delà du Rhin, me paroît beaucoup plus vraisemblable. Les limites de l'ancienne Tongrie s'étendoient jusques-là; & les paroles de St. Grégoire de Tours, transactio Rheno Tongriam permeasse, ne me feront point changer de sentiment; puisque les Francs peuvent fort bien s'être rendu maîtres de la Tongrie en deçà de la Meuse, sans abandonner les villes qu'ils possédoient sur les bords du Rhin. Ainsi cette controverse ne regarde que la seule ville de Diest, que je crois dissérente du Disbargum de Clodion. Il n'en est pas moins certain que Diest & ses environs ont été habités par les Francs Saliens; que c'est là qu'il faut chercher l'ancienne Taxandrie, le berceau de la Monarchie Françoise; & que les Loix Saliques y ont eu leur origine. Ces vérités ont été portées par le favant Wendelin à un dégré d'évidence qui ne fouffre plus la moindre contestation.

MAESTRICHT. Bucherius rapporte l'origine b de cette $\frac{b}{P^{aj}}$. Assure l'Albert Remains l'Albert Remain

a Lib. 1. C- 5.

a L. 20. C. 10.

tenburg, p. 24.

ville à la onzieme année de l'Ere Chrétienne. C'est une simple conjecture destituée de toute ombre de preuve. Ammien Marcellin a en parlant de l'expédition du César Julien contre les Francs, fait mention d'obtricense Mosa oppidum; ce nom désigneroit sans doute la ville de Maestricht; mais des Savans du premier ordre soutiennent que c'est une erreur dans l'édition, & que les meilleurs b Voyez l'édition manuscrits portent : ob Tricesimæ oppidum b, ce qui est de Henri de Valois, d'autant plus croyable, qu'il y avoit effectivement dans comme aussi le Belg. Rom pag. 336 Al- le pays de Cleves une ville nommée Tricesima, ou Ulpia ting, part. 1, pag. le pays de cieves une vine nonniee 17tesjane, od cipu 106, Kannegieter, Tricesima. Ainsi pour avoir une preuve incontestable de Dissert. de Brit- l'existence de Maestricht au quatriéme siecle, il faut re-Lib. 2. C. 5. courir à l'Histoire de Saint Gregoire de Tours c, où il est dit, que Saint Servais, ayant quitté la ville de Tongres, qui alloit devenir la proie des Barbares, se retira à Maestricht, où il mourut. Et l'on ne peut douter que cette place ne fut dès lors une ville, puisque l'Historien l'assure positivement, hic verò, (ce sont ses propres paroles) ad Trajectensem Urbem accedens, modica pulsatus febre,

> recessit à corpore. Il est encore fait mention de Maestricht, comme d'une ville Episcopale, dans un Concile tenu à Clermont en 535, ou felon d'autres en 541. On y trouve cette Souscription: Domitianus in Christi nomine Episcopus Ecclesia Tungrorum, quod est Trajectum, subscripsi.

d Tacit. Hift. L. 4. C. 66. Plin. L. 4. C. 17.

BEETS. Tacite & Pline font mention des Bétasiens d. Dès le temps des Romains, ce peuple doit avoir habité une ville, puisque parmi les Inscriptions de Gruter, il y en a une qui porte Cives Betasii. Ortelius, Divæus & plusieurs autres Savans ont cru reconnoître le nom de cette ville en celui de Beets, situé entre Leeuw & Halen; & il faut avouer que cette position est très-conforme à l'indice qu'en donne Tacite. Cependant le Pere Wastelain, fur je ne sais quelles conjectures, prétend de prouver que les Bétasiens demeuroient au pays de Juliers,

e Descr. de la bien au-delà de la Meuse e. Il saut que cet Auteur n'ait Gaule B. p. 148. point sait attention au rescription de la meuse d point fait attention au passage de Tacite, puisque ce peuple y est assurément placé en-deçà de cette Riviere. (1) Civilis fortit de Cologne, & marcha vers la Meuse, refolu d'en tenter le passage. Il falloit s'emparer du Pons Mosa, dans l'endroit où est maintenant la ville de Maestricht. Labeo occupoit ce poste avec quelques troupes amassées à la hâte chez les Betasiens, les Tongriens & les Nerviens. Civilis victorieux entre chez ces peuples, fait alliance avec eux & augmente fon armée par la jonction de leurs troupes. Le Pere Wastelain n'avoit qu'à jetter les yeux sur une Carte de Géographie, pour voir qu'il est impossible que les Betasiens aient pu demeurer autre part qu'en deçà de la Meuse, & que les Savans cités plus haut ont eu raison de placer leur ville à Beets, dont la position convient admirablement au passage de Tacite.

ANVERS. Quoiqu'il n'y ait point de preuve inconteftable de l'existence d'Anvers avant le septieme siecle, il y en a pourtant des conjectures très-fortes. Les anciens Auteurs qui rapportent sa destruction par les Normans arrivée en 837, en parlent comme d'une ville & lui donnent partout le nom de Civitas & d'Oppidum a. Dès l'an a Annal. à Pi-725, Rohingus, Marquis ou Prince des Anversois avoit 835. Sigeb. ad Anndonné à Saint Willebrord l'Eglise de Saint Pierre & de 837. Saint Paul à Anvers. (2) Cette Eglife avoit été bâtie par Saint Amand vers le milieu du feptieme fiecle. (3) Peu auparavant Saint Eloi étoit venu prêcher l'Evangile

⁽¹⁾ Civilis Societate Agrippinensium auctus, proximas Civitates affectare, aut adversantibus bellum inferre statuit.... Quominus ultra pergeret, Claudius Labeo Betasiorum, Tungrorumque & Nerviorum tumultuaria manu restitit, fretus loco, quia Pontem Mosæ sluminis anteceperat. Pugnabaturque in Angustiis ambigue, donec Germani transnatantes terga Labeonis invasere . . . Labeo antequam circumveniretur, profugir. Civilis Betasios, quoque ac Nervios, in sidem acceptos, copiis suis adjunxit. Tacit. Hift. L. 4. C. 66.

⁽²⁾ Ecclesiam intra Castrum Antwerpis, comme il est dit dans la Donation de Rohingus b. Ecclesiam in Andverpo Castello, comme porte le Testament de Saint Wil- in Cod. Donat. piar. lebrord. c.

⁽³⁾ Ecclesiam. . . quam Dominus Amandus construxit , dit Rohingus lui-même dans le Roy Not. March. fa Donation.

b Apud Mirceum

c Ibid. Cap. 8. aut eniendat, apud Antv. p. 87.

à Anvers & y avoit fortement combattu pour la foi. (1) Et il ne sert de rien de dire, que dans la lettre de Rohingus cette place est nommée Castrum; puisque dans la basse latinité Castrum signifie presque toujours une Ville. On en pourroit donner mille exemples, mais il fussira de produire le témoignage de Mabillon, l'homme du monde qui a le mieux connu les manuscrits du moyen âge. Cet illustre Ecrivain assure que sous les Rois de la premiere & seconde râce, Castrum ne se prenoit presque jamais pour un Châa De re Dipl. teau mais qu'il fignifioit toujours une Ville forte; a ainsi quoique la févérité de la critique ne me permette point de décider la question, faute d'Auteurs contemporains, je ne puis m'empêcher de croire qu'une ville, éclairée de l'Evangile en 642, n'ait existé âvant le septieme siecle; encore n'ai-je rien dit du sentiment de Wendelin, qui b Nat. fol. pag. foutient avec beaucoup de vraisemblance b, qu'il est parlé d'Anvers dans les Loix Saliques fous le nom d'Anhunere Tit. XXVII. bo c & d'Andrepus d; ni de l'opinion de ceux qui prend Til XXXV. 1. nent cette place pour le siege des anciens Ambivarites, dont il est fait mention dans les Commentaires de César: opinion vraisemblable, mais qui, faute d'anciens monumens, ne parviendra jamais à être regardée comme une vérité.

Plusieurs autres lieux mériteroient, pour seur haute antiquité, de trouver place en ce Mémoire, mais il n'est pas possible de prouver que c'étoient autant de villes. Les e Tu. XVII. Loix Saliques font mention de Turnichalt e, qui est visiblement la ville de Turnhout, située au milieu de la Taxandrie. Elles parlent de Vlimmeren sous le nom de Flemere f Tit. XXIV. 2. f, & du village de Ham, près de Breda, fous celui de g Nat. sol. pag. Cham g. Gheel y est designé sous le nom de Chala h; & cette place paroît encore dans les Actes de Sainte Dympne, i Le Roy Not. qui y souffroit le Martyre vers l'an 600 i. Berg-op-zoom March. pag. 315. est marquée dans les Loix Saliques k, du moins si Wendelin a rencontré juste, lorsqu'il fait remarquer que Zym

Lib. 2. C. 7.

109.

¹ Andoën, de vita Eligii, L. 2. C. 8.

⁽¹⁾ Jugi instantid Andoverpis pugnavit dit un Auteur du septieme siecle. !.

est la même chose que Zoom, & que Malb. Abazym signifie le Malberge sur le Zoom a, toujours est-il certain que cette place est ancienne, puisqu'elle faisoit partie de la fuccession de Sainte Gertrude b, qui vivoit au septiéme siécle. Je pourrois parler de Westerloo, dont il est fait mention dans les Actes de Sainte Dympne c; d'Arendonk & de Grobbendonk, où l'on a trouvé des indices d'une Antiquité qui remonte jusqu'aux temps des Romains d; de Sighem clairement dessignée dans les Loix Saliques sous le gramm in Antv. nom de Sigena e. Perniciacum est marquée dans l'Itinéraire in-folio d'Antonin & dans la Table Théodosienne; mais ces deux piéces ne s'accordant nullement dans les distances, on en ignore la position. Le pere Wastelain assure que c'est Perwez; ceux qui embrassent son opinion, peuvent se détromper dans la Notice de Mr. d'Anville. Feresne & Lagium sont marquées dans la Notice de l'Empire; la premiere, non loin de Maestricht; la seconde dans le voifinage de Tongres. Toutes ces places existoient certainement avant le septiéme siecle; mais il n'est pas possible de prouver que c'étoient des villes.

a Nat. fol pag.

b Mirai Not. Ecclef. Belg. C. 62.

c Not. March. Antv. pag. 320 &

d Ibid pag. 212.

e Tit. LXX. 1.

ARTICLE V.

LE PAYS DE LIEGE.

Tongres. Selon l'opinion commune, il faudroit chercher l'origine de cette ville célébre, dans un endroit nommé Atvatuca, situé au milieu du pays des Eburons. César en parlant de cette Atvatuca, dit clairement que c'étoit un Château, id Castelli nomen est f. Cette place s'accrut f De Bello L, 6. C. 32. confidérablement, & devint dès le fecond fiecle la Métropole des Tongriens. C'est ce que nous apprend Ptolemée par ces paroles : Post tabudam Fluvium Tungri, & Oppidum illorum Atvacutum. Cependant un Savant du feiziéme siecle soutient g, que la ville de Tongres est disség De Tungr. &
Ebur. alisq. inf.
de cet Auteur est corrompu, & que pour Vatuca ou AtT. Leodi Comment.
pag. 11. 27. & 92.

f De Bello Gall.

vatuca, il faut lire Varuca. Il se fonde sur un manuscrit & fur une Edition ancienne, & ajoute qu'on trouve les vestiges de Varuca dans un château du même nom, situé à peu de distance de Liege, ruiné vers l'an 1300, & rea Ibid. pag. 16. bâti ensuite. Il prétend encore a que le village d'Eburre est un reste de l'ancienne ville des Eburons, siege du Roi Ambiorix. Quoiqu'il en soit; de toutes les places des Pays-Bas que leur Antiquité rend célébres, Tongres est sans contredit la premiere. Elle tient un rang distingué dans les Itinéraires; & le meilleur Historien que nous fournit le quatriéme fiecle, la compare à Cologne pour la grandeur & le nombre des habitans. (1) C'étoit une ville Episcopale, & peut-être le plus ancien Evêché des Pays-Bas. Saint Servais prévoyant l'incursion des Vandales & des Huns, qui devoit être si funeste à cette ville superbe, la quitta b Greg. Tur. vers l'an 384, & alla transférer son siege à Maestricht. b.

Lib. 2. Cap. 29 & 33.

Hui. Il ne faut point confondre le Château d'Atvatuca, dont j'ai parlé dans l'Article de Tongres, avec Advaticum la ville des Advatiques. César distingue nettement ces deux c De Bello Gall. places. Au sujet de cette derniere, il rapporte c que les Advatiques, laissant le reste de leur pays en proie aux vainqueurs, se retirerent au nombre de 60000, dans une ville extrêmement forte à cause de sa situation, étant environnée de rochers & de précipices, à l'exception d'un seul endroit de l'étendue de 200 pieds. Il est donc certain qu'il y avoit du tems de César une ville de ce nom dans le pays des Advatiques; mais la difficulté est d'en marquer au juste la position. Ce peuple confinoit d'un côté aux Eburons, c'est-à-dire aux Tongriens, & de'l'autre aux Nerviens, qui occupoient le Hainaut & qui s'étendoient jusques dans la Province de Namur. C'est ce qu'on prouve par un autre passage de César d, où il est dit qu'Ambriorix Roi des Eburons, étant parti de l'endroit où est Tongres, entra chez les Advatiques, & le lendemain chez les Nerviens. Rien n'est donc plus vraisem-

d Ibid. Lib. 5. Cap. 33.

⁽¹⁾ Germania Secunda, prima ab occidentali exordiens cardine, Agrippina & Tungris munita Civitatibus amplis & copiosis. Amm. Marcell. Lib. 15 C. 11.

(19)

blable que le sentiment de Wendelin, qui place la ville d'Advaticum à Hui, dont la situation s'accorde parsaitement avec la description qu'en donnent les Commentaires. de César. (1) Au reste les Annales du pays de Liege sont mention de la ville de Hui dès le second siecle a, & rapportent que Saint Materne y bâtit une Eglise. Mais comme il n'y en a d'autre garant qu'Egide, Ecrivain du 13me fiecle b, ce fait ne peut point passer pour absolument certain. Un autre Historien rapporte des inscriptions & des médailles d'Antonin le Pieux, trouvées dans les fondemens d'un ancien Palais au Château de Hui. Il ajoûte que cet Empereur, ayant vu la situation avantageuse de cette ville, conçut le dessein de l'agrandir & de pourvoir à sa désense par une forteresse construite sur un rocher c. Ce témoignage, s'il étoit bien avéré, sussiroit seul pour prou- in notis ad 16 Cap. ver que Hui étoit une ville dès le fecond fiecle. Egide a Hocfem. Tom. 2. trouvé dans les mémoires de son Eglise une autre preuve de l'antiquité de cette place d. C'est que vers l'an 512, fous l'Episcopat de Saint Agricolas, les habitans de Hui ped 53. rebâtirent l'Eglise de notre Dame, ainsi que toute la ville, que les Huns avoient ruinée dans le fiecle précédent. Saint Domitien, autre Evêque de Tongres, y fut enterré en 560, e ou dix ans plus tard felon la supputation de Bucherius f.

DINANT. Aucun Ancien n'ayant parlé de cette ville, ann. 570. je ne puis rapporter que ce qu'on en trouve dans des Ecrits postérieurs. On prétend qu'elle existoit dès le second siécle g qu'elle avoit tiré son nom de Diane sa Divinité Tutélaire, & qu'elle fut convertie au Christianisme par pag. 20. les Prédications de Saint Materne & de Saint Memmius. Il est fait mention de cette ville dans la vie de Saint Monulphe & de plusieurs autres Saints du fixiéme siècle h

(1) En parlant de cette derniere place, il ne sem point hors de propos de dire un mot du pays des Juhons, connu dans Tacite sous le nom de Civitas Juhonum i. Cet Historien rapporte que cette contrée fut milérablement ravagée par un feu fouterrain, qui brûloit les terres, les maisons & les villages. L'embrasement alla gagner la ville de Cologne nouvellement bâtic, lorsqu'on trouva moyen de l'éteindre. Le favant Bucherius croit k qu'il est question dans ce passage des environs de Hui. Il prétend, sur l'autorité de Bécan & de Pighius, qu'il faut lire Civitas Hujonum au lieu de Juhonum.

a Fisen, Hist. Ecclef. Lcod. L. 1.

b Chapcaville Tom. 1. pag. 18.

c Joann. Prafbit. apud Chapcav.

d Apud. Chapear. Tom. 1. pag.

e Ibid. pag. 57. f In Chron. Episc. Traject. ad

g Fisen Hist. Eccll. Leod. L. 1.

h Ægid. Apud Chapear. Tom. 1. pag 58. ú4. &c.

i Annal, lib. 13. Cap. 57.

k Diffrut, Hift. de primis Tungr. I'p fc. Cap. 2. pag.

ARTICLE VI

LE DUCHE DE LIMBOURG.

CORTENBACH. Le pays de Limbourg a fans doute été habité par les Sunici, dont parle Tacite. On ne trouve que deux villes chez ce peuple; favoir Coriovallum, marquée dans la Table Théodossenne & dans l'Itinéraire d'Antonin sur la route de Tongres à Juliers. Alting a cru que c'est Keyer; mais les 12 lieues gauloises de distance de Juliers détruisent cette opinion. Cluvier l'a placée à Fauquemont, qui convient mieux à la direction de la route; mais qui n'étant éloignée de Tongres que de 13 lieues gauloises, ne s'accorde point avec l'Itinéraire qui en met seize. Ainsi il faudra s'en tenir au sentiment de Mr. Notice de la d'Anville, qui prouve, le compas à la main a, que le village de Cortenbach est un reste de l'ancienne Coriovallum. Sentiment d'autant plus vraisemblable, que le nom de cet endroit approche davantage de Cortovallium, qu'on trouve dans la Table Théodossenne, au lieu de Coriovallum marquée dans l'Itinéraire. L'autre ville de cette Province marquée dans l'Itinéraire, & connue par conféquent, longtemps avant le septiéme siècle, est Teudurum, dont le nom s'est conservé dans celui de Tuddert, petite ville sur les Confins du Limbourg, faisant actuellement partie du Duché de Juliers.

Gaule, pag. 247.

ARTICLE VII.

LE DUCHE DE LUXEMBOURG.

Il n'y a point de preuves incontestables pour démontrer que dans ce pays il y avoit des villes avant le septiéme siécle; quoiqu'on y trouve quelques places très-anciennes, qui auroient pu passer pour telles, à cause de leur célébrité. Voici ce qu'en disent les Auteurs.

Yvoix. paroît dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom d'Epoissum; & l'on peut croire que c'étoit une ville considérable, puisqu'au cinquiéme siécle, la Notice de l'Empire y place un corps de Troupes, & en fait la résidence du Général. Vers l'an 587, Saint Wolfilaic y bâtit un Monastere a.

a Annal, Trevir.

Arlon. Est marquée dans l'Itinéraire; & d'ailleurs les Lib. 6. pag. 333. statues de Divinités Payennes, les Médailles & les Inscriptions qu'on y a trouvées, suffisent pour démontrer sa haute antiquité b. L'opinion commune est qu'Arlon étoit b Ortelius in liune ville; mais on ne le fauroit prouver incontestable- nerario per Non-null. Gallie Belg.

Partes. pag. 32.

Pour Thionville, il est vrai que les Anciens n'en font point mention; mais si l'on considére que dès le huitiéme fiecle cette ville étoit une des plus confiderables de l'Empire François, que Pépin le Bref y tint des affemblées générales, que Charlemagne la regardoit comme la troisiéme ville de la Germanie inférieure c, on conviendra peut-être qu'elle a dû exister avant le septième siecle. Les autres places de tinuat. de Frédecette Province ne méritent pas qu'on s'y arrête. \hat{E} pternach gaire. & Bidbourg n'étoient que des villages. Quelques Modernes ont prétendu que Luxembourg existoit dès le temps des Romains sous le nom d'Augusta Romanorum: opinion infoutenable & destituée de toute ombre de preuve.

ARTICLE VIII

LA GUELDRE

NIMEGUE. Smétius le Pere a cru que c'étoit l'Oppidum Batavorum; erreur que les mesures Itinéraires resutent invinciblement. Pour montrer que Nimégue étoit dès le temps des Romains une place considérable, il ne faut que jetter les yeux sur l'Itinéraire d'Antonin, où elle porte la marque des villes du premier rang. Les statues, les médailles, les urnes sépulchrales & les autres vestiges de son antiquité font amplement décrits dans les Antiquitates Neomagenses de Smetius le Fils.

KESSEL. C'est le Castellum Menapiorum des Anciens. Des le fecond fiécle c'étoit une ville, puisqu'on lit dans Ptolemée : Post Mosam Fluvium Menapii, & Civitas eorum Castellum. Il est encore fait mention de cette place dans l'Hiftoire d'Ammien Marcellin a.

a Lib. 17.

Julianus, dit cet Auteur, circumvallare disposuit Castellum Oppidum, quod Mosa Fluvius præterlambit. Il est vrai que dans le manuscrit de la Bibliothéque du Roi de France, & dans l'Edition de Mr. de Valois, on trouve une Lacune au lieu de ces mots: Castellum Oppidum quod; mais un passage de Libanius prouve invinciblement qu'il faut reftituer le texte tel que nous l'avons cité. Voyez Bucherii Belg. Rom. pag. 315.

Malburg. C'est maintenant un vieux château de la Bétuwe Supérieure, appartenant au Roi de Prusse. Au quatriéme siécle c'étoit une ville considérable dont le César Julien fit réparer les fortifications, que les Allemands b Amm. Marc. avoient ruinées b. Son nom ancien étoit Castra Herculis, Lib. 13. C. 2. c H. Vales. in & elle passoit pour la troisiéme ville de la Gaule Celtique c. Elle perit dans la défolation générale de la Belgique par le barbare Attila. Le Professeur Alting prouve par des raisons satisfaisantes, qu'elle étoit située à l'endroit où est d Not. Germ. maintenant Malbourg, d contre le sentiment de Cluvier qui l'avoit mise à Erkelens.

hune locum

infer. parte. 1. pag.

pag. 23.

Quadriburgium. C'est selon Ammien Marcellin le nom d'une des sept villes dont le César Julien sit reparer les e Amn. Marc. fortifications; elle existoit donc dès le quatriéme siècle e. L. 18. C. 2. & L. 21. Cluvier & Menfo Alting conviennent qu'elle n'est point différente de Burginacium, dont il est fait mention dans f Germ. Ant. l'Itinéraire d'Antonin f. Cette ville étoit fituée à 6000. pas L. 2. C. 36. Not. Germ. inf. Parte 1. d'Arenacum, & à 5000. de Colonia Trajana, par conséquent à l'extrêmité de l'Ile des Bataves, à l'endroit nommé Schenkenschans, ou peut-être à celui qu'occupoit l'ancien château de Biezenburg. La position de cette place étant si bien déterminée dans les Itinéraires, il y a lieu de s'étonner que Cluvier l'ait placée plus haut.

BATENBURG. Presque tous les Auteurs ont cru que la ville

de Batavodurum, selon Ptolemée, la capitale des Bataves, n'est point différente de l'Oppidum Batavorum, dont il est fait mention dans l'histoire de Tacite. Cependant ce dernier Auteur semble distinguer ces deux Places a. Civili, dit-il, dans l'endroit cité en marge, Chaucorum auxilia venere: non C. 19. tamen ausus Oppidum Batavorum armis tueri. Et dans le chapître suivant : Tantumque Belli superfuit, ut præsidia Cohortium, Alarum, legionum una die Civilis quadripartito invaserit: decimam Legionem Arenaci; secundam Batavoduri; & Grinnes Vadamque, &c. L'Oppidum Batavorum, disent nos Modernes, c'est Batenburg. Le Batavodurum de Ptolemée c'est encore Batenburg; mais le Batavodurum de Tacite c'est Wyk te Duerstede, dans la Province d'Utrecht. Etrange confusion! Rien n'empêche, dit le Pere Wastelain, que dans un même pays, il y ait eu deux villes de même nom b. b Deser. de la C'est éluder la difficulté; voyons si nous pourrons la refoudre. Le Manuscrit de Rome, ceux de la Bibliotheque du Roi & de Ryckius, favant Commentateur de Tacite, portent tous c: non tamen ausus Oppida Batavorum armis c. 19. tueri: Oppida au lieu d'Oppidum. Cette leçon fait disparoître toutes les difficultés. Tacite aura voulu dire, que Civilis n'ofant défendre les villes des Bataves fituées en terreferme, se retira dans l'Ile. Le Batavodurum du chapître fuivant sera la ville de Batenbourg, Capitale des Bataves, defignée fous le même nom dans le fecond livre de la Géographie de Ptolemée.

Outre ces villes, il y a dans cette Province plusieurs autres endroits célébres par leur Antiquité; mais on ignore absolument si c'étoient des villes, des châteaux ou des villages. En voici les principaux. Arenacum, le quartier de la dixiéme légion d. La Carte de Peutinger place cet endroit dans une position qui ne convient qu'au village d'Arichem, & non à la ville d'Arnhem, comme l'ont cru sans fondement Cluvier & Sligtenhorst.

Carvo. marque dans l'Itinéraire d'Antonin à 9000. pas au-dessous de Castra Herculis. Alting prouve que c'est le château de Rawyk. Le Pere Wastelain lui fait dire que c'est a Hift. L. 5.

c Hist. L. 5.

d Tacit, Hift.

pag. 163.

Catwyk, ce qui nous obligeroit de transporter la Gueldre a Wastel. Des- en Hollande sur les bords de l'Océan a.

Blariacum & Cevelum marqués dans l'Itinéraire, dans une position qui convient à Blerik pour le premier, & à Gennep pour le second de ces endroits.

b Ibid.

Vada & Grinnes dont il est parlé dans Tacite b. Les savans croient que les villes de Wageningen & de Rhenen sont bâties fur les ruines de ces anciennes places.

Je ne dirai rien de la ville d'Asciburgium. Ptolemée la place entre Vetera & Batavodurum, ce qui conviendroit au village de Westervoort; mais il est plus sûr de s'en rapporter à Tacite, dont l'exactitude ne peut être revoquée en doute. Cet Historien la met entre Nivesium & Vetera, & la Carte de Peutinger est entierement conforme à cette pofition. Ainfi cette place étant hors des Limites des 17 Provinces, je suis dispensé d'en parler.

Je finirai cet Article par des Remarques sur quelques villes de la Gueldre, qu'on prétend mal à propos avoir existé dès le tems des Romains. Gueldre n'est point l'ancienne Forteresse de Gelduba, quoiqu'en dise Sligtenhorst & une foule d'écrivains. Il ne faut qu'entendre Pline. Gelduba, dit cet Auteur, Appellatur Castellum Rheno impositum c; mais la ville de Gueldre est bien éloignée des bords du Rhin. D'ailleurs l'Itinéraire d'Antonin place le château de Gelduba dans le Diocèse de Cologne, à l'endroit qui a confervé le nom de Gelb ou de Geldub jusqu'à nos jours. Tiel passoit au dixiéme siecle pour une ville nouvellement bâtie. C'est ce qu'on prouve par une Diplome de l'Emped Apud Hedam reur Othon de l'an 950, où il est dit d Monasterium in loco Tiela construcium, cum nova atque Lapidea in eodem loco civitate. Pontanus & Sligtenhorst soutiennent l'antiquité de cette ville par des argumens pitoyables; & comme le Diplome que je viens de eiter les embarrassoit, ils en ont corrompu le texte, en le rapportant ainsi: cum nova atque Lapidea in eodem loco Ecclesia e. Zutphen, selon plusieurs Lib. 1. pag. 42. Fontan. L. p. 67. Auteurs Modernes, doit avoir été la ville des anciens Ufipétes; & pourquoi? parce que les Usipétes ont demeuré dans

c L. 19. C. 5.

p. 86. de l'Edit. de Buchelius.

e Slictenhorst

dans ce pays. Tant qu'il n'y en aura point d'autres preuves, on se gardera bien de se rendre à celle-là. Doesburg a vraisemblablement existé dès le temps des Romains; puisqu'en 1527, on trouva dans les ruines d'un ancien château des Médailles des Césars & quelques autres monumens de l'antiquité; mais que ce fut dès lors une ville, c'est ce qu'on ne prouvera jamais.

ARTICLE IX.

LA PROVINCE D'UTRECHT.

UTRECHT. Il paroît par l'Itinéraire d'Antonin, qu'au quatriéme fiecle les Romains avoient ici un château; & les curieux gardent encore dans leurs cabinets, les Médailles Romaines & les autres antiquités qu'on y a découvertes. Les Historiens conviennent que les Wiltes y bâtirent dans le cinquiéme fiecle leur ville de Wiltenbourg; & que les Rois Frisons, après en avoir chassé ce peuple, y faisoient fouvent leur résidence. A la fin du septiéme siecle cette place devint une ville Episcopale; on la nommoit indifféremment Oppidum Wiltarum, Ultrajecium ou la ville de

Trecht a.

a Sigeb. ad ann.

WYK TE DUURSTEDE. Cette ville étoit connue dès le 697. Beda Hist.
Angl. L. 5. C. 12. temps des Romains; témoins les Médailles qu'on y a trouvées, & dont on peut voir la description dans Junius b, dans Scriverius c, & dans plusieurs autres Auteurs. Il y en a une entr'autres, dont la Légende Durstat. Civ. ne notis ad Heda Hiflaisse point lieu de douter que ce ne fut une ville. Du temps de l'Empereur Charlemagne cette place étoit encore considérable; puisqu'elle est nommée dans un Diplome de ce Prince parmi les principales villes de l'Empire François d.

L'Itinéraire d'Antonin fait encore mention de Levefa- Sti. Germ. Apud Hedam pag. 44. num, de Fletio, de Manaricium; mais il ne paroît par au- Edit. Buchel. cun monument que ces endroits fussent des villes.

b Jun. Batav. c Tabul. Ant. Batav. Buchel. in

d In Priv. Abb.



. 510

ARTICLE X.

LA HOLLANDE.

LEYDEN. Cette ville paroît dans la Géographie de Ptolemée fous le nom de Lugodinum Batavorum, & sous celui de Lugdunum dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodosienne. Dans ce dernier monument elle porte la marque des villes, ce qui prouve qu'elle paffoit pour telle du moins au cinquiéme siecle.

Il est vrai que Mr. van Loon, Historien estimable, a prétendu que la ville de Leyden n'a rien de commun avec l'ancienne Lugdunum, qu'il place sur les bords de l'Oa G. van Loon céan, & qu'il croit ensevelie sous les vagues a; mais comal oude Historie 1. me cette étrange opinion n'est fondée sur aucun monument, on fera mieux de s'en tenir à la position que lui donnent presque tous les Auteurs. Position conforme aux mesures Itinéraires, dont on ne doit point s'écarter sans quelque grande raison.

Gaule pag. 312.

174.

d L. Scafnab. apud Boxhorn. in Theatr. Holl.p. 349 van Heuffen, van Rhyn , &c.

VLAERDINGEN. Mr. d'Anville a prouvé d'une maniere convaincante, que le Flenium de la Table Théodob Notice de la sienne étoit situé dans cet endroit b. On sait d'ailleurs qu'au cinquiéme fiecle, les Sclaves bâtirent ici leur ville c Van Loon al de Sclavenburg c; & il paroît constant que ce nom étoit cude Historie 1. donné anciennement à la ville de Vlaerdingen. (1) En effet on ne peut contester à cette place sa haute Antiquité, si l'on considére qu'elle étoit autrefois la ville la plus célébre de la Hollande. Les premiers Comtes y faisoient leur résidence, ils prenoient même le titre de Marquis de Flarditingha d. Au reste je n'entre point dans la sameuse question, si l'ancienne ville de Vlaerdingen étoit située dans le même endroit que celle qui porte à présent ce nom, ou à quelque distance de là, dans un lieu enséveli sous les eaux de la Mer. Il sussit d'avoir montré qu'elle existoit

Slaevenburg daer nu Vlaerdingen staet Chron. van Cl. Goete. pag. 2

⁽I) Apud antiquam Slavenburg, quæ nunc Vlaerdingen est A. Matthæi Analed. Tom. 5. pag 310. de l'Edit. in-4to.

(27)

avant le septieme siecle. Je ne sais si je dois mettre la ville de Witlam ou de Wiltlant au nombre de celles qui étoient connues avant cette époque. Les Historiens cités dans les Notes (1) rapportent que c'étoit une ville commerçante, située à l'embouchure de sa Meuse, que les Normans détruisirent vers l'an 837. Il y a dans l'Île de Goerée un endroit nommé De Oude Wereld, où l'on a découvert plus d'une fois, à la faveur d'une marée extraordinairement baffe, les restes d'une ville confidérable a; des pavés, a Van Rhyn, plusieurs rues, des fondemens de maisons & de murailles. den van Zuydholl. La ville de Wirlam auroit-elle été fituée en cet endroit? P. 354. Alkemade, been ce cas-là, les Médailles au nom d'Adrien & d'Antonin, schr. van den Briel & plusieurs autres Antiquités Romaines qu'on a trouvées Baudartius, en ce lieu, prouveroient sans doute, que cette ville a existé apud Smalleg. p. bien longtems avant le feptieme fiecle.

Aent. op d'Oudhe-

On trouve en cette Province plusieurs autres endroits, dont il est fait mention dans les anciens Itinéraires. Celui d'Antonin à conservé le nom de Matilo & d'Albiniana. La position de cette derniere place convient parsaitement au village d'Alfen, dans lequel on a déterré plusieurs Médailles & autres monumens du temps des Romains b; la pre- b Oudaen Roommiere étoit située entre Alfen & Leyden. Les Antiquités pag. 18. trouvées à Valkenburg à Katwyk, & furtout dans la fameuse Arx Brittanica c, prouvent invinciblement que ces places c Ibid. p. 19. existoient dès le second siecle. Les villages de Voorburg & p-ars. Catw. oudh. p. m. 37. & seq. de Roomburg connus dans les Itinéraires fous le nom de Orlers beschryv. Forum Adriani & de Prætorium Agrippinæ, ne font ni moins van Leyden. p. 15. célébres, ni moins anciens. Une infcription trouvée en 1502, d nous apprend que les Empereurs sévère & Marc- d Batav. L. 1. Auréle avoient relevé les murailles de cette derniere place. On découvrit en même-tems les fondemens d'un grand palais & d'un château, dont les murailles avoient eu 200. pieds de long. Aux quatre angles on vit les fondemens de

⁽¹⁾ Northmanni - - - - Willant Emporium situm juxta ostium Mose incendunt. Synops. Hift. Franco-Mcrov. Lib. 2. p. 724.

Nordmanni - - - incendunt Witlam Emporium juxta oftium Mosæ Fluminis. Annal. Fullens ad Ann. 836. Sigeb. Gemblac. ad ann. 837. Heda. p. 27. &c.

quatre tours d'une étendue immense. On convient que ce château étoit un ouvrage de Julie Agrippine, & que les Romains ensuite en firent une Place d'Armes. Mais que ce lieu, & tous ceux dont je viens de parler, ayent jamais pû passer pour villes, c'est ce que je n'oserois assurer. Alkmaer, Vrone (1) & Medenblik se vantent d'une

(1) Mes Lecteurs seront peut-être surpris de me voir rayer la sameuse Verone du nombre des villes anciennes. Plusicurs Modernes l'ont regardée comme la Capitale de la Frise Occidentale. Ils vantent son commerce, ses richesses, le grand nombre & la valeur de ses habitans. Son Antiquité, selon ces mêmes Auteurs, n'est pas moins considérable, puisqu'elle florissoit sous les Rois Frisons & même sous les premiers Cesars. Mais plus ils nous content de merveilles de cette place, plus on est surpris du silence obstiné, je ne dis pas de tous les Anciens, mais de tous les Ecrivains du moyen Age. Scroit-il possible que ni Kolyn, ni Melis Stoke, ni le Procureur d'Egmond, ni Veldenaer, ni Beke, ni Heda, ni tant d'autres n'eussent pas inséré dans leurs Histoires, un petit mot au sujet d'une ville si célébre? Melis Stoke qui a dû connoître Verone, qui a été témoin de sa destruction, qui en parle en plusieurs endroits de son Livre, auroit-il dit que c'étoit unvillage? Voici ses propres termes a.

a Rym - Chronyk van Melis Stokeonder Jan den I. pag. 146. de l'Edition de van Alkemade. Leyde 1699.

Die van Oudorp mochten ten spele Vertellen dat si stille saten En gheens orloghens hem vermaten. Als die van Vronen haer gebuere Hadden ghedaen ter selver ure, Die daer verloren lysen ende goet.

Als die Vriesen hadden verloren Ghinc men doe an steken brant Ende verbornden al t'hant Dat Dorp te Vronen al te male.

Mais quelles preuves les Défenseurs de cette prétendue ville peuvent-ils rapporter en sa faveur? Les voiei. Je laisse au Lecteur à juger, si elles peuvent contrebalancer le silence de tant d'Ecrivains, qui à l'occasion des guerres continuelles entre les Frisons & les Hollandois, devoient parler nécessairement d'une ville si puissante, située sur la frontiere de ces deux Peuples.

D'abord on produit des Vers ridicules & des Histoires supposées, dans lesquelles il est dit, que Frisius, contemporain d'Auguste, bâtit une ville qu'il nomma Froungast du nom de sa Femme. Les garants de ce sait, sont un Fortemannus, un Sulco, un Cappidus Stavriensis, un Occo Scarlensis, qui selon Suffridus Petri, sleurissoient tous avant le onzième siecle. Que répondre à cela? Rien, sinon qu'ou peut sans témérité nier l'existence de tous ces Auteurs connus de Suffridus Petri, de Vlicterpius, d'André Corneille, & inconnus à tout le reste de la terre.

Mais laissons là ces fables, & venons à quelque chose de plus spécieux. On rapporte un Chronogramme, écrit sur un crucifix, qui existoit autresois au cimetiere de St. Pancrace, & conçu en ces termes: eCCe Cadst Mater frissa. Pour convertir ce Chronogramme en Preuve, il faudroit prouver avant tout, qu'il a été sait à l'occasion de la ruine de Verone, c'est ce qu'on n'entreprendra jamais. Et quelle preuve en pourroit-on

(29)

haute Antiquité. Je me dispenserai de rapporter les preuves qu'on en donne, persuadé qu'elles ne méritent point de trouver ici leur place.

ARTICLE XI.

LA ZELANDE.

Domburg. C'est sans doute une des plus anciennes villes de la Zélande. Toutes les Chroniques l'attestent; & les monumens qu'on y a découvers en 1647, 1684, 1687, & 1706. ne laissent pas lieu d'en douter. Non-seulement on y a trouvé des Médailles d'Antonin, de Maximin, de Posthumus, de Victorin, de Tétricius; mais même le pavé d'un Temple, des maisons, des rues, des fossés, des tombeaux; & tout cela dans une étendue qui designe, non un simple château, mais une ville assez grande. Il faut même que cette ville ait été commerçante, puisque parmi tant d'inscriptions & d'ex-voto au Dieu Neptune, qu'on y a trouvées, il y en à une consacrée à la Déesse Néhalennie, par un Marchand, pour avoir protegé son commerce & conservé ses marchandises a.

Deæ Nehalenniæ ob merces rec: f.

Conservatas, M. Secund. Silvanus

Nego+tor [apparemment Negotiorum Gestor]

Cretarius Britannicianus. V. S. L. M.

donner? Les Lettres numériques nous renvolent à l'an 1303. c'est donc là l'époque de rités qu'on cherchela destruction de cette superbe ville. J'ouvre les Annales du pays, écrits par des contemporains. Je trouve que sept ans plutôt, Verone a été réduite en cendres, mais pas
un de ces Auteurs n'en parle comme d'une ville. Au contraire, le plus ancien d'entre eux & le plus digne de soi, à soin d'avertir que ce n'étoit qu'un village.

Enfin on produit un Sceau, qu'on prétend avoir été celui de la ville, parce qu'il contenoit cette Légende: Sigillum Civium de Vronlegeist. Si jamais ce Sceau à existé, si la Légende n'a point été sabriquée par les mêmes Auteurs qui ont forgé la monnoye d'or de la ville de Dokkum, sur laquelle il y avoit des chissres Arabes, 500, ans avant que les chissres Arabes sussent connus en Europe, il saudra dire, que Cives en Latin ne significe pas nécessairement les habitans d'une ville, qu'il se prend souvent dans une signification plus étendue, & que des Villageois Frisons, (qui s'estimoient tous libres & citoyens) ont sort bien pu prendre ce nom, sans qu'il en résulte que Verone aix été une ville célébre, ni qu'elle ait existé dès le siecle d'Auguste.

a Smallegange
p. 82. & feq.
Gargon Walch.
Arcadia.
Tegenwoordig.
Staat. der Nederl.
11. Deel. p. 222.
NB. On trouve
dans ce dernier Livre des particularités qu'on chercheroit vainement ail-

(30)

Je croirois même que Domburg étoit une ville Prétorienne, c'est-à-dire, où les Romains avoient coutûme de s'assembler pour délibérer sur les affaires les plus importantes : du moins il existe une inscription conçue en ces termes : Diis Deabusque Prasidibus Provinciarum concordia & Fortuna Consiliorum.

WESTCAPELLE. Cette ville n'est guère moins ancienne que la précédente. Du temps de Bécan, on y voyoit encore des restes d'un Temple d'Hercule. Saint Willebrord y vint prêcher l'Evangile au septiéme siecle, & y brisa l'idole de Mercure, le Dieu Tutélaire de la ville a. En 1514 on y déterra une pierre quarrée, qui portoit une inscription à Hercule Magusan b.

a Melis Stoke, in Leyd. pag. 4. de l'Edit. de Mr. van Alkemade, b Gargon Walch. Arcad, 1. Deel. p. 186.

Je remarquerai au sujet de Reimerswale, ville autresois si florissante, maintenant ruinée sans ressource, que de trèsbons Historiens, comme Heussenius & Eyndius, ont regardé cette place; comme une des plus anciennes du pays. Ils prétendent qu'elle a tiré son nom des Romains; & que Reimerswale, où, comme on dit communément, Romerswale, ne signifie autre chose que le rempart des Romains. Cependant, je n'oserois garantir une si haute Antiquité. Il n'existe ici aucun vestige des Romains; & la seule Etymologie de son nom est une preuve d'autant plus soible, que dans les Chartres les plus anciennes ce lieu n'a jamais eu d'autre nom que celui de Remburswale.

ARTICLE XII.

LA FRISE.

SIATUTANDA. C'est le nom d'une ville dont il est fait mention dans le second Livre de la Géographie de Ptolemée. On n'en connoît que le nom.

FLEO. Autre ville de Frise, dont il est parlé dans le même Livre. On croit que le village de Fliedorp en est un reste, du moins il paroît en avoir conservé le nom.

Esonstad sur la riviere de Lawers. Cette ville périt par

l'inondation de 1220 a. selon Winsemius, elle avoit été bâtic dans le quatriéme fiecle b. Comme les témoignages d'Occo Scarlensis, d'André Corneille & du manuscrit de Vide Etiam And. Dokkum, seuls garants de ce fait, ont perdu beaucoup Corn. in odilbaldo. de leur autorité chez les meilleurs critiques, je me contenterai de l'avoir rapporté, sans vouloir l'établir ni le

a Emm. Hift. Frif. L. 9. b In Odilbald.

DOKKUM OU Dockinga. Les Historiens Frisons, sur la foi d'un Occo Scarlensis & d'autres Ecrivains aussi obscurs, foutiennent que cette ville étoit célébre dès le troisième siecle. C'est ce que je n'ose garantir. Ce qu'il y a de certain, c'est que Saint Boniface y sut martyrisé vers le milieu du huitieme fiecle, & que les plus anciens Auteurs de sa vie ne font mention de Dokkum, que comme d'un village. Winfemius rapporte qu'on à trouvé à Sexbirum, village de Frise, une piéce d'or monnoyée, avec cette inscription: Moneta aurea Civitatis Doccumensis, Anno Domini 739 c. Il ne faut pas être bien favant dans la critique, pour convaincre cette pièce de supposition. Les chiffres Arabes n'étoient point connus en Europe avant le treizième fiecle; d'ailleurs ce n'étoit point l'usage de ce temps-là de mettre sur les monnoies l'année qu'elles avoient été frappées. L'existence de cette ville avant le septiéme siecle est donc fort incertaine, pour ne pas dire absolument fausse.

c Ad Ann. 748.

STAVEREN. Dans les écrits du moyen Age, cette ville est nommée Stavera, Stauria, Steerhem, &c. Tous ces noms indiquent, selon le Professeur Alting d, la ville des Sturiens, anciens habitans d'une partie de la Frise, men-pag. 117. tionnés dans l'Histoire de Pline e. Tous les Historiens Frisons conviennent que Staveren est fort ancienne, avant été regardée comme la capitale du pays, longtemps avant le septiéme siecle. Tout ceci paroît assez vraisemblable, quoiqu'il ne soit pas possible de l'établir invinciblement, faute d'Auteurs contemporains. (1).

d Notit. p. 1.

e Lib. 4. C. 15-

⁽¹⁾ Plusieurs Chroniques rapportent que Staveren sut bâtie 300. ans avant la naissance de J. C. par Frison; ches des Frisons, qui après avoir servi sous Alexandre le Grand, se retira en Frise, & donna à sa nouvelle ville le nom de son Idole Stavon. Il sussit de rapporter cette sable, pour en saire sentit tout le ridicule.

ARTICLE

LA GROENINGUE.

AMISIA. Il paroît par la Géographie de Ptolemée que cette place, dans le second fiecle, étoit regardée comme a Parte 1. p. 3. une ville. Alting prouve que c'est Wester-Embden a. Ce lieu qui n'est plus qu'un village, étoit encore au moven Age une ville affez confidérable.

MEDIOLANIUM. Autre ville de cette Province, dont la Géographie de Ptolemée nous a confervé le nom. Alting la place à Midlaren, aux confins de la Groeningue & du b P. 1. pag. 94. pays de Drenthe b.

Marna. La convenance de ce nom avec celui des Marnamanes ou Manarmanes de Ptolemée a fait conjecturer aux favans que ce lieu étoit autrefois la ville de cette ancienne Nation.

GRONINGUE. Urbs haud dubio Antiquissima, non modo Frisiorum, sed Totius transrhenani Littoris, dit le Professeur Alc Parte 2. p. 73. ting c; & c'est l'opinion de plusieurs Modernes. Cependant quand on l'examine de près, on est surpris d'y trouver si peu de fondement. Aucun Auteur des six premiers siecles n'a fait mention de cette ville. On rapporte une Lettre écrite sur une table de marbre dans l'Eglise de Saint Michel à Rome. Un certain Ilderard de Groningue y est nommé parmi les Chevaliers Frisons, qui étoient venus en Italie au fecours de Charlemagne. Mais les plus célébres critiques ont revoqué en doute l'authenticité de cette Lettre, bien que Raphael Volaterran affure que la table de marbre existoit encore de son temps (1).

Decembr.

On lit dans la vie de Saint Walfride, qui vivoit au commencement du neuviéme fiecle, que ce Saint Homme fréquentoit tous les jours l'Eglise d'une ville opulente, nomd Molan. ad 3. mée Groningue d. Heda rapporte que, dans ce même siécle,

⁽¹⁾ Emm. Rêfutat. Apolog. Schotan. descript. Frisia Voyez furtout H. van Rhyn. Aunteekeningen op het Eerste Deel der Oudh. van Vriesland p. 67. & seq. de l'Edit. in-8vo

les Normans détruisirent de fond en comble cette ville, alors célébre par son commerce a. Mais le savant Buchelius, dans une note sur ce passage, soutient que dans ce de Buchclius. temps-là, Groningue n'étoit pas même une ville, & qu'elle n'eut des murailles que plusieurs siecles plus tard b. Neque. eo tempore, dit cet Auteur, Emporium Groninga fuit, & ne Oppidum Quidem, utpote post aliquot demum sæcula mænibus cinctum. Mais quand même on voudroit admettre tous les témoignages rapportés en faveur de l'Antiquité de cette ville, encore seroit-il impossible de prouver qu'elle a existé avant le septiéme siecle.

b Ibid. p. 33.

ARTICLE XIV.

LA PROVINCE D'OVERYSSEL.

NAVALIA. Ptolemée fait mention de cette ville dans le fecond Livre de sa Géographie. Elle a sans doute recu son nom de la Riviere Nabalia, dont il est parlé dans l'Histoire de Tacite c. Selon Menso Alting, cette Riviere n'est autre chose que le canal de Drusus. Ainsi il faudra placer la ville de Navalia à Campen ou à Genemuyden : les sentimens font partagés sur ces deux positions.

c Lib. 5. C. 26.

C'est la seule place de cette Province, dont les Anciens nous avent conservé le nom. Sur toutes les autres, on n'a que des conjectures.

Oldenseel & Deventer étoient des villes au huitième siecle, puisqu'elles en portent le nom dans des vies de Saints de ce temps d. Mais existoient-elles avant le septiéme? c'est ce que je n'ose garantir.

Pour Hardenberg, l'incertitude est encore plus grande. Suitbert écrite par Tout ce qu'on en sait, c'est qu'au quatorzième siecle, un le faux Marcellin: Evêque d'Utrecht la fit environner de remparts, après nent que c'est un avoir démoli une montagne, sur laquelle il y avoit autrefois, à ce qu'on rapporte, une forteresse considérable bâtie par les Romains. Oppidum Montis duri, dit un Historien e, 4. pag. 246 de quod Herdenberg dicunt, deleto monte, foss & propugnaculis l'Adit. de Buche-

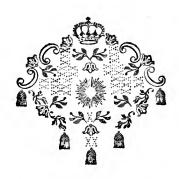
d Alfrid, in vita Ludgeri , L. 1.C. 2. les favans convienouvrage supposé.

munivit, ubi antiquitùs municipium & validum & amplum fuisse commemorant, fortè à Romanis conditum.

26. distinctie.

La ville d'Otmarsen passe aussi pour très-ancienne. Pi-Antiquiteiten cart affure a qu'elle a été bâtie dès le temps des Romains par Odimar Prince des Sicambres, ou selon Tritheme, Roi des Francs. Mais l'existence de cet Odimar, inconnu à toute l'Antiquité, me paroît violemment sufpecte. L'opinion commune dérive le nom d'Otmarsen, d'Oud Marsenheim, & en fait la ville des anciens Marsates. Foible conjecture, qui n'est appuyée par aucun monument ancien.

> Me voici arrivé au bout de ma carriere. J'ai fongé autant à détruire qu'à conftruire, persuadé que tout homme fensé aimera mieux d'ignorer ce qui est destitué de preuves que d'accréditer des fables qui n'ont que trop longtemps déshonoré le pays. En plusieurs endroits je n'ai fait qu'indiquer les preuves principales, les bornes prescrites ne me permettant pas de les mettre en tout leur jour.



MÉMOIRE

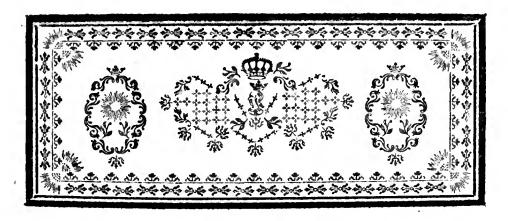
Sur la Question: quels étoient les Endroits compris dans l'étendue des Contrées qui composent aujourd'hui les dix-sept Provinces des Païs-Bas & le Païs de Liege, qui pouvoient passer pour Villes avant le septiéme siecle, qui a remporté L'ACCESSIT de la Societé Litteraire de Bruxelles en 1769.

PAR Mr. L'ABBE' CAUSSIN Aumonier de S. A. R. & Gouverneur de ses Pages.

Inde casas postquam, ac pelleis, ignemque pararunt Et mulier conjuncta viro, concessit in unum condere cœperunt urbeis

Lucrèce L. V y 1009. 10. 1107.

· ·



MÉMOIRE

de Bel. Gal.

A plupart des Belges étoient originaires de la Germanie, & Tacite assure, que les Ger- de César, il mains n'avoient point de Villes, & ne souf-villes dans froient pas même ce qui y ressemble. Nullas Provinces, il

Germ. C. Germanorum populis, urbes habitari, satis notum est; ne pati point dans quidem inter se junctas sedes. César trouva cependant des d'autres

Céfar L: 2. villes dans quelques-unes des Provinces des Pays-Bas. Il fit le fiege d'une ville des Aduatiques qui en avoient plu-

L.6. C.32. fieurs, puisqu'ils choisirent la plus forte pour s'y réfugier.

L. 2. C. 28. En pardonnant aux Nerviens, il leur rendit leurs pays & leurs villes. Atuatuca située presque au millieu du pays des Eburons, lui servoit en quelque sorte de place d'armes; il mettoit ses Troupes en quartier d'hiver, dans un camp placé à coté, & les bagages de son armée dans son enceinte, comme en un lieu de sureté. On le voit passer

L. 8. C un hiver à Nemetocenna ville de l'Artois. Or, ou ces Belges étoient Celtes, ou ils en avoient pris les mœurs en partie, car ces derniers avoient des villes. Les Commen-

L.7.C.23. taires de César en sont remplis; on y voit la construction des murailles qui les défendoient. Toutes ne font pas prises par ce grand Capitaine, & plusieurs resisterent longtems. Mais si les Eburons aujourd'hui Liégeois, les Aduatiques actuellement Namurois, & les Arageois (Atre-

bates) avoient des villes, il paroît en même-tems que les autres Belges n'en avoient point, quand César les soumit à l'Epire Romain; car il n'en affigne aucune aux Morins, qui occupoient à peu près ce qu'on nomme aujourd'hui la Flandre Françoise; aucune aux Nerviens Habitans de ce que comprennent aujourd'hui le Hainau, Notice de la Tournaiss, la Flandre Autrichienne, & peut-être le par M. même une partie de la Hollandoise, pays qu'il traversa dans ses deux expeditions d'Angleterre; il ne fait de même mention d'aucun lieu, qui ait été dans le Nord du Brabant, lorsqu'il en chasse les Tenchteres & les Usipetes, cum ad confluentem Mosa & Rheni pervenissent, car la correction de Mosa en Mosella faite par Cluvier, est trop hardie pour être admife. D'ailleurs nous prouverons plus bas, que longtems après César, ce pays étoit encore tel qu'il le suppose. Deplus lorsque César veut aller L. 3. C. attaquer les Morins, & les Menapiens, pour ne lui avoir L. 4. C. pas envoié faire de foumissions, comme les autres Gaulois, il ne dit pas qu'ils se sussent retirés, ainsi que les

Aduatiques dans leurs meilleures forteresses, mais dans leurs bois & derriére leurs marais. Ces derniers ne prennent pas d'autre sureté, lorsqu'ils veulent se mettre à l'abri de

la colére des Romains, pour s'être joints aux Eburons.

L. 6. C. Quelqu'étendue de pays qu'aient occupé les Menapiens, car

L. 4. C. Céfar les met des deux cotés du Rhin, lorsque les Tenchteres & les Usipetes le passerent, on ne peut douter qu'ils

L. 6. C. n'aient occupé une grande partie du Brabant, puis qu'ail5. E-33 leurs, il les dit voisins des Eburons & de l'Océan.

(Note 11e.) Tel étoit donc au temps de Cesar, (1.) c'est-à-dire cinquante ans avant notre Ere, l'état des Provinces des Pays-Bas, dont-il sît la conquête. Celles qui étoient voi-fines des Gaulois avoient bati des villes, tandis que les autres n'en avoient point. Mais on ne doit pas juger des villes de ces temps par celles de nos jours, ni même de celles d'un pays, par celles d'un autre. La culture des arts plus ou moins grande, met une différence prodigieu-

se dans la qualité des villes. Parmi nous-mêmes, elles

changent d'un fiecle à un autre. Rome, appellée par Excellence la ville Urbs, n'a été pendant quatre siecles, jusqu'à fa ruine par les Gaulois, que l'image de ce qu'elle est devenue. Imaginem Urbis magis, quam Urbem fecerat L. I. C. dit Florus de Romulus. Combien cette même ville devoit elle être différente d'elle-même, au commencement & à la fin du Gouvernement d'Auguste? Il l'avoit trouvé batic de briques, & il la laissoit toute embellie de mar-Suct Aug. bre, Urbem neque pro Majestate, Imperii ornatam . . . , . . C. 29. excoluit, adeo ut jure sit gloriatus, marmoream se relinquere quam lateritiam accepisset. Qu'étoit ce que Paris, lorsque Philippe Auguste incommodé dans son Palais de la mauvaise odeur, qu'exhaloit la boue des rues, ordonna qu'el-Bergier. Hist. des le fût pavée en 1184? Aujourd'hui même dans nos plus grands ch. belles villes, une partie est assez différente de l'autre, de pour attester l'ancienne rusticité du tout; & il n'en est Brux. presque aucune, dont nous ne connoissions les aggrandissemens & les embelissemens successifs.

Les anciens avoient plusieurs noms, pour exprimer l'i-(Note 2de.) dée que la Langue Françoise (2.) rend par le nom seul de ville, entre autres Urbs & Opidum, l'un cru plus noble & l'autre moins. Quelques Auteurs ont prétendu, que les Belges n'avoient, ainsi que leurs ancêtres les Germains, que des Opida. Il est vrai que César ne les appelle qu'ainsi, mais il est très-certain que quoiqu'il se serve plus fouvent de ce mot, que de celui d'Urbs en parlant des Gaules, cependant il n'y met point cette différence que l'usage de (Note 3me.) quelques Auteurs de l'antiquité, (3) à fait imaginer à des L. 7. C. modernes, car il appelle Urbes les vingt villes Subalternes que les Berrichons firent detruire dans leur pays, pour réunir toutes leurs forces dans leur Capitale Avaricum, qu'il L. de B. Civ. ne traite que d'Opidum; il ne donne de même, que ce nom aux villes Grecques du rivage de la mer Adriatique, (Noteame.) qui cependant devoient être de très-belles villes. (4.) Tacite sur l'autorité duquel quelques Auteurs ont resusé des villes aux Germains, sans faire attention à l'étendue que ce terme à dans la Langue Françoise, ne qualifie égale-

ment que d'Opidum, des villes très-confidérables, entre-H. L. I. C. autres Divodurum (Metz) & Brindes. Cette derniére furtout devoit être une ville riche & peuplée, comme A. L. 3. C. étant le port le plus fréquenté, entre l'Italie & la Gréce, ou plutôt entre l'Occident & l'Orient de l'Em-(Note 5me.) pire Romain. (5.) Quant à ce qu'il ajoûte, que les Germains ne souffroient pas que leurs maisons se touchassent, ne pati quidem inter se junctas sedes, comme il arrive encore aujourd'hui dans la plupart des Habitations des Paysans de ces contrées, on doit cependant reconnoître qu'elles n'étoient pas affez éloignées les unes des autres pour ne pas faire des touts, qu'il appelle lui-même Vici & Opida, apparemment selon leur groffeur, & dont les parties pouvoient se communiquer le feu, reliqui ommissis Pagis vicisque, in silvas disperguntur. Cæsar.

A. L. 1. C. (Germanicus) incenso Mattio, id Genti (Cattorum) caput, 5. 6. aperta populatus, vertit ad Rhenum.

Enfin laissant là cette dispute de mot, car c'en est une, comme beaucoup d'autres, convenons que les villes des toient ces. Belges, des Germains, & même celles des Gaulois étoient bien peu de chose, en comparaison des nôtres. La plupart

L. 3. de B. des villes des Venetes (Bretons) dit César, sont situées sur des Gal. C. 12. pointes de terres qui avancent dans la mer. Quelle étendue pouvoient avoir de pareilles villes ? aussi dit-il, que les habitans les abandonnoient avec la plus grande facilité, pour peu qu'ils y fussent pressés. Tout le monde qui s'étoit retiré à Bourges ne se trouva monter qu'à quarante mille

hommes, y compris vieillards, femmes & enfans: c'étoient cependant les habitans de vingt villes réunies avec ceux de la capitale. Les Suisses brûlent leurs villes au nombre de douze, 400. villages & des maisons de campagne

Cef. L. 1. pour fortir de leur pays, malgré l'incertitude de pouvoir s'établir ailleurs, & les hasards qu'une pareille transmigra-

Liv.2.Chap. tion entraîne nécessairement avec elle. Les Soissonnois avoient 12. villes, & cependant il n'est fait mention que de Noviodunum, lors de leur foumission aux Romains. Ceux Chap. 13. de Beauvais, qui pouvoient mettre sur pied cent mille

hommes, ne paroissent avoir eu, au moins de considérable, que Bratuspantium, quo se suaque omnia contulerunt. Les Parisiens à l'approche de Labienus, brû-C 58. lent leur ville, sans paroître y être forcés, pour mettre la Seine entiere entre l'ennemi & eux. On ne doit donc pas être étonné de voir les Aduatiques abandonner leurs villes & leurs châteaux pour se retirer dans leur

L. 2. C. meilleure forteresse, eux qui étant un reste de ces Cimbres & de ces Teutons, qui vinrent fondre sur l'Empire Romain, devoient être encore moins attachés à leurs demeures que les Gaulois, plus voifins des Romains, maîtres depuis près d'un fiecle de presque tout le midi de la Gaule. Ce qui groffit les villes, c'est-à-dire, les Marchands & les Artifans, manquoit encore aux Gaulois, comme il paroît par l'exemple de Bourges, & à plus forte raison aux Belges, qui ne permettoient pas même l'entrée de leur

L. 1. C. 1. pays, à cette forte de gens, minimèque ad eos mercatores sæpe commeant, atque ea, quæ ad effeminandos animos perti-

L. 2 C. 15. nent, important nullum aditum esse ad eos (Nervios) mercatoribus; nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri.

Cent cinquante ans après César, Facite nous représente encore une partie des Belges les Nerviens, jaloux à l'excès de leur origine Germaine, évitant toute ressemblance Tac. M. avec les Gaulois, Nervii, circa affectationem Germanica originis, Ultro ambitiosi sunt, tanquam per hanc Gloriam sanguinis, à similitudine, & inertià Gallorum separentur. Quoique les deux Germanies Cisrhenanes établies par Auguste fussent à peu près égales, la Notice des Provinces & des villes des Gaules, faite sous l'Empire d'Honorius, c'est-à-dire, au commencement du cinquiéme fiecle, met quatre villes dans la premiere, & deux seulement dans la seconde; savoir, Tongres & Cologne. Lorsqu'après la conversion de Clovis, la religion chrétienne eut la liberté de s'étendre dans ces Provinces qui lui étolent foumises, nous ne voyons que peu d'Evêchés s'y établir; & ce qui démontre bien la petitesse de leurs sièges, c'est que Tournai,

des Germ. C. 28.

après avoir eu deux Evêques, n'a plus, pendant six cens ans, que ceux de Novon; c'est qu'Arras & Cambrai ont été réunis pendant presqu'autant de tems. Nous avons Tac. Liv.2. déjà dit que Tacite assure que Nullas Germanorum populis, An. Chap. urbes habitari satis notum est. Lorsqu'il rapporte le triomphe 41. de Germanicus, pour ses victoires remportées sur les Germains, on y voit les dépouilles des vaincus, les représentations des montagnes, des fleuves, des batailles, mais aucune L. 16. C. 2. de villes prises. Amien Marcellin, Auteur du quatriéme siecle, dit que les Germains suvoient le séjour des villes, comme si elles eussent été des sépulcres environnés de silets, opida, ut circumdata retiis busta, declinant. Mr. de Pfessel, Auteur de la meilleure Histoire d'Allemagne que nous ayons en François, rapporte à l'année 925, ,, que " l'Allemagne manquoit de villes fortifiées, que ni la " noblesse ni le peuple n'aimoient à s'enfermer; que " Henri I. sit bâtir des villes, & environner de murailles " les gros bourgs; que pour peupler ces nouvelles forte-" resses, il obligea la neuviéme partie de la noblesse & " des habitans libres de la campagne, à s'y établir, en or-" donnant que les affemblées publiques & les fêtes ne " pourroient être célébrées que là, & en donnant aux nou-" veaux citoyens des priviléges confidérables. " Enfin pour juger de l'état des villes des Belges, on n'a qu'à se rappeller, ce que les relations nous apprennent tous les jours (Note 6me.) de celles des Américains (6) & Afriquains non Musulmans, de la plûpart des Tartares, car les anciens habitans de ces Provinces n'étoient pas plus policés que ne le font ces peuples. Nous voyons chez les Belges, la même indifférence pour rendre leur pays plus habitable. Céfar, Strabon & Tacite, nous le représentent comme tout couvert de brouffailles & de marécages, parce que leurs étangs Cés. L. 4 n'étoient point contenus par des chaussées. Les deux premiers de ces Auteurs disent qu'on ne pouvoit les atteindre, lorsque le tems étoit pluvieux. Les eaux alors s'amassant dans les bas fonds, y formoient des flaques qui leur servoient de retranchemens. Mais lorsque la sécheRec. des Hist. de France.

resse survenoit, des eaux moins resserées qu'elles ne le sont de nos jours, se dissipoient plus aisément, & ne leur lais-27. du Nou. foient plus de remparts contre leurs ennemis et mes 81 tals emouspiais, aspailes tas pugas eixon, en de toes auxuois nitoxonto solives tempore pluvio, tutas fugas habebant, sed per siccitates facilé Tac. Hist. vertebantur. Tacite dit que Civilis ce fameux chef d'une L. 4. C. 70. affociation de Belges, de Germains & de Gaulois, pour recouvrer leur liberté avia Belgarum circumibat pour surprendre à l'aide d'un pays boisé, fourré, & non encore percé de routes, Claudius Labeon, Général des Romains. Ce fort, où en 357 les Francs s'étoient renfermés, & que quelques Géographes, dont nous examinerons dans la fuite le sentiment, croyent être Kessel dans la Gueldre Prussienne, est dit par Libanius pospion conmon Castellum de-N. Rec. 552 fertum ou in desertis positum.

> La nature des mœurs des Belges s'opposoit encore à ce qu'ils s'appliquassent à embellir leurs villes; ils étoient Germains pour la plûpart, & toute l'antiquité nous de-

(Note 7me.) peint ces peuples tout aussi Nomades (7) que les Tartarés de nos jours. Les Menapiens, que César nous représente dans son quatriéme Livre comme occupant les

L. 4. C. 3. deux bords du Rhin, au-dessous de Cologne. Ad utramque ripam fluminis, agros, ædificia vicosque habebant ne peuvent guères être devenus voisins des Eburons & de l'Océan, c'est-à-dire, habitans du Brabant Hollandois, sans s'être déplacés. Ils en furent encore dans la fuite délogés par les Toxandres, qui occupoient alors la Zeelande, & acculés au-delà de l'Efcaut dans le pays de Waes & la Flandre Hollandoise. Nous voyons des Belges & des Arageois dans l'Angleterre, qui prædæ.... caussa ex Belgio transierant . . . & ibi remanserunt atque agros colere cæpe-

runt Pourquoi les Auteurs qui parlent des Belges, après L. 2. C. 3. César, ne font-ils aucune mention de plusieurs peuples qu'il nomme, tandis qu'eux-mêmes en font connoître, fur lesquels il à gardé un profond filence : si ce n'est, parce que plusieurs en étoient fortis & qu'ils avoient été remplacés par d'autres? Les Tongrois si fameux depuis

César, lui ont été inconnus. De plus ce goût pour l'Agriculture, & qu'ils allioient, contre l'usage ordinaire des Barbares, avec l'avidité du pillage, selon le témoignage de César, devoit les éloigner du séjour des villes. Or ce goût étoit tel, que lorsqu'ils furent assujettis aux Ro-Strab. p. mains, ils fournirent & Rome & toute l'Italie de saies & 29 & 30 du de viandes falées. Claudien dans le quatriéme fiecle compte N. Rec. des entre les bons effets du Gouvernement de Stilicon, que le Belge pait ses troupeaux en liberté ut jam pascat

Claud. de Belga pecus. Laud. Sstili. L.1.V.224.

Hist. de France.

> avoit des villes dans quelques-unes des Provinces des Pays- mains en fi-Bas, tandis qu'il n'y en avoit point dans la plûpart, nous partout. dirons que les Romains en firent bâtir, ou pour affurer leurs conquêtes, ou pour policer les Belges. Le défaut de monumens historiques nous met hors d'état de prouver positivement cette assertion, mais nous en trouvons des listes, dans les Géographes des temps postérieurs, ainsi que nous le ferons voir, en parlant de chaque Province en particulier. Elles font, à la vérité, si féches, que les Auteurs ne nous apprennent point l'origine des lieux dont

ils parlent. Nous pouvons croire que les Romains se conduisirent dans ces Provinces, comme ils faisoient à l'égard

Après avoir fait voir, que du temps de César, il y

de leurs autres conquêtes; or Florus nous apprend en L.4.C.12. deux mots, à son ordinaire, que Drusus, frere de Tibere, fit construire des forteresses sur la Meuse, le Rhin, le Wefer & l'Elbe, pour la garde des Provinces que les Romains avoient acquifes, furtout fous fon commandement. Drusus in tutelam Provinciarum præsidia, atque Custodias ubique disposuit per Mosam flumen, per Albim, per Visurgim; nam per Rheni quidem ripam quinquaginta amplius Castella Tac. An- direxit. Nous voyons en Angleterre, sous le Gouvernement d'Oftorius, des troupes surprises par les Silures,

Lir. 12. Chap. 38. Vied Agric. lorsqu'elles étoient occupées à bâtir des forts. Agricola Trad.par M. l'Ab. de la Bleterie.

" d'accoutumer les Bretons à la vie tranquille & fociable, " d'apprivoiser par l'amorce des plaisirs, cette nation difperfée.

s'occupa tout l'hiver d'un projet très-avantageux. "C'étoit

"persée, encore à demi sauvage & par conséquent toujours "prête de courir aux armes. Il ne cessoit de les exhorter "à bâtir des temples, des places, des maisons, & les "m.L. 17. "faisoit aider par l'état. "Nous voyons l'Empereur Julien rebâtir sur la Meuse, trois forteresses que les Barbares étoient venus à bout de détruire, Subversa dudum obstinatione barbarica.

Voilà ce que le peu de monumens qui nous restent de ces tems reculés, nous apprend en général sur ce sujet. Nous allons actuellement en recueillir ce qu'ils nous sournissent sur chaque Province en particulier. Nous ne suivrons en cela d'autre ordre que celui de leur proximité des Romains, qui nous paroît être celui de l'établissement des villes. Nous aurions voulu pouvoir en assigner l'époque; mais nous avons déjà averti que nous ne le pouvions.

DE L'ARTOIS.

L'Artois n'a que quatre lieux connus avant le septiéme siecle, savoir :

Nemetocenna . . . dans Céfar ou plûtot Hirtius.

Tarvanna dans Ptolemée.

Minariacum dans l'Itineraire d'Antonin.

Vicus Helena dans Sidoine.

Il y a toute apparence que le Nemetacum d'Antonin, & de la Table Peutingerienne, sont la même chose que le Nemetocenna de César.

Je crois superflu de dire, que l'Itineraire d'Antonin dit Tarvenna & la Table Tervanna. Je ne fais cette minutieuse remarque, que pour avertir, que ce sera la dernière. Tout le monde sait combien, avant l'invention de l'Imprimerie, l'ortographe devoit être inconstante, elle l'a même été depuis: & peut-être n'y a-t'il que des Corps litteraires capables de la fixer.

Les Géographes ne conviennent point, que Nemetocenna soit l'Arras de nos jours. Si, comme l'assure M.
d'Anville, d'après les distances données dans les Itineraires
Romains, la premiere de ces villes étoit précisément à
l'endroit où est aujourd'hui Arras, la question ne seroit
plus douteuse; ce qui fait donc douter, que Nemetocenna
soit au même endroit où est aujourd'hui Arras, c'est que
dans la notice des dignités de l'Empire, ouvrage du cinquiéme siecle, ces deux Lieux paroissent bien distingués.
On peut consulter Cellarius, car je n'ai rien de plus à dire
que lui, sinon qu'il pourroit s'être sait, que le nom nouveau d'Atrebatum, pour designer la ville d'Arras, eût commencé à s'introduire dans ce siecle, car je ne vois plus le
nom ancien usité depuis.

Il n'y à point de doute que Tarvanna ne soit Terouane dont tout le monde connoit le sort. C'étoit une des principales Villes de ces Pays, puisqu'elle sût le siège d'un Eveché dès le commencement du sixieme siecle, qui à sub-sisté jusqu'à sa destruction. Elle est designée dans les anciens Géographes, comme la Capitale des Morins.

Minariacum est-il Estaire, Merghem ou Merville? voyez Mr. d'Anville.

Vicus Helena lieu célébre par la défaite de Claudion en 446. On ne convient pas plus de sa fituation. Les uns sont pour Hesdin, d'autres pour Lens, & le P. Boucher pour Houdain, Village sur la route d'Arras à Terouane.

LE HAINAU.

L'on ne trouve en Hainau avant le septiéme siecle que Baganon dans Ptolemée, & Bagacum par tout ailleurs.

Fanum Martis . . . dans la Notice de l'Empire.

Locus Quartensis . . . ibidem.

Pons Scaldis . . . }

Vodgoriacum . . . }

dans l'Itin. & la Table.

Duronum dans la Table seule.

(47) BAGACUM aujourd'hui Bavai bien dechu de son ancien

lustre, puisque selon Ptolemée, il étoit la Capitale des Nerviens, & en quelque forte celle de l'Empire Romain dans les Pays-bas, à en juger par les bâtimens qu'on y avoit Buch de fait construire, comme un aqueduc de quatre lieues, un Belg. Rons. cirque, des bains & des Palais de marbre; choses dont on ne trouve aucuns restes dans les autres Villes de ces contrées. Selon une inscription rapportée par le P. Delewarde T. 1. p. 32. dans fon Histoire du Hainau, Bavai doit avoir été bâti avant la fin du regne d'Auguste : on ne peut pas dire cependant, qu'il ait existé du tems de César : est-il croyable qu'il n'én eut point parlé, ayant fait plusieurs fois la guerre aux environs? le P. Boucher pense avec fondement. qu'il fut détruit vers le commencement du cinquiéme fiecle, par ce qu'il n'en est point parlé dans la notice de l'Empire ni ailleurs, & qu'on n'y a trouvé des Medailles d'Honorius, que de ses premieres années.

FANUM MARTIS aujourd'hui Fammars à une lieue au sud Il étoit selon la notice, le lieu de la rede Valenciennes. sidence du Commandant des Lêtes Nerviens, præsectus Lætorum nerviorum fano martis Belgicæ secundæ, & il a donné son nom à une grande partie du Hainau, jusqu'au dixiéme Delew. p. fiecle. Ces Létes, dont il est beaucoup parlé dans la notice, étoient vraisemblablement des Corps militaires, & non un peuple particulier, composé pour la plus grande par-

L. 1. Cap. tie, de la nation dont-ils portoient le nom.

p. 502.

382.

Locus quartensis aujoud'hui Quarte sur la Sambre au Sud-Ouest de Maubeuge & presque à l'opposite de St. Remi mal batu, où le P. Boucher prétend que se donna la batail. le fanglante entre César & les Nerviens.

> Pons Scaldis. Escau-pont sur l'Escaut entre Valenciennes & Condé.

Vodgoriacum. Voudrei au Nord-Ouest de Binche. Duronum. Estrun-Cauchie au midi d'Avesnes. Hermonacum. Bermerain à l'Ouest du Quesnoi.

LE NAMUROIS.

Ce pays occupé par les Aduatiques, nation affez puiffante pour armer 29 mille hommes, & qui avoit plufieurs Cef. L. 2. villes & châteaux, cunctis opidis castellisque desertis, ne nous offre cependant qu'un seul endroit connu avant le septième siecle, qui est

Hornensis locus . . . dans la Notice de l'Empire.

Ce lieu ne peut être que Marchienne au-pont, à l'Ouest de Charleroi & au confluent de la Hour, ou Heur, avec la Sambre. Les Romains avoient dans cet endroit, ainsi qu'à Quarte, des Gares pour y mettre les Batteaux dont ils se servoient sur la Sambre, ainsi que le dit la Notice. Præsectus Classis Sambricæ in loco Quartensi et Hornensi.

Il y à toute apparence que les Aduatiques occupoient un terrain plus confidérable, que n'est le Namurois de nos jours, puisqu'on ne peut y trouver cette forteresse, opidum egregie natura munitum quod, cum ex omnibus in Circuitu partibus altissimas rupes . . . haberet , una ex parte leniter acclivis aditus in latitudinem non amplius 200 pedum relinquebatur; quem locum duplici altissimo muro munierunt, dans Hist. de laquelle ils refugierent toute la nation & ce qu'elle avoit. Nanur. Pref. p. 11. Le P. de Marne conjecture qu'elle étoit aux environs de Tongres à cause de la ressemblance de son ancien nom Atuatuca avec celui des Aduatiques. Mais cette raison est bien légere; & d'ailleurs ils n'auroient pu approcher de cette derniere place sans pénétrer assez avant, dans le territoire des Eburons, au milieu desquels elle étoit située. Cest. L. 6. Hoc fere est in mediis Eburonum sinibus. Le sentiment qui C. 32. la placoit où est aujourd'il. la plaçoit où est aujourd'hui la Citadelle de Namur, paroît insoutenable par les raisons qu'on peut voir partout, mais dont l'une, fondée sur l'impossibilité de placer 53 mil-le hommes sur cette Colline, est de beaucoup sortissée, si l'on considere, que la nation des Aduatiques devoit sur(49)

passer 100 mille hommes à son entrée dans cette sorteresse. Car leur contingent pour la Ligue des Belges contre
L.I.C. 29. César devoit être de 29 mille hommes. Or il nous apprend
que les combattans faisoient le quart d'une nation Gauloise, en nous disant, que les Suisses, qu'il chassa de la
Bourgogne, étoient en tout, semmes, ensans & vieillards,
trois cens soixante-huit mille personnes, dont il y avoit
quatre-vingt douze mille combattans. Les Aduatiques, pour
être réduits au nombre de 53 mille hommes, vraisemblablement ensans & vieillards, au sortir de cette sorteresse,
auront dû être presque anéantis. Aussi en est-il fait peu
mention après.

LE LUXEMBOURG.

Nous connoissons dans ce pays, avant le septiéme siecle.

Meduantum dans la Table.

Epusium dans la Notice des Dignités & l'Itinéraire.

Orolaunum dans l'Itineraire.

Andethanna Ibidem.

Caranusca dans la Table.

Ricciacum Ibidem.

Beda dans la Table & dans l'Itineraire.

Nassonacum dans le Code Theodossen.

Meduantum est Moyen à une lieue à l'Est de Chiny. Epusum est Ivois appellé aussi Carignan. La Notice des Dignités de l'Empire y place un Corps des Létes.

Orolaunum est Arlon.

Andethanna Epternach.

Caranusca Garsch au Nord de Thionville.

Ricciacum Remich.
Beda Bidbourg.

Nassonacum Nassogne à l'Est de Rochesort.

Ce lieu nous est connu, par deux Loix des Empereurs

Valentinien, Valens & Gratien qui y furent données en 372.

Il est très-remarquable, quoique je ne voie personne qui l'ait remarqué, que l'Itineraire d'Antonin ne donne dans la partie qui concerne les Gaules, le nom de Vicus qu'aux seuls lieux du Luxembourg ou qui l'avoisinoient, comme Vousi en Champagne Vungum Vicum & à trois endroits du pays de Juliers, qui venoient ensuite de Beda sur une route de Tréves à Cologne. Seroit-ce que l'Auteur auroit voulu marquer que ce pays, quo ique couvert de la Forêt d'Ardenne, étoit cependant habité, & que ces lieux n'étoient pas de simples postes mutationes.

LA FLANDRE.

On connoit en ce pays avant le septiéme siecle.

Origiacum dans Ptolemée.

Turnacum dans l'Itineraire, la Table, la Notice & ailleurs.

Castellum Morinorum..dans l'Itineraire & la Table.

Viroviacum ibidem.

Cortoriacum dans la Notice.

Portus æpatiaci ibidem.

Marci. ibidem.

Origiacum est Orchie. Tout le monde convient que Ptolemée s'est trompé ici, comme en plusieurs autres choses, en faisant Origiacum Capitale des Arageois.

Turnacum. Dans ce nom on y reconnoît facilement Tournai; cette ville illustre dès le commencement du cinquiéme fiecle, n'est cependant guères connue avant; car l'Itineraire qui dans son entier n'est que du quatriéme, & la Table qui est du même temps, ne le distinguent point d'une multitude d'autres Lieux, dont ils sont mention. Mais St. Jerôme, tout au commencement du cinquiéme siecle, écrivant de Bethléem à la veuve Ageruchia, & lui mandant la célébre Incursion des Barbares dans les

Ep. 91.

Gaules, lui parle entre autre de Tournai. Remorum urbs præpotens, Ambiani, extremique hominum Morini, Tornacus.... translati in Germaniam. La Notice des Provinces & des villes de l'Empire, qui est du commencement du cinquiéme siecle, assigne la ville des Tournesiens, entre les douze qui composoient la seconde Belgique, Civitas Turnacensium. Dans la Notice des Dignités de l'Empire, que L. P. Boucher prouve avoir été faite vers l'an 437, il est parlé d'un corps de troupes, sous le nom de Numerus Turnacenssum, & d'une de ces Manufactures que les Romains entretenoient pour y faire faire les habits des soldats, Procurator Gynæcei Tornacensis Belgicæ Secundæ, appellée Gynæcee du nom grec gunn qui signifie femme, parce que c'étoient clles qu'on employoit particulierement à ces Manufactures. Grégoire de Tours & ses Abreviateurs disent que Claudion, second Roi de ces Francs qui ont fondé la Monarchie Françoise, s'empara en 443 de Tournai & de Cambrai. Carbonariam Silvam ingressus Tornacensem urbem obtinuit. Il est reconnu universellement qu'il y a eu des Evêques, aussitôt que les conquêtes & la conversion de Clovis, mort en 511, eurent procuré à ces pays, la liberté & la tranquillité. Les Antiques qui y ont été trouvées en 1655, & qui vraisemblablement avoient appartenu au Roi Childeric Pere de Clovis, prouvent, qu'il y a été enterré; & il seroit peut-être maniseste que lui, ou quelques-uns de ses prédécesseurs ou successeurs immédiats, y auroient residé, par l'Epithete de Regalis Civitas que lui donne (Note 8me.) St. Ouen dans la vie de St. Eloy (8). Au moins est-il certain, qu'elle a servi de place de sureté en 575 à Chilperic, lorsque son armée eut été désaite par Sigebert Roi d'Austrasie.

P. 493.

Castellum Morinorum, autrefois Capitale des Morins, peuple célébre dans l'antiquité, est le Cassel de nos jours. Il est parlé d'une Colonie de Morins dans Gruter; mais comme c'est le seul endroit ou j'aie vu cette désignation employée par rapport à ces Pays, & jamais celles de Municipe, de préfecture &c, je n'ai pas cru devoir entrer dans quel-

que détail à ce sujet, qui vient d'ailleurs d'être supérieurement bien traité par Mr. de Beaufort dans sa République Romaine.

Viroviacum est Vervick.

Cortoriacum n'est pas sous ce nom dans les monumens de ce temps; mais une Milice Romaine désignée dans la Notice des Dignités de l'Empire, sous celui de Cortoriacenses est au moins un préjugé de l'existence d'un lieu de ce nom.

D' Anville.

Portus Æpatiaci, doit avoir été entre Ostende & l'Ecluse. La Notice y met un Commandant de troupes Nerviennes, tribunus militum Nerviorum portu epatiaci.

Marci étoit selon la Notice, le lieu de garnison d'un corps de Cavalerie Dalmate, Equites Dalmatæ Marci. On ne convient point du lieu qui y répond. Mais des vestiges d'une vove Romaine qui conduisoit de Cassel à Mardick, font penser que cet endroit étoit remarquable du temps des Romains, & qu'il est celui dont parle la No-

Nous nous sommes imposé de n'admettre dans cet Ouvrage, que les lieux dont les Monumens du temps font mention; nous n'avons pas cru, à l'exemple de beaucoup d'autres, que la simple ressemblance des noms Modernes avec les Anciens, pût suffire pour assurer leur Identité. Nous ne Bel. Rom. parlerions donc point de Sueveghem, village entre Courtrai & l'Escaut, si le P. Boucher n'assuroit avoir vu & examiné trois cent Médailles d'argent qui y furent trouvées en 1637. Elles étoient des Empereurs depuis Auguste jusqu'à Commode. Ce fait peut faire présumer que ce lieu étoit la principale demeure de ces Sueves, que Tibere transporta en deça du Rhin l'an de Rome 746, d'autant qu'il est certain par les preuves qu'en apporte cet habile Jésuite, que ces peuples habitoient dans ce Canton.



LE BRABANT.

Ce pays, aujourd'hui l'une des plus belles & des plus florissantes des dix-sept Provinces des Pays-Bas, étoit pendant les six premiers siecles de notre Ere, à peu près dans l'état où Ovide représente la terre au sortir du Déluge.

> Jam mare & tellus nullum Discrimem habebant; omnia pontus erant. Met. Lib. 1. V. 291.

Les rivieres & les ruisseaux sans Digues, sans rivages assurés, devoient faire des marais de tous les bas fonds. Qu'on y joigne les Collines couvertes de bruyeres & de broussailles, & on aura l'habitation des Menapiens, qui font ceux qui ont le plus constamment occupé ce pays, tel que Strabon la décrit, Ultimi sunt Menapii, qui.... des Hist. de paludes incolunt & silvas humilis densæque materiæ ac spinosæ. Les Romains pendant ce temps n'ont communiqué de l'Angleterre avec l'Allemagne & même avec la Hollande, qu'en passant sur sa frontiere, à Gemblour & Perwez. Ils sembloient éviter & suir ce terrain où sont à présent de grandes & belles villes, des villages sans nombre, des campagnes riantes, des forêts non plus d'épines mais d'arbres élevés & propres à orner les Palais qui ont remplacé les cahutes de ses anciens habitans; des routes unies & fermes, qui pour le venger du mépris de ses anciens maîtres, lui amenent les curieux & les commerçants de toute l'Europe, les uns pour y admirer les fruits prodigieux de l'industrie humaine, & les autres pour en emporter, fur tout, des ouvrages, que ne faisoient pas les Menapiennes, & dont les femmes du monde entier, se parent aux jours de leurs fêtes. Ce magnifique, ce superbe Brabant de nos jours, n'a eu de lieux connus avant le septiéme siecle que:

Geminiacum dans l'Itinéraire & la Table.

Perniciacum ibidem.

Pons Mosæ dans Tacite & Gregoire de Tours.

P. 10. Geminiacum doit être Gemblou. Le P. Boucher veut sans raison, que ce soit Gemtines. Ce lieu devoit être de quelque considération chez les Romains, puisqu'un corps de troupes, mentionné dans la Notice, en portoit le nom Geminiasences.

Perniciacum. On reconnoît visiblement dans ce nom Perwez. Il plait à Mr. d'Anville d'y entrevoir Prenson ou Brenchon, parce que les distances marquées dans les anciens ne s'accordent point avec la position actuelle des lieux. J'aimerois mieux faire, comme il fait souvent, y soupçonner quelque faute de copiste, que de contredire une ressemblance si parsaite du moderne & de l'ancien, appuyée d'ailleurs par les monumens.

iθ L. Δ.

Pons Mose. J'ajoute ce lieu au Brabant, sans être convaincu qu'il lui appartienne. Tacite sait mention d'un pont sur la Meuse, à la faveur duquel, Claudius Labeo arrêta Civilis; mais son récit est trop vague, pour qu'on puisse en découvrir la situation, & le Pont de l'Historien Romain, pourroit bien n'être pas celui, que de nos jours, nous exprimons par les mots Allemands Maes-tricht. S'il constoit que la distance de ces deux Ponts, s'il y en a eu, n'a pas été plus grande que celle que Mr. d'Anville reconnoît entre Brenchon & Perwez, je n'éleverois pas de doute là-dessus. Or, pour identisser le Pont ancien & le Pont moderne, on a été jusqu'au crime de faux. Et parce que de nos jours on appelle cette ville en Allemand Obertricht, en François, le passage supérieur pour le distinguer d'Ondertricht, ou Utrecht, passage inférieur, on a recolus trouver dans un appeire le mot nouveau Il s'est

L.20. C. 10. à voulu trouver dans un ancien, le mot nouveau. Il s'est trouvé qu'Ammien a dit que Julianus obtricensimæ opido propinquabat, ou plutôt tricesimæ. Cette ville étoit presque visiblement la même dont il parle peu auparavant, &

L. 18.C.2. où tout le monde lit tricesimæ; Colonie Romaine établie sur le Rhin, & appellée ainsi de la trentième légion qui

V. Bayle. y passoit l'hiver. Gelenius le plus insidéle des Editeurs, à mis dans son Edition obtricensi mos opido, contre la teneur de tous les Manuscrits. Or l'on voit, qu'Obtricense,

peut être Obereriche latinisé. Ce qui suppose assez gratui-(Notegme.) tement, (9) que du temps d'Ammien, on parloit Allemand dans ce pays. Cette fraude ne prouveroit pas cependant, que le Pont de Tacite seroit celui d'Ammien; il pouvoit y avoir plus d'un Pont sur la Meuse. De tout (Note 10me.) cela il suit, que la supercherie est grossiere & inutile. (10) On doit donc reconnoître de bonne foi qu'il n'est point question de Mastricht dans ce passage d'Ammien. Le premier Auteur qui parle bien clairement de cette ville, est Gregoire de Tours, qui dit d'Aravatius, Evêque de L. 2. Hist. Tongres, que ad trajectensem urbem accedens, modica pulsa-Franc. C. 5. tus febre, recessit à corpore, ablutusque à sidelibus, juxta ipsum aggerem publicum est sepultus; encore pour être frappé de cette clarté, faut-il être instruit, que Mastricht se trouve constamment nommé dans les Auteurs Latins du moyen L'an 451. Age trajectum, trajectum superius, trajectum ad mosam, & y joindre la tradition qui en fait le Siége de l'Evêché des Tongrois, après la destruction de Tongres.

PAYS DE LIEGE.

Les Eburons, habitans de ce pays, lorsque César en entreprit la conquête, ont payé cher l'honneur de lui avoir refisté plus qu'aucun autre peuple, puisqu'ils ont été détruits par lui & remplacés par d'autres Germains, dont le nom de Tongrois, donné pendant longtems à cette Contrée, est enfin resté à une de ses principales villes; car c'est bien mal à propos qu'on à voulu douter, Pref. de que l'Atuatuca de César, sur Tongres. Ptolemée le dit positivement; l'Itinéraire & la Table le placent dans la position qui convient à cette ville. A la vérité on ne voit plus depuis, ce nom primitif, mais ç'a été le fort de presque tous les anciens noms de lieux; & Divodurum Metz; Durocortorum Rheims; Samarobriva Amiens; Nemecocenna Arras; ne sont pas plus restés qu'Atuatuca, &c.

Liége par

Les lieux connus avant le septiéme siecle dans ce pays, sont

Atuatuca dans César, Ptolemée, l'Itinéraire & la Table.

Fons Tongrorum . . . dans Pline.

Feresne dans la Table.

Atuatuca est Tongres, comme nous venons de le confirmer. On a vu au commencement de cet Ouvrage, de quelle importance étoit cette place, même du temps de César. Elle ne la perd point pendant les cinq premiers fiecles de notre Ere. Il en est fait mention dans tous les monumens de ces tems, Ptolemée, Vopisque, l'Itinéraire, la Table, les Notices, Ammien, Grégoire de Tours, &c. Elle partageoit avec Cologne feule, l'honneur d'être une des Capitales de la feconde Germanie. Secunda Germania, dit Ammien, Agrippina & Tongris munita civitatibus amplis & copiosis. Ce Privilége lui est authentiquement donné dans la Notice des villes de l'Empire. Elle a été le Siége d'un Evêché au moins dès le quatriéme fiecle. St. Athanase Bouch. p. met St. Servais, fon Evêque, au nombre de ceux qui affisterent au Concile de Sardique en 347; prérogative, dont elle a joui, jusqu'à sa destruction en 451 par Attila, qu'elle passa à Mastricht pour y être attachée jusqu'en 881, tems où cette derniere ville ayant essuyé le même malheur de la part des Normans, elle s'est enfin fixée à Liége.

> Tout le monde connoît l'Historiette, que raconte Vopifque, de cette cabaretiere Druidesse & Tongroise, qui prédit à Diocletien sa future élévation à l'Empire; plaisanterie sans doute, pour l'engager à ne pas compter si exactement avec elle.

L.31. C. 3. Fons Tongrorum, la description que donne Pline de cette fontaine, convient en grande partie aux eaux de Spa. Tungri civitas Galliæ fontem habet insignem, pluribus bullis stillantem, ferruginei saporis, quod ipsum, non nisi in sine potus, intelligitur; purgat hic corpora, Tertianas sebres discutit

calculorumque vitia. Eadem aqua, igne admoto, turbida fit, ac postea rubescit. Les eaux de Spa n'ont plus la reputation de guerir les siévres tierces, ni la gravelle. Mais Pline en étoit éloigné de trois cens lieues, quand il en écrivoit ces merveilles, & l'on sait qu'on gagne rarement à être vu de si près.

Feresne repond au lieu où est à présent Reckem au nord de

Mastricht.

Je ne place point ici Toxiandria, que la plûpart des Auteurs croyent être Tessenderlo au nord de Diest, parce qu'il me paroit que c'a été un pays & non une résidence quelconque. Les Toxandres que Pline nous a fait connoître le premier, devoient habiter de son tems, le pays de Waes, la Flandre-Hollandoise & la Zeelande; à Scaldi incolunt extera Toxandri, pluribus nominibus. Ils ont dû changer de place, puisque l'Auteur de la vie de St. Lambert Evêque de Mastricht dit, que Regio Toxandria étoit peu éloignée de cet-L. 17. C. 8. te ville. Le temoignage d'Amien qui a fourni le Toxandria, le prouve aussi. Le voici: quibus paratis Julianus, petit primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit, ausos olim in romano solo, apud Toxiandriam locum, habitacula sibi figere prælicenter. Il est certain que les Saliens habitoient alors la Campine. Si elle portoit donc le nom de Toxandrie, les Toxandres devoient avoir quitté la Zelande. De plus la suite du texte d'Ammien infinue que tout ceci ne devoit pas se passer loin de Tongres. Or ce qui m'induit à croire que le Toxiandria locus d'Ammien n'est pas un lieu particulier, c'est que l'expression est trop générale, & peut s'adapter à un pays, comme à une ville, c'est qu'enfin une nation puissante ne peut pas habiter un lieu particulier quelconque. On ne peut être trop en garde contre la ressemblance des noms anciens & modernes, surtout lorsqu'elle est destituée de preuves fondées sur les monumens du tems, & qu'elle choque le bon sens. Avec un tel principe, il n'y a rien qu'on ne confondit, les lieux les langues &c. C'est pour la même raison que je n'admets point le Lagium des PP. Boucher & Wastelain, qui selon eux, seroit Luaige ou Louette, selon l'Atlas de Robert, à peu de distance de Tongres au Sud-ouest; ni le Disparagum de l'Abbé du Bos, Duisbourg au Sud de Tervuren.

LE LIMBOURG.

On ne connoit dans cette petite Province avant le septiéme siecle que

Coriovallum.

Cluvier pense que c'est Valckenbourg. Mr. d'Anville est pour Cortenbach.

LA GUELDRE.

Aucune Province de Pays-Bas, ne nous fournit autant de lieux connus avant le septieme siecle. Elle doit sans doute cette illustration à l'avantage qu'elle a d'être arrosée de deux grandes Rivieres, la Meuse & le Rhin; Je devrois peut-être dire de quatre, car le Waal & l'Yssel qui fortent de ce dernier, dans cette Province, sont encore trèsconsidérables. On sait combien les hommes ont toujours été portés à se fixer sur les eaux; les plus grandes villes baties sur les sleuves & sur la mer, attestent ce fait. Et la derniere guerre entre la France & l'Angleterre ne s'est-elle pas faite pour la possession de l'Ohio, éloigné d'elles de cinq à six cents lieues! On connoit donc en Gueldre, avant le septiéme siecle.

Grinnes dans Tacite & la Table.

Manuaricium dans l'Itineraire.

Vada dans Tacite.

Levæ fanum dans la Table.

Carvo dans PItineraire & la Table.

Castra Herculis dans Ammien & la Table.

Arenatium dans Tacite, l'Itineraire & la Table.

Burginatium vel dans PItineraire, la Table & Ammien

Noviomagus est Nimegue. Quoique cette ville ne nous soit connue que depuis le quatriéme siecle, elle devoit cependant être alors de quelque importance, puisqu'elle est distinguée dans la Table par la figure qui y paroît affectée aux Capitales.

Catualium. A ce lieu répond Heel au Sud de Ruremonde

& à la gauche de la Meuse.

Mederiacum à celui-ci Bruggen au Nord Est de Ruremonde & à la droite de la Meuse. Ces deux endroits étoient sur deux routes, l'une à la gauche & l'autre à la droite de la Meuse qui conduisoient, la premiere de Tongres, & la seconde de Coriovallum à Nimegue & delà à Leyden.

Venlo. Il n'est pas absolument cetain qu'Ammien en parle.

Le Fort où les Saliens s'étojent retirés & où Julien les assiégea, n'est point nommé dans son Texte. Il y a, dit-on, une Lacune dans tous les Manuscrits, il est seulement constant qu'il étoit près de la Meuse. Circumvallare disposuit Mosa sluvius præterlambit.

Blariacum est visiblement Blerick vis-à-vis de Venlo.

Sablones est Int-Sant à coté de Stralen.

Cevelum est Cuick.

Batavorum opidum, Batembourg.

Duodecimum, ainsi dit de son éloignement de Nimegue, est Dooden-Werd.

Grinnes Tiel.

Manuaricium Maurick.

Vada vis-à-vis de Rheenen.

Levæ fanum Liven-Dael Vallis Levæ.

Nous dirons à l'article de la Zeelande un mot sur les Divinités de nos ancêtres.

Carvo vis-à-vis de Wageningen.

Castra Herculis-Malburg.

Arenatium Aert.

Burginatium, que j'ai aussi appellé Quadriburgium. Ce dernier est d'Ammien, & Mr. d'Anville pense qu'on doit le consondre avec le premier, parce que la position doit être la même. C'est selon lui le lieu où est le Fort de Schenck.

LA ZEELANDE.

Dans l'Isle de Walkeren, à l'Est & à l'Ouest de la petite ville de Domburg, sont deux petits lieux près des Dunes, dont le premier se nomme Oost-Capel & le second West-Capel. On a trouvé en 1647. des Inscriptions près de ce dernier endroit, en l'honneur de la Deesse Nehallenia. D'où on à conclu que cette Divinité y avoit été invoquée. Le lieu voisin de la Mer & une inscription, ob merces ritè conservatas, sont soi que c'étoit pour réussir dans le commerce. Ce fait, le Levæ fanum de la Gueldre, plusieurs Inscriptions dans Gruter, prouvent que nos Ancêtres avoient leurs Dieux locaux, ainsi que les Grecs & les Romains; & ces Dieux sont la plûpart des semmes; aussi Tacite nous apprend-il en mille endroits, que les Germains étoient galants jusqu'à la superstition; inesse quin etiam feminis Sanctum aliquid, & providum putant.

LA HOLLANDE.

An. de J. C. L'Orateur Eumenius, en parlant de la Hollande, quam 293. p. 713. obliquis meatibus Vahalis interfluit, quamque divortio sui Rhedu N. Rec. des Hist. de nus ampleciitur, aura sans doute usé du privilége de son France.

art, & exageré, en disant qu'elle n'est presque pas une terre,

terre, pæne terra non est; puisque les Bataves & les Caninefates y habitoient, & qu'ils ont été assez puissants pour donner beaucoup d'inquiétude aux Romains sous la conduite de Civilis, & pour en être menagés au point que, nec tributis contemnuntur, nec publicanus atterit. Ils auront dû cependant subir après, le fort du reste du monde, puisqu'avant le septiéme siecle, nous trouvons que les Romains y avoient établi les places suivantes, sans comprendre une partie de celles de Gueldre & de la Province d'Utrecht qui saisoient une partie de leur Pays.

Lugdunum ... dans Ptolemée , Ammien ,
l'Itineraire & la Table.

Gaspingium ... dans la Table.

Tablæ ... Ibidem.

Flenium ... Ibidem.

Forum Adriani ... Ibidem.

Prætorium Agrippinæ ... Ibidem.

Matilo ... Ibidem.

Albiniana ... Ibidem & dans l'Itineraire.

Niger pullus ... Ibidem.

Lauri ... Ibidem.

Castellum Romanum.

Lugdunum est Leyden. Cette ville connue dès le second siecle de notre Ere, est distinguée dans la Table comme celle de Nimegue, par cette marque qui désigne les Capitales d'un Canton. L'Intineraire l'appelle Caput Germaniarum, non qu'elle sut la premiere ville de toute la Germanie, mais seulement de cette partie qui étoit en deça du Rhin, car il est dit à Lugduno capite Germaniarum Argentoratum (Strasbourg.) Si cependant par Caput on ne doit pas entendre la premiere de ce coté de la Germanie; car nous avons déjà remarqué que la Notice n'assigne que Cologne & Tongres pour Capitales de la seconde Germanie. Des Barbares s'en emparerent en 357, & l'auroient brûlée, si on ne les en avoit chassés, & s'ils n'avoient craint Julien, qui accouroit à son secours.

Am. L. 16.

Gaspingium est Asperen.

Tablæ Ablas vis-à-vis de Dordrecht.

Flenium Vlaerding.

Forum Adriani Voorburg. Cette place aura été batie par Adrien. Des Médailles trouvées dans ce lieu, sous des ruines de Bâtimens, que Menson Alting croit être de Marc-Aurele, & qui au revers portent le nom d'Elinum, sont conjecturer àce Savant, que cet Empereur y aura fait construire une citadelle de ce nom à l'honneur d'Adrien son Bisayeul par adoption, dont le nom de famille Ælia sera réprésenté par celui d'Elinum, quoiqu'un peu alteré par le Graveur. On peut consulter sur les dissérentes espéces de Forum, Bergier & surtout la République Romaine de Mr. de Beausort.

Prætorium Agripinæ. Ce lieu est designé dans la Table par la représentation d'un grand édifice; & il s'en trouve plusieurs ainsi nommés dans la Gaule, en Espagne, dans la grande Bretagne & en Pannonie. On sait que les Prétoires, originairement les tentes des Généreaux d'Armées Romaines, sont devenus dans la suite des palais, parce que le Commandant des gardes Prétoriennes devint un des premiers Ossiciers de l'Empire, lorsque l'Empereur né Chef de ses armées, en sut regardé par la réunion de toutes les Charges de la Republique en sa personne, comme le représentant. Celui dont il est ici question, aura été bati par les ordres d'Agrippinensis. On croit sur les lieux que Room-burg en atteste l'existence dans ce même endroit.

Matilo est Rhynenbourg.

Albiniana Alfen.

Niger pullus, Menson Alting change cette leçon en celle de Nigra palus, leçon très-authorisée par la nature du terrain. On ignore ce qui peut correspondre à ce lieu.

Lauri est aujourd'hui Thof, selon le même Geographe. Ce nom, qui signifie jardin, a une grande assinité avec Lauri.

Castellum Romanum. Il n'en est parlé dans aucun monument ancien, non plus que du Sueveghem de la Flandre, ni du Nehallenia de la Zeelande, ni de l'Elinum précédent.

On ne le connoit, ainsi que ces lieux, que par des inscripsions & des Ruines, qu'on n'apperçoit, dit Cellarius, que par un grand vent d'Afrique. Il est vis-à-vis de l'endroit où le le Rhin se perd aujour'hui dans les sables. Il est connu dans le pays, sous le nom de Britten-burg Arx Brittanica, ou parce qu'on s'est imaginé sausement, que les Romains avoient quelque sois passé delà en Angleterre; ou peut-être qu'on l'auroit construit pour se prémunir contre les Bretons.

LA PROVINCE D'UTRECHT.

On ne connoit dans ce pays, avant le septiéme siecle que trois endroits. Savoir :

Fletio dans la Table.

Trajectum dans l'Intineraire.

Batavodurum . . dans Tacite.

Fletio est Vleuten.

Trajectum Utrecht, qui n'est devenue considérable que dans le septiéme siecle.

Batavodurum n'est rémarquable, que parce que les Romains y avoient un Pont sur le Rhin. C'est Wick-te-Durstede. Les Latinistes modernes appellent cet endroit Dorestatum ou Dorestadium. Ce nom se trouve dans des medailles trouvées aux Environs; elles sont d'Aurelien ou de l'un des Antonins. Menson Alting en conjecture, que déjà dès le deuxième ou le troisième siecle, Batavodurum portoit son nom moderne.

LA FRISE, L'OVERYSSEL, ET GROENINGUE.

Je joins ensemble ces trois Provinces, parce que nous y connoissons très-peu de lieux avant le septiéme siecle. L'Intineraire & la Table, à qui nous devons la connoissance de la plûpart de ceux dont nous avons fait mention, nous abandonnent ici. Ce qui seul nous prouveroit, que les Romains n'y ont jamais eu d'établissement fixe, malgré

les expéditions de Drusus & de Germanicus son fils jufqu'à l'Elbe. Nous ne devons la connoissance de la premiere qu'à quelques lignes de Suetone, de Dion & d'autres pareils abréviateurs, qui par conséquent ne nous en apprennent que la substance. Tacite s'est plus étendu sur la seconde; mais on sait qu'il s'est plus attaché à faire connoître les hommes que les Pays. Nous verrons que Ptole, mée ne nous en apprendra guères davantage.

Lieux connus avant le septiéme siecle dans ces trois

Provinces.

Flevum Castellum. On ne convient point de la situation de cette sorteresse. Menson Alting prétend qu'elle étoit à l'embouchure de l'Hunesse, & à la place où est Fliedorp; mais malgré la reputation de ce savant, on ne peut guères se dispenser de la placer auprès du Flevo dont il aura emprunté le nom, & dans ce cas en chercher la position, si ceia est possible parce que ce Pays est aujourd'hui couvert d'eau, dans le Flieland ou un autre Isle du Zuydersée.

Manarmanis Portus. Cluvier à cru que ce Port étoit Gelmuyden à l'embouchure du Wecht dans le Zuydersée; mais Menson Alting pense avec plus de sondement, qu'il étoit sur l'Océan. Ce Golse en effet n'existoit point encore, sinon sous la forme d'un petit lac. Et de plus, Ptolemée en parlant de ce Port, décrit la Côte de l'Océan. Alting le place à l'embouchure de l'Hunnesse.

Corbulonis Munimentum. Ce Corbulon est le célébre Général de ce nom sous les régnes de Claude & de Neron. Menson Alting pense que cette forteresse est l'origine de Groeningue.

Mediolanium Midlaren à trois lieues au Sud de Groeningue.

Cruptoricis Villa. On en ignore la fituation, ainsi que de la Forêt Baduhenna qui l'entouroit. Ut sunt sere Domicilia Gallorum, dit César, qui vitandi æstus causa, plerumque silvarum ac suminum petunt propinquitates. Ce Cruptoric étoit un des premiers des Frisons, qui après avoir été stipendié par les Romains, les avoit abandonnés.

Navalia étoit, dit Alting, où est aujourd'hui Campen.

N O T E S

(PREM.)

Etat des Il me semble que les Commentaires de César sur la guerre des Gauses Gaules du temps de Juont un but & un genre de merite qui n'ont point encore été apperçus. Ciceron les a loués, mais il est évident qu'il n'avoit égard, dans cet les Céfar. Suct. in éloge, qu'au stile. Asinius Pollio y trouvoit des sautes qui paroissent vit. Cas. n'avoir concerné que des détails militaires. En refléchissant un peu, on voit une contradiction perpétuelle entre les faits qui y font rapportés & C. 56. L. I.C.I. les jugemens que porte l'Auteur, des nations qu'il subjuguoit. Il dit des Belges, que horum omnium (Gallorum) fortissimi. Quelques lignes après, des Suisses, que reliquos Gallos virtute pracedunt; ce qui ne pouvoit cependant être vrai de tous deux : il dit à peu près la même chose des Nerviens, des Trévirois, des peuples du Beauvoisis, &c. Ce sont partout des hommes Egregia virtute cogniti, magna, amplissuna auctoritatis; magnæ, maximæ virtutis; maxime feri; civitates magno hominum numero pollentes. Et cependant, 60 mille Eburons & Nerviens ne peu-L. 5. vent forcer le camp de la légion de Quintus Cicéron, c'est-à-dire, au plus six mille hommes, & se laissent battre sans grande résistance par César accouru au secours de son Lieutenant avec sept mille hommes. L. 2. Les Nerviens avoient à la vérité montré plus de courage trois ans auparavant; mais c'est qu'ils avoient surpris l'armée de César dans sa marche, & par conséquent dans un grand désordre; si cependant César n'exagere pas un peu son embarras pour avoir plus de gloire de s'en être tiré. Car il est certain qu'il le fait sur la qualité de la Sambre qu'il C. 18. appelle flumen latissimum, & ses rives, altissimas, ayant dit au commencement de la description de la bataille, que fluminis erat altitudo circiter pedum trium. C'est dans cette occasion où, de l'aveu même de César, les Gaulois lui ont sait le plus de résistance pendant les huit années qu'il fut dans les Gaules. On le voit à la vérité toujours occuré à réprimer ses ennemis; mais c'est qu'ils étoient aussi téméraires qu'il

étoit indulgent. Il se formoit des ligues d'un coté, tandis qu'il étoit d'un autre; mais paroissoit-il, il les dissipoit avec la même facilité qu'on les avoit formées. La plus confidérable de toutes fut celle qui fut faite pendant sa septième campagne, pour faire lever le siège d'Alise, & qui avoit à sa tête Vercingetorix. Ce Chef s'avance avec une armée de 240 mille hommes, pour forcer les lignes de César, qui avec 60 mille hommes en affiégeoit 80 mille renfermés dans Alise. Les Gaulois sont battus san's peine, les Romains se maintiennent dans leurs lignes, & & la ville est prise avec ses 80 mille défenseurs. De pareils malheurs ne tombent presque jamais que sur des peuples barbares ou non aguéris. Le Pérou & le Mexique ont été conquis par moins de mille Espagnols; la haute Asie par 30 mille Grecs, & la Chine deux sois par des armées de Tartares infiniment moins nombreuses que les siennes. Mais enfin les Romains, après avoir fait à l'égard de leurs voifins ce que les Suédois ont fait de nos jours avec les Russes, en ont éprouvé le même fort.

Pour revenir à la fin que César s'est proposée en écrivant ses Mé-

moires, il me paroît donc, vû cette contradiction qui y régne depuis le commencement jusqu'à la fin, qu'elle n'a été autre que d'en imposer au gros du peuple Romain, que de l'éblouir pour en obtenir le fusfrage dans la poursuite des honneurs auxquels il aspiroit, & parvenir par ce moyen au grand but qu'il s'étoit proposé depuis longtems, l'humiliation de ses rivaux & l'assujettissement de sa patrie. Est-il possible de prêter d'autres vues à César dans les deux excursions qu'il fit en Angleterre & dans les deux qu'il fit en Allemagne? n'est-il pas visible que les raisons qu'il en donne sont mauvaises? les punir & les épouvanter : ne savoit-il pas bien qu'ils lui échapperoient en se retirant dans l'intérieur de leurs pays? & son dessein n'étoit pas de les poursuivre, Vic. d'Agr. puisqu'il ne le fit pas. Il ne vouloit, comme le remarque Tacite, de la premiere, que les faire connoître, potest videri ostendisse posteris, non tradidisse. Il est échappé à César un mot qui confirme parsaitement ce que je viens de dire, & qui auroit pu le décéler, si la multitude qu'il connoissoit, étoit capable d'appercevoir un trait de raison dans un nuage d'Epithétes fastueuses. Le voici. Ad alteram partem succedunt Ubii, quo-L. 4. C. 3. rum fuit Civitas ampla, atque florens ut est captus Germanorum, puissants autant que des Germains peuvent l'être : Il en est échappé un pareil à Tacite dans cet écrit, où en faisant plus la satyre des mœurs des Romains, que la description de celles des Germains, il paroît vouloir louer les derniers, multum, ut inter Germanos, rationis ac folertiæ. Beaucoup de sens & d'habileté pour des Germain! C'est ainsi que ces deliés Romains persissionent nos barbares Ancêtres, & que dans le fond, ils leur rendoient justice; car pour me servir de l'Epigraphe qu'un parti-

C. 13-

C. 30.

Obs. sur culier devenu bon Roi, a mise à la tête d'un livre qu'il a adressé à sa le Gouv. de nation, que peuvent les armes sans les loix? quid sine legibus arma.

C. 57.

C. 18.

C. 29.

C. 45.

Tacite ne nous représente pas les Gaulois comme devenus plus braves, An. L. 3. puisque deux Légions avec quelques Auxiliaires en mettent en suite dans un instant, quarante mille amassés par Sacrovir: ingens ad ea clamor. (Romanorum) & circumfudit eques, frontemque pedites invafère; nec cunctatum apud Latera. Vocula, l'un des Commandants des Romains contre la Ligue de Civilis, anime ses soldats par le souvenir de cet événement & d'un pareil, par ces mots, sic olim Sacrovirum & Ærduos, nuper Vindicem, Hift. L. 4. galliasque, singulis præliis concidisse. Singulis præliis! une seule bataille avoit suffi pour les soumettre. Un certain Gannascus Caninesate An. L. II. qui avoit appris la guerre chez les Romains, diu meritus, profita de l'intervalle du Gouvernement de Sanquinius & du grand Corbulon, pour ravager les Côtes des Gaulois, non ignarus dites & imbelles esse. L'Empereur Claude, pour engager le Sénat à naturaliser les Gaulois, dit qu'aucun peuple n'a moins couté à conquérir, at tamen si cuncta bella recenseas, nullum breviore spatio, quam adversus Gallos, consectum; continua inde, & fida pax. Il est vrai que les Samnites & les Carthaginois avoient été plus difficiles à dompter.

> J'entends déjà qu'on m'objecte la peur excessive que les Romains avoient des Gaulois, & qui étoit telle, que personne, pas même les prêtres, n'étoit exempt d'aller à la guerre contre eux. A quoi je reponds, que cette peur ayant commencé dans le quatriéme fiecle de la République Romaine, lorsque les Gaulois s'emparerent de Rome, les Romains ne valoient peut-être pas mieux qu'eux dans ce temps-là. & que d'ailleurs s'ils continuerent à leur paroître si formidables, on doit reconnoître que ces Gaulois étoient Cisalpins, par conséquent leurs voisins, & à portée de s'instruire à leur école, s'ils en savoient plus qu'eux.

Outre ce défaut de fermeté dans les Gaulois, que je viens de prouver d'après les faits que nous administrent César même & Tacite, & reconnu par celui-là, lorsqu'il nous dit que les Gaulois sont prompts à prendre les armes, mais qu'ils les quittent avec la même legercté L. 3. C. 19. quand ils trouvent de la résistance. Ut ad Bella suscipienda, Gallorum alacer ac promptus est animus, sic mollis, ac minime resistens ad calamitates perferendas, mens eorum est: Nous trouvons dans ses Commentaires des preuves de leur ignorance, surtout dans la désense des places avant son arrivée dans les Gaules. Or, rien ne caracterise plus un peuple bar-T. A. L. 12. bare que cette ignorance, nihil tam ignarum barbaris, quam machinamenta, & astus oppugnationum: at nobis (Romanis.) ea pars militiæ maxime gnara eft. Cette nation sait à merveille imiter tout ce qu'elle voit saire, dit-il, ut est summæ genus solertiæ, atque ad omnia imitanda atque efficienda, L.7.C.22. qua ab quoque traduntur aptissimum. On sent le motif de l'éloge, mais

on doit reconnoître la malhabileté des apprentis. Les Aduatiques n'avoient pas la moindre idée des machines propres à faire un fiége. Céfar décrit d'une maniere agréable leur stupide étonnement à la vue des Manteletes & des Tours que les Romains faisoient approcher de leurs remparts pour les détruire, ce qui hâta leur reduction. Ubi vero moveri, & apropinquare monibus viderunt, nova atque inusitata specie commoti, legatos ad Cefarem de pace miserunt. Plus de cent ans après, les Germains leurs ancêtres paroissent tout aussi ignorants au siege de Vetera, (Santen) machinas, etiam infolitum sibi, ausi; nec ulla ipsis solertia, & le reste du Chapitre où Tacite peint avec sa force & son énergie admirables, leur peu d'adresse dans les essais qu'ils faisoient d'après les leçons de quelques transfuges. Ce nec ulla ipsis solertia est bien le Commentaire, du multum ut inter Germanos, rationis ac folertiæ.

L. 4. C. 23.

L'étonnement des Aduatiques rappelle naturellement celui des Mexigains & des Peruviens à la vue de la Cavalerie des Espagnols, & des effets de la mousquetterie & de l'artilleric. Leurs Historicns ont remarqué qu'ils devoient presque entierement à cette surprise, leurs étonnants succès. Je ne voudrois pas en dire autant des Romains à l'égard des Gaulois. Les machines des Romains ne sont pas aussi épouvantables que celles des Espagnols. L'on doit donc avouer que les succès des anciens n'ont pas été aussi rapides ni aussi peu couteux que ceux des modernes. Les Gaulois connoissoient les chevaux & l'usage qu'on peut en faire; les armes dont se servoient les deux nations n'étoient point auffi disproportionnées. Il y à plus de disférence entre les sléches, les massues des Indiens, & les mousquets, les canons des Espagnols, qu'entre les javelots, les frondes, & les épées des Gaulois & des Ro-P. 165, mains; quoique Polybe & Polien conviennent que les armes de ces derniers valoient mieux. Ce qui doit nécessairement être, les arts même méchaniques devant être plus parfaits chez une pation policée que chez une barbare.

193,609, du N. R.

> quains, je joindrai celle du Gouvernement, qui devoit contribuer à les produire. On connoît par les relations qui sont entre les mains de tout le monde, ce qu'étoient & ce que sont encore les Caciques. César & Tacite nous apprennent que les Rois des Gaulois étoient la même chose. Ambiorix Roi des Eburons, disoit, la multitude à sur nous le même pouvoir que nous avons sur elle. Suaque esse ejus modi L. 5 C. 27. imperia, ut non minus haberet juris in se multitudo, quam ipse in multitudinem. César en parlant de ces Rois, dit que, summam imperii tenebant, mais il se sert des mêmes expressions, en parlant de sa propre puissance, qu'il n'avoit garde de vouloir faire passer pour absolue, presertim eo L. 3. C. 17. ab/ente, qui summam imperii teneret. Il appelle regia la puissance du pre-L 7.C. 32. mier Magistrat d'Autum, qui ne duroit eependant qu'un an. Tacite

A toutes ces ressemblances de mœurs des Gaulois avec les Ameri-

dit

An. 13. dit de Verritus & de Malorix, que eam nationem, (Frisiorum:) re-

gebant, in quantum Germani regnantur.

De tout ceci, on doit juger ce qu'il faut penser des huit cents villes 403. & que Plutarque attribue aux Gaulois, & que Julien réduit à deux cents, Ce qui assurément est encore beaucoup trop, & de tous ces millions d'hommes tués, faits prisonniers & de toutes ces prétendues richesses

amassées par César. Ce n'est pas ainsi que les Barbares multiplient. On Buffon dif. a remarqué qu'il y avoit moins d'hommes naturels dans toute l'Amésur les va-rique Septentrionale, que dans Paris; & ces richesses en métaux, où respece hu- les auroient-ils prises? les Gaules n'en contiennent point de mines, L. 3. C. 21.

comme le Perou. César qui parle de leurs mines de cuivre araria secturæ, auroit-il oublié celles d'or & d'argent? ainsi l'on ne doit pas

T. 13. de penser bonnement, comme Crevier, que ç'ait été par condescendance, l'Hist. Rom. qu'il n'en ait exist que condescendance. P. 279. nos plaquettes, ou la pièce de fix fols de France) de tribut par an. Il auroit dû apprendre de l'Auteur de la guerre d'Alexandrie, que César n'étoit pas homme à être indulgent sans intérêt. Il avoit renvoyé aux Alexandrins leur Roi; ces bonnes gens en avoient de la recon-

noissance; comme si, dit cet écrivain, il l'avoit sait par bonté, quasi vero id Cefar bonitate tantum adductus, ac non prudentissimo consilio id fecisset. De B. Al.

De plus, comment concevoir que les Gaules ayent été si riches & si peuplées? je vois, dans les Commentaires de César, des bois & des marais partout. Il y en avoit au midi de Paris. Il y en avoit autour de

Bourges, l'une des plus considérables villes des Gaules, quod erat maxi-

mum, munitissimumque in finibus Biturrigum, atque agri fertilissima re-C. 13. gione pulcherrimam propè totius Gallia urbem. La construction même

C. 15. des murailles des villes, composées en grande partie de bois, larges de

quarante pieds & hautes de plus de quatre-vingt, prouve la rareté C. 23.

des villes, l'abondance des forêts & la dépopulation d'un pays.

C. 24.

Le Dictionnaire de l'Académie Françoise, le meilleur peut-être de tous les Dictionnaires qui ayent jamais été faits, n'est pas absolument (NOTE Ed. de 1762. clair sur la définition qu'il donne du nom ville. Affemblage, dit - il, Ce qu'on de plusieurs maisons disposées par rues, enfermées d'une cloture commune, dre par ville, qui est ordinairement de murs & de fossés. Je dis que cette définition n'est pas absolument claire, parce qu'elle confond les villes avec les bourgs, qui sont aussi entourés de murailles, le même, au mot bourg. Il est vrai que l'équivoque est otée au commencement de cette dernière définition, qui commence par appeller un bourg un gros village: ce qui oblige encore à recourir à la définition de village, qu'on trouve défini par lieu non-fermé de murailles, composé de maisons de paysurs. Voilà donc trois mots qu'on doit consulter, pour savoir ce qu'on doit entendre par ville. Comme un Dictionnaire de langue doit rendre compte, surtout de l'usage présent, & que nous avons de très gran-

2me.)

des villes qui ne sont plus entourées de murailles, telles que Paris & Londres, & de gros villages qui le sont, j'oterois cet attribut de ma définition, & je dirois qu'une ville est un assemblage de maisons, de gens, qui ne s'occupent point d'agriculture; & pour l'étendre, j'ajouterois, mais qui vivent, ou de leurs rentes, ou de leurs talens. Ce qui renferme les propriétaires des terres, l'état militaire, le civil, les artistes & artisans, commerçans & domestiques, en quoi consistent les habitans des villes.

& opidum; quoiqu'il donne ce dernier nom, comme je le fais voir, à

des villes confidérables. De-la peut - être sera venue la distinction que

des modernes ont voulu y mettre. Je ne citerai que le Dictionnaire

Je ne crois pas que Tacite confonde jamais, comme César, urbs (NOTE gme.)

Ce que Céfar & Tacite entendent par urbs , opidum , &

universel, dont on vient de donner à Paris la quinziéme Edition, civitas. & l'Historien du Comté de Namur. Dans le premier on lit que, urbs N, 3me. Ame. & 5me. & opidum sic different; hac major & amplior; illud minus, & obscurius. Et dans la préface du second, les endroits que César appelle opidum étoient P. 14. des retraites au milieu des forêts, munies de retranchemens & de fossés ou désendues par des bois sourrés. Je laisse au lecteur à qualifier cette erreur, qu'il prétend prouver cependant par ce passage de ses Commentaires opidum, autem Britanni vocant, cum silvas impeditas, vallo atque fossa munierunt, qub, incursionis hostium vitandæ causa, convenire consuerunt. 1°. Il ne s'agit là que des Bretons. 2°. César, en disant qu'ils appelloient ces retraites, des villes, donne à entendre qu'il ne pensoit pas que c'en fussent.

Je n'ai pas cru pouvoir mettre dans le texte de mon Mémoire tou- (NOTE tes les variations de César sur cet objet de Grammaire; elles seront certainement mieux à leur place dans une note. Alise est appellée urbs & opidum C. 68. L. 7. de B. Gal. Marseille de même C. 5. L. 2. de B. Civ. Utique de même C. 22. L. 2. de B. Civ. Gomphe ville de Thessalie de même C. 80. L. 3. de B. Civ. Alexandrie de même C. 1.

de B. Al.& alibi.

C'est à regret que je me vois contraint par la matiere que je traite, (NOTE de relever la méprise d'un Auteur distingué, qui dans ses remarques sur la Germanie de Tacite, a dit que le mot civitas ne signifie pas une ville, mais qu'il désigne un état, un peuple, une totalité de citoyens qui fait un corps politique, ce qu'il adoucit un peu dans les remarques fur la vie d'Agricola, en disant que, jamais, ou presque jamais, le mot civitas ne signifie une ville dans les bons Auteurs Latins; mais on ne peut contester à César la qualité de bon Auteur Latin; or le mot civitas qui se prend, à la vérité, le plus communément dans ses écrits au second sens, y est aussi au premier. Dans le C. 4. du 7me. Livre de la guerre des Gaules, ce mot y est mis cinq fois, quatre dans le sens d'état, & une dans celui de ville ; Vercingetorix expellitur ex

5me.)

4me.)

P. 147.

opido Gergovid & magnis coactis coplis, adversarios suos, à quibus paulo ante, erat ejectus, expellit ex civitate; où l'on voit que civitas

est la même chose qu'opidum.

Dans le C. 9. L. 1. de la guerre civile, civitas qui y est deux sois, ne peut guères s'entendre d'autre chose que de la ville même de Rome. Dans le 22me. cela est incontestable. César y dit, que se non maleficii causa, ex provincia egressum, sed uti se a contumeliis inimicorum defenderet; ut tribunos plebis, eare, ex civitate expulsos, in fuam dignitatem restitueret, or, les tribuns étoient sortis de la ville même, dans le sens que nous l'entendons. Voyez encore les C. 11mc. & 81. du 3me. Livre. N'omettez pas le C. 8me. de la guerre d'Espagne. Ita ab oppugnationibus natura loci, distinentur, ut civitates Hispania non facile ab hostibus capiantur.

Je sais qu'on peut m'objecter que César n'est point l'Auteur des Livres sur la guerre civile & sur celle d'Espagne. Pour ce dernier, la chose est certaine; mais Samuel Clarke Auteur de cette superbe Edition in-folio des Commentaires de César qui a paru à Londres en 1712, assure que le langage n'en est pas moins pur. Ce Livre n'est à la vérité qu'un Journal, ou même qu'un brouillon. Quant aux Livres fur la guerre civile, il me femble que les raisons qu'on apporte pour les oter à César sont bien soibles. La diversité du stile, qui me paroît imaginaire, & que l'Auteur se distingue dans deux endroits du héros, ceux qui ont donné cette raison, n'ont pas fait attention, que César le fait dans les Livres sur la guerre des Gaules, qui font incontestablement de lui, puisque Cicéron en parle. Au C. 27. du 4. L. on lit ces mots una cum his legatis (Britannis) Comius Atrebas venit, quem supra demonstraveram a Cafare in Britanniam pramissum.

César n'est pas le seul qui ait pris Civitas pour ville. Tacite l'a fait de même; mais pour finir cette discussion grammaticale, je ne ferai qu'indiquer les endroits. V. L. 1. C. 37. L. 3. C. 11. des Annales L. 1. C. 63. 64. 68. L. 3. C. 42. & I. 4. C. 72. des Histoires, où vous verrez Cologne, Rome, Metz, Toul, Avenche, Tréves, appellées Civitates.

Les rélations de ces pays se sont fort multipliées depuis quelques an- (NOTE Etat des nées, & sous toutes sortes de titres. Il n'est donc pas nécessaire de répéter ici ce qu'on trouve si aisément partout, je n'en excepterai qu'un morceau tiré de la rélation des Missions du Paraguai par Muratori, parce qu'il est aussi agréable qu'instructif; Buenos - Ayres est non - seu-, lement la ville la plus peuplée, mais encore la plus belle de toutes , ces Provinces. En effet les autres villes ne sont qu'un assemblage in-, forme de quelques maisons ou cabanes disposees sans ordre & sans , simétrie. Figurez-vous quelques villages bâtis les uns près des au-, tres, & séparés par de petits bois qui empêchent d'appercevoir les , maisons, & vous aurez une idée assez juste de la plupart des villes

6me.)

Villes & A-

merique.

, Espagnoles qui sont dans ces contrées. Le trait suivant vous les fera , encore mieux connoître. Le P. Provincial faisoit la visite des dissé-, rentes maisons de la Province du Tucuman avec son compagnon; , ils s'étoient mis en chemin pour Rioja, ville située à 200 lieues ou , environ de Cordoue. Le chemin qui conduit à cette ville est aussi , désert que celui de Buenos-Ayres à Cordoue, mais beaucoup plus , difficile, parce qu'il est inégal & pierreux, ensorte qu'on est obligé , de le faire sur des mules & d'aller fort doucement. Après 20 jours de , marche, le P. compagnon se trouvoit extrêmement fatigué. Il prit un , jour les devans, & se sentant accablé de sommeil, il mit pied à , terre sous des arbres qu'il rencontra, sans savoir ni où il étoit ni quand , on arriveroit au terme qui sembloit fuir devant lui, & il s'endormit , bientôt à l'ombre. Cependant le P. Provincial arrive, le muletier qui , lui servoit de guide, voit le Pere qui dormoit sur l'herbe; il l'éveille , promptement & il lui demande d'un air étonné s'il n'a pas honte , de dormir dans une place publique. De quelle place me parlez-vous, , répond le Pere? il y a 3 semaines que nous marchons dans ce désert, , & Dieu fait quand nous arriverons à Rioja. Y 2-t'il au monde un , lieu plus solitaire que celui-ci? vous êtes à Rioja même, reprend , le muletier, voici le cœur de la ville, & le Collége des Jésuites est derriere ces arbres : il disoit vrai, le Collège étoit dans un petit bois , tout vis-à vis. La surprise du pere sut extrême, il eut quelque honte de s'être endormi au milieu d'une ville. C'est de lui-même que je tiens , ce récit.

, Il n'y a pas longtems que le Corrégidor de cette même ville se mît, en tête d'y paroître en équipage; il se fit saire un petit carrosse, & dès qu'il sut sait, il n'eut rien de plus pressé que de s'y montrer & de, se promener par toute la ville. Lorsqu'il passoit par un de ces petits, bois qui séparent les dissérens quartiers, une branche d'arbre entra, dans son carrosse & lui creva l'œil. Presque toutes les villes de ces, contrées sont bâties à peuprès sur le même modéle.

Quant à Buenos-Ayres, quoiqu'on y voie comme par tout ailleurs des maisons répandues sans ordre çà & là, & environnées d'arbres, celles, qui sont au centre de la ville forment des rues assez droites & assez, propres. Il est vrai que les plus anciennes de ces maisons ne sont que de terre & n'ont qu'un rez de chaussée.

Je prouve l'inclination vagabonde des Belges dans mon Mémoire. Je vais peindre le malheur de cette vie d'après Tacite, quand ce ne seroit que pour nous faire sentir le bonheur de la nôtre. Je ne dois pas avertir que ce ne sera qu'une copie, Les Frisons étoient venus en corps de nation avec leurs semmes & leurs enfans s'établir dans des terres voisines du Rhin, que les Romains laissoient désertes & reservoient pour le besoin de leurs soldats. Il paroît que le seul usage

Suites de la vie Nomade.

Crevier Hift. des Emp. T. 4. P. 106. (NOTE 7me.)

qu'ils en saisoient, étoit d'y envoyer pastre des troupeaux. Déjà les Fri-, sons y avoient dressé leurs cabannes, & ensemencé les terres ... Lorsque Dubius Avitus, Commandant des Romains dans ces pays, leur envoya déclarer qu'il ne pouvoit foussfrir cette usurpation sans la permission de l'Empereur. Les Frisons députerent à Rome, ne réussirent point, & furent obligés d'abandonner ce terrain; à peine les Frisons étoient-ils fortis, que les Ansibares, autre peuple Germain, vinrent , remplir leur place. Cette nation étoit par elle-même plus puissante que les Frisons, & la commisération lui attiroit encore l'appui de , plusieurs peuples voifins, parce que chassée de ses terres par les Cau-, ques, & n'ayant plus de patrie, il sembloit qu'elle fut autorisée à , s'assurer au moins un lieu d'exil où elle put vivre en sureté. Et , elle avoit pour chef & pour avocat un ancien & fidéle allié des Ro-, mains nommé Boiocalus, qui représentoit, que dans la rebellion des , Cherusques, il avoit été mis aux fers par la faction d'Arminius, qu'il , avoit ensuite porté les armes sous Tibere & sous Germanicus, & qu'à , un service de cinquante ans , il ajoutoit une nouvelle preuve de son , dévouement aux Romains, en soumettant sa nation à leur Empire. , Il insistoit sur la considération du peu de fruit que les Romains re-, tiroient des terres contestées, dont il n'y avoit qu'une très-petite , partie où l'on menât paître des troupeaux, pendant que tout le reste , demeuroit absolument inutile. ,, Vous pourriez bien , leur disoit - il , , préférer à vos bestiaux, des hommes qui manquent de pain. Mais , au moins, vos paturages reservés, pourquoi nous envier ce qui ne , vous est d'aucun usage? de même que le Ciel est pous les Dieux, 2, la terre a été donnée aux homnies. Tout ce qui en reste vuide est un , bien commun qui appartient à quiconque en à besoin. , Le Ger-, main entroit à ce sujet dans une espece d'enthousiasme, & tournant , les yeux vers le Soleil, invoquant les Astres, comme s'ils eussent pu , l'entendre, il leur demandoit si la vûe d'un fol inculte leur étoit , agréable, & il les prioit de couvrir plutôt des flots de la mer un ter-, rain que l'injustice des hommes rendoit oisif & stérile.

, Avitus peu touché de ces représentations si pathétiques, répondit durement, "qu'il salloit subir la loi du plus puissant. Que la volonté , de ces Dieux qu'ils imploroient, étoit que les Romains sussent les , souverains Arbitres de toutes choses, & qu'ils donnassent ou ôtassent , à leur gré, sans reconnoître de juges au - dessus d'eux, telle sut la réponse qui regardoit les Ansibares en commun. Mais Avitus promit , à Boiocalus en particulier de lui donner des terres en récompense de , son amitié constante pour les Romains. Le généreux Barbare rejetta , cette ossre avec hauteur, comme le prix d'une trahison. , La terre , peut nous manquer pour vivre dit-il : elle ne peut nous manquer , pour mourir. On en vint aux armes , & d'abord les Brucléres , les

(74)

, Tenctéres & d'autres nations encore plus éloignées s'intéresserent pour , un peuple malheureux qui ne pouvoit trouver d'asyle. Mais lors qu'A-, vitus d'une part, & de l'autre Curtilius Mancia qui commandoit l'ar-, mée du Haut Rhin, eurent passé ce sleuve, se montrant prêts à rava-, ger les terres des alliés des Ansibares , la crainte du danger propre , étoussa la commisération pour les maux d'autrui. Les Ansibares se , trouverent seuls & réduits à errer chez dissérens peuples, partout , souffrant la disette, partout traités en ennemis, ils furent entiére-, ment exterminés. La jeunesse périt dans les combats, les femmes & , les enfans tomberent en esclavage. Mr. Crevier cesse de copier son original sur la fin de ce Tableau. J'imiterai sa prudence, car il faudroit en manquer pour entreprendre de rendre parfaitement ces derniers traits. İgitur absistentibus his, pari metu exterritis Bruderis, & cæteris quoque aliena pericula deferentibus, sola Ansibariorum gens retro ad Usipios & Tubantes concessit. Quorum terris exacli, cum Cattos, dein Cherufcos petissent, errore longo, hospites, egeni, hostes, in alieno quod juventutis erat, cæduntur. Imbellis ætas in prædam divisa est.

ce Mémoire,

L'on me pardonnera de citer un monument du septiéme siecle, si (NOTE Etat de la l'on fait attention que c'est uniquement dans la vue d'illustrer encore question de davantage, une ville déjà très-connue auparavant. Je n'en tirerai rien, non plus que des autres écrits de ce fiecle, qui sont en assez grand nombre, qui puisse nuire à ceux qui auront à traiter pour les fiecles suivants, le même sujet de l'origine des villes des Dix-Sept Provinces, ou plus clairement encore, à affigner le temps où elles commencent à être connues.

ome.)

8me.)

Il n'y a point en Europe de langue vivante qui ait de plus anciens (NOTE De la langue monuments que l'Allemande. Ulfila Evêque des Goths dans le quades Pays- trième siecle, traduisit en leur langue l'Ecriture Sainte, dont nous avons Bas, jusqu'au 13me, encore les Evangiles imprimés, où l'on voit qu'elle étoit alors la langue des peuples Germaniques. J'entends dire à des gens de Lettres Allemands, Fleuri Hist. qu'on la comprend difficilement. De forte qu'elle doit être encore plus dissérente de l'Allemand de nos jours, que le François de Villehardouin ne l'est du nôtre. Nous avons bien ensuite des preuves de l'existence de cette langue, mais point de monuments qui nous restent jusqu'au neuviéme, qui nous en fournit plusieurs, comme on peut le voir dans Juste Lipse T. 2. P. 494. Edition de 1637. dans les Annales de Tréves par Browers T. 1. P. 26. & dans les Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres des Pays-Bas par Mr. Paquot Historiographe de l'Impératrice-Reine, &c T. 11. P. 446. On ne peut guères douter que l'Allemand, appellé anciennement Teuton, n'ait été la langue de la plûpart des Dix-Sept Provinces, lorsque les Romains en firent la conquête, puisque César nous assure que les habitants tiroient leur origine de la Germanie. Je dis la plûpart, car on

pouvoit parler Celte dans celles qui avoisinent la France. Le Celte étoit différent du Teuton, puisqu'Arioviste étoit censé l'avoir appris L.I.C. 47. par un long féjour en deça du Rhin & propter linguæ gallicæ scientiam, qua multa jam, Ariovistus longinqua consuetidine, utebatur. Mais comme la Langue Latine a fait évanouir la Langue Celtique, nous ne pouvons guères déterminer jusqu'où ont été ses conquêtes sur la Teutone. Ont elles été aussi loin que les armes de ceux qui la parloient? cela paroît certain, puisque tous les monuments qui nous restent jusqu'au treizième siecle sont en Latin. Le premier monument Flamand est de l'an 1220, c'est une chartre de Henri Premier Duc de Brabant, & de son fils ainé Henri. Elle contient des priviléges accordés à la ville de Bruxelles. L'original s'en trouve dans le trésor des priviléges de Bruxelles. Divæus en donne une notice dans son abregé d'Histoire du Brabant page 113. Le second monument est un Placard de 1291. On n'écrivoit pas fans doute en Latin pour n'être pas entendu. De plus tout le pays Walon, c'est-à-dire, le tiers des Dix-Sept Provinces, est une preuve parlante de l'Empire de cette langue. D'ailleurs pourquoi le langage des vainqueurs du monde n'auroit-il pas eu dans ces Provinces le même succès qu'il avoit eu ailleurs? Le Celte, l'Espagnol an-Ad. 5me. cien, le Carthaginois, excepté quelques lignes dans Plaute, ont disparu. Les Romains n'ont épargné que le Grec, parce qu'ils le respectoient. Il est vrai que les Germains ont paru souvent dans ces Pays, jusqu'à ce qu'enfin, cinq cents ans après qu'ils l'avoient perdu, ils l'ont recouvré, mais ils ne paroissent point avoir été fort attachés à leur langue, puisqu'ils l'ont certainement échangée contre la Langue Latine M. des G. dominante alors dans toutes les Gaules. Les Trevirois étoient originairement Germains selon le témoignage de Tacite. Or, St. Jerôme N.R.T.1. nous apprend qu'ils avoient adopté le Celte. Les Tartares vainqueurs de la Chine, ne se sont-ils pas soumis à la Langue Chinoise? la Langue des Incas disparoît au Pérou davant l'Espagnol. Et ce qui acheve de me persuader que le Latin a été longtemps la Langue dominante de ces Provinces, c'est que dans la Géographie du moyen Age, ainsi que dans celle de l'ancien Age, il y a beaucoup plus de lieux qui en portent la marque que d'autres. Je ne crains point qu'on m'objecte, que les racines de ces noms font Tudesques. Quand on en vient là, toutes les Langues se ressemblent. N'a-t'on pas prétendu prouver que le Latin & le Grec venoient du Celte? On m'assure que le Docteur Gottsched trouve beaucoup de Persan dans l'Allemand. S'il vouloit se donner la peine de voyager encore un peu plus loin, il y trouveroit du Mogol, & même du Chinois.

Ponulus.

P. 32.

Hist. des

Voyages.

Quand je dis d'après les monuments, que la Langue Latine à été dominante dans ces Provinces, au moins jusqu'au 13me. siecle, je n'en prétends pas exclure tout-à-fait le Teuton. Il paroît par quelques

(76)

noms de lieux du moyen Age, & enfin par la naissance du Flamand qui en est une sorte de Dialecte, que son sort n'a pas été aussi malheureux, que celui des autres Langues, indigenes de l'Europe. Ce que je dis ici du régne de la Langue Latine dans ces Provinces, ne doit point étonner. Arnaut & Fleuri pensoient la même chose de la France, & Mr. Levêque de la Ravaliere le démontre dans ses Révolutions de la Langue Françoise.

&d'Utrecht.

La supercherie seroit inutile; car il n'est rien moins que certain, (NOTE Etymologie qu'Obtricensimæ ou Obtricht vienne du Teuton. Quel droit a-t'on de changer Ob qui est Latin, en Ober, Teuton? Et Tricht ne peut-il pas être censé venir du Latin Trajectum? Dans tous les Tribunaux on jugeroit pour ce dernier, parce qu'il a des titres plus incontestablemet anciens. Je dis la même chose d'Utrecht qui vient bien plûtôt d'Ultérius Trajectum que d'Ondertricht. La Langue Latine instruisoit & gouvernoit le monde, quand l'Allemande ne saisoit encore que begayer. Donnons nous de garde d'être ingrats envers ceux à qui nous devons tant. Que dirions nous des Amériquains, s'ils prétendoient que nos Langues tirent leur origine des leurs?



MÉMOIRE

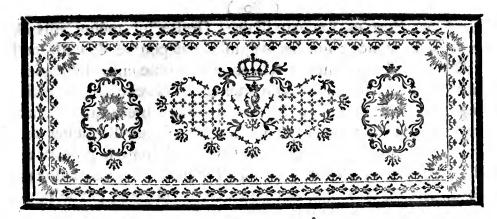
Sur la Question: quels étoient les Endroits compris dans l'étendue des Contrées qui composent aujourd'hui les dix-sept Provinces des Païs-Bas & le Pays de Liege, qui pouvoient passer pour Villes avant le septiéme siecle, qui a remporté L'ACCESSIT de la Societé Litteraire de Bruxelles en 1769.

PAR Mr. DE HESDIN Intendant de la Maison de Salm-Kirbourg à Bruxelles.

Agnosci nequeunt ævi monumenta prioris: Grandia consumpsit mænia, tempus edax.

Rutil. Itinerar. Lib. 1.

.



MÉMOIRE

Es Barbares attirés dans les Gaules au commencement du cinquiéme fiecle par les menées du perfide Stilicon, Vendale d'Origine, ébranlerent la Monarchie de Rome; (1) toutes les Gaules en furent innondées & ravagées jusqu'au pied des Pyrenées: Gregoire de Tours, le pere de l'Histoire des Provinces Belgiques, comme il l'est de celle de la Monarchie Françoise, en rapporte l'irruption d'après Paul Orose; (2) plusieurs essains des Francs, qui déjà depuis longtems respectoient & servoient utilement l'Empire, en surent les premieres victimes : la mort tragique d'Aëtius, le plus genereux Capitaine de fon siecle lâchement tué de la main de l'Empereur Valentinien; la paix honteuse de l'Empereur Nepos avec Euric Roi des Visigots, qui par là devint l'arbître des Gaules; le soulevement du Patrice Oreste qui fit révolter l'armée de Rome & proclamer Empereur son fils Augustule; Nepos contraint d'aller chercher un azile chez Glycère, Evêque de Salone en Dalmatie, qu'il avoit dépouillé des dignités de l'Empire; la révolte d'Odoacèr

(1) Comes Stilico Vandalorum, imbellis avanæ perfidæ & dolosæ gentis, genere editus. Paul. Oros. Lib. 7. Cap. 37.

⁽²⁾ Excitatæ per stiliconem gentes Alanorum, Suevorum, Vandalorumque; multæ cum his aliæ, Francos proterunt; Rhenum transcunt; Gallias invadunt; directoque impetu Pyreneum usque perveniunt. Ib. Cap. 40.

chef des Herules son Auxiliaire; Oreste lui-même mis à mort à Plaisance; son fils Augustule depouillé & exilé au château de Lucullanum; Ravenne & Rome enfin subjugées par Odoacèr, sont des événements qui acheverent en 476, le renversement de la Monarchie Romaine, qui devint la proye des Barbares: toutes les Provinces Belgiques en particulier s'en ressentirent; la Cité de Rheims si puissante, dit St. Jerôme, Amiens, Arras, Terouane, Tournay, Spire, & Strasbourg semblent devenues Germaniques, par le pouvoir que cette nation y exerce. (1)

Malgré que le grand Theodoric, le vainqueur d'Odoacer. respectoit l'Empire d'Orient, & que son autorité, comme maître de Rome, influoit sur l'Empire des Gaules, les Provinces foumifes aux Bourguignons, aux Visigots, aux Alains, aux Francs & aux Saxons, tomberent dans une espece d'Anarchie: Clovis Roi des Francs fils & successeur de Childeric, mort à Tournay l'an 481, sçut mieux profiter que son pere du désordre qui regnoit alors partout; ennuyé de la domination des Visigots, que Childeric avoit respectée comme celle des Bourguignons, les uns & les autres plongés dans les erreurs de l'Arianisme, il sçut les vaincre & s'attirer, tout payen qu'il étoit, la bienveillance des Evêques, qui avoient ces deux nations en horreur à cause de leur hérésie, & qui influoient déjà dans les grandes affaires du monde; sa conversion au Christianisme en 496, l'union des Arborouches (2) avec les Francs qui suivit de près, & la soumission d'un reste de soldats Romains à fon pouvoir, mit le comble à sa gloire & à ses conquêtes, & la grandeur de sa puissance ayant été annoncée à la Cour de Constantinople par les Saints Evêques de Vienne & de Rheims Avite & Remy, l'Empereur

⁽¹⁾ Remorum urbs præpotens, Ambiani, Atrebatæ, extremique hominum Morini, Tornacum, Nemetæ, Argentoratus translatæ in Germaniam Hieronim. Epist. ad Agerunt.

⁽²⁾ Comme les Arborouches, cités nombre de fois par Procope, étoient felon toutes les circonstances de l'histoire, un peuple des Provinces Belgiques, & que l'on prétend qu'il y a erreur dans procope, où l'on suppose qu'il a voulu parler des Armoriques, ce point d'histoire meriteroit d'être éclairei, sur quoi l'on peut consulter cet Auteur Lib. 1. Cap. 12. de Bello Gothor.

Cap. 38.

Anastase voulut se l'attacher en lui donnant le titre de Patrice, de Consul & d'Auguste trois ans avant sa mort, [a] Gregor. c'est-à-dire, en 508, [a] dignités qui mirent aussi le comble à sa puissance dans les Gaules : tel étoit leur état au commencement du fixiéme fiecle : il n'est donc pas posfible de se figurer, que Clovis ait alteré l'ordre établi par les Empereurs dans la division des Provinces à l'égard de l'administration civile & militaire de l'Empire de Rome, dont la chute étoit si recente, comme on vient de le voir; d'ailleurs ce Conquérant avoit trop d'obligation aux Evêques des Gaules, & en particulier à celui de Rheims qui lui avoit administré le baptême, pour permettre ou fouffrir le demembrement de quelques cités ou villes de leurs Diocèses, qui comme l'on sçait, étoient distribuées sur le pied de l'état civil des Provinces Romaines.

L'on ne voit pas dans les fastes de Clovis, & des Rois d'Austrasie ses successeurs, sous la domination desquels l'on retrouve, l'étendue des contrées qui composent aujourd'hui les "Dix-Sept Provinces des Pays-Bas & le Pays de Liége, qu'ils avent fondé des villes nouvelles pendant le fiecle dont il s'agit; l'on est donc réduit à faire usage des anciens monumens Romains qui ont tant de fois exercé les Savants, c'est-à-dire de l'Itineraire connu sous le nom d'Antonin, des Tables ou Cartes Théodosiennes decouvertes par Conrad Peutinger, dont elles portent aussi le nom, de la Notice des Gaules publiée par le Pere Sirmond, & de celle des dignités de l'Empire pour ce qui concerne les Gaules.

Des fix Provinces Confulaires, il n'y en a proprement que trois qui ont rapport aux Dix-Sept Provinces dont il est question, savoir la Belgique premiere & la seconde, & la Germanie seconde ou inférieure.

Il est inutile de faire observer que les deux Provinces de Frise, & celles adjacentes au-delà de la rive droite du Rhin, n'ont jamais fait partie des Gaules, mais bien de la Grande Germanie: (1) comme ces Provinces ultérieures.

⁽¹⁾ A Lugdono, caput Germaniarum, Argentorato. Itinerar, Antonio.

qui étoient toutes du Diocèse de l'Eglise d'Utrecht, seulement sondée pendant le septiéme siecle, sont partie de celles en question, l'on n'omettera pas d'en parler.

Mais il n'est point indifférent de faire ici une remarque d'après Ammien Marcellin, c'est que les Francs, les Germains, & tous ces anciens guerriers, évitoient soigneusement les eités ou les villes closes, parce qu'ils les envisageoient comme des tombeaux environnés de piéges; (1) à quoi se rapporte le passage célèbre de Tacite sur leurs mœurs qui dit, qu'une fontaine, un champ, un bois, fixoit leurs demeures toujours séparées les unes des autres par un grand espace de terrain entouré de sossées: (2) Les Romains au contraire & les Gaulois, qui s'étoient faits à leurs mœurs, préseroient de joindre & de réunir leurs demeures & de vivre en communauté, ce qui peut donner une idée de la façon que les Provinces en question étoient habitées avant le sixième & le septième siecles.

Des cent quinze cités qu'il y avoit dans les Gaules, selon la Notice des Provinces dont on a parlé, il n'y en à que neuf qui ont trait aux Provinces Belgiques dont il est question, qui sont celles de Tréves & de Metz de la Belgique premiere, dont le Duché de Luxembourg faisoit partie.

Les cités de Vermand, Cambray, Tournay, des Morins ou Terouane, & de Boulogne de la Belgique seconde, comprenoient toute la Flandre ancienne depuis la Somme jusqu'à l'Escaut, le Haynau, & une partie du Brabant & du Marquisat d'Anvers.

Les cités de Cologne & de Tongres s'étendoient sur les Duchés de Limbourg & de Gueldre, sur le Brabant & Anvers en partie, & sur Malines, le Comté de Namur, & le Pays de Liége.

⁽¹⁾ Ipsa oppida, ut circumdata retus busta, declinant. Amm. Marcellin. Lib. 16. Pag. 60.
(2) Nullas Germanorum populis urbes habitari satis notum est; ne pati quidem intèr se junctas sedes colunt discreti ac diversi, ut sons, ut campus, ut nemus placuit; Vicos locant non in nostrum morem connexis & coherentibus adificiis; suam quisque Domum spacio circumdat, sive adversus ignis remedium, sive inscitià adificandi. Tacit. de Morib. Germanor.

Le célèbre Abbé du Bos, le premier qui a si bien developpé l'histoire de l'établissement de la Monarchie Françoise, & par conséquent celle des Provinces Belgiques, n'a trouvé aucune trace de ses principales villes d'aujourd'hui:, Bruges, Gand, Anvers, Bruxelles, Malines, Lou-,, vain & beaucoup d'autres ont été construites, dit-il, " fous les fuccesseurs de Clovis & fous ceux de Charle-"magne: [a] il pouvoit en hasarder autant de Mons, Namur, Limbourg, Luxembourg, & de beaucoup d'autres moins confidérables.

Chap. 11.

" Quels étoient donc les endroits qui pouvoient passer

pour villes avant le septiéme fiecle?

Avant que de répondre à la question, l'on ne peut pas se dispenser d'examiner au préalable de qu'elle acception le Vicus des Romains & leur Castrum étoient susceptibles: Le Wic ou Wyck des Celtes & des Saxons, est sans doute le Vicus des Romains qui, selon qu'il paroît, l'ont emprunté des Barbares, comme une infinité d'autres noms: Philippe Cluvier étoit lui-même embarassé de savoir ce que les anciens Germains entendoient par le nom de Vicus:, tous à présent, dit-il, l'appellent Dorf, & selon la , variation des Dialectes Dorp, & le vulgaire l'appelle Villa , en Latin: (1) La coherence & la connexion des édifices ou demeures, formoit le Vicus des Romains selon Taci-[b] De Mo- te; [b] felon Orose & l'Evêque Luitprand, cités par Cluvier, un assemblage de certain nombre de maisons, sans être entouré de murailles, est le Burgus des Bourgignons, ce qui correspond parsaitement au Vicus des Romains. (2)

rib. Germ. Loc. cit.

> L'on ne manquera pas de dire ici, que c'est là précisément ce que l'on appelle un village aujourd'hui; mais un Auteur respectable, qui a publié la Chronique Saxonne en cette Langue & en Latin, est d'une toute autre opinion: il a joint à la fin de cette ancienne Chronique,

(2) Quoniam ipsi (Burgundiones) Domorum congregationem, quæ muro non clauditur, Burgum vocant. Luitprand. L. 3. C. 12.

⁽¹⁾ Quo vocabulo Vicum prisci Germani adpellaverint, equidem vix dixerim: nunc omnibus dicitur : ein Dorf , & variantibus dialectis : een Dorp. Vulgus nunc Latind loquentium adpellat. Villam. Ph. Cluvier. Germ. Ant. L. 1. C. 13.

des regles pour découvrir les origines des anciens noms Saxons : il dit que toutes les fillabes qui se terminent en Burrow, Burh, Burg, dérivent du Saxon Burg ou Burig, du Gôt Baurgs, & de l'Islandois Borg: (peut-on s'empêcher d'admirer ici l'analogie qui se rencontre dans ce nom usité chez les anciens peuples du Nord, qui ont inondé les Isles Britanniques, les Gaules, l'Espagne & l'Italie?) & servent à exprimer une Ville, une Cité, une Forteresse, un Château, un Bourg, une Ville municipale, une Ville de refuge. (I)

· Cowellus cité par Ducange, dit quelque chose de plus, il envifage un Bourg comme une ville inférieure aux cités, lorsque par privilége du Prince il devient un corps policé, & exerce une jurisdiction telle quelle dans ses limites: (2) il en est de même pour les bourgs qui [a] Lib. 3. étoient munis d'un château. Gregoire de Tours [a] parle du château de Dijon comme d'une cité ou d'un Diocèfe. Le château de Flenium n'étoit-il pas garni de citoyens? (3) D'après ces principes, quels endroits pouvoient passer pour villes avant le septiéme siecle?

Cap. 19.

DANS LE DUCHE' DE LUXEMBOURG.

L'Itineraire d'Antonin en nomme quatre, deux sur la route de Rheims à Tréves, & deux sur celle de Tréves à Cologne.

Epoisus Vicus. Ivoix. & Ipsch en Allemand. Cet endroit pouvoit d'autant plus passer alors pour une ville, qu'on remarque que selon la Notice des dignités de l'Empire, il y residoit un Preset de Milice: Prasectus Latorum actorum Epuso Belgicæ primæ.

- (1) Sillabæ terminales: Burrow. Burh. Burg. &c. deducuntur a Saxonico Burg Burig. Gotico Baurgs. Islandico Borg. Urbs. Civitas. Arx. Castrum. Burgus. Municipium. Opidum. Regul. ad calc. Chronic. Saxon. ab Edmund. Gibson Edit. Oxon. 1692.
- (2) Burgum est Opidum omni Civitate inferius, quod per Chartam Regis sit Corpus politicum, & jurisdictionem talem qualem infra suos Limites exercet. Du Cange verbo
- (3) Olennius infensos (Frisios) suga prævenit, receptus Castello cui nomen FLENIUM, & haud spernenda illic civium sociorumque manus, Littora Oceani præsidebat. Tacit. Annal. Lib. 4. Scct. 72.

OROLAUNO

(85)

OROLAUNO Vicus, est la ville d'Arlon; l'Itineraire determine son ancienneté.

Andethanale Vicus est la ville d'Epternach, célébre par son Abbaye des premieres fondations. (1)

BEDA Vicus, la ville de Bidbourg. Mr. d'Anville, (2) qui a publié en 1760 sa Notice de l'ancienne Gaule & le Pere Wastelain Jesuite, qui a publié l'année d'après sa Description de la Gaule Belgique, sont d'accord que le Pagus Bedensis, connu dans le moyen Age, tire son nom de cette ancienne ville.

Jean Bertel Abbé d'Epternach, Auteur d'une histoire du Duché de Luxembourg, est dans l'erreur lorsqu'il prétend que le Géographe Ptolémée auroit parlé de la ville de Luxem-BOURG sous le nom d'Augusta Romanduorum; il n'a pas fait attention que cet ancien Géographe n'a point eu d'autre cité en vue, que celle du Vermandois, puisqu'aprés en avoir parlé, il adjoute immédiatement après: sub iis (Romanduis) Vessones, quorum civitas Augusta Vessonum, par où il designe sans contredit la cité de Soissons sous celle du Vermandois. Le plus ancien monument qui fait mention de la forteresse de Luxembourg, est l'échange qu'en a fait l'Abbé de St. Maximin Wiker avec le Comte Sigefrid l'an 963. l'on y remarque qu'elle étoit fituée dans les possessions de cette Abbaye & dans le pays Messin; in Pago Metingow. (3) Les moines de cette célébre Abbaye reculent leur fondation jusqu'au tems de l'Empereur Cons-

⁽¹⁾ Monasterium Epternacum quod est constructum super sluvio Sura in pago Bedensi ex testament. Sti. Willebrord. apud Miræum Tom. 1. Pag. 2. obiit Willebrord. Anno 739.

⁽²⁾ Mr. d'Anville n'a pas besoin d'éloge, le Pere Wastelain aspiroit au merite d'être utile; il a réussi: son confrere le Pere de Marne, donna en 1754, une Histoire du Comté de Namur; il y avoit dit d'après Mr. Leibnitz: "Res magni laboris esset; sed util"lissima in Historia medii avi, si quis ex historicis coavis & diplomatibus, mappas geo"graphicas conficeret. "C'est ce que le Pere Wastelain avoit pris à tache, & que l'illustre & laborieux Mr. de Schöpsiin a si glorieusement rempli dans son Alsatia illustrata.

⁽³⁾ Mirei Diplom. Belg. Tom. 1. Cap. xx. Pag. 142.

tantin; (1) Si la forteresse de Luxembourg faisoit partie de leurs premieres possessions, c'est une preuve de son antiquité. (2)

Le Château de la Roche Rupense Castrum; celui de Durbuy, DURBUTUM. NASSONACUM, Nassone. CHINIACUM, Chiny, font des endroits de cette province qui peuvent être mis au rang de celui de Luxembourg pour leur antiquité.

Belsonacum, Bastogne. Le Pere Wastelain prétend que le Roi d'Austrasie Childebert y tint ses assises en 585. c'étoit donc une ville du fixiéme fiecle, parceque l'on ne tenoit des assises que dans des villes publiques.

D'Anville & Wastelain sont de sentiment, que le peuple du canton de Famenne ou Famine sont les PÆMANI de Cesar ou plutôt les Fæmani; Marche chef ville de ce district merite donc d'avoir place ici comme ville.

Cluvier fait mention de Thion-ville sous le nom de To-[a] Cluv. tonis-villa; [a] mais comme Reginon n'en parle que sur tig. Lib. 2. l'an 883. & d'après lui Paul Diacre, l'historien des Lombards, & que ce n'est que Charlemagne qui y sit batir un palais, on ne peut pas la mettre ou rang des villes du fixiéme fiecle.

- (1) Hanc legationem (Dagoberti Regis) Abbas cum fratribus follicitè percipiens, perlectifque in eodem loco quibusdam vetustissimis chartulis, inventum est, ipsum Monasterium Constantini Imperatoris suisse regale Templum, atque jussu ejus dedicatum fore in honore S. Joannis Evangelistæ a S. Agritio venerabili Episcopo. Ex præcepto Dagoberti apud Miræum Tom. 1. Cap. 2. Pag. 124.
- (2) Il est beaucoup d'exemples en Allemagne, en Hongrie, & dans la Tharce des villes & châteaux batis sur des rochers; celui que l'on rencontre dans Tacite n'est par indifférent ici : les Thraces, dit-il, écrasés par Sabinus, mécontens de perdre les plus valeureux des leurs, par des enrollemens forces, faisoient entre les menaces d'une guerre cruelle, oftentation des forteresses ou châteaux qu'ils avoient batis sur des rochers, & où ils avoient refugiés leurs parens & leurs femmes. Simul castella rupibus indita, conlatos. que illuc parentes & cunjuges oftentabant; bellumque impeditum arduum cruentum minitabantur. Tacit. Annal. Lib. 4. Sect. 46. l'on peut donc en inferer que la ville & forteresse naturelle de Luxembourg batie sur un rocher est une des plus anciennes des 17 Provinces Belgiques.

DANS LE COMTE DE NAMUR.

Le Géographe Sanson a cru de rencontrer la ville de NAMUR, dans l'oppidum Aduaticorum de Cesar; mais d'An-

fin.

(187.)

ville n'est aucunement de cet avis, au contraire il est tenté par la position de l'endroit de Falais, presque en-• Elle se touré, dit-il de la Mehagne * & de ravines profondes, Jette dans la de lui attribuer cette prerogative: le pere de Marne, après de Hui. avoir hazardé des conjectures à cet égard sur le Tongreberg, est d'opinion que la ville de Namur ne doit son [a] De commencement qu'à la fin du sixième siecle; [a] & son Marne pag. confrere le Pere Wastelain rapporte d'après le continuateur de Fredegaire, que Namur n'étoit qu'un Château [b] Waste- au commencement du huitième siecle : [b] il est certain lain pag. 225 cependant que le Géographe de Ravenne Auteur du septiéme fiecle, en a parlé comme d'une cité sous le nom de [c] Raven- Namon: [c] malgré qu'il semble qu'il n'y avoit pendant mi Lib. 4. le sixieme siecle qu'un château ou forteresse à Namur, Pag. 69. ouvrage de la nature, comme à Luxembourg, l'on ne balance pas de mettre cette chef ville au rang de celles de ce siecle.

Un Auteur peu connu, cite deux fois un endroit appellé, dit-il, Amantium Sycambrorum, en le plaçant près & au dessus de Namur; (1) après toutes les recherches imaginables l'on avoue ingenuement qu'on ne le connoit pas.

(I) Amantium Sycambrorum propè Nanurcum. Pag. 25. Amantium etiam ad Ararim: est aliud oppidum eodem nomine Sycambrorum fuprà Nanurcum, pag. 109 ità in brevi ac dilucidà Burgundiæ superioris descriptione, per Gilbertum Gognatum Nozorenum. Basilicæ ex officina Joann. Oporini 1552. L'on trouve le château d'Ahain sur la Meuse au dessus de Nanur près de Denain; mais l'on n'y reconnoit pas l'Amantium Sycambrorum de Gilbert Cousin.

DANS LE PAYS DE LIEGE.

Tous les Géographes anciens & modernes, l'Itineraire & la Table Théodosienne conviennent unanimement qu'Aduaca ou Atuaca-Tongrorum est la ville & cité de Tongres, encore fameuse aujourd'hui par les vestiges de son ancienne grandeur & de ses ruines. (1)

(I) At nunc numerantur Provincia per omnem ambitum Galliarum, secunda Germania, prima, ab occidentali exordiens cardine, Agrippina & Tongris munita, civitatibus amplis & copiosis. Anm. Marcellin. Lib. 15. Pag. 54. L'on ne peut avoir un té-

LAGUM ou LAGIUM propè Tungros, où residoit, selon la Notice, un Preset de Milice sorcée (Læti acti) est Luaige sur le Jaer ou Jecker; Lawg en slamand & Lauwagh en walon, mal consondu avec Looz ou Borch-Loon; c'étoit une sorteresse ou un camp sortissé des Romains.

OIN selon l'Anonime de Ravenne, depuis Hoyum, est Huy la chef ville du Condroz; elle peut être mise au rang des villes du fixiéme fiecle; il y eut dans cet endroit un Comte d'établi par les fuccesseurs de Clovis; une Chartre, citée par Melart Bourguemaître & Historien d'Huy, touchant Braive, village en deça de la Meuse, en a transmi des traces à la postérité: Broivia, in pago Hasbaniensi, in Comitatu Hoyensi; ce qui prouve un ancien district sur l'une & l'autre rive de la Meuse. Becan, Phigius, & d'après eux le Bourguemaître Melart, ont prétendu trouver la ville de Huy dans les Annales de Tacite sous le nom de la cité de Juhons, Colonie alliée des Romains, voifine des Cattes, & defolée par des Volcans; (1) mais sans aucun fondement; il y en a plus à faire sur ce que rapporte le Pere Henschenius, qui prétend que St. Domitian, Evêque de Maestrecht, mort l'an 558, embellit beaucoup la ville de Huy. (2)

moignage plus formel de la grandeur & de l'étendue de la cité de Tongres qui, comme celle de Cologne, abondoit en hommes & en vivres. Cluvier, Divaus & d'autres ont cru d'après Ortelius, que les Betasiens, qui s'unirent à l'exemple de Tongriens avec Civilis contre Labeon son enule, avoient leurs demeures dans les environs de Bets, petit village entre Halen & Leeuw; mais Herman de Nuenaer s'est bien apperçu que les Betasiens ne pouvoient être placés dans le centre pour ainsi dire de la cité de Tongres, c'est pourquoi il les en éloigne jusqu'aux environs de Bois-le-Duc; mais Gerard van Loon mieux instruit encore ne balance pas d'assigner la demeure des Betasiens, comme voisins des Suniciens, entre la Meuse & le Rhin. Surquoi l'on peut consulter sou Alhoude Hollandsche Histori. Tom. 1. Pag. 96.

- (1) Civitas Juhonum Socia nobis (Romanis) malo improviso afflicta est; nam ignes terra editi Villas, arva, Vicos passim corripicbant, screbanturque super conditæ nuper Coloniæ mœnia. Tacit. Annal. Lib. 13. in sin. Cluver. Lib. 3. Cap. 8. La prétendue Cité des Juhons n'a point échappé au célébre Menso Alting: Il y a des exemplaires de Tacite, dit-il, qui portent, Civitas Vibonum, au lieu de Juhonum; delà il affirme avec assurance, que Tacite à écrit Civitas Vibonum; le nom corrompu de Vibonum amene naturellement celui d'Visionum; leçon qui met sin à tout.
- (2) Sanctus Domitianus Episcopus Trajectensis.... Hojum opidum hujus singulari studio excultum est, ejusque Reliquiarum cœlesti præsidio gloriatur. Henschen. Diatrib. de Epis. Traject. pag. 37.

St. Monulphe, mort l'an 597, & successeur de Domitian, étoit fils du Seigneur de Dinant, DINANTIS, Deonantium ou Dionantium, ville de la même Cathegorie que celle de Huy; c'est Monulphe qui sit présent de Dinant à sa nouvelle Eglise de Liége; elle est donc le berceau de la puissance temporelle de cette Eglise. (1)

Pour Liege même, il n'en étoit pas question alors; St. Lambert y subit le martyre en 698, dans son Oratoire

bâti en 597.

Pag. 96.

827.

(1) Ex ingentibus opibus quas hereditate a Majoribus acceperat, (Monulphus) Epifcopio suo Dionantum urbem attribuit : ea prima sunt Principatûs initia. Fisen Flor. Eccles. Leodiens. Pag. 330.

DANS LE DUCHE' DE LIMBOURG.

La ville de Maestrecht se présente ici naturellement; son [a] Tacit. l'emplacement du Pons Mosæ de Tacite; [a] Amm. Mar-sed. 66. cellin en fair plusiours seis cellin en fait plufieurs fois mention; felon l'Edition de Rome, il l'appelloit Obtricensimæ, & felon celle de Valois Tricensimæ; (1) tous les Géographes y reconnoissent la ville de Maestrecht.

Coriovallum, mentionné deux fois dans l'Itineraire & dans la Table Théodossenne sous le nom de Cortovallium, est, selon Cluvier & d'autres, l'ancienne ville de Valckenbourg, Falcomons, Falconis-Mons, & Fauquemont en Fran-[b] Mir. çois; [b] felon Menso Alting c'est Keyer, village à une lieue de Maestrecht; mais Mr. d'Anville panche pour l'en-Tom. 2. P. droit de Cortenbach; la leçon de la Table Cortovallium & les distances dont il rend compte, favorisent beaucoup son opinion: comme il est certain, que tous les endroits cités dans l'Itineraire & la Table, ne sont pas toujours des villes, mais souvent une station ou poste militaire, (2) &

(2) At . . . periclitanti Cæsari distulit suppetias serre Marcellus Magister Equitum, agens in stationibus proximis. Id. Lib. 16. Pag. 61.

Quibus hoc modo peractis, disperso per stationes Milite consuctas, ad hiberna regressus est Cæsar (Julianus.) Id. Lib. 17. Pag. 102.

⁽¹⁾ Et Civitates occupatæ sunt septem, Castra Herculis, Quadriburgium, Tricesima, Novesium, Bonna, Antunnacum, & Bingio. Amm. Marcellin. Lib. 18. Pag. 115. Julianus Tricensima oppido propinquebat. Id. Lib. 20. Pag. 171. Edition. Vales. cujus Annotat. Videant. Pag. 185. C'est donc Tricht mal latinisé.

quelquefois une hôtellerie, il ne s'ensuit pas que l'endroit de Cortenbach puisse passer pour une ville du sixième siecle.

L'on n'est guères d'accord à l'égard de Feresne cité dans la Table; selon Bertius, c'est la ville de Maeseyck, felon Wastelain, c'est Esden; selon d'Anville, c'est Reckem. & Pontanus l'assigne à Viersen; mais comme il n'est ni du Duché de Limbourg ni de celui de Brabant, il suffira d'en avoir fait mention.

Dans le Duche' de Brabant, le Marquisat D'Anvers, et la Seigneurie de Malines.

Il est hors de doute que des quatre chefs-villes de ce Duché, il y en a trois qui n'existoient pas avant le siecle en question.

Bruxelles, dont l'Isle de St. Gery est le berceau, n'avoit peut-être pour toute habitation que celle d'un publicain, chargé d'y lever un Tonlieu ou droit de paffage sur le Pont de Senne dans cet endroit. (1)

Louvain est connu par le camp & la defection des Normans. (2)

Le Chronogramme, qui fixe l'établissement de la ville de Bois-le-Duc par Godefroid le courageux, est trivial; (3)

- (1.) Bruchsenna ad mentem Henschenii in Diatrib. de trib. Dagobert. Pag. 36. Bruolisela. ex Diplom. Othon. de Ann. 976. apud Mir. Tom. 1. Pag. 345. Brucsella. ex Diplom. Baldric. de Ann. 1047. apud Butken. Pag. 25. in Probat.
- (2) His ctiam diebus Nortmanni a Sono exeunt, & rursus in regno Lotharii rewertentes, in loco qui dicitur Loven castra metati sunt in confinio ejusdem regni. Reginon. Chronic. ad Ann. 884.

Nortmanni a Loven recedentes, sequanam ingrediuntur, & Parisius applicantes castra ponunt & civitatem absidione claudunt. Ibid. ad Ann. 887.

Illi (Nortmanni) cernentes acies (Regis Arnolfi) appropinquare super siuvium qui Thilia dicitur, ligno & terra congerie more solito se communiunt Rex Arnolfus felle commotus exercitum jubet descendere, & pedestri congressione cum adversariis decertari . . . & Deo Vires Cælitus admistrante, cos usque ad internecionem serro cædunt terraque prosternunt, ita ut ex innumerabili multitudine vix residuus esset qui ad classem adversum nuntium reportaret. Ibid. ad Ann. 891.

(3) GODEFRIDVS DVX 'E SILVA FECIT OPPIDVM. Ce qui se rapporte à l'an 1184 Butkens Troph. de Brab. Liv. 4. Pag. 131. prem. Edit.

Mais il n'en est pas de même de la ville d'Anvers; quoi qu'elle ne soit pas connue par des monumens du fixième siecle, il est certain que le château, le Borcht ou le Bourg existoit du tems de l'apostolat de St. Amand, qui y fit bâtir une Eglise en 641. (1) Tout invite à croire qu'il existoit au moins un siecle auparavant; Clovis avoit navigé sur l'Escaut, (2) Anvers avoit un Quai propre au débarquement (3), & le Tonlieu qui s'y leve depuis la plus haute Antiquité, (4) font des circonstances pour lesquelles l'on ne balance pas de la mettre au rang des villes du fixième fiécle : Menfo Alting, d'Anville & d'autres y trouvent les traces d'une ancienne voye fortant de Bavay, allant par Mons, Alost, Anvers & Hooghstraeten (alta strata) jusqu'à la Meuse: Wendelin a cru d'avoir rencontré Anyers dans les Malberges des loix faliques, sous le nom d'Anhunerbo; mais le grand Eccard, qui les a expliqués tous, ne laisse rien à desirer à cet égard. (5)

(2) Dum Ego (Chlodoveus) super suvium Scaldim navigarem ... Greg. Turon.

Lib. 2. Cap. 40.

(3) Aen 't werf. Au quai etimologic bien naturelle du nom d'Antwerf, depuis Antwerp. Werf inquit Joan. Becan. in fluminibus & mari dicitur id, quod ultrà nativum ripæ littorisve ductum, in aquas ab hominibus est projectum, ne naves vadi brevitate appellere prohibeantur; aut ut eo vis fluminum coerceatur. Kilian. voce Werf.

(4) Rohingus & uxor ejus Babelina donarunt S. Willebrordo tertiam partem Telonii, & Ecclesiam quæ est constructa insta Castrum Antwerpis super suvium Scalde. Miræi

Chron. ad Ann. 726. ejusd. Diplom. Tom. 1. Pag. 10.

(5) Si quis verò de Campo alieno Aratrum anteortaverit aut jactaverit. Malberg. An-HUNERBO. D.C. den. qui faciunt solid. XV. culpabilis judicetur. Leg. Salic. WINDE-LIN. & Eccard. Tit. 27. § 20. ce demier prouve qu'en corrigeant la leçon il s'agit de Ant-ou Ent-wersen, en Flamand Uytwerpen, jactare, dejicere. relativement à la charue qui ne peut être jettée du champ d'autrui.

Il en est de même du Malberge ou jugement de Bruche du Tit. 23. § 4. des mêmes loix qui porte: Si quis mulieri mamillam capulaverit. Malb. ibidem Bruche M. D C CC. den. qui faciunt solid. XLV. culpabilis judicetur. Vredius & d'autres séduits par Wendelin, ont crû d'y trouver la ville de Bruges, tandis qu'il s'agit du nom ancien de Brusche reclamé par la loi, Brust en Allemand, & Borst en Flamand; Peclus. Mamilla, de saçon que la loi statue, que celui qui aura coupé ou dechiré le sein d'une semme, sera coupable de 45 sols. Si le Pere Wastelain avoit eu connoissance des Savans commentaires d'Eccard, il n'eut pas pris sérieusement Raba pour Raverstein; Mosedo pour Mascid; Nare pour Naer; ni Ottarssino pour Eteren: ne pourroit-on pas conclure ici, que d'origine la plupârt des loix saliques ont été conçues en

⁽¹⁾ Fuit enim Amandus vir vere Apostolicus, qui... instra Castrum Antwerpir super suvium Scalde, in honorem SS. Petri & Pauli Apostolorum, Ecclesiam construxit. Mirei Chronic, ad Ann. 641.

DIOSTUM Diosta. Diestum. Diest & Diste en François; cette ville avoit son district comme celle d'Anvers, Pagus Diestensis, elle peut, à juste titre, être mise au nombre des villes du sixième siecle; Wendelin, Chisslet, Henschenius, Vredius, Bucherius & d'après eux Mantelius prétendent même, que cette ville est le Dispargum Castrum in termino Thoringorum de Gregoire de Tours.

Que de variétés fur le DISPARGUM! L'Abbé du Bos se déclare pour Duysbourg près de Tervuren en Brabant, Eccard pour Dispurg près de Henneberg aux environs de Smalcalde, & Vander Houve dans sa Chronique Hollandoise, prétend que c'est Duysbourg entre Wesel & Dusseldorp. Cet article qui n'est point épuisé, merite d'être éclairei.

Le Toxiandria-Locus de Marcellin, que l'on prend communément pour l'endroit de Tessenderlo dans la Campine, demande aussi beaucoup d'éclaircissemens.

D'Anville, Wastelain & d'autres conviennent que le GEMINIACUM de l'Itineraire, GEMINICO-VICUS de la Table, est Gemmelaus, Gemblacum, & Gemblours, qui est le cheslieu du Pagus Darnuensis; l'on trouve aussi une Milice de Gemblours dans la Notice des dignités de l'Empire (Geminiasenses) l'on ne doit donc pas omettre de placer cet endroit au rang des villes du sixiéme siecle.

Il n'en est point de même à l'égard du Perniciacum de l'Itineraire, Pernacum selon la Table; beaucoup des Savans le prennent pour Perwez, en Brabant; mais l'on repete que tous les endroits cités dans ces monumens Romains, n'étoient pas des villes, d'ailleurs Mr. d'Anville ne sait pas se resoudre à y trouver Perwez; il se determine en sa-

veui

langue paterne des Francs? Parcequ'elles en reclament souvent quelques mots; mais dont la plupârt sont tellement corrompus, qu'on ne les reconnoit plus. Le commentaire d'Eccard sur Andechobina reclamé par la Loi 15 du Tit. 41 des mèmes Loix, prouve encore évidemment qu'il s'y agit d'autre chose que d'Aindhoven dans la Campine, comme l'a cru Menso Alting toujours d'après l'ingénieux sistème de Wendelin. Alting voce Andechobina, & Eccard loc. cit. méritent d'être vus. Ces exemples suffiront sans doute, pour qu'on ne se trompe plus sur la vraie signification de ce qu'on appelle les Malberges des loix saliques, où il n'est question d'aucun endroit, où le Malberge auroit été tenu; mais d'anciens mots tudesques, auxquels les plus essentiels du texte latin, ont toujours du rapport.

veur d'un endroit appellé Prenson ou Branchon près de la Mehaigne.

Il est certain que la ville de Malines, Mechelen, & Massinas selon le plus ancien Diplome qui en parle, n'existoit pas dans le sixième siecle; tout ce que le Curé van Gestel, qui a bien merité de sa Patrie, en a pu réceuillir, est qu'Adon Comte vivant en 753, parent du Roi Pepin, en avoit obtenu quelques terres, dans l'endroit où l'Escaut reçoit la Dyle, que les Francs appelloient Massinas, (1) ce qui est peu exact, à moins que l'on ne prenne le Rupel pour la Dyle; d'où l'on insere que ce Comte tenoit alors la Contrée de Malines sous sa Regence: il en est de cette Contrée, comme de bien d'autres, qui étoient couvertes de cabanes & de chaumie-

(1) Terram in Bratuspantii medio, ubi Scalda Tylam excipit, dictam Francis Massinas, quod nobis sonat: Maris-lineam. Grammaye in sua Mechlinia, cité par van Gestel. Pag. 4.

res, les unes réunies & les autres isolées.

DANS LE COMTE' DE HAYNAU ET DANS LE CAMBRAISIS.

Les villes & cités de BAVAY, de CAMBRAY & de Tournay se disputent la gloire & la préeminence de la Capitale des Nerviens, (1) peuple seroce & vertueux, dit Cesar; tout dépend de savoir laquelle de ces cités a été le siege de l'Evêque Supérior, ce qu'on ignore absolument: Vinchant plus raisonable que les autres dit, qu'il n'est point nécessaire qu'il ait residé à Bavay, pour avoir été l'Evêque des Nerviens; (2) ils avoient en esset ces cités sous leur Empire.

BAVAY, BAGANUM selon Ptolemée, Bagacum selon l'Itineraire, Bacacum-Nerviorum, selon la leçon naturelle de la Table, en étoit la Capitale; ce qu'il y a de particulier & digne d'attention, est la note ou vérification, que Wendelin doit avoir vue au bas d'un très-ancien exemplaire de Tite Live, par laquelle une ville ou cité du Haynau

(2) Vinchant Annal. du Haynau Chap. xx.

⁽¹⁾ Catullii Tornacum. Bucherii Belg. Roman. aliique passim.

est comparée par excellence à celle de Rome; (1) elle y est appellée Urbs apud Hennam; cet Auteur prétend que ce ne peut être que la cité de Bavay; (2) Aubert le Mire en rapporte les merveilles, & des grandes chauffées qui y aboutissent encore; l'Itineraire & la Table font mention de celles de Bavay à Rheims, de Bavay à Bologne sur mer & de Bavay à Cologne.

Locus Quartensis & Hornensis, font les endroits de Quartes & d'Hargnies sur Sambre, mentionnés dans la Notice.

Duronum. L'Itineraire & la Table en font mention, c'est aujourd'hui Estrun - Cauchie.

Vodgoriacum est Vaudret près de Binche.

HERMONIACUM ou plutôt BERMONIACUM est le lieu de Bermerain.

Le Pons Scaldis est Escaupont près de Condé; mais aucun de ces endroits ne peut être mis au rang des villes du fixiéme fiecle.

A l'égard de Cambray, CAMERACUM, il suffit de dire que cette ville a toujours été mise au rang des cités, & ce qui plus est, que le Cambraisis avec une partie de l'Artois, avoient formé le Royaume de Ragnacaire & de son frere Ricaire, que Clovis fit périr, par des trahisons & des meurtres, peu avant sa mort en 511. (3)

Le Fanum-Martis près de Cambray, cité dans la Notice, est aujourd'hui Famars, ville & forteresse célébre du fixiéme fiecle, d'autant plus que, felon la Chronique de Folquin Abbé de Lobbes, le Haynau en avoit d'abord tiré son nom : Pagus Fanomartensis, appellé depuis Haynau, dit-il, à cause de la riviere qui le traverse. (4)

Le Castri Locus, anciennement Château lieu, à présent

(3) Erat autem tunc Raguacarius Rex apud Cameracum, tam effrenis in luxurià, ut vix vel propinquis quidem parentibus indulgeret. Greg. Turon, Lib. 2. Cap. 42. Balderic.

Chronic. Camerac. & Atrab. Lib. 1. Cap. 4.

⁽¹⁾ Explicit Liber Septimus. (Titi Livii) Emendavi Nicomachus tertiùm Præsectus URBIS APUD HENNAM. Wendelin. Natale folum Lcg. Salic. Cap. 14 Voce Via Lacina. (2) Aubert. Miræi Chronic. Belgic. ad Ann. 613.

⁽⁴⁾ Veteres Fanomartensem dixerunt; juniores a nomine præter sluentis sluvii, Hainou vocaverunt. Specil. d'Acher. Tom. 2. Pag. 731.

Mons en Haynau, est aujourd'hui la chef ville de la Province; sans s'arrêter ni à Vinchent ni à De Guise, republiés avec les ouvrages de Gramaye, on la placera au nombre des villes & forteresses célébres du sixième siecle, telles qu'étoient Namur & Luxembourg.

Castrum Valentianas felon Sigebert, (1) Valleschene selon Aimoin, depuis Valencenæ, est aujourd'hui Valenciennes; ce Château, quoi qu'ancien, n'est connu par aucun monument du sixième siecle; c'est par erreur qu'on à voulu attribuer à ceux de Valenciennes une Milice formée par l'Empereur Valentinien, dont la Notice sait mention sous le nom de Valentinianenses.

De huit endroits des Gaules, connus dans l'Itineraire fous le nom de Condate, pas un ne concerne celui de Condé en Hainau, on ne le rencontre que vers l'an 883, dans la Chronique Saxone, lorsque les Normans y ont demeuré pendant un an. (2)

(1) Castrum Valentianas situm in Marchia. Franciæ & Lotharingiæ. Sigebert. Gemblac. ad Ann. 1007.

(2) Hoc anno (883.) perexerunt Pagani per Scaldim ad Cundoth, & ibi commorati funt uno anno, Chronic. fax. Edmond. Gibson Pag. 86.

Condate apud Schrieck. denotat locum ubi penditur tributum. Gond'heid apud Celtas.

DANS LA FLANDRE ANCIENNE ET LA PROVINCE D'ARTOIS, QUI EN FAISOIT PARTIE.

Cette grande & belle Contrée, environnée de l'Escaut, de l'Ocean & de la Somme, avoit été le lot de Cararic Roi des Morins; Clovis le fit raser avec son fils, & bien tôt après ils surent immolés l'un & l'autre en 511, comme le sur Ragnacaire à peu près dans le même tems. (1)

C'est cette même Contrée que le Roi Charles le chauve, adouci par le Pape & les Evêques, donna en dote à sa fille Judith Epouse de Bauduin dit le bras de ser. (2)

⁽¹⁾ At ille! (Chlodoveus) justit cos (Chararicum eum filio) capite plecti; quibus mortuis, regnum eorum cum Thesauris & populis acquisivit. Gregor Turon. Lib. 2- Cap. 41,

⁽²⁾ Ibi (Noviomago) in Regis (Caroli) verba Ferreus jurat, Totamque Regionem Scalde, Somona & Oceano terminatam, dotalem ab eo accipit. Mayer. Annal. Fland. ad ann. 963.

L'on rencontre dans cette Contrée sept grandes villes ou cités du fixième siccle, toutes situées dans la Belgique seconde, savoir Augusta Veromanduorum; Ptolemée l'Itineraire & la Table en sont mention; aujourd'hui c'est St. Quentin; l'Abbaye de Vermand qui n'en est pas éloignée en a conservé le nom.

ATREBATUM, connu dans l'Itineraire & la Table sous le nom de Nemetacum, & dans Hirtius le Continuateur de César, sous celui de Nemetocenna, (1) est aujourd'hui la ville & cité d'Arras.

CAMERACUM, Cambray; comme l'on vient d'en parler, l'on n'en dira plus rien ici.

TORNACUM ou Turnacum, il en est fait mention dans l'Itineraire, dans la Table & dans la Notice de l'Empire; c'est aujourd'hui la celèbre ville de Tournay.

Samarobriva, depuis Civitas Ambianorum est Amiens; Cæsar, Ciceron & plusieurs monumens anciens en sont mention, comme d'une ville très-celèbre.

CIVITAS MORINUM felon la Notice, Teruenna Morinorum felon Ptolemée, Taruenna felon l'Itineraire, & Terruanna felon la Table, est Terouane dont le fort malheureux est connu. (2)

GESORIACUM, depuis Civitas Bononensium, est à présent Bologne sur mer; Pomponius Mela, Pline & Ptolemée en font mention sous le nom de Gesoriacum; Amm. Marcellin en parle sous celui de Bononia, la Notice des Provinces en fait aussi mention sous le même nom.

Outre ces villes & cités, l'on trouve encore, dans l'un ou l'autre de ces anciens monumens, quelques autres endroits dont l'on va fuccintement rendre compte.

CORTORIACUM, Courtrai n'est connu que dans la Notice de l'Empire, où l'on voit que la Milice de son district en a emprunté le nom; cette ville du sixiéme siecle, doit avoir été détruite posterieurement, puisque l'on remarque que les Normans s'y fortisierent deux siecles après, en

⁽¹⁾ Pontus Heuterus & d'autres ont pris Nemetocenna pour la ville de Namur; mais l'on revient de cette erreur aujourd'hui. Vid. Pont. Heuter. de veter. Belg. Lib. 2. Cap. 13.

^(2) DELETI MORINI.

y construisant un Château ou des retranchemens pour y passer l'hyver. (1)

Pontes est Ponches sur l'Autie selon d'Anville, & Pont-a-

Coline selon Wastelain.

DUROICOREGUM est Douriers selon d'Anville, & Rué selon Wastelain.

Addullia. d'Anville se borne à dire, que cet endroit doit se rencontrer aux environs d'un passage de la Can-

che; mais Wastelain se détermine pour Argouilles.

LUTTOMAGUS, felon d'Anville c'est aujourd'hui Lacres, & selon Wastelain c'est Etaples: tous ces endroits sont cités dans l'Itineraire & la Table, sur la route d'A-miens à Bologne; mais ce n'étoient que des stations, (2) sur lesquelles d'Anville paroit le plus exact.

L'un & l'autre sont d'accord à l'égard de Teucera,

Tievre entre Amiens & Arras.

Plusieurs Savans sont de divers sentimens au sujet de L'Itius ou Jocius-portus de Cesar; Jean Jacques Chifflet, qui en a fait un Traité particulier, se déclare pour Mardic, Marcis in Littore Saxonico selon la Notice; Malbrancq suppose un golfe qui pénétroit jusqu'à Sithiu, aujourd'hui St. Omer; Meyer panche pour Calais; Wastelain pour Bologne, & d'Anville pour Witsant; L'on ne dira rien ici de leurs partisans; mais si Guillaume de Poitiers appelle Portus-Jecius, ce que Guillaume de Jumiege nomme Portus-Wisanti, comme le dit Mr. d'Anville d'après Edmond Gibson que l'on a cité, la dispute paroit décidée, & Witsanti'emporte comme ville maritime du sixiéme siecle.

Il est palpable que le Castellum de l'Itineraire, & le Castellum Menapiorum de la Table, n'est point autre que le Château de Cassel des Morins, qui avoit rang de ville

dans le même fiecle.

⁽¹⁾ Normanni demum Tornacum Civiratem, & omnia Monasteria super Scaldim suvium Ferro & igne devastant, intersectis accolis terræ atque Captivatis; deinde seedem sibi mutaverunt, & Cortriaco castrum ad hyemandum construunt. Gesta Normann. ad ann. 880. Edit. à Duchesne & à Vredio citat.

⁽²⁾ Si alio ambulaverit itinere (Miles) annonam non accipiat, & Mansionem paratam non invenit. D. Ambros, Sermon. 5. in Pfalra. 118.

MINARIACUM ou Menariacum est aujourd'hui Esterre & Steegers en Flamand.

VIROVI ACUM selon l'Itineraire, Virovinum selon la Table, est aujourd'hui Vervick entre Cassel & Tournay; ces deux endroits ne peuvent pas être considerés comme villes du siecle dont il s'agit.

ORIGIACUM felon le texte Grec de Ptolemée, & Rigiacum felon la version latine de cet Auteur, qui place cette ville chez les Atrebates & qui par là, a donné occasion de la confondre avec Nemetacum ou la cité d'Arras; comme si Origiacum n'avoit pu en être une seconde ville: Wastelain dit que Cluvier s'est trompé, lors qu'il a pris Origiacum pour Orchies; il paroit qu'il s'est lui même trompé, puisque d'Anville ne balance pas de placer cette ville du sixième siecle, avec Cluvier & Sanson à Orchies: Adrien De Scrieck, admirable dans nombre de ses origines Celtiques & Belgiques, est de même sentiment en plaçant Origiacum à Orchies chez les Atrebates, (1) comme avoit sait Ptolemée.

Portus Æpatiaci, cité dans la Notice de l'Empire, où il résidoit un Preset de la Milice des Nerviens: l'on est rédevable à Mr. d'Anville de la decouverte de cette ville maritime du sixiéme siecle; il la place après beaucoup de recherches à Scarphout, détruite, dit-il, par la Vio, lence des marées l'an 1334,(2) & dont on voit quelques, vestiges près de Blanckenberg; " ayant consulté les annales de Flandres sur cette année, l'on y voit en esset, que Scarphout, sur entierement submergé cette année là, & que la ville de Blanckenberg a pris sa place.

⁽¹⁾ Opivianov Ptolomeo Airchatum urbs, quo loco quedam exemplaria Metacum habent & Rigiacum... nunc est Orchies. Scrieck in Indic. Geograph. vid. d'Anville voce Origiacum.

⁽²⁾ Eodem anno (1334.) in feriis Divi Clementis mense Novembri, ventus sulgur ac tanitrua - sacta siunt quanta post hominum memoriam nemo vidit vel audivit, quà cœli temperie mare trans omnes se aggeres ejecit, ruptisque omnibus obstaculis multos pagos cum hominibus & pecuariis in Flandris, Zelandia, Hollandia & Frisa miserando spectaculo absorpsit: inter alia submersum tunc est cæmiterium cum Templo suo in Scarphout, quæ & Blancoberga dici cæpta est, adeò ut nulla inibi vestigia veteris oppsiduli aut Templi conspiciantur. Majer. Annal. Fland. ad ann. 1334.

L'on est fort partagé sur la situation du Vicus Helena ou Hedena, dont Sidoine Apollinaire fait mention; ses deux commentateurs Savaron & le Pere Sirmond, prétendent que c'est le viel Hesdin; l'Abbé du Bos est de leur fentiment & dit que l'on en voit encore les ruines sur le bord de la Canche: Mr. de Valois est pour Lens en Artois, le Pere Boucher pour Houdain dans cette Province, & le Pere Wastelain se range de son coté; mais le Pere Malbrancq, malgré qu'il adopte la leçon de Helenum, qui semble favoriser Lens, prétend néanmoins que c'est la ville du viel Hesdin sur la Canche, où Clodion a été surpris & défait par le célébre Aëtius vers l'an 445. (1) Malbrancq prétend encore que cette ville doit son origine à St. Helene l'épouse repudiée de Constance Chlore; ce qu'il y a de vrai, c'est que cet Empereur étoit dès l'an 292 à Bologne fur mer, qu'il reconquit l'Angleterre, & assura par [*] Tille- cette conquête en 296 le repos des Gaules : [*] le même Malbrancq remarque aussi que le Bourg d'Houdain est connu dans le moyen Age sous le nom de Husdanum; la balance panche donc en faveur de ceux qui prétendent que le Vicus Helena est la ville du viel Hesdin. C'est à quoi se réduit tout ce que l'on a pu tirer des anciens monumens à l'égard de la Flandre & de l'Artois.

Diocletien Tom. 4. Art.

> Meyerus se contente de dire que l'on lit dans les Histoires des Belges, que GAND Gandavum avoit été occupé par les Vandales vers l'an 411, & que les Gots, maîtres chez les Nerviens, avoient bâti les châteaux d'Audenarde & d'Alost, & que l'emplacement de Gand fut appellé Wandt à cause des Wandales. (2) Ce ne sont que les Agiographes qui ont donné les premieres notions de Gand; St. Amand.

^{(1) - - - - -} Fremens quà Chloio patentes Atrebatum terras pervaserat : hie coëuntes Claudebat angusta vias; arcuque subactum Vicum Helenam flumenque fimul; sub tramite longo-Arctus suppositis trabibus transmiserat agger. Sidon. Apollin. in Pancgir. Majorian.

⁽²⁾ Legimus in Belgarum Historiis Gaudavum occupatum fuisse a Wandalis Caroci Principis ductu circiter Annum 411. contraque Wandalos Gaudavum tenentes a Gothis in Nerviis tunc dominantibus, Aldenardum, & Alostum Castella suisse extructa, locumque a Wandalis dictum Wandt. Meyer. Annal. Fland. ad Ann. 489.

leur Apôtre y construisit vers l'an 636 deux fameux Monastéres (St. Bavon & Blandin ou St. Pierre) (1) qui semblent avoir donné un nouvel être à cette ancienne ville; cependant le Moine d'Engoulême cité par Vredius faisant mention de Gand sous le régne de Charlemagne, n'en parle point comme d'une ville. (2) De Scrieck prétend que Gend, Gand ou Gond, le nom d'une sameuse ville de Flandres, signisie Tribut ou Don, ne pourroit-on pas en inférer que les marchands & passagers, qui navigeoient sur l'Escaut & la Lys, devoient payer un tribut ou droit de passage au constuent de la Lys qui est le berceau de Gand? (3)

St. Eloy mort l'an 660, non moins zelé que St. Amand, a aussi fait bâtir des Eglises tout du long de la côte depuis Bologne jusqu'à Bruges & au-delà, c'est-à-dire, dans les endroits de Brouckbourg, Aldenbourg, Bruges, Oostbourg, & Rodenbourg. (4) L'on ne doit pas omettre ici un passage de la vie de St. Eloy lorsqu'il étoit Orphévre & avant qu'il su Evêque de Noyon, parce qu'on y attribue le rang de ville municipale à celles de Bruges & de Gand: (5) selon le glossaire de Cyrille cité par Vredius, un Municipe, est un Citoyen d'une petite ville: Civis parvæ urbis aut urbeculæ; cette acception ne s'éloigne pas du sentiment de Mr. Gibson dont l'on a rendu compte; car il paroît certain que

⁽¹⁾ Gandenses Idolatræ ad sidem Christi convessi, tria a Sancto Amando ibi extructa Monasteria. Entre ces trois Monastéres, celui de Tronchin y est compris. Henschen. Diatrib. de trib. Dagobert. pag. 44.

⁽²⁾ Et indè ad Scaldim veniens fluvium (Carolomagnus) in loco qui dicitur Gant; naves ad candem classem ædificatas aspexit. Vred. Tom. 1. pag. 494.

⁽³⁾ Gend Gand & incolis melius Gond dicitur. Urbs præclarissima Flandriæ. Gond autem est Tributum. Donarium. Scrieck. Voce Gonduni.

⁽⁴⁾ Eligius ex Lemovicibus ortus, Lumen id temporis Sanctitatis ac Religionis, conftituitur Episcopus Noviomagensis, sivè ut nunc loquimur Noviomensis, qui publicè de Religione in hac omni gente maritimà concionatus Flandros usque ab Gessoriaco, hoc est Bononia, ad Oostburgum ad Christum convertit; Aldenburgi, Rodenburgi, Oostburgi, Brugisque Sacris inchoatis. Vred. 1bid. Pag. 490.

⁽⁵⁾ Aurisicem constituerunt custodem urbium seu municipiorum, quorum hæc vocabula. Tornacensis quæ quondam suit Regalis Civitas, Noviomensis, & Flandrensis, Gandensis atque Corturiacensis. Ibid. Pag. 491.

s'il ne s'agissoit ici que de villes spacieuses & murées, ou enceintes de levées de pierres ou de grands sossés, (1) il n'en existoit dans toutes ces Provinces guère au-delà de celles qui sont distinguées comme Cités dans la Notice des Gaules, la plûpart des villes n'étant alors que des Bourgs ou des Châteaux, qui servoient d'azile & de resuge aux Colons & habitans de la campagne: (2) ainsi contre le sentiment de Mr. l'Abbé du Bos, Bruges & Gand pourront conserver leur rang de villes existantes dès le sixiéme siecle, du moins comme de petites villes ouvertes ou non murées, mais soutenues par quelque château ou sorteresse.

Telles étoient encore les villes de L'ISLE & DOUAY; mais à l'égard des endroits d'Aire, Bethune, Warneton & d'autres moins confidérables, ils n'ont été bâtis que pendant le 7me, 8me, & 9me fiecle, par les Forestiers & Comtes de Flandre chargés de protéger cette contrée contre les incursions des Normans, qui y ont causé tant de maux pendant le neuvième fiecle.

Il y en a qui prétendent qu'un reste d'Anciens Nerviens s'est fixé à Audenarde, Aldenarde ou Oudenarde en Flamand, & que cet endroit tire son nom de ce peuple belliqueux. (3)

De Scrieck faisant mention de Veltsig ou Veltsick aujourd'hui Velsèke entre Gand, Alost & Audenarde, en parle comme d'un endroit des plus anciens, puisque l'on y rencontre très-souvent sous terre des vestiges d'anciennes ruines, d'Idoles, & des Médailles anciennes; il prétend même que c'est dans cet endroit que Q. Ciceron le

⁽¹⁾ Tertiis Castris Rigodulum Venit (Cerialis) quem locum magna Treverorum manu Valentinus insederat, montibus & Mosella amne Septum; & addiderat sossicesque Saxorum; Tacit. Histor. Lib. 4. num. 71.

⁽²⁾ Burg & Borg putum est Germanicum a verbo Bergen . . . Sic dictum quòd sit receptaculum, Custodia, Tutamen: in quem finem initio domorum facta congregatio, quibus deinde circumdata sepes, denique munitiones sirmioris operis, semper manente Burgi id est receptaculi appellatione. Mens. Alting. Notitia Bataviæ. Voce Burginatium.

⁽³⁾ Alde-Narden, vieux Nerviens, voyez la Note (2) Pag. 99.

frere de l'Orateur a été campé. (1) Wendelin affigne dans fa Carte Typographique de la France Salique un autre camp de Ciceron près de Vodgoriacum, Vaudret, dans les environs de Binche.

GROEDE & CATSAND peuvent avoir place ici, comme faisant partie de la Flandre ancienne; on les envisage comme deux villes du fixiéme fiecle, avec d'autant plus de raison, qu'elles ont donné leurs noms à d'anciens peuples des environs; les Grudii & Catsandri, Tacsandri, & enfin Taxandri sont connus.

(1) Castra Ciceronis. Veltsick. Hodie in Flandria Gandavo distat plus minus tribus miliaribus versus Aldenardam: multa hic quottidiè antiquitatis monumenta inveniuntur.

Propter loci antiquitatem quam oftendunt ruinarum sub terra multa vestigia, unde sepissime multa simulacra, numismata, & similia cruuntur. Scrieck in indic. Geographic. Voc. Belgis & Castra Ciceronis.

DANS LE DUCHE DE GUELDRE ET LE COMTE DE ZUTPHEN.

La Chef ville de ce Duché Gelra, Geldre, Gelder, n'a pas été connue dans le fixiéme fiecle; ce n'a été que vers la fin du neuvième que les deux freres Lupold & Wichard fils d'Othon, Avoués de Pont, petit village entre Gelder & Straelen, y ont fait bâtir un château à l'embouchure d'un petit ruisseau appellé Gal ou Gel qui se jette dans la Niers, & qui a donné son nom au Château, à la Ville & au Duché. (I) Le Pere Wastelain en recule mal à propos l'établissement jusqu'à l'an 1079, il est vrai qu'Othon de Nassau successeur des Avoués de Pont, a été creé Comte de Geldre cette année là.

NEOMAGUM felon le Poëte Aufone, & felon la Table Niviomagus, Nimegue & Nimmegen; cet endroit tient le

Pontan. Schlichtenh. Teschenmach. aliique volunt Geldriæ Castrum extitatum ad ostium

Gale, unde Gale-door & Gelder dictum.

⁽¹⁾ Lupoldus & Wichardus Othonis filii, post patris obitum Geldriæ Castrum, nunc opidum ad Niersam siluvium loco paludoso excitant, Gelrici nominis atque potentiæ selix auspicium. Knippenb. Histor. Ducat. Geld. Lib. 2. Cap. 1.

premier rang, entre les villes du fixiéme fiecle dans ce Duché: l'Itineraire n'en parle pas. (1)

Arenatium selon Tacite, est Herenatium selon l'Itineraire, & Arenatium selon la Table. Que peut-on en dire après Menso Alting qui ne se déclare pas positivement sur la position de cet endroit? il y en a deux qui conviennent à son emplacement, qui sont, selon lui, Aert & Herwert. D'Anville présere le premier, & Wastelain panche en saveur du second; mais peu importe, si l'endroit ne peut passer pour une ville du sixiéme siecle, (2) il est hors de doute que ce n'est point Arnhem, comme plusieurs l'ont cru, parce que cette ville tire son nom d'un Arnoud ou Arnold; ce qui se ressent du 8me, ou 9me, siecle.

BURGINATIUM felon la Table & l'Itineraire; Menso Alting & d'Anville sont d'accord, que c'est le Quadriburgium de Marcellin; le sentiment du premier est que c'est le vieu château de Biesenburg presque englouti par le Vahal, à peu près dans l'endroit de la position actuelle du Fort de Schenck; cet endroit mérite d'être placé au rang des villes du fixiéme siecle.

Tacite parle fouvent de L'OPIDUM BATAVORUM ville immémorialement célèbre; elle étoit la chef ville des anciens Bataves, & le siège des fameux Capitaines Civilis & Labeon; on la reconnoît unanimement pour celle de Batenbourg, qui existe encore aujourd'hui.

BATAVODURUM, ville également connue à Tacite, n'est pas moins célèbre, parce que selon toute apparence l'on y rendoit publiquement la justice à la nation; c'est Dorestade, Dorestadium, aujourd'hui Deurstede, ou Wyck te Deurstede; c'est ainsi que les Germains & les Celtes, dit Alting, prennoient à l'exemple des Grecs & des Romains, leurs Tühren, Duüren, & Deuren, pour des Pyles ou des Tours, comme des enseignes sans doute de leurs

⁽¹⁾ Neomagum Divi Castra inclita Constantini. Auson. Burdigalens.

⁽²⁾ Sit igitur in medio fuerit ne Castellum, Vicus, Horreum, Opidum an Stabulum tantum mutandæ vecturæ, vel diversoria Taberna? Voilà commme c'explique Menso Alting à l'égard de l'endroit de Carvo.

fôres judiciaires: (1) ne seroit-ce pas de Tühren qu'est venue la dénomination de Tühringi, Thoringi, & Thoringia, qui a beaucoup embarassé les Sçavans, surtout les François? ils ont dû supposer une Thuringe Gauloise, parce qu'ils se font bien apperçus qu'il ne s'agissoit pas de la Thuringe Saxonne: l'on n'ignore pas que le Roi Childeric a été obligé de se refugier chez les Thoringiens; que leur Reine Basine est allée le trouver; que le fameux Dyspargum étoit fitué fur les confins de ces mêmes Thoringiens; que Baderic, Herminfroid, & Bertaire étoient des freres qui regnoient sur ce peuple; & qu'Herminfroid, qui leur a survecu, a péri à Tolbiac ou Zulpich qui n'est pas éloigné de cette Contrée. (2) Mathieu Vanderhouve le Chroniqueur Hollandois, a eu de belles idées à cet égard, c'est dommage qu'il a été si peu suivi; (3) cet objet meriteroit bien d'être éclairci; mais il est ici hors de place & meneroit trop loin.

Deux routes, qui selon la Table, conduisent de Nimegue à Leyde, ont extremêment exercé les Sçavans: l'une sur la rive gauche du Rhin qui se jettoit dans la mer à Katwyc, & l'autre sur la rive droite du Patabus, (4) ou du Vahal; les grands changemens arrivés à ces deux branches du Rhin, n'y ont pas peu contribué: malgré qu'il ne s'agisse ici que de peu d'endroits situés dans le Duché de Gueldre, l'on tâchera de rendre compte de tous ceux qui se trouvent sur ces deux routes, asin de ne pas les perdre de vue: l'Itineraire sait aussi mention de quelques uns de ces endroits de la Table, qui étoient si-

⁽¹⁾ Græci Pylarum nomen publicis conventibus tribuerunt; Romani ostia, publicitùs quovis admissura, dixère fores... haud aliter Germanos celtasque veteres, suum Tuhren, Duuren, Deuren sumpsisse credendum est. Alting voce Batavodurum.

⁽²⁾ Poriò apud Thoringos tres fratres regnum gentis illius tenebant id est Badeticus, Herminefredus, & Bertharius. Gregor. Turon. Lib. 3. cap. 4.

⁽³⁾ Hantvest oft Charte Cronyck van oud Batavien. Lib. 5. cap. 7.

⁽⁴⁾ Les Grees ont souvent consondu le P. avec le B. & n'avoient point d'V consonne; d'ailleurs qui dira que le texte original n'est point corrompu dans la Table? ou que la partie insérieure du B. ne s'y trouve point essacé; dans ce cas l'on y trouve Batabus au lieu de Patabus par où toute difficulté cesse, & l'on y reconnoit le sleuve des Bataves.

tués sur la rive du Rhin, & qui vraisemblablement n'ont fait qu'augmenter la difficulté.

Le premier endroit de la Table qui se présente sur la droite au sortir de Nimegue, est le Castra-Herculis; Alting & d'Anville sont d'accord, que c'est l'endroit de Malbourg un peu au dessus du canal, où Drusus a commencé à faire conduire le Rhin dans l'Issel; l'on voit par-là dans quelle erreur sont tombés ceux qui ont cru de trouver le Castra-Herculis dans Erkelens, & d'autres dans Arckel: au reste il paroit que l'endroit de Malbourg n'a toujours été qu'une très petite ville munie d'un château.

Carvo l'endroit qui suit & dont l'Itineraire fait aussi mention, cause déjà de l'embaras; Cluvier l'a pris pour celui de Grave; Alting se déclare pour un endroit appellé aujourd'hui Kawyk; d'Anville prononce sur les distances, mais point sur l'endroit, qui ne descend pas plus bas, ditil, que Wageninge qui se rencontre sur la rive opposée du Rhin; mais peu importe si cet endtoit ne peut trouver place entre les villes du siecle en question.

Leve Fanum éleve un nouveau sujet de doute, le sentiment d'Alting est que ce Temple étoit placé un peu au dessus de Batavodurum, Durstede, & peut-être à Durstede même; d'Anville place aussi cet endroit dans les environs de Durstede; mais sur la rive opposée, c'est-à-dire sur celle, de la droite du Rhin, dans un lieu nommé Livendael, par une espéce d'analogie de nom; Cluvier a prétendu trouver cet endroit à Leuwen; mais il y a plus de sond à saire, sur les deux ilustres modernes qui, malgré qu'ils ayent toujours marché le compas à la main, n'ont aucune certitude sur l'emplacement de quelques endroits de ces deux routes; ce que l'on ne peut attribuer qu'aux changemens successifs arrivés dans le Local.

Fletto est un point de réunion: tous conviennent que c'est l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de Vleuten ou Fleuten, quoique situé à présent sur la rive droite du Rhin; Alting assure cependant que cet endroit étoit anciennement situé sur la rive gauche, un peu plus bas & près

d'Utrecht; mais est-il possible de reconnoître aujourd'hui l'ancien cours du Rhin dans cette contrée? D'Anville remarque aussi que des Canaux peu considérables, & qui enveloppent l'ancienne ville de Vleuten, peuvent être des vestiges de l'ancien cours de ce fleuye.

Quand à l'endroit de Lauri & celui de Niger-Pullus; Cluvier a cru que le premier étoit Leerdam, & le second Woerden, & beaucoup d'autres l'ont cru après lui; mais Alting ni d'Anville ne sont pas de ce sentiment, celuilà assigne pour Lauri un endroit appellé T'hos, en supposant qu'il pouvoit y avoir eu anciennement des jardins dans cette endroit où l'on cultivoit des Lauriers; & d'Anville prononce sur la distance sans nommer aucun lieu; comme il sait aussi à l'égard de Niger-pullus, qu'Alting croit avoir été sormé de Swarte-poel, c'est la raison pourquoi il le place dans un endroit appellé de Steecter-polder; il seroit indiscret d'en dire d'avantage d'après de si grands hommes. (1)

ALBAMANIS est un nouveau point de réunion; tous conviennent que c'est L'ALBINIANA de l'Itineraire & l'endroit d'Alphen ou Alsen, ville du fixième siecle, bien déchue de son ancien lustre, puisque ce n'est qu'un village médiocre aujourd'hui.

MATILO. Cluvier & Alting sont assez d'accord sur le local de cet endroit, qu'ils placent vis-à-vis de Caudekerck; mais d'Anville lui assigne sans balancer l'endroit de Rhynenburg qui se trouve sur la rive gauche du Rhin; l'on n'oseroit déterminer si cet endroit étoit une simple sorteresse ou une ville avant le siecle en question.

L'on convient unanimement que le PRETORIUM AGRIP-PINE, est l'endroit connu aujourd'hui fous le nom de Romburg ou Roomburg près de Leyde, & vu la proximité d'un endroit à l'autre l'on à tout lieu de croire que le fameux

⁽¹⁾ Bertius prend le Niger-pullus pour l'enseigne d'une hottellerie! suit insigne diversorii; talia in Moesià ad scrosulas; ad Mulam; & in sarmatia; caput Bubali; mais si ce n'eut été qu'une Taverne ou hotellerie, dit Alting, la leçon eut porté: ad Nigrum-pullum, comme l'endroit ne peut être placé au rang des villes en question, sit in medio suerit ne Stabulum tantum vel diversoria taberna. Alting. voce Carvo.

Romburg a été convertigen un château ou forteresse environs le fiecle en question.

Après Lugdunum Batavorum, c'est-à-dire, Leyde, cette ville ancienne & célèbre avant le septiéme siecle, où commençoit l'autre route qui s'étendoit vers le Patabus ou le Vahal en remontant ce fleuve.

Le premier endroit qui se présente, est le Forum Adria-NI; personne ne révoque en doute; que ce ne soit aujourd'hui l'endroit connu sous le nom de Voorburg, peu éloigné de La Haye; l'on a fujet de croire que c'étoit une ancienne forteresse de la Cathégorie de celle de Romburg. 19 of not 190 end of not

Il reparoit encore un doute au sujet du Flenium de la Table; (1) Cluvier, qui rejette cette leçon, y substitue celle de Fletium, afin d'y trouver par des mesurages arbitraires la ville de Delse sur la petite riviere de Fliet; Alting qui s'est apperçu de cette erreur, ne détermine rien d'autre, sinon que le point de son mesurage tombe au milieu de la Préfecture ou du Pays de Putten, où il ne rencontre aucun endroit qui ait quelque apparence d'antiquité; d'Anville, après avoir aussi compassé le local, prétend que c'est l'ancienne ville de Vlarding ou Vlaerdingen, connue dans le moyen Age sous le nom de Flardirtinga; l'on ne peut s'empêcher de se rendre à ses raisons & de croire avec lui, que cette ancienne ville étoit l'entrepôt du Pays, longtems avant qu'il ne fut question de Rotterdam.

Les Savans se réunissent sur la position de Tablis ou TABLÆ; ils y reconnoissent l'endroit connu aujourd'hui sous le nom d'Alblas, près de l'ancien canal que Merové Roi des Francs y a fait creuser à ce que l'on prétend, & qui porte encore à présent le nom de Merwe. [a] Alblas roce Table peut-être placé au nombre des villes du fixième siecle,

Matth. Van ainfi que celle qui fuit.

[a] Alting. der hoeve. Lib. 6. Chap.

⁽¹⁾ Si l'on étoit surpris de trouver Flenium au lieu de Flemum, dans le passago de Tacite, que l'on a cité à la Pag. 84. Note (3). Il suffira de faire observer que l'omission d'un point sur l'i dans un ancien manuscrit de Tacite, peut avoir donné occasion à cette différence: d'ailleurs les circonstances du local, & l'autorité de la Table Théodossenne, peuvent justifier une legere correction dans le passage remarquable, d'un si grave Auteur, qui n'est point encore purgé de toutes les alterations qu'il a soufscrtes.

Caspingium mentionné sur la même route; Alting & d'Anville y reconnoissent l'endroit d'Asperen dans le Pays d'Arekel; Cluvier & d'autres l'ont pris pour Giessen ou Giessenbourg; l'on se contente de l'avoir fait remarquer.

L'incertitude reparoît à l'égard de Grinnes; Alting se déclare pour un endroit appellé Remmerten, comme a fait après lui le Pere Wastelain; d'Anville qui s'attache avec raison à le placer sur la rive droite du Vahal, prétend qu'il doit avoir existé aux environs ou un peu au-dessus de Tiel: Cluvier & d'autres l'avoient placé par une transposition étrange à Rhenen sur la droite du Rhin.

AD DUODECIMUM est un endroit qui rencontre encore des difficultés; Cluvier étoit dans la pensée que Tacite l'avoit confondu avec celui de Vada; Alting qui en a bien remarqué l'erreur, le place dans les environs d'un lieu où il falloit, dit-il, traverser le Vahal pour aller vers le Nemus Sacrum, où le fameux Civilis donna aux Chefs de [a] Bata- sa nation le fatal repas, dont Venius a donné une idée; [a] c'est-à-dire, dans les environs de Lewen sur la rive gauche Bellum auct. du Vahal où Alting place aussi le Nemus Sacrum; mais d'Anville qui s'attache toujours scrupuleusement à l'indication de la Table, croit trouver ad duodecimum (Lapidem) dans l'endroit de Dooden-Wert ou Doyewert, sur la rive droite du Vahal. Comme Niviomagus ou Nimegue, qui suit dans la Table, est le point dont l'on est parti, l'on n'en dira rien de plus.

vorum cum Romanis Othon. Vœ-nio Tab. 4.

> L'Itineraire fait mention d'un autre endroit du Duché de Gueldre, sur la route de Leyde à Strasbourg, qui est Mannaritium; Cluvier le place à Maurik, à peu près vis-àvis de Durstede; mais Alting n'est point de ce sentiment, il n'v trouve rien qui se ressente de l'antiquité Romaine; il panche infiniment plus en faveur d'un point près de Wiltabourg ou de Vechte situés sur la rive gauche du vieux Rhin; je ne definis rien, dit-il, & je l'abandonne à de plus clairvoyans; ce qu'il y a de plus apparent, est que l'endroit de Mannaritium ne peut être placé ailleurs que dans les environs du vieux Rhin près d'Utrecht, si c'est à Wiltabourg

Wiltabourg, comme l'on est incliné à le croire, il ne peut pas être mis au rang des villes en question, parce que la fable des prétendus Wiltes est connue aujourd'hui. (1)

VADA est un endroit dont parle Tacite; Alting prouve que ce n'est pas celui de Wageninge, comme Cluvier & d'autres après lui l'ont cru; d'un autre coté il est d'accord avec d'Anville que Vada n'étoit point éloigné d'Arenacum, c'est la raison pourquoi ce dernier le place sur le canal du vieux Rhin au coté opposé & vis-à-vis de Rhenen. L'on remarque que cet endroit n'a jamais été qu'un fortin détruit depuis pluficurs fiecles.

Comme la Table trace encore une route de Nimegue à Tongres, & qu'elle y fait mention de trois endroits qui avoisinent au Duché de Gueldres, l'on ne peut se dispenfer de les rapporter ici : le premier qui se rencontre est CEVELUM, Cluvier & Alting avec beaucoup d'autres, le placent à Gennep sur la rive droite de la Meuse; mais d'Anville observe que suivant l'indication de la Table, il falloit passer ce fleuve avant d'arriver à Cevelum, & en corrigeant la leçon fans la beaucoup alterer, il trouve Cevecum, qu'il ne balance pas de placer à Cuyck, qui porte avec soi toutes les marques d'une des plus anciennes villes de ce Canton.

BLARIACUM est le second, qui est unanimement reconnu pour Blerick près de Venlo : il n'est pas douteux que l'endroit de Blerick & celui qui va suivre, ne doivent être mis au nombre des trois forteresses, que Julien Cesar sit reparer sur le bord de la Meuse. (2)

CATUALIUM est le dernier; Cluvier étoit d'abord incliné à placer cet endroit à Buggenum; mais soupçonnant depuis, que Catualium étoit une leçon fautive de Castellum, il se déclare pour Kessel: Wastelain croit que Catua-

P

⁽¹⁾ Igitur pura puta sabula est de Wiltis & Slavis Rheni Mosæque accolis, & tot urbium arciumque conditoribus ex unico Bedæ verbulo leviter a Beka conficta, atque in hoc usque tempus temeré credita. Alting. Voce Witla.

⁽²⁾ Cunctis igitur ex voto currentibus, studio pervigili properans (Julianus Cæsar) modis omnibus utilitatem fundare provinciarum, munimenta tria recta serie superciliis imposita sluminis Mosa, subversa dudum obstinatione barbaricà, reparare pro tempore cogitabat: & illico sunt instaurata procinctu paulisper Peromisso. Anm. Marcellin. Lib. 17 Pag. 100.

(110) lium trouve sa position à Horn vis-à-vis de Ruremonde; mais d'Anville toujours attentif aux distances, place cet endroit à Hael ou Heel joingnant Horn; il est vrai qu'on y conferve d'anciens monumens Romains, & qu'on y a déterré d'autres vestiges d'antiquité qui fortifient beaucoup fon opinion. (2)

(2) Ceterum ... Mosarios idola coluisse testatum sacit inferior idoli pars exmarmore candidissimo qua usque in prasens super est in pago de Heel.... Imò primarium vicum Heel ab Helena Dea nomen trahere, incolæ perhibent, illamque idoli partem, sex circiter pedibus altam, qua Cameterii muro imminet, esse issius Helena.... Si vetera numismata, ut narrante parocho accepi, superessent, in re adeò obscura non parum luminis afferre possent. Knippenb. in Prodrom. Hist. Eccles. Ducat. Gelr. §. 3. Pag. 8.

Les Cattes s'étant fort répandus; Cat-walle, Cattorum vallum, retranchement des Cattes, ne feroit-ce pas là le Catualium des Romains?

DANS LES PROVINCES D'UTRECHT, DE HOLLANDE, DE ZELANDE, D'OVRYS-SEL, DE FRISE, ET DE GRONINGUE.

Il est peu de Provinces sur la terre qui ayent été plus sujettes aux vicissitudes que celles-ci; pour peu que l'on fasse attention à l'idée que Ptolemée en a laissée, on ne les reconnoit plus.

L'Itineraire d'Antonin est le seul monument Romain, qui fasse mention de Trajectus ou Trajectum, sur la route de Leyde à Strasbourg; Alting observe que cet endroit n'a été connu des Romains, que pour un fimple passage du Rhin; il adjoute avec beaucoup de naïveté, que quiconque le croit autrement, n'est appuyé sur aucune autorité; en effet si l'on reflechit que la Table, qui est du cinquiéme fiecle, n'en dit mot, & que près de trois fiecles après, il n'y existoit qu'un simple château; il n'est pas possible de croire, que cet endroit puisse être mis au rang des villes du fixiéme fiecle: tout ce que les Auteurs en disent n'a rien qui persuade: St. Wilebrorde y débarqua heureusement avec ses Compagnons vers l'an 690, il n'y trouva qu'un château; (1) il y fit batir un Oratoire cinq ans après; & ce ne fut qu'en 722, que Charles Mar-

⁽¹⁾ Prospero cursu ad ostia Rheni siuminis vela deposuit (Willebrordus) ibique optata telluris statione refocillati sunt, & mox ad Castellum Trajectum quod in ipsa fluminis ripâ situm est, pervenerunt. Alcuin in vita Willibrordi.

(111)

tel lui fit don de ce même château, & de celui de Fethna ou Fechta, aujourd'hui Vecht: l'on remarque aussi qu'anciennement le château de Wiltenbourg situé près de Vecht a été confondu avec celui d'Utrecht, comme Sigebert le dit positivement sur l'an 697. (1) Alting merite aussi d'être confulté à l'égard du chàteau d'Utrecht. [a]

[a] Alting. vocibusWil taburgum & Willa.

L'on a rendu compte des principaux endroits de la Hol-LANDE à l'Article précédent par la description des deux routes depuis Leyde jusqu'à Nimegue.

Pline, Lucain, & le Panegyriste de Constantin, ne savoient s'ils devoient envisager la Zelande, comme une portion de Terre ou de Mer, tant elle étoit exposée de leur tems aux flux & reflux de ce redoutable élément: (2) des marins s'y font néanmoins fixés; l'endroit de WEST-CAPPELLE dans l'Isle de Walcheren, est sans doute la premiere ville de cette Contrée, puisque la chapelle qui y a été bâtie, à ce que l'on croit par St. Wilebrorde, à pris la place d'un ancien Temple dédié à Hercule. (3)

Les endroits de Domburg, Westhut, & Oostcappel. ne font pas moins anciens, parce que l'on remarque qu'ils sont placés dans les lieux les plus éminens de l'Isle, où la violence des eaux a insensiblement formé des Dunes & un asyle aux habitans: Insularum editiora sabuleta insedêre [b] Eynd primitus incolæ. [b] Chr. Zeland.

L. 1. C. 15.

Il en est de même à l'égard des endroits de l'Isse de Schouwen, qui sont connus sous les noms de HAEMSTEDE, RENUSSE, & MORMONT; la Médaille de Posthume le Preset orof. Lib. 7. & le Tyran des Gaules, dont Paul Orose fait un si bel éloge, [c] trouvée à Haemstede, en est une preuve sensible. (4)

Cap. 22. Sub

Quaque jaccet-littus dubium, quod terra fretumque:

Vindicat alternis vicibus. Lucan. Pharfal.

Illa Regio quam Scaldis obliquis meatibus interluit, penè, ut cum verbi periculo loquar, terra non est, ità penitùs aquis imbuta permaduit. Panegyr. Constant. Cæsar.

(4) Ejustem sane Posthumi alius, nummus ex orichalco, à me Haemsteda, dum arcem ex ruderibus antiquis restituo sundamentaque quædam sub terra molier, inven-

⁽¹⁾ Wilibrordus ... ex dono Pipini Principis sedem Episcopalem statuit in loco Vultabuch dicto, qui nunc Vultrajectum dicitur, a nomine gentis Vultarum & Trajecto compolitum. Sigebert. Gemblac. ad ann. -697.

⁽²⁾ Dubium ne terra sit an pars maris. Plin.

⁽³⁾ Est hactenus in co Lapide, qui in baptisterii muro infixus cernitur apud Westcappellanos hee inscriptio : HERCULI MARCUSANO. Vred. in addition. ad Lib. prodrom. 2.

OUTDORP de l'Isle de Gore'e semble porter avec son nom & sa position, des marques de son antiquité.

Les autres Isles non moins exposées aux flux & reflux, telles que celles de Duveland, Nordbeverland, Wolferdyck, Zuytbeverland & Tertholen, n'ayant été dessechées & assurées par des Digues, que l'an 838, & même plus tard, ainsi qu'Eyndius l'assure; (1) il n'en peut pas être question ici, ni des villes qui s'y trouvent aujourd'hui.

Que pourroit-on dire à présent de plus, après les découvertes que le célèbre Menso-Alting si souvent cité, a faites des anciennes villes des Frisons, des Francs, des Saxons, & des Cattes qui, après diverses émigrations, se sont fixés au-delà du Rhin, dans les Provinces qui sont aujour-d'hui sous la domination des Etats Généraux? le repeter ici, deviendroit supersu; c'est pourquoi l'on finira par une Notice succinte des principaux endroits mentionnés dans Pline, Tacite, Ptolemée, Strabon & d'autres, que ce savant Frison à illustrés, & dont le recueil est entre les mains des curieux.

Amasia opidum. Emden.

AMASIA statio. Wester-Emden.

BURCHANA OU BYRCHANIS. XXIII. infularum nobiliffima, Burghem ou Borkum.

CORBULONIS MONUMENTUM. Le lieu de Groningue.

CRUPTORICIS VILLA. Hemryck.

FLEUM opidum. Visfliet ou Fliedorp.

Manarmanis portus. Le lieu de Mansters.

MEDIOLANUM. Midlaren.

NAVALIA opidum. Genemuyden.

NAVALIA fossa. Le Canal de Drusus.

SIATUTANDA. Détruit par l'inondation du Dullare l'an 1277.

STURIORUM opidum. Steerhem.

tus; præfert ab uno latere caput Posthumi cum diademate & hac inscriptione : IMP. C.

POSTVMUS P. F. Avg. Eynd. Chron. Zeland. Lib. 1. Cap. 8.

(I) Annales Zelandici Walachriam quippe Scaldiam & Borfaliam non folum aggeribus, sed & ædificiis vicisque epregiè munitam & ornatam adserunt Anno 838. Duvelandiam verò, Northeverlandiam, Wolfertsdicam, Zuytheverlandiam, & Tholam, post Ann. demum Christi 850. in siccum & tutum ab undis collocatas. Ibid. Lib. 1. Cap. 15.

F I N.

NOTICE

Des Provinces des Pays-Bas, rappellées dans ces trois Mémoires.

	BRABANT.	Pag. 11.	Pag. 53.	Pag. 90.
	LIMBOURG.	20.		89.
Duchés de	Luxembourg.	20.	49.	* 84.
	Brabant. Limbourg. Luxembourg. Gueldres.	21.	58.	102.
	FLANDRES.	8.	<i>5</i> 0.	95.
	Artois. Haynau.	* 5.		95·
	HAYNAU.	6.		93.
Comtés de	NAMUR.	6.	48.	86.
	HOLLANDE.	26.	60.	110.
	ZELANDE.	29.	60.	IIO.
	HAYNAU. NAMUR. HOLLANDE. ZELANDE. ZUTPHEN.	24.		102.
Marquisat	d'Anvers et du S.E. I	R. 15.		90.
	MALINES. UTRECHT. OVERYSSEL. FRISE. GRONINGUE.			90.
~	UTRECHT.	25.	63.	110.
Seigries de	Overyssel.	33.	63.	IIO.
	Frise.	30.	63.	110.
	Groningue.	32.	63. 63. 63. 63.	IIO.
	Le Pays de Liege.	17.	<i>55</i> •	87.
	LE CAMBRAISIS.	6.		93.
			Q	23.

Des Villes & autres endroits dont il est fait mention dans ces Mémoires.

A			Antonia and to Car Grane	
A.			Antwerpis Castrum. Anvers. 15. 82. 91.	15.
A			0 3 3	92.
A BLAS.	Pag.	62.		105.
Ad Duodecimum.	58. 59.	108.	Arenacum. 22. 23. 103. 1	
Adlutlia.	0 0,	97•	Arendonk. 59. 60.	
Advaticum.	18.	19.	Arichem.	17.
Aduaticorum Opidum.	18.	86.		23. 61.
Aert.	60.	103.	Argentoratum.	
Agrippina.	- 56.	87.	Argouilles.	97.
Ahain fur Meuse.	Ū	87.		85.
Aindhoven.		92.	<u> </u>	103.
Aire.		101.	Arras. 5. 42. 46. 55. 96. 97.	98.
Albamanis.		106.	Afcibirgium.	24.
Albiniana.	27. 61. 62.	106.	Asperen. 62.	
Alblas.	•	107.	Atrebas. Atrebatum. 46.	71.
Aldenarda.		102.		96.
Aldenarde.		101.	Attenhove,	I I.
Aldenardum.		99.	Atuatuca. 17. 37. 48. 55.	56.
Aldenbourg.		100.	Atvacutum Opidum. Audenarda.	17.
Aldenburgum.		100.		99.
Alexandrie		70.		-
Alfen.	27. 62.		Avaricum.	71.
Alife.	. 66.			39-
Alkmar.		28.	* Augusta Romanorum. Romanduorum.	21. 0.
Aloft.	91.	99.	Veromanduorum.	85.
Alostum.	,	99.	Vessonum.	96. 87
Alphen.		106.		85. 68.
Amantium Sycambrorum.		87.	Autun. B.	00.
Amasia Opidum.		112.		
Amasia Statio.		II 2.	BACACUM NERVIORUM.	93.
Ambianorum Civitas.		96.	Bagacum. 46. 47.	93•
Amiens.	55. 96.	-	Baganum. 46.	93.
Ami sia.		32.	Batavodurum. 22. 24. 63. 103. 104.	
Andethanale Vicus.		85.		103.
Andethanna.		49.		103.
* Andrepus.		ı 6.	Bastogne.	86.
Andyerpum Castellum.	15.	16.	Bavai. 6. 47. 91. 93.	94.
* Anhunerbo.	ıŏ.		Beauvais.	40.
Antunnacum.		89.	Bects. 14. 15.	88.
Antwerf.		91.	Beda. 49.	50.
Antwerp.		91.	Beda Vicus.	85.
Antwerpis.		91.	$oldsymbol{B}$ elfonacum.	8Ğ.

Berg-op-Zoom.	1 G.	Caranusca. 49.
Bermerain. 47.	94.	Carignan. 49.
Bermoniacum.	94.	Carvo. 23. 59. 60. 105.
Bethune.	101.	Caspingium. 108.
Betuwe.	22.	Cassel. 9. 10. 52. 97.
Biefenburg. 22.	103.	Castellum. 9. 97. 109.
Bidbourg. 49.	85.	Castellum Menapiorum. 9. 22. 58. 59. 97
Bingio.	89.	Castellum Morinorum. 9. 50. 51.
Biturigum.	69.	Castellum Opidum. 22.
Blancoberga.	98.	Castellum Romanum. 61. 62.
Blanckenberg.	98.	Castra Ciceronis. 102.
Blariacum. 58. 59.	-	Castra Constantini. 103.
Blerick. 24. 59.		Castra Herculis. 22. 23. 59. 60. 89. 105.
Bois-le-Duc.	90.	Castri-Locus.
Bologne sur Mer. 82. 84. 94. 96. 97.		Castrum Valentianas. 95.
Bonna.	89.	Catsand. 102.
73	100,	* Cattorum Vallum. 110.
Bononensium Civitas.	96.	Catualium. 58. 59. 109. 110.
Borkum.	112.	* Cat-Walle.
Bourges. 40. 41.	69.	Catwyck. 24.
Bouvigne.	8.	Caudekerck. 106.
Braive.	88.	Cevecum. 109.
Danabalan	93.	Cevelum. 24. 58. 59. 109.
Bratuspantium. 54.	41.	* Chala. 16.
Brindes.	40.	* Cham. 16.
Britannica (Arx) 27.	63.	Château-Lieu. 94.
Brittenburg.	63.	Chiny. 86.
Broivia.	88.	Chinyacum. 86.
Brouckbourg.	100.	Civitas Ambianorum. 96.
Brucfella.	90.	Bononensium. 96.
Bruchfenna.	-	
Bruggen.	90.	Cameracenjium. 7. Morinûm. 96.
	59•	m c
Bruges. 9. 10. 83. 91. 100. Bruolisela.	90.	Turnacenjum. 8. 51 Ubiorum. 88.
and the second s	90.	
7		Cologne. 18. 41. 50. 56. 61. 71. 82. 94. Colonia. 88.
	72.	Colonia Agrippinensis. 62.
*	109.	
	112.	Contract
. 0		0 1/
Burginatium. 22. 59. 60.	-	Configuration Co
Byrchanis.	112.	
C.		
· ·		
CALAIS.	07	0 - 0 0
	97.	
	96.	2
Cameracum. 7. 94.	96.	Cortoiacum. 50. 52. 96.
•	7.	Cortriacum. 97.
Campen. 33.	65.	Corturiacense Municipium.
		Q ij

				•			
Courtray.	9. 52.	96.	$oldsymbol{E}$ poi f us V i $oldsymbol{c}$ us.				84.
Cruptoricis Villa.	64. 65.	112.	$oldsymbol{E}$ puf $am.$				49.
Cuick.	59.	109.	Epu/us Vicus.				84.
Cundoth.	•	95.	Epternach.		21.	40.	85.
D.		- •	$oldsymbol{E}$ pternacum.			17	85.
\mathbf{D}^{2}			Erkelens.			22.	105.
DELFT.		107.	Escaupont.			47.	94.
Deonantium.		89.	Esden.			77-	90.
Deventer.		33.	Esonstadt.				30.
Deurstede.	103. 105.	108.	Esterre.			10.	98.
Diest.	12. 13. 57.	92.	Estrun-Cauchie.				-
$oldsymbol{D}$ iestu $oldsymbol{n}_{oldsymbol{\cdot}}$	• • •	92.	Etaples.			47.	94.
Dijon.		84.	Facilities F	1	•		97•
Dinant.	19.	89.	A-4	•			
Dinantis.	8.	89.	ALAIS.				87.
Dionantium.	-•	89.	\overline{F} alcomons.				89.
Diosta.	12.	92.	Falconifmons.				89.
Diostum.		92.	Famars.		6	47.	94.
Disbargum.	7. 12.	-	Fanum Martis.	6	46	47.	
Disourgum.	7. 12.	13.	Fauquemont.	0.	40.		
Disparagum.		58.	Fechta.			20.	89.
Dispargum.	•	104,	Feresne.		-6		111.
Dispargum Castrum.	I 2.	92.		17.	56.	57.	90.
Difpurg.		92.	Fethna.	14			IlI.
Divodurum.	40.	55•	Flandrense (Brugense)	IVIUNIC	pium		100.
* Doccumensis Civitas.		31.	Flardirtinga.			20.	107.
Dockinga.	• 30	31.	* Flemere.				16.
Dokkom.		30.	* Flemum.		_		107,
Doesburg.		25.	Flenium.	26.	61.	62.	107.
Domburg.	29. 60.		Flenium Castellum.				84.
Dooden-Wert.	59.	108.	Fleo.				30.
Dordrecht.		62.	$m{F}$ letio.		25.	63.	105.
Dorestade.		103.	Fletium.				107.
$oldsymbol{D}$ oresta $oldsymbol{d}$ ium.	63.	103.	Flevum Castellum.				64.
$oldsymbol{D}$ orestat $oldsymbol{u}$ m.	•	63.	Fleum Opidum.				112.
Douay.		101.	Fleuten.				105.
Douriers.		97.	Fliedorp.		30.	64.	112.
Doyewert.		108.	Forum Adriani.	27.			107.
Duisbourg.	58.		G				•
Duodecimum. (ad)	58. 59.	108.			_		
Durbuy.	S 93.	86.	$G_{A_{ND}}$.	9. 10.	83.	99.	100.
Durbutum.		86.	$oldsymbol{G}$ anda.				10.
			Ganda vum .			99.	102.
Durocortorum.		55.	Gandense Municipium.				100.
Duroicoregum.	46 45	97.	Gant.				100.
Duronum.	46. 47.	94.	Garsch.				49.
Durstatum Civitas.		25.	$oldsymbol{G}$ afpingium.			61.	62.
Duffeldorp.		92.	Gelb.			-	24.
E.			Gelder.				102.
E BURRE.		18.	Geldriæ Castrum.	h			102.
Epoissum.		21.	Geldre.				102
sport and			~ ******				

0.11.6				0.4	Hornen Ga Jacus	.0
Geldub.				24.	Hornensis locus. Houdain.	48. 94.
Gelduba.				24. 64.	Hoyum.	99. 88.
Gelmuyden. Gelra.				102.	Huy.	
Gemblacum.						18. 19. 88. 89.
			~ 4	92.	* Hujonum Civitas.	19.
Gemblours.		1. 53		92.	Hufdanum.	99. [.
Geminiacum.	7	1. 53	54.	92.	_	L.
Geminico Vicus.				92.	Ccius Portus.	97•
Genimelaus.				92.	In t' Sant.	59.
Gemtines.		•		54.	Ipsch.	84.
Gend.				100.	Ītius Portus.	97.
Genemuyden.				112.	Ivoix.	21. 49. 84.
Gennep.			24.	109.	* Iuhonum Civitas.	19. 88.
Gergovia.			- 6	71.		
Gesoriacum.	- •		90.	100.	- 11	Κ.
Gheel.		•		16.	TT	
Ghiessen.			•	108.	K ATWYK.	27. 104.
Ghissenbourg.				108.	Kawyk.	105.
Gomphe.				70.	Keyer.	20. 89.
Gond.			100.	101.	Keffel.	22. 43. 59. 109.
Grave.				105.		· ·
Grinnes.	22	. 24.	59.	108	·	40
Grobbendonck.				17.	T	
Groede.	•			102.	LACRES.	97.
Groningue.		32	64.	112.	Lagium.	17. 57. 88.
Gueldre.				24.	Landen.	11.
	• `				Lawi.	61. 62. 106.
	\mathbf{H}				Lauwagh.	88.
II.					Lecluse.	5 2 .
HAEL.	•			110.	Leerdam.	106.
Haemstede.				111.	Leeuw.	14. 88.
Halen.			14.		Lenæ Castrum.	6.
Ham.				16.	Lens.	6. 99.
Hardenberg.				33.	Levefanum.	25. 59. 60. 105.
Hargnies.				94.	Leuwen.	105.
Haye (la)				107.	Lewen.	108.
Hedena vicus.			6.	99.		. 106. 107. 108. 110.
Heel.			59.	110-	Liege.	89.
Helena vicus.	•	G. 45	. 46.	99•	Limbourg.	83. 87.
Hemryck.					Livendael.	60 100
Henneberg.				112•		00. 105.
			_	92.	Londres.	60. 105. 70.
Herculis Castra.	22. 23. 5	g. 60	. 89.	92.		70.
	22. 23. 5	9. 6c	. 89.	92.	Londres.	70. 12.
Herculis Častra.	22. 23. 5			92· 105·	Londres. Lovanium.	70. 12. 90.
Herculis Častra. Herenatium. Hermoniacum. Herwert.			. 89. • 47•	92. 105. 103. 94.	Londres. Lovanium. Loven. Louëtte. Louvain.	70. 12. 90. 58. 83. 90.
Herculis Častra. Herenatium. Hermoniacum.				92. 105. 103.	Londres. Lovanium. Loven. Louëtte.	70. 12. 90.
Herculis Častra. Herenatium. Hermoniacum. Herwert.			47.	92. 105. 103. 94. 103.	Londres. Lovanium. Loven. Louëtte. Louvain.	70. 12. 90. 58. 83. 90. 58. 88.
Herculis Častra. Herenatium. Hermoniacum. Herwert. Hesdin (le viel.			47.	92· 105· 103· 94· 103· 99·	Londres. Lovanium. Loven. Louëtte. Louvain. Luaige.	70. 12. 90. 58. 83. 90. 58. 88.
Herculis Častra. Herenatium. Hermoniacum. Herwert. Hesdin (le viel. Hoff. (T')			47.	92. 105. 103. 94. 103. 99.	Londres. Lovanium. Loven. Louëtte. Louvain. Luaige. Lucullanum Castellum	70. 12. 90. 58. 83. 90. 58. 88. 80.

Lugodinum Batavorum.	26.	N.
Luttomagu $s.$	97.	
Luxembourg. 21. 83. 85. 86.	95.	N AER.
		Namon. 8. 87.
$\mathbf{M}.$		Namucum Castrum. 8.
7 6		Namur. 83. 86. 87. 95. 96.
M AESEID.	91.	Namurcum. 87.
Maeseyck.	90.	Nafaga.
Maestricht. 13. 54. 55. 56. 67.		Naflogne. 49. 86.
Malburg. 22. 60.	105.	Naffonacum. 49. 86.
Malines. 83.	93.	Navalia Opidum. 33. 64. 112.
Manaritium. 25. 59. 60	108-	Navalia Fossa. 112.
Manarmanes.	32.	Navinucum Castrum. 8.
	112.	Nemetacum. 5. 45. 96. 98.
Mansters.	112.	Nemetogenna. 5. 37. 45. 46. 55. 96.
Marche.	86.	Neomagum. 102. 103.
Marcis. 50.	97.	Neonsigo. 8.
Mardick. 52.	97.	Nigerpullus. 61. 62. 106.
Marna.	32.	Nimegue. 21.59.61.102.103.105.108.109.
Marnamanes.	32.	Nivesium. 24.
Marfeille.	70.	Novesium. 89.
Mafeid.	91.	Niviodunum. 40.
Maslinas.	93.	Noviomagus. 58. 59. 102. 108.
Matilo. 27. 61. 62.	106.	Noviomense Municipium. 100.
Mattium.	40.	Noyon. 42.
Maurick. 59.	108.	= 121
Mechlinia.	93.	Ο.
Medenblick.	28.	
Mederiacum.	58.	OBERTRICHT. 54. 55. 76.
Mediolanum. 32. 64. 65.	II 2.	Obtricense Opidum. 14.
Meduantum.	49-	Obtricensima. 76. 89.
Menapiorum Castellum. 9. 22. 58. 59.	97.	Oeteren. 91.
Menariacum.	98.	Oin. 8. 88.
Merghem.	46.	Oldenseel. 33.
Merville.	46.	Omer (Saint) 97.
Metacum.	5.	Ondertricht. 54. 76.
Metz. 40. 55. 71.	82.	Orchies. 5. 50. 98.
Midlaren. 32. 65.	115.	Origiacum. 5. 50. 98.
Minariaeum. 10. 45. 46.	98.	Orolauno Vicus. 84.
Mons. 83. 91.	95	Orolaunum. 49.
Montisduri Opidum.	33-	Oofthourg. 100.
Morinorum Castellum. 9.50.	5 i .	Ooftcappel. 60. 111.
Morinûm Civitas.	96.	Ostburgum.
Mormont.	III.	Oftende. 52.
	100.	Otmarfen. 34.
	100.	Oudenarde. 11. 101.
Ganden/e. 9.	100.	Oude-Wereld (de) 27.
Noviomense.	100.	Oudmarsenheim. 34.
Tornacense.	100.	Outdorp. 112.
u		

$T \mathcal{A} B L E G E N E R \mathcal{A} L E.$

PARIS. Pervacum. Pervacum. Perniciacum. Perniciacum. 17. 53. 54. 92. Plaifance. Ponches. Pons Mofæ. Pont. Pont. 2-Coline. Pontus Epatiaci. Portus Vifanti. Practorium Agrippinæ. Practorium Agrippinæ. Practorium Agrippinæ. Practorium Agrippinæ. Practorium Agrippinæ. Practorium Agrippinæ. Pont. Quartenfis Locus. Quarten
Pernacum. 92. Rue. 97. Perniciacum. 17. 53. 54. 92. Ruyenfe Castrum. 86. 97. Perniciacum. 17. 53. 54. 92. Ruyenfe Castrum. 86. Perwez. 17. 53. 54. 92. Ruyenfe Castrum. 86. Perwez. 17. 53. 54. 92. Pons Mofæ. 15. 53. 54. 89. Pons Scaldis. 46. 47. 94. Sacillinium. 11. Pont. 2-Coline. 97. Salone. 79. Pontes. 97. Salone. 79. Pontes. 97. Samarobriva. 55. 96. Portus Apatiaci. 50. 52. 98. Santen. 68. Portus Iccius. 97. Scarphout. 98. Portus Visanti. 97. Schenkens-schans. 22. 60. 103. Prætorium Agrippinæ. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 26. Prenson. 54. 93. Seclin. 11. Scabium. 31. Siatutanda. 30. 112. Quartensts Locus. 46. 47. 94. Sighem. 37. Quartes. 47. 94. Sighem. 37. Quartes. 47. 94. Sighem. 37. Quartes. 47. 94. Sighem. 37. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soisson. 85. Spa. Scotoren. Stavera. Stavera. 31.
Perniciacum. 17. 53. 54. 92. Rupenfe Castrum. 36. Perwez. 17. 53. 54. 92. Rupenfe Castrum. 59. 110. Plaisance. 97. 53. 54. 92. Ruremonde. 59. 110. Ponches. 97. 53. 54. 89. S S Pons Mose. 15. 53. 54. 89. S S Pont Scaldis. 46. 47. 94. Sacitinium. 11. Pont. 102. Sacitinium. 11. Pont 2-Coline. 97. Salone. 79. Pontes. 97. Salone. 79. Pontus Epatiaci. 50. 52. 98. Santen. 68. Portus Visanti. 97. Scarphout. 98. Portus Wifanti. 97. Scarphout. 98. Prætorium Agrippinæ. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 22. 60. 103. Prenfon. 54. 93. Seelin. 11. Quartensis Locus. 46. 47. 94. Signen. 31. Quartes. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 92. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. <t< td=""></t<>
Perwez. 17. 53. 54. 92. Ruremonde. 59. 110. Plaifance. 80. Pronches. 97. Some Mofæ. 15. 53. 54. 89. Pons Mofæ. 15. 53. 54. 89. Pons Scaldis. 46. 47. 94. Sacilinium. 11. Pont-à-Coline. 97. Salone. 79. Pontes. 97. Salone. 79. Samarobriva. 55. 96. Portus Apatiaci. 50. 52. 98. Santen. 68. Portus Vifanti. 97. Scarphout. 98. Prætorium Agrippinæ. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 26. Prenfon. 54. 93. Seelin. 11. Scavirum. Signem. 17. Quartenfis Locus. 46. 47. 94. Signem. 17. Quartes. 47. 94. Signem. 17. Stavera. Signem. 56. 57. Stavera. 11. Stavera. 31. Staveren. 31. Sta
Plaifance. Ponches. Ponches. Pons Mofæ. Pons Scaldis. Pons Scaldis. Pont. Pont. Pont. Pont. Pontes. Pont. Pontes. Pontes. Pontes. Portus Epatiaci. Portus Iccius. Portus Wifanti. Practorium Agrippinæ. Practorium Agrippinæ. Practorium Agrippinæ. Pont. Pont. Pontus Wifanti. Practorium Agrippinæ. Practorium Agrippinæ. Practorium Agrippinæ. Pontus Vifanti. Pontus Wifanti. Practorium Agrippinæ. Pontus Wifanti. Pontus Wifanti. Pontus Wifanti. Pontus Epatiaci. Pontus Epatiaci. Pontus Epatiaci. Pontus Wifanti. Pontus Epatiaci. Pontus Wifanti. Pontus Epatiaci. Pontus Epatiaci. Pontus Epatiaci. Pontus Pontus III. Pontus
Ponches. 97. S Pons Mofæ. 15. 53. 54. 89. 89. SABLONES. 58. 59. Pont. 102. Sacilinium. 11. Pont. 2-Coline. 97. Salone. 79. Pontes. 97. Samarobriva. 55. 96. Portus Epatiaci. 50. 52. 98. Santen. 68. Portus Iccius. 97. Scarphout. 98. Portus Wifanti. 97. Schenkens-schans. 22. 60. 103. Prætorium Agrippinæ. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 20. Prenson. 54. 93. Seelin. 11. Quartensis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 31. Quartes. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalealde. 92. Soisilons. 85. Spa. 56. 57. R. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Pons Mofæ. 15. 53. 54. 89. SABLONES. 58. 59. Pont. 102. Sacilinium. 11. Pont-à-Coline. 97. Salone. 79. Pontes. 97. Samarobriva. 55. 96. Portus Epatiaci. 50. 52. 98. Santen. 68. Portus Iccius. 97. Scarphout. 98. Portus Wifanti. 97. Schenkens-fchans. 22. 60. 103. Practorium Agrippinæ. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 26. Prenfon. 54. 93. Seelin. 11. Q. Satutanda. 30. 112. Quartenfis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 46. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. R. Spa. 56. 57. R. Spa. 56. 57. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Pons Scaldis. 46. 47. 94. Salones. 58. 59. Pont. 102. Sacilinium. 11. Pont. 2-Coline. 97. Salone. 79. Pontes. 97. Samarobriva. 55. 96. Portus Epatiaci. 50. 52. 98. Santen. 68. Portus Iccius. 97. Scarphout. 98. Portus Wifanti. 97. Schenkens-schans. 22. 60. 103. Practorium Agrippina. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 26. Prenson. 54. 93. Seclin. 11. Sexbirum. 31. Siatutanda. 30. 112. Quartensis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Vuentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soisson. 85. 57. R. Spa. 56. 57. Ravenne. 80. Steecter-polder. 31.
Pont. 2-Coline. 97. Salone. 79. Pontes. 97. Salone. 79. Portus Epatiaci. 50. 52. 98. Santen. 68. Portus Wifanti. 97. Scarphout. 98. Pratorium Agrippina. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 26. Prenson. 54. 93. Seclin. 11. Q. Sexbirum. Siatutanda. 30. 112. Quartensis Locus. 46. 47. 94. Signen. 17. Quartes. 46. 47. 94. Signen. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quartes. 79. Scarphout. 98. Sclavenbourg. 22. 60. 103. Sexbirum. 31. Siatutanda. 30. 112. Signen. 17. Quartes. 96. Signen. 17. Quartes. 96. Smalcalde. 92. Soissons. 85. R. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 31.
Pont-1-Coline. 97. Salone. 79. Pontes. 97. Samarobriva. 55. 96. Portus Epatiaci. 50. 52. 98. Santen. 68. Portus Iccius. 97. Scarphout. 98. Portus Wifanti. 97. Schenkens-schans. 22. 60. 103. Prætorium Agrippinæ. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 26. Prenson. 54. 93. Seclin. 11. Q. Sexbirum. 31. Siatutanda. 30. 112. Vuartensis Locus. 46. 47. 94. Signem. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soissons. 85. Spa. 56. 57. Stavera. 31. RAEDSHOVE. 11. Staveren. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Pontes. 97. Samarobriva. 55. 96. Portus Apatiaci. 50. 52. 98. Santen. 68. Portus Iccius. 97. Scarphout. 98. Portus Wifanti. 97. Schenkens-schans. 22. 60. 103. Prætorium Agrippinæ. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 26. Prenson. 54. 93. Seelin. 11. Sexbirum. 31. Siatutanda. 30. 112. Quartensurensis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 46. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soissons. 85. Spa. 56. 57. Stavera. 31. RAEDSHOVE. 11. Staveren. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Portus Epatiaci. 50. 52. 98. Santen. 68. Portus Iccius. 97. Scarphout. 98. Portus Wifanti. 97. Schenkens-schans. 22. 60. 103. Practorium Agrippina. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 26. Prenson. 54. 93. Seclin. 11. Q. Sexbirum. 31. Siatutanda. 30. 112. Vuantensis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalealde. 92. Soissions. 85. R. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 11. Staveren. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Portus Iccius. 97. Scarphout. 98. Portus Wifanti. 97. Schenkens-schans. 22. 60. 103. Prætorium Agrippinæ. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 26. Prenson. 54. 93. Seelin. 11. Q. Siatutanda. 30. 112. Quartensis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalealde. 92. Soissons. 85. Spa. 56. 57. Stavera. 31. R. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 31.
Portus Wifanti. 97. Schenkens-schans. 22. 60. 103. Prætorium Agrippinæ. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 26. Prenson. 54. 93. Seelin. 11. Q. Sexbirum. 31. Quartensis Locus. 46. 47. 94. Sigena. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soissons. 55. Spa. 56. 57. Stavera. 31. RAEDSHOVE. 11. Staveren. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Prætorium Agrippinæ. 27. 61. 62. 106. Sclavenbourg. 26. Prenfon. 54. 93. Seclin. 11. Q. Sexbirum. 31. Siatutanda. 30. 112. Quartensis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soissons. 85. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 11. Staveren. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Prenson. 54. 93. Seclin. 11. Q. Sexbirum. 31. QUADRIBURGIUM. 22. 59. 60. 89. 103. * Sigena. 17. Quartensis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soissons. 85. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 31.
Q. Sexbirum. 31. QUADRIBURGIUM. 22. 59. 60. 89. 103. * Sigena. 17. Quartenfis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soiflons. 85. R. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
QUADRIBURGIUM. 22. 59. 60. 89. 103. Siatutanda. 30. 112. Quartenfis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soiffons. 85. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
QUADRIBURGIUM. 22. 59. 60. 89. 103. * Sigena. 17. Quartenfis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soiffons. 85. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Quartensis Locus. 46. 47. 94. Sighem. 17. Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soissions. 85. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soiffons. 85. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Quartes. 47. 94. Sithiu. 97. Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soiffons. 85. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Quentin. (faint) 96. Smalcalde. 92. Soiffons. 85. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
R. Soissons. 85. R. Spa. 56. 57. Stavera. 31. Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Ravenne. Stavera. Stavera. Staveren. Staveren. Staveren. Staveren. 31. Staveren. 31.
Ravenne. 11. Staveren. 31. Steecter-polder. 106.
Ravenne. 80. Steecter-polder. 106.
Diccotti-potati.
Ravestein. 91. Steegers. 98.
Rawyk. 23. Steerhem. 31. 112.
Reekem. 57. 90. Straelen. 59. 102.
Reimers Wale. 30. Srasbourg. 61. 108. 110.
Remburs Wale. 30. Sturia. 31.
Remich. 49. Sturiorum oppidum. 31. 112.
Remmerten. 52. 62.
Remorum urbs. 51.
Renusse. T
Rheims. 80. 81. 84. 94. TABLE. 61. 62. 107.
Rhynenburg. 62. 106. Taruana. 45. 46.
Ricciacum. 49. Taruenna. 96.
Ridderspad. 11. Terouäne. 82. 96.
Rigiacum. 5. 98. Terruanna. 96.
Rigodulum. 101. Teruenna Morinorum. 96.
Rioja. 72. Terouënne. 5.
Rodenbourg. 100. Tertholen. 112.
Rodenburgum. 100. Tervuren. 92.
Roche (Chateau de la) 86. Tessenderlo. 57. 92.
Romers Wale. 30. Teucera. 97.

1 41 10 11 11	•	
Teudurum. 2	. Vatuca.	17.
Thionville. 21. 8	Vaudret.	8. 47. 94. 102.
Thiel. 59. 10		108.
	. Velicke.	101.
Perio.	* ** * * * *	
		101. 102.
		59. 109.
	v. Vermand.	82. 96.
	Verone.	28. 29.
Tongres. 17.41. 48.56.59.61.62.82. 10		11. 52. 97.
Tongrorum Fons. 5	6. Vetera.	24. 68.
Tornacense Municipium.	o. Vienne.	80.
Tornacum. 9. 93. 96. 9	7. Viersen.	90.
	6. Viroviacum.	10. 50. 52. 98.
ativa a	. Virovinum.	98.
	5. Visfliet.	112.
771 . 1 . 7	2. Vlaerdingen.	26. 62. 107.
PO	771	63. 105. 106.
		16.
Trajectus.		46. 47. 94. 102.
Trecht.	Voorburg.	27. 62. 107.
Trega.	8. Voudrei.	3 · 47·
Treves. 50. 71. 82. 8	. Vousi.	50.
Tricht.	. Vungus Vicus.	50.
		0 •
Tricensimæ.	W.	-
Tricensimæ.	W.	1
Tricensimæ. Tricesimæ.	W. W. Ageningen.	-
Tricesima.	W. AGENINGEN. Wanda.	1
Tricessimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin.	W. W. AGENINGEN. Wanda. Wandt.	24. 60° 105. 109.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert.	W. AGENINGEN. Wanda. Wandt. Warneton.	24. 60. 105. 109.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas.	W. AGENINGEN. Wanda. Wandt. Warneton. Wefel.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. 9. 50.51.	W. AGENINGEN. Wanda. Wandt. Warneton. Wefel.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. Turnhout.	W. AGENINGEN. Wanda. Wandt. Warneton. Wefel. Wefel.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnhout. * Turnichalt.	W. AGENINGEN. Wanda. Wandt. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. Turnhout.	W. AGENINGEN. Wanda. Wandt. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. Turnhout. * Turnichalt. U.	W. W. AGENINGEN. W. Wanda. Wandt. Wefel. Wefel. Weft Capelle. Wefter-Embden. Wefterloo.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnhout. * Turnichalt. U. UBIORUM CIVITAS.	W. AGENINGEN. Wanda. Wandt. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefter Voort.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. Turnhout. * Turnichalt. U. UBiorum Civitas.	W. AGENINGEN. Wanda. Wandt. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefterloo. Wefter Voort. Wyck-te-Deurstede.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24. 22. 25. 63. 103.
Tricensimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacenssium Civitas. Turnhout. * Turnichalt. U. UBIORUM CIVITAS. Ultraječtum. Utique.	W. AGENINGEN. Wanda. Wanda. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefter Voort. Wyck-te-Deurstede. Wiltabourg.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24. 22. 25. 63. 103. 108. 109.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. Turnhout. * Turnichalt. U. UBiorum Civitas.	W. AGENINGEN. Wanda. Wandt. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefter Voort. Wyck-te-Deurstede. Wiltabourg. Wiltarum Oppidum.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24. 22. 25. 63. 103. 108. 109.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. * Turnichalt. U. UBiorum Civitas. Ultraječtum. Utique. Utrecht. 25. 54. 65. 76. 82. 108. 11	W. AGENINGEN. Wanda. Wandt. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefter Voort. Wyck-te-Deurstede. Wiltabourg. Wiltarum Oppidum. Wiltenbourg.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24. 22. 25. 63. 103. 108. 109. 25. 25. 111.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. * Turnichalt. U. UBIORUM CIVITAS. Ultraječtum. Utique. Utrecht. 25. 54. 65. 76. 82. 108. 11	W. AGENINGEN. Wanda. Wanda. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefter Voort. Wyck-te-Deurstede. Wiltabourg. Wiltanum Oppidum. Wiltenbourg. Wiltan.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24. 22. 25. 63. 103. 108. 109. 25. 25. 111.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. * Turnichalt. U. UBIORUM CIVITAS. Ultraječtum. Utique. Utrecht. 25. 54. 65. 76. 82. 108. 11	W. AGENINGEN. Wanda. Wanda. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefterloo. Wefter Voort. Wyck-te-Deurstede. Wiltabourg. Wiltarum Oppidum. Wiltant.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24. 22. 25. 63. 103. 108. 109. 25. 25. 111. 27. 97.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. * Turnichalt. U. UBiorum Civitas. Ultraječtum. Utique. Utrecht. 25. 54. 65. 76. 82. 108. 119 V. V. V. Ada. 22. 24. 59. 60. 108. 108.	W. AGENINGEN. Wanda. Wanda. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefter Voort. Wyck-te-Deurstede. Wiltabourg. Wiltarum Oppidum. Witfant. Woerden.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24. 22. 25. 63. 103. 108. 109. 25. 25. 111.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. * Turnichalt. U. UBiorum Civitas. Ultraječtum. Utique. Utrecht. 25. 54. 65. 76. 82. 108. 119 V. Valencenæ.	W. AGENINGEN. Wanda. Wanda. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefterloo. Wefter Voort. Wyck-te-Deurstede. Wiltabourg. Wiltam. Witfant. Woerden.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24. 22. 25. 63. 103. 108. 109. 25. 25. 111. 27. 97.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. * Turnichalt. U. UBIORUM CIVITAS. Ultraječtum. Utique. Utrecht. 25. 54. 65. 76. 82. 108. 11. V. Valencenæ. Valencenæ. Valenciennes. 7. 48	W. AGENINGEN. Wanda. Wanda. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefterloo. Wefter Voort. Wyck-te-Deurstede. Wiltabourg. Wiltarum Oppidum. Wiltant. Wiffant. Woerden.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24. 22. 25. 63. 103. 108. 109. 25. 25. 111. 27. 97.
Tricensimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. * Turnichalt. U. UBIORUM CIVITAS. Ultraječtum. Utique. Utrecht. 25. 54. 65. 76. 82. 108. 11. V. Valenciennes. Valenciennes. Valleschene.	W. AGENINGEN. Wanda. Wanda. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefterloo. Wefter Voort. Wyck-te-Deurstede. Wiltabourg. Wiltam. Wiltam. Witfant. Woerden.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24. 22. 25. 63. 103. 108. 109. 25. 25. 111. 27. 97. 106.
Tricessimæ. Tricesimæ. Tricesimæ Oppidum. Tronchin. Tuddert. Turnacensium Civitas. Turnacum. * Turnichalt. U. UBiorum Civitas. Ultraječtum. Utique. Utrecht. 25. 54. 65. 76. 82. 108. 111 V. Valencenæ. Valenciennes. Valentianæ.	W. AGENINGEN. Wanda. Wanda. Warneton. Wefel. Weft Capelle. Weft Hut. Wefter-Embden. Wefterloo. Wefter Voort. Wyck-te-Deurstede. Wiltabourg. Wiltarum Oppidum. Wiltant. Wiffant. Woerden.	24. 60° 105. 109. 10. 99. 101. 92. 30. 60. 111. 111. 32. 112. 17. 24. 22. 25. 63. 103. 108. 109. 25. 25. 111. 27. 97.

MÉMOIRE

SUR LA

QUESTION:

Quels ont été, depuis le commencement du septieme Siecle jusqu'au neuvieme Siecle exclusivement, les Limites des différentes Contrées, Cantons, Pays, Comtés & Etats renfermés dans l'étendue qui compose aujourd'hui les Dix-sept-Provinces des Pays-Bas & la Principauté de Liege.

QUI A REMPORTÉ LE PRIX

DELA

SOCIETE LITTERAIRE

DE BRUXELLES EN M.D.CC.LXX.

Par Mr. JEAN DES ROCHES.

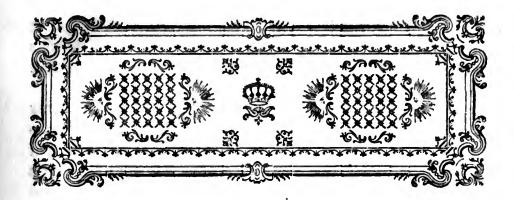
- - - - - Si quid novisti rectius istis Candidus imperti, si non, his utere mecum. Horar.



A BRUXELLES, DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D. C C. L X X I.





MÉMOIRE

Sur la Question proposée par la Société Littéraire de Bruxelles.

Qu'elles ont été, depuis le commencement du Septieme Siecle jusqu'au neuvieme Siecle exclusivement, les Limites des différentes Contrées, Cantons, Pays, Comtés & Etats renfermés dans l'étendue qui compose aujourd'hui les Dix-Sept Provinces des Pays-Bas & la Principauté de Liege.

U'IL me foit permis de commencer la réponfe à cette Question par quelques remarques fur la méthode que j'ai cru devoir y suivre.

ver ici une Liste scrupuleuse de tous les Villages du huitieme Siécle. Cette exactitude, nécessaire dans une Topographie ancienne, seroit deplacée dans un Mémoire où la Société Littéraire n'a demandé que la détermination des Limites: Elle veut connoître l'étendue des Pays, Comtés & Cantons respectifs, c'est sur quoi il faut la

fatisfaire, en marquant tous les endroits qui designent cette étendue; mais elle n'a point exigé le détail de tous les autres Lieux, situés au-dedans des Limites qu'il saut lui démontrer.

2°. Lorsque l'existence d'un Pays a été prouvée par des monumens au moins du neuvieme siècle, si ces monumens ne suffisent pas pour déterminer les Limites, j'ai cru qu'il me seroit permis de les chercher dans les écrits du Siècle suivant, & même un peu plus tard. Ceux qui connoissent le peu de secours que fournissent les monumens antérieurs pour plusieurs de nos Provinces, ne

desapprouveront pas cette méthode.

3°. Je diviserai toute l'étendue des Pays-Bas & de la Principauté de Liege en trois grandes Parties, qui seront traitées en autant d'Articles. La premiere contiendra toutes les Terres occupées par les Frisons, avant & après que ceux-ci fussent soumis par les Francs : la seconde rensermera les Provinces qui faisoient partie du Royaume d'Austrasie : la troisieme celles qui dépendoient des Neustriens. Enfin je traiterai des Iles de la Zélande, qui, séparées du continent, ont pu trouver leur place à la fin de cet Article, bien qu'elles fissent partie de la Frise dont j'ai parlé au premier.



ARTICLE PREMIER.

ROYAUME OU DUCHE' DE FRISE.

L'ine fiecle, comprenoit tout le Nord des Pays-Bas. E ROYAUME DE FRISE, au commencement du septie-Les Provinces modernes de Groningue, de Frise, d'Overissel, d'Utrecht, de Hollande, presque toute la Gueldre & la Zélande faisoient partie de cet Etat. Les Frisons, connus dans les Chroniques du Pays, tantôt sous le nom de Friezen, tantôt sous celui de Nedersassen, s'étendoient d'un côté jusqu'à l'embouchure de l'Escaut & même jusqu'à Anvers, & de l'autre côté jusqu'à Nimegue, tandis que la Meuse les séparoit de la Taxandrie. Les deux Villes que j'ai nommées étoient regardées comme les Frontieres de l'Empire des Francs. (a) Mais les Victoires de Pépin d'Héristal resserrerent fort les Frisons.

(a) En voici la preuve pour Anvers. St. Ouen, en faisant mention des Peuples voisins des Anversois convertis par St. Eloy, nomme les Frisons. (1) Pour Nimegue, on trouve encore aujourd'hui deux inscriptions sur la Heerepoort, qui l. 2. c. 3. désignent ectte Place comme la Frontiere de l'Empire. (2) L'ancienne Chronique de Colyn en parle ainsi : (v. 133.)

(1) De vita Elig.

(2) Tegenw. staat van Gelderl. p. 202.

. . De Lande, die gelagen Tuffen Maar, Zee ende Nymagen, Rien en Mase en Torp Assen Al die Goyen heten Neersassen.

Et celle de Melis Stoke (v. 1.)

Ouden Boeken hoer ic gewagen Dat al 't Lant beneden Nymagen Wilen Nedersassen hiet : Also als die stroem verschiet Vander Mase ende van den Rine, Die Schelt was dat westende sine.

Die Nedersassen heeten nu Vriegen.

L'historien Eginhart parle aussi d'un lieu nommé Schaltheim, à l'embouchure de l'Escaut sur la côte maritime du Pays des Frisons. (de translat. SS. Petri & Marcell, lib. 4. c. 19.)

Carolo Martello, continuat. de Fred. Metz ad ann. 736.

Apud Lamb. lib. 2. de Bibl. Cæs. ad ann. 882.

Ad ann. 1076.

Ad ann. 1000.

Ad ann. 1047.

Utrecht, souvent prise & reprise, demeura enfin aux Au-Chron Regin in strassens. Charles - Martel perça jusqu'aux Pays d'Ostergo & Westergo lui & Charlemagne subjuguerent entierement cap. 109. Annal. de les Frisons; & les successeurs de ces deux Princes disposerent de la Frise comme d'un Pays de Conquête. Cependant toutes ces Provinces ne laisserent pas de conserver le nom de Frise pendant des siecles entiers. On lit dans les Gestes de Charlemagne: Nortmanni Portum, qui Frisiaca Lingua dicitur Taventari, (Deventer) ubi S. Lebuinus requiescit, succenderunt. C'est l'Overissel. Herm. Contractus : Apud lit dans

Frisia urbem. La Province d'Utrecht étoit donc encore en Frise. Les Annales de St. Bertin sur l'an 837. y placent la Zelande : Nortmanni ... Frisiam irruentes, in Insula quæ Walacra dicitur ... multos occiderunt. Sigebert y met la Gueldre: Nortmanni Frisiam infestantes oppidum Tilæ incendunt. Lambert de Schafnaburg y place la Hollande: Exercitum navale per Rhenum duxit in Fresiam ... (l'Empereur Henry) ibique duas urbes munitissimas cepit Rinesburg & Fleerdingen.

Voici le détail des Pays & Comtés renfermés dans l'ancienne Frise, à commencer du Nord, le long de l'Océan.

N.° I.

AUSTRACHIA (Oostergouw.)

Emm. Hift. Frif. lib. 1. pag. 31. Winfem. Schotan. & alii.

Es Historiens Frisons conviennent que ce Pays étoit autrefois bien plus étendu qu'il ne l'est actuellement, les Iles de Schelling, d'Ameland, & de Schiermonk-Oog étoient encore attachées à la terre-ferme, quoique coupées en divers endroits par des Canaux & des Lacs. Ce ne fut qu'au commencement du treizieme siecle, que les eaux de la Mer s'y firent un passage & formerent ces Iles. Entre Schelling & Ameland il y avoit un bras de

mer nommé Burdine, qui s'élargissant dans les terres, formoit un grand golfe entre l'Ostergo & Westergo. par ce Burdine que Charles Martel entra en Frise avec sa Flotte. & ravagea les Pays des deux côtés du Golfe, que le continuateur de Frédegaire appelle Austrachia & Westrachia. Ces noms se trouvent écrits avec quelque différence dans les Annales de Mets, (1) uaus 100 IIII. let, (2) & dans la Chronique abrégée de St. Denis; (3) ann. 733 (3) Chron. breves. Dion. ad ann. dans les Annales de Mets, (1) dans les Annales de du Til-

L'étendue de ce golfe est bien décrite dans une ancien- 734. in 2. tom. Hist. L'étendue de ce golfe est bien décrite dans une ancien- Franc. feript. Andr. ne Chronique Frisonne; on y lit ces paroles: Item du Chesne. doemen screef dusent cc. ende xxii, doe was die middelzee noch Chron. van Friesl. in Frieslant, die by Berlicum inquam ende ghynck verby Lewerden, Werdum, Rauwert, Goutum; voert westwert weder op dat nu hiet Nyelant, ende plach daer te ebben en te vloyen &c.

Ainsi le Pays d'Oostergouw & le Westergouw, dont je parlerai au N.º suivant, pouvoient être regardés comme des Iles, & le continuateur de Frédegaire leur a donné ce nom. Au treizieme siecle tout changea de face. La mer se fit des passages au Tessel & au Flie, emporta les terres de la Nord-hollande & de la partie méridionale de la Frise, & élargit confidérablement le Zuyderzee qui n'étoit qu'un Lac. A mesure que les eaux augmenterent ici, elles diminuerent au Burdine: On gagna du terrain, on construifit des digues & la Frise devint un continent. (a)

(a) Je me suis un peu étendu sur ces changemens, parce qu'ils décident absolument les anciennes limites du Pays en question. Faute de connoître toute l'étendue du golfe Burdine, le Professeur Alting a imaginé un système qui renverse toutes les idées qu'on a de la Frise. Il prétend que l'Austrachia & Westrachia de Frédegalre ne font autre chose que les Iles d'Ameland & de Schelling, séparées dès lors de la terre ferme. L'auteur du Chronicon Gottwicense, (1) & Monsr. de Barbeyrac, (2) entrainés par l'autorité d'Alting, ont embrassé cette erreur. Ni Ameland ni Schelling n'étoient des Îles du tems de Charles Martel, n'ayant été arrachées du continent que des siecles plus tard. Aucun Ancien n'a donné le nom d'Austrachia à l'Ameland C'est l'Ostergo sans contredit. On en pourroit produire grand nombre de témoignages; mais je n'en rapporterai qu'un seul, tiré de la Vie de St. Ludger, qui décide absolument la controverse. Habuit que (3) progenies illa magnam familiaritatem cum S. Willebrordo, nec non & cum S. Bonifacio, qui post eum partibus illis doctor screnus illuxit, quoad usque pro side Christi Martyrio coronains spiritum reddidit Domino in Pago Astrache, in loco, qui Doccinga vocatur. Assurément la Ville de Dockinga, n'est point située en Ameland.

Chron. c. 109.

(1) Ad ann. 736

door Broed. Peter van 't Clooster Tabor p. 53. Vía.

C. 109.

(I) In Tabula Geogr. t. 1. & in voce Austrachia t.2
(2) Hist. des anciens traités, part. 2. p. 281. dans les

(3) Vita Sti. Ludgeri apud Mabill. fæcul. 4. SS. Ord. Sti Ben. cap.

Ainsi l'Austrachia étoit bornée au Nord par l'Océan, à l'Ouest & au Sud par le golse Burdine, qui ne subsisse plus, & par le Westergo à l'Orient, la riviere de Laveke (de Lauwers) l'a de tout tems séparée de l'ancienne Drenthe dont je parlerai bientôt. Dockem ou Dockinga, célébre par le Martyre de St. Bonisace, étoit au huitieme siecle l'endroit le plus connu de l'Oostergouw. Il est aussi fait mention de Britzum, de Wartna, d'Esonstad & de la contrée d'Ameland. Voyez Winsemius, Hamconius, Schotanus & d'autres Historiens de la Frise.

N.º I I.

WESTRACHIA (Westergouw.)

CE Pays, dont il est parlé dans le passage de Frédegaire que j'ai cité plus haut, n'avoit pas les mêmes
limites à l'Orient qu'il a actuellement; il comprenoit sans
doute ces épaisses forêts, qu'on a défrichées en partie,
nommées les Zevenwolden, & qu'on trouve dans les cartes
anciennes désignées sous le nom de septem saltus ou pagus
Forestensis. (1) Au Nord il touchoit au golse Burdine &
à une partie de l'Ostergo. Il avoit au Sud le Comté de
Kuynre & à l'Ouest le Comté de Texla.

(1) Alting P. 2. p. 58. Schotan. & alii.

La principale Ville du Westergo étoit Staveren, assez connue dans toutes les Histoires de la Frise. Ceux qui seront
curieux de savoir les noms de plusieurs anciens Villages
d'Ostergo & de Westergo, pourront se satisfaire dans une
liste des Donations faites à l'Abbaye de Fulde, qu'on
trouve dans le troisseme tome de Miræus, pag. 5. Cette
Liste sut dressée vers l'an 800., on y remarque pour
l'Ostergo: Metwid, Ringesheim, Villa Echmari, Bonsurt,
Mercheim, Waltheim, Runwerde, Werba; & pour le Westergo: Westerbure, Hasalon, Huron, Stele, Heterheim, Hintinlose ou Hindelopa &c.

- Comments

- 24 73 20 12 CE 15

N.º III.

LE COMTE DE KUYNRE.

E n'ai aucune preuve que ce Pays étoit distingué du précédent des le huitieme siecle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avoit des Comtes particuliers au douzieme; (1) Mais l'origine de ces Comtes m'est entie- (1) Enum. hist. rement inconnue. La plus grande partie de la Kuynre est submergée entierement depuis le 13.me siecle. Urk, Ens., Emmeloort en faisoient partie. (2) Les Inonda- (2) Van Rhyns tions ont changé la face de tous ces quartiers. Le Zuy- re eerste Deel der Oudh, van Vriesderzee, ce Golfe immense, n'étoit qu'un Lac, connu land p. 490. fous le nom de Flevum dès le temps des Romains. L'Issel qui reçoit les caux du Rhin par le Canal de Drusus, n'avoit pas comme présentement son embouchure auprès de Campen; mais il conservoit encore longtemps son nom, prenant son cours par le Pays de Kuynre, au travers des Terres labourables. (3) Le Flie, entre Enk- (3) Emm. La huse & Staveren, étoit si peu large, qu'en 1203 on alloit encore à pied & à cheval de l'une à l'autre de ces Villes. (4) On voyoit dans cet endroit le Kreilerbosch, (4) Van Rhyns où le Comte Florent II. fut blessé à la chasse par Ga- 't tweede Deel der lama. (5)

3. ad ann. 1222.

Oudh, van Vrieil. p. 292. (5) Ibid. op't 2.de Deel der oudh. van Noordholl. p. 395. & lequent.

N.º I V.

LE COMTE' DE TEXLA.

A L'ouest de Westrachia étoit le Comté de Texla, qu'on La trouve pour la premiere fois dans le Diplome d'Othon III., de l'an 985. (6) on y lit ces paroles : Si- (6) Van Loon list. militer in proprietatem habendum dedimus. . . . (Theodori- T. 2. p. 215. co Comiti)... totum quod de nostro jure in Pago Texta

nuncupato in Beneficium tenuit excepto quod vulgari lingua dicitur Husuda, ad integrum sibi in proprium tradidimus in Comitatibus ità nuncupatis Masalant, Kinhem, Texla. Ce Pays étoit sans doute renfermé entre le Comté de Kinhem, l'Issel inferieur & l'Océan. Il n'en reste plus guère que l'Ile de Texel, le Helder, Medenblik & Wieringen qui n'a été féparée du continent que par les Inondations du 13.me fiecle. (1) (a) Ce Comté paroit quelque fois, dans les diplômes du 10.me & 11.me siecle, sous le nom de Westslinge, apparemment à cause de sa situation à l'Ouest du Flie; mais alors il faut y joindre le suivant, parce qu'il comprenoit l'Abbaie d'Egmond, située en deça de Petten, où commençoit le Pays de Kinhem. C'est ce qui paroit par un Diplôme de Henri IV. de 1044, où il est dit: (2) Comitatum omnem in Westflinge, & circa oras Rheni, quem Theodoricus Comes habuit, cum omnibus ad bannum Regium pertinentibus, universisque ad eundem Comitatum respicientibus, hoc est, Abbatià in Egmonde; &c.

(1) Oudh. van Noord Holland, 2 vol. p. 80.

(2) Hed. p. 129 de l'edit. de Buchelius.

Il est fait mention dans Alcuin & dans plusieurs autres anciens Auteurs d'un canton de Frise, nommé Fosites-land ou Fositland; mais bien loin d'en pouvoir déterminer les limites, il n'est pas même facile d'en marquer la situation. On l'a cherché dans l'Isle d'Heiligeland, dans l'Ameland, & jusques dans la Forêt noire. Je me range volontiers au sentiment d'un de nos plus savans critiques, qui regarde le village de Fosivert en Ostergo, comme un reste de l'ancienne Fostiland. Voyez la Diatribe de Willebr. Bosschaert de Primis Fris. Apostolis. Dissertat. 56. ou Van Ryn aenteeckeningen op de Beschryving van Vriesland. Tom. 2. pag. 300. & sequent.

Parte 2. p. 170.

(a) Je ne dirai rien de l'opinion peu fondée de Menso Alting, qui compose le Pays de Texla, du Comté de Texla, & de ceux de Kinhem & de Masalant, qu'il change sans nécessité en Wasalant. Voyez la resutation de ce sistème dans les Noordholl. Ondheden 2. vol. p. 69. & sequent. Mais ce qu'il ne sau pas oublier c'est que l'Île de Wieringen, qui saisoit alors partie du Comté de Texla & du continent, est désà connue vers l'an 800 sous le nom de Wiron & de Pagus Wirensis & Wironis, dans la liste désà citée, (1) qui sait encore mention de Tyesla, de Texla, Texlamore, Tyeslamore, visiblement le Comté de Texel.

(1) Mir. Op. Dipl. Tom. 3. pag. the state of the

N. ° V.

COMTE' DE KINHEIM.

U Sud du Pays de Texla étoit le Kinheim, mentionné dans le Diplome d'Othon que j'ai cité. Il en est encore parlé dans Rheginon sur l'an 884. Eodem anno Nortmanni qui in Chinheim è Danemarca venerant; & dans le fupplement aux Annales de Pithœus fur l'an 882. : (1) Nam bec. L. 2. Comm. comitatus & beneficia, que Rorich Nordmannus in Kinnim te- de Biblioth. Cel. nuerat.

Ce Pays a tiré son nom de la Riviere Kinhem qui n'existe plus. Kynhem, dit l'Historien à Leidis, (2) quidam in annal. Egm. C. fluvius... à quo nominatur Kynnemaria, & quandoque ponitur 6. pro comitatu Kynnemartæ. Un Auteur estimé (3) a voulu en vain contredire l'existence de cette riviere. Outre son daente en gesteltlit qu'on découvre encore près de Petten (4), il en est parlé dans un Diplome de Charles le simple de 922; & le plus ancien de tous les Historiens Hollandois décide nettement la question (5), en décrivant les bornes du Pays que ce Prince donna au Comte Théodore : voici fes paroles.

(3) Simon van Eikelenburg, Ge-Vriefland &c.

(4) Alting p. 2. p. 106.

(5) Klaas Ko-lyn Rym-chronyk, v. 434. & feq.

T Land dat hy zal berichten Oestwairt bepaelt na ti Trichten, tot Suuthardeshage by Bodeloden-Grave gclage; daer sin Vaderes Greefschepe gelag als't was op dezen dach: tot't westen by Katiks ende: Zuutwairts Fortrape belende: Ende noirwerts zy 't and, Daer men ti beke Kinheim vant.

Le Comté de Kinheim étoit donc séparé par la riviere de ce nom du Comté de Texla. Si le Pays dont il est question dans le Diplome de Charles le Simple n'est autre chose que le Kinheim, les limites seront aisément déterminées; il faudra dire qu'il s'étendoit à l'Orient jusqu'à Bodegrave, à l'occident jusqu'à Catwyk sur l'océan, & au sud jusqu'à Fortrape. Mais où trouver ce dernier? Est-ce Voorburg? Est-ce Veur? Est-ce Voorschoten? Est-ce Voorhout? chacun de ces Villages pourroit trouver des Je ne m'engagerai point dans cette controverse, il me paroit impossible de la décider; mais je crois qu'on ne se trompera guère en disant que le Rhin servoit de bornes à ce Comté.

(1) Vet. fcript. 142.

La Donation de Folkerus de l'an 855 (1) fait aussi mention du Pays de Kinheim, & y place le Village d'Obbinghem. On trouve encore dans cette donation le Pagus Humerki dont on ne connoit pas trop la situation.

LES COMTE'S DE MASALANT ET DE FLARDITINGA.

Es deux Comtés doivent avoir compris tout l'espace entre le Rhin, l'Océan, la Meuse & les Rivieres de l'Issel & de la Gouve. La séparation sera une ligne droite entre Maesland-sluys & Vlaerdingen jusqu'au Rhin. Les noms de ces endroits indiquent assez que l'un étoit du Masalant & l'autre du Flarditinga. Ce n'est peutêtre qu'une conjecture; mais que faire autre chose dans le silence obstiné des anciens monumens? Ils nous ont conservé le nom de ces contrées; mais sans en marquer au juste les limites. J'ai déjà cité le Diplome d'Othon qui (2) Supra No. fait mention du Comté de Masalant. (2) Il est parlé de celui de Flarditinga dans la Chronique de Contractus sur l'an 1048.

On y lit ces paroles: Theodericus de Phlarditinga Marchio rebellat Imperatori & fur l'an suivant : Nonnulli de Partibus maritimis milites & principes..... Theoderico in Phlar(13)

ditinga insidias tendunt. Mais les noms de Masalant & de Phlarditinga étoient-ils en usage avant le neuvième siècle? Quelles étoient alors les limites des contrées qu'ils désignent? Ce sont des questions, auxquelles il n'est guère possible de répondre.

N.º VII.

LE COMTE' DE STRIEN.

U Sud & à l'Est des Comtés précédens étoit le Pays de Strien, qui s'étendoit depuis les Iles de Putten & de Voorne, jusqu'au Territoire de Breda & de Berg-op-Zoom; ainsi une partie de ce Comté étoit comprise dans la Taxandrie, comme je le ferai voir ci-après. On sait que le nom de ce Comté s'est conservé dans celui du Pays de Strien, qui avoisine les Beyerlanden, & que le Canal le Spuy sépare les Iles de Putten & de Voorne. C'est là sans doute qu'il faut chercher les limites de l'ancienne Strien; je ne crois pas que ces deux Iles en aient autrefois fait partie, aucun monument ne porte à le croire; & du moins au dixiéme fiécle, elles avoient des Seigneurs particuliers. (a) Mais on ne peut douter que le Pays de Strien n'ait eu au Sud les limites que je lui donne. La Chartre de la Comtesse Hilsunde de l'an 992. y place Geertruydenberg, ainsi que Gilsen & Sprundel aux environs de Breda, (1) Baerle & autres lieux. Voici les paroles de cette Chartre: E_{go}

(1) Mir. Dipl. Belg. L. 1. C. 24.

Du temps de St. Willebrord il y avoit un Pays des Thuringasnes puisqu'on lit dans le Testament de ce Saint (1) Villa qua vocatur Ainistadi super sluvio Wielheo in Pago Thuringasnes, où selon la correction du Baron Le Roy: (2) Villà Don. piar. cap. 8. que vocatur Armistadi super suvio Witheo in Pago Thuringasnes. De très-savans (2) Not. Marque vocatur Armistadi super fluvio Witheo in Pago Thuringasnes. De très - favans Auteurs (3) ont cru qu'il étoit parlé ici des environs de Dort, & leurs conjectures sont affez fortes; mais enfin ce ne sont que des conjectures.

⁽a) Je ne trouve rien fur ces deux Iles avant la fin du dixieme fiecle, non plus que sur celles d'Overflackée & de Goerede. Cependant les antiquités déterrées dans cette derniere, prouvent affez que ces contrées étoient habitées avant l'Epoque dont il s'agit.

⁽ I) Mirmus chion. p. 88. van Rhyn &c.

Hilzondis Comitissa terræ de Stryen Ecclesiam construxi in alodio meo de Thorne.... attuli ad dictam Ecclesiam omne alodium meum quod in terra mea de Stryen gloriosus rex Zuentiboldus olim perdonaverat. In primis ipsam Ecclesiam de Stryen, quæ est consecrata in honore Mariæ Virginis; Montem littoris (Geertruydenberg) ubi beatissima Gertrudis corporaliter conversata est, & cellam habet à B. Amando consecratam; Villam Gilleyela cum appendiciis, Villam Baerle, ... Castellum Sprundelheim &c.

L'on sait qu'au septiéme siècle ce Comté de Strien sut le Domaine de fainte Gertrude. Le Diplome de l'Empereur Othon I. de l'an 966, y place Berg-op-Zoom. (1) Hæreditas S. Gertrudis, sita in Pago Tessandria, super fluvio

Struona, in Villa que dicitur Bergom.

A ces Témoignages anciens je pourrois ajoûter ceux de tous les modernes, & la tradition constante du Pays; je n'en rapporterai que deux.

(2) Apud Le Roy Notit. Marchion. pag. 442.

(1) Mir. Not. Ecclef. cap. 26.

Dans une Chronique estimée de Breda (2) on lit ces paroles: A.o 631. is geboren Geertruyd, de eerste Vrouwe van den Lande van Stryen, onder het welcke, Breda, Bergen, en al dat langhs en van de Marck ende A tot aen de Scheld, Strene en Maes toe lagh, begrepen was en te verstaen is. Sy heeft onder andere heylige stichtingen tot Bergen op den Soom ofte Oever, däer sy voor een tyd verbleef, eene Capel gebouwt, daer nu de groote kerk noch staet, en die door Amandus den 10. Bisschop van Maestricht en over heel Brabant, doen wyen:

(3) Ibid. 478.

L'autre temoignage est de Mr. le Roy lui-même (3) cæterum, dit cet auteur judicieux, hujus loci Incolæ ante mille & ultra annos Bergarum Dominam agnoverunt Sanctam Gertrudem, Pepini Principis Filiam mansitque ab antiquo super ingressum summi Templi, litteris deauratis expressum: Sancta Gertrudis, hujus terræ quondam Domina, interveni pro populo tuo &c.

N.º VIII.

in paroup paround in h

alph da line i

LE COMTE DE TEISTERBANT.

1'Orient d'été du Comté de Strien, se trouvoit ce-Alui de Teisterbant. L'Historien J. G. à Leidis affure (1) qu'il contenoit les Pays de Bommel, de Thiel, d'Arkel, d'Heusden, d'Altena, de Vianen, de Kuylembourg, de Buren jusqu'à la vieille Meuse. Dans une Donation de Fretebald de 997 il est fait mention de Hoekelom & de Driel, situées dans le Comté de Teiesterbant. (2) Un (2) Apud Hed. Diplome d'Othon III, de l'an 998 (3) y place Bommel p 94 edit. Buc. & Arkel. Tiel & Amude y sont placées par des Diplomes du même fiecle. Le Faux Marcellin fait mention de Malsem prope Duerstat in Comitatu Teisterbantia, super amnem Linghen. (4) C'est Buer-malsem dans le Comté de Sultberti cap. 12. Buren. Ainsi les limites du Teisterbant sont faciles à déterminer au sud & à l'ouest c'étoit le Comté de Strien. à l'orient le Badua, au Nord c'étoit la Lek, puisque la fameuse Ville de Dorestadium, qui est de l'autre côté de la Riviere, est constamment distinguée du Teisterbant. Je ne rapporterai qu'un passage des annales de St. Bertin fur l'an 839. Ducatum Frisie, y est-il dit au sujet du partage des Etats de l'Empire, usque Mosam, Comitatum Hamarland, Comitatum Batavorum, Comitatum Testrabenticum, Dorestada. . . . & sic per decursum Mosæ usque in Mare.

N.º IX.

L'Interlacus et le Comte' de Dorestadium.

U Nord du Comté de Teisterbant étoient l'Interlacus & le Territoire de Dorestad. Il est souvent fait mention de ce dernier dans les Diplomes des Empereurs

(16) Charlemagne & Louis; (a) mais il ne paroit pas qu'il ait eu beaucoup d'étendue, c'étoit assurément un Comté puisqu'on lit dans les Annales de St. Bertin sur l'an 850: Rorich Nepos Herioldi quem Lotharius, cum comprimere nequiret, in fidem recepit, eique Dorestadum & alios Comitatus largitur.

Le pagus l'Interlacus que les chartres nomment tantôt Interlacus, tantôt Nesterlacus &c. a tiré son nom de sa situation entre le Rhin & le Leck, depuis le point de réunion à Dorestad. J'ignore jusqu'où il s'étendoit à l'ouest. Peut-être comprenoit-il tout ce qui étoit du Diocese d'Utrecht entre ces deux Rivieres, & le Comté de Bodelo-Grave dont il est parlé au neuvieme & dixieme fiecle, dans Heda, (1) dans Van Loon, (2) & dans la chronique de Colyn. (3) Peut-être y faut-il rapporter le pays entre le Leck & l'Issel, jusqu'à l'embouchure de ces deux Rivieres. Outre la ville d'Utrecht, l'endroit le plus ancien de ce canton est Fethna, qu'on trouve dans la Donation de Charles Martel de 728. (4)

(1) Pag. 107. (2) Aloude hift. Tom, 2 p. 125. (3) V. 480.

(4) Apud Hedam p. 28. & p. 31 in margine.

(a) Similiter donamus ad Basilicam S. Martini, Ecclesiam quæ est super Dorcstad constructa, & vocatur Ubkirika &c. Diplome de Charlemagne, donné la neuvieme année de son Regne, dans l'histoire d'Heda p. 42. de l'Edit. de Buchelius. Il en est encore parlé dans un autre Diplome du même Empereur, & dans un troisieme de Louis Debonnaire. Ibid. p. 44. & 45.

N.° X.

LE PAGUS FLEHITE.

E Rhin féparoit cet Interlacus du Pagus Flehite, si bien détermine dans un Diplome de Charlemagne, donné au Palais de Nimegue, la neuvieme année de fon Regne. (5) Il y est dit que cette contrée s'étendoit le long de l'Eems. Il y est fait mention de Lisiduna (Leusden,) & d'autres lieux moins connus. (b) Un acte

⁽b) Villam nostram nuncupante Lisiduna, in Pago qui vocatur Flehite, super alveum Hemi, cum omni integritate vel adjacentiis seu appendiciis suis, id est cum terris, mansis, omnia & ex omnibus quantumcunque W iggerus Comes ibidem per nostrum Beneficium tenuit, etiam & forestas illas, quarum vocabula sunt . Hengestschote, Fornhese, Mckoroth, Widock, que sunt de ambabus partibus Hemi. Hed. p. 41.

de 855, y place Laren, Village qui subsiste encore. (c) Ce Pays étoit donc borné à l'orient par la Felua & le Comté d'Hameland, dont je parlerai bientôt; au nord par le Flevo-Lacus ou le Zuyderzee; au sud par le Comté de Dorestad; à l'ouest par le pays d'Huitingoye, (d) dont il est fait mention sur l'an 838. (1) & par le Nar-(1) Heda, p. dinc-Lant, dont le nom ne paroit que dans les écrits du 51. & 52. in notis. dixieme fiecle.

(c) In Pago cui vocabulum est Flehette, in Villa que vocatur Hlara. Vet. Script. Col. T. 1. p. 140.

(d) C'est le Gooyland moderne, voyez Alting, parte 2. pag. 98.

N.º, X I.

LE COMTE' DE HAMELAND.

A GUELDRE, qui borne ces contrées à l'orient, n'étoit pas connue encore fous ce nom. Le pays qu'elle renferme étoit divisé en cinq parties; savoir : le Comté d'Hameland, la Felua, la Badua ou Bathua, le pays de Dubla, & le Comté de Sutfene.

Il est fait mention du Comté d'Hameland dans les annales de St. Bertin sur l'an 839 sous le nom de Comitatus Hamarland. Un Diplome du Roi Henri de l'an 1046, (a) nous apprend la situation de ce pays en y plaçant Erbeke, (Eerdbeke;) Lovénen, (Loveénen;) Stevere, (Stavorden;) Hunne, (Hunneschans) & d'autres lieux moins connus. Presque tous ces endroits, situés entre Harderwyck & Deventer, montrent clairement que c'est

(a) Cum Comitatu in Amelande sito, termino ejusdem Comitatus hic subter denotando : de Rathnon ad Hunne , de Hunne ad Weggestapelen , & inde ad Westerste, de Westerste ad Agastaldaburg, de Agastaldaburg ad Stevere per Sylvam, & in alia parte Isla, de Lovenen, usque ad Erbeke, de Erbeke ad Suythempe, & item ex alia parte Isla ad ascete &c. Diploma Henrici Regis III apud Hedam, p. 124. Au reste le Continuateur de Miraus (Tom. 4 p. 178. & 179.) a consondu.

le Comté d'Hameland, si bien determiné par la Ville de Deventer & par les autres endroits du Diplome, avec Ameland sur la côte de la Frise, dont les Seigneurs de la Famille de Camminga étoient en possession dès le neuvierne siecle. Bevue trop grofsiere, pour pouvoir induire en erreur.

C

là qu'il faut chercher l'ancienne Hameland, bornée par le reste de la Veluwe, l'Eems, l'Issel & le Zuyderzee. Ce Comté s'étendoit même sur la rive droite de l'Issel, puisqu'on lit dans un diplome d'Othon I., de l'an 954: Villa (1) Ex Leube- Davindre in Pago Hameland. (1)

to num. 1595.

N.° XII.

LA FELUA.

De Comté d'Hameiana comprendité de l'eluwe, il est constant que partie du Quartier de Veluwe, il est constant que E Comté d'Hameland comprenant ainsi une grande l'ancienne Felua, n'avoit guère d'étendue. Il en est fait mention dans les annales de St. Bertin fur l'an 839, & dans l'Historien Heda sur l'an 838 (b) & elle étoit enfermée entre le Comté d'Hameland & la Bathua.

Il y a un passage embarrassant dans une Donation de Folkerus de l'an 855, que j'ai déjà citée. Puthem & Hot-(2) Vet script. feri y sont attribués au Pagus Felua. On y lit (2): In col. tom. 1. p. 141. Pago qui dicitur Felua, in vico qui dicitur Puthem, & in alio vico qui dicitur Hotseri. Ce dernier est peut-être Oosteren, village peu éloigné des bords de l'Issel, ou Hoogsouren presque au centre de la Veluwe moderne. Puthem est visiblement le Baillage de Putten à deux lieues d'Harderwyck. La difficulté consiste en ce que ce dernier village, attribué au Pagus Felua, se trouveroit précisément au Comté d'Hameland, selon le Diplome cité dans l'Article précédent. Je ne sais comment concilier ces deux Actes. Faut-il distinguer les temps? ou bien le Comté d'Hameland n'étoit-il dans son origine qu'une dépendance du Pagus Felua? Dans l'étude de la géographie ancienne, il est facheux de trouver à tous momens des contradictions femblables.

⁽b) Sub isto Alphrico Rotgarius Comes donavit Ecclesia Trajectensi plurima bona sua in Pago Felua, in Villà Lond, Sulmonda, Wageninga, Werdupa. Heda, pag. 51.

LE COMTE' DE BATHUA.

E Pays étoit bien plus célébre. Nimegue, ou Charle-magne & ses Successeurs firent si souvent leur residence, en étoit la capitale. Ce Prince y avoit bâti un Palais. Inchoavit, dit son Historien, & Palatia operis egregii, unum haud longè à Moguntiaco.... alterum Noviomagi super Vahalim suvium, [1] qui Batavorum insulam à parte in vita Car. M. fol. meridiana prætersluit. Plusieurs anciens Auteurs ont parlé 8. de ce Pays. Les Annales de St. Bertin & la Chronique de Rheginon sur l'an 806 font mention de Neomagus ou de Noviomagus in Badua; & les premieres sur l'an 839 le nomment Comitatus Batavorum. Un Diplome de Thierri L de l'an 673 [2] y met les lieux fuivans : In Batua (2) Mir. Dipl. Belg. L. 1. cap. 4. Rexnam, Wulfaram, cum Capella Rothem & aliam Rothem. Une Donation de Charles Martel de 732 [3] y place dam pag. 30. Eliste ou Marithaine, c'est visiblement Elst entre Arnhem & Nimegue. Le Rhin & le Waal étoient encore regardés comme les bornes de la Province de Batua. On n'en sauroit douter après le passage de Rheginon, sur l'an 885. Godefridus.... procedit ad locum qui dicitur Herispich (c'est où l'on a bâti ensuite le Schenkeschans) in quo Rheni fluenta & Wal uno se alveo resolvunt, & ab invicem longius. recedentes, Batuam Provinciam suo gurgite cingunt. Cependant les Auteurs conviennent que le Territoire de Nimegue s'étendoit en deça du Vahal, dans la contrée qu'on appelle maintenant het Ryk van Nimwegen.

N.º XIV.

LE PAYS DE DUBLA.

Ntre Nimegue & Schenkeschans, sur les Bords du Waal, L'hors de l'Île de Batua, étoit le Pays de Dubla, dont les Traditiones Laurishamenses ont parlé en ces termes :

(1) Vide chron. Gottwicense Tom. 2. pag. 581.

in Pago Dubla... in Villa Utmarka, Millinga... &c. [17 l'endroit nommé Millinga subsiste encore au-dessous du Schenkeschans.

N.° XV.

LE COMTE' DE SUTFENE.

E que je viens de dire des limites de toutes ces contrées, fait assez voir que le Pays de Sutfene eut dès lors à peu près la même étendue qu'il a présentement. Au commencement du moins du neuviéme fiécle ce Pays eut des Comtes dont on peut voir la Généalogie dans l'Historien Pontanus. [2] Une partie de ce Comté étoit connue sous le nom de Pagus Leomerike, dont le nom s'est conservé dans un petit canton du Pays de Zutphen, nommé de Limersche. Une donation du Comte Rotgaire de l'an 838, y place Duictingen, (la Ville de Deutechem) & autres lieux moins connus. [3]

(2) Pont. hift. L. 5.

(3) Hed. hift. pag. 51. & 52. Joann.à Leidis p.83

N. O XVI.

TUENTE ET SALLANT.

Remontant au Nord on trouve les Pays de Tuente & de Sallant; le premier à l'Orient, le fecond à l'Occident. Je n'ai pu'trouver les noms de ces Pays dans aucun monument antérieur au dixiéme siécle. [a] Il est à la vérité fait mention d'Oldensale & de quelques autres Villes ou Villages, mais toujours fans dire le nom du Pays dont ils faisoient partie. Les étrangers les désignoient (4) Bede Al- sous le nom général de Frise [4]; les Auteurs des Paysfride, & plusieurs

Auteurs de vies des

(a) Il est parlé de Tuente dans un Diplome d'Ansfride de l'an 1006. (*) On y lit ces paroles : Et in Twente dimidium census Theloniarii & Moneta, & Foreste in Rumelo, & quartam partem sylve in Fugenhoute. Bien plus tard encore il est fait mention de Terra Sallandia. (**)

^(*) Hift. Hedæ pag. 106. (**) Ibid. pag. 196.

(21)

bas, les chartres & les Diplomes anciens avoient coutume de ne donner aux Comtés que le nom de celui qui en étoit Gouverneur.

N.º XVII.

LE COMTE' DE DRENTHE.

I L n'est fait mention de ce Comté, non plus que des précédens, que vers le milieu du dixiémé siècle. Dans un Diplome d'Othon I. de l'an 943, [1] on lit ces paroles : in Pago Forestens, qui est in Comitatu Everhardi.

(1) Apud Hedam pag. 83.

Ce Comté d'Everard étoit le Comté de Drenthe, comme il paroit par un Diplome de l'année suivante, où il est dit : in Pago Trente vocato, qui est in Comitatu Everhardi. [2]

(2) Ibid. p. 84,

Il faut que les limites de ce Comté aient été plus reculées du côté du Nord, car l'Empereur Henri y place même la Ville de Groningue dans un Diplome de l'an 1040. [3] Prædium... in Villa Groninga nuncupata, in Comitatu Trente situm. Cependant on ne fauroit les étendre d'avantage, le reste jusqu'à l'Océan étant occupé par dissérens cantons dont je parlerai au N.º suivant.

(3) Ibid. p. 121.

N.º XVIII.

LES COMTES DE FIVELGO, D'HUNSINGIA, &c.

A premiere de ces contrées étoit à l'Est, il en est fait mention dans Alfride, sous le nom de Fivilga.

[4] Des Diplomes rapportés par Alting, [5] en parlant de Mernu, de Midage, & d'Hunesgo, indiquent assez que les limites de l'ancienne Fivilga, étoient les mêmes que celles du quartier moderne de Fivelingo. J'en dis autant d'Hunesgo, dont il est parlé dans les mêmes monumens.

(4) De Vita Ludg. L. 1. cap. 4. (5) Part. 2. p. 55.

Midage & Mernu, doivent donc avoir occupé le reste de la Province de Groningue moderne, depuis l'Hunesgo, jusqu'à la riviere de Laveke, qui la sépare de la Frise. l'Espace qui reste à l'Est & au Sud-Est de Fivelingo, étoit sans doute la contrée de Federitga, dont il est fait men-(1) De Vita tion dans Alfride [1] [a] Menso Alting croit que c'est une corruption pour Rederitga, dont il reste encore des vestiges dans le Reiderland que le Dullaert a inondé pour

Ludgeri l. 1. cap. 4.

(2) Alt. parte la plus grande partie. [2] 2. pag. 147.

(a) La liste des Donations de l'Abbaie de Fulde (*) écrite vers l'an 800. (*) Mir. Op. Dipl. tom. 3. p. 5. parle auffi du Pays de Federitga, Fetergewe, Federgewe, Federatgewe &c. Et y place les lieux fuivans: Nordwalde, Frisgana, Awinge, &c.

ARTICLE II.

LES PROVINCES QUI FAISOIENT PARTIE DU ROYAUME D'AUSTRASIE.

Et Article comprendra toute l'étendue de Pays, pré-fentement comprise sous les noms de Luxembourg, Limbourg, Principauté de Liege, Brabant, Malines, Anvers, Cambrésis, Hainaut, Namur & cette partie de la Gueldre dont il me reste encore à parler, laissant à la Neustrie, la Flandre & l'Artois. On voit bien que je reconnois, avec les Bollandistes & avec le Pere Wastelain, l'Escaut comme la borne de l'Austrasie. Je ne m'arrêterai point à prouver une chose si claire, comme ce point n'est guère disputé, je renverrai aux ouvrages de ces Auteurs (3) Boll. & ceux qui seront curieux de voir le détail de ces Preuves. [3]

br. ad vitam S. Sigeberti §. 2. & 3. Wastelin, deser. de la Gaule Belg. p. 55. & seq.

N.º

LE DUCHE' MOSELLANIQUE.

E Pays qui comprenoit une grande partie de la Lorraine s'étendoit aussi dans le Luxembourg, le long de la Moselle, du moins jusqu'au dessus de Wasserbillich.

Un Diplome de Dagobert [1] y place Machare (c'est Grevemachern) & autres lieux moins connus. Un Diplome du Roi Pepin de l'an 762, (2) y met Meringum près de Koningsmachern. Henri III. dans un Diplome de 1056 fait mention de Billiche (30) sans doute Wasserbillich, in Pago Maselgawi. Thionville, selon Ditmar (4) est mis in Pago Musellorum [a] ce Duché n'étoit guère étendu à l'Ouest, où le Pays de Voivre lui servoit de limites.

(1) Chron. Gott-wic. T. 2. p. 694. & 695. (2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Lib. 5. p.

(a) Thionville étoit une Résidence Royale : voici ce qu'en dit le Pere Dom Michel Germain (*) Nam Pippini Carolingorum Parent's anno Regni secundo, Christi 753., Theodone Villa publica super Mosella dicitur à Fredegarii continuatore.

(*) Apud Ma-billon, de Re diplom. lib. 4. N. 141.

I do the last the service of the service of

LE DUCHE DE VOIVRE.

Ans un Diplome de Charlemagne, [5] ce Pays est (5) Chron. nommé Ducatus Waverinsis, & porte ailleurs le nom de Pagus Vabrensis. La partie Méridionale de ce pays n'est pas de mon sujet; il sussit de dire qu'il confinoit au Duché Mosellanique. D'anciens monumens rapportés par Brouwerus, Valesius, & l'Auteur du Chronicon Gottwicense, [6] y placent Iszich près de Luxembourg; Juveniacum (Juvigni, non loin de Montmedy;) Epoissus, (Ivoix;) (b) Chiniacum (Chiny) ce qui prouve qu'il comprenoit tout l'ouest du Pays de Luxembourg.

(6) Ibidi

(b) Autre Residence Royale. Apud Spissiam, dit le Pere Germain (**) Villam publicam Theodericus Rex morabatur, cum illum increpaturus adiit Colombanus, ut in ejusdem Sancti Vità Jonas memoret. Au reste Froix portoit le titre de Comté, puisqu'on lit dans un acte cité par l'illustre Mr. Hontheim In Comitatu Jvotio. (***) Les environs de Luxembourg formoient le Comté de Methingowe, comme il paroit par les actes que produit le même Auteur, (****) mais tout cela faisoit partie du Pays de Voivre.

10 20 10

THE PERSON NAMED IN -4 IIC 11100 (**) Ibid. No.

(***) Hist. Trev. T. 1. p. 54. (****) Ibid. p.

ARLON.

Ette Ville & son Territoire est distinguée dans le fameux acte de partage de 870, du Pagus Wavrinse, du Comitatus Moslinsis, & du Comté d'Arduenna. La Ville d'Arlon est fameuse pour son Palais, où les Rois (a) d'Austrasie firent souvent leur résidence.

(a) Villa Regia que ab auctore vita Sancti Condedi Anachorita (*) Fiscus (*) Sæc. 2. Be-Arelaunus vocatur; & in actis Sancti Lantberti Lugdunensis Episcopi : Arelaunus joned. pag. 863. (**) Sec. 3. Be- cundum Palatium. (**) Dom Mich, Germain apud Mabill. de Re diplom. L. 4. ned. parte, 2. pag. N.º 7. 464.

N.º IV.

LE PAGUS BEDENSIS.

U Nord du Duché Mosellanique étoit le Pagus Bedensis. Il comprenoit les Environs de Bidbourg, (1) Chron. (Castrum Bedense.) (1) Un Diplome de Pepin d'Heristal, de l'an 709, y place Epternach. Donamus Monasterio in loco qui cognomentum gerit Epternacum, Pagoque Bedensi ad Suram (2) Apud Mir. amnem exstructio. (2)

Tom. 2. pag. 556.

coll. tom. 1. p. 47.

Ce Pays s'étendoit jusqu'à l'extremité Orientale du Duché de Luxembourg, puisqu'un Diplome de Charlemagne de l'an 790 y place la Riviere de Salm : In Pago Be-(3) Vet. script. dense, in Loco nuncupato Droise, super sluvium Salmana (3)

N.º V.

LE COMTE' D'ARDENNE.

L'e reste de la Province de Luxembourg faisoit partie du Comté d'Ardenne, qu'il ne faut point confondre avec la Forêt de ce nom. Ce Comté étoit borné au Sud par

par les Pays de Voivre & d'Arlon, au Nord par le Pays de Liege, à l'Orient par le Duché Mosellanique & par le Pagus Bedensis, à l'Occident par le Condros. Les Annales de St. Bertin, l'acte de Partage & plusieurs Diplomes du 7.me & 8.me siècle en font souvent mention. Les Abbayes de Stavelo & de Malmedy étoient fituées en Ardenne selon le Diplome de Sigebert, de l'an 650: (1) in Foreste nostra, nuncupata Arduenna.... concessimus... (1) Apud Miut ibi Monasteria.... cognominata Stabulaco seu Malmundarium 173. construerentur. -Longlare près de St. Hubert étoit en Ardenne. Voici ce qu'en dit Dom Michel Germain, qui a travaillé avec succès sur les Palais des Rois des Francs : (2) Longlare vel Longolarium in sylva Arduenna... Chlota- bill.de re Diplomat. rium II. hospitem habebat Eodem in loco Pippinum bis hiemasse, videlicet anno 759 & 763 antiqui docent Annales. Lotharii Augusti præceptum Miræus profert, Actum Longlare, Palatio Regio. Est in Diacesi Leodiensi non procul à Sancti Huberti Monasterio, Villa Glare ab incolis nuncupata, qui vicus, truncato nomine, Longlaria & Longlariensis Palatii antiqua sedes existimatur. (a)

(2) Apud Ma- . lib. 4. n. 82.

Monsieur de Valois y met Bastonia, (Bastogne) (3) in voce Arduenna. & l'acte de partage de 870. Bistanc & Tumbas, qu'on croit être Beling & Tomen. Ces endroits suffissent pour indiquer l'étendue de ce Pays. Il est certain qu'il s'étendoit dans le Duché de Limbourg moderne, même audelà de la Weze; car une Donation de Henry III, de l'an 1008, (4) fait mention de Harve in Pago Harduennæ. L'endroit nommé Herve, à peu de distance de Limbourg, fubfiste encore.

Dans l'Ardenne étoit compris le Pays de Famenne, entre l'Ourte & la Choul. Un Diplome de la 7 me année du Roi Lothaire, rapporté dans le Chronicon Gottwicense, (5) fait mention de Villa Hamina in Falminne Pago;

(4) Mir. Don. Belg. l. 1. cap. 34.

(5) T. 2. p. 5921

⁽a) Il y à dans l'Ardenne un Prieuré nommé Longliers, appartenant à l'Abbaye de Florennes. La conformité des noms pourroit s'aire juger que c'est un reste de l'ancienne Longlare.

item in Falminne, locus qui dicitur Lomna, & in strata...& in Braciis &c. On croit que ces deux premiers lieux sont Hour en Famenne, & Lompré ou pont à Lomme. Les autres me font inconnus. Plusieurs autres cantons en faifoient encore partie. Les environs d'Ouren composoient le Pagus Nudoch, dont il est parlé dans un acte de l'an 783, en ces termes: in Pago Nudochi, in loco qui dicitur Urva. (1) Les environs de la Sure étoient connus fous le nom de Pagus Surensis: In Pago Surense super Fluvio Sura, in Villa quæ dicitur Gelesdorff. C'est ce qu'en dit un acte de l'an 703, cité par le savant Mr. Hontheim. (2)

(1) Hont hist. Trev. t. 1. p. 60.

(2) Ibid.

(3) Chronic. Gottw. t. 2. p. 585.

Dans l'Ardenne étoit encore une partie du Pays d'Eistia, (3) qui confinoit au Pagus Bedensis. Il comprenoit tout l'espace depuis la Sure & l'Oure jusqu'à l'extrêmité du Pays de Luxembourg, & même au-delà. D'anciens monumens y placent Vienna, (Vianden) Brumia, Stabulaus, Malmundarium; & comme ces lieux se trouvent d'ailleurs placés en Ardenne, comme je l'ai fait voir ci-dessus, il est clair que le Pays d'Eistia faisoit partie de cette grande contrée.

N.º VI.

LE CONDROS.

Es Annales de St. Bertin, sur l'an 839., font mention du Comitatus Condorosto. Ce Pays, renfermé entre l'Ardenne & la Meuse, touchoit au Nord au Pays de Liege à quelque distance de la Ville de ce nom. Les endroits nommés dans les anciens monumens font: Dinant. Hui, Cellæ, Marca &c. Voyez les Auteurs cités en marge. [4]

(4) Chronic. Gottwic. t. 2. p. 573. Valef. Notit. Des Monumens du dixieme fiecle donnent à la Ville d'Hui le titre de Comté. Dans un Diplome de Brunon (5) Martene & Archevêque de Cologne de l'an 953, on lit ces paroles: (5) reddidit ... in Pago Condustrio locum qui dicitur Villa

Durand Veterum Script. Collect t. 2. p. 46.

Galliar, p. 154.

27

in Comitatu Hoio. Plusieurs prétendent que ce Comté sut érigé en 779. Voyez Melart Histoire de la Ville & du Château de Huy. pag. 5. & suiv.

N.º VII.

LE PAYS DE LIEGE.

E Pays, au Nord du Condros, occupoit les deux rives de la Meuse jusqu'à Viset. J'ignore si le nom de Liuga, Leuga, ou quelqu'autre qui le désigne, a été connu bien longtemps avant le ome siècle. Il seroit dissicile d'en rapporter un témoignage antérieur à celui qu'on tire d'une donation de Charlemagne de 779, (1) où il (1) Mir. don. est dit : aliquos mansos in Angelgiagas in Pagello Leuhio. Il est constant que la Ville de Liege étoit un lieu désert du temps de St. Lambert, Evêque de Mastricht; ce ne fut une Ville que vers l'an 720. Il paroit d'ailleurs que le Pays a tiré fon nom de sa Ville Capitale. Il est donc plus sûr de croire, que, pendant tout le 7.me siécle & une partie du huitiéme, la rive gauche de la Meuse étoit de l'Hasbanie & la droite du pays de Masgauw. Alors, Liege, considérablement accrue, eut un territoire dans l'une & dans l'autre de ces contrées. Ce territoire, peu étendu à l'Ouest, s'étendoit à l'Orient dans le Masgauw, occupoit une grande partie du Limbourg moderne, jusqu'à Aix-la-Chapelle inclusivement; car dans un Diplome du Roi Lothaire de 844, (2) on lit ces paroles : Actum Novo (2) Chron. Gott-Castro in Pago Leodiensi. Ce Novum Castrum n'est autre ex Lunig. Spicileg. chofe que la Ville d'Aix-la-Chapelle, comme il paroit par une donation de Charlemagne de l'an 779. (3) Les autres endroits de ce pays étoient Heristallium, Jopila, Capræmons & Viset. Les trois premiers sont célébres au moyen âge pour avoir été des Palais Royaux & fouvent la Réfidence des Rois. (a)

Ecclef. t. 3. p. 784.

⁽a) Voyez D. Mich. Germ. apud Mabill. de Re Dipl. 1. 4. N. 66. 71. & 28.

LE PAYS DE MASGAUW.

U Nord du Pays de Liege, ou, si l'on remonte jusqu'au 7.me siécle, au Nord de l'Ardenne étoit le Pays de Masgauw sur les deux rives de la Meuse. Il s'étendoit jusqu'au Comté de Teisterbant, & avoit pour limites. La Bathua au Nord, la Taxandrie à l'Ouest, & les Hattuariens à l'Orient. L'acte de partage de l'an 870 le divise en Masau supérieur & inférieur, le point de séparation étoit à Ruremonde. Voici les principaux endroits de ce pays :

(1) Chart Gerberg. apud Mir. donat. plar. cap. 37.

MARSNA in Comitatu Masaugo; (1) c'est Mersem sur la Gheule, entre Fauquemont & la Meuse, lieu célébre par fon ancien Palais. (b)

(2) Mir. dipl. Belg. cap. 12. 1. 2.

TRAJECTA in Comitatu Moselant; (2) c'est la Ville de Mastricht. (c)

(3) Dipl. Henrici, anno 1055 in chron. Gotwic: T. 2. pag. 692.

Apinis in Pago Moselant; (3) c'est Eupen territoire de Limbourg.

714. apud Mir. t. 3. pag. 286.

Suestra... in Pago Mosariorum super fluviolo Suestra; (4) Diplom. (4) c'est Susteren, maintenant du Duché de Juliers.

Mir. don. Belg. lib.

In Pago Maso super fluvium Ruræ Monästerium quod Berg nuncupatur; (5) c'étoit un Monastere peu di-(5) Dipl. Lo- quou Deig nancapata. that ann. 858. apud stant de Ruremonde.

2. cap. 12. (6) Chronic. Gottwic, tom: 2. pag. 692,

BLARICGE in Pago Mosao; (6) c'est Blerik vis-à-vis de Venlo.

On voit par ce détail, que les deux bords de la Meuse, depuis les limites que j'ai déterminées, formoient l'ancienne Masgauw, dont le Comté de Maestand moderne, où le nom ancien s'est conservé, ne faisoit qu'une petite partie.

J'ai dit que ce Pays étoit borné à l'orient par les Hat-Ce peuple n'appartient à mon sujet que pour

⁽ b) Voiez D. Mich. Germain apud Mabill. de Re Dipl. L. 4. No. 90. (c) C'étoit encore une Ville Royale. Voyez le même Auteur No. 144.

(20)

autant qu'il occupoit ce Territoire qui comprend maintenant les environs de Gueldre, de Wagtendonk &c. Voyez chron. Gottwic. T. 2. p. 552.

Il faut revenir fur nos pas pour trouver aux Pays-bas méridionaux le Comté de Lomme, dont je vais parler au No. fuivant.

N.º

LE COMTE' LOMME. DE-

1-711-153 -- 1

E Comté, à l'Occident du Condros, comprenoit presque tout le Comté de Namur moderne, tout le Pays d'entre-Sambre & Meuse, & s'étendoit même un peu dans le Brabant. C'est ce qui paroit par les endroits qu'y placent les anciens monumens, que je vais produire, après avoir averti, que je ne fais ici que copier la dissertation du Pere de Marne, ne pouvant rien ajoûter à son exactitude. Selon le Plan que je me suis fait, il ne s'agit que de rapporter les endroits principaux qui peuvent constater les limites de ce Comté. (a)

D'abord il faut remarquer, que le Comitatus Darnuensis ou Darmiensis, (1) qui s'étendoit depuis la Sambre jusqu'en deça de Gemblours le long de la Riviere d'Ornau, nal Ben T. 3 p.375 &cc. comparé à Mir. d'où il a tiré son nom, (b) étoit une dépendance not. Eccles, cap. 13 de celui de Lomme. Ainsi le Pagus Lommensis étoit borné par le Brabant, l'Hasbanie, le Condros, le Hainaut & di-

- (a) Valesius, Juncker & Paulinus ont cru que le Comté de Los étoit compris dans celui de Lomme, apparemment par la ressemblance des noms; c'est une erreur; il appartient à l'Hasbanie; aucun des endroits du Pays de Los n'a été nommé comme étant situé au Comté de Lomme.
- (b.) C'est le sentiment du Pere de Marne. Je croirois plûtôt que ce Comté tiroit son nom du Village de Darmi près de Charleroi. Il s'est conservé à Gemblours une espece de tradition que St. Guibert étoit natif de ce Village, son Pere étoit sans doute Comte de Darnii. Au reste on ne risque guère en étendant jusqu'à ce lieu les limites du Pagus Darmiensis: d'anciens monumens y placent Chastelineau vis à-vis de Chastelet sur

La Chartre d'Othon qui porte constamment in Comitatu Darmiensi savorise beaucoup l'opinion de ceux qui tirent le nom de ce Comté du Village de Darmi.

vers petits pays qu'on y rapportoit. Voici les endroits dont il est fait mention dans les monumens anciens.

BEVERNA. Venit in Pago Lomacensi & mansit in villa qua dicitur Beverna; (1) C'est Biesme, qu'on appelloit autrefois Bievene & Beverne.

BRONIUM. In Pago Lomacensi in loco qui dicitur Bronium;

(2) C'est Brogne, ou St. Gerard.

CALCO. In Comitatu Laumensi Villam quæ dicitur Calco; (3). CORBREIUM. Apud Corbreium in comitatu Lommensi; (4) c'est Corbion à peu de distance de Ciney.

FLORINES. Abbatiam quamdam in Pago Lomacensi si-

tam.... Florines construxerunt. (5)

CUVINIUM. Prospero cursu pervenit ad Pagi Lomacensis Prædium Cuvinium; (6) c'est Couvin à deux lieues de Marienbourg.

HASTERIA; c'est Hastiers, mentionné dans un Diplome de Charles le simple de l'an 910. Voyez, sur cet endroit,

la dissertation du Pere de Marne.

LANDRICI CASTRUM. In loco nuncupante Landricum Castrum, super suvium Huya, in Comitatu Lomensi; (7) c'est Landrichamp près de Givet.

MAGINISIUS PAGUS. In Pago Maginisio in Comitatu Berengarii; (8) le Comté de Manise entre Revin & Givet. RUIVINIUM. Ruivinio in Pago Lomense; (9) c'est Revin.

GEMELAUS, Curtili &c. In Comitatu scilicet Lomacensi atque Darnuensi, Villam videlicet Gemelaus.... in eodem quoque Pago Villam Busiols Astnagia in Comitatu Darnuensi medietatem Villæ Curtilidiciæ; (10) c'est Gemblours, Boussieres, Anaymet, (a) & Courtil; & c'est 'une preuve que le Comté s'étendoit plus avant dans le Brabant que ne fait le Comté moderne de Namur.

(a) C'est l'explication de l'auteur que je copie. Il n'y a point de difficulté pour Gemelaus & pour Curtili; mais Bussiols n'est point Boussieres; ni Astnagia, Anaymet; Le premier est Boussioux, cense détruite, entre Gemblours & Ernage, dont le nom s'est conservé dans ce qu'on appelle aujourd'hui Les Prez de Boussioux, appartenans à l'abbaie de Gemblours. Le second est Ernage dont cette même Abbaie est encote en possession.

(1) ACt. D. Dagoberti p. 16. NBvoy ezla differtation du P. deMarne à la fuite de fon histoire de Namur p. 88. (2) Cod. Don.

piar. cap. 30.

(3) Dipl. Lothar. 2 in vet, feript.
& monum. T. 2.

p. 25.
(4) Chartres de Conrad de 1033 donat. piar. cod. cap.

. (5) Acte de Henri Not. Ecclef. Belg. cap. 34.

(6) Apud Surium vit. S. Gerardi 3. oct.

(7) Vet. fcript. & mon. T. 2. p. 40.

(8) Præcept.
Car. fimp. vide vet.
fcript. T. 2. p. 39.
(9) Chartre du
Roi Pepin, vide
Ann. Bened. T. 2.
in append. p. 706.
(10) Mir. T. 1.
p. 139.

WALAHAM. In Comitatu Darnuensi medietatem Villæ Walaham dictæ; (1) c'est Walhain.

VILLARE. Apud Villare in Darnoensi Comitatu; (2) p. 140. 15id & p. 56.

NAMUCUM CASTRUM, mentionné dans Sigebert sur l'an 689 & dans l'anonyme de Ravenne, étoit du Comté de Lomme; puisqu'on lit dans les actes de Mabillon: (3) (3) Vita Sti. Ea Tempestate Comes Berengarius Namucensi Castro præsideSS. ord. S Bened. bat: Or le Comté de Berenger étoit le Comté de Lomme. P' 253.

N.º X.

L'HASBANIE.

A U Nord du Comté de Lomme étoit le Pays d'Hasbanie, dont le nom se conserve encore dans celui de la Hasbaye moderne, borné à l'Ouest par l'ancien Brabant; à l'Est par le Masgauw & Pays de Liege; au Nord par la Demer qui le séparoit de la Taxandrie. L'acte de partage de l'an 870 y met quatre Comtés, (in Hasbania Comitatus quatuor.) Ils n'y sont pas nommés; mais on pourroit supposer que c'étoient Moilla, Diest, Nastenaco, & l'Hesbaing proprement dit.

Le premier de ces Comtés est nommé dans le testament du Comte Everard de l'an 837: (4) Balgingam & curtem nostram in Pago Moila, quæ vocatur Helissem. Ce lieu existe encore près de Tirlemont qui est indubitablement dans l'Hasbanie.

(4) Cod. Don. piar. cap. 15.

Le second se trouve dans la Donation d'Hotbertus de l'an 838: (5) Hasnoch...in Pago Hasbaniensi sive Diestensi.

Le troisieme dans un diplome d'Othon I, de l'an 948: (6) In Comitatu Nastenaco Villas scilicet Nastei, & Corbeis, & Avoncourt, & Curceles, Mansumque unum ad Curtem Romenei dictam, Villamque Molins.... Sylvamque Boisotgis, & Villam Ailant & Vrei. Ces lieux nous indiquent les environs de Wastine, de Judoigne, de Mont St. Wibert.

(5) Don. Belg. lib. 2. cap. 11.

(6) Dipl. Belg. lib. 1 cap. 18.

(1) Dipl. Belg. lib. 2. cap. 30.

Le Comté d'Hesbaing proprement dit ne doit point être confondu avec l'Hasbanie. Il en est clairement distingué dans un diplome de Henri III., de l'an 1040: (1) on y lit: Comitatum Arnoldi Comitis, nomine Haspinga, in Pago Has-

Voici les endroits les plus connus de l'Hasbanie, marqués dans les monumens anciens, & qui serviront à en déterminer les limites.

(2) Dipl. Othon. I. in dipl. Belg. 1.1. cap. 18.

WASMONT In Pago Hasbain; (2) ce lieu existe près de Landen. Et cette derniere ville étoit sans doute de l'Hasbanie; puisqu'elle étoit la résidence du premier des Pepins, qui gouvernoit cette grande contrée.

SARCHINIUM, qu'on appelle maintenant St. Tron, étoit de l'Hasbanie. On lit dans la vie de St. Trudon. La donation qu'il fit des Biens qu'il possédoit in Territorio Hasbaniensi, loco qui vocatur Sarchinium, super fluvium Cisindriam. (3)

HURION in Pago Hasbanio, selon un diplome du Roi Lothaire; (4) c'est Hérion entre Liege & Huy. Nouvelle preuve que le Pays de Liege en deça de la Meuse faisoit partie de l'Hasbanie. Les endroits suivans confirmeront cette preuve.

HARIMALLA in Pago Hasbaniæ, selon la donation de l'Empereur Lothaire; [5] c'est Hermale entre Liege & Viset.

Belisia, selon Mr. de Valois [6] & l'auteur du chronicon Gottwicense; (7) c'est Bilsen sur la Demer, aux confins de la Taxandrie.

Dungo, Halen, Scafnis & Felepa, font des lieux de l'Hasbanie, selon une donation du Comte Robert de l'an 746: [8] on y lit: in Pago Hasbaniensi locum quendam qui dicitur Dungo. Et un peu plus bas : Halen, Scafnis, Felepa & Marholt. Ista loca supra dicta sunt in Pago Hasbaniensi & Mansuarinsi.

Dungo, c'est Donck, à peu de distance de la petite ville d'Halen; Felepa, c'est Velpe peu distante de la même ville Schaffen & Meerhout, en deça de la Demer, sont clairement désignées par Scafnis & Marholt. Comme l'Hasbanie ne s'étendoit

(3) Theodor.in Vita Sti. Trud. cap. 12.

(4) Chron. Gott. ex Lunig - Spicil. Ecclef. T. 3 p. 784. & 785.

(5) Del'an 844 Donat. Belg. L. 1. cap. 6.

(6) Not. Gal. p. 242 (7)T.2p.623.

(8) Donat. Belg. lib. 2. cap. 5.

tendoit point au delà de cette Riviere; il faut placer ces deux endroits dans le Pagus Mansuariensis, mentionné dans la donation de Robert, & ce canton, renfermé entre la Demer, le Pays de Riën & la Taxandrie, ne s'étendoit guêre au-delà des deux endroits que nous venons d'y trouver.

Dans l'Hasbanie étoit encore le Comté de Brugeron (Brunengerunz); mais il n'en est parlé qu'à l'onzieme Siecle. Butkens en a si exactement décrit l'étendue, d'après un ancien Auteur, que je ne crois pouvoir mieux faire que

de rapporter ses propres paroles. (1)

" Ceste Comté estoit située dans l'Hasbaing entre les Ri- chap. 6. ex Ægid. ,, vieres Thile & Geete Elle commençoit à Poille- Auremvall in vita Otherticap. 14 apud " mort, passant entre les deux Hercines, Jausane, Setrud Chapeavil. T. 2. p. ", ou Sittert, Mallein, Brugeron, & la roche qu'on nom-" me Stalfouarge; de là vat au Puys de Longue-ville, com-" prennant toute la vallée de Hachewade jusques au chesne de St. Bavon près Chamont, & de Chamont suivant le , cours de la Riviere jusques à St. Quintin, tout ainsi que , la Thile court, & delà au gué Robert, tout en costoiant .,, la dicte Riviere, jusques à Corbeck & de là à Louveiel ou " Lovenioul, à Kisechim, à Betechim, à Glabbeche & au " Gue-Pepin jusques au passage de Grimene & de là au Pont " d'Aldevoirt, d'où derechef l'on rencontre le premier ter-" me de Poillemort susdict. Il semble que la chef-ville de ,, ceste Comté est la ville de Thillemont, car les bornes suf-" mentionnées vont tout au tour de la dicte ville &c. " La fituation de tous ces endroits, & les lieux qu'on connoît avoir été du Brabant, suffissent pour prouver que la Dile servoit de borne à cette Province & à l'Hasbanie.

A tous ces endroits je pourrois ajoûter Haimbecha & Halmale, dont il est parlé dans le Diplome du Roi Thierri de l'an 673; [2] Awanlia & Imburcio dans celui de Lothaire de l'an 844; [3] Hildina dans le Testament du Comte Everard de l'an 837; [4] Hermez dans le Diplome d'Othon I. de l'an 948; Scarpona dont il est fait mention fur l'an 628, [5] & plufieurs autres; mais ceux

(I) Trophées du Brabant, liv t.

^(2) Dipl. Belg. (3) Don Belg. lib. 1. cap. 6 (4) Cod. Don. piar. cap. 15.

⁽⁵⁾ Annal Trevir ho. 7. p.g 343.

(34)

que j'ai rapportés suffissent pour déterminer les limites de l'Hasbanie.

N.º X I.

LA TAXANDRIE.

A U Nord de l'Hasbanie on trouve la Taxandrie, bornée au Nord par les Comtés de Teisterbant & de Masgauw; à l'Orient par le Masgauw; à l'Occident par le Brabant, & les Pays de Riën & de Striën. C'est ce qu'il faut prouver par les endroits de la Taxandrie nommés dans les anciens monumens.

(1) Notit. Ecclef. Belgii, cap. 26. D'abord il faut remarquer qu'une grande partie du Comté de Striën étoit comprise dans la Taxandrie, puisqu'il est dit dans un diplome d'Othon I. de l'an 966: (1) hæreditas Sanctæ Gertrudis sita in Pago Tessandria super sluvio Struona, in villa quæ dicitur Bergom. J'en dis autant du Comté de Riën: au No. suivant on verra que Westerlo & Meerbeke, situés sans doute en Taxandrie, sont attribués au Comté de Riën.

(2) Cod. don. piar. cap. 8. fed emendatius in Notit. Marchion.p. 88

Alphen, près de Breda, étoit dans la Taxandrie, selon le testament de St. Willebrord: (2) on y lit: Alphein in ipso pago Taxandrio. Ce testament sait encore mention de Wadradoch super slumine Duthmala, c'est Wêerd sur la Dommel; de Diosna super sluvio Digena, apparemment Dyessèn dans la Campine, d'Heinessoth & d'Hokanschot, tous situés in Pago Taxandrio.

(3) Ex Chron. Gottw. T. 2p.796.

Dans les Traditiones Laurishamenses (3) il est parlé d'Empele, d'Herpina, de Rosmalla, d'Ortina, de Palati, tous dans la Taxandrie. Le premier de ces endroits c'est Empel près de Crevecœur; le second est Erpen au Pays de Ravesteyn; le troisième & quatrième se trouvent aux environs de Bois-le-Duc; le cinquième c'est la Peelt. Dans un Diplome de l'Empereur Othon II., (4) il est fait mention de Northrevic & Edinghem in Pago Tessandriæ.

(4) Donat. belg. lib. 1. cap. 14. Norderwyk & Iteghem ou peut-être Eghem, subsistent de nos jours.

Une Donation de Charlemagne, de l'an 779, (1) met Budilio in Texandria, c'est Buel entre Hamont & Weert.

(1) Ibid. Lib; 2. cap. 8.

En 877, Charles le Chauve donna à l'Eglise de Ste-Gertrude à Nivelle Villulam Forest in Taxandro; (2) c'est Vorst à peu de distance de Westerlo.

(2) Ibid. cap.

L'auteur de la vie de St. Rombaud, place la ville de Lier en Taxandrie; celui de la vie de St. Trudon y met Hamme près de Tessenderlo; & pour ce dernier; son nom seul suffit pour marquer qu'il étoit de la Taxandrie.

Un ancien Auteur nous a indiqué les bornes de ce Pays du côté de l'Hasbanie & du Pays de Liege : (3) Regio ditil, cui Taxandria nomen est, qua à Trajectensi Oppido versus Septentrionem vix tribus milliaribus disparatur, & au chapitre 12: Locus iste (Belisia) in ingressu Taxandriæ positus. Comme Bilsen étoit indubitablement de l'Hasbanie, ces paroles ne fignifient autre chose, finon que la Taxandrie commençoit en cet endroit : nouvelle preuve pour mettre la Demer entre ces deux Provinces.

non in Vita Sti-Lamberti cap. 10.

N.º XII.

LE PAYS DE RIEN.

Es Bornes de ce Pays étoient au Sud le Brabant; lau Nord le Comté de Striën; à l'Est la Taxandrie & à l'Ouest l'Escaut, qui le séparoit du Pays de Waes.

On lit dans une donation de Rohingus, Marquis ou Comte de ce Pays, de l'an 725 ou environ: (4) Villam nostram que est constructa in Pago Renensium (Rien-piar cap. 7. sium) super fluvium Nutta, in loco nuncupato Preprusdare & in alio loco vocato Winlindechim, & dans le Teftament de Saint Willebrord: (5) Rohingus mihi condonavit vel tradidit Ecclesiam aliquam quæ est constructa in Antverpo Castello super sluvio scalde in Pago Renensium cum

(4) Cod. don,

(5) Ibid cap 8.

appendiciis suis, Villas denominatas his nominibus: Bacwalde, Winnelincheime, Furgalare &c. J'ignore absolument ce que c'est que Preprusdare; mais du moins est-il prouvé par ces passages, qu'Anvers, Boucholt, Voghelaer, & Weyneghem faisoient partie du Comté de Riën, Deurne, l'ancienne Turninum ruinée au neuviéme siécle, en étoit aussi, puisque ce lieu est situé entre Anvers & Weyneghem.

(I) Cod. Don. piar. cap. 42.

J'ai déjà dit que le Comté de Riën s'étendoit assez avant dans la Taxandrie, & qu'il en faisoit même partie. Effectivement on lit dans la Donation d'Aufride (1) de l'an 997 : quamdam mei juris hæreditatem quam antea potestative possederam, infra Comitatum Riën nuncupatum, quorum locorum hæc sunt Nomina: [a] Westerlo, Odlobolo, Mierbeke, Hoybeke, Burente, &c. Et dans celle de l'Empereur Henri de l'an 1008: [2].... proprias sylvas quæ sunt inter illa duo flumina quæ ambo Nithe vocantur & tertium quod Thila

(2) Ibid. cap. 43

tobr.

nominatur, sita, & qua pertinent ad illas Villas Heiste ac Badfride, nec non Maclines (quaet Mechelen) nominatas, quod tamen totum Waverwald appellatur, in Comitatu vero Gozilonis Comitis, qui Antwerf dicitur, situm, &c. Or (3) Molan nat. l'ancien Auteur de la Vie de St. Gommar, [3]
SS. Belg ad 11 Ocen parlant de la Ville de Lier, située sur la Nethe, nous apprend que cette Riviere féparoit, en cet endroit, le Pays de Riën de la Taxandrie. Mais les Villages de Westerlo, de Meerbeke, d'Heist & de quaed Mechelen, étant bien au-delà de cette Riviere; il faut nécessairement que du temps d'Aufride & de l'Empereur Henri les limites du Pays de Riën n'étoient plus les mêmes que du temps de St. Gommar, ou bien que le Pays de Riën n'étoit qu'une partie de la Taxandrie, c'est-à-dire du moins les endroits situés au-delà de la Nethe.

(a) L'Historien Heda produit aussi ce Diplome; (*) mais avec quelque dissérence (*) Pag. 93. pour les nons de Villages ; favoir : Westerto , Oudlo , Colo , Mirenbecke , Honbecke , Borchte. On croit qu'il s'agit d'Olen, de Quaedbeke, d'Honberg & de Berchum. Les deux autres lieux font plus connus.

N.º XIII.

LE BRABANT.

U Sud du Pays de Riën étoit le Brabant, borné A l'Ouest par l'Escaut, à l'Orient par la Dyle, &

au midi par la Haîne.

Ce Pays étoit donc bien différent de ce qu'il est actuellement. Plus resserré à l'Est, il comprenoit à l'Occident cette partie du Quartier de Dendermonde, qui est en deça de l'Escaut, & tout le Comté d'Alost, & au Midi une bonne partie du Haînaut. C'est ce qui paroîtra par le dénombrement des lieux mentionnés dans les monumens anciens.

MALINES étoit du Brabant, selon un Diplome de Pepin de l'an 753, cité par Grammaie: [1] on y lit: Terram in Bratuspantii medio ubi Scalda Thylam excipit, diciam & Provinc Mechl. Francis Maslinas.

VILVORDE étoit du Brabant : On lit dans un Diplome de Charlemagne de l'an 779, [2] Filfurdo in Bragbando. (2) Don.

(2) Don. Belg.

Pour BRUXELLES, on ne doute point que cette Ville n'ait toujours été du Brabant; mais la pluspart des Auteurs prétendent qu'elle n'existoit point avant le neuvième siècle. J'avoue qu'il n'est pas possible de prouver que ce fut dès lors une Ville; mais enfin il y avoit au septiéme siécle un endroit nommé Brossella. On lit dans la Chronique de Balderic : [3] cum Ægrotaret (S. Vindicianus) apud Brossellam Diacesis sua Territorium. On sait que Bruxelles étoit autrefois du Diocèse de Cambrai, dont St. Vindicien étoit Evêque. Ce Prélat mourut vers l'an 695. l'Auteur de la vie du Saint : cum contigit eum (Sancium Pag. 26. Ajoutez à ce témoignage, celui qu'Haræus a tiré [4] de Vindicianum) in quoddam Diacefis sua Territorium quod Brosella dicitur devenire.

Louvain, connu au neuvième siècle par les courses [a]

(a) Nortmanni in Regnum Lotharii revertentes, in loco qui dicitur Loven Castra metantur, Rhegin & chron. Mirai ad annum 886. Chron. Sigeb. Gemblacenf. ad annum 885.

des Normans, étoit du Brabant. On lit dans la Chronique de Sigebert sur l'an 1012 : Henricus Imperator Godefridum Ducem cum exercitu in fines Bratuspantium mittit ad obsidendum Castrum Lovanium. En effet la Dyle séparant le Brabant d'avec l'Hasbanie, Louvain étoit à l'extrêmité du Brabant.

(I) Donat. Belg. lib. 2. cap. 14. & Not. ad cap. 15.

Un diplome de Charles le Chauve de l'an 877 [1] y place les lieux suivans : Villam Gaugiaco in Comitatu Brachbantinse, Liniacum in eodem Comitatu, & Wambacem, Tobacem, Iturnam, Rosbacem, Hanuariam, Bolarium. C'est Goyck, à peu de distance d'Halle, Lennick Territoire de Gaesbeek, Wambeke appartenant au Chapitre de Nivelle, Tubise entre Halle & Braine le Comte, Itre près de Nivelle, Rosbeke, Hennuyeres & Baulers ou Beaulez. Des Monumens postérieurs confirment encore cette étendue vers le midi: In Pago Braivibant in loco qui dicitur Dorp, dit Folquin dans une donation de l'an 950. [2] Est Ecclesia quædam (2) Diplom. Belg lib. 1. cap. 19. in Pago Brachatensi sita vulgo Nivella dicia, dit l'Empereur Henri dans un diplome de l'an 1041. [3] In Pago Bracbatensi juxta Tornacum dit Sigebert de Gemblours sur l'an 1059. In Pago Brachatensi Ecclesiam de Melin, item Villam quæ vocatur Nieuwehova, dit l'Evêque Lietbert dans une donation de l'an 1064. [4] c'est Melin près d'Ath, (4) Diplom. Belg. lib. 1. cap. 35. & Nieuwenhove à peu de distance de Grammont. J'en omets plufieurs. [a] Qu'on ne dise pas que ces preuves foient insuffisantes pour être du dixieme & onzieme siecle; car dès l'an 802, il est fait mention de Leuse dans un diplome de Charlemagne. [5] Fiscum nostrum qui vocatur Luthosa in Pago Brabant. Et dans un diplome de Charles le Chauve de l'an 880, Ville, à peu de distance de la Haîne, est placée en Brabant: (6) In Pago Bragbantense in loco qui dicitur Villa. Je ne m'arrêterai donc plus à prouver une

(5) Mir. Op-dipl. tom. 3. pag. 8.

(3) Notit. Ecclef. Belg. cap. 37.

(6) Ibid. p. 10. chose qui n'est pas susceptible de contestation, & je mettrai en fait que l'ancien Brabant étoit borné au midi par la Haîne qui le féparoit du Haînaut.

> (a) Voyez les Trophèes de Brabant de Butkens T. 1. p. 17. On y prouve que Conde, Lens, Perweys, Liessines, Herines, Halle, Saincles &c. étoient tous situés en Brabant.

Il n'est pas moins clair qu'il ait eu à l'Occident l'Escaut pour seules limites. Ex Monasterio quod dicitur Ganda, quod situm est in Pago Brachbantens, dit l'Empereur Louis dans un diplome de l'an 819. [1] Tout ce qu'en la Ville de Gand est du côté droit de l'Escaut étoit autresois du Brabant; c'est la remarque de Butkens dans les aunotations sur sa Table Géographique. [2] Dans ses Preuves il rapporte [3] ce passage des Régîtres du Brabant: Ipse verò Dux de tota Terra Alost & de ejus appendiciis omnibus & justitiis, quæ protendunt à Ponte Gandavi, qui dicitur Pons Brabantinus, usque ad Pontem de Aldenarde, me legitime seudavit.

On lit encore dans une donation de Charles le chauve de l'an 864: [4] In Pago Brachbatense in Villa Uncorminia.... & in Villa [Flithersale, & Villa Gisingarule. Les deux derniers endroits sont Vlierseele & Gyzenzeele ou Gyzeele, situés dans le Comté d'Alost. L'ancien Brabant ayant une étendue si considérable, il n'est point surprenant que l'acte de partage de l'an 870 y place quatre Comtés. (In Brachanto Comitatus quatuor.

Le Pere Wastelain (p. 455.) dit que les environs de la Senne, depuis sa source jusqu'à Bruxelles, étoient autrefois connus sous le nom de Pagus Senonagus. Il dit qu'il en est parlé dans Fredegaire, à l'occasion d'un Marchand François, nommé Samon, natif de cette contrée, lequel, étant alle trafiquer chez les Esclavons, les servit si bien dans une Guerre dangereuse, que ce Peuple, charmé de ses belles actions l'éleverent sur le Trône. Ce trait se trouve effectivement dans Fredegaire, & commence par ces paroles: (5) Anno XL. Regni Chlotarii, homo nomine Samo, natione Francus, de Pago Sennonago; &c. Mais est-il bien certain qu'il s'agit là des environs de la Senne? il y a des manuscrits qui portent de Pago Senonico, au lieu de Sennonago d'autres lisent Sennonagago. Sennonico se trouve à la marge dans Du Chesne: Mais quelle que soit la leçon véritable, il est visible que ce n'est qu'une corruption de Senonensis Ager, les environs de Sens. On sait

(1) Cod. donat. piar. cap. 14.

(2) Troph du Brab. tom. 1. p. 17. (3) Preuves p. 61.

(4) Cod. Don. piar. cap. 19.

(5) Du Chefne Tom, 1. p. 754-

(40)

(I) Car. Calvi cap. 1. pag. 113.
(2) Ibid. p. 80.

qu'au moyen âge ce Pays portoit le nom de Pagus Se-On lit dans un Capitulaire de Charles le chauve, publié par Sirmond: (1) Wenilo Episcopus, Odo & Donatus, missi in Pago Senonico; & dans un autre: (2) Wenilonis Senonicæ Urbis Metropolitanæ Episcopi Suffraganeus &c. Je suis bien trompé si le Pagus Senonicus ou Senonagus de Fredegaire n'est pas le même dont il est parlé dans les Capitulaires de Charles le chauve.

N.° XIV.

LE HAINAUT.

E Pays, étant distingué de l'Ostrevant qui dépendoit de l'Artois, de toute cette partie qui est en deça de la Haîne qui étoit du Brabant, distingué encore de la Fagne & du Pays de Famars, il faut qu'il ait été renfermé entre la Haîne, la Sambre, le Pays de Lomme, l'Ostervant & le Pays de Famars.

Dans la vie de St. Ansbert il est fait mention du Mo-

(3) Angrad. de Vita Ansberti in Boll. p. 354.

557.

(5) Dipl Belg. lib. 2. cap. 7.

(6) Cod. Don. piar. cap. 25.

nastere d'Altus Mons, situé sur la Sambre en Haînaut: il y est dit que ce Saint Evêque y mourut en 695. (3) C'est Tom. 2. Febr. apud Haut-mont près de Maubeuge. Ce dernier est placé en Hainaut dans le testament de Ste. Aldegonde écrit vers l'an (4) Mir. Op. 646. (4!) Il y est dit : Villam ipsam, in qua monasterium Dipl. tom. 3. pag. Grum all situm est, quæ nuncupatur Malbodium, sitaque est in Pago Un Diplome de l'Empereur Louis, de l'an 821 (5) y met Saissignies sur la Sambre : In Pago Hainoënsi su-

Le Monastere de Lobbes étoit du Hainaût; c'est ce qui paroît par une Donation du Roi Lothaire de l'an 908, [67 où il est dit : Laubacensem Abbatiam ... in Pago ac in Comitatu Hainuensi sitam. Dès l'an 691 & 697, Pepin d'Heristal avoit donné à ce Monastere les Terres & les Forêts (7) Mir. Opera mentionnées dans ce passage: (17) Monasterio quod est in Laubiis super Sambrum fluvium donamus Terram & sylvam,

per fluvio Sambra Villulam nomine Sassigniacas.

Dipl. tom. 2 p.1126 & tom, 3. p. 283.

que est inter Rivum de Grunghart & Rivum de Hergnaut qui defluunt in Sambrum, quæ sylva Forestella dieta est ab antiquo.... Villas de Moustiers & de Bavis Hæc autem sunt loca de præcinctura illius prædii. Terminus aquæ incipiens à loco qui dicitur Ralhiers usque de sub Moustiers, ad nemus Sancta Monegundis diffiniens. Terminus Sylvarum: Nemus totum quod dicitur Eumont, usque ad aquam venientem de Walhiers . . . ! . & ab aqua de Walhiers, totum Nemus quod dicitur Bruelh, & Fangias usque ad Levoion, usque ad Willenier, & alia sylva juxta Wilhies à Monte qui dicitur Gomont & merdosum Vadum usque ad Villam de Wilhies & Nemus situm in finio de Duchon Ecclesiam de Alna similiter Monasterium Wallare .. &c. Tous ces lieux étoient donc dépendans de l'Abbaie de Lobbes; mais ils ne sont point du Hainaût, étant situés dans la Fagne dont je parlerai bientôt.

ALNA, dont je viens de faire mention, étoit dans un petit canton entre Thuin & Charleroi, sur les rives de la Sambre & que pour cette raison on appelloit Pagus Sambrensis. (I)

Ce que j'ai dit jusqu'ici sussit pour prouver que le Haî- Belg. pag. 440. naut s'étendoit le long de la Sambre, depuis le Comté de Lomme jusqu'aù delà de Saissignies. Je m'en vais rapporter les endroits qui en determinent les limites du côté de la Haîne.

CRISPINUM, Abbaie fondée par St. Landelin vers le milieu du 7.me siecle; c'est Crépin, à peu de distance de Condé il en est parlé dans un diplôme de Charles le Simple (a)

CELLA, URSIDUNGUS, présentement St. Guislain, du nom du Saint qui y bâtit un Monastere vers l'an 650. (2)

CASTRI-Locus, dont il est fait mention dans la vie de Ste. Vaudru, & dans plusieurs chartres du 7.me & 8.me siecle. (3) C'est maintenant la Ville de Mons.

Undium.

- (a) C'est dans la chronique de Balderic; on y lit ces paroles; (*).... In Pago (*) Pag. 108-9prefato Hainou super flumen Hon Abbatiunculam dictam Crispin. Il est encore fait (**) Ibid. pag. mention de Villers dans cette même Chronique, dans un acte de l'au 885. (**) On y lit: Villam qua dicitur Villare, qua est sita in Pago Hagnoonse super suvium 87-

(1) Wastel. Descrip. de la Gaule

(2) Ibid.

(3) Ibid. pag.

Pour avoir les limites du Haînaut du côté du Pays de Famars, il faut imaginer une ligne depuis Saissignies sur la Sambre jusqu'à l'Escaut entre Valenciennes & la terre d'Amblise. Valenciennes étoit du Pays de Famars; Amblise étoit en Haînaut sclon le diplome de Charles le chauve de l'an 877. (1) qui fait encore mention de plusieurs endroits tous situés en Haînaut : In Pago Hainoginense Villam que dicitur Halcim (c'est Hauchin du côté de Binch) In eodem quoque Pago Villam quæ dicitur Teonis In Villa verò quæ dicitur Salcem ejusdem Pagi cum sylva quæ vocatur Ambligia.

(I) Dipl. Belg. lib. 2. cap. 11.

Il est encore fait mention dans les chartres anciennes d'autres endroits du Haînaut; mais qui ne décident point (2) Don. Belg. les limites. Dans un Diplome de Lothaire de 844, (2) on trouve les lieux suivans : In Pago Hainionense, Herinio, Hiriniolo, Kinneras, Waldriaco, Agimagas, & Alto Porto.... In Prædicto Pago Hainionense Loveruna....&c.

Un des plus célébres endroits du Haînaut c'étoit Leptines, maintenant Estines près de Binch. Fiscum hunc regium à Regibus venationis gratia, (dit le Pere Dom Germain (3) frequentatum docet Fulcuinus in Laubiensis Monasterii chronico, cujus Abbates primos id circo tradit Pontificialibus infulis ornatos fuisse, quod locus ille, regià munisicentia constructus, regio Palatio contiguus, scilicet Leptinis, nulli aliter committeretur. Au reste si Leptines se trouve quelque part attribuée à la Jurisdiction de Cambrai, c'est du Diocése qu'il faut l'entendre. Il est bien certain que le Pagus Cameracensis ne s'étendoit point jusqu'aux environ de Binch en Haînaut.

(3) Apud Mabill. de re Diplom. l. 4. N. 79.

Au reste il n'est pas surprenant que plusieurs lieux de cette contrée aient été cités par les anciens tantôt comme étant du Haînaut, & tantôt du Pays de Famars. Tout ce Pays portoit anciennement ce dernier nom. Ve-(4) Chronol. teres, dit l'Historien Folquin, (4) Fanomartensem dixe-Lobb. in Spicileg. runt, innioree à marie Folquin, (4) runt, juniores à nomine prætersluentis Fluvii, Hainou Vocaverunt. Il seroit dissicile de prouver que le Nom de Haînaut ait été en usage avant le 7.me siécle.

Dacher. p. 2. pag. 731.

N.º XV.

LE PAGUS FANOMARTENSIS, OU LE PAYS DE FAMARS.

I 'On ne doute point que ce Pays n'ait tiré fon nom du Village de Famars au Sud de Valenciennes, ce lieu ayant été connu dès le temps des Romains. Quoiqu'il en soit, le Pagus Fanomartensis, distingué du Hainaut dès le milieu du septiéme siécle, étoit renfermé entre l'Escaut, le Cambresis, la Fagne & le Haînaut. En voici les Preuves.

VALENCIENNES est placée en Famars par l'Historien Eginard, (1) & par un Diplome du Roi Lothaire de SS. Mart. Petr. & l'an 860. (2) In Pago nuncupante Fanomartinse super fluvium Marc. qui vocatur Scaltus, mansum unum ex fisco nostro Valentianas. L. 2. cap. 9. L'escaut étoit donc la borne du Pays de Famars & le séparoit de l'Ostrevant. (a)

Solemes, sur la frontiere du Cambresis, est placée en Famars, par un Diplome de Childebert de l'an 705. (3) L. 2. cap. 5. Villa nostra Solemio in Pago Fanomartensi. Le Pays de Famars confinoit donc au Cambresis.

(3) Dipl. Belg.

MAROILLES, à peu de distance de Landrecies, est placée en Famars, dans la donation de St. Huntbert de l'an 667. (4) Sacrosanctum Monasterium quod vocatur Maricolas... (4) Cod piar. cap. 5. ... stum in Pago Fanomartensi, super sluviolum qui vocatur Helpre.

(4) Cod. Don.

FICHAU, près d'Avênes, est placé en Famars, dans la Vie de St. Etton, où il est dit, que ce Saint mourut à Fisciaco in Pago Fanomartensi. En cet endroit le Pays de Famars confinoit à l'Orient à la Fagne, & au Sud à la Forêt de Thierache, où l'on trouve Floyon, dont il est parlé dans la Vie de St. Ursmare écrite au huitieme siecle.

(a) Valenciennes étoit aussi une Résidence Royale: Dom Michel Germain, tant de fois cité, en parle en ces termes: (*) Nec minore loco apud francorum Reges fucrunt (*) Mabill. de Valentiana, inter quos Chlodovcus III., anno Regni 3., cum Valencianis, inquit, in redipl. 1.4. N. 148. Palatio nostro ... ad universorum causas audiendas ... resederemus.

N.º XVI.

LA FAGNE.

E Pays étoit renfermé entre le Pays de Famars, à l'Ouest; la Thiérache au Sud; le Pays de Lomme à l'Est & l'ancien Haînaut au Nord. Il étoit tout couvert de Forêts; j'ai rapporté, en parlant du Haînaut, plusieurs Terres que le Monastere de Lobbes y possédoit en vertu d'une donation ou plûtôt d'une Confirmation de Pépin. Ces Terres avoient été données à Saint Landelin, dès l'an 640, par le Roi Dagobert. On en trouve le Diplome dans la Chronique de Lobbes & dans les Donations de Miræus. (1) J'en rapporte le passage suivant : Concedo & dono Landelino Mauroso ex Prædone converso, Prædium meum in Fania, Wallare dictum, cum Villis, terris, Sylvis, pratis, aquis, aquarumque decursibus subnotatis & certis limitibus assignatis.... Villam Baviam cum omni Territorio suo: aquam ipsam.....incipiens à loco qui vocatur Railhiez, usque dum descendit in aquam dictam Elpram : Sylvam quæ dicitur Ætimundi totam...à Sylva de Baileporis, usque ad aquam prædiciam inter Baviam & Wallare, & ab eadem aqua, totam Sylvam quæ dicitur Brolium & Fania & Mansilium & Clarus Voionus & Wiellamanus: Sylvam prope Wilheis à Monte Gomundi & Merdoso Voiono usque in Villam de Wilheis: Sylvam Ducionis &c. Baives, la Riviere d'Helpre, Wallare ou Wallers, Wilhies sont assez connus. Lætia, (l'Abbaie de Liessies) est nommée dans un Diplome du Roi Pépin de l'an 751. Il est fait mention de Terluinum, dans la vie de Ste. Hiltrude; & de Curtisfolre dans celle de St. Walbert. C'est le Bourg de Terlon, & le Village de Coufoire.

(1) Donat. Belg L. 2. cap. 1.

N.º XVII.

LE CAMBRESIS.

L paroit, par les limites des contrées voisines, que le Pagus Cameracensis doit avoir eu, au septieme & huitieme siecle, à peu près la même étendue qu'a le Cambresis moderne. Ces limites étoient, à l'Occident le Pagus Adertisus; au Nord le Pagus Ostrebannus & le Pays de Famars; à l'Orient le même Famars & la Forêt de Thiérache; au Midi la Picardie qui n'est point de mon sujet.

Je dis à peu près la même étendue, puisqu'il est certain que le Monastere d'Honnecourt maintenant en Picardie, faisoit au septieme siecle, partie du Cambresis. C'est ce qui paroît par le Diplome d'Amalfride de l'an 677:(1) où il est dit: Hoc est Monasterium nostrum, cujus vocabulum est Hunulsocurtis, in Pago Kambrincense super stuvio Scald.

(1) Mir oper. Diplom, tom, 2, pag. 927.

Les autres endroits de cette contrée étoient :

CAMERACUM, (Cambrai) Ville ancienne, connue par les monumens Romains, & célébre fous les Rois Francs de la premiere Race.

VINCIACUS, (Vinci,) qu'on nomma Crevecœur depuis la Bataille de 717 que les François y perdirent contre Charles-Martel. (2)

CALDRIACUM, [Caudri,] lieu du Martyre de Sainte page 432.

Maxellende en 692. [3]

CARNERES, Lis, Venzenzias, Muntiniacum, Gualtercurt, Gundreceias. Il est sait mention de tous ces lieux
dans un Diplome de Charles le simple, de l'an 909, [4]
comme étant situé in Pago Cameracense. Le premier est
Carnieres, le second est peut-être Neuvelis près du Câteau Cambress; le troisième est une corruption pour
Vendelgiæ, (5) c'est l'emplacement du Câteau Cambresis, comme il est prouvé par la Chronique de Baldric;
(6) le quatriéme est visiblement Montigny; le cinquième
est Wellincourt; le sixieme m'est inconnu. (a)

(4) Mir. opera Dip. t. 2. p. 937.

(3) Ibid.

(2) Wastelain,

(5) Ibid.p. 938. in Notis.

(6) Chron. Camer. pag. 200.

(a) J'attribue ce Diplome à Charles le Simple Roi de France, & non Empereur en

N. O XVIII.

LA FORET DES ARDENNES E LA FORET CHARBONNIERE.

E ne dirai qu'un mot de ces deux célébres Forêts. La seconde n'étoit sans doute qu'une continuation de la premiere; ou plutôt ce n'en étoit qu'une partie, à laquelle on donna ce nom, au moyen âge, à cause des charbons qu'on y faisoit. Les Ardennes commençoient (1) Voyez dans le Duché Mosellanique, (1) occupoient tout le Condros, qu'elles debordoient au long & au large, & passoient au Midi du Comté de Lomme, dans la Fagne & dans le Haînaut oriental. Dans ces deux contrées elles portoient le nom de Sylva Carbonaria, car on lit dans Folquin (2): Hungari Hasbaniam flammis & rapina agressi, Carbonaria petiverunt, & intra claustra Laubiensis Monasterii, quod incenderunt, duos obtruncarunt. Le Monastere de Lobbes étoit donc fitué dans la Forêt Charbonniere. Et les Annales de (3) Sur l'an 687. Metz (3) disent, en parlant de Pepin de Landen: Qui Por pulum inter Carbonariam Sylvam & Mosam Fluvium & usque ad Frisonum fines vastis limitibus habitantem; justis legibus gubernabat. Ce Prince étoit Duc d'Hasbanie & de Brabant, & la Forêt en question doit avoir couvert une partie de cette derniere Province, puisque son Gouvernement étoit, de ce côté là, renfermé entre la Forêt Charbonniere & la Meuse. Il est bien visible que le Bois de Soigne, le canton nommé Hageland, les Bois de Meerdael, de Mormal, & de Sirault, & les Ardennes modernes ne sont que des

l'Acte de partage de 870.

(2) Ad ann.

909. Monsieur Foppens en rapporte ainsi le Titre: Carolus Magnus Impérator varia Pradia attribuit dicta Ecclesia Cameracensi anno 909. ce qu'il confirme dans une note, où il renvoye à la Généalogie de Charlemagne, c'est une bevue. Charlemagne mort en 814., ne pouvoit donner des Diplomes en 909. Il y est d'ailleurs sait mention de Zuentibold qui naquit plus d'un demi-siecle après la mort de Charlemagne.

restes de ces vastes Forêts.

ARTICLE

PAYS-BAS NEUSTRIENS.

Es Provinces qui dépendoient de la Neustrie étoient celles que comprennent aujourd'hui l'Artois & la plus grande partie de la Flandre. J'y ajoûterai les Iles de la Zelande, parce qu'on a cru longtemps que deux de ces Iles ne faisoient avec la Flandre qu'un même continent. Je commence par la partie méridionale.

N.º

LE PAGUS ADERTISUS.

E Pays n'est autre que le Pagus Atrebatensis dont au moyen âge on avoit corrompu le nom ancien. (a) Il est constamment distingué du Pagus Ostrebannus, du Pagus Tarvanensis &c.; Mais le Pere Wastelain n'a point eu raifon de dire qu'il ne contenoit guère que les Baillages d'Arras, de Bapaume, de Lens & de Bethune. (1) Les principaux endroits marqués par cet Auteur comme étant Gaule Belgique p. du Pagus Adertisus, sont : Atrebatum, (Arras) Mont St. Eloi, Sarcinium ou Siricinium (Sarcin) Victoriacum, (Vitri fur la Scarpe); Lambræ, (Lambres (b) fur la même Riviere); Bariacum, (Boiri-Sainte Rictrude;) Mareolum (l'ancien Abbaie de Mareul); Henniacum, (Hennin-Lietard); Lens; Sancti (Sains proche d'Oisi.) A tous ces lieux mentionnés dans la description du Pere Wastelin (2),

(I) Wastelain Description de la

(2) Ibid. pag, 365. & fequent.

⁽a) On fait combien les noms propres sont maltraités par les Auteurs du moyen Age. Non seulement on trouve Adertisus pour Atrebatensis; mais Bagisinus; pour Bajocensis; Carrentinus pour Carnotensis; Lisuinus pour Lexovicensis, & mille autres semblables Voyez Sirmond. In notis ad Capitul. Car. Calv, pag. 29. de l'Edit. in 8vo. (b) Si le Pere Wastelain met Lambres dans l'Adertisus, ce ne sauroit être que parce que ce Pays comprenoit l'Ostrevant, qui s'étendoit non seulement jusqu'à Lambres, mais même jusqu'à Gouy, comme je le dirai en son lieu.

(48)

(1) Diplom. Belgelib, 1. cap. 4.

(2) Notit. Eccles. cap. 3.

(3) Mir. Op. dipl. tom. 4. pag. 1.

j'ajoûterai Berninville & Dinville, dont il est fait mention dans une diplôme du Roi Thierri de l'an 673 (1): In Atrebato Pago Atheas, Felci ad Portam Ecclesia, Bernivillam, Daginvillam. J'ajoûterai encore trois autres tirés d'un Diplôme de Clothaire de l'an 662 (2): Monciaco, Walliaco, Bellivino In Pago Atrebatense. Enfin une lettre du Pape Jean d'environ l'an 686 nous fait connoître les endroits suivans (3): Villis Belrenio, Mendonivilla, Aquis, in Pago Atrebatense Friscini-Curte, Batsala, Berleta, Squavia, Ors, Sautscide, Radonivilla, Dominica-curte, Maraculo, Rodulfi-curte, Unciaco. Plusieurs de ces lieux me sont inconnus; Moniaco, c'est sans doute Monchy, Village à deux lieues au Sud d'Arras, qui a donné son nom à une Famille illustre & qui subsiste. Wailliaco & Bellirino ou Belrenio c'est Wailli & Beaurein au Comté de St. Pol; dernier qui est situé à l'extrêmité de l'Artois l'Occident, prouve assez que le Pagus Adertisus avoit de ce côté la même étendue de l'Artois moderne, & que par conféquent, outre les Baillages d'Arras, de Bapaume, de Lens & de Béthune, marqués par le Pere Wastelain, il comprenoit encore le Comté de St. Pol & les Baillages d'Aubigni & d'Hesdin. C'est ce qui est confirmé par les noms des endroits marqués dans la lettre du Pape Jean : Rodulfi-curte, Radoni-villa, Friscinicurte c'est Roilecourt, Radinghem & Fressin, tous au Comté de St. Pol; Sautscidio, c'est Saussoi à l'extrêmité du Baillage d'Hesdin.

N.º II.

LE PAGUS OSTREBANNUS.

E parle ici de ce Pays, parce qu'il étoit anciennement de l'Artois. On en trouve la preuve dans un diplome de Charles le chauve de l'an 877 (4): On y lit: In Canobio Marcianas (Marchiennes) nuncupato, videlicet sito

(49)

in Comitatu Atrebatensi in Pago Ostrebanno super stuvium Scarpum. Ce même diplôme place en Ostrevant: Gouy, Lambres & Riulay: In Pago Ostrebanno Villam Gaugiacum...
Lambras, Riulagio.

Il est fait mention de Hasnon, sur la Scarpe, à peu de distance de St Amand, dans un diplome de Charles le chauve, dont Adrien de Valois rapporte le passage suivant:

Cœnobium Hasnon dictum, situm in Comitatu Atrebatensi in Pago
Ostrebanto super suvium Scarpin. [1] Il paroit assez par (1) Notit. gall. pago. 242 in voce tous ces endroits, que l'Ostrevant étoit rensermé entre les Hasnonium.

deux rivieres la Scarpe & l'Escaut.

N.º III.

LE PAGUS TARVENNENSIS.

L'actential de l'Artois, à l'exception des rives de la Lys,

I dont je parlerai après, étoit du Pagus Tarvennensis.

Une donation d'Aldroald, de l'an 654. [2] y place Sithiu, piar.

c'est à dire le Monastere de St. Bertin, Tatingen, Aussy-auxbois & plusieurs autres lieux du Diocese de St. Omer: In

Pago Taruanensi, Villam proprietatis meæ Sithiu super sluvium

Agnione, cum.... adjacentiis seu aspicientiis ipsius Villæ.

Hæc sunt: Villa Magnigeloca, Vinciaco, Tatinga, Amreio,

Masto, Fabricinio, Lonsantavas & Adfundenis, seu Malros,

Alciaco, Lauriadiaca, Franciliaco. Malbranca [3] & le T. 2: pag. 94.

Pere Wastelain [4] y placent Ariacum, (Aire); Rende la Gaule Belgetica, (Renti); Blangiacum, (Blangi); Alciacum, (Auchy pag. 388. & 389.

sunt la Ternois.)

On fait que ce Pays a tiré son nom de l'ancienne Ville de Térouenne sa Capitale, & il ne faut point se fatiguer à déterminer ses limites vers l'Occident, puisqu'il s'est de tout temps étendu jusqu'à la Mer.

LE PAGUS MEMPISCUS.

(1) Historiens de France, Tom. 2 pag. 488.

(2) Script. Franc-du Chesne, Tom. 2. pag. 327.

(3) Sirmond. cap. Carol. Calv. p. 312. in-8.

Febr. pag. 818. &c.

Menapii.

Es le temps de Jules-César, les Morins, c'est à dire les Habitans du Pagus Tarvennensis, confinoient aux Ménapiens, qui ont donné leur nom au Pagus Mempiscus, felon un diplôme de Charles le chauve de 847: (1) In Territorio Menapiorum quod nunc Mempiscum appellant. Ce Pays étoit d'une grande étendue, puisqu'il comprenoit les quartiers de Bourbourg, de Bergue St. Vinox, de Furnes, une partie de ceux de Bruges & de Gand, les quartiers de Cassel, d'Ipres, de Lille & de Tournai jusqu'à l'Escaut, qui le féparoit de l'ancien Brabant. Dans l'acte de partage de l'an 835, il est distingué de la Flandre ancienne & du Pagus Medenenti, c'est à dire du Mélantois : ad Bajuvariam Franderes, Mempiscon, Medenenti. (2) Dans un capitulaire de Charles le chauve de l'an 853, il est pareillement distingué du Pagus Curtricisus [3] missi in Adertiso, Curtriciso, Flandra. L'étendue que je lui donne est prouvée tout au long par Henschenius dans ses Notes (4) Tom. 1. fur St. Amand. (4) L'ancien Auteur de la vie de ce Saint assure que Tournai étoit alors la capitale des Menapiens. L'ancien nom de Cassel (Castellum Menapiorum) prou-

ve assez que cette ville étoit située au Pagus Mempiscus. (5) Orig. Ind. 1 Scrieckius parle ainsi des Ménapiens (5): Contermini fuerunt Geograph. in voce Morinie Morinis, adeo ut in archivis Ecclesiæ D. Petri Castelli Morinorum anni Dom. 1085 idem Oppidum scriptum sit Cassel in Pago Menapisco Pagum hunc , (qui & Menipiscus in antiquis scribitur, quibusdam pejus Mempiscus) extensum fuisse Gondunum usque demonstrant etiam archiva Canobiorum Gandensium, & leges Caroli magni ab Ansegigo Monacho collecta testantibus Meyero & Divæo.

> TORHOLTUM, Torhout, à peu de distance de Dixmude, en étoit aussi selon la vie de St. Anschaire & de St.

(51)
Rembert. [1] Rousselaer y est placée par un diplome (1) Boll & de l'Empereur Louis de l'an 822 : (2) in Pago qui dicitur Honsch. t. 1. Febr. Mempiscus, in loco nuncupante Roslar. Une chartre de Char- t. 5. pag. 531. les le Chauve, de l'an 877, (3) y met Poperingue. (3) Wastel deles le Chauve, de l'an 877, (3) y met Poperingue. (3) Wastel descript. &c. pag 417.
(4) Apud Boll.
ghene près de Gand; c'est là que commençoit le Pagus & Hœnsch. t. 1. Febr. pag. 882. Gandensis. Vervic, Le Viroviacum de l'Itinéraire, étoit sans doute dans le Pays des Ménapiens.

Dans une donation de Charles le Chauve, de l'an 864, il est fait mention de Helsoca in Pago Mempisco: [5] on (5) Wastel.

croit que c'est Eeke à l'Est de Cassel.

Le Pere Wastelain [6] y place Wormhout, entre Cassel & Berg St. Winoc. Malbrancq cite un diplome de l'an 805, dans lequel il est parlé du Pagus Iseretius, [7] qui comprenoit les deux bords de l'Isere, jusqu'à son Embouchure. La Chronique d'Iperius sur l'an 860 y remarque Iseræ Portus, où l'on a bâti ensuite la Ville de Nieuport. Cette contrée faisoit sans doute partie du Pagus Mempiscus, puisque dès le temps des Romains, les Ménapiens s'étendoient jusqu'à l'Océan. Le Pagus Tornacensis faisoit encore partie du Pagus Mempiscus, du moins jusqu'à l'Escaut, puisque Tournai en étoit regardée comme la Capitale, ainsi que je l'ai dit plus haut. La donation de Walgar, de l'an 837 met Cisoin dans le Tournesis: [8] Cisonium in Pago Tornacensi situm. Et ensuite in jam dicto Pago Tornacensi in loco qui dicitur Wernetlinigus (peutêtre Warcoin.) Un Diplome de Gista, de l'an 870, [9] fait mention de Gression : in Tornacense Villa nomine Gressione. Plusieurs autres Diplomes font mention de Blandain, d'Espain, de Waterlos, de Warcoin, d'Espierre, d'Helchin, de Dottignies, de Bouvines, d'Hollain, de Brillon &c. [10] Ainsi le Pagus Tornacensis doit s'être étendu au Sud jusqu'à Espain; à l'Ouest jusqu'à la Marque; au Nord jusqu'à Helchin; à l'Orient jusqu'à l'Escaut.

(6) Ibid.

(7) Tom. 1. p.

(8) Notit. Eccles. cap. 12.

(9) Mir. Opera Dipl. tom. 3 p. 289.

(10) Wastel. p.

$N. \circ V.$

LE PAGUS LETICUS.

(i) Dipl. Belg. Lib. 1. cap. 17.

Es Rives de la Lys, depuis Aire jusqu'au dessous d'Armentieres, portoient au moyen âge le nom de Pagus Leticus. Ce Pays s'étendoit affez avant dans les Terres. Voici ce qu'on trouve dans une chartre de Charles le Chauve de l'an 877 : (1) In Pago Letico Villam Haignas cum appendice Villa Nantgiaco similiter & in ipso Comitatu Letico de Villa Rinenga Il faut donc étendre ce Comté deomnem decimam. puis Reyningen, au Quartier de Furnes, jusqu'à Haisnes au Sud de la Bassée. Un autre Diplome du même Empereur, de l'an 867, [2] y place Armentariæ & Stagræ (Armentieres & Estaire.) Il est encore fait mention de Broylus (Merville) dans la vie de St. Mauront, & de la Forêt de Wastelo, entre Aire & Merville, dans celle de St. Venant.

(2) Hist. Franc. tom. 8. pag. 605.

N.º VI.

LE PAGUS MEDENATENSIS OU LE MELANTHOIS.

CE Pays étoit à l'Orient du Pagus Leticus, il avoit le Pagus Adertisus au Sud, le Pagus Curtricisus au Nord, & la Riviere la Marque à l'Orient; & cette Riviere le séparoit de deux autres Pays, savoir du Pagus Tornacensis, & du Pays de Pevele, Pagus Pabulensis. Il renfermoit au Sud le canton de Carembaut, que je ne connois que par un Diplome de Thierri I. de l'an 673, [3] qui porte: In Pago Caribant Maxtin cum appendiciis.

ib. 1. cap. 4.

Il est souvent sait mention du Pagus Medenatensis dans les écrits du moyen âge. L'Acte de Division de l'an 835 le distingue nettement des autres grandes contrées de la

Flandre: Franderes Mempiscon, Medenenti. L'Auteur de la vie de St. Eloy y met Saclinium (Seclin): au Sud de Seclin on trouve le Bourg de Neuville dont il est parlé dans un Diplome de la Comtesse Gisla, de l'an 870: (1) (1) Mir. Oper. in Pago Medenentisse in Villa Nivilla. Le Diplome de Char- 289. les le Chauve de l'an 877 (2) y met Ronchin & Templeuve: Largimur in Pago Medenentinsi Villam Rumcinium cum appendice Villa Templovio. Si ce Templovium n'est pas Templemars, s'il faut absolument que ce soit Templeuve en Pevele, dont le nom indique assez qu'il n'étoit point situé en Mélanthois, il faut nécessairement que tout le Pays de Pevele ait fait partie du Pagus Medenentensis; il est bien certain que le Pays de Pevele s'étendoit jusqu'à la Riviere de la Marque, & que par conséquent Templeuve en Pevele n'a point pu être situé dans le Mélanthois proprement dit. Il y a un autre Templeuve au Nord-Ouest de Tournai, à une lieue de l'Escaut; s'il s'agit de celui-là. les limites du Pagus Tornacensis sont presque reduites à rien du côté du Septentrion. Les Auteurs de la Gallia Christiana rapportent un ancien titre qui fait mention de Singin in Pago Medenentensi. Des Monumens postérieurs font mention de Robacum (Roubaix) & de Los.

(2) Dipl. Belg. lib. 1. cap. 17.

N.º VII.

LE PAGUS PABULENSIS, OU LE PAYS DE PEVELE.

L'Est du précedent & au Sud du Tournésis étoit A le Pagus Pabulensis, ainsi nommé à cause de ses Pâturages. Le Diplome du Roi Thierri I. de l'an 673 [3] 1. 1. cap. 4. nous fait connoître Mons en Pevele: In Pabula Montes. Plusieurs endroits qui ont encore conservé l'ancien nom, comme Marque en Pevele, Templeuve en Pevele, Capelle en Pevele, nous indiquent assez l'étendue de ce Pays vers la Marque. Au Nord de Templeuve en Pevele, à une grande lieue de distance se trouve Cisoin, que j'ai prouvé plus haut

être situé dans le Pagus Tornacensis, c'est donc entre ces deux endroits qu'il faut mettre les bornes du Pays en question:

Le Monastere d'Elnone (St. Amand) bâti en 630, étoit (1) Buzelin, aussi situé en Pevele; [1] ce Pays s'étendoit donc jusqu'à la

pag. 101. A. Wa- Scarpe, & vraisemblablement jusqu'à l'Escaut.

Il est encore fait mention de Beuvry au Sud-Est d'Or-(2) Dipl. Belg. chies, dans un Diplome de Charles le Chauve de 877: (2) In Pago Pabulensi Villam Bebrogium.

Selon Buzelin, la Capitale de cette contrée étoit Orchies, (3) Annal pag voici ce qu'en dit cet Auteur sur l'an 819 (3) ceterum ea Tempestate Orchiaci frequens erat Imperator, ut quædam ab eo conscripta illic Diplomata fidem faciunt Orca tunc vocitabatur, ab rivulo tracta voce, cui nomen Urticæ fecerant (ejus rei memoriam ingerunt insertæ sigillo Urbis Urticæ,) ac tum erat Castrum Regium, totiusque Pabulensis caput Comitatus, seu regionis. Ce Pays porte encore le Titre de Comté dans un Diplome de Charles le Chauve de l'an 871. [4] Où il est dit: In Comitatu Pabula in Villa que dicitur Rotbodirodo.

(4) Vet. fcript. coll. t. 1. p. 196.

Annal, Gall. Fland.

stelain, p. 403.

lib. 1. cap. 17.

N.º VIII.

LE PAGUS CURTRICISUS.

E Pays s'étendoit des deux côtés de la Lys. Il en est fait mention dans la vie de St. Eloy, écrite au (5) Aud. de vi- 7.me siècle, [5] dans un capitulaire de Charles le chauve de l'an 853 [6] & dans plusieurs autres monumens.

Outre la Ville de Courtrai, sa Capitale, connue dès le temps des Romains, on y trouve les lieux suivans, men-(7) Don. piar. tionnés dans une donation du Roi Lothaire de l'an 967:(7) In Pago Curtracensi Singhehem Haulingen, Aspre Geudinghem, Estoa, Caneghem. Ce dernier endroit indique les limites du Courtrésis vers le Pagus Mempiscus. Singhem & Aspre font voir qu'il s'étendoit jusqu'à l'Escaut & par conséquent qu'il faut y comprendre le Quartier

ta Elig. in Spicil. Dach. t. 2. p. 91. (6) Sirm. Capit.

Car. Calv. pag. 112 in-8.

cap. 36.

(55)

d'Oudenarde. Les Ecrivains du moyen âge font mention de la ville de ce nom & du village de Pettinghem. Ainsi le Pagus Curtricisus étoit borné à l'Orient par l'Escaut, à l'Ouest par le Pagus Mempiscus, au Nord par le Pagus Gandensis, au Sud par le Mélanthois.

N.º IX.

LE PAGUS GANDENSIS.

'Auteur de la Vie de St. Amand, au septieme siecle fait mention du Pays de Gand : ... Vir Domini Amandus audivit Pagum effe quendam, præterfluenta Scaldis fluvii, cui vocabulum est Gandavum. [1] Les bornes déjà déterminées du Mempiscus, du Curtricisus & du Brabant ne permettent guère de donner quelque étendue à ce Pays du côté du Midi ou de l'Orient. Il avoit au Nord & au Nord-Est des limites bien plus étendues, puisqu'il comprenoit Bocholt, Axel, Hulft & tout le Pays de Waes. C'est ce qu'on apprend par la Chronique de St. Bavon, dont Butkens nous a donné l'extrait suivant : [2] Anno 941 Butkens nous a donné l'extrait suivant : [2] Anno 941 (2) Troph du pro præcedentium ampliori declaratione sciendum, quod Otto ves, pag. 11. Imperator de Scaldi fossato ante Pontem Sti. Jacobi usque in mare extensum à nomine suo omnem Pagum Ottingam vocavit quo Regni Francorum & Imperium orientalium fines determinavit. Ante Ottonem Castellum quod ad ripas Legiæ situm est. non Reges Franciæ, non Comites Flandriæ, sed Imperatores in libera Sti. Bavonis possessione propter divisionem Regni & Imperii statuerunt, de quo censum quinque solidorum S. Bavoni longo tempore Comites solverunt. Huic Castello non Castellani sed Comites præfuerunt, quibus quatuor Villæ cum appendiciis suis, scilicet Hasnethe, Bocholt, Axla, Hulsta, cum tota Wasia subjectiæ fuerunt.

Dans un diplome de Lothaire de l'an 967 [3] il est (3) Don. piar. fait mention de Gondelghem, Heckinghem, Slota, Slouderga, cap. 36. Desseldonk, Metmedonk & de plusieurs autres endroits moins connus.

(1) Du Ches-ne Tom. 1. p. 645.

(56)

J'ai dit que le Pays de Waes dépendoit des Comtes de Gand. Ce Pays étoit sans doute habité au huitieme siecle; puisqu'on lit dans une Donation de Charles le chauve de l'an 870: (1) Dedimus præfatis Deo servientibus (1) Dipl. Belg. (les Moines de St. Pierre & de St. Paul à Gand) In Pago Wasia super fluvium Schalda, Villam qua vocatur Temseca, cum Ecclesia bene ornata.... ubi S. Amelberga Virgo gloriosa migravit à sœculo ad Christum. Or cette Sainte Vierge mourut en 772 selon les Fastes Belgiques (2) le Roi Louis donna au Comte Thierri en 868 le Forestum Wasda; mais les critiques ne conviennent ni de la Date de cette Donation, ni de son Auteur, ni enfin de la situation de cette Forêt, que plusieurs savans ont pris pour le Pays de Waes. Voyez à ce sujet Vaderlandsche Historie 2 Deel, pag.

N.º X.

LE PAGUS FLANDRENSIS.

L'Ancienne Flandre, clairement distinguée du Pagus Mempiscus, du Pagus Curtricisus, & du Pagus Gandensis, (a) comprenoit Bruges & ses environs, c'est à dire Ardenbourg, Oostbourg, Lappescura, Oostkerk, Houtava, Lissewega, Meetkerk, Uytkerk, Dudzela, Labbeka, Sarkenghem, Aldenbourg, Clarkem, Warrhem, Sarrem, Eesena, Keyem, Dicasmutha &c. On en peut voir les preuves dans l'Histoire de Vredius. (3) Elles sont tirées de dissérens Diplomes & Chroniques dont il rapporte les passages; il est vrai que ces preuves ne sont que du dixieme & onzieme fiecle; mais comme ces lieux nont point été attribués aux autres contrées de la Flandre par des monumens antérieurs.

(3) Hift. Com. Fland. lib. prodrom. alt. cap. 4. pag. 25.

lib. 1. cap. 9.

(2) Mir. Fast. Belg. ad 10 Julii.

73 & sequent.

(*)Kar. magni & Lud. . . capit. lib. 4. cap. 7 pag. 60 de l'édit. in-8.

(**) Apud Sirm.

pag. 112. (***) Audoer. de vita Elig. apud du Chesne tom. 1. pag. 632.

(a) Elle est distinguée du Pagus Mempiscus dans un Capitulaire de Charlemagne: (*) de conjurationibus servorum qua fiunt in Flandris & in Mempisco. Elle l'est du Courtresses dans un capitulaire de Charles le chauve (**) de l'an 853. : missi in ..., Adertiso, Curtriciso, Flandra. Enfin elle est distinguée du Pagus Gandensis, dans la vie de St. Eloy: (***) Flandrensis, Gandensis, Corturiacensis.

térieurs, on a droit de supposer qu'ils faisoient partie de la Flandre ancienne avant le neuvieme siecle, tout aussi bien qu'un fiecle ou deux plus tard.

La Terre de Cadsand, pour autant qu'elle n'étoit point alors ensevelie sous les eaux, doit être comprise dans cette

Flandre ancienne & proprement dite.

On ne peut douter, qu'il ne se soit fait des changemens confidérables dans toutes ces contrées maritimes. certain que Gand avoit un Port, finon sur l'Océan, du moins sur une Riviere très-navigable & très-capable de contenir toute une Flotte. Outre le Portus Gandavus, dont parle le diplome de Lothaire, (1) Vredius le prouve par un passage de l'ancienne Vie de Charlemagne: (2) on y lit ces paroles : Ipse autem (Carolus Magnus) In terra, Fland, lib. prod. ait. propter classem, quam anno superiore fieri imperavit, videndam, 2. pag. 48. ad Bononiam Civitatem maritimam, ubi eædem Naves congregatæ erant, accessit, Inde ad Scaldim sluvium veniens, in loco, qui Gand dicitur, naves ad eandem classem ædificatas. adspexit. Il est donc très-croyable qu'une partie de la terre de Cadsand, des quatre Ambachten & du Pays de Waes, étoit, du temps de Charlemagne, encore couverte par l'O. céan; mais que ceci se doive entendre de tout le Pays de Waes, &c., comme l'entend Vredius, c'est ce que les lieux mentionnés dans les Chartres anciennes, ne permettent pas de croire.

De même à Damme, il y avoit un Port célébre, encore au 13 me fiecle. C'est ce qu'on apprend par un passage de Rigordus, rapporté par Vredius: (3) Rex Phisage de Rigordus, rapporté par Vredius: (3) Rex Philippus.... divertit in Flandriam, & cepit Cassellam, Tpram ex hist. franc aban-& totam Terram usque Brugias. Classis autem sua, quam no 900. f. 212 edit. Gravaringis dimiferat, secuta est eum per mare usque in Portum famosissimum, qui dicitur Dam, distantem Brugiis duobus milliaribus tantum.

St. Omer, anciennement Sithiu, étoit aussi situé sur un Golfe que l'Océan faisoit en cet endroit : S. Audomari oppidum, dit Ortelius, cité par l'historien de Flandres, (4) (4) Ibid.

(I) Cod. Don. piar. cap. 36. (2) Hist. Com. Fland. lib. prod. alt.

Olim fuisse Oceani Portum, atque sinum maris latissimum, vel præalta littora, quæ ipsam Civitatem quasi cingunt, demonstrant, aliaque innumera argumenta, & antiquitatis vestigia, quæ apertè terram adjacentem salo marique subsuisse, vel nullo loquente, convincunt, nec non constans in hodiernum diem sama declarat. Ce sentiment est consirmé par un Diplome de Louis VII de l'an 1156. (I) On y lit ces paroles remarquables: quando Morinensis Ecclesia, quæ nunc frequentiore vocabulo Teruanensis dicitur, in magno constitit robore, antiqua Civitas, secus mare fundata, orbis in extremo margine.

(1) Ibid. pag.

On trouve par tous les Pays-bas des changemens semblables. J'en ai rapporté dans l'Article de la Frise; en voici un pour le Marquisat d'Anvers. On a des preuves physiques que la petite Nethe a eu autresois son cours du côté de Ranst, d'où elle traversoit les terres du Château de Zevenbergen, pour se jetter dans le Schyn près d'Anvers. Son lit, quoique comblé, est assez connu dans les endroits que je viens de nommer. On y creuse à quelques pieds de prosondeur, pour en tirer un gravier, mêlé d'une quantité prodigieuse de Coquilles & d'autres productions marines, qu'on ne trouve que dans la direction que j'ai marquée, sur une largeur de 18 ou 20 pieds, rarement au delà. Mais l'Epoque de ce changement m'est entierement inconnue.

N.º XI.

LES ISLES DE LA ZELANDE.

DES savans distingués ont cru que, jusqu'au dixieme siecle, les Isles de Walcheren & de Zuyd-Beveland étoient attachées au Pays de Waes & saisoient partie d'un même continent; que l'Empereur Othon sit creuser un Canal nommé, d'après lui, Fossa Othoniana; que l'Escaut occidental n'est autre chose que ce Canal, élargi par la suite (2) Lib. 1. pag des temps. Breskens-Santum, dit Marchant (2) sive Bresens-Santum,

kinam, à Vlissinga Walchræ, vix horæ spacio, fretum nunc discernit; quum Vlissinga Flandriæ continenti fere adhæsisse existimetur ante annum 980, quo Otho secundus Cæsar, Fossam Othonianam ad commoda Navigationum duxit, metuensque ne aliquando Mare damnose irrumperet, cataractas, quas Wielingen adhuc vocant, quod rotis funibusque elevarentur, extrui jussit; que usque ad annum 1377. Inundatione multos Pagos submergente famosum, incolumes remansère.

Ex his omnibus, dit Vredius, (1) liquido facileque ap- (1) Hist. Com. Fland lib. prod. alt. paret, id quod Terræ Oceanus ab una parte avexit, in alte- pag. 37ram parcem ab eo devectum esse; neque mirum ulli videri debere, si nunc tantum aquarum spatium sit, inter Zelandiam

& Flandriam, ubi olim fuit Continens.

Boxhorn rapporte aussi (2) qu'en 980 l'Empereur Othon (2) Chron. van Zeeland, 1. Deel. fit creuser le Canal, nommé les Wielingen, autresois Fossa pag 65. Othoniana, au travers des Dunes qui séparoient la Flandre de la Zèlande; que cette Fossa Othoniana sut nommée en Flamand Hot-Zond qui veut dire Ottos ou Hottos-Water, Zond fignifiant Water dans la langue de nos Ancêtres, dont ensuite par contraction on a fait Hont, qui est le nom de l'Escaut Occidental.

Heussenius a employé plusieurs pages pour prouver la même chose, (3) & l'opinion de ces Auteurs a été presmême chose, (3) & l'opinion de ces Auteurs a été pres-que généralement suivie; mais en 1727 il parut une van Zeeland, 1 deel inleyding, § 2. Déduction du Droit des Etats de Zélande sur le Hoofdplaet, où elle fut vivement attaquée. On y prouve contre Boxhorn la supposition d'une ancienne Carte, dont cet Auteur s'étoit servi. Il avoit prétendu que le Canal en question n'avoit eu que peu de largeur jusqu'à l'inondation de 1377; mais on montre ici qu'il est contredit par cette même Carte, qui, dès l'an 1274, fait regarder le Hont comme un Amas d'eau confidérable. On y prouve que le Canal de l'Empereur Othon commençoit au Château de Gand, passoit à Roonhuyzen, à Zuyddorp, à Axel, qui n'étoit point léparée encore du continent, & communiquoit auprès de Ter Neuze avec le Hont ou l'Escaut Occidental.

(1) Différens Auteurs de la vie de St. Willebrord, l'anonyme dans Du Cheîne &c.

(2) Hift. Com. Flandr. lib. prod. alt. Pag. 34.

En effet si l'Isle de Walcheren eût été jointe au continent jusqu'à l'an 980, les Auteurs du huitième & neuvième siècle en auroient-ils parlé comme d'une Isle? (1) Vir Dei pervenit ad quandam Insulam Oceani, Walacram nomine, dit Alcuin au Chap. 14. de la Vie de St. Willebrord. Pour Vredius, il est sûr qu'il se contredit lui-même; car un peu avant le passage que j'ai cité, (2) après avoir dit que, du temps de Charlemagne, Gand étoit un port, il ajoûte ces paroles: cûm videlicet Wasiam, eamque regionem, quæ quatuor Ambachta postmodum est appellata, Oceani aquæ occuparent. Si le Pays de Waes, si les quatre Ambachten étoient encore ensévelies sous l'Océan, comment veut-il que l'Isle de Walcheren ait été attachée à la Flandre? Il n'est guère possible de se contredire plus manisestement.

Je crois donc pouvoir dire, que les Isles de la Zélande étoient, au septiéme & huitième siècle, environnées de tous côtés par les dissérens bras de l'Escaut & par l'Océan, comme elles le sont aujourd'hui; à la reserve des changemens introduits par les inondations & par les Terres nouvelles, dont les eaux se sont retirées, changemens, qui n'ont pu manquer de resserrer ou d'étendre les limites respectives, & dont je vais rendre un compte abrégé.

Walcheren, connue dès le temps des Romains, s'étendoit un peu plus à l'Orient; car l'ancienne Arnemude avec un terrain de 18000. verges est submergée depuis l'an 1462-(3) vingt-quatre ans auparavant, le Seigneur de ce lieu avoit ordonné à ses sujets, de placer leur demeure à la nouvelle Arnemuyden qui subsiste encore. Et pour la partie Occidentale de l'Isle, quand on considère les efforts terribles des vagues, & combien les Dunes y sont diminuées depuis peu de siécles, on conviendra aisément que l'Océan y doit avoir gagné du terrain, avant que l'art y vint au secours de la nature.

Zuyd-Beveland s'étendoit à l'Orient jusqu'à l'Escaut & même au-delà, lorsque l'inondation de 1530 fit périr toute la partie Orientale de l'Isle. Les Historiens Zélandois con-

(3) Tegenwoord. ftaat van Zeelant 2 deel pag. 202 Smallegange chron. van Zeeland, pag. 605.

viennent que cette Isle fut munie de Digues vers l'an 800, (1) & par conséquent qu'elle eut des habitans avant l'Epoque qui borne mon sujet. Borselen étoit alors une Isle séparée du Zuyd-Beveland.

(I) Chron MS. ad ann 800, Teg. ftact van Zeeland 2 deel pag. 340 Smallegange &c.

Noord-Beveland, aussi ancienne que la précédente, a perdu du côté du Nord trois Villages avec plus de 2000 verges de terrain, depuis l'an 1288. (2) L'Isle d'Orissant est ensévelie sous les eaux; il n'en reste que la partie Occidentale qu'on a jointe au Noord-Beveland.

(2) Ibid. pag.

On croit l'Isle de Wolfaertsdyk toute aussi ancienne; cependant le nom ne s'en trouve que sur l'an 1280. (3) L'Isle de St. Joseph & l'Oost-Beveland sont des Isles nouvelles, ainsi que Nieuw-Vosmeer & l'Isle de St. Philippe.

(3) Ibid. p. 340.

Selon la Chronique de Reigersberge, l'Isle de Schouwen étoit habitée dès l'an 758; (4) & même plûtôt felon 25 celle d'Eyndius. (5) Selon Smallegange c'étoit en 838 une Isle bien peuplée. (6) Du côté du Sud & de l'Ouest elle a perdu quelques terres; mais elle a bien regagné au Nord & au Levant. St. Joost Polder, Sonnemare, Blois & plusieurs autres. Polders n'existoient point avant le quinziéme fiécle. (7)

(4) 1. Deel. p. (5) Lib. 1. cap. (6) Pag. 253. & 266.

Duyveland & Tholen, aussi anciennes que les précédentes, deel. Fag. 445. ont gagné beaucoup de Terrain. Il faut que ces Isles aient été peu de chose dans leur origine, puisque la plus grande partie consiste en terres nouvelles; (8) à moins que l'article de Duyveces mêmes terres n'aient fait auparavant partie des Iles land & de Tholen, respectives, que la Mer a submergées, & dont elle s'est retirée ensuite.

(7) Tegenw: staet van Zeeland 2

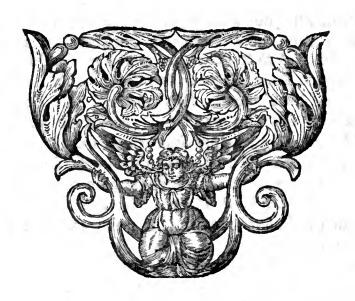
le n'ai point parlé dans ce Mémoire, de quelques petits Cantons dont on ne fait guère que le nom. J'en mettrai ici quelques uns ; Il est fait mention du Pagus Humerki dans une Donation de 855, que j'ai citée plus d'une fois. (9) Peut-être n'est-ce qu'une corruption du Pagus Leo- (9) Vet script. merike dont j'ai parlé à l'Article de Zutphen. J'en dis autant du Pagus Hincergoa, mentionné dans l'Historien à Leidis, (10) que je regarde comme une corruption de

(10) Pag. 83.

(1) Vet. script. coll. t. 1. pag. 248. (2) T. 1. p. 148.

(3) Ibid. 160.

Huitingoa, le Gooyland moderne. On n'est guère plus instruit sur le Pagus Morla, placé en Flandres par un diplome de l'an 899; (1) ni sur le Pagus Vitalelgonus, dont il est parlé dans Chapeaville; (2) Ni sur le Pagus Husce nommé dans le même Auteur (3)



TABLE

Des Contrées, Pays & Comtés mentionnés dans ce Mémoire.

Λ.		F.	
A	THE	F	•
Dertifus (Pagus)	pag. 47	T Aigne (Pays de)	44
Ardennes (Comte & Pays)	24. 46	Falminne (Pagus) Famars (Pays de)	25
Ardennes (forêt d')	25. 46	Famars (Pays, ac)	43
Arduenna (Pagus) Arduenna (fylva)	25	Fania (Sylva)	44
Arlon (Territoire d')	25	Fanomartensis (Pagus)	43
Austrachia (Pagus)	24 6	Felua (Pagus) Fivelgo (Comitatus)	18
Austrasie (Royaume d')	22	Flandrensis (Pagus)	21 55
R.		Flanditinga (Comitatus)	56 12
T)		Flehite (Pagus)	16
BAthua (Comitatus)	19	Forestensis (Pagus)	8
Bedensis (Pagus)	24	Fosites - Land	10
Brabant (Pays de)	37	Fosti - Land	10
Bracbatenfis (Pagus)	38	Frise (Royaume & Duché)	5
Brachatinsis (Comitatus)	38		J
Braivibant (Pagus)	38	G.	
Bratuspantium (Pagus)	38	C	
Brugeron (Comte de)	- 33	Andensis (Pagus)	55
Brunengerunz (Comitatus) 33	Gooy - Land	62
C.		H.	
Adfand (Terre de)	57	II.	
Cambrésis (Pays de)	45	Agnoensis (Pagus)	41
Cameracensis (Pagus)	45	Hainiosensis (Pagus)	42
Carbonaria (Sylva)	46	Hainoensis (Pagus)	40
Caribaut (Pagus)	52	Hainoginensis (Pagus)	42
Charbonniere (Forèt)	46	Hainou (Pagus)	41
Condros (Comté de)	26	Hainuensis (Comitatus)	40
Condustrius (Pagus) Curtricisus (Pagus)	26	Hameland (Comté)	17
Curdicitus (Tagus)	54	Harduenna (Pagus)	² 5
T		Hashavia (Pays d')	32. 33
* DArmiensis (Pagus)	30	Hasbanie (Pays d') Hasbanius (Pagus)	31
Darnoensis (Comitatus)	31	Hasbaniensis (Pagus)	32
Darnuensis (Comitatus)	30	Haspinga (Comitatus)	31
Diestensis (Comitatus)	31	Haspingow (Pagus)	32
Dorestadium (Comitatus) 15	Haynaut (Pays &)	32 40
Drenthe (Comitatus)	21	Hincergoa (Pagus)	δı
Dubla (Pagus)	19	Hoius (Comitatus)	27
Duyveland (Isle de)	δí	Huitingoa (Pagus)	17. 62
E.		Huitingoa (Pagus) Humerki (Pagus)	12. 61
Fra		Hunsingia (Comitatus)	21
L'Islia (Pagus)	26	Husce (Pagus)	62

MÉMOIRES

SURLES

QUESTIONS

Proposées par la Société Littéraire

DE BRUXELLES

Qui ont remportés les Prix en M. D. CC. LXXI.

MÉMOIRE

SURLA

QUESTION:

Quel a été l'Etat Civil & Ecclésiastique des Dix-sept Provinces des Pays-Bas & de la Principauté de Liege, pendant les cinquiéme & sixiéme siécles.

QUI A REMPORTÉ LE PRIX

D E L A

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE BRUXELLES EN M.D.CC.LXXI.

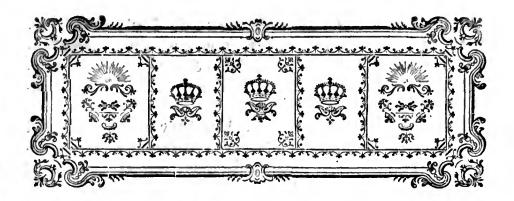
Par Mr. JEAN DES ROCHES.

Auctorem neminem unum sequar; sed ut quemque verissimum in quaque parte arbitror. Plinius.



A BRUXELLES, Chez A. D'ours, Imprimeur près de l'Eglise de St. Jean.

M. D. C C. L X X I I.



MÉMOIRE

Sur la Question proposée par la Société Littéraire de Bruxelles en 1770.

Quel a été l'Etat Civil & Ecclesiastique des XVII. Provinces des Pays-Bas & de la Principauté de Liege pendant les cinquieme & sixieme Siecles?

PREMIERE PARTIE

Contenant l'Etat Civil.

U commencement du cinquiéme fiecle toutes les Provinces Belgiques étoient ou sujettes ou alliées aux Romains. Elles étoient alors divisées en trois Provinces consulaires : Savoir, la premiere & la seconde Belgique, & la seconde Germanie. (a)

La premiere Belgique, dont Treves étoit la Métropole,

(a) Provinciæ Galliarum Consulares Germaniæ secundæ, Belgicæ primæ, Belgicæ secundæ. Not. dign. Imp. apud du Chesne T. 1. p. 3.

(4)
comprenoît encore les cités de Mets, de Toul, & de Verdun, (a) Parmi les Villes des Tréviriens, l'Itineraire d'An-

dun. (a) Parmi les Villes des Tréviriens, l'Itineraire d'An-Beda Vicus. tonin marque Bidbourg, Ivoix, Arlon & Epternach. Le Luxembourg moderne jusques à la Meuse étoit donc une depen-

dance de la premiere Belgique.

Beda Vicus. Epoiflus. Orolaunum. Andethannalis Vicus.

La feconde avoit douze cités, dont il n'y a que quatre qui foient de mon sujet: Savoir, les cités d'Arras, (b) de Cambrai, de Tournai & la cité des Morins, qui est Terouanne. Rheims étoit la Métropole de cette Province, qui s'étendoit de la Meuse à l'Océan en y comprenant le Tractus Nervicanus & Armoricanus, c'est à dire la côte maritime jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. J'ignore les Bornes précises de cette Province au Nord; mais on ne se trompera guère en les mettant vers l'embouchure de la Sambre, puisque les Tongriens composoient alors la seconde Cité de la seconde Germanie, qui comprenoit tout le reste des Pays-Bas.

La feconde Germanie avoit les Cités de Cologne & de Tongres. La premiere étoit la Métropole. (c) Cette feconde Germanie étoit presque toute située en deça du Rhin. Car, quoique le cours de ce Fleuve servit anciennement pour separer la Gaule d'avec la Germanie, des Peuplades Germaniques avoient dès le temps de Jules-César passé cette Riviere pour s'établir sur la rive gauche dans les terres de la Gaule. (d) Auguste & Tibere y transfererent les Sicambres. (e) Leurs Successeurs suivirent cet exemple, & leur histoire en fournit

(a) Provincia Belgica prima. Metropolis civitas Treverorum. Civitas Mediomatricorum, Mettis. Civitas leucorum Tullo. Civitas Verodunenfium. Not. Prov. & Civ. Gallia, ibid. p. 5.

(b) Provincia Belgica secunda. Metropolis Civitas Remorum.... Civitas Atrabatum. Civitas Camaracensium. Civitas Turnacensium. Civi-

tas Morinorum. ibid.

(c) Provincia Germania secunda. Metropolis Civitas Agrippinensium.

Civitas Tungrorum. ibid.

(d) Germanosque, qui cis Rhenum incolunt. Cas. de Bello Gall. L. 2. C. 3. Segni Condrussque, ex gente & numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Trevirosque, Legatos ad Casarem miserunt, oratum, ne se in hostium numero duceret; neve omnium Germanorum, qui essent citra Rhenum, causam esse unam judicaret. L. 6. C. 32.

() Sicambros dedentes se traduxit in Galliam, atque in proximis

Rheno agris collocavit. Sueton. Aug. C. 21. & Tib. C. 9.

des preuves fans nombre. Je parlerai de tous ces Peuples pour autant qu'ils appartiennent à mon sujet, après avoir dit un mot du Gouvernement des Provinces foumises aux Romains.

Depuis le changement que le grand Constantin introduisit dans le Gouvernement de l'Empire, les Gaules, l'Espagne, la (a) Bretagne étoient gouvernées par le Préfet du Prétoire des Gaules, dont Treves étoit la résidence, jusqu'en 418, qu'Honorius transféra la Préfecture à la Ville d'Arles. (b) Cette dignité étoit si grande qu'Ammien l'appelle le comble des Honneurs & un second Empire. (c) Et Eunapius, une Royauté à laquelle il ne manque que la pourpre. (d) Elle embraffoit les Finances, la Justice & le maniment de toutes les affaires civiles. Il n'y avoit que le commandement des Troupes que Constantin en détacha, pour le consier aux Maîtres de la Milice. (e)

Pour chacune des trois Régions qui composoient le Prétoire des Gaules, il y avoit un Vicaire fous les ordres du Préfet. Celui qui étoit prépofé à la Gaule particuliere, avoit le département de toutes nos Provinces. Cet Officier résidoit à Treves, & fon autorité étoit très-grande. (f)

(a) Quarto (PRÆFECTO) Transalpinos Celtas & Hispanos cum insula Britannica commisit. Zosim. L. 2.

(b) Vide Hontheim Histor. Diplom. Tom. 1. p. 15.

(c) Apicem honorum & fecundum Imperium Amm. L. 21.

(d) Regnum cui sola purpura deest. Eunap. in Proharesso.

(e) Non Palatini tantum ordines eorum curâ potestateque gubernabantur, sed etiam ii, quibus urbis erat commissa custodia & quotquot in omnibus limitibus erant collocati. Zosim. L. 2.

Fiscum pro sua deliberatione distribuit : evectiones simili potestate largitur : Vacantia bona proscribit : delicta provincialium Judicum punit : verbo sententiam dicit: pene est ut leges possit condere. Cassod. L. 6. form. 3.

Hac ratione diviso Præfectorum Magistratu, studiose conatus est (Con-STANTINUS) aliis quoque modis eorum potestatem minuere. Nam cum ubique locorum militibus præessent non modo Centuriones ac Tribuni, verum etiam Duces (sic enim appellabantur) qui quolibet loco Pratorum vicem obtinebant; magistris militum institutis, altero Equitum, Peditum altero, & in hos translata parte militum ordinandorum & coercendi delinquentes; hac etiam in parte Præsectorum auctoritati detraxit. Zosim. L. 2.

(f) Sub dispositione spectabilis Viri Vicarii septem Provinciarum. Provinciæ Galliarum Confulares Germaniæ fecundæ, Belgicæ primæ, Belgicæ secunda. Not. dign. Imp. apud du Chesne T. 1. p. 3.

Chaque Province avoit un Président (a) particulier ou Consulaire, qui siegeoit dans la Métropole, & dont la principale fonction étoit d'administrer la justice. On appelloit de son jugement à celui du Préset du Prétoire. (b) Une Loi de Théodose (c) distingue les principaux Ministres d'avec les Juges ordinaires; les Présidens & les Consulaires n'étoient que du second ordre.

Les Villes avoient un Sénat, un Président & grand nombre d'Officiers, & le seul Droit Romain y étoit en usage.

Les affaires militaires étoient entre les mains des Maîtres de la milice dont l'un étoit pour l'Infanterie & l'autre pour la Cavalerie. (d) La notice des Dignités de l'empire parle le plus fouvent du fecond & femble lui attribuer le commandement de la plus grande partie des forces Romaines dans les Gaules.

La Province Armorique & Nervienne, & la seconde Belgique avoient chacune un général particulier, qu'on appelloit Duc. Le premier avoit à ses (e) ordres dissérens corps de Troupes qui occupoient le long des côtes de l'Océan, mais dont les stations étoient presque toutes hors des limites de nos Pays-bas. Le second avoit sous lui un corps de Cavalerie Dalmate en garnison à Marci, qu'on croit étre Mardik, ainsi que le Préset de la flotte sur la Sambre, & le Tribun de la milice Nervienne, en station au Portus Æpatiaci, qui doit avoir été Aldenburg ou quelqu'autre lieu de la Flandre maritime.

Le Maître de la milice *Présentale*, (c'est à dire celle qui dans les batailles avoit le droit de combattre auprès du Général & d'étre commandé par lui,) avoit à ses ordres des troupes disposées en plusieurs Provinces des Gaules. Voici celles

⁽ a) Ibid. & p. 1.

⁽ b) L. 13. Cod. Theod. de accusat. & inscript.

⁽c) Cod. Theod T. 3. p. 308.

⁽ d) Zosim ut supra.

⁽ e) Sub dispositione Viri spectabilis Ducis Tractus Armoricani & Nervicani. Tribunus Cohortis prima nova Armorica, Grannona in Littore Saxonico. &c. &c. Not. dign. Imp. p. 3.

Sub dispositione Viri spectabilis Ducis Belgicæ secundæ. Equites Dalmatæ, Marcis in Littore Saxonico. Præsectus classis Sambricæ in loco Quartensi sive Hornensi. Tribunus militum Nerviorum Portu Æpatiaci. ibid-

qui avoient leurs stations dans la premiere & seconde Belgique. (a)

Le Préset des Lati Lingonensium en plusieurs endroits de

la Belgique premiere.

Le Préfet des Læti Actorum à Ivoix dans la premiere Belgique.

Le Préfet des Læti Nerviorum à Famars dans la Belgique seconde.

Le Préfet des Læti Batavorum Nemetacensium à Arras dans la seconde Belgique.

Le Préfet des Læti Lagensium aux environs de Tongres dans la Germanie feconde.

Des Savans distingués ont cru que ces Læti étoient une Nation particuliere transplantée dans les Gaules. Opinion insoutenable puisqu'il y a eu des Læti de toutes les nations. On trouve des Lati Bataves, des Lati Francs, des Lati Sueves, des Læti Allemands. Il est certain que c'étoient des Barbares, à qui les Romains donnoient des Terres à cultiver, à condition qu'ils fourniroient des troupes à l'Empire. Ces Terres s'appelloient Terræ Læticæ, peut-étre du nom du Tractus Læticus, où Maximien Herculius, selon Eumene, avoit transféré des Barbares vaincus pour y cultiver les endroits incultes. (b)

Tel étoit l'état des trois Provinces Romaines de la Belgique. Reste à parcourir les terres qu'occupoient les Francs & les au-

tres peuples de la feconde Germanie.

D'abord nous trouvons les Francs Ripuaires, ainsi nommés à cause de leur situation entre trois Rivieres, le Rhin, la Meufe & la Roer. (c) Nous verrons bientôt ce peuple fortir des

(a) Notitia Præposituræ Magistri militum Præsentalium. In Provincia Belgica prima & fecunda.

Præfectus Lætorum Lingonensium per diversa dispersorum Belgicæ primæ-Præsectus Lætorum Actorum, Epuso Belgicæ primæ.

Præfectus Lætorum Nerviorum, Fanomartis Belgicæ secundæ.

Præfectus Lætorum Batavorum Nemetacensium, Atrebatis Belgicæ secundæ. -.... Præfectus Lætorum Lagensium, prope Tungros Germaniæ secundæ. Not. dign. Imp. apud du Chesne T. I. p. 4.

(b) Paneg. 9. p. 112.

(c) Colonia Metropolis est in finibus Ribuariorum super Rhenum posita. Eginh. L. 4. de Transl. Marc. & Petri cap. penult.

Pagus Ribuarius super sluvium Ruram. Frodoard in chron.

bornes étroites du Limbourg & Pays de Juliers modernes, saccager Treves, se rendre Maitre de Cologne, Métropole de toute la seconde Germanie, & en faire le Siege d'un nouveau Royaume.

Au Nord de ce peuple, entre le Rhin & la Meuse, habitoient d'autres Francs, nommés Hattuariens. Strabon les joint aux Chattes. Patercule les place entre les Caninesates & les Bructeres. Tacite les nomme Chasuarii & les sait voisins des Chamaves. toutes ces situations reviennent au même, eu égard à la dissérence des temps. Les Chattes, les Caninesates n'existoient plus dans l'Epoque que je décris. Leurs terres étoient occupées par les Frisons & par les Chamaves. Sous les Rois Francs le Pays des Hattuariens conserva son nom, qui paroît souvent dans les Auteurs du moyen Age. Je n'en citerai qu'un seul, parce qu'il marque précisement la situation du Pays, en y mettant la Riviere de Niers, qui coule entre le Rhin & la Meuse, & qui après avoir passé Wagtendonk, Straelen, Gueldre & Goch, se jette dans la Meuse auprès de Geneppe. (a)

Au Nord de la Niers, entre le Rhin & la Meuse, habitoient les Sicambres. (b) Ceux-ci avoient autresois demeuré au de là du Rhin, toujours en armes contre les Romains & tou-

jours battus.

Tibere, après les avoir vaincus une derniere fois, en transporta 40000 en deça du fleuve, & leur assigna le canton que je viens de déterminer. (c) Suetone, qui nous apprend ce fait, dit simplement qu'il les transséra dans la Gaule, & qu'il leur assigna les terres voisines du Rhin. Mais la situation précise de ce peuple nous est indiquée par un Poéte du cinquieme siecle, qui le place auprès du Vahal. (d) Il est vrai que cette nation transplantée changea jusqu'à son nom, prenant celui de Guger-

(b) Belli initium fecere Sicambri, Melone Duce, Rheno vicini. Strab. L. 7. init.

Bello hoc germanico, quadraginta millia dedititiorum trajecit in Galliam: juxtaque ripam Rheni sedibus assignatis collocavit. Suot. Tib. C. 9.

(d) Sic ripæ duplicis tumore fracto.

Detonsus Vachalim bibat Sicamber. Sidon. in major. Carm. 13.

⁽a) Geizesurt in Pago Hattuariensi super sluvium Nerse. Chron. Lauresham. apud Vales. Not. Gall. p. 52.

⁽c)... Sicambros dedentes se traduxit in Galliam, atque in proximis Rheno agris collocavit. Suet. Aug. C. 21.

(9)

nes; mais le nom de Sicambres ne put être entierement aboli, témoins Sidoine, Claudien & plusieurs autres qui les nomment toujours ainsi. Au reste je compte ce Peuple parmi les Francs, non seulement parce que le nom de Francs est donné au cinquiéme siècle à toutes les Nations qui habitoient le long du Rhin depuis la cité de Tongres jusqu'aux Frisons; mais bien plus, parce que Clovis lui-même, qui sans contredit étoit Franc, & le premier qui réunit en sa personne le Gouvernement de tous les Francs, est appellé Sicambre par St. Remi, qui en consérant le Baptême à ce conquerant, au rapport de Gregoire de Tours, l'apostropha en ces termes: "Sicambre, humiliez-vous, & "baissez la tête altiere, respectez les choses saintes que vous "reduisiez en cendre, & jettez au seu les Idoles que vous "adoriez. "(a)

Au Nord des Sicambres, sur la rive droite du Rhin, c'est-à-dire de l'Issel dans les Provinces modernes de Zutphen & d'Overissel, demeuroient anciennement les Chamaves & les Bructeres. Les premiers saisoient parti de la ligue des Francs, selon la Table de Peutinger. (b) Sous Julien ils passerent le Fleuve, & s'établirent sur la rive opposée; mais ce Prince les en chassa, & les obligea de s'en retourner à leur premiere demeure. (c) Les Bructeres avoient été presqu'entierement exterminés sous le regne de Trajan. Cependant leur nom paroît encore de temps à autre dans les monumens postérieurs. Il y a beaucoup d'apparence que vers le cinquiéme siècle les Bructeres, les Sicambres, les Chamaves se consondirent avec les Francs Saliens, nation Germanique transférée dans ce même canton, & qui bientôt essage toutes les autres.

Ces Francs Saliens s'étant établis dans les terres de l'Empire, c'est-à-dire dans l'Ile des Bataves & dans la Taxandrie, surent vaincus par le César Julien, qui leur permit toutesois de demeurer dans les terres qu'ils avoient occupées. (d)

⁽a) Mitis depone colla, Sicamber: adora quod incendisti, incende quod adorasti. Greg. Turon. L. 2. C. 31.

⁽b) Chamavi qui & Franci. Tab. Peut.

⁽c) Epift. Julian. ad S. P. Q. Athen. & Amm. Marc. L. 17 C. 17.

⁽d) Amm. Marcell. L. 17. C. 17. de Liban. in Pan. & Epift. Juliani ad S. P. Q. Athen.

Tout le reste des Pays-bas Septentrionaux étoit habité par les Frisons. Les Peuplades Saxonnes, ainsi que les anciens Bataves, les Caninesates, les Chauci, les Frisiabones, les Sturiens, les Marsates, qui, au rapport de Pline, occupoient toute l'espace entre l'embouchure de la Meuse & la Flie, s'étoient incorporés dans cette Nation & en avoient pris le nom. (a)

Toutes les Terres des Frisons étoient divisées en deux parties; savoir la Frise ultérieure ou la grande Frise; & la Frise citérieure ou Mineure. Le bras du Rhin qui se jettoit anciennement dans l'Océan près de Catwyck, servoit de séparation entre ces deux Provinces.

Tous les Frisons formoient une espece de République, réunie sous un chef, qui portoit le titre de Roi sans en avoir la puissance. Il en étoit de même de chaque Nation des Francs dont j'ai parlé: comme tous étoient Germains, & que tous faisoient gloire de l'être, je ne séparerai point ce que je dois dire sur la forme de leur Gouvernement respectif. Sans s'exposer à des méprises considérables, on peut appliquer aux uns ce que l'on trouve convenir aux autres.

De tout temps les Francs & les Frisons, ainsi que tous les germains ont été jaloux de leur liberté. Tacite dit expressement, (b) que leurs Rois ne sont ni absolus ni souverains, & que les Chess y commandent plûtôt par leur exemple que par leur autorité. Et après avoir nommé deux de ces Chess qui commandoient aux Frisons, il ajoûte ces paroles : pour autant que les germains se laissent commander. (c)

La fouveraine puissance résidoit dans les assemblées générales des Nobles & du Peuple, qu'on tenoit en des temps réglés à la pleine Lune & à la nouvelle, à moins qu'il n'y survint quelque affaire

⁽a) In Rheno autem ipso nobilissima Batavorum insula & Caninesatum & aliæ Frisiorum, Chaucorum, Frisiabonum, Sturiorum, Marsatorum, quæ sternuntur inter Helium ac Flevum Ostia Rheni. *Plin. L. 4. Cap.* 15.

⁽b) Nec Regibus infinita aut libera potestas; & Duces exemplo potius quam imperio, si prompti, si conspicui, si ante aciem agant, admiratione præsunt. Tacit. de Mor. Germ. C. 7.

⁽c) Frisi Auctore Verrito & Malorige, qui nationem eam regebant, in quantum Germani regnantur. Annal. L. 13. C. 54.

affaire importante & imprévue. C'est là qu'on (a) élisoit les Rois, les Généraux, les Juges & les Centeniers. C'est-là qu'on decidoit toutes les grandes affaires, car les moindres étoient réglées par les Juges particuliers, c'est-là qu'on accusoit & punissoit les criminels. Tout le monde y affistoit en armes. Les Prêtres, extrêmement respectés chez tous les Germains, faisoient faire filence. Le Roi, s'il y en avoit, ou autrement un des principaux Juges proposoit son avis; ensuite parloient les autres, selon leur âge, leur valeur, leur Noblesse ou leur éloquence. S'ils vouloient desapprouver l'avis, ils le témoignoient par leur murmure; s'ils l'approuvoient, ils faisoient bruire leurs Javelots.

Les Rois qu'on choifissoit parmi les plus nobles, avoient ordinairement le commandement des Armées, puisqu'on les voit presque toujours à la tête des troupes; mais il y avoit aussi quelquefois des Généraux particuliers, (b) à qui leur extrême valeur, plûtôt que l'autorité de leur charge attiroit quelque espece de commandement.

On élevoit le Roi ou le Général élu, sur un bouclier, (c) que les principaux de la nation portoient sur leurs épaules, à la vue du Peuple, qui témoignoit son consentement par les acclamations. L'assemblée générale établissoit aussi les Juges dans tous les cantons particuliers. Chacun de ces Juges (d) avoit un Confeil de

(c) Impositusque scuto, more gentis, & sustinentium humeris vibra-

tus, Dux deligitur. Tacit. hist. L. 4. c. 15.

⁽ à) De minoribus rebus Principes consultant, de majoribus omnes: ita tamen ut ea quoque, quorum penes plebem arbitrium est, apud Principes pertractentur. Coeunt, nisi quod fortuitum & fubitum inciderit, certis diebus, quum aut inchoatur Luna, aut impletur ut Turba placuit, considunt armati. Silentium per Sacerdotes, quibus tum & coercendi jusest, imperatur. Mox Rex vel Princeps, prout atas cuique, prout Nobilitas, prout decus bellorum, prout facundia est, audiuntur, auctoritate suadendi magis, quam jubendi potestate. Si displicuit sententia, fremitu adspernantur; sin placuit, frameas concutiunt Licet apud concilium accusare quoque, & discrimen capitis intendere Eliguntur in iisdem conciliis & Principes, qui jura per pagos vicosque reddunt. Centeni singulis ex plebe comites, concilium simul & auctoritas, adsunt. Tacit. de mor. Germ. c. 11 & 12.

⁽ b) Reges ex nobilitate, Duces ex virtute sumunt. Tacit. de mor. Germ. c.7.

⁽d) Eliguntur in iisdem conciliis & Principes, qui jura per pagos vicosque reddunt. Centeni singulis ex plebe Comites, concilium simul & auctoritas, adfunt. de mor. Germ. c. 12.

cent personnes, qu'on nomnoit Centeniers, & qui l'assistoient de leur autorité & de leurs avis.

Quoique ce que je viens de dire, regarde proprement les fiecles antérieurs, fi on confidere les Monumens qui nous reftent du cinquieme & fixieme fiecle, on trouvera dans l'état civil de tous ces Peuples peu de différences fenfibles. L'Election d'un Roi & fon inftallation fur un bouclier fe retrouve dans St. Gregoire de Tours (a), qui nous apprend que les Ripuaires élurent Clovis pour leur Roi en l'élevant fur un bouclier parmi les applaudissemens que tout le peuple fit de la voix & des mains. Les Bornes étroites de l'autorité Royale subsissionent encore au cinquième siècle, & St. Gregoire de Tours en rapporte un exemple remarquable. [b] Des Soldats de Clovis ayant pillé une Eglise à Rheims, en emporterent quantité de richesses & de vases facrés, parmi lesquels il y en

(a) At illi ista audientes, plaudentes tam palmis quam vocibus, eum clypeo evectum super se Regem constituunt. Greg. Tur. L. 2. c. 40.

(b) Igitur de quadam Ecclesia urceum miræ magnitudinis ac pulchritudinis hostes abstulerant cum reliquis ecclesiastici ministerii ornamentis. Episcopus autem Ecclesia illius missos ad Regem direxit, poscens ut si aliud de Sacris Vasis recipere non mereretur, saltem vel urceum Ecclesia sua reciperet. Hæc audiens Rex ait nuncio: sequere nos usque Suessionas, quia ibi cuncta que acquisita sunt dividenda erunt. Cumque mihi vas illud sors dederit, quæ Papa poscit adimpleam. Dehinc adveniens Suessionas, cuncto onere prædæ in medium polito, ait Rex: rogo vos, ô fortislimi præliatores, ut saltem mihi vas istud (hoc enim de urceo suprà memorato dicebat) extra partem concedere non abnuatis. Hæc Rege dicente, illi quorum erat mens fanior, ajunt: omnia, gloriose Rex, quæ cernimus, tua sunt; sed & nos ipsi tuo sumus dominio subjugati. Nunc quod tibi beneplacitum videtur. facito. Nullus enim potestati tux resistere valet. Cum illi hac ita dixissent, unus Francus levis, invidus ac cerebrofus, cum voce magna, elevatam bipennim urceo impulit, dicens: Nihil hinc accipies, nifi qua tibi fors vera largitur. Ad hæc obstupefactis omnibus, Rex injuriam suam patientiæ lenitate coercuit: acceptumque urceum nuncio ecclesiastico reddidit, servans abditum sub pectore vulnus. Transacto verò anno, justit omnem cum armo rum apparatu advenire phalangam, ostensuram in campo Martio suorum armorum nitorem. Verùm ubi cunctos circuire deliberat, venit ad urcei percussorem, cui ait: nullus tam inculta, ut tu, detulit arma. Nam neque tibi hasta, neque gladius, neque bipennis est utilis. Et adprehensam bipennim ejus in terram dejecit. At ille cum paululum inclinatus fuisset ad colligendum eam, Rex elevatis manibus, bipennim suam capiti ejus defixit. Sic, inquit, tu apud Suessionas in urceo illo secisti. Greg. Turon. L. 2. c. 27.

avoit un d'une grandeur & d'une beauté extraordinaire. L'Evêque (c'étoit St. Remi) envoya des gens au Roi pour le supplier de le rendre. Clovis les reçut avec bonté, leur dit de le suivre à Soissons, où devoit se faire le partage du butin, & promit de faire en sorte que ce vase tombat en son lot, & de le renvoyer à l'Evêque. Comme on alloit tirer au fort, le Roi pria les siens de mettre à part ce vase pour lui. La pluspart le lui accorderent. Mais un Soldat envieux & brutal, ofa lui dire: tu n'emporteras d'ici que ce que le sort te sera tomber en partage. En disant ces mots, il déchargea un grand coup de hâche fur le vase. Le Roi dissimula son chagrin, & se contenta de rendre le vase au Député de l'Evêque, reservant sa vengeance pour un temps plus favorable. Ce temps ne se présenta que l'année suivante. Alors, faisant la revue des Troupes, & examinant l'équipage de chaque Soldat, Clovis vint à cet insolent & trouva ses armes en mauvais état. Il l'en reprimanda & lui arrachant sa hâche, il la jetta par terre. Le Soldat s'étant baissé pour la relever, le Roi prit la sienne & lui fendit la tête : en lui disant : c'est ainsi que tu fis au vase près de Soissons.

Les Juges des cantons, des villes & des villages subsisterent de même : il en est fait mention en une infinité d'endroits. [a] Il est vrai que les Rois s'en attribuerent la nomination, mais

toujours du consentement du Peuple. [b]

Les Centeniers, dont j'ai parlé d'après Tacite, se retrouvent encore dans les fiecles suivans, soit qu'ils tirent leur nom du nombre de cent personnes qui composoient le Conseil des Juges selon Tacite, soit qu'il derive des cent Familles auxquelles chacun de ces Centeniers rendoit la justice, & qu'on appelloit Centena dans les siécles suivans. [c] Il paroît donc que l'état civil des Francs & des Frisons, au cinquieme siècle, étoit à peuprès le même que du temps de Tacite, trois siécles plûtôt.

Du temps de cet Auteur, ces Peuples étoient Tributaires des Romains & leur fournissoient des Troupes. Ils l'étoient encore du temps de l'Empereur Honorius, c'est-à-dire au com-

B 2

⁽ a) V. Du Cange Glossar. in voce Judex.

⁽ b) Per conventionem Populi. Leg. Alemann. Tit. 41. S. 1.

⁽ c) V: Ghoff. Du Cange in voce Centena & Centenarius.

mencement de notre Epoque. Le Poëte Claudien nous représente Stilicon faisant reconnoître l'Empire de ce Prince. & recevant les foumissions des Peuples depuis la fource du Rhin jusqu'à fon embouchure. Il nomme particulierement les Sicambres, les Saliens & les autres Francs, ainsi que les Saxons, c'està-dire les Frisons. Je citerai plus bas ce passage important.

Tel étoit au commencement du cinquiéme siécle l'Etat civil de toutes les Provinces Belgiques. L'Empire d'Occident tendoit alors visiblement vers sa chûte sous le foible Honorius. Un Ministre habile, mais perfide, le soutint quelque temps sur le penchant de sa ruine, dans le dessein de l'usurper. Stilicon, cet instrument fatal à la grandeur Romaine, sembloit d'abord promettre des jours plus tranquilles & plus heureux. Claudien nous apprend qu'il avoit defendu la Lybie, & pacifié le Rhin & le Danube. [a] Il nous dépeint les Rois & les Peuples venant à fon passage, & demandant la paix. Il releve l'habileté de ce Ministre, qui par sa seule présence, & par la $\lceil b \rceil$ terreur de son

(a) Defensor Lybix, Rheni Pacator & Istri. Claud. lib. 2. de Laude Stilic. Paneg. 3. in init.

(b) Hunc tamen imprimis populos lenire feroces, Et Rhenum pacare jubes, volat ille citatis Vectus equis, nullaque latus stipante Caterva. Aspera nubiferas quâ Rhætia porrigit Alpes Pergit; & hostiles (tanta est siducia) Ripas Incomitatus adit. Totum properare per Amnem Attonitos Reges humili cervice videres. Ante Ducem nostrum flavam sparsere Sicambri Cæsariem, pavidoque orantes murmure Franci Procubuere Solo: juratur Honorius absens.

Claud. in quart. Honor. Cons. ¥. 440.

> Impiger à primo descendens fluminis ortu, Ad bisidos tractus & juncta Paludibus ora Flumineum perstrinxit iter

ibid.

- - - - - Rhenumque minacem, Cornibus infractis, adeo mitescere cogis, Ut Salius jam Rura colat, flexosque Sicambri In falcem curvent gladios, geminasque Viator Cum videat Ripas quæ sit Romana requirat; Ut jam trans fluvium, non indignante Cayco, (Caucho) Pascat Belga Pecus; mediumque ingressa per alveum Gallica Francorum montes armenta pererrent. ibid.

nom, dans un voyage de peu de jours, domta tant de Nations différentes, & repandit les douceurs de la paix, depuis la fource du Rhin, jusqu'à l'endroit, où il se separe en deux pour sormer l'Ile des Bataves, & même jusqu'à celui, où par deux bouches différentes, il se jette dans l'Océan, au travers des Marecages de la Frise & de la Hollande. " Ainsi, ajoûte-t-il, les " Saliens cultivent leurs terres, les Sicambres convertissent , leurs épées en instrumens du labourage. Le voyageur voit , fur les deux rives du Fleuve les Romains confondus avec , les Barbares. Le Belge pait ses troupeaux au-delà même du , Rhin sans craindre que les Cauches l'y viennent inquiéter. , Les Gaulois conduisent les leurs en paix sur les montagnes , des Francs. "

Une des principales conditions que les Romains avoient coutume d'imposer aux Peuples Tributaires, étoit de leur fournir des Troupes. Aussi, Claudien nous apprend-il, que les [a] Francs alloient combattre fous les enseignes Romaines. Et en esset nous les verrons bientôt défendre, quoique malheureusement, l'entrée de l'Empire contre les Vandales.

Deux petits Rois Francs, Marcomer & Sunnon, mécontens d'une paix qui leur fembloit peu glorieuse, voulurent reprendre les armes. Mais leurs propres sujets s'éleverent contre eux. Marcomer fut livré à Stilicon, qui l'envoya en exil en Etrurie, c'est-à-dire en Toscane. Sunnon, en voulant le venger, sut tué par ses Soldats. [b] Ces Rois commandoient aux Francs d'au de-là du Rhin. C'étoient les mêmes qui quelques années auparavant avoient fait des irruptions dans la feconde Germanie, avec Génobaud autre Roi Franc, & que Nannius & Quintinus Maîtres de la Milice des Gaules avoient défaits dans la Forêt

in quart. hon. conf.

⁽a) Militet ut nostris detonsa Sicambria signis. Lib. 1. in Eutr. 7. 380.

⁽b) ---- acies non jam pulsare Rebelles, Sed vinclis punire libet: sub Judice nostro Regia Romanus disquirit crimina carcer. Marcomer, Sunnoque docent : quorum alter Etruscum Pertulit exilium; cum se consideret alter Exulis ultorem, jacuit mucrone suorum. Claud.

Charbonniere. [a] Ainsi les Provinces Belgiques jouirent d'une

profonde paix, qui dura jusqu'en 406.

Au rapport de Zosime & d'Orose, ce fut Stilicon lui-même, qui attira les Barbares, afin de pouvoir, dans ces troubles universels, chasser du Trône l'Empereur Honorius son Gendre, pour y mettre son propre Fils Eucher, qui étoit Payen, & qui pour s'attacher les Payens, leur promit de relever le Paganisme fur les ruines de l'Eglise Chrétienne. [b]

Et effet dès l'année 406, les Vandales passerent le Rhin, trainant à leur suite des Nations entieres. Ils battirent les Francs Germaniques qui oferent s'opposer à ce torrent. $\lceil c \rceil$ Il n'y avoit point de légions Romaines sur le Rhin, Stilicon avoit eu soin de les en retirer & de laisser les Gaules sans défense. Les Barbares, après avoir détruit les villes les plus opulentes de la Germanie, vinrent fondre fur les Provinces Belgiques. $\lceil d \rceil$ Rheims, Amiens, Arras, Terrouanne & Tournai furent la proie des vainqueurs. [e] St. Jerôme qui l'atteste, déplore le mal-

(a) Eo tempore Genobaldo, Marcomere & Sunnone Ducibus, Franci in Germaniam (secundam) prorupere, ac pluribus mortalium limite inrupto cæsis fertiles maximè pagos depopulati, Agrippinensi etiam Coloniæ metum incussere. Quod ubi Treveros perlatum est, Nannius & Quintinus Militiæ Magistri Collecto exercitu apud Agrippinam convenere. Sed onusti præda hostes, Provinciarum opima depopulati, Rhenum transiere, pluribus suorum in Romano relictis solo, ad repetendam depopulationem paratis: cum quibus congressus Romanis accommodus suit, multis Francorum apud Carbonariam ferro peremptis. Greg. Turon. 1. 2. c. q.

(b) Stilico Comes spreto Honorio, Regnumque ejus inhians, Alanorum, Suevorum, Wandalorumque gentes donis pecuniisque illectas contra Regnum Honorii excitavit; Eucherium filium suum Paganum & adversum christianos insidias molientem, cupiens Casarem ordinare. Marcell. chron. & Fornand. de regn. Suce. c. 95. V. & Zof. l. 5. & Orof. l. 7. c. 38.

(c) ---- Excita per Stiliconem gentes Alanorum, Suevorum Vandalorum, multæque cum iis aliæ, Francos proterunt, Rhenum transeunt,

Gallias invadunt. Oros. 1. 7. C 40.

(d) Ac primum gens Wandalorum à solo Patrio effusa est in Germaniam primam, nomine Barbaram, ditione Romanam; post cujus primum exitium,

arsit regio Belgarum. Salvian. de Gub. Dei. 1. 7. p. 248.

(e) Innumerabiles & ferocissimæ nationes universas Gallias occuparunt. Magontiacum nobilis quondam civitas capta atque subversa est, & in Ecclesia multa hominum millia trucidata. Vangiones longa obsidione deleti. Rhemorum urbs præpotens, Ambiani, Attrebatæ, extremique hominum Morini,

heureux fort des femmes nobles & des filles consacrées à Dieu, qui devinrent le Jouet des Barbares. Il nous représente les Evêques & les Prêtres pris & tués, les Eglises renversées, les chevaux attachés aux Autels, les Reliques déterrées. Le Prêtre Salvien, témoin oculaire de toutes ces horreurs, assure qu'il a vu dans les villes les corps morts de l'un & de l'autre fexe, nuds, déchirés par les chiens & les Oifeaux, infecter les vivans qui restoient. Les plus anciennes Chroniques du Pays confirment ces ravages. Le Peuple malheureux n'eut que la trifte consolation d'apprendre la mort de Stilicon & de son Fils, qui firent tués par ordre d'Honorius en 408.

Cependant Constantin, que les légions Britanniques avoient élà Empereur, passa en nos Provinces vers l'an 407, ce qui restoit de Peuples Belgiques, s'étant joint à lui. Il eut bientôt une armée formidable, avec laquelle il livra Bataille aux Vandales. Il les défit entierement, & s'il avoit poursuivi sa victoire, il les eut exterminés.

Il est vrai qu'il les chassa de la Belgique, & qu'il munit de bonnes troupes tous les passages du Rhin. Mais ayant été obligé de les en retirer peu après, pour marcher dans les Gaules contre Sarus, que Stilicon avoit envoyé contre lui, les Vandales revinrent sur leurs pas, & se repandirent de nouveau par toutes les Gaules & jusqu'en Espagne. [a]

Tornacus &c. . . . depopulata sunt cuncta. Hieron. Ep. 11. ad Agerruch. V. & Epist. ad Heliod. Et Salvian. de gubern. Dei. L. 6.

(a) Vandali, Suevis & Alanis permisti... Nationes Transalpinas vastarunt . . . Britannicis etiam exercitibus formidabiles exstiterunt. Quos quidem cò perpulerunt, ut veriti, ne progrederentur ulterius, ad Tyrannos eligendos sese converterent, Marcum, inquam, & Gratianum, & secundum hos Constantinum, adversus quem acri commisso prælio, victoria quidem Romani potiebantur, majore Barbarorum parte jugulata: sed quod sugientes insequuti non essent, (omnes enim ad internecionem usque cacidissent) facultatem eis concesserunt, ut resarcita clade quam acceperant, & collecta Barbarorum multitudine, rursus hosti pares evaderent. Itaque . . . Constantinus . . . ne isti liberum in Galliam aditum haberent, Rhenum præsidlo muniit Zofim. L. 6.

Recolligentes sese Vandali, Suevi, Alani præsidia multa, multasque urbes tum Hispanorum, tum Gallorum capiunt; & cum his etiam Con-Rantini Tyranni Præsectos. Sozom. L. g. C. 12.

(18)
Constantin, affoibli par la défection de Géronce à qui il avoit confié l'Espagne, & par les troupes du parti d'Honorius, ne put resister aux Barbares, qui le jouerent par des traités qui n'eurent point d'exécution. [a]

Jusques-là les Peuples Belgiques avoient reconnu l'Empire Romain; mais voyant que cet Empire, déchiré par tant d'ennemis, ne pouvoit plus les défendre, ils secouerent le joug, & formerent des Etats indépendans. [b] C'est ce que firent particulierement les Armoriques au rapport de Zosime. On ignore les particularités de cet évenement, tout ce qu'on en sait c'est qu'ils formerent une espece de République, après avoir chassé les garnisons Romaines. Cela arriva en 410. Honorius sit fouvent des efforts pour les engager à se remettre sous son obéissance. Il y réussit enfin, puisque du moins une bonne partie de ce Peuple se laissa persuader & rentra dans le devoir. $\lceil c \rceil$

Jovin, un des principaux Seigneurs de la Gaule, suivit l'exemple de Constantin, & ne fut pas plus heureux. Reconnu Empereur par les Gaulois, par les Belges & par les Germains, il établit à Treves le Siege de son Empire. [d] Son incontinence fut fatale à cette ville. [e] Le Sénateur Lucius, pour

(a) Constantinus ex infima militia propter solam spem nominis sine merito virtutis eligitur, qui continuò ut invasit Imperium in Gallias transit. Ibi sape à Barbaris, incertis sæderibus illusus, detrimento magis Reipubl. fuit. Orof. L. 7. C. 40.

(b) Itidem totus ille tractus Armoricus, ceteræque Gallorum Provinciæ Britannos imitatæ, consimili se modo liberarunt, ejectis Romanis Præsidibus, & propria quadam republica, ex arbitratu suo constituta. Zosim. 1.6.

(c) V. Rutil. itin. l. 1. V. 213 & feq.

(d) Jovinus postea vir Galliarum nobilissimus, in tyrannidem mox ut affurexit, cecidit. Orof. l. 6. c. 42. V. & Ecclog. olympiod. & chron. Prosp.

(e) Treverorum civitas, factione unius ex senatoribus, cui nomen Lucius, à Francis capta & incensa est. Cum Jovinus Imperator esset luxuriæ deditus, & Lucius haberet mulierem pulcherrimam cunctarum, fingens Jovinus ob infirmitatem corporis lecto se depremere, justitad omnes Senatrices, ut eum requirerent. Cumque uxor venisset Lucii, vique à Jovino oppressa fuisset, in crastino surgens de strato Jovinus dixit ad Lucium: Pulchras termas habes & frigidà lavas. Hæc indignante Lucio, sua factione direpta est civitas, & incensa à Francis. Aud. Hist. Franc. epitom. C. 7. NB. J'ai substitué le nom de Jovin à celui d'Avitus, que l'Auteur a employé par oubli ou par méprise, comme il paroît évidemment par toutes les circonstances. Voyez Buch. Belg. Rom. p. 435, & Hontheim. Prodrom. bift. Trev. t. 1. p. 62.

venger l'outrage qu'il avoit reçu de ce Tyran, qui avoit violé sa femme, appella les Francs, & leur livra la ville. Ils la pillerent, & la réduisirent en cendres; mais le temps de s'y établir n'étoit pas encore venu. [a] Castin, Capitaine Romain, les battit, tua Théodemer leur Roi, & fit rebâtir la ville de Treves. Comme les Francs Ripuaires étoient les plus voisins de cette place; nos plus favans Auteurs modernes, ont eu raifon de croire que c'est à eux qu'il faut attribuer cet évenement.

En 416, la Paix fut retablie dans toute les Provinces Belgiques : c'est ce qui paroît par l'Itinéraire de Rutilius, comparé avec la préface élégiaque, qui se trouve à la tête du livre de la divine Providence, attribué à Prosper, qui font placer cette Paix à la dixième année depuis l'irruption des Vandales. [b]

Ces Barbares s'étoient retirés des Gaules, les Tyrans s'étoient entre-détruits, les Armoriques reconnurent l'Empire Romain. Les Francs se contenterent peut-être de quelques terres qu'on leur ceda dans la seconde Germanie. Cette Paix peut avoir duré jusqu'en 427. Dans cet intervalle, Pharamond regna sur les dissérentes sortes de Francs qui composoient la Nation Salienne. [c] C'est encore à cet intervalle qu'on rapporte l'institution de la Loi Salique, monument célébre de la Barbarie de nos ancêtres. Clodion $\lceil d \rceil$ le Chevelu succede à Pharamond, & recommence la guerre contre les Romains, tandis que les Bourguignons se jettent sur la premiere Belgique, que la république Armoricaine se soustrait de nouveau à la domination de l'Empire, & que des troupes de Pâtres & de Brigands, sous le nom de Bagaudes, portent le ser & le seu dans toutes

(a) Castinus Domesticorum Comes expeditionem accepit contra Francos, cosque proterit. Hist. Franc. epitom. C. 8.

Franci electum à se Regem crinitum super se creant, nomine Theudemerem, filium Richemeris, qui in hoc prælio (Cassini scilicet) quod supra memini, à Romanis interfectus est. ibid. C. 8.

(b) V. Buch. Belg. Rom. p. 446 & fequent.

(d) Clodius regnat in Francia. ibid. p. 199.

Mortuo quippe Faramundo Chlodionem filium ejus crinitum in regnum Patris ejus elevaverunt. Gesta Reg. Franc. c. 5. apud du Chesue t. 1. p. 694.

⁽c) Faramundus regnat in Francia. Prosp. chron. apud du Chesne t. 1 p. 198.

les Gaules. [a] L'Impératrice Placidie, douée d'un courage mâle, gouvernoit alors les débris de l'Empire fous le nom de Valentinien III. son fils. Pour résister à tant d'ennemis, elle envoya dans les Gaules, Ætius, fameux Capitaine, qui sauva la premiere Belgique, vainquit les Saliens & les Ripuaires, les chassa des terres qu'ils avoient occupées sur la rive gauche du Rhin, soumit les Bagaudes & pacisia les Armoriques. [b]

La Paix avec les Francs se fit la huitième année du regne de Valentinien, c'est-à-dire l'an 432, & dura dix ans. [c] Alors, comme Ætius étoit occupé ailleurs, Clodion reprit les armes, envoya reconnoître la situation des principales villes de la seconde Belgique, passa la forêt charbonniere, chassa devant lui les

(a) --- Belgam, Burgundio quem Trux
Presserat &c. Sidon. in avit. Paneg. v. 234.
... Quis nostrum Belgica rura,
Littus Aremoricum, Geticas quis moverit iras,
Non latet. ibid. v. 547.

Gallia ulterior, Tibatonem Principem rebelliones secuta, a Romana Societate dicessit. A quo tracto initio, omnia pæne Galliarum servitia in Bagaudam conspiravere. Prosp. chron. apud du Chessie t. 1. p. 199.

Quibus enim aliis rebus Bagaudæ facti sunt, nisi iniquitatibus nostris, nisi improbitatibus Judicum, nisi eorum proscriptionibus & rapinis qui exactionis publicæ nomen in quæstûs proprii emolumenta verterunt, & indictiones tributarias prædas suas esse secerunt? Qui in similitudinem immanium bestiarum, non rexerunt traditos sibi, sed devorarunt: nec spoliis tantum hominum, ut plerique latrones solent, sed laceratione etiam &, ut ita dicam, sanguine pascebantur. Ac sic actum est, ut Latrociniis Judicum strangulati homines & necati, inciperent esse quas Barbari, quia non permittebant esse quod suerant: Coactique sunt saltem vitam desendere, quia jam libertatem videbant penitus perdidisse. Salv. L. 6.

(b) Nam post Juthungos, & Norica Bella, subacto
Victor Vindelico, Belgam, Burgundio quem trux
Presserat, absolvit, junctus tibi (Avite) vincitur illic
Cursu Herulus, Chunnus Jaculis, Francusque Natatu,
Sauromata clypeo, Salius pede, Falce Gelonus. Sidon. in aviti paneg.

p. 233. & fequent.

- - - fubacto - - - Aremorico. ibid.

Capto Tibatone, & ceteris seditionis Principibus partim vinctis, partim necatis, Bagaudarum commotio conquiescit. Prosp. chron. apud du Chesne t. p. 199.

Pars Galliarum propinqua Rheno quam Franci possidendam occupaverant,

Ætii Comitis armis recepta. ibid. pag. 205.

(c) Superatis per Ætium in certamine Francis, & in pace susceptiss Idatii chron. ad ann. 8 Valent. apud du Chesne t. 1. p. 188.

(2I)

Romains qui ne s'attendoient à rien de femblable, prit Cambrai , Tournai & tout le Pays jusqu'à la Somme. [a] Il étoit occupé à jetter dans cette contrée les fondemens d'un nouveau Royaume; déjà on célébroit des nôces & des mariages; lorfque tout à coup on vit paroître Ætius, accompagné de Majorien & d'un bon nombre de troupes. Il surprit les Francs dans les plaines des Atrebates, près d'un lieu nommé Helena dans quelques manuscrits & Hedena dans d'autres, & qui ne peut avoir été que Lens ou Houdain. A l'arrivée des Romains, les Fêtes furent changées en une bataille fanglante. Les Francs furent battus. [b] Ætius eût pu les pousser à l'extrêmité; mais des ennemis plus rédoutables entamant l'Empire, il crut sa présence ailleurs plus nécessaire. Il fit donc la paix avec Clodion & même une étroite alliance; puisque nous verrons bien-tôt nos Francs combattre sous ses enseignes contre le trop célébre Attila.

Aucun ancien ne nous a confervé les conditions de cette Paix. Le Pere Daniel prétend que les Francs cederent Cambrai,

Tornacensem urbem obtinuit. Epitom. 1 cap. 5. (b) --- Francus quâ Chloio patentes Atrebatum terras pervaserat. Hic coeuntes Claudebant angusta vias, arcuque subactum Vicum Hedenam, flumenque simul sub tramite longo Arctus suppositis trabibus transmiserat agger. Illic te posito, pugnabat ponte sub ipso Majorianus Eques. Fors ripæ colle propinquo, Barbaricus resonabat Hymen, scyticisque choreis, Nubebat Flavo similis nova nupta marito Hos ergo, ut perhibent, stravit. Crepitabat ad ictus Cassis & oppositis hastarum verbera Thorax Arcebat squamis, donec conversa fugatus Hostis terga dedit, Plaustris ritulare videres Barbarici vaga festa Tori; conjectaque passim Ferre coronatos redolentia ferta Lebetas Ilicet increscit Mayors, Thalamique refringit

Plus ardens Bellona Faces. &c. Sidon. in Major. Paneg. feu Carm.

5. \$- 212. 8 feg.

⁽a) Chlogio autem miss exploratoribus ad urbem Camaracum, perlustrata omnia ipse secutus, Romanos proterit, civitatem adprehendit: in qua paucum tempus residens, usque Suminam sluvium occupavit. Greg-Turon. L. 2 C. 9 in fine.

& tout ce qu'ils avoient pris jusqu'à la Somme. Mais on fera bien de ne pas adopter sans examen les preuves qu'il en donne; [a] Puisque ce savant Jesuite, pour soutenir son système décrédité, favoir qu'il n'y a point eu de Francs en deça du Rhin avant Clovis, a pris à droit & à gauche, sans critique & sans discernement, tout ce qui semble le favoriser. Il a confondu les temps, en rapportant à la seconde guerre de Clodion en 442, le passage d'Idace, qui regarde visiblement la premiere guerre en 428, dont j'ai parlé plus haut. Il a confondu les lieux & les temps tout à la fois, lorsqu'il cite le passage de Prosper, où il est dit que la partie des Gaules, voisine du Rhin, qu'avoient occupé les Francs, fut reconquise par les armes d'Ætius. Le Pere Daniel prétend montrer par ces paroles que Cambrai & tous les environs furent rendus aux Romains, après la derniere victoire d'Ætius. Il n'y a point d'apparence. Prosper la place sous le Consulat de Felix & de Taurus, ce qui revient à l'an 429 de notre Ere; or il est certain que Clodion ne porta ses armes dans la feconde Belgique que vers l'an 442 ou 443. [b] Il est donc évident que les paroles de Prosper doivent s'entendre de la premiere guerre de Clodion, terminée en 432. Encore si Prosper avoit dit la partie des Gaules voisine de l'Escaut, l'erreur du Pere Daniel seroit plus pardonnable; mais la ville de Cambrai étant si éloignée des bords du Rhin, il est difficile de ne pas voir qu'il n'en est point question dans le pasfage de l'ancien Historien, qui parle d'une guerre antérieure, d'une guerre qui se faisoit dans le voisinage du Rhin, propinqua Rheno, & qui fut terminée par les premieres victoires d'Ætius, & par le Paix qu'il accorda aux Francs la huitiéme année de l'Empereur Valentinien, selon les propres paroles de la Chronique d'Idace.

Ce n'est pas qu'il y ait des preuves positives que Clodion ait conservé sa conquête. Aucun contemporain ne le dit sormellement, & il ne faut pas s'en étonner. Les Auteurs qui entroient dans quelque détail des affaires des Francs, avant Clovis, ne sont point venus jusqu'à nous. On sait combien sont superficiel-

⁽a) V. Hist. de France Préface bistor. pag. c. & c 1 de l'Ed. de 1729. (b) V. Buch. Belg. Rom. pag. 502.

(23) les les Chroniques d'un Prosper, d'un Idace, d'un Marius, d'un Marcellin & les autres qui nous restent, & le peu de secours que fournissent quelques Poëtes du temps. Ainsi pour croire que Clodion soit demeuré par ce traité en possession d'une si grande partie de la seconde Belgique, on ne peut se fonder que sur le témoignage des Auteurs qui ont écrit quelques siécles après la mort de ce Roi, comme un Hincmar, un Adon, un Roricon, un Ives de Chartres, un Marianus Scotus, un François de Guise & plusieurs autres, qu'on suppose avoir eu des mémoires qu'on n'a plus; ou fur des conjectures tirées de quelque Auteur contemporain, comme par exemple d'un St. Grégoire de Tours, qui, environ 60 ans plus tard, fait mention d'un Roi Franc, nommé Ragnacaire, qui regnoit à Cambrai, fans qu'on nous dife comment il y foit venu. Mais le Tombeau de Childeric, découvert à Tournai, est quelque chose de plus qu'une simple conjecture : J'aurai bientôt occafion d'en parler.

Quoiqu'il en foit, Clodion ne vecut que peu d'années après son alliance avec les Romains. Ses deux Fils se disputerent le Royaume. L'Aîné rechercha l'appui d'Attila, Roi des Huns; le second fut soutenu par Ætius, qui l'aimoit comme son Fils, & qui l'envoya à Rome chez l'Empereur Valentinien pour rechercher fon alliance & fon amitié. [a] L'Auteur contemporain, qui nous apprend ce fait, témoigne avoir vu ce Prince à Rome. Il le dépeint comme un jeune homme à qui la barbe n'étoit pas encore venue, & à qui la chevelure longue & épaisse flottoit sur les épaules, à la maniere des Rois Francs. Cependant ni l'un ni l'autre de ces Princes ne monta sur le Thrône. Mérovée, issu du sang Royal, Capitaine expérimenté, saisit les

⁽a) (Attila movit in Galliam) . . . Propter Francorum Regum obitum (nempe Chlodionis & Filii natu Majoris) & de regno inter liberos controversiam seniori Attilam studuisse, juniorem ab Ætio susceptum: quem Romæ vidimus Legationem obeuntem, nondum lanugine efflorescere incipiente : flava coma & capillis propter densitatem & magnitudinem super humeros diffusis. Hunc etiam Ætius in silium adoptaverat, & plurimis donis ornatum ad Imperatorem, ut amicitiam & focietatem cum eo faceret, transmiserat. Fragment. Prisci Rbetor. p. 40. edit. Paris. p. 27. edit. Venet.

renes du Gouvernement, & fut d'un grand secours à Ætius qui apparemment ne s'étoit point opposé à son élevation, dans la vue d'en retirer plus d'affiftance contre l'ennemi terrible qu'il avoit sur les bras, que d'un enfant sans expérience, dont aussi bien il n'eût pu que difficilement soutenir le Trône dans l'étrange situation où se trouvoient alors les affaires. Car Attila, Roi des Huns, qui trainoit à sa suite des nations entieres, après avoir étendu sa domination depuis le Pont-Euxin jusqu'à la Mer Baltique, étoit entré dans les Gaules, faisant par tout des en 451. Ravages incroyables. Déjà il avoit brûlé la ville de Mets, & faccagé Rheims, Cambrai, Befançon, Langres, Auxerre. La ville d'Orléans alloit subir le même fort, lorsqu'Ætius arrive. accompagné du Roi des Visigoths & de Mérovée Roi des Francs, & lui fait lever le Siége. Attila se retire dans les plaines de Champagne; où Ætius l'atteint, lui livre Bataille, le défait & l'oblige à fortir des Gaules. Jusques là Mérovée s'étoit distingué dans les glorieuses campagnes d'Ætius. Mais ce grand homme, ayant été assassiné de la propre main de son stupide Maître, l'Empire Romain tomba fans ressource. Tandis que les Barbares inondoient les Provinces & Rome & l'Italie; tandis que des Fantômes d'Empereurs se détruisoient les uns les autres, Mérovée reprit les armes, & étendit sa domination dans la premiere Germanie & dans la seconde Belgique. [a] Il mourut en 456. son Fils Childeric lui succeda; mais bientôt ses propres sujets, indignés de ses débauches, le chasserent du Trône, & y éleverent Egide, Maître de la milice Romaine. [b] Mais un fidele sujet, ayant indisposé les Francs contre la domination de ce Romain, Childeric au bout de huit ans, revint de Thuringe, où il s'étoit caché. Ses fujets prennent les armes en sa faveur, Egide est contraint de s'enfuir du Trône & de se fauver à Soissons, alors la place d'armes des Romains. Treves & Cologne, Métropoles de la premiere Belgique & de la feconde Germanie devinrent la proje des Francs. Childeric pousfa ses conquêtes jusqu'à Paris, & même jusqu'à Orléans.

⁽a) Francus Germanum primum Belgamque secundum sternebat. Sidon in avit. Paneg.

⁽b) Childericus cum esset nimia luxuria dissolutus.... capit silias. Francorum stuprose detrahere. Illique indignantes de Regno eum ejiciunt.

(25)
[a] (Mon sujet ne me permet pas d'entrer dans le détail de toutes les guerres qu'il fit hors de nos Provinces.) Il mourut à Tournai en 481. cette ville, depuis la conquête qu'en fit Clodion, semble avoir été le Siége de la Monarchie des Francs, & St. Ouen l'appelle une ville Royale. Childeric y fut enterré à la maniere des Francs Payens. Le hazard fit découvrir son tombeau en 1653. On creufoit les fondemens d'une maison près du Cimetiere de St. Brice. [b] A sept ou huit pieds de profondeur les Ouvriers trouverent une boule d'or, une espece de bourse avec environ cent pieces d'or & deux cent d'argent. Parmi les premieres il y en avoit de l'Empereur Valentinien, de Marcien, & de plusieurs autres Princes contemporains de Childeric. On y trouva des morceaux de fer rouillé & pourri, & le squelette d'un corps humain. En creufant plus bas, on découvrit un fabre, & une hâche d'armes, telle qu'en avoient les Francs, une tête de Bœuf, les os d'un cheval, des abeilles d'or, des crochets, des clouds, des agraffes du même métal, une boule de crystal & plusieurs pyropes. On trouva son anneau Royal, où son buste étoit représenté, portant de grands cheveux & une

Comperto autem quod eum etiam interficere vellent, Thoringiam petiit, relinquens ibi hominem sibi charum, qui Virorum furentium animos verbis lenibus mollire possit Denique Franci hoc ejecto Egidium sibi. quem superius Magistrum militum a Republica missum diximus, unanimiter Regem adsciscunt. Qui cum octavo anno super eos regnaret, amicus ille fidelis, pacatis occultè Francis nuncios ad Childericum . . . mittit. Ille verò certa cognoscens indicia, quod à Francis desideraretur, ipsis etiam rogantibus, à Thoringia regressus, in regnum suum est restitutus. Greg. Turon. L. 2. C. 12.

(a) In illis diebus ceperunt Franci Agrippinam civitatem super Rhenum, multùmque populum Romanorum a parte Egidii occiderunt ibi. Egidius verò exinde per fugam lapsus, evasit. Venerunt autem Treveris civitatem super fluvium Mosellam, vastantes terras illas, ipsamque urbem fuccendentes ceperunt . . . Eo tempore mortuus est Egidius Dux Romanorum Tyrannus; & Syagrius filius ejus in regnum ejus refedit, habitavitque in Suessionis civitate, ubi & sedem regni tenebat. Tunc Childericus Rex, commoto magno exercitu hostium usque Aurelianis civitatem perrexit, terras quoque illas vastavit. Gesta Reg. Franc. c. 8. apud du Chesne t. 1 p. 696.

V. & Greg. Tur. 1. 2. c. 18 & Vit. Stæ. Genovevæ apud Bolland. ad 3. jan. (b) V. Anastas. Childerici Regis, sive thesaurus sepulchralis, Tornaci nero. effossus, & comment, illustratus. Authore Joann. Jac. Chifflet. 4to. Auto. Typis Plant. 1655.

pique à la main, avec cette inscription: Childerici. La tête de Bœuf & les abeilles étoient peut-être les divinités de ce Prince, ou l'instrument de quelque superstition payenne. Le cheval étoit son cheval de bataille, qu'on enterra avec lui, ainsi que ses armes. C'étoit la maniere des anciens Germains comme nous l'apprenons de Tacite. [a]

Clovis ayant succedé à son Pere Childeric, résolut de chasser entierement les Romains de tout ce qu'ils possedoient encore dans les Gaules, c'est-à-dire de presque toutes les Provinces entre le Rhin, la Seine & la Loire: ce qui étoit au-delà de cette derniere riviere étant au pouvoir d'Alaric Roi des Goths. Syagrius, Fils d'Egide dont nous avons déjà parlé, commandoit dans ces Provinces au nom de l'Empire Romain, mais avec une autorité qui tenoit beaucoup de la fouveraine puissance. Ayant perdu contre Clovis une bataille décifive, il fe retira à Toulouse auprès d'Alaric. Clovis l'envoya demander à ce Prince, avec menace de lui faire la guerre en cas de refus. L'infortuné Romain fut livré à ce conquêrant, qui lui fit couper la tête. [b] Tout plie devant les armes victorieuses des Francs. Le Siége de la nouvelle Monarchie fut d'abord établi à Soissons & quelque temps après à Paris. Le Roi de Thuringe est battu & paye tribut, ainsi que les Allemans, les Saxons & les Frisons, entierement désaits à la fameuse journée de Tolbiac, aujourd'hui Zulpic dans le Duché de Juliers. Ce fut dans cette bataille que Clovis fit vœu de recevoir le Baptême, ce qu'il exécuta bientôt après. Je passe rapide-

(a) De mor. Germ. c. 27.

⁽b) Mortuo Childerico regnavit Chlodoveus filius ejus pro eo. Anno autem quinto regni ejus, Siagrius Romanorum Rex, Egidii filius, ad civitatem Suessionas, quam quondam supra memoratus Egidius tenuerat, sedem habebat. Super quem Chlodoveus cum Ragnachario parente suo, qui & ipse regnum tenebat, veniens, campum ut pugnaret præparari sibi deposcit. Sed nec iste distulit, ac resistere metuit. Itaque inter se utrisque pugnantibus, Siagrius elisum cernens exercitum, terga vertit, & ad Alaricum Regem, Tholosam cursu veloci perlabitur. Chlodoveus verò ad Alaricum mittit, ut eum redderet: alioquin noverit, sibi bellum ob ejus retentionem inserri. At ille metuens, ne propter eum iram Francorum incurreret (ut Gothorum pavere mos est) vinctum Legatis tradidit. Quem Chlodoveus receptum, custodiæ mancipari præcepit: Regnoque ejus accepto, eum gladio clam feriri mandavit. Greg. Turon. 1. 2. c. 27.

pidement sur tous ces saits, & j'en omets plusieurs, parce qu'ils n'ont aucun rapport à l'Etat civil des Pays-bas, & qu'on peut les lire dans l'histoire de France, à laquelle-ils appartiennent.

Les Auteurs contemporains ne nomment point les Frisons parmi les Peuples rendus tributaires enfuite de la journée de Tolbiac. Nous ne faurions pas que ce Peuple ait eu des demêlés avec les Francs avant l'an 600, sans un petit mot de Fortunat qui nous apprend que les Frisons étoient soumis à Chilperic Fils de Clovis. [a] Un Auteur du douzième siècle, en comptant les Peuples, vaincus à Tolbiac nomme particulierement les Frisons. [b] Et il est très croyable que cette Nation Belliqueuse se sera opposée aux progrès rapides des Francs. Les uns & les autres étoient Germains d'origine, établis dans les Gaules & liés par un intérêt commun. Maintenant les affaires avoient changé de face. Les Francs avoient pris l'ascendant sur tous leurs voisins, & soumis les plus belles Provinces de la Gaule. Il étoit à craindre qu'ils ne voulussent tout envahir, & qu'ils ne fussent déterminés à ne laisser aucun peuple libre autour d'eux. Je ne doute point que ce ne soit là ce qui forma la ligue des Allemans, & ce qui causa la jalousie des Frisons & ces longues guerres qui ne finirent que vers la fin du huitiéme siécle, par la reduction entiere de la Frise.

Je crois qu'il faut placer quelques années plus haut l'union des Arboriques au corps des Francs. (c) Il paroît par toute la

(a) Terror & extremis Frisonibus atque Suevis,

Qui neque bella parant, sed tua frena rogant. Fortun. 1. 9. carm.

1. apud du Chesne t. p. 505.

(b) Quodam tempore, Frisones, Alemanni Saxonesque subitò coadunati Regnum ejus invadunt.

Lib. de Castro Ambasiæ c. 4. No. 4.

In Spicileg. Dacher. t. 10, p. 524. primæ Edit.

(c) Franci autem isti Germani quondam vocitabantur. Quemadmodum autem à principio fucrint id nomen sortiti, & Gallias deinde invaserint, ac Gothis simul sint hostes essecti, mox explicaturus sum In Galliis alia pleraque flumina sunt In Oceanum Rhenus se immittit. Paludes praterea hisce in locis non pauca. Ubi primitus Germani, gens barbara, habitabant, nec magni tunc primum momenti Viri, qui Franci nunc vocitantur. His finitimi Arborichi accolæ erant, qui cum cetera Gallia, atque item Hispania, jam pridem Romanis parebant. Post hos in Orientem solem Thoringi Barbari sunt, qui Casaris Augusti permissu sedes has tenuere : & suite de la narration de Procope que cette alliance se fit au commencement des conquêtes de Clovis, puisqu'il est dit, que les Arboriques tenoient encore le parti des Romains, & qu'ils réfisterent courageusement aux armes des Francs; que ces derniers leur offrirent leur alliance, & proposerent de la fortisier par des mariages réciproques, que les Arboriques accepterent ces conditions d'autant plus volontiers que les uns & les autres étoient chrétiens; qu'ainsi les Francs & les Arboriques, ne faifant plus qu'un peuple, parvinrent à une puissance formidable : que dans l'impossibilité de retourner à Rome, le reste des Soldats Romains qui tenoient encore les forteresses sur les confins de la Gaule, apparemment dans le Pays des Arboriques, mirent bas les armes & rendirent à ce Peuple les places qu'ils gardoient. Toutes ces circonstances conviennent le mieux du monde au commencement du regne de Clovis, peu de temps aprés la défaite de Syagrius. Il n'y à de l'embarras qu'en ce que dit Procope que les Francs étoient chrétiens aussi bien que les Arboriques, ce qui semble retarder cet évenement jusques après le Baptême de Clovis. Peut-étre Procope a-t-il manqué

ab his Burgundiones haud procul, ad notum ventum vergentes, inhabitant Erant autem Arborichi Romanorum tunc milites, quos sibi Germani cum obedientes facere & fubditos vellent, ut qui finitimi essent, & pristinos vitæ mores penitus immutassent, eorum agros assidué populari & hos copiis universis invadere: Arborichi verò, cum & virtutem præ se & erga Romanos benevolentiam ferrent, viros fortes eo in bello se præstiterunt. Cumque his vim inferre Germani non possent, societatem ut secum faltem inirent, & mutua inter se facerent connubia precabantur. Quas non inviti conditiones Arborichi mox accepêre. Erant namque utrique christianæ fidei fectatores. Sic itaque unum hi coëundo in populum, ad maximam potentiam evasere. Romanorum interea milites alii, qui in Galliæ sinibus erant custodiæ gratia constituti, cum neque Romam redire jam possent, nec ad hostes ut Arianos concedere, sese cum signis & locum insuper quem pro Romanis servarent, Arborichis Germanisque prodidere: ac potius mores continenter servatos suos transmisere ad posteros, atque adeò ut vel ad hanc nostram ætatem eodem tenore vel etiam cultu pristinos servare ritus non dedignentur. Descripto namque ex numero ad id sermè tempus hi demonstrantur, quo taxati antiquitus militabant. Quandoquidem & suis productis nunc signis in aciem prodeunt, ac patriis utuntur perpetuò legibus, Romanumque habitum, ut in ceteris aliis, ita & Soccis, nunc servant, Procop. de Bello Gothor. L. I.

d'exactitude. Peut-être les a-t-il appelle chrétiens à cause du penchant de cette Nation au christianisme. En effet nous voyons dans l'ancienne vie de Ste. Génévieve, le cas qu'en faisoit Childeric. (a) On connoit le pieux Arbogaste, dont la réligion est tant louée dans les lettres d'Auspice. (b) Dans celles de Sidoine, on voit un Abbé Franc dans un Monastere bâti par des Francs. (c) Clovis lui-même, longtemps avant fon Baptême protegea les Chrétiens, épousa une Princesse chrétienne, & souffrit qu'on conférât le Baptême à ses ensans. (d) Mais ce qui décide la Controverse, c'est que Procope rapporte l'union des deux Peuples longtemps avant que de faire mention de la défaite des Thuringiens, qui précéda encore de quatre ou cinq ans le Baptême de Clovis. Il faut donc rapporter cette union aux premieres années du Regne de ce Prince, & non pas au temps qui suivit son Baptême, comme font le Pere Daniel & Mr. le Président Hénault.

Mais quel l'euple étoit-ce que ces Arboriques? & en quel endroit les faut-il chercher? j'admire qu'on ait pu s'y méprendre après la lumineuse Description qu'en a donné Procope. Il nous apprend que c'étoit une Nation des Gaules; puisqu'il dit qu'elle étoit soumise aux Romains ainsi que le reste des Gaules (cum cetera Gallia . . . Romanis parebant.) Il nous dit qu'ils confinoient aux Francs (his finitimi Arborichi accolæ erant.) Les Francs, depuis les conquêtes de Childeric, s'étendoient depuis le Vahal jusqu'à la Loire; mais de quel côté ces Francs étoient-ils bornés par les Arboriques? Ce n'étoit point à l'Orient; puisque le Rhin y séparoit la Gaule de la Germanie, & que les Francs eux-mêmes occupoient les bords de ce Fleuve. Ce n'étoit point au Nord, où se trouvoient incontestablement les Frisons. C'étoit encore moins au Sud; puisque les Visigoths occupoient la rive gauche de la Loire. Ce ne peut donc avoir été qu'à l'Occident, c'est-à-dire sur la côte maritime des Gaules depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de

⁽a) V. Bolland. t. 1. ad 3. Januar.

⁽ b) V. Honthein Hift. Diplom. t. 1. p. 19.

⁽ c) Sidon. 1. 7. Epift. 16.

⁽ d) Greg. Turon. le 21 C1 27 4 29 8 30.

l'Escaut. A moins que de faire sortir en leur saveur de nouvelles terres du Sein du Néant, il n'est pas possible de leur donner une autre situation.

Toutes les circonstances concourent à la constater. Toute cette côte maritime étoit gardée par des garnisons Romaines, nommées dans la Notice de l'Empire. C'est de ces garnisons que dit Procope, qu'elles se rendirent aux Arboriques, ne pouvant retourner à Rome, & ne voulant point se rendre aux Ariens. Ces Ariens étoient les Visigoths, établis sur les bords de la Loi-

re & par conséquent voisins des Arboriques.

Il est donc bien évident que ces Arboriques de Procope, dont aucun autre ancien n'a jamais sait mention, n'étoient autres que les Armoriques, dont tous les anciens ont parlé. La dissérence d'une seule lettre ne mérite pas qu'on s'y arrête. Quand on trouve Chunni pour Hunni, Toxiandri pour Taxandri; Phrygiones & Fresii pour Frisones; Ribarioli pour Ripuarii; Bagacum pour Bavacum, on n'est point tenté d'en faire des Etres dissérens; parce que les circonstances sont voir que ces deux noms ne signifient qu'une même chose. Ici toutes les circonstances nous obligent de prendre le même parti. En agir autrement, c'est multiplier les Etres sans nécessité, c'est créer à coups de plume des Nations chimériques; c'épaissir les Ténébres qui ne sont que trop repandues sur toute l'histoire ancienne.

On dira peut-être, que j'étends trop loin les terres des Ar-

moriques, en les avançant jusqu'à l'Escaut.

Il est vrai que la Province Armorique proprement dite ne passoit point l'embouchure de la Seine; mais il n'est pas moins constant que toute la côte maritime des Gaules portoit le nom (a) d'Armorique, du mot celtique Armor, qui signisse sur la mer. (b) D'ailleurs, outre l'Armorique proprement dite, il y en avoit une nouvelle, dont il est sait mention dans la Notice de l'Empire, (c) & qu'il est impossible de placer autrement

(a) Omnem regionem conjunctam Oceano Ceteræ civitates positas in ultimis Galliæ sinibus, Oceanoque conjunctas quæ Armoricæ appellantur. Hirt. 1. 8.

(b) V. Plin. Campden. &c.

⁽c) Sub dispositione Viri spectab. Ducis tractus Armoricani & Nervicani. Tribunus cohortis primæ Novæ Armoricæ, Grannona in Littore Saxonico. Not. dig. Imp. ap. du Chesne tom. 1. p. 3.

que sur les bords de l'Océan jusqu'à l'embouchure de l'Escaut-Pai parlé plus haut des différentes Nations qui composoient la ligue des Francs. Toutes ces Nations ne faisoient plus que deux grands Corps, qui se gouvernoient par deux Loix différentes: la Loi Salique & la Ripuaire. Quoique tous les Francs concourussent avec Clovis à la conquête des Gaules, il n'y eut pourrant que les Saliens qui fussent proprement ses sujets. Les Ripuaires étoient foumis à Sigebert, qui réfidoit à Cologne. D'autres Rois Francs partageoient encore la souveraine puissance : favoir, Ragnacaire, qui avoit fon Siege à Cambrai; Cararic, dont je n'ai pu découvrir le Royaume; Regnomere Roi du Maine & plufieurs autres. Clovis forma le dessein de réunir en sa personne la Monarchie des Francs, & employa le crime, la perfidie & le Parricide pour en venir à bout. Il commença par Sigebert. Il fouffla dans l'esprit du Fils de ce Prince la pensée abominable d'attenter aux jours de son Pere pour regner en sa place. (a) Quand ce malheureux cut executé son bar-

(a) Cum autem Chlodoveus Rex apud Parisios moraretur, misit clam ad filium Sigeberti, dicens: Ecce pater tuus senuit, & pede debili claudicat. Si ille, inquit, moreretur, rectè tibi eum amicitia nostra regnum illius redderetur. Qua ille cupiditate seductus, Patrem mollitur occidere. Cumque ille egressus de Colonia civitate, transacto Rheno, per Buchoniam sylvam ambulare disponeret, meridie in tentorio suo obdormiens, immissis super eum silius percussoribus, eum ibidem interfecit, tanquam regnum illius possessurus. Sed judicio Dei in soveam, quam Patri hostiliter sodit, incidit-Misst igitur nuntios ad Chlodoveum Regem, de Patris obitu nuntiantes. atque dicentes: Pater meus mortuus est, & ego thesauros cum regno eius penes me habeo. Dirige tuos ad me, & ea qua tibi de thesauris illius placent bona voluntate transmittam. Et ille, gratias, inquit, tux voluntati ago. & rogo ut venientibus nostris patesacias, cuncta ipse deinceps possessurus. Quibus venientibus iste Patris thesauros pandit. Qui eum diversa respicerent, ait: in hanc arcellulam solitus erat Pater meus numismata auri congerere. Immitte, inquiunt illi, manum tuam usque ad fundum, ut cuncta reperias. Quod cum fecisset, & esset valde declinus, unus elevata manu bipennem cerebro ejus inlisit : & sic quæ in Patrem egerat indignus incurrit. Quod audiens Chlodoveus . . . in eundem locum adveniens convocat omnem populum illum, dicens : Audite quid contigerit : dum ego, inquit, per Scaldem fluvium navigarem, Chlodericus filius Parentis mei, Patrem fuum insequebatur, verbo serens, quod ego eum intersicere velim. Cumque ille per Buchoniam sylvam fugeret, immiss super eum latruneulis, morti tradidit & occidit. Ipse quoque dum thesauros ejus aperit, a nescio

bare dessein, Clovis le fit assassiner à son tour, par des Emisfaires qu'il lui envoya pour recevoir sa part des dépouilles de Sigebert, que son Fils dénaturé s'étoit engagé de partager avec lui. Après ces deux infames actions, il perfuada aux Ripuaires que ses mains étoient nettes du sang du Pere & du Fils. & leur représenta si vivement l'avantage qu'ils auroient de vivre fous fa domination, qu'ils le reconnurent pour leur Roi, en l'élevant fur un Bouclier à la maniere des Francs. Cararic autre Roi Franc, & un fils qu'il avoit devinrent aussi les victimes de l'ambition de Clovis. (a) Sous prétexte de l'avoir voulu abandonner vingt-cinq ans auparavant, à la bataille contre Syagrius, il leur fit couper la chevelure; ce qui étoit la marque qu'un Prince Franc renonçoit au Trône. Le Pere fut fait Prêtre, & le fils Diacre. Enfuite quelques paroles imprudentes, échappées au jeune Prince en déplorant leur malheur commun, coûterent la vie à l'un & à l'autre.

Ragnacaire, Roi de Cambrai, voulant se défendre par les armes, fut abandonné par ses sujets, irrités des débauches de ce Prince Payen, (b) & corrompus par les promesses de

quo percussus interiit. Sed in his ego nequaquam conscius sum. Nec enim possum sanguinem parentum meorum effundere : quod fieri nesas est. Sed quia hac evenerunt, confilium vobis prabeo, si videtur acceptum; convertimini ad me, ut sub mea sitis defensione. At illi ista audientes, plaudentes tam palmis quam vocibus, eum clypeo evectum super se Regem constituunt. Greg. Turon. l. 2. c. 40.

(a) Post hac ad Chararicum Regem dirigit. Quando autem cum Siagrio pugnavit, hic Chararicus evocatus ad auxilium Chlodovei eminus stetit, peutram adjuvans parteni. . . . ob hanc causam contra eum indignans Chlodovens abiit, quem circumventum dolis cepit cum filio, vinctosque totondit, & Chararicum quidem Presbyterum, filium verò ejus Diaconem ordinari jubet. Cumque Chararicus de humilitate sua conquereretur & sleret, silius. eius dixisse sertur : in viridi, inquit, ligno ha frondes succisa sunt, nec omnino arefcunt, sed velociter emergent, ut crescere queant: utinam tam velociter qui hæc secit intereat. Quod verbum sonuit in aures. Chlodovei at ille justit eos pariter capite plecti. Quibus mortuis, regnum eorum cum thesauris & populis adquisivit. ibid. c. 41.

(b) Erat autem tunc Ragnacharius Rex apud Camaracum tam effrenis in luxuria, ut vix vel propinquis quidem parentibus indulgeret Pro qua re Franci maxima indignatione tumebant. Unde factum est ut datis aureis sibi armillis vel baltheis Chlodoveus hæc dedit Leudibus ejus, ut super eum inimicarentur.... Veniens autem Chlodoveus, bellum

Clovis. Comme if alloit s'ensuir, ses propres soldats l'arrèrerent. & son frere avec lui. Ils les conduisirent devant l'ufurpateur, liés & garottés, les mains sur le dos. En cet état Clovis eut la bassesse de leur faire de mauvaises plaisanteries, & puis levant sa hâche d'armes, il leur fendit la tête l'un

Un troisième frere, qui regnoit dans le Maine, périt aussi par ses ordres. C'étoient tous des Princes de son sang, & il ne manqua pas de s'emparer de leurs Etats & de leurs trésors. Il fit encore mourir plusieurs autres petits Rois de ses plus proches parens, de peur qu'ils ne s'opposassent à ses violent ces & à ses usurpations.

... On croiroit qu'un Roi si cruel n'a pas plus ménagé le sang de ses Peuples que celui des Princes de sa famille, & que son regne a été une tyrannie continuelle. On s'y tromperoit : Clovis étoit aimé des Francs, il ne l'eut point été, s'il avoit attenté à leur liberté que cette nation regardoit comme le premier bien. S'il introduisit des changemens dans l'ordre du Gouvernement, s'il trouva peu de réfiftance à ses volontés, c'est qu'en habile Politique, il favoit manier les Esprits grossiers des Francs & leur faire recevoir les impressions qui convenoient à ses desseins.

Les grandes affaires se traitoient toujours dans les assemblées générales, convoquées deux fois par an. On les appelloit PLACITA ou MALLUM PUBLICUM, noms célébres au moyen âge. (a) Le Roi y présidoit, assis sur un Trône

contra eum instruit. At ille devictum cernens exercitum snum, suga labi parat: fed ab exercitu comprehenfus, ac ligatis post tergum manibus, in conspectu Chlodovci una cum Richario fratre suo perducitur. Cui ille: cur, inquit, humiliasti genus nostrum, ut te vinciri permitteres? melius enim tibi fuerat mori. Et elevatam fecurim capiti ejus defixit. Conversufque ad fratrem ejus, ait : si tu auxilium fratri tribuisses, alligatus utique non faisset. Similiter & hunc securi percussum intersecit Fuerunt antem supradicti Reges, propinqui hujus : quorum frater Regnomeris nomine apud Cenomannis civitatem ex justu Chlodovei intersectus est. Quibus mortuis omne regnum eorum & thesauros Chlodoveus accepit. Interfectisque & aliis multis Regibus & parentibus suis primis, de quibus zelum habebat, ne ei regnum auferrent, regnum suum per totas Gallias dilatavit. ' ibid.' cap. 42. W. L. D. S. D. 147

(a) Consuetudo autem tunc temporis talis erat, ut non sapius, sed bis anno, Placita duo tenerentur . . . in quo Placito Generalitas univerd'or. (a) Les représentans du Peuple, c'est-à-dire les Comtes & les Juges; les Vassaux qui possedoient des fiess; les Ducs, c'est-à-dire les Généraux d'armée & les Gouverneurs des grandes Provinces, y étoient appellés. Bientôt les Evêques & plus tard les Abbés des Monasteres y eurent Séance. C'est sans doute dans une de ces assemblées que Clovis regla la Police & qu'il donna une forme stable au Gouvernement. Il corrigea la Loi Salique, c'est-à-dire qu'il en retrancha ce qu'il y avoit de trop payen. (b) Les Francs Saliens, ses anciens Sujets, vivoient sous cette Loi. [c] C'étoit la plus noble partie de la Nation: ils avoient le plus contribué à ses conquêtes & en avoient partagé le fruit; puisque les meilleures terres des Provinces Belgiques & de toutes les Gaules leur avoient été données en sies. C'étoit le Corps de la No-

blesse: la Loi Salique & toute l'histoire ancienne fournit des exemples sans nombre des distinctions dont ils jouissent, eux & leurs Descendans. Les Ripuaires en se soumettant à Cloivis, après l'assassinat de Sigebert & de son sils, conserverent la Loi qui portoit le nom de leur Nation. [d] Elle sut redigée par écrit sous Thierri Roi d'Austrasie, sils de Clovis, & ne disséroit guère de la Loi Salique: l'une & l'autre étoit appellée la Loi des Francs. Les Peuples conquis, entre lesquels il faut compter les habitans de la seconde Belgique étoient

(34)

gou-

forum Majorum tam Clericorum quam Laicorum conveniebat. Hinem. de erdine Palatii c. 29. adde & c. 30.

Salicus Francus. In capit. ad eamdem legem in decreto Childeb. §. 14. . (4) V. Prolog. leg. Bajuvariorum.

⁽a) Convocatique filis ac turba amicorum, generale indixit Placitum... ad quod propere convenientibus cunctis Franciæ Primoribus... Rex Solio refidens aureo hoc apud eos differuit modo. Aimoin. l. 4. c. 30. V. & c. 41.

⁽b) At ubi Deo favente Clodoveus comatus & pulcher & inclytus Rex Francorum primus, recepit catholicum Baptismum, quidquid minus in Pacto (Salico) habebatur idoneum, per Præcessos Reges Clodoveum, Childebertum & Hlotarium suit lucidiùs emendatum. Prolog leg. Salica ex edit. Heroldi. V. & antiquiss script. apud du Chesne tom. 1. pag. 250.

⁽c) Si quis ingenuus Francum . . . occiderit, qui Lege Salica vivit.

Lex Salica T. 43. §. 1.

gouvernés selon la Loi Romaine qui étoit aussi la Loi de tout

"C'est encore à Clovis qu'il faut attribuer la division des grandes contrées en diverses Provinces, qu'on appelloit Pagi; ainsi que l'institution des Ducs & des Comtes, dont les Romains lui avoient donné l'exemple. On donnoit le titre de Duc à celui qui gouvernoit une grande Province, un grand Pagus. Comme le Duc des Ripuariens, le Duc de la Mosellanie, le Duc de Voivre, le Duc de Hasbanie & de Brabant. Mais cela n'étoit pas toujours observé; puisqu'il y avoit de belles Provinces qui n'étoient gouvernées que par des Comtes: comme le Pays d'Ardenne, le Pagus Adertisus, le Comté de Bathua, & un grand nombre d'autres. Ces Ducs & ces Comtes de la premiere classe avoient d'autres Comtes fous eux qui commandoient en de moindres cantons. Ordinairement le Gouvernement d'un Duc étoit composé de douze Comtés: (b) mais ce nombre n'étoit point fixe; puisqu'on en trouve de huit, de sept, de trois & même de deux. (c) Ces Ducs & ces Comtes étoient chargés des affaires militaires & de celles de la Justice. Peu à peu ils accrurent leur Puissance sur le déclin de l'Autorité Royale; & dans les temps suivans ils rendirent leurs Gouvernemens héréditaires dans leurs maifons.

Chaque Ville avoit un Comte particulier qu'on nommoit GRAFIO, mot tudesque, qui signifie Comte. (d) Il administroit la Justice & faisoit lever les Tributs.

Il y avoit aussi dans les Villes un Conseil de personnes intelligentes (e) dans les Loix, qui accommodoient les difféand the property of the second of the second

(a) Inter Romanos negotia causarum Romanis Legibus præcipimus terminari. Constitut. Chlotarii Regis c. 4.

NB. De Lege Romana in causis ecclesiasticis observata, V. Conf. Aurel. ann. 511. can. 1. Conc. Turon. ann. 567. Can. 20. 21. leg. Ripuar. 1. 58. S. 1.

(b) Domumque reversus Grissonem, Ducum more, XII. Comitatibus donavit. Annal. rer. geft. à Pip. ad ann. 748.

(c) V. Anton. Matth. de Nobilitate pag. 29.

⁽d) V: Leg Salic. t. 35. S. 1 t. 53. S. 3. & 4. &c. (e) Tunc Grafio congreget septem Rathimburgios idoneos. Leg. Sal. 1. 53. 5: 3. Si quis ad Mallum venire despexerit, aut quod ei a Rathimburgiis suerat indicatum adimplere noluerit. ibid. t. 59. S. 1. Si qui Ra-

(36)

rends des particuliers, & qui aidoient le Grafio dans l'administration de la Justice. La Loi Salique les appelle Rachimburgh ou Rathimburgh, ce qui signisse: Conseil des Citoyens, ou Conseil de la Ville. Ce sont les mêmes qui sont appellés Scabini ou Echevins dans les Capitulaires des Rois suivans.

Clotaire, fils de Clovis retablit les Centenes & les Centeniers, qui avoient été en usage dès les premiers siecles; mais que les ravages continuels de tant de Barbares avoient fait interrompre. (a) On divisa donc le plat pays en petits cantons de cent familles, & on mit dans chacun des Juges qu'on appelloit Centeniers. Ils étoient subordonnés au Comte, veilloient au maintien de l'ordre, & rendoient la justice dans les affaires peu importantes.

Tous ces Officiers étoient obligés de se rendre aux Assemblées de la Province ou de la Ville dont ils ressortissient, & il y avoit des peines statuées contre ceux qui y manquoient; il y à cependant des Capitulaires postérieurs qui exemptent la Noblesse de ce devoir. (b) Ces Assemblées étoient nommées Placita Provincialia, ou Malli. L'endroit où elles se tenoient étoit appellé Malberg: Il en est fait mention dans tous les titres de la Loi Salique & par tout ailleurs. (c)

thinburgii legem voluerint dicere in Mallebergo residentes. ibid. t. 60 §. 1. V. & vet. gloss. & Form. vat. c. 1. & Ant. Matth. de Nobilitate p. 39.

(a) Decretum est ut, quia in vigilias constitutas nocturnos sures non caperent, eo quod per diversas, intercedente consudio, scalera prætermissa custodias exercerent, centenas sieri, &c. Decret. Chlot. Reg. c. 1.

Si tamen contentio, quæ inter eos exorta est, in consinio duorum Comitatuum suerit, liceat eis de vicina centena adjacentis comitatus ad causam suam testes habere. Cap. Car. Mag. 1. 4. tit. 23. Edit. Lideb.

Tunginus aut Centenarius Mallum indicent. Leg. Sal. c. 47 §. 1 & t. 49 p 1. Centenarii legem scientes, Cap. 1. c. magni. . c. 13. Ut nullus homo in Placito centenarii, neque ad mortem, neque ad libertatem amittendam... judicetur, sed ista aut in præsentia comitis vel missorum nostrorum judicentur. Cap. Car. Mag. A. 812.

(b) Ut nullus alius de liberis hominibus ad Placitum vel ad Mallum venire cogatur, exceptis Scabineis vel Vassis comitum, nisi qui causam suam quærit, aut si alteri quærere debet. Capitul. Karoli & Lud. Imp. Libro III. cap. 51. Edit. Lideb.

(c) V. Titulos omnes Leg. Salica. & gloff. Cangii in voce Malbergium.

Je ne fais si c'est à Clovis ou à ses ensans qu'il faut attibuer l'institution des Missi Dominici, Missi Majores, Missi Regii, Missi Fiscales, Missi Discurrentes & plusieurs autres dont il est si souvent parlé dans les Monumens du septieme, huitieme & neuvieme fiecles.

Les Missi Majores, Regii, ou Dominici étoient des personnes éminentes en dignité que les Rois envoyoient extraordinairement dans les Provinces, pour reformer les abus, pour examiner la conduite des Juges, redresser les griefs du Peuple & distribuer avec équité les corrections & les Recompenfes. (a)

Les Missi Discurrentes étoient envoyés pour quelque commiffion extraordinaire.

Les Missi Fiscales semblent avoir été chargés de la perception des revenus du Fisc, & de veiller sur l'administration des Biens dans les Maisons Royales, dont il y en avoit quantité dans nos Provinces, qu'on peut voir dans le quatrieme livre de la Diplomatique de Mabillon, ou dans le Mémoire que la Société Littéraire a couronné l'année derniere.

Outre les Princes de la Famille Royale; on peut diviser les habitans Belgiques du cinquieme & sixieme siecles, en quatre classes différentes: savoir les Seigneurs, les Nobles, les hommes libres & les ferfs.

La classe des Seigneurs étoit composée des Ducs, des Comtes & de tous ceux qui avoient quelque part au Gouvernement. J'y comprends les Evêques & le Clergé, qui bientôt après le Baptême de Clovis, & plus encore sous ses Successeurs, jouirent des droits de la haute Noblesse & firent un parti confidérable dans l'Etat.

La classe des Nobles comprenoit tous ceux qui n'étoient

NB. De his & ceteris missis V. Glossar. Cangii in voce Missi.

⁽a) Ut de omnibus causis qua ad correctionem pertinere viderentur quanto possent studio per semetipsos regia auctoritate corrigerent . . . ut inquirerent quomodo hi qui populum regere deberent, unusquisque in suo Ministerio se custoditum haberet . . . Quique gratiarum actione, & qui correctione & increpatione digni haberentur . . . ad justicias faciendas, exequendas, ad recta judicia determinanda, ad oppressiones populorum relevandas &c. Cap. 3. Lud. Pii c. 3. 4. 5.

(38)

flétris d'aucune marque de servitude, ni dans leur personne, ni dans celle de leurs Peres. Les Serfs pouvoient bien être remis en liberté, mais ils ne pouvoient jamais obtenir la Noblesse les libres sont toujours soigneusement distingués dans les Loix anciennes. (b)

Prince donnoit des terres en fief. On les appelloit Leudi, du mot tudesque Luden ou Lieden, qui signifie des Gens. Leur principale obligation étoit de suivre le Roi ou le Duc à la guerre, & de se rendre à l'assemblée générale à la premiere convocation. Ils prétoient serment de sidelité entre les mains

du Roi ou de ses délégués. (c)

Les hommes libres, qu'on appelloit aussi Ingenui, formoient la troisieme classe. Il en est souvent fait mention dans la Loi Salique. Ils suivoient à la guerre le Centenier ou le Comte dont ils dependoient. Ils étoient exempts de Tribut, car St. Gregoire de Tours nous apprend qu'après la mort de Chilperic, les Francs brûlerent la Maison du Comte ou du Juge Audon pour avoir assujetti des hommes libres à des Tributs. (d) Ils l'eussent tué, s'il ne se fut sauvé dans une Eglise. Mr. l'Abbé du Bos a prétendu établir un sentiment contraire; mais les erreurs de ce savant homme ont été si bien resutées par le célébre Président de Montesquieu, que je ne puis mieux saire que de renvoyer le Lecteur à l'Esprit des Loix, Livre 30. depuis Chapitre 12. jusqu'au Chapitre 25.

Les Sers composoient la quatrieme classe. Les Auteurs contemporains en parlent sous le nom de Mancipia, Servi, Servientes, Coloni, Manentes, Lidi, Liti ou Ledi. Ils étoient

(b) Si Nobilis liberum occiderit &c. Leg. Frion. t. 11. §. 2.

Si liber Nobilem occideri &c. ibid. §. 4.

(c) Ut Leudesamia promittantur Regi. Marculf l. 1. c. ult.

Fidelitatem præcelso silio nostro, vel nobis, & Leudisamium per loca sanctorum... debeant promittere & conjurare Form. 39 apud Lindenbrog.

⁽a) Fecit te liberum, non Nobilem, quod impossibile est post libertatem. Thegar. de gest. Lud. apud du Chesne t. 2. p. 282.

⁽d) Habebat tunc temporis secum Audonem judicem, qui ei tempore Regis in multis consenserat malis. Ipse enim cum Mummolo Præsecto multos de Francis, qui tempore Childeberti Regis senioris ingenui suerant, publico Tributo subegit. Greg. Turon. 1. 7. c. 15.

esclaves de la Glebe, c'est-à-dire attachés au domaine ou aux terres de leur Maitre qu'ils étoient obligés de cultiver. La condition de tous ces miférables n'étoit pas la même. Ceux que le malheur de la guerre avoit réduits en servitude, étoient employés aux ouvrages de la maison & des terres. On les vendoit comme des bêtes : Un Serf étoit évalué à dix, à douze, quelquefois à quinze fols d'or. (a) Ils ne possédoient rien en propre, sinon par la permission de leur Maître.

Les Coloni, les Manentes, les Liti avoient un peu plus de liberté. Attachés au fervice de certaines terres, pendant quelques jours de la femaine, ils employent les autres à leur profit particulier. (b) Il est vrai qu'ils n'en retiroient guère, puisque c'étoit eux qui payoient les tributs, les cens & tous les impositions dont le Souverain ou leur propre Maître s'avisoit de les charger.

Une ancienne Loi nous fait bien connoître la différence de ces deux fortes des ferfs, par la différence des peines qu'elle porte contre celui qui aura tué l'un ou l'autre : elle sert encore à faire voir la différence des Nobles & des hommes libres dont j'ai parlé ci-dessus.

Elle dit: (c) qu'on payera onze livres pour avoir tué

⁽a) V. Greg. Turon. l. 3. c. 15. & leg. fal. t. 38 & Cang. glossar. in voce Servus.

⁽ b) Rodoardus Lidus & Uxor ejus Lida nomine solvunt denarios VIII. Tenent Mansum ingenuilem I. . . habent de terra arabili Bunnaria VII. De Vinea Arpen. I. Solvunt in Pastione de vino modios III. saciunt in Vinea Arp. IIII. in unaquaque ebdomada curvadas II. Manop. Carop. quantum ei injungitur. Cod. MS. Irminonis fol. 27 V. col. apud Cang. in voce Litus. Item de mulieribus : Istæ sunt Lidie : Teudrada, Hostravolda &c. Omnes ista aut faciunt camsilos de octo alnis, aut solvunt denarios IIII. ibid. fol. 72. verso col. 3.

NB. V. etjam Teschemach. annales Cliv. p. 1. p. 74. ubi de Litis bæc babet: Non tantum certis mensium & hebdomadarum diebus curiæ, Domino, vel Seniofi, Ligone, equo, Bigis vel quadrigis, aut etiam pedibus operas præstabant, sed etiam certam pecuniolam census nomine inserebant, quin & aliquando decimas omnium fructuum, tam humentium quam aridorum pendebant.

⁽c) Compositio hominis Nobilis, libræ XI. Liberi, libræ V. & dimidia. Liti, libra II. & unciæ IX: ex qua duæ partes ad Dominum pertinent, tertia ad Propinquos ejus, Compositio servi, libra I. & uncia IIII. & dimidia. Lex Frifion. Tit. 15.

un Noble; cinq livres & demie pour un homme libre; deux livres, neuf onces, pour un Litus, dont les deux tiers seront appliqués à son Maître, & l'autre tiers aux proches Parens du mort; mais que le prix de la vie d'un Serf ne sera que d'une livre quatre onces & demie.

Tel étoit l'état civil des Provinces Belgiques, jusqu'au temps de Clovis, & jusqu'à sa mort qui arriva en 511. ses quatre fils partagerent entre Eux toute la Monarchie Françoise. Thierri l'Aîné eut les Provinces qui sont à l'Orient, le long du Rhin, depuis Bâle jusqu'à l'Océan. C'est ce qu'on appella l'Austrasie ou la France Orientale, qui s'étendoit en lârgeur jusqu'à l'Escaut, & comprenoit par conséquent la plus grande partie des Provinces Belgiques. Mets étoit la capitale de ce nouveau Royaume. Clotaire fut Roi de Soiffons, & eut le reste des Pays-bas. Son Royaume se trouvoit resserré entre la Seine. l'Océan & l'Escaut jusqu'à son embouchure : c'est ce qu'on nomma enfuite la Neuftrie, dont les limites ont changé plufieurs fois, Clodomir Roi d'Orléans & Childebert Roi de Paris occuperent le milieu de la France. La fuite & les circonstances de l'histoire nous apprennent, du moins en grande partie, le détail de toutes ces limites. [a]

Nos Provinces ayant reçu cette forme stable, demeurerent dans le même état pendant, le reste du sixiéme siécle. Les actions des Successeurs de Clovis, les scenes d'horreur & de Barbarie qu'ils donnerent à l'Europe, leurs guerres continuelles en France, en Allemagne, en Italie sont connues de tout le monde. On peut les lire dans l'histoire de France, à laquelle elles appartiennent; je me contenterai d'en tirer quelques faits, qui regardent particulierement les Pays-bas.

Environ l'an 520, les Danois, fous la conduite de Cochilac, entrerent dans nos Provinces par l'embouchure de la Meufe, exerçant leurs ravages jusques dans la Province des Hattuariens. Comme ils chargeoient le butin dans leurs vaisseaux, le jeune Théodebert, Fils du Roi d'Austrasie, arrive avec les troupes dont son Pere lui avoit donné le commandement. [b] Il les

⁽a) V. Bolland. & Henschen. t. 1 feb. ad vit. Sti. Sigeb. S. 2 & 3.

⁽b) Dani cum Rege suo, nomine Chochilaicho, evectu navali per mare Gallias appetunt. Egressique ad terras, pagum unum de regno Theuderici

(41.)
attaque avec vigueur, les taille en pièces après avoir tué leur Roi à la tête de ses Gens, leur enleve le butin & les François qu'ils emmenoient captifs. Ce même Théodebert fucceda en 534 à fon Pere Thierri au Royaume d'Australie. C'est sous son regne qu'arriva l'affaire des Warnes, dont Procope nous apprend un détail curieux.

C'étoit une nation Saxonne, transplantée (je ne sais comment ni en quel temps) sur la rive septentrionale du Rhin, vers l'endroit où ce fleuve se jettoit autrefois dans l'Océan près de Katwyck. C'est la situation que leur donne Procope, [a] & qui convient parfaitement au Quartier du Rhynland moderne, où le village de Warmond semble en avoir conservé le nom. Le Rhin féparoit ce Peuple des Francs Austrasiens, qui s'étoient foûmis la Frise citérieure jusques sur les bords de ce fleuve. Les Warnes avoient un Roi particulier, & un Gouvernement femblable à celui des Frisons, des Francs & des autres Germains. Un de ces Rois, nommé Hermegiscle, avoit époufé en fecond mariage la Sœur de Théodebert. De fa premiere femme il avoit eu un Fils, nommé [b] Radiger, pour

devastant atque captivant: oneratisque navibus tam de captivis, quam de reliquis spoliis, reverti ad patriam cupiunt. Sed Rex eorum in litus residebat, donec naves altum mare comprehenderent, ipse deinceps secuturus. Quod cum Theuderico nunciatum fuisset, quod scilicet regio ejus suerit ab extraneis devastata, Theudebertum filium suum in illas partes cum valido exercitu ac magno armorum apparatu direxit. Qui interfecto Rege, hostes navali prælio superatos opprimit, omnemque rapinam terræ restituit. Greg. Turon. 1. 3. c. 3.

Dani cum rege suo nomine Chochilago . . . Gallias appetunt, Theuderico Pagum Attoarios vel alios devastantes &c. Gest. Reg. Franc. c. 20. apud

du Chesne 1. 1 p. 706.

. (a) Varni transdanubianus populus pertingit ad Oceani septentrionalia & Amnem Rhenum, qui ipsos à Francis, aliisque sedes Francis vicinas. habentibus nationibus secludit. Procop. de bello goth: 1. 4.

Varni eo tempore non procul Oceano atque iisdem Rheni ostiis stativa

habebant. ibid.

(b) Varnis nuper imperaverat Hermegisclus nomine, qui sirmando regno Theudeberti Francorum regis fororem conjugio sibi sociaverat, amissa non ita pridem quam habuerat uxore, filii unius matre, quem moriens Patri reliquerat nomine Radigem . . . Ei puero Pater virginem Brittia è gente desponderat, cujus frater apud Anglos regnabat magnamque sorori dotem dederat, ibid.

lequel il fit demander en Bretagne, une Princesse, Sœur d'un de ces petits Rois Anglo-Saxons, qui donnerent leur nom à l'Angleterre. La Princesse lui fut accordée; mais avant qu'elle eût passé la Mer, Hermenegiscle tomba dans la maladie dont il mourut. Se voyant sans espoir de guérison, il assembla les principaux des Warnes, & leur représenta vivement combien l'alliance des Francs leur étoit nécessaire; [a] qu'ils ne sauroient s'attacher par trop de liens un peuple si puissant, si avide de conquêtes, & qui n'étoit séparé d'eux que par les eaux du Rhin; que cette raison lui avoit fait prendre une seconde femme dans la famille du Roi des Francs, & que pour cette même raifon il convenoit qu'après sa mort, son Fils époufât la Princesse Françoise sa belle-Mere, ce qui étoit conforme aux Loix de l'état, n'y ayant point eu d'enfans de ce second mariage; qu'à l'égard de la Princesse Brétonne, elle avoit de quoi se consoler de ce mépris, en gardant tout ce qu'elle avoit recu de préfens pour ses fiançailles.

Ce Roi mourut quarante jours après, & Radiger époufa la Veuve de son Pere. Outrée d'un affront qui étoit alors le comble du deshonneur, la Princesse Angloise ne res-

⁽a) Ego, inquit, cam curam habens maximam, ut fine metu in otio vivatis, affinitatem cum Francis junxi, ducta inde uxore: Filio autem ex Brittia quæsivi matrimonium. Nunc verò cùm propinquam mihi mortem video, nullos ex fecunda uxore habenti liberos, filium verò ad hunc ufque diem expertem nuptiarum, aperiam vobis animi mei cogitata. Ea si vobis in publicum utilia videntur, vos, ubi mortalitatem explevero, approbate & rata facite, quod Deus fortunet. Sic igitur existimo, conducere magis Varnorum rationibus Francos habere affines, quam illos qui Brittiam Insulam habitant. Nam Brittii nobis se jungere, nisi sero, idque magna cum difficultate nequeunt. Franci à Varnis medio tantum Rheno distant, cumque situ locorum vicini sint, imperii autem magnitudine validi: tam commodare nobis, quam nocere, utrumcunque volucrint, promptum habent. Nocebunt autem, nisi prohibeat affinitatis vinculum. Gravis enim per naturam hominibus, quæcunque in vicino modum excessit potentia, & ad inferendas injurias parata. Neque enim deesse possant præpollentibus quas in finitimos, quantumvis innoxios, obtendant bello causas. Hæc cum ita sint, quæcumque à nobis sponsalium nomine Brittia virgo accepit, sibi habeat, spretæ conditionis suæ gentium ex jure solatium. Radigis apud Novercam deinceps habitet, ut mos patrius jubet. ibid.

réspiroit que la vengeance. [a] Elle envoya d'abord demander à Radiger les raisons d'un outrage si sanglant, & n'en recevant que des mauvaises excuses, elle assembla, avec le secours du Roi son Frere une flotte de quatre cens vaisseaux. Elle se mit à la tête de ses troupes, accompagnée d'un autre de ses freres, & aborda au continent. Après avoir sormé un camp bien retranché vers l'embouchure du Rhin, elle y demeura avec

(a) Hac postquam dixerat præsignificata die quadragesima fatum explevit. Filius ejus, ut in regnum fuccessit, consilio virorum inter barbaros eminentium, ultimam defuncti voluntatem implet, repudium sponsæ renunciat, cum Novercâ commoratur. Quæ ubi didicit sponsa Radigis, intolerans contumeliæ, in ultionem tota ferebatur. Tanto enim honore pudicitia apud barbaros colitur, ut sæmina, de cujus nuptiis actum est, etiamsi corpore sit integro, pro corrupta habeatur. Ante tamen amicorum suorum idoneos ad eum mittit, percunctatum cur ipsam dedecoret, non stupro à se non re alia læsus? Id ubi nihil prosecerat viriliores ad curas versa, in bellum accingitur: navibusque contractis quadringentis, impositoque exercitu non minus millium centenum, arma qui ferrent, ipsa Ducem se in Varnos præbet. Comitem sibi rerumque adjutorem sumserat fratrem, non eum qui regnum obtinebat sed privatæ fortunæ alterum . . . In continentem ut ventum est, virgo Dux Anglis, castris bene munitis ad ipsa Rheni ostia, ibi cum paucis resedit, fratre misso in hostem cum toto propè exer-Varni eo tempore non procul Oceano atque iisdem Rheni ostiis stativa habebant, quo cum venissent Angli, committitur prælium, infelix Varnis, quorum multi inter certandum periere, reliqui cum ipso Rege fuga se abstulerunt.

Inhæsere eorum tergis quantum poterant pedites, & mox in castra reversi sunt. Eos reduces verbis asperis objurgavit Virgo, maxima in fratrem insectatione, nihil actum exercitu tanto dicens, quamdiu vivus non adduceretur Radigis. Itaque acerrimos fuorum dilectos ex omni agmine mittit, id unum præcipiens, Regem ut quovis modo captivum sibi sisterent. Illi dicto obedientes, loca omnia diligenti inquisitione obeunt, tandemque denso latentem nemore inveniunt Radigem. Is ad sponsam veterem adductus, adstitit tremens, mortem exspectans, eamque non simplicem. Illa verò præter spem ipsius, neque occidit eum, neque sævi quicquam admisst : sed exprobrans, quod in se commissum suerat, quasivit, qua de causa, contemta pactorum conventorum side, aliam sibi matrimonio sociasset, cum desponsæ pudicitia quæri non posset? captivus excusationi patris jussa, studiumque Principum sux gentis obtendere, supplicare, preces miscere purgationi, in necessitatem transferre culpam, polliceri se cum ipsa victurum, & quæ inique fecerat, sanaturum pænitentiå. Puellå hæc probante, exsolvitur vinculis, comiterque habitus, dimittit Theudeberti fororem, & illam prius pactam rite uxorem capit. ibid.

F

une partie de ses gens, & détacha son Frere avec le gros de l'armée, pour aller combattre l'ennemi qui étoit campé à peu de distance de l'Océan. Les Warnes furent défaits; mais leur Roi fe fauva par la fuite. L'Héroïne Angloife, croyant n'avoir rien fait-tant qu'elle n'avoit point Radiger en sa puissance, reprimanda fon Frere de l'avoir laissé échapper, & conjura les Soldats de ne cesser leur poursuite qu'après avoir pris Radiger. Ceux-ci, se repandant par tout le Pays, trouverent enfin ce Roi, caché dans le fond d'une forêt. Il fut conduit devant l'Epouse irritée, & ne s'attendoit plus qu'à recevoir de sa bouche l'arrêt d'une mort cruelle. La Princesse lui reprocha d'abord sa perfidie, & voulut savoir les motifs qui l'avoient poussé à lui faire cet outrage. Radiger s'excusa le mieux qu'il pût, rejetta la faute sur les volontés d'un Pere & sur les instances des principaux de la nation. Il fit paroître beaucoup de repentir, & s'offrit à reparer sa faute. L'Héroïne appaisée, lui ôta ses chaînes, fit rompre son mariage avec sa belle Mere qu'on renvova à Théodebert, lui donna sa main, & partagea ainsi un lit & un Trône que son courage lui avoit si justement merité. La Princesse Françoise, qui ne peut avoir été que Théodechilde, retournée en France, s'appliqua uniquement à des Œuvres pieuses. Elle fonda l'Abbaïe de Sens, où son culte est célébré le 28 de Juin. [a] Son Epitaphe composé par Fortunat la nomme Fille, petite fille, Femme & Sœur des Rois, [b]

Les guerres continuelles que Théodebert avoit à foutenir, l'empêcherent peut-être de venger l'infulte faite à fa sœur. Peutétre pour l'appaiser, Radiger se rendit-il son Tributaire. Cette derniere opinion est la plus vraisemblable, puisque nous apprenons de Fredegaire & d'Aimoin, que vers la fin du sixieme siecle, les Warnes [c] s'étant soulevés contre Childe-

⁽a) V. J. Eckhart comment. de reb. franc. t. 1 fol. 79 & 80, & Flo-doard. hist. l. c. 1.

⁽b) Inclyta nobilitas genitali luce coruscans,
Hic properante die Theodechilda jacet.
Cui Frater, Genitor, Conjux, Avus atque Priores
Culmine succiduo regius ordo suit.

Fortun. lib. 4. carm. 25.

⁽c) Eo anno exercitus Childeberti cum Warnis, qui rebellare conatti fuerant, fortiter dimicayit, & ita Warni trucidati ac victi funt, ut parum

bert, ce Prince y envoya une armée pour les châtier. Toute la Nation fut enveloppée dans ce châtiment. Les Warnes furent si bien exterminés, qu'il n'en est plus fait mention dans les siecles posterieurs.

Les trente dernieres années du fixieme fiecle nous fourniffent les crimes éclatans de deux Reines malheureusement trop célébres, Frédegonde, femme de basse naissance, tantôt Maîtresse, tantôt épouse de Chilperic Roi de Soissons, & Brunehaut, Reine d'Austrasse, épouse de Sigebert. C'est une scéne perpetuelle de meurtres & d'assassinats. Les actions de ces deux Reines sont si conniies, & si amplement décrites dans l'histoire de France, dont elles sont partie, que je me dispenserai d'en parler. La derniere de ces Reines ne doit entrer dans ce Mémoire que pour autant qu'elle a reparé les voies Romaines qu'on appelle de son nom: les chaussées de la Reine Brunehaut. [a] Frédegonde y doit trouver place, à cause de sa retraite sameuse à Tournai, & des suites qu'eut cet évenement, par le détail duquel je finirai la première partie de ce Mémoire.

Chilperic & Frédegonde, s'étoient retirés à Tournai, abattus par les succès de Sigebert, sirre de Chilperic. [b] L'ambition & l'infidélité de ce dernier, & les conseils pernicieux de Frédegonde avoient été la cause de la guerre; mais elle eut bientôt été terminée à l'avantage de Sigebert sans l'opiniatreté inflexible de la Reine Brunehaut son Epouse, qui ne cessoit de l'animer à la vengeance. Les habitans de Tournai, sideles à Chilperic, ne surent ébranlés ni par la dé-

ex ipsis remansisset. Fredeg. schol. chron. c. 15. apud Script. rerum Gall. &

franc. t. 2.p. 420. V. & Aimoin. 1. 3. c. 83.

(a) Hic finis Brunechildis, quæ licet insolens esset & periculosa, Ecclesias tamen honorabat, Ecclesiam Sti. Vincentii Laudunensis sundavit, multa etiam opera miranda construxit, inter quæ stratam publicam de Cameraco ad Atrebatum, hinc ad Morinum, & usque ad mare Vitsantum secit, quæ Calceria Brunechildis nominatur usque in hodiernum diem. Foann. Iper. chron. Sti. Bertini parte 4. apud Martene & Durand thesaur. nov. anecd. t. 3. p. 456.

(b) Chilpericus verò per Rodomagensem Urbem sugiens cum uxore sua ac Filiis Turnacum Civitatem ingressus, ibi se reclusit & communivit.

Gesta Reg. franc. c. 32. apud du Chesne t. 1. p. 711.

fection de presque toutes les autres Villes, ni par la présence des ennemis victorieux qui vinrent les assieger. [a] Sigebert ne se trouvoit point à son armée. Il étoit allé à Vitri, entre Arras & Douai, pour y recevoir les hommages de ses nouveaux sujets. [b] Chilperic, assiegé dans Tournai, parut sans ressource; lorsque Frédegonde, à qui le crime ne coutoit rien, gagna à force de promesses deux scélerats, qui allerent assassimple significant mis en pieces; mais la mort du vainqueur sit changer dans un moment la face des affaires.

Le siege fut levé. Les sujets de Chilperic rentrerent dans le devoir. Brunehaut fut à son tour réduite à la derniere extrêmité. Chilperic sit enterrer le Corps de son frere à Lambres : ni lui, ni Frédegonde n'avouerent ce lâche assassinat.

Chilperic, pour recompenser la fidélité des habitans de Tournai, fit du bien à l'Eglise Cathedrale, à l'Evêque [d] Chrasmare & à tout le Clergé: on peut voir dans Miræus le Diplome qu'il donna à cette occasion. [e]

(a) Franci, qui quondam ad Childebertum adspexerant seniorem, ad Sigibertum Legationem mittunt, ut ad eos veniens, derelicto Chilperico super se ipsum Regem stabilirent. Ille verò hæc audiens, mist qui fratrem suum in suprà memorata civitate obsiderent, ipse illuc properare deliberans. Greg. Turon. 1. 4. c. 52 edit. Ruinart.

(b) Veniente autem illo (Sigiberto) ad villam cui nomen est Victoriacum, collectus est ad eum omnis exercitus, impositumque super clypeo

sibi Regem statuunt. ibid.

(c) Tunc Fredegundis memor artium suarum inebriavit duos pueros Tarwanenses, dixitque eis: "ite ad cuneum Sigiberti, & adsimulate ut eum su, pra vos in regem elevare debeatis, eumque intersicite. Si evaderitis vivi, ego, mirisicè honorabo vos & sobolem vestram: si autem corrueritis, ego pro vobis, eleemosinas multas per loca sanctorum distribuam. "Gest. Reg. franc. c. 32.

Tunc duo pueri cum cultris validis, quos vulgò Scramasaxos vocant, infectis veneno, . . . Utraque ei latera feriunt. . . . Chilpericus autem in ancipiti casu desixus, in dubium habebat, an evaderet an periret, donec ad eum missi veniunt de fratris obitu nuntiantes. Tunc egressus à Tornaco cum uxore & silis, eum vestitum apud Lambros vicum sepelivit. Greg. Turon. l. 4. c. 52.

(d) Chilpericus . . . Tornacensibus gratias reddidit, Ecclesiæ B. Mariæ Virginis multa beneficia contulit: pro salute suæ animæ & fratris sui (qui improvisè interemptus suerat) jura sua regalia, quæ in eadem civitate possidebat, inter Episcopum & Clerum distribuit. Herimanu. apud Miraum in sassis selgic. & Burg. p. 103.

(8) Ibid. p. 104. Edon. piar. c. 2. sed emendat. t. 2. p. 1310 edit. in solio.

SECONDE PARTIE

Contenant l'Etat Eccléfiastique.

N ne trouve aucune trace du Christianisme, pendant les cinquieme & sixieme siecles, dans tout le Nord des Provinces Belgiques depuis la Demer jusqu'à l'Océan. Ainsi ce que je dirai de l'Etat Ecclésiastique ne conviendra qu'à la Partie Méridionale des Pays-Bas.

On a longtemps cru que le christianisme y sut introduit du temps des Apôtres; mais pour s'en détromper il sussit de lire le savant Ouvrage de Mr. Hontheim, celui de tous les auteurs, qui ait resuté le plus doctement cette vieille opinion. [a] Mais qu'à la sin du troisieme siecle, il y a eu des Chrétiens dans cette contrée, c'est ce qui paroît incontestable par les martyrs qui soussirient sous Dioclétien au commencement du quatrieme.

La Religion chrêtienne étant devenue la Religion dominante, par la conversion de Constantin, il est apparent que les Eglises Belgiques ne tarderent guère à avoir des Evêques. Le Livre de Saint Hilaire, intitulé de Synodis, que ce Prélat composa pendant son exil, & qu'il envoya aux Pasteurs de l'Eglise Gallicane, est adressé aux Evêques de la premiere & de la seconde Germanie, de la premiere & de la seconde Belgique &c. (b) Ce Livre sut écrit en 358. La suite de l'histoire nous apprend, quels étoient les Sieges de tous ces Evêques: savoir, Tongres, sous la Métropole de Cologne dans la seconde Germanie. Mets, Toul & Verdun, sous la Métropole de Treves dans la premiere Belgique. Soissons,

⁽a) Hist. Trev. Diplom. t. 1. p. IX. & sequent. & prodrom. bist. Trev. parte 1. p. 64.

⁽b) Dominis & beatissimis Fratribus & Episcopis Germaniæ primæ & Germ. secundæ; primæ Belgicæ & Belgicæ secundæ &c.

Chalons, Senlis, Bauveais, St. Quentin ou Noyon, Amiens, Arras, Cambrai, Tournai & Terrouanne, sous la Métropole de Rheims dans la seconde Belgique.

De tous ces Evêchés il n'y en a que cinq dans l'étendue des Pays - bas modernes : savoir, Tongres, Arras, Cambrai, Tournai & Terouanne: Voici l'étendue de chacun de

ces Dioceses.

Celui de Tongres comprendit la Hasbanie, la Taxandrie toute payenne, le Pays de Masgouw y compris le Pays de Liege qui en faisoit partie, le Condros, & le Pays de Lomme. Il est vrai que faute de Monumens des cinquieme & fixieme fiecles, on est souvent obligé d'en chercher les preuves dans les fiecles fuivans.

Pour la Hasbanie, il n'y a point de difficulté, Tongres

même y étant située.

Pour la Taxandrie, un auteur du huitieme siecle, en rapportant la conversion de ce Peuple par St. Lambert, appelle la Taxandrie un des principaux cantons confiés aux soins de cet Evêque. (a)

Le Masgouw étoit du Diocese de Tongres, puisque vers l'an 384, St. Servais transporta son Siege à Maestricht, la

principale Ville du Mafgouw. (b)

Auffi les Evêques ses Successeurs, prirent-ils indifféremment le nom d'Evêque d'une de ces deux Villes; comme il paroît entr'autres par la fouscription de Domitien au Concile

de Clermont (c) tenu en 535.

Le Pays de Liege au-de-là de la Meuse étoit sans difficulté du Diocese de Tongres. St. Monulphe, en faisant la visite pastorale, passe à Liege, endroit si peu considérable, que le St. Evêque en ignoroit jusqu'au nom. (d) Il s'en informe, il prédit sa future grandeur & y consacre une Eglise.

(b) Greg. Turon. 1. 2. c. 5.

(d) Hunc locum cum beatus Episcopus Monulphus cum suis Comitibus

⁽ a) Quodam itaque tempore Tessandriam, que erat sue Providentie Pastoralis, pars non insima, ingreditur. Godeschale. in Vita Sti. Lamberii c. 6. apud Chapeaville t. 1. p. 333.

⁽c) Domitianus in Christi nomine Episcopus Ecclesia Tungrorum, quod est Trajectum, subscripsi.

(49)

Le Diocèse de Tongres s'étendoit jusqu'à Stavelot. Il est dit que St. Remacle y construisit un Monastere, parce que ce lieu se trouvoit entre les limites de son Diocèse : Malmedi étant sous la jurisdiction de l'Eglise de Cologne. (a)

Du côté de la Champagne le Diocèfe de Tongres devoit s'étendre, comme de nos jours, jusqu'à peu de distance de Mouson. Il y en a une preuve du sixième siècle. Faucon Evêque de Tongres avoit voulu porter sa jurisdiction jusques dans cette ville, qui étoit du Diocèse de St. Rémi Evêque de Rheims. Ce dernier l'en reprit comme d'une usurpation, par des lettres pleines de sierté & d'aigreur. On les trouve dans les Conciles du Pere Sirmond. (b)

Le Condros étoit encore de l'Evêché de Tongres. St. Monulphe faisoit des visites Pastorales à Dinant. (c) St. Domitién fut enterré à Hui. (d)

Aucun endroit du Pays de Lomme n'étant nommé dans les monumens du cinquiéme & fixiéme fiécle, je n'entreprendrai pas de chercher des preuves positives que le Pays compris sous ce nom faisoit partie du Diocèse de Tongres. Il suffit que les plus anciens régîtres de l'Eglise de Liége l'y comprennent, & que le nom n'en paroît point dans ceux de l'Eglise de Cambrai, qui ne sont mention que de la Fagne. Savoir, si la juris-diction de l'Evêque de Tongres s'étendoit alors dans tout le Pays qu'on appella ensuite LE Pays de Lomme, où qu'elle n'allât que jusqu'à la Sambre, e'est ce qui ne paroît pas facile

intrasset, captus situ & amœnitate ejus, substitit, vocabulum loci quæsivit, Legiam nominatam audivit. Moxque prophetico tactus spiritu: Eya, inquit astantibus, locus, quem Dominus... summis civitatibus æquabit. Statimque descendit, locum orationis designavit, constructam Ecclesiam in honore sanctorum Cosmæ & Damiani Martyrum Domino consecravit, quam postmodum S. Martyr Lambertus suo sacro sanguine nobilitavit. Auc. vita Monulphi apud Chapeav 1. 1 p. 59.

(a) Quia verò Cœnobium illud in Coloniensi Parochia suerat sundatum, ad aliud quod suæ Diœcesis limite clauderetur, se contulit construendum.

... Stabulaus antiquitus erat vocabulum. Harig. in Sto. Remacl. c. 56. apud Chapeav. t. 1. p. 93.

(b) Conc. Gall. t. 1. p. 295.

(c) Dionantum quoque visitaturus &c. ibid. p. 58.

(d) Sto. Domitiano rebus humanis exempto & apud Hoyum in Ecclefia Stx. Dei Genitricis sepulto. *Harig. ibid. p.* 54.

(50)

à déterminer, d'autant que dans les siécles postérieurs les Evêques de Cambrai ont disputé à ceux de Liége la jurisdiction du canton Oriental, situé entre la Fagne & la Meuse, qui faisoit partie du Pays de Lomme.

Quelque grande que fût l'étendue du Diocèse de Tongres, celui de Cambrai n'étoit pas moins considérable. Il comprenoit tout le Pays depuis l'extrêmité Méridionale du Cambresis, le long de l'Escaut jusqu'à l'embouchure du Fleuve, & s'étendoit à l'Orient jusqu'à la Dyle, & au defaut de cette Riviere jusqu'à l'extrêmité de la Fagne & peut-étre jusqu'à la Meuse.

Avant l'érection des nouveaux Evêchés, les Régîtres de Cambrai ont de tout temps divisé cette vaste étendue en six Archidiaconés: savoir, le [a] Cambress, le Brabant, le Hainaut, Valenciennes ou l'ancien Pays de Famars, Bruxelles, Anvers; il n'y a point de doute que tous ces endroits n'aient fait partie du Diocese de Cambrai dès les temps de la premiere institution.

Parmi les Evêques qui fouscrivirent le Concile de Cologne en 349, on trouve Supérior Evêque des Nerviens. On le trouve encore dans le Concile de Sardique tenu deux ans auparavant. l'Evéque de Cambrai étoit l'Evêque des Nerviens, comme celui d'Arras l'étoit des Atrebates, & comme ceux de Tournai & de Terouanne l'étoient des Menapiens & des Morins.

C'est pourquoi les limites de leurs Dioceses se trouvent être précisément les mêmes que celles de ces anciens Peuples. Or il est démontré que la Nation des Nerviens occupoit toute l'espace de terre que je viens de marquer. Toute la différence qu'il y a, c'est que du temps de la premiere institution, c'est à dire au quatrieme siecle, Cambrai n'étoit point leur Capitale, ni par conséquent le Siege de l'Evêque. Il ne le devint qu'après la ruine totale de Bavai, [b] arrivée vraisemblablement en 407 dans l'irruption des Vandales, puisqu'il n'en est plus fait mention dans les Monumens postérieurs.

J'ai nommé les Archidiaconés du Diocese de Cambrai; j'y ajoû-

⁽a) Bucher. Belg. Rom. p. 253.

⁽b) V. Ptolom. 1. 2 c. 9 Itiner. Anton. & tab. Peuting.

ajouteral pour un plus grand éclaireissement les Doyennés qui les compossient. Comme dans tous les anciens Diocéses, érigés par Constantin & par ses Enfans, la jurisdiction ecclésiastique avoit toujours les mêmes limites que les Diocéses séculiers, & que dans les Monumens du moyen âge, on ne trouve pas qu'il se soit jamais fait un changement considérable dans l'étendue de celuil de Cambrai, le Dénombrement de ces Doyennés repandra un nouveau jour sur la situation des Nerviens & sur celle de toute l'ancienne Belgique.

- (a) L'Archidiaconé de Cambrai étoit composé des Doyennés de Cambrai & de Cateau-Cambress. Celui d'Artois n'y fut ajouté que dans le temps de la réunion des aeux Evêchés sous un même Pasteuri; c'est às dire au commencement du sixieme siecle.

L'Archidiaconé de Brabant en avoit quatre : favoir, St. Brice dans la ville même de Tournai fur la rive droite de l'Efcaut; ce qui confirme que cette riviere féparoit les Nerviens d'avec les Ménapiens, qui occupoient la rive gauche, où leur Evêque, c'est-à-dire celui de Tournai, avoit son Siège. Le second Doyenné de Brabant étoit celui de Chievres dans le Hasnaut Septentrional, le troisième celui de Halle, le quatriéme celui de Grammont. Tout cela convient le mieux du monde avec les limites de l'ancien Brabant, qui alloient jusqu'à la Hasne & jusqu'au midi de Tournai, comme l'a prouvé l'Auteur du Mémoire couronné l'année derniere.

L'Archidiaconé du Haînaut comprenoit les Doyennés de Mons, de Maubeuge, de Bavai & de Binch : c'est exactement l'étendue de l'ancien Haînaut.

· Sous l'Archidiaconé de Valenciennes étoient les Doyennés de Valenciennes ; d'Haspres & d'Avênes : c'est-à-dire tout l'ancien Pays de Fammars, qui s'étendoit depuis Valenciennes jusqu'à Fichau.

L'Archidiaconé de Bruxelles avoit les Doyennés de Bruxelles, d'Aloft & de Pamele. Peut-être cet Archidiaconé fut-il féparé du refte du Brabant dans le temps que Bruxelles faifoit un Comté particulier. Mais il ne faut pas douter qu'avant cette

(52)

Epoque, Bruxelles ne fut également du Diocése de Cambrai. Il est dit dans la vie de St. Vindicien, (a) que cet Evêque eut la maladie dont il mourut, à Brosselle qui étoit un endroit de son Diocése. Cet Evêque mourut avant la fin du septiéme siècle.

Je ne trouve point des Doyennés sous l'Archidiaconé d'Anvers : ce qui est certain, c'est que dès les premiers temps jusqu'à l'érection du nouvel Evéché, la ville d'Anvers & tout le Pays de Ryen a fait partie du Diocése de Cambrai.

Les Provinces Belgiques renfermées entre l'Escaut & l'Océan, composoient les trois autres Diocéses. Celui d'Arras, longtemps uni à l'Evêché de Cambrai, comme nous le dirons en son lieu, s'étendoit sur tout le territoire des Atrebates.

Les Morins formoient le Diocése de Terouanne, & leur Evêque prenoit indifféremment le titre d'Evêque des Morins ou d'Evêque de Terouanne.

Les limites de ces deux cantons étant décrites dans le Mémoire couronné par la Societé Littéraire l'année derniere on y renvoye le Lecteur.

Tout le reste de la Flandre étoit du Diocése de Tournai, comme il paroît par la liste de ses Doyennés, qui étoient les suivans. Tournai, Helchin, Lille, Seclin, Courtrai, Audenarde, (excepté la partie de la ville en deça de l'Escaut qui étoit du Diocése de Cambrai,) Gand, le Pays de Waes, Bruges, Ardenburg & Oudenburg. (b)

Quoique dans les villes épiscopales la pluspart des Citoyens eussent embrassé le christianisme avant le cinquieme siècle, il restoit néanmoins un grand nombre d'idolâtres, sur tout au plat pays. Il en étoit de même en Italie & dans le reste de l'Empire, & c'est ce qui les sit nommer Pagani, Payens, c'est-à-dire Villageois, du mot Pagus, qui signifie un Village. Dieu suscition de temps en temps des Hommes Apostoliques qui n'épargnerent ni fatigues ni travaux pour les attirer à la religion chrêtienne. C'est ce que St. Paulin nous apprend

⁽a) Cum ægrotaret (Vindicianus) apud Brossellam Diæcesis suæ Territorium. Baldric l. 1. c. 28. & aust. vitæ Vindic. apud Haræumt. 1 p. 26. (b) Bucher. Belg. Rom. p. 254.

(53)

de St. Vietrice son contemporain. (a) Il l'appelle un de ces Eclairs qui portent la lumiere aux peuples assis dans l'ombre de la mort; une de ces nuées qui répandent sur les déserts une pluie féconde; un Docteur & un Maître des Nations. Il nous apprend que les Morins & les Nerviens avoient, à la vérité reçu quelque connoissance du christianisme; mais que le peu de foin des Pasteurs, ou les ravages des Barbares y avant empêché le progrès de l'Evangile, Dieu choisit St. Victrice pour l'y faire briller avec plus d'éclat, & pour y allumer plus fortement le feu de la charité. Ainfi, ajoûte-t-il, au lieu que ce Pays n'étoit peu auparavant qu'un défert habité par des voleurs. & couru fans cesse par les Barbares, on y vit les Villes, les Bourgades, les Iles & les Forêts remplies d'Eglises & de Monasteres, ou des assemblées saintes & vénérables, & des troupes d'hommes qui vivoient en Anges, & célébroient les louanges de Dieu avec une entiere paix.

Il faut cependant que la ferveur de ces premiers chrêtiens ait été peu constante ou qu'elle ait été particuliere aux Nerviens & aux Morins. Car un autre Auteur du cinquieme siecle, qui doit avoir mieux connu les Belges, puisqu'il l'étoit lui-même, en a tracé des portraits bien dissérens.

Cet Auteur est Salvien, qui écrivoit peu de temps après la désolation générale de la Belgique & de toutes les Gaules, causée par les irruptions successives des Vandales, des Huns, des Goths & des Francs. (b) Il dit que les péchés des Bel-

(b) Dixi de urbibus præclarissimis (scilices Belgieis). Quid relique in diversis Galliarum partibus civitates? Numquid non consimilibus habitatorum suorum vitiis conciderunt? Salvian. 1. 6. Edit. Baluzii

Possunt enim nostra & barbarorum vitia esse paria; sed in his tamen vitiis necesse est peccata nostra esse graviora . . . Numquid tam criminosa est Chunorum

⁽a) (Sed præterea per Sanctum Victricium) fanctificatum est nomen Christi in remotissimo Nervici littoris tractu, quem tenui antea spiritu sides veritatis assaverat, & in terra Morinorum, situ orbis extrema, quam sluctibus fremens tundit Oceanus. Sedebant gentium populi, via maris arenosa, in regione umbræ mortis: deserta silvarum & littorum barbari & incolæ latrones frequentabant: verùm prædicatione beatissimi Victricii à Domino lucem magnam acceperunt: ipsæque Urbes, Oppida, Insulæ, Ecclesiis & Monasteriis, plebe numerosis, venerabiliter celebrabantur. Paulin. epist. 28. p. 248. & 249.

(54)

ges étoient la seule cause de leur ruine totale; qu'ils étoient plus impudiques que les Huns, plus parjures que les Francs, plus ivrognes que les Alains, plus ravisseurs que les Albaniens. Selon lui, les Séculiers n'étoient pas les seuls coupables. (a) la corruption avoit gagné tout le Clergé. l'Eglise étoit souillée de toute sorte de crimes. Le christianisme n'étoit plus qu'un nom, qu'un vain fantôme. L'avarice sur tout étoit le péché dominant des gens d'Eglise, & souilloit non seulement les Pénitens, les veuves devouées au service de l'Eglise, les vierges consacrées au pied des autels, mais encore les Lévites, les Prêtres, &, ce qui est le comble de l'horreur, les Evêques mêmes.

Toutefois parmi tant des vices, se trouvoient encore de grandes vertus. St. Diogene, Grec de nation, Evêque des Atrebates, honora son siege par ses vertus & par son martyre. (b) St. Nicaise, son Métropolitain, conduisoit son troupeau avec un zéle apostolique, & repandit son sang avec le courage d'un martyr de la primitive Eglise. Ils moururent l'un & l'autre par le fer des Vandales qui étoient Ariens, ou par celui de leurs auxiliaires, qui étoient idolâtres.

Ce furent les ravages de ces barbares qui porterent le coup

impudicitia quam nostra? Numquid tam accusabilis Francorum persidia quam nostra? aut tam reprehensibilis ebrietas Alani quam ebrietas christiani? aut tam damnabilis rapacitas Albani quam rapacitas christiani? 1.4 p. 87.

(a) Grave & luctuosum est quod dicturus sum: Ipsa Ecclesia, quæ in omnibus esse debet placatrix Dei, quid est aliud quam exacerbatrix Dei? aut præter paucissimos quosdam, qui mala sugiunt, quid est aliud penè omnis cætus christianorum quam sentina vitiorum? Quotum enim quemque invenies in Ecclesia non aut ebriosum, aut helluonem, aut adulterum, aut sornicatorem, aut raptorem, aut ganconem, aut latronem, aut homicidam? 1. 3. p. 57.

Unde cum pene nullam Christianorum omnium partem, pene nullum Ecclesiarum omnium angulum non plenum omni offensione & omni letalium peccatorum labe videamus, quid est in quo nobis de Christiano nomine blandiamur; ibid. pag. 62.

Et ideò videns ille qui scripsit, commune esse hoc malum (nempe avaritiam) propè universorum, labemque hanc non ad mundiales tantum homines, sed etiam ad pænitentes atque conversos, ad viduas quoque jam continentiam professas, atque ad puellas in sacris altaribus consecratas; quòdque, ut sta dixerim, propè inter monstra reputandum, ad Levitas, etiam atque Presbyteros; & quod his feralius multo est etiam ad Episcopos pervenisse. Epist. Salviani ad Salonium, sive prasat. in 4 lib. ad Eccles. Cathol. in Biblioth. Patrumt. 8 p. 381 edit. Lugd. 1677.

mortel au christianisme de nos Provinces. Nous les avons vu, dans la premiere partie de ce Mémoire, se repandre par toute la Belgique, saccager toutes les villes épiscopales, tuer les Evêques & les Prêtres, renverser les Eglises & profaner les choses sacrées. A ces maux succeda la guerre des Francs idolâtres qui ne finit que par les conquêtes de Clovis. On comprend bien que dans des temps si malheureux il n'étoit point question de prêcher l'Evangile. Dans les villes prises d'assaut, & dans des Pays exposés au pillage, quel moyen de remplacer les Evêques & les Prêtres tués ou dispersés? Quel moyen d'instruire le peuple pendant tous ces desordres? quel moyen d'assembler des Conciles & de maintenir la discipline de l'Eglise? Il ne saut donc pas s'étonner que les Eglises des Paysbas demeurerent sans Pasteurs jusqu'après le Baptême de Clovis, c'est-à-dire jusqu'à l'an 497.

Quoique ce Conquérant fût baptisé à Rheims, & par conséquent hors des limites des Pays-bas modernes, il ne sera point hors de propos de rapporter ici cet évenement, à cause des grandes suites qu'il eut à l'égard de l'état ecclésiastique de nos Provinces.

Les Francs, quoi que Payens, n'étoient pas fort animés contre le christianisme, & dès leurs premieres conquêtes dans les Gaules, plusieurs personnes puissantes le professoient publiquement. Les chrêtiens trouverent un Protecteur en Childebert Pere de Clovis. Enfin ce dernier, recut lui-même le Baptême. Ce Prince avoit épousé Clotilde, Niece de Gondebaud Roi des Bourguignons. zélée catholique, quoiqu'elevée dans une Famille Arienne. Assez instruite de sa religion, elle entreprit la converfion de son époux, & l'entretint souvent sur l'extravagance du Paganisme & sur l'excellence de l'évangile. [a] Si elle ne réussit pas d'abord, du moins elle parvint à lui inspirer du mépris pour le culte de ses Idoles, & obtint la permission de faire baptifer les deux premiers enfans qu'elle mit au monde. Deux ans apres, Clovis, à la bataille de Tolbiac, voyant la victoire prête à l'abandonner, se ressouvint du Dieu de Clotilde, & levant les yeux au Ciel, il prononça ces paroles: "Seigneur

, Jesus, que Ciotilde adore comme le Fils du Dieu vivant, s'il est vrai que tu prêtes une main secourable à ceux qui , t'invoquent, & que tu donnes la victoire à ceux qui n'espe-, rent qu'en toi, écoute mes prieres. J'implore ton assistan-2, ce. Si tu me fais triompher de mes ennemis, je croirai en , toi, & je recevrai le Baptême en ton nom. , [a]

Soit que la main de Dieu ait voulu se manifester par un miracle, foit que ce changement subit ait relevé le courage de ceux qui combattoient autour du Roi, toujours est-il certain qu'il gagna la bataille, & que les ennemis, apres avoir vu leur Chef tué en combattant, se soumirent tout à coup à la domination de Clovis.

De retour de sa conquête, le Vainqueur songea à l'exécution de son vœu. Il se sit instruire par St. Vast, & arrivé à Rheims, il y reçut le Baptême des mains de St. Rémi, pour qui, depuis longtemps, il avoit une estime singuliere. L'esprit des Francs étoit préparé à cet évenement. Les chefs les plus accrédités étoient gagnés par Clovis; le respect & l'amour qu'avoient pour lui tous ses sujets, le souvenir récent de la victoire de Tolbiac, que la pluspart regarderent comme un miracle évident, tout cela fit une telle impression sur les esprits que Clovis, voulant haranger ses troupes, il s'éleva une voix générale: " Nous renonçons aux Idoles; nous fommes prêts a fuivre le Dieu immortel que Rémi nous prêche. " [b]

prædicat immortalem sequi parati sumus. Greg. Turon. l. 2. c. 31.

⁽ a) Regina verò non ceffabat prædicare Regi, ut Deum verum cognosceret, & idola negligeret: Sed nullo modo ad hæc credenda poterat commoveri, donec tandem aliquando bellum contra Alamannos commoveretur: in quo compulsus est confiteri necessitate, quòd prius voluntate negaverat. Factum est autem, ut confligente utroque exercitu, vehementer cæderentur: atque exercitus Chlodovechi valde ad interneeionem ruere capit. Quod ille videns, elevatis ad cælum oculis, compunctus corde, commotus in lachrymis, ait: , Jesu-Christe, quem Chrotechildis prædicat esse filium Dei vivi, qui dare , auxilium laborantibus, victoriamque in te sperantibus tribuere diceris; tuæ ,, opis gloriam devotus efflagito: ut si mihi victoriam super hos hostes indul-, seris, & expertus fuero illam virtutem, quam de te populus tuo nomini ", dicatus probasse se prædicat, credam tibi, & in nomine tuo baptizer.... Cumque hæc diceret, Alamanni terga vertentes, in fugam labi cæperunt. Cumque Regem suum cernerent interemtum, Chlodovechi se ditionibus subdunt. ibid. c. 30. (b), Mortales Deos abjicimus, pie Rex, & Deum, quem Remigius

Ce fur un spectacle grand & nouveau, de voir ce Conquérant marcher aux fonts baptifinaux à la tête de trois mille cathecumenes des principaux de la Cour & de l'armée, tous habillés de blanc selon l'usage de l'ancienne Eglise. [a] St. Rémi n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit frapper les yeux d'une Nation grossiere & barbare. Les rues étoient ornées de Tapisseries, l'Eglise magnifiquement parée & tendue de courtines blanches, principalement le baptistere. Les cierges odoriférans & les parfums exquis qu'on brûloit en grande quantité exhaloient une odeur celeste. (b) C'est en cette occasion que St. Rémi, en conférant le Baptême au Roi, lui dit les paroles que j'ai rapportées dans la premiere partie de ce Mémoire: "Sicambre, humiliez-vous & baissez la tête altie-, re, respectez les choses Saintes que vous reduisiez en cen-" dres, & jettez au feu les Idoles que vous adoriez. " (c)

Tous les Evêques de l'Europe chrétienne feliciterent Clovis sur sa conversion. Dans la lettre que lui écrivit Avitus de Vienne, ce Prélat l'exhorte à travailler à la conversion de ceux de ses peuples, qui, situés aux extrêmités de son Empire, étoient encore plongés dans l'ignorance naturelle, & d'autant plus propres à devenir des chrétieus orthodoxes, qu'ils n'avoient point été infectés du venin de l'Arianisme. (d) Avitus vivoit sous la domination de Gondebaud Roi de Bourgogne qui étoit Arien; il glissa ces paroles dans sa lettre pour prevenir le Roi Clovis contre les artifices de ces hérétiques qui

(a) Procedit novus Constantinus ad lavacrum, deleturus lepræ veteris morbum . . . de exercitu vero ejus baptizati sunt amplius tria millia ibid.

(c), Mitis depone colla Sicamber: adora quod incendisti, incende

, quod adorasti. ibid.

⁽b).... Justit lavacrum præparari. Velis depictis adumbrantur platem Ecclesia, cortinis albentibus adornantur, Baptisterium componitur. balsama diffunduntur, micant flagrantes odore cerei, totumque Templum baptisterii divino respargitur ab odore. ibid.

⁽d) Unum ergo, quod vellemus augeri : ut quia Deus gentem vestram per vos ex toto fuam faciet, ulterioribus quoque gentibus, quas in naturali adhuc ignorantia constitutas nulla pravorum dogmatum germina corsuperunt, de bono thesauro vestri cordis sidei semina porrigatis: nec pudeat pigeatque, etiam directis in rem legationibus, adstruere partes Dei, qui tantum vestras erexit. Epist. Avis. ad Chlod. Reg. apud Sirmond. t. 1. conc. gall. p. 153.

occupoient tout le midi de ses Etats, & qui avoient su pénétrer jusques dans sa famille, puisque St. Grégoire de Tours rapporte la conversion d'une Sœur de ce Prince, qu'ils avoient su pervertir. (1a)

Quant aux Idolâtres dont il est parlé dans la lettre d'Avitus, ce ne peuvent étre que les nations au Nord & à l'Orient de la Monarchie Françoise. Mais le temps n'étoit pas encore venu de convertir la haute Germanie, la Saxe & la Frise. Il y avoit des besoins plus pressans, les Eglises Belgiques étoient sans Pasteurs, & les malheurs du temps y avoient presque détruit le Christianisme. C'est à le retablir, que St. Remi, sous l'autorité royale, employa tous ses soins; & il en vint à bout. Clovis rendit généreusement aux Eglises les biens qu'on leur avoit enlevés, & y ajoûta de nouvelles Donations. On le voit par le Concile d'Orléans, & par le testament de St. Remi. (b)

Ainsi les Sieges, vaçans depuis tant d'années, furent pourvus des dignes Pasteurs que l'Eglise a tous mis au nombre des Saints. Vers l'an 500, selon la supputation de Bucherius, (c) St. Vast su fait Evêque des Atrebates & des Nerviens. (d) Il établit son Siege à Arras, ne l'ayant pu faire à Cambrai, peut-être, à cause de Ragnacaire payen qui y avoit sa résidence. Quoiqu'il en soit, St. Vast remplit en sa personne ces deux évéchés, (e) qui demeurerent unis jusqu'à l'onzieme siecle.

(a) Conversa est enim & alia Soror ejus, Lanthechildis nomine, quæ in hæresim Arianorum dilapsa suerat. Greg. Turon. 1. 2. c. 31.

(b) I. Concil. Aurel. Can. 5. De oblationibus vel agris quos Dominus noster Rex Ecclesis suo munere conferre dignatus est. V. & testam. Remig. apud Miræum cod. don. piar. c. 1.

(c) Buch. Belg. Rom. p. 585.

(d) Ecclesiæ Atrebatensi, cui Domino annuente Vedastum fratrem meum carissimum Episcopum consecravi. Testam. Remig. ap. Mir. cod. don. piar. c. 1.

Favente igitur Rege Chlodoveo, Vedastum Remigius ordinatum Episcopum ad evangelizandum Cameraco & Atrebato dirigit urbibus. Liquet ergo quod Rex iste, quanto impensiùs paternas sedes amaverat, tanto probatioris vitæ Pastorem eò loci delegaverat. Chron. Baldrici, l. 1. c. 7.

(e) Vedastus siquidem ordinatus est Episcopus, ita sanè quod auctoritate loci hujus Atrebatensis, Cameracensi quoque urbi præsideret: non quod prius alterà illarum sedium ab altera dependeret; sed quia Vir sanctus, propter vicinitatem locorum utramque procurare sufficiebat. Tab. Eccles. Atreb. apud Ferr. Locrium chron. belg. p. 45.

Pendant quarante ans qu'il gouverna les deux Eglises, il convertit un grand nombre de payens, & donna l'exemple des plus pures vertus; Dominique lui fucceda, qui eut pour Successeur Védulphe: celui-ci transféra le Siege à Cambrai. (a)

On ne convient pas que l'Evéché de Tournai ait été renouvellé du temps de St. Rémi. Plusieurs auteurs ont cru y trouver, pendant les troubles du cinquieme fiecle, une fuite non-interrompue d'Evéques & de Pasteurs. Je voudrois que les preuves qu'ils en donnent, pussent soutenir l'examen de la critique. Le Pere le Cointe (b) place l'Episcopat de St. Eleuthere vers l'an 487, & lui donne pour Prédécesseur un certain Théodore, qui fut frappé de la foudre l'année même de son installation. D'autres Auteurs parlent aussi de ce Théodore, & prétendent que des chrétiens, fortis de Tournai à cause de la persécution des payens, l'emmenerent avec eux, & le firent Evêque au village de Blandain, où ils se refugierent. (c) J'avoue que l'Episcopat de ce Théodore, & cette persécution sous un Clovis, ce grand Protecteur des chrêtiens même avant son Baptême, m'est violemment suspecte, & que j'en voudrois des garans plus fûrs: ceux qu'on nous en donne n'ayant écrit que plusieurs siécles après l'évenement.

Bucherius fait voir, par des preuves Chronologiques, que St. Eleuthere ne fut Evêque qu'en 501 ou 502, ce qui revient aux temps du nouvel Evêché d'Arras & de Cambrai. (d) Buzelin foutient aussi qu'il fut sacré par St. Rémi; [e] mais il lui donne pour prédécesseur ce même Théodore dont j'ai parlé: S'il faut opter entre ces divers sentimens, j'avoue que celui de Bucherius me paroît le plus conforme à la vérité; &

^{· .} H

⁽ a) Vedulphus in Episcopatu Dominico successit. Ab isto & cateris ejus fuccessoribus, usque ad Lambertum Cardinalem & Episcopum hujus Atrebatensis sedis, Cameracensis Ecclesia quondam specialem dignitatis Aulam accepit, eò quod Pontifices tunc propter solitudinem loci Atrebatensis, ibidem specialiùs habitare experint. ibid.

⁽ b) In Annal. Ecclefiast.

⁽c) Vit. Sti. Eleuth. apud Boll. 29 febr. Herimann. de restaur. Sti. Mart. Monast. Guibert. in vita Eleuth. t. 12. Spicileg. Dacher. p. 408.

⁽d) Bucher. Belg. Rom. p. 586. & sequent.

⁽ e) Buzelin. annal. gallo-Fland. p. 24.

je croirai volontiers, que l'Église de Tournai, désolée par les Barbares, privée de ses Pasteurs, sut pourvu d'un nouvel Evêque par les soins de St. Rémi.

Si nous en croyons les Actes de St. Eleuthere, dont les plus anciens ne sont que du neuviéme siècle, cet Evêque sut un nouvel Ambroise & Clovis un nouveau Théodose. Car ce dernier ayant voulu entrer dans l'Eglise après avoir commis un grand crime (peut-être le Parricide de Sigebert & l'assassinat de son Fils) St. Eleuthere eut le courage de lui en sermer la porte, & ne l'y reçut qu'après que ce Prince se fut soumis à la Pénitence.

Selon ces mêmes Actes, St. Eleuthere eut à combattre les Acephales, condamnés au Concile de Chalcedoine pour avoir confondu, avec Eutyches, les deux natures de Jesus-Christ.

Ces Hérétiques s'étant découvert dans le Diocése de Tournai, St. Eleuthere les confondit par sa doctrine, par ses Miracles & par la sainteté de sa vie. Mais comme ce fait, ni le précédent n'est attesté par aucun contemporain, & que d'ailleurs les Actes de St. Eleuthere sont suspects par plus d'un endroit, je me contente d'en avoir sait mention, sans vouloir les garantir.

On donne communément quarante cinq ans d'Episcopat à St. Eleuthere, dont il en Siégea, à ce qu'on prétend, huit ou neuf au Village de Blandain. Son Successeur sur St. Médard, qui gouvernoit déjà l'Eglise de Noyon; depuis ce temps là ces deux Evêchés demeurerent unis pendant plusieurs siécles. (a)

On croit que l'Eglise des Morins sut confiée à St. Antimond, qu'on fait Sièger dix-neuf ans. [b] Son Successeur sut St. Athalbert. Castalion rapporte une Lettre de Clothaire à cet Evêque, (c) après la mort duquel, il se trouve dans l'histoire de cette Eglise un vuide de soixante & douze ans, jusqu'à l'Election de St. Omer, vers l'an 624.

L'Eglife de Tongres, vacante depuis la mort de St. Servais,

⁽a) Boll. & Hænsch. ad 20 febr. & Papebroch. ad 8 Junii & chron. Sigeb. Gemblac. ad ann. 535.

⁽b) Demochar. de misse sacrif. t. 2. c. 16. Chron. Miræi ad ann. 498. Chron. F. Locrii p. 34. Buzel. annal. gallo-Fland. p. 23. Buch. disput. histor. ed Calc. 1. tom. Chapeav. p. 46. Castel. sacra belg. chronol. p. 426.

⁽c) Sacra belg. chronol. p. 427.

(61)

c'est-à-dire depuis la fin du quatriéme siècle, reçut aussi un nouveau Pasteur des Mains de St. Rémi. Ce sur St. Agricolaus (a) à qui cette dignité tomba en partage : les Auteurs contemporains ne nous apprennent rien de ses actions. Nous ne le connoissons que par l'ouvrage d'Hariger, Auteur du dixième siècle, & par les additions d'Egide qui vivoit au treizième. On peut voir dans ces Auteurs, publiés par Chapeaville, les Successeurs de St. Agricolaus, parmi lesquels on trouve Domitien qui souscrivit le Concile de Clermont, & Faucon, qui eut avec St. Rémi, le demêlé dont j'ai fait mention.

Tels étoient les Evêques qui furent mis à la tête des Eglises désolées des Provinces Belgiques. Eux & leurs Successeurs, pendant le cours du fixième siècle, s'appliquerent à détruire le Paganisme, d'abord dans les Villes, & puis dans les Villages

les plus voifins de leurs réfidences.

Il ne paroît pas qu'ils aient eu le loisir de prêcher l'Evangile dans les cantons les plus reculés de leurs Diocéses: du moins ils n'y eurent pas des succès fort éclatans, puisque la plus grande partie de la Flandre & du Brabant, & toutes les Provinces septentrionales, étoient encore ensévelies, au siècle suivant, dans les Ténebres de la plus grossiere idolâtrie.

Ces Progrès lents de l'Evangile n'ont rien qui doive nous étonner: Les Apôtres & les hommes Apostoliques, qui convertirent l'Empire Romain, trouverent des dispositions bien différentes de celles que rencontrerent dans les Francs, les Evêques du sixiéme siècle. Les Romains, quoique très-corrompus, étoient néanmoins un Peuple policé; ils avoient du savoir & de la politesse. La magnanimité, la patience, la fermeté fai-soient la base de leur caractère. La grace de l'Evangile, venant

(a) Tandem beato Remigio, calitus ad hoc prædestinato... ut eam gentem ad veri Dei cultum converteret.. eo inquam tempore Agricolaus Ecclesia Leod. præsedit undecimus. Hariger. apud Chapeav. t. 1. p. 52.

Eo, inquam, tempore à prædicto beato scilicet Remigio, & Rege Clodoveo & cæteris Galliarum Episcopis & Magnatibus celebrata est prima Synodus Aurelianis de restauratione Regni & Ecclesiarum. Ibi omnis Clerus... dolebat de subversione Tungris urbis, nec nomen episcopale ibi quisquam subire præsumebat, ex quo Servatius inde pulsus recesserat... Vir vitæ venerabilis Agricolaus agrum Dominicum exculturus eligitur consecratur Præsul. &c. Ægid. ibid.

fur ces belles dispositions, ne pouvoit manquer de faire des grands effets. Des gens si bien disposés étoient bien propres à devenir des excellens chrétiens. Chez nos Francs c'étoit tout le contraire: Ils étoient groffiers & Barbares, autant qu'il est possible de l'étre. Trop stupides pour comprendre ce qui n'est ni sensible ni palpable, ils n'avoient nulle ouverture d'esprit pour prendre des nouvelles idées. Ils n'avoient aucune étude, aucune connoissance des arts, ni de l'agriculture. Accoûtumés au fang & au pillage, une Barbare vengeance étoit le plus doux de leurs desirs. Bien éloignés de la fermeté Romaine, ils ne montroient qu'irrégularité & que contradiction dans toute leur conduite. Je pourrois en rapporter d'illustres exemples. Clovis honoroit les Evêques, donnoit des Pasteurs aux Eglises vacantes, faisoit des donations aux Ecclésiastiques, & selon ces paroles de St. Grégoire de Tours, son cœur étoit droit devant Dieu, & il faisoit ce qui est agréable aux yeux du Seigneur; [a] mais en même temps il faisoit assassiner le Pere par les mains du Fils, il massacroit lui-même tous ses proches & faifoit couler des flots de fang. $\lceil b \rceil$

La Reine Clotilde sa veuve, par un esprit de vengeance, peu compatible avec ses hautes vertus, ne cessa d'animer ses trois Fils à venger sur les Rois de Bourgogne le crime qu'avoit autresois commis leur Pere, & dont ces Princes n'étoient point coupables. [c] Childebert, Fils de Clovis, remplissoit la France d'Eglises & de Monasteres: son zéle pour l'Orthodoxie alla jusqu'à forcer le Pape Pélage à lui envoyer sa confession de Foi; mais il soussion dans les cœurs des ensans la révolte contre leurs Peres, & consentit au massacre de ses Néveux pour partager leurs dépouilles. [d] Son Barbare Frere, qui dota tant d'Eglises, égorgea en sa présence ces malheureux Princes dont l'Aîné n'avoit que dix ans. [e] Je passe sous silence les sautes du St.

⁽a) Prosternabat enim quotidie Deus hostes ejus, eò quod ambularet recto corde coram co, & faceret que placita erant in oculis ejus. Greg. Turon. 1. 2. c. 40.

⁽ b) Greg. Turon. 1. 2. c. 40. 41. & 42.

⁽c) ibid. 1. 3. c. 6.

⁽d) Gesta Reg. Franc. c. 28. apud du Chesne t. 1. p. 709. & Greg. Tueson. l. 3 c. 18. (e) ibid.

(63) Roi Gontran, & les crimes de la Reine Brunchaut. Je ne finirois pas, si je voulois rapporter les perpétuelles contradictions que l'histoire remarque dans le caractere de nos Francs. Mais, si des Princes, d'ailleurs si dévots, étoient si éloignés de l'esprit du christianisme, que faut-il penser de leurs sujets, moins instruits & plus Barbares encore? Quelles doivent avoir été les dispositions de la pluspart des habitans de nos Provinces. plus éloignées de la Cour, & par-là moins policées ? Aussi les Auteurs du siécle suivant n'en parlent que comme d'un repaire de voleurs, où se commettoient impunément des Brigandages, des meurtres & des crimes qui font fremir la nature. Faut-il s'étonner après cela que l'Evangile y ait fait peu de progrès pendant tout le cours du fixiéme fiécle, & que nos faints Evéques aient eu tant de peine à le faire regner sur une nation si Barbare, dont il falloit faire des hommes avant que d'en faire des chrétiens? Voilà ce que j'ai trouvé de plus certain touchant l'état de la religion, dans l'étendue des Pays-bas, pendant les cinquieme & fixieme fiécles. Je me suis dispensé de rapporter les Miracles qu'on attribue à nos premiers Evéques; & je l'ai fait par trois raisons : la premiere, que j'écris un mémoire & non une Légende : La feconde, que je ne pourrois rapporter la pluspart que sur la foi des Ecrivains, postérieurs de plusieurs siécles, que la saine critique ne me permet pas d'employer dans cet ouvrage : $\lceil a \rceil$ la troisiéme, que supposé même leur autenticité, ils sont d'un caractere à ne pouvoir repandre aucun jour fur notre ancienne histoire. Ainsi, il ne me refte plus qu'à finir ce mémoire par un tableau racourci de tout l'Etat Ecclésiastique.

L'Archevéque de Treves, Métropolitain de la premiere Belgique, étoit encore Primat ou Archevéque des Gaules. On fait que les Archevéques d'alors, ou les Primats (quoique ce nom ne soit pas de la premiere antiquité) disséroient des nôtres. On appelloit ainfi ceux qui occupoient les premiers fiéges de toute une Nation, & on donnoit le nom de Métropolitain à

⁽a) Un grand Pape dans un cas à peu près semblable disoit qu'il valoit mieux commettre le tout au Seigneur, que d'en parler témérairement. Melius est tamen Deo totum committere, quam aliquid temere definire. Innocent. III. 1. 4. de Missa Must. c. 30.

celui qui étoit à la tête des Evéques d'une Province, ce qui revient aux Archevéques de nos jours. C'est ce qu'on peut voir dans St. Isidore, dans les capitulaires & dans un grand nombre d'autres monumens. [a] C'est ainsi que l'Archevéque de Treves étoit Primat des Gaules, dont les Provinces Belgiques faisoient partie. C'est en ce sens qu'il faut entendre les paroles de St Athanase lorsqu'en parlant de St. Paulin Archevéque de Treves, il appelle son siège la Métropole de toutes les Gaules, [b] & qu'en nommant les trente quatre Evéques Gaulois qui fouscrivirent le Concile de Sardique, il met à la tête St. Maximin de Treves. [c] C'est encore en ce sens, qu'il faut entendre les paroles de quelques Auteurs du fixiéme fiécle, qui, en s'adressant à St. Nicete & à St. Magneric, Archevéques des Tréviriens, leur donnent les titres de Chef des Evêques, placé au plus haut rang des Evêques, de Pere des Peres, de Pasteur suprême &c. [d] Il paroît de là, que l'Eglise de Treves conservoit encore sa Primauté pendant le sixieme siecle. Elle la perdit infensiblement. Le Siege de Rheims fut le premier qui fut s'y foustraire, & vers la fin du sixieme siecle, Tulpin, qui l'occupoit alors, obtint du Pape Adrien I, la Primatie de la feconde Belgique. $\lceil e \rceil$

(a) Ordo Episcoporum quadripartitus est, id est, in Patriarchis, Archiepiscopis, Metropolis atque Episcopis... Archiepiscopus graco interpretatur vocabulo, quod sit summus Episcoporum id est Primas, tenet enim Vicem Apostolicam & præsidet tam Metropolitanis quam Episcopis. Isid. in Decret. grat. dist. 21. c. 1. §. 1.

Nulli alii Metropolitani Primates nisi illi qui primas Sedes tenent, & quos sancti Patres Synodali & apostolica auctoritate Primates esse decreverunt. Reliqui verò qui alias Metropolitanas Sedes sunt adepti, non Primates, sed

Metropolitani vocantur. Capitul. 1. 6. c 438.

Non solum Metropolitanus, sed etiam Archiepiscopus. Novell. Justin. II. (b) Paulinus Episcopus Trevirorum, quæ Galliarum Metropolis est. Athan. bist. Arian. ad Monach. c. 33.

(c) V. Cellier hist. genér. des Aut. Eccles. t. 4. c. 22. S. 6.

Culmen honorificum, Patrum Pater, Archifacerdos. Fortun. 1.3 carm. 11.

(e) Flodoard. 1. 2. c. 17. Marca differt. de Primat. c. 94. Baluz. in notis ad libr. capitul. t. 2. col. 1241.

Après le Primat des Pays-bas, il faut parler des Métropolitains. J'ai déjà dit que les Evéchés de Cambrai, d'Arras, de Tournai, & de Terouanne étoient fous la Métropole de Rheims, & Tongres fous celle de Cologne. Cette subdivision étoit conforme à celle du Gouvernement civil, qu'on peut voir au commencement de ce Mémoire. Si, au retablissement des évéchés après le baptême de Clovis, St. Rémi confacra Agricolaus Evêque de Tongres, ce n'est pas qu'il sût son Métropolitain, c'est que l'Eglise de Cologne, désolée par les barbares, se trouvoit encore dans un état de viduité: privée elle-même de son Evêque, elle ne pouvoit pourvoir aux besoins de l'Eglise de Tongres. il est fort apparent qu'elle reçut elle-même son nouveau Pasteur des mains de St. Rémi, auquel Clovis avoit donné la commission de rétablir les Eglises détruites par les malheurs du temps. (a)

J'ai parlé, au commencement de cette seconde partie, des cinq Evéchés Belgiques, & démontré jusques où s'étendoient leurs limites. Quant à l'élection des Prélats, si l'état déplorable, où se trouvoient les Eglises au temps du rétablissement, ne permit pas à St. Rémi d'y observer les formes canoniques, du moins, on s'y conforma dans la suite, lorsqu'il y eut un

clergé formé & un Peuple chrétien.

Pour l'élection des Métropolitains, il paroît par le fecond & le troisieme Concile d'Orleans, (b) qu'on suivoit toujours la regle de St. Léon, qui ordonne aux Evêques de la Province de se rendre à la Métropole pour y concourir, avec le clergé & le peuple, à faire remplir le Siege vacant par celui des Prêtres ou des Diacres qu'on jugera le plus propre à cette dignité. (c)

Pour l'élection des Evêques, outre les suffrages du Clergé & du peuple, il falloit encore le consentement du Métropolitain. Le Concile de Clermont de l'an 535 le dit en termes

(b) Conc. Aurel. sec. can. 7. & Conc. Tert. can. 3.

⁽a) Bucher. disput. hist. ad calc. t. 1. Chapeav. l. 6. p. 46.

⁽c) Metropolitano defuncto, cum in locum ejus alius fuerit subrogandus, Provinciales Episcopi ad civitatem Metropolitanam convenire debebunt; ut omnium Clericorum atque Civium voluntate discussa, ex Presbyteris ejusdem Ecclesiæ vel ex Diaconibus optimus eligatur. Leon. Epist. 88. Dist. 63. c. 19.

formels. [a] Le consentement du Souverain étoit réquis tant pour les Métropolitains que pour les Evêques. C'est ce qu'on voit, à ne parler que du fixieme siecle, tant par la conduite de St. Rémi, que par les paroles expresses de St. Grégoire de Tours & de l'ancien Auteur de la vie de St. Goar. [b]

Les Evêques étoient facrés par le Métropolitain, assisté des Evêques de la Province. Les Sussingans avoient le pouvoir de sacrer eux-mêmes leur Métropolitain, s'ils étoient au nombre requis par le Concile de Sardique, c'est-à-dire au nombre de trois. Si non, on faisoit venir le Métropolitain de la Province voisine pour saire le sacre. [c]

Après les Evêques, il faut dire un mot des autres Ministres de l'Eglise. Le Testament de Saint Rémi fait mention des Prêtres, des Diacres, des Soûdiacres, des Lecteurs, des Portiers & des autres Ordres mineurs. [d] On sait que dans les premiers temps les Prêtres & les Diacres étoient comme le Sénat de l'Eglise, qu'ils partageoient la Puissance de l'Evêque, qui ne faisoit rien d'important sans leur Conseil. Cette pratique constante de l'Eglise primitive est encore consirmée par un article du Testament de St. Rémi. [e]

(a) Episcopatum desiderans electione Clericorum vel Civium, consensu etiam Metropolitani ejusdem Provinciæ, Pontifex ordinetur. Conc. Arvern. c. 2.

(b) Dato consensu populi & decreto Regis ad ordinandum adducebatur. Greg. Turon. vit. Patrum c. 6 & c. 17 V. & prim. vit. Sti. Goaris No., 15.

(c) Canonicè Pontificem ordinavimus, quod & secundum divinas leges agere possent atque deberent ipsius Metropolis Susfraganei (nempe Trevirenses,) si tanti numeri forent, ut per se regulariter possent ordinare Pontificem, qui non minus quam a tribus prævalet regulariter ordinari . . . & quia tot in eadem Provincia Susfraganei non erant Episcopi ut Metropolitani regulariter ordinare valerent . . . Trevirensis Provinciæ Episcopi a Primate Provinciæ Rhemorum solatium suum ordinationis secundum sacras regulas quæsserunt, sicuti Sancti Sardicenses Canones dicunt &c. Epist. Hinemari Equinque alior. Metrop. ad Ludov. Regem pro Bertusso Archiep. Trevir. apud Honth. hist. dipl. Trev. t. 1 p. 212.

(d) Compresbyteris meis & Diaconibus qui sunt Rhemis 25 solidos æqualiter dividendos in commune dimitto... Subdiaconibus solidos duodecim, Lectoribus, Ostiariis & junioribus solidos octo jubeo dari. Test. Remig.

apud Miræum Cod. Don. piar. c. I.

(e) Si verò.... Successor quilibet mihi in hac sede.... res præfatas aliorsum distrahere... præsumpserit, convocatis totius Diœceseo Rhemorum Episcopis, Presbyterisque ac Diaconibus, ... privatione sui Episcopatûs, persolvat &c. ibid.

(67)

Dans toute l'Eglise satine les Clercs avoient conservé l'habit, la Loi & la Langue des Romains. Plusieurs d'entre Eux embrassioient la vie commune, logeant en la même maison & mangeant en la même Salle, ne possédant rien en propre & vivant de ce que l'Eglise leur fournissoit. [a] Celà se pratiquoit principalement dans les Eglises Cathédrales, où les Clercs, qu'on nommoit Canoniques ou Chanoines, ne faissoient qu'une grande samille, dont l'Evêque étoit le Pere. On leur donnoit ce nom, pour les distinguer d'avec les autres Clercs qui ne vivoient pas si regulierement. On les trouve établis dans l'Eglise de Tournai dès l'an 575, comme il paroît par un diplome de Chilperic, [b] & plutôt encore dans celle d'Arras, puisqu'il en est parlé dans le testament de St. Rémi. [c]

Les fameuses Abbaïes de l'ordre de St. Benoît ne trouveront point place dans ce Mémoire : les plus anciennes, comme Stavelot, Elnone, Malmedi, Lobbes & Sithiu, n'étant que du septiéme siècle. Ce n'est pas qu'il n'y cût, avant cette époque, des Cénobites & des Monasteres dans nos Provinces : Il en fait mention dans le Testament de St. Rémi, [d] & dans la lettre de Sidoine à Chariobaudes, Abbé d'un Monastere. [e]

Il y en eut même longtemps avant la Naissance de St. Bénoît; puisque nous lisons dans la 28.me lettre de St Paulin,
,, qu'à la Prédication de Victrice les Villes & les Bourgades,
,, les Iles & les Forêts des Nerviens & des Morins furent
,, remplies d'Eglises & de Monasteres, où des Assemblées
,, saintes & vénérables, & des troupes d'hommes qui vivoient
,, comme des Anges, & célébroient, dans une paix prosonde,
,, les louanges du Seigneur. "

Ι

(c) Ecclesiæ Atrebatensi, . . . Villas duas in alimoniis Clericorum

deputavi. Teft. Remig. apud Mir. Cod. don. piar. c. 1.

(e) Sidonius Chariobaudl Abbati salutem. 1. 7. ep. 16.

⁽ a) Thomass. disc. p. 1 1. 1 c. 56 &p. 2 l. 1 c. 16. & p. 3. l. 1 c. 28 & 31.

⁽b) Apostolico viro Domno Chrasmaro Noviomagensis vel Tornacensis urbis Episcopo Telonium de navibus super sluvio Scalt... in stipendiis Canonicorum ejusdem Ecclessa promerendis... concessimus... ad mensam Canonicorum ejusdem Ecclessa perpetuò proficiet. Dipl. Chilper. apud Miræum t. 2. p. 1310 Edit. in solio.

⁽d) Ex filis meis carissimis Francis Religiosis Cod. Don. piar. c. 1.

(68)

Tel étoit l'état ecclesiastique de nos Provinces, pendant les cinquième & sixième siècles. On y voit d'abord le Christianisme détruit par un déluge de Barbares. On le voit renaître après la conversion de Clovis, & demeurer, pendant tout le sixième siècle, dans un état d'enfance. Les deux siècles suivans le verront accroître, & parvenir ensin à son plus haut dégré, après la ruine entiere de l'Idolâtric.

F. I.N.

ANTWOORD

OPDE

VRAEGE

Welk zyn de profytelykste Planten van dit Land, ende welk is hun Gebruyk zoo in de Medicynen als in andere Konsten.

DIE DEN PRYS BEHAELT HEEFT

VAN DE

LETTER-KUNDIGE MAETSCHAPPY
VAN BRUSSEL A.º M.D.CC.LXXI.

Door d'H. JOANNES BAPTISTA DE BEUNIE X 2000 Licentiaet in de Medicynen.

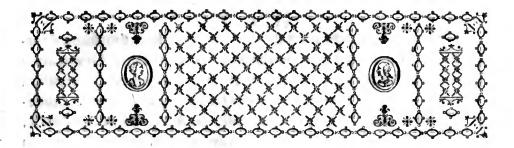
Dedit Hominibus Scientiam Altissimus honorari in Mirabilibus suis. *Eccles. cap.* 38. \$\dot{y}\$. 6.



TOT BRUSSEL,
By Antonius Dours, Boekdrukker by Sint Jans.

M. D. CC. LXXII.

The state W. Mile



ANTWOORD

OP DE VRAEGE

Welk zyn de profytelykste Planten van dit Land, ende welk is hun gebruyk zoo in de Medicynen als in andere Konsten.

INLEYDINGE.



Ot beantwoordinge deser sinrycke ende aldernutste vraege zal men bemerken, dat de kruytkunde
is de Moeder ende Voedster aller konsten ende
wetenschappen: wat soude de Genees ende Heelkonst onvolmaeckt zyn, zonder de kennisse van

het Regnum vegetabile? [1]

Wat Manisacturen (de waere ziele van eenen volmaeksten wassen. staet) souden'er gevonden worden, waert zaeken het voornoemt Regnum onbekent was? met een woord het principaelste voetsel, deksel en onderhoud soude ons sonder dese kennisse ontbreken: daerom seght seer wel den Geleersten de Haan vegetabilia bominem vestiunt, alunt, tegunt ac calefaciunt. (a)

Maer hoe beklaegelyk is de onkunde der Gewaffen? Onse Nederlantsche Provintien, onder eene gematighde loghtstreek gelegen, brengen met duysende verscheyde Gewaffen voorts, ende nouwelyex zyn de eygendommen en kragten van hondert

bekent. (b)

A 2

(1) Rykder Ge-

⁽ a) Ratio medendi fol. 354 hollandschen Druk.

⁽ b) Boerhaave methodus discendi artem medicam.

(4))

T' is wel waer, wilt men de Botanici ofte kruytboekken door-loopen, men zal van het minste ende verworpenste Gewas eene geheele Cataloge van kraghten en eygendommen beschreven vinden, hier van zyn getuygen: Dioscorides, Plinius, Baubinus, Rayus, Pauli, Boecler, Garidel, Dodoneus &c. &c. d'welk, uyt sleghte overleveringe sonder eygene experientie, den eenen naar den anderen naergeschreven heeft, want niet is'er gemynder als by de bovengemelde schryvers te vinden, eene infaillibile remedie tegens de Theeringe, Kanker, vallende siektens &c. daer men nochtans het contrarie dagelyex ondervind: dogh desen misslagh schynt voorts te komen, dat men niet wetende wat kruyden den grooten Hyppoc: ende andere ouden gebruykt hebben, hunne naemen en kraghten aen andere by onsekere gislinge toegeeygént heest. (a)

Gelyck nu de oude *Botanici* te veel geschreven hebben, soo schryven de *Moderni* meest alle te wynigh, zy beschryven seer exactelyk de culture, de gronden, die voor ieder gewasch eygen zyn, verdeylen hun in classen, veranderen de naemen ende spreken van geene kraghten, als *Miller*, *Trew*, *Linnæus* &c.

Wilt men de oude lightveerdigh op hun schryven gelooven, soo vervalt men in het ghene de H. Savary seght: dans la Botanie on se perd dans un deluge d'inutilités & d'erreurs. Wilt men alles gaen ondersoeken, soo is het leven van den mensch te kort, om soo groot Campus te doorloopen.

T'is niet als de ondervindinge alleen, die ons alhier de hand kan leenen, Gefight, Reuk, Smaek zyn hier van klyn uytwerkfel, de exacfte Chymicale Analysen [2] konnen wynigh voordeel bysetten, also men klaerelyk bewysen kan, dat de aldervergistighste Planten de selve Principia [3] Chymica van de gesontste Legumina hebben. (b)

Wie soude door Gesight, Reuk, Smaek ofte Analysis Chymica konnen ontdekken, dat de Kina-kina schors soo heylsaeme remedie tegens de intermittente [4] Korssen is, dat hy den verloren eetlust, jae de Elasticiteyt [5] van alle solide deelen, herstellen kan, dat hy het grootste Anticepticum [6] is, ende daerom schier miraculeuselyk de Gangrane ofte het vuer geneest?

(2) Stookkundige ondersoekingen.

(3) Gronddeelen

(4) Afgaende (5) Veer'raght

(6) Wederstaende de rottigheyd

⁽a) Boerhaave orat. 3. (b) Geoffroy materies Medica.

((35))

Wie foude fonder experientie derven denken, dat den Opium foo wonderbaere en menighvuldige kraghten heeft, dat den H.r Trailles over desselfs gebruyk en misbruyk nu onlanghs vier Tomen in Quarto geschreven heeft?

T'is noghtans waerschynelyk; dat den Almogenden ende Menschlievenden Schepper alle de planten ten nutte zyner schepsels geschapen ende aen ider Land genoeghsaeme Geneesmiddelen medegedeylt heeft, om hunne eygene fiektens te konnen genesen; maer eylaes! dessels kraghten zyn zoo wynigh bekent, dat een openhertigh Medicyn zigh bynae moet schaemen zyne onwetentheyd openbaer te bekennen. Soo dat men nogh door studie van de oude noghte van de jonge Schryvers tot de vereyschte kennisse kan geraeken; de eenighste poorte die er dan open is, is te ondersoeken de beste ende cordaetste Medici practici, aen te teekenen wat uytmuntende kraghten zy aen de gewasschen ondervonden hebben, en die dan exactelyk naer te volgen ende te beproeven, maer veele van dese Practici vervallen wederom in eene andere faute, fy vermengen zoo veele verschevde Planten onder malkanderen, dat hunne voorschriften schier eene Compositie van Theriaca [7] uytmaeken, men (7) Eene compo-ondervind hunne voorschriften aen de waerheyd te voldoen: 70. verschyde Ge-maer men kan niet seggen, welk den plant is, die het uyt-neesmiddelen. werkfel gedaen heeft.

Uyt het aengehaelde zal men dan genoeghfaem zien, hoe moeyelyk het zal zyn aen de voorgestelde Vraege te voldoen, ik hebbe veele Jaeren in het onderfoek der kraghten van de Kruyden overgebraght, ende hebbe my zeer dikwils over de wonderbaere effecten der zelve verwondert, ende zal geene andere aenraeken, als die, welkers kraghten my eene langhe ondervindinge overvloedigh geconvinceert hebben, als ook die, de welke van de geloofweerdigliste Schryvers daer voor bekent gemaekt zyn, altyts indaghtigh zynde de falutaire vermaeningen van de twee onsterffelyke Restaurateurs van de Medicynen, Boerhaave (a) ende Van Swieten (b) den eersten seggende: niets maekt de noodtsaekelykste onder alle Konsten (te we-The rule and has been seen as the first the contribution of

⁽ a) Orat. 4. (b) Comment. Aphoris. fol. 1147.

ten de Medicynen) belachelyker als een losgegronde overvloet van geneesmiddelen. Ende den tweeden zynen gelukigen naervolger: men kan geen grooter voordeel aen de Medicynen doen, als de zelve, door een strengh ende voorsightigh ondersoek, te ontmaeken van alles het ghene men onwaer ofte twysselaghtigh wegens de kraghten der geneesmiddelen vind.

(8) Plantgewaffchen.

Aengaende de uytwerkfels der Vegetabilia [8] op andere Konsten, Wetenschappen ende Manifacturen, zal daer de nutste van voor stellen, ende zoo de operatie te langh waere, zal den Leser tot de Bron Ader versenden, ende om alle verwerringe te ontvlugliten hebbe geraetsaem gevonden ordine alphabetico voorts te gaen.

Ik hebbe my ook aen geene fysthematique naemen der schryvers gebonden, maer de gemeyne ende alomme bekende gebruykt. Ik hebbe om verschyde redens de nederduytsche taele den yoor-rangh gegeven 1.mo om dat het de Moedertaele van ons Land is, waer in meest alle Academique Schriften gestelt worden (c) 2.do om dat, ist dat dese Memorie het geluk heest van te behaegen, onse Vaderlanders daer voor andere het gebruyk van zouden hebben. 3.tio ende besonderlyk om dat myn aengehaelde materien, buyten het stuk der Medicynen, souden konnen verstaen worden van die, de welke gemynelyk niet als hunne moedertaele bezitten. Ten selven eynde hebbe ik ook de besonderste konstwoorden in het nederduyts hier nessens gevoeght.

(a) Zoo ziet men de koninglyke Ac. des Arts &S, des belles lettres de Paris, Rouen, Montpellier alle in het frans, de Ac. van Edenbourg, philos. trans. in het Engels, de Maetschappyen van Haarlem ende Vlissingen in het nederduyts. &c.

ABSINTIUM ALSEM.

It Cruyd is van soo grood gebruyk, dat men het schier van den beginne der Medicynen tot heden gebruykt heeft, ende alle Pharmacien, soo oude, middelbaere als jonge, hebben menigvuldige van des selfs præparata als Aqua, Conserva, Cerevisia, Oleum, Extractum, sal essent: Sal elix: syrupus, essentia ende Vinum absyntiac: &c. ende in veele andere composita mackt het een der principaelste ingredienten. Siet hier seer wytloopig over d'Hr. Neumann. (a)

(a) Des grundlichen und mit experimenten medeciniche Chymie tom. 2. p. 1.

(9)

ende daer om is het van soo groot voordeel in verslapte ingewanden, ende besonder van de Maegh, geneest veele obstructien voortskomende van een Fibra Laxa, [2] door syne Ossillatie herstelt hy de Veerkragt, opent de verstoptheden, incideert het viscidum, (3) dryst het onnute uyt het lighaem, ende door zyne bitterheyd doet hy de sonctie van de galle (b) ende word daerom van de beste Schryvers voor een groot stomachicum [4] deobstruens, [5] hepaticum, [6] anticachesticum, [7] antihelminticum [8] ende sebrifugum [9] gehouden, maer men moet seer voorsightigh zyn in het gebruyk van desen heylsaemen plant, want zoo hy gegeven wort in eene sibra stricta, (10) oste daer eenigen ardor viscerum (11) is, is zyn gebruyk niet alleen vrughteloos, maer kan zelss schaedelyck wesen.

Het fal Absintii, tot een dragma met Citroen sap ten tyde van de sermentatie gegeven, is my seer dikmaels gelukt de cholera morbus (12) aenstonts te genesen: (c) het selve heest my honderde afgaende koorsen van de Lente genesen, naer alvorens het lichaem gesuyvert te hebben, maer in de Herst koorsen is

het meest vrugteloos.

Het sal absintii met aq. menthæ is een infallibel tegengist van den Cassava ofte Manioc wortel van Surinaemen (d) den welken de slaeven aldaer als brood gebruyken.

Het Oleum absintii ingegeven, ende het kruyt op den buyk der kinderen geleyt, jaeght niet alleen seer dikmaels de wormen af, maer geneest de harde en dicke buyken der kinderen.

Het aftreksel van desen plant, in eene Dysenterique [13] Epidemie van Coppenhaege, heest in het jaer 1655. seer veel goets gedaen, ende in het jaer 1679. in de Deensche Armée heest P. Brant zigh zels ende honderde andere van eene Dysenteria verminosa, (14) genesen. (e)

(b) Boerbaave Chimi: tom. 2. fol. 77. Tachenius Hypp. Chym. 188. Hel-

(d) Herbert differt. de Cassav. Item recherches Philosophiques sur les Ameri-

Cains 1770.

(1) Prikkelende verslorkent middel.

(2) Verswakte

(3) doorfnyt he**t** flym.

(4) Maegmiddel (5) Onstoppende. (6) Levermiddel (7) tegen de bolligheyd.

(8) worm middel. (9) kors middel (10) gespann:

(11) Verhitsing der ingewanden.

(12) Bort.

(13) Rooden loop

(14) Rooden leop voortskomende van wormen.

⁽c) Boerhaave set meer betrouwen in het Sal Absimii Takenii: den selven seght Choleras tollit vomitusque pertinacissimos omni alia methodo incarabiles. Chym. tom. 2. p. 58.

⁽ e) A&l. de Coppenhague 1679 obs. 31.

(15) pletteringen (16) half ontvrigtingen. (17) bolle.

(18) Dat de rottigheyd wederstaat. De Chirurgeyns gebruyken desen plant dagelykx met groote vrught in Contusien, (15) subluxation, (16) ædemateuse (17) gefwillen ende tegens het vuer.

Ten tyde van de schaersheyd van de hop, word hy in plaets van de hop gebruykt: (f) dogh twyffele ofte dit Cruyd het bier soo langh goet zoude houden als de hop, is immers soo adstringent niet, is dogh een feer goet Anticepticum. (18)

Het bewaert de wolle stoffen, pelteryen en pluymen van de Mot, besonder soo de tacken met Ol. Terebint. bestreken syn en men daer wat Campher by doet.

(f) Shaw Chymical. lectures.

ACETOSA, SULKER.

Esen plant heeft tegenwoordigh geen groot gebruyk meer in de Medicynen, niet tegenstaende dat Morin, T. Bartholinus, Sydenham ende meer andere getuygen, dat het een groot antiscorbuticum (1) is, befonder als het met den Cochliaria (2) vermengt is, welkers scherpheyd het wonderlyk corrigeert, ende volgens de getuygenisse van den voornoemden Bartholinus (a) genesen de Groenlanders hun daer mede van het scorbut.

Defen plant, in wey van melk gesoden, is feer dienstigh in

alle heete en putride (3) siektens. (b)

(3) Rotte.

(1) Tegens bet

(2) Lepel-blad.

Schorbut.

(4) Saffraen van Stael.

(5) Minerale SHETTER STORY (6) Sueren door. giftinge bereyt.

Het Sal essentiale van desen plant is een scherp suer sout: in veele opfighten verschillende van alle andere suere souten, het dissolveert het Eyser niet alleen in synen metalliquen staet, maer den Crocus Martis (4) van alle zyn phlogiflum berooft, welke hoedanighyd nogh de acida mineralia (5) nogh de acida fermentatione peracta (6) nog de andere suere sappen hebben; immers hebbe met geen ander fuer een weldoorbetene eyfermael plek konnen uytdoen, soo dat de Hr. Neuman en veele andere gefaelt hebben, feggende, dat dit Sal geenfints van den (7) Wynsteen. Cremor Tartari (7) verschilt, ende waer het saken men hier moghte uytweyden, soude bethoonen dat het op veele metae-

(a) Memoires de Coppenhague 1671. Hist. de l'Ac. R. D. S. 1708.

(b) Boerbaave Chym. tom. 2. p. 79.0 - 11 all

Ien en Verwstoffen geheele andere effecten doet, als andere fuere doen. and such that the such as the

Ik hebbe met dit Sout een Tinttura Martis saturatissima gemaekt, van de welke wonderbaere effecten gesien hebbe.

(8) Verfaed-sle Stael Tinctuer.

Men kan dit Sal essentiale op de gewoonelyke maniere maeken, maer is altyd bruyn: het foo wit te maeken als men het van buyten kryght, heeft veele Chymici tegens het hooft gefprongen: maer met eene klyne chymicale handgreep, kan men het foo schoon en wit als het vremd maeken; waer door men niet alleenelyk dit, maer meer andere Souten feer kort en schoon kan bereyden: hier van te schryven is van dese plaets niet: maer wilt men eenige chymicale operation over desen plant sien, soo kan men lesen hist. de l'ac. R. de S. 1690. Item 1721. &c.

ALNUS, And the contraction of the () ELS.

Esen Els, is van geen gebruyk in de Medicynen: maer de Schors van de jonge tacken word feer veel om Lynwaet ende Cattoen swert te verwen gebruykt, alsoo het een adstringent is, ende de Galnoten doorgaens te dier zyn om tot foo een geringe stosse te gebruyken: dogh het saegemeel van vers Eyken houdt is veel beter. In veele landen word dese Schors ook gebruykt om het leer te bereyden [a] ende het Hout refisteert langh in het water en word daerom gebruykt voor waterbuysen en Pompen &c. siet du Hamel: Arbres & Arbustes.

(a) Description des Arts & Metiers par Mrs. de l'ac. Royale des S. article Tanneur, Hongroyeur, Corroyeur &c.

AGARICOUS, S W A M.

E Swam, is eenen Fungus ofte Uytwassinge van eenen boom: den Agaricus albus is alleen dogh feer wynigh in't gebruyk in de Medicynen, ende komt voorts van den Larinx. (1) Tommige nochtans meynen dat het niet alleenelyk de kraghten boom. van den Kina kina vermeerdert, maer dat hy het wederkeeren der Koorsen belet. . B

(10)

Den Swam der Eyke boomen word van de Swert Verwers in plaets van de Galnoten gebruykt, dogh doet wynigh oft geen effect. Den geprepareerden Swam ofte Lammadou is by de Chyrurgyns soo seer in't gebruyk om het bloet te stelpen, dat er tegenwoordigh schier niemand is of bedient zigh daer van [a] ende alle moderne Chyrurgyns boecken zyn daer foo zeer van vervult, dat ik het onnoodigh aghte daer voorders over te schryven: maer is men begeerigh den Mechanismus ofte de maniere te weten, op de welke de bloetstelpinge geschiet, die lese d'H.r De Haan [b] ende op eene andere plaetse alwaer hy seght, dit gewas een specificum tegens de sudores colliquativos

(1) Koutsweet.

(a) Is untrevonden door d'Hr. Broffard 1750. 3 12 (1) . 15

(1) te wefen. $\lceil c \rceil$ or any contraction of

(b) Ratio medendi fol. 257.

(c) Ibid. fol. 578. tom. 3.

ALTHEA,

MALUE'.

Esen geheelen plant, soo blaederen, bloemen, saet, als wortels zyn in de Medicynen van groot gebruyk: alle (1) Persignende actielfs deelen zyn seer Emollient, (1) ontspannende, pyn-stillende ende door zyne flymachtigheyd (befonder de wortels) (2) Omwen- feer obvolverende: (2) om syne mucillagineusheyd (3) en obvolverende kraght word hy veel gebruykt in verkoutheden,

Borst, Nier en Blaes quaelen, voortskomende uyt eenige Acri-4) Scherrte. monie; (4) cok in den rooden loop, scherpe Diarrheen (5) en-(5) buyk loop. de voorders in alle siektens, daer men ontspannen ende obsolveren moet.

Du Hamel verhaelt dat de Decoctie van desen wortel meer effect als alle andere remedien gedaen heeft, in eene generaele Epidemie van geinflameerde Oogen grafferende tot Orleans. [a] Het selve hebbe ik alhier ondervonden anno 1768, wanneer alhier ook eene diergelyke Epidemie was. Het felve decoctum ge-(6) Ontrel- neest ook de Cloven ende Excoriation. (6)

tingen.

Ik hebbe feer dikwils, ende altyt met groot fucces, den Unguentum Althaa met Spir. Sal. ammon. en Camphora in de zydewee ofte Pleuritide gebruykt, ende foo men de lydende partye

(a) Hift. de l'ac. R. des S. 1747.

(II)

daer sterk mede vryst, is de pyne gemeynelyk in korte uren verdwenen, sonder nochtans de andere remedien te veronagtsaemen. Van niemand worden er schier anodyne [7] of Emolliente [8] Cataplasmata [9] of Fomentatien [10] voorgeschreven, ofte de Althea blaederen ofte het poyer der wortelen dient daer voor Basis. Hy is ook het principaelste ingredient in veele Syropen, Salven, Plaesters, Tabletten, Decoctien &c. Soo dat desen plant van seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is and took of the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is and took of the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is and took of the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is and took of the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is and took of the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is an opposite the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is an opposite the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is an opposite the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is an opposite the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is an opposite the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is an opposite the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is an opposite the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is an opposite the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen is an opposite the salven and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen and seer groot gebruyk ende utiliteyt in de Meditynen a

Het afkookse van Althea wortels word gebruykt, in plaetse van Arabischen ofte Senegaelschen Giun, tot het lustreren der Stossen, besonder soo die Gummen wat dier zyn.

Den auteur van de *Pharmacopée moderne* zeght, dat uyt desen wortel een Gum kan gemaekt worden in alles gelyk aen de *Ara-bische* Gum, t'ghene een groot profyt voor dit Land soude zyn, also desen plant hier seer overvloedigh groeyt.

De décoctie van desen wortel word ook gebruykt, by de dissolutie [11] van Mercurius, [12] in sterk water, om het Haesen en Conynen hair te stryken; om het selve beter te doen walken ofte vollen voor de Hoedemaekers, waer door de hoeden veel synder en schoonder thoonen. Dit Geheym heest de Engelsche groot gewin bygebroght, maer is nu sedert eenige jaer ren tot ons overgekomen. (b) De wortels van Althea root gemaekt, gebruyken de Fransche om de tanden te suyveren.

Onder dese classe behooren den Malva, [13] Verbascum [14] ende Consolida major, [15] de welke alle ontrent van het selve uytwerksel zyn.

(b) Description des arts & metiers par M.rs de l'ac. R. des S. Chapellier. Item Diction. de commerce, Diction. Enciclop. &c.

AURANTIUM, ORANJEBOOM.

Lhoewel desen boom niet eygen aen dit Land is, soo nochtans hebbe geraeden gevonden den selven alhier te plaetsen, soo om dat hy hier overvloedigh gequeekt word, dat zyne medicinale kraghten van over veele Eeuwen bekent zyn, als besonderlyk om dat desen boom tegenwoordigh aen de Medicy.

lende.
(8) Vermal-lende
(9) Pappen
(10) Stovingen

(II) Ontbindinge. (I2) Quikfil-

(13) Keskenskruyt. (14) Wollebladeren. (15) Smeerwor-

(15) Smeerwor-

(12)

(1) Maegster-

(2) Hertster-

kende (3) Hoofisterkende middel. nen eene groote nieuwigheyd wilt bysetten. Het gedistilleert water van de bloemen gebruykt men als een stomachicum, (1) Cardiacum (2) ende Cephalicum. (3)

De vrught, om haer aengenaem suer, is het alderbeste Antiscorbuticum, dit is bekent aen de Bewinthebbers der Oostindische Schepen, de welke ordre geven soo dra dese siekte onder
het Scheepsvolk graffeert, hun aen het Eyland S.ta Helena
kaep goede hope ofte eenigh ander Eyland, waer dese vrughten
abundant zyn, te ontschepen, ende de selve voor haer principaelste voetstel te laeten gebruyken, ende op korten tyd siet
men meest altyd het Scheepvolk volkomen gesont; het selve
heest onlangs getoont den Admirael Anson, [a] Jaques l'Eremite [b] en veele andere Zeevaerders.

Ik hebbe verschyde maelen door veel en langdurigh gebruyk van dese vrugten ende ook Citroenen het Scorbut radicael genesen, waer toe te vergees alle andere Antiscorbutica gebruykt waeren, den geleerden De Haan zeght dat wy de Antiscorbutica met geheele handvollen ende de Oranje-Appels tot thien daeghs behoorden te geven [c] om daer het waer esset van te sien.

Wat effect dese suere sappen in beete en putride (4) koorssen, besonder in kinderpoexkens en alle Alcalescente (5) humeuren, uytwerken, is te seer aen alle Rationale [6] Medicyns
bekent, om hier voorders over te schryven.

Over eenige jaeren is in Holland geweest sekeren persoon, sigh eenen Persaen noemende, den welken zigh vanteerde de Epilepsie [7] te konnen genesen, hy kreegh grooten toeloop en genaser waerelyk veele: eyndelyk de Dochter van sekeren ryken Jode genesen hebbende, wird zoo rykelyk beloont dat hy het gehym (bestaende alleenelyk in het poeder van Oranje-blaederen tot een a twee dragma daegs te gebruyken) gecommuniceert heest: men heest dit middel daer naer seer dikwils, maer met soo goeden uytval niet, als alswanneer den Persaen het administreerde, gegeven: ofte hy iets aghter gehouden heest, ofte de soort van Oranje-blaederen onderscheyden heest, ofte

(7) Vallende-

(4) Rotte. (5) Loogsou-

(6) Redenge-

bruykende.

⁽ a) Voyage au tour du monde.

but genesen te zyn.

⁽c) Ratio medendi tom. 2. p. 1.

(13)

de soorte van Epilepsie waer in dit middel het essect doet, be-

ter gekent heeft, is nogh onbekent.

Dit middel my door eenen Joodschen Heere gecommuniceert synde, hebbe daer vys preuven mede gedaen, ende hebbe in vier geene genesinge konnen verrighten, maer wel de Paroxismi [8] wat lighter, ofte zoo menighvuldig niet gehad. Maer den vysden zynde een man van 26 jaer verselt met de vehementste Symptomata, [9] is door dit middel radicael genesen. het gene te bemerken is, is, dat den leyder soo groote quantityd wormen quyt geworden is, dat het onmogelyk soude schynen dit te gelooven, alhoewel desen geene teeckens van wormen oyt gegeven hadde, soo dat dit geval niet kan aengesien worden als voor eene Epilepsia verminosa, (10) van de welke door andere Antehelmintica (11) verschyde genesen hebbe, ende nogh dagelyex van een ider daer door genesen worden.

Werken van d'Hr. De Haan, (a) hebbe nogh verscheyde andere proeven gedaen, dogh hebbe niet geluckiger als in myne voorgaende geweest, soo noghtans hebbe dese bladeren altyts

een goet Antispasmodicum (12) gevonden.

Seker Italiaen my gecommuniceert hebbende, dat in zyn vaderland het onmenschelyk schelmstuck van te vergeven seer abundant geplogen wird, dog dat men gelukighlyk een tegengift in twee a dry Oranje-Appels ofte Citroenen daghs te gebruyken ontdeckt hadde, is my korts daer naer het geval voorgekomen, dat verschyde persoonen vergif (waerschynelyk een arcenicael) [13] gebruykt hadden, eenen van die, onder myne sorge zynde, is door het gebruyk van abundante Citroenen genesen. Dit communicerende aen eenen van myne Confreers heest op de selfde maniere zynen patient ook behouden, de overige zyn alle gestorven. Een ander voornaem persoon, door het gebruyk van een vergistigh onbekent poeder, in eene quynende ziekte ende daer naer in eene volkomene Paralisse (14) vervallen zynde, hebbe ik nu onlangs, niet tegenstaende seer hoogh in jaeren, door het gebruyk van Citroenen volkomen herstelt.

Dese kraght word bevestigt door A. Bartholinus van Turin

1147 (11.77) WY X

(a) Ratio medendi tom. 2 p. 223. & feq.

(8) Aenvallen

(9) Toevallen

(10) Wormvallende Ziekte. (11) Worm-

(12) middel tegens de sluyp-trekkingen.

(13) rattekruyt

(14) Lammig-

(a) seggende, dat het vergif Aquetta genaemt (zynde een Arcenicael t'welk men tot Roomen onder het Pontificaet van AL EXANDER VII. sterk gebruykte) door het gebruyk van Citroenen onschadelyk gemaekt wird, ende dit vind men selfs in de oudste Schryvers bevestight b) and a second second second second

(15) Wormagtig.

In de laeste pest van Weenen, de welke vermineus (15) was; heeft men geen beter Remedie als het sap van Citroenen gevonden. (c) in the a server of the same same same

L. Septalius heeft lange jaeren voor een Geheym gehouden, het aftrekfel van onrype Oranje appelen in fluxu mulieb. immo-

(16) overvicedige maend stonden

P. Labat (e) zeght, het sap van Citroenen wonderheden te doen in verouderde ulceratien. De vrughten en felfs de blaederen van Citroenen langh gebruykt, genesen het malum bypochondriacum. (f) men maekt uyt de vrughten en blocmen van Oranje appels ende Citroenen verschyde prysbaere medicamenten als ag. naphæ, ol. cort. aur. cit., miva, tinct., conferd. (17) maegster- ende veele andere, zynde alle goede stomachica, (17) tonica

... (18) versterkende

kende middels

Daer enboven worden dese vrughten overvloedigh gebruykt (19) hertster- voor tafel ciraeden; dranken; liqueuren ende reukwerken; het Citroen-fap word ook feer veel gebruykt van de zyde verwers voor het rood! (g) house and house to the local to the lo - year or year year or with Africa

(18.) ende carminativa. (19.) and state of the state of t

(a) Ephem. nat. cur. ann. 6. decem. 2.

(b) Virgilius georg. 126.

(b) Virgilius georg. 126. (c) Collection. acad: 10m. 7. pag. 337. (d) Labyrint. med. 478.

(e.) Voyage d'Amerique p. 3. fol. 201.

(f) Collect. academ. tom. 7. pag. 303. anno 1766.

(g) Macquer l'art de la teinture en soye adopté par l'ac. R. D. S. BECABUNGA,

BEEKENBOOM IN GOVERN

- Sign of the state of the stat

Efen plant word generalyk van alle auteurs voor een feer groot antiscorbuticum gehouden, maer word meest met (1) waterklaver trifol. aq. (1) nasturtium (2) of Cochlearia (3) vermengt, (2) waterkers (3) Lepelblad om de scherpheyd der selve te corrigeren, gelyk wy boven van de acetosa geseyt hebben. Men geest dese kruyden versch, ofte

(19)

het sap daer uyt geperst met sap van Oranje Appels ofte Citroenen ofte reynschen wyn tot 8 a 10 oncen s'morgens, ofte men doet de bovengemelde kruyden met versch bier sermenteren.

De Polder Boeren, waer het Scorbut seer sterk grasseert, leggen den Becabunga op hunne scorbutique ulceratien ende genesen ofte ten minsten pallieren de selve daer dikmaels mede.

Eene fomentatie ofte cataplasma van Becabunga is seer voordeelig in Condilomata, (4) in de Speen ende eyndelyk desen plant word van een ider in alle Huydsiektens gepresen.

Trayus segt, hem in de Huydsiektens der Beesten eene excellente remedie te wesen.

BELLADONA, SOLANUM FURIBUNDUM, NACHTSCHADE.

I let tegenstaende desen Plant van alle Medici en de Botamici voor seer vergiftig gehouden word, ende met honderde funeste exempels daer van by de Auteurs te vinden zyn;
(a) soo nogtans wild men in dese eeuwe, daer men uyt alle
vergiftige planten heylsaeme remedien tragt te soeken, den selven als eene specifique remedie tegens den Kanker ende Skirrus
(1) aenprysen, (b) daer nogtans dese nieuwigheyd langh te
voren aen Rayus bekent was. Ende niet tegenstaende den d'Hr.
De Huan (c) dessels gebruyk eenighsints aenpryst, De Hr.
Ottinger (d) verschyde goede gevallen daer van voorstelt,
D'Hr. T'Gataker (e) den selven seer verheft als ook de Philos. transati. van desen plant veel gewagh maeken, (f) den
Journal de Medicine (g) veele genesingen voorts brengt,
hebbe noyt den selven derven gebruyken, om een extra droevigh geval dat ik van een ander gesien hadde. Soo dat ik oor-

(a) S. Pauli bot. quad., Lobel, Sapel, hist. plant. &c, brengen verschyde exempels by, de dood door desen plant veroorsaekt te zyn. Item het sameus exempel van den kruythof tot Leyden &c.

(4) Aertsvrat-

(1) Knotsge-

^{- (} b) Lambergen lectio persunati Carcinomatis 1754.

⁽ c) Rat. med. p. 2 pag 36.

⁽d) Differtatio de b.lladona 1739. 2 11 15 7.

⁽e) Obs roations of the internal use of the solanum 1757.

⁽f) Tom. 49. pag. 112.

⁽g) Journal de Médicine xber 1759. Julius 1760. January 1761. february 1761. &c.

(16)

deele voldaen te hebben met den nieuwsgierigen leser te senden naer die Auteurs, die stouter als ik den selven, abundant gebruykt hebbende, aenpryfen. Die curieus is menigvuldige Chymicale experimenten met het sap van de vrugt van desen plant te sien, lese Lansonius. Androis standing and so set

SOLANUM SCANDENS ofte DULCAMARA.

Esen water plant word, om de gelykformigheyd van syne vrught, onder de classe der Solana gerekent. Ik hebbe den selven dikmaels voor een bloetsuyverende ende diurelic (1) middel met goet fucces gegeven.

(I) waterdry-

vend.

Linaus seght, het een groot Antiscorbuticum gevonden te hébben.

Collin fegt, het in rebelle quartanen feer veel goets te doen. (a) - Sauvage en Rasout getuygen het selve. (b) inogen and T

Item den Journal de la Medicine, (c) alwaer menighvuldige

SOLANUM TUBEROSUM ESCULENTUN AERD-APPELS.

Esen wortel, ons onlangs uyt America overgebraght, was in den beginne niet als voetsel voor gemeene lieden, maer de ongegronde vreese van ongesontheyd verdwenen zynde, gebruykt men den felven nu op de treffelykste tafels, en dient by gemeyne lieden voor het principaelste voetsel, jae hun manna, alfoo zy schier niet anders met dese diere tyden gebruyken, ende is tegenwoordigh schier soo noodsaekelyk als het graen felfs. Men maekt van de felve niet alleen verschyde tafel gerechten, maer felfs Meel, Ameldonk, Spiritus ardens &c. (d) ende wast soo overvloedigh, dat een stuk land dat 12 quintalen terw kan voorts brengen, hondert quintalen Aerd-Appels uytlevert. (e) BE-

(a) Annus medic. 3.

(c) Fanuary 1765.

(d) Du Hamel culture des terres.

⁽b) Memoir. de l'ac. Roy. des S. anno 1761.

⁽e) Bomare dict. d'bist. nat. ende segt de Paerden, ende Koeyen daer mede te konnen gevoed worden.

BETULA,

BERKEN-BOOM.

Esen Boom zoude alhier geene plaetse vinden, ten waere ik met het afkookfel van de Toppen ende jonge bladeren te drinken, de alder-rebelste huyd siektens genesen hadde, ende wil hier alleen een geval uyt menighvuldige voorstellen. Sekere jonge Jouffrouwe hadde, voor eenige dartreuse (1) plekken in het aengesigt tot myne groote verwonderinge, alle soorten van agrige. anti-scorbutique ende bloet-suvverende decoctien, purgantia, alle foorten van Pomades, Salven, felfs Säturnina (2) ende Arceniculia, (3) abundante Mercurialia (4) foo uyt als inwendig len te vergeefs, dogh dat te verwonderen was, fonder schaede gebruykt, ende hebbe de felve, op korten tyd, door het voornoemt afkookfel van berken rys volkomen genefen: dog dit moet niet wonder scheynen, terwyl den grooten Boerhaave (a) het sap uvt desen boom als een gehym tegens de Lazernye recommandeert, ende Gualter Needham segt, niet alleen het Scorbut, maer zelfs de Phithisis (5) Scorbutica, daer door genesen te worden.

Dit sap vloeyt seer overvloedig uyt de doorkersde boomen, als stam, tak en wortels saemen wegen; in America word uyt dit sap, (in de Fransche nu Engelsche Noordsche Colonien,) met duysende ponden suyker gemaekt, ende word veel beter ende gesonder geagt, als dat, voortskomende van het suyker riet. d'Hr. Cathuyser ende veele andere, hebben uyt het sap van onse Europiaenschen berk, het selve suyker gemaekt. Dit sap gesermenteert, geest eenen aengenaemen vineusen (6) drank.

Dit hout wast in de alderschraelste gronden, ende is daerom genseer nut in de nieuwe opgebrokene heyden, ende dient voor Reepen, Bessemen, drayers, als lang in het water resisterende aen de rottinge. (b)

Lineus (c) fegt, dat de Laplanders van desen boom hunne netten, kleederen, schoenen, schootels, huysen, schuyten &c.

(a) Chym. tom. 2. p. 172.

(1) Haerworm-

(2) Lootmidde-

(3) Rattekruys (4) Quiksilver

(5) Teeringe.

(6) wynagti-

⁽b) Du Hamel traité des arbres & arbustes.

⁽c) Lineus flor. lap. pag. 261.

(18 V

ende een soort van Moxa bereyden, waer mede zy het selve effect als de Chinesen doen.

Die meerdere effecten van desen wonderbaeren boom wilt sien, lese de Philos. transact. (d) in the Board was a second

Court of the Box I ON I A A LIB A , 1 1900 133

WILDEWYNGAERT.

Lle die de Botanici ende Medici prastici doorlesen hebben, fullen ligt gelooven den wortel van desen plant een aldervoordeelighste hulp-middel te zyn; ik wil alhier niet aenhaelen dat hy, volgens de getuygenisse van Sydenbam, de sinneloosbeyd geneest, nog dat a Villa Nova daer mede de Epilepsie genesen heeft, noghte de wonderbaere kraghten, die Tachenius hem in het Arthritis (1) toeschryft : alle de goede effecten aen te haelen, die door desen plant geschiet zyn, soude meer als onse geheele memorie bevatten: maer ick wil alleenelyk getuygenisse geven van de wonderbaere uytwerkfels, de welke ik felfs van defen wonderbaeren wortel gesien hebbe.

Ik herkenne dan, den wilde Wyngaert wortel het aldergrootste resolvens, (2) dat in de medicynen bekent is : ik hebbe hem honderde reysen op Contusien, (3) Contortien, (4) Echimosis, (5) ende selfs op het Pannaritium, (6) met het aldergrootste fucces Topice gebruykt: voor dese laeste pynelyke quaele schynt hy iets miraculeus te doen, besonder, soo hy met wat Theriaca ende Campbora vermengt is.

Ik derve, fonder Exageratie, getuygen, ten minsten duysent Hidropici, (7) Leucophlegmatici, (8) ende Ædematofi, (9) ten tyde van myne Administratie van den armen (onder welke Menschen, soo om hunne sleghte Nouriture als naektheyd &c. dese quaele zoo overvloedigh graffeert, dat ik niet geloove eenen dagh gehad te hebben fonder eenen te hebben,) daer mede genesen te hebben. Somtyts het Sap, somtyts het poeder, tot eene halve dragma, drymael daeghs gegeven, en dikmaels, als den wortel versch is, om zyne vomerende kragten te (10) wynsteen beteugelen, met de helft cremor tartari (10) vermengt, dry-

(1) Figt.

(2) verteerende middel. (3) pletterin-

(4) vervrin-

gingan. (5) Blauwplekken.

(6) Feyt.

(7) watersug-

(8) wittefught
(9) bolle.

⁽d) Phil. trans. tom. 2. p. 673. Item tom. 5. p. 328. Item Etmuller Wald Smid. Hangius entdelite naturlicher geheemnisse &c. &c.

(19)

mael daegs tot eene dragma gegeven, den doses naer de kragten van den Leyder schickende. Van tyd tot tyd, moet men ook den vervallen tonus (11) van den siekenen door eenige tonica (12) herstellen.

Ja geloove wynige van de voornoemde dry fiektens gehad te kent middel. hebben ende niet genesen te zyn, als die, daer de Corruptio viscerum (13) figh manifesteerde, voor het gebruyk van dit Geneesmiddel. Den nomber van Isterici, (14) schrophulosi, (15) en andere verstoptheden, die ik door desen goddelyken plant tige. genesen hebbe, is soo groot, dat ik den selven met recht onder de beroica, (16) nessens den Opium ende Kina, derve verhessen. Den Geleerden Scopoli (a) feght, defen wortel de hertnek-

kigste Obstruction, naer het misbruyk van den Cortex Peruviamust te genefen. There a best a decreased the flower ay

Den Getrouwen Observateur, Am. Lustanus, om meer kingt aen syne woorden te geven, besweert schier de uytmuntende kragten van desen wortel, (b) ende die genegen is meerderen lof van den felven te lesen, die gelieve nac te sien Helmontius, (c) Etmiller, (d) Happerus, (e) Boulduc, (f) Avicenna, Forestus o ende ontalbaere andere, ende sy fullen over de getuygenissen verstelt staen.

- (a) Flora Carneelica 1760. pag. 267.
 - (b) L. 6. obf. 22.
 - (c) Pag. 416.
- (d) T. I. pag. 757.
 - (e) Epb. nat. C. Di 47.
 - (f) Hift. de l'Ac. R. des S. 1712.

CANABIS.

To a certain the second of the

Et Saet ende de Olie van defen plant, is alleenelyk in de Medicynen in't gebruyk, en als een demulcens (1) ende relaxans (2) bekent maer in de Economie is desen plant van de aldergrootste nuttigheyd, ende geeft geen klyn gewin aen de Provintie van Vlaenderen. Men maekt van den Bast ofte Schors, Gaeren, Lynwaet, Linten, Touwen, Papier &c. Het Zaet, dient tot vetmaekinge van alle gevogelt. De Olie word van de Seepsiers bemint, niet alleen om haere vettigheyd, maer om

(II) vervallene sterkte. (12) Versler-

(13) bederf der ingewanden. (14) Geelsug-

(15) Kliergeswellen draegen. (16) belden mid-

(I) verma? [end) (2) ont/pannende middel.

(20)

dat zy daer van de groene Seep sonder Indigo konnen beryden. Siet over desen interessanten artikel de Memorien van d'H.ren Dodart, Du Hamel, Marcandier ende van de Societé d'agriculture de Berne, de welke alle uytmuntende ende seer schoon zyn.

CARDUUS BENEDICTUS, GESEGENDEN DISTEL.

Tyt desen plant worden verscheyde genees-middelen bereyt, als Aq., Extrast, sal Essent. & Elixirios, Syrup. Conserva &c. dessels principaelste essect is sweet dryvende te zyn, ende hy wird eertyts in Maesels, Poxkens, en Pleuris veel gebruykt: maer tegenwoordig in die siektens, de sweet-middelen van meest alle verworpen wordende, word wynigh gebruykt. Somtyts nogtans, word desen middel met prosyt in afgaende koorsen gegeven. Fredericus den derden, heest desen plant als een eergist uyt de Indien ontsangen, ende men schreef alsdan de selven groote kragten toe: (a) maer 'tsedert dien tyd, is dessels los seer vervallen, niet tegenstaende Gesnerus, Etmuller ende besonder Christ. Petri, (b) aen desen plant veele kragten toe-eygenen. By eygene ondervindinge niet veel konnende seggen, is den selven alleen hier geplaceert uyt respect van de outheyd.

(a) Riger introductio ad notitiam rerum naturalium.

(b) De welken over desen plant, een geheel volumen geschreven heest.

CENTAURIUM MINUS, CENTORIBLOEMEN.

(1) bitter (2) openende (3) Maeghversterkende-middel.

En Centaurium, is een seer goet Amaricans, (1) deobstruens, (2) ende Tonico-stomachicum. (3) Hy is van groot gebruyk in de Medicynen, hy geneest niet selden de lente afgaende koorsen: maer de herf koorsen, resisteren seer dikwils aen desen middel.

Eer den China bast bekent was, wird desen plant voor een der beste koors-middelen gehouden: siet hier over Rulandus, die den selven besonderlyk aenpryst.

Den Extractum Centaurii word dagelykx, als een groot deobftruens, van meest alle Medicyns, in Malo Hypochondriaco Chlo-

rosi, (4) geelsugt, en ander geobstrueerde ingewanden voorgeschreven. Hy dient veel in alle deobstruerende pillen, Maeg-tincturen den-bleek. en Elixiren, ende de H. F. Hofman maekt veel gebruyk van defen plant.

Palmarius gebruykt den selven tegens de Raserny, ende de Pharmacopé van Londen, in het fameus pulvis Comitis de Mirandole, tegens het Podegra. Galenus, Hersten, ende meer andere, hebben ider eenen geheelen Boek over desselfs kragten in't light gegeven: our a never proper polytoge and a many or

Rulandus segt, præmisso vomitu, alle intermittente hier door genesen te worden : dog soude niet geerne borge voor dese Assertie blyven, alfoo dikmaels, het contrarie gesien hebbe. Maurit. Hofmann heeft, met het Poeder van desen plant, verschyde Hydropici genesen. Ephem. nat. C. &c. So, ere recours, and a for maked non proven in fellonder

CARTHAMUS,

WILDEN SAFFRAEN ofte SAFFLOERS.

Ese Bloemen, worden ons van Duytsland abundant overgebrogt, wasschen nogtans hier seer gulfig, ende zyn van feer groot gebruyk. De Engelsche hebben desen plant onlangs beginnen te cultiveren, (a) ende hebben hem nu soo overvloedigh, dat zy daer reets van aen den vremden verkoopen.

De bloemen alleen van desen plant gebruykt men tot het rood, ende befonder het Ceris, te verwen, (b) op zyde, cattoen en lynwaert, maer geeft geen vast! couleur.

In Sweeden, heeft men de Culture van desen plant soo nootfackelyk geacht, dat de Academie daer over een expres tractaet gemaekt heeft. (c) Ik hebbe ook eenige experimenten met den Carthamus, die ik felfs gecultiveert hadde, gedaen, ende vinde hem in geene manière inferieur aen den vremden, soo dat het seer voordeeligh soude zyn, de Culture van desen plant alhier te encourageren:

⁽ a) Miller kruytkondig woordenboek.

⁽ b) Macquer l'art de la Teinture en Soye. Item hist. de l'ac. R. d. S. 1711.

⁽c) Ali. ac scient. succ. 1755. pag. 210. · Saltation make

CHAMEDRIS, LAGE EYKE.

It gewas, is in groot gebruyk in de Medicynen, koomt in de Compositie van verscheyde Decostien, Poeders, Elestuarien, Syropen &c. syne principaelste kragten zyn te wesen, een groot Amarum, (1) Stomachicum, (2) Tonicum, (3) Anti-helminticum, (4) Febrifugum, (5) Diureticum, (6) ende Sudoriscum (7) ende is daer voor van meest alle Schryvers bekent.

(4) tegens de wormen. (5) Koorsmiddel (6) waterdry-

(1) Bitter. (2) Maagh-

(3) versterkende

middel.

(7) Sweetdryvent-middel.

(8) Figt
(9) vligende
flerecyn.

Ik hebbe desen plant, wel hondert ende meerdere rysen, in Reumatismo, (8) en Arthritide, (9) somtyts alleen, ende somtyts met den Chamapitis pulv. Lumbric. terr. en Gum Guaiac., van ider even veel tot een Dragma, dry a vier mael daegs ingegeven, ende moete getuygen de versche Reumatisma meest alle daer door genesen te hebben: maer soo dese Quaelen veroudert zyn, gebruykt men het dikmaels vrugteloos: maer dog soo men de Urine copieus ende troebel siet afkomen, is men van de genesinge bynae versekert. Ik hebbe ook ondervonden, dat soo wanneer dese Quaele wat rebel is, ende men eene goede quantiteyt, Balsamum Copaibæ daer mede vermengt, dat het schier noyt sonder vrught gegeven word, maer moet lang gecontinueert worden.

D'H.r Gaubius, in de Haarlemsche Maetschappy, (a) brengt een quaed gevolgh van het gebruyk van desen plant by: (b) maer, niet tegenstaende myne hoog-agtinge voor dien vermaerden Prosessor, soo schynt my de saeke niet genoegh te consteren, om soo heylsaem middel te decrediteren: immers betuyge noyt iets diergelykx gesien te hebben, al-hoe-wel desen plant seer overvloedigh gebruykt hebbe. De Heeren Hosmann, (c) Vesalius, (d) Solenand, (e) ende ontelbaere andere, konnen in hunne Schriften niet genoegh de kraghten van desen plant verhessen.

Den Chamæpitis my ontrent altyt de selve effecten gedaen hebbende, gaen den selven stilswygende voor by.

(a) A. 1758. (b) Tom. 8. (c) Hofin. l. 2 c. 60. (d) Pag. 629. (e) Confult. pag. 437.

(23)

CHAMEMELUM VULGARE,

CHAMILLE.

▲ Lhoewel desen plant voor onkruyd uytgerocyt, ende dagelycx onder den voet getrapt word, foo fyn zyne deugden soo menigvuldig, dat de Medicyns en Chyrurgyns hem da-

gelykx feer abundant gebruyken.

De Medicyns gebruyken hem als een Febrifugum, (1) en is soo kragtig, dat ik in verschyde gevallen intermittente koorsen gehad hebbe, die aen den Kina refisteerden, ende andere, die door dese heylsaeme schorse wel weghgenomen wirden, maer felfs ten tyde van het gebruyk van den Kina te rugh quaemen, ende hebbe de felve alsdan met den chamille genesen. Immers de langdurige ondervindinge heeft my geleert, dat den besten middel om het recidiveren (2) der koorsen te beletten is, het poeder ofte den Extractum chamæmeli met den Cortex Peruvianus te vermengen, ende kan dit seggen met duvsende experimenten bewysen. Die de welke de Antispasmodique (3) (a) del. ende Anticeptique (4) (b) kragt van dese bloemen bekent zyn, fullen de reden van dit nengehaelde lightelyk konnen oplossen, besonder, soo wanneer zy het Systhema van de intermittente koorsen van den Grooten Linaus (c) wel doorgrond hebben.

Den Chamille is een goet Carminatiff of wind-brekend middel , ende is daerom gemeynelyk den Buss van alle Carminative Misturen en Lavementen: zyne Antispasinodique kragt is soo groot, dat een simpel Lavement van Chamille seer dikmaels een hevig Cramp Colic geneest, ende de opgespanne winden uyt de dermen discuticert. Cay and off and

De Cardialgien ofte Maeg-pynen, de welke feer eygen zyn aen veele Vrouw persoonen, hebbe ik honderde, ja selfs die 7 a 8 jaeren veroudert waeren, ende die van veele voor onge(1) koorsiniddel

(2) wederkeeren

(4) dat de rottigbyd wederstaat.

⁽a) De Haan rat. med. noemt dese bloemen een ontwyselbaer antispasmos en fudorif fol. 185

⁽b) Prengle segt, het een der grootste anticeptica te zyn.

⁽c) Amænitates academ.

⁽d) Baglivus fegt, het te zyn een Antidotum Colica a quacumque caufa oriatur l. 1. prax. med. de Colica. § 1.

(24)

neeselyk-herkent waeren, door eene insuse als Thée van Chamille en Munt, van ider even veel, op korten tydt genesen. Ende kan dit gebruyk niet genoeghsaem aenraeden, om de verbasende essecten die ik daer van gesien hebbe.

Een Matrasken met Chamille bloemen, op de swellingen der kaeken, door fluxien op de tanden veroorsaekt, geneest dele

monstrueuse swellingen.

Ettmuller (e) stelt den Chamille voor alle andere Antispasmodique middelen, ende segt, het een wonderbaere remedie te zyn in de Nier pynen, pynen der bevrughte vrouwen, naerween, en alle andere pynen.

Den onvermoeyelyken *Pringle* (f) fegt, naer herhaelde ondervindingen, dat dese bloemen niet alleen het vlees buyten bederf houden, maer zelfs dat het vlees, het ghene reets zeer stinckt, door de *infusie* van *Chamille* van allen stank kan geret worden: ende daer voor soude desen plant voor de *Huydevetters*, *Velleplooters* &c. van veel nut konnen zyn.

Den Chamæmelum word van de Chyrurgyns dagelykx, als een groot Refolvens, (5) in alle inflammatien, ende beginnende

Gangrenen, in fomentatien, en Cataplaimata gebruykt.

Den Roomschen Chamille heeft ontrent de selve kragten, ende is daer en boven een groot Correctif voor de solia sennæ: (6) want hebbe noyt van de alderminste buyk-krimpingen hooren klagen, al-hoe-wel verschyde mael twee dragma sol. senn. met een pugill. Chamæn. Rom. gegeven hebbe om als Thé te drincken.

Men maekt uyt dese bloemen verschyde hulp-middelen, als Aq. Extract. Essent., Syrup. Olea distillata & Cocta &c. siet voorders over dessels wonderbaere kragten Schefern de Chamæmelo &c. &c.

(e) Cap. 9 p. 1. (f) De Cepticis & Antecepticis

CICUTA, DOLLE KERVEL.

DEsen plant heeft, t's sedert veele eeuwen, voor vergiftigh bekent geweest, ende men leest daer van by de Schryvers menighvuldige voorbeelden: maer, niet tegenstaende dat eenige oude

(5) Verterend

(6) Senne-bladeren. (25)

oude Auteuren aen den selven sommige medicinale kragten hebben willen toeschryven, heeft men den selven seer wynig gebruykt: maer den Heer Stork heeft desen plant onlangs wederom op den theater gebraght, ende desselfs eminente deughden tote den hemel toe verheven iniet alleen in iden Skirrus (1) ende Cancer, (2) maer in ontelbaere andere quaelen; welke alhier aen te haelen ik onnoodigh aghte, alfoo het werxken van den Schryver in de handen van een ider is. Ik geloove niet datter iemand gevonden word, ofte heeft oog-getuygen willen zyn van die hoog-opgegevene ende wonderbaere curen van den Hr. Stork, een ider heeft den extractum Cicutæ gebruykt, ende het is daer mede gegaen, gelyk het gemeynelyk met alle nieuwigheden gaet : de superstitieuse ofte ligt-geloovende hebben mirakel geroepen, eer zy den uytval te reght sagen, ende de capritieuse hebben hun tegen alle ondervindinge aengekant : t'zyn dan alleen de lonpartydige ; die ; den waeren luyster aen de Medicyhe konnende bybrengen, over dit stuk het beste konnen oordeelen.

Ik hebbe het extract. Cicutæ seer dikmaels in verscheyde fiektens gebruykt, van twee grynen tot twee dragmen ende meer daeghs, maenden lang, allengskens opklimmende, in alles exactelyk agt gevende, op de lessen van den Hr. Stork, maer ik hebbe noyt van den felven eenigh het alderminste quaed, gevolg gesien. It has well and the role colls

Ik hebbe hem, verschyde maelen, in Cancro & Skirro vero gegeven, hebbe noyt eenige volkomene genesiuge bekomen, maer schynt het leven verlenght, ende de quaele verdragelyk gemaekt te hebben. - totaliger of different of the control of

Scrophuleuse [3] Geswillen, soo rond-om den hals, als in het (3) verharde Mesenterium, [4] hebbe ik daer verscheyde maelen radicael mede genesen, selfs eene Doghter van 18 jaeren, die den hals, kele, maxille, 5 mesenterium &c. vol verharde klieren hadde die reets twee jaeren duerde, ende welkers oogen foo onsteken waeren, dat zy verscheyde maenden in het donker hadde moeten sitten, ende eyndelyk blind was geworden, is daer door genesen, ende niet tegenstaende zy ontrent twee ponden ext. Cicutæ gebruykt heeft, heeft noyt over dit medicament Property of the Property of the Direction

(1) knot/gefwe (2) kanker

(4) Darm-net

(5) kakebeen

(26)

(6) ontslekingen der oogen (7) hoornvlies der oogen (8) druyfge-

ken op de cornia, [7] ende stapbilomata, [8] hebbe ses rysen volkome genesingen daer door gesien. In andere gevallen,
hebbe ik nog goet nog quaet van dit middel gehad. Siet hier
in't kort myne ondervindinge : die genegen is daer van meer

te lesen; consultere: (da)o ni tana (a) insu D alique (1)

(a) Fliber Nutzbarkeit des schierlings 1762.

... Fournal de medecine Avril, Juin, Aout., Septembre, Xbre, 1761.

. . . M. Locher. pag. 75. 1762.

. . . F. Quarin p. 16. 1761.

S. . J. Ehrhart de cicuta 1763. Total 1909 , hart' all rob cor was

Tiffet avis au peuple.

... Abbandlungen der natur in zurich 1764.

. . . Philosoph. trans. vol. 54. 1763. Item vol. 54. 1764.

Collin annus med. 1764.

-1.2. van haer ende ontelbaere andere waer van sommige voor andere

gest that can sign was are the early are

LEPELBLAD.

En Cochlearia, word van alle Schryvers voor een groot antiscorbutieum gehouden: men gebruykt het kruyd rouw op bier oft wyn geset, het sap daer uyt geperst, ofte tot Syroop ofte extract bereyd: maer dese twee laeste zyn, volgens het gevoelen van den vermaerden Geoffroy, (a) sonder kragt, also door het vier het alcali volatile van den plant vervliegt, ende alhoewel door Pringle het alcali volatile aen desen plant geweygert word, is den Hr. De Haan van contrarie gevoelen. (b)

Ettmuller observeert, dat desen plant, om zyne acrimonie, dienstiger voor Noordsche als Zuydelyke volkeren is, ten zy men de selve met eenige acida tempert. Dese vermenginge is door Sydenham, Lyster, Eugalenus, Bachstrom, Lind, (welke dry laeste ex professo de scorbuto geschreven hebben) altyt geobserveert geweest.

De onderscheydinge van het forbut, in calidum & frigidum, heeft aen de auteurs veele disputen by gebragt: den Hr. De

dentur, lubens Viri clarissimi sententiam amplettar, verum nec huc usque amplexus sum, & Cochleariam, Nasturtium, Alleum, calida alcalica antescorbutica vocabo.

Haan schynt dese twistingen te beslissen, (c) klaerelyk bewyfende, dat een en het felfde scorbut door de Cochlearia en suere vrugten genesen is : des niet tegeristaende hebbe my altyt aen de volgende prenven gehouden. Soo wanneer de versche Uriz ne van den patient eenen alcali volatilen reuk heeft, gebruykt de suere en koude middelen, ende soo de Urine dien reuk niet heeft, gebruykt de warme; de rede is te evident, om fonder oorsaek dese Memorie te vergrooten. cinici de cantilla ()

(c) Ratio med. tom. 2. pag. 428.

ENULA CAMPANA, HELENIUM,

ou no morio A L. A N. TideWoO R TrE Liblion ! I

En wortel van desen plant, is in groot gebruyk in de Medicynen. Men gebruykt hem in veele fyroopen, Linetus, electuaria, unquenta ende emplastra. Hy is scherp, bitter; arromatic, refineus met cenige olic en alcali volatile. Om fyne bitterheyd en arromutique kragt, word hy veel als een maeg en

koors-brekent middel gebruykt.

Hy is cen goet borft-middel om de taeye flymen te doorfnyden, ende de expectoratie te bevoorderen, ontrent werkende, als den Iris, Erifimus ende Scilla: maer om fyne scherpheyd moet men de selve voorsorgh nemen, gelyk wy van den Abfinium geleyt hebben, ende daer om word defen wortel veel misbrinkt in de verkoutheden ende Peuripneumonia spuria. (1) foo langh de fputa ongekookt zyn (a) als dan vermeerdert hy den hoeft, ende verooisaekt, om syne prickelinge, somtyts

Hy word veel in contagieuse en pestilentieele siektens gebright, als een tegengift, maer meeft mer eenigh filer vermengt : foo dat men met recht zoude mogen twyfelen, ofte het de kraght van de wortel ofte het fuer is, gelyk van meest alle Geleerde van den azyn van de vier dieven getwyffelt word. (b)

Voorder's gebruykt nien defen wortel tegens de Wormen, E Vrugger vangleiq plant, belitten den congengenienie

· Ma D'Huxam de febribus.

(1) valsche iong ontstekinge.

() Water no

horrorein filet, water on fi (b) Is eene remedie die vier dieven ten tyde van de pest van Marcelie Anno 1719 gebruykten ende figh selfs, en veele die zy daer tot hoogen prys verkogten, van de pest preserveerden.

(28

(2) Schorft. (3) Moederquaelen.

schabies, (2) en passio bysterica, (3) ook tegens de obstruction, en als een goet conicumate to half office all to the was a stable

Renou fegt o desen wortel, met azyn gekookt, een infallibile remedie tegens de schaepe pest ofte rottigheyd der schaepen te zyn. Die over de kragten van desen wortel voordere onderrigtinge begeert, lese Beek [c] ende het dispensatorium Brandenburgense: [d] in grand a light a mix ward or our light one. The

(c) Dissertatio de helenio. Fena.

(d) Alwaer men 18 præparata interna en 7 externa van desen wortel vind.

GENISTA,

It heester Gewas, is in't gebruyk in de Medicynen ende

ook in eenige economique saeken.

Het sap, de uytgeloogde assche, het zout ende t' gebrand faet, zyn alle seer diuretiq, (1) ende worden met groot voordeel gebruykt in alle siektens daer men pis-dryvende middelen noodig aght, als Geelsugt, watersugt, ledepyn, Rheumatismi &c.

Den Brem word gezaeyt in versche opgebrokene heyden, geeft goet Gewin, ende verbetert den Grond door syne afvallende blaederen. Hy word feer gefogt van de steenbackers om hunne hovens te stoken, ende de bloembotten ofte Kappers opgeleyt, vercieren de Tafel.

Men kan met onsen gemeynen Brem een schoon locht Geel op animale en vegetabile Stoffen verwen, t'ghene nogh veel schoonder is, soo men den Duytschen Brem ofte Genistrol gebruykt: den goeden koop van desen plant soude konnen het aendagt van onse Lynwaet, Cattoen en andere Verwers meriteren. (a) . Lie with vertine or partition pulling.

(a) In het jaer 1763 heeft men Lynwaet getoont aen de Ac R. d. S. van Brem gemaekt op de maniere gelyk men het tot Pisa maekt : het selve is grof, maer feer fterk.

GROSSULARIA, RIBES. TROS ofte AELBESIEN.

E Vrugten van desen plant, besitten een aengenaem ende bomogeen fuer, waer om sy van seer groote nuttigheyd in de Koorsen, ende besonderlyk in inflammatoire ende putride fiektens zyn. The surley as to a try a way to be as and sports.

(1) Waterdryvende.

(29)

In de Kinder poxkens, hebben my dese vrugten, ofte desfels geley, in de laeste epidemie als een waere Panace gedient, voldoenende aen alle de indicatien die men in die siekte noodig heest: ende geloove, het de grootste remedie te zyn, die men voor die siekte kan uytpeysen, soo men die abundantelyk geest, ende om dit seggen in wat klaerderen dagh te stellen, versoeke, voor eene korte Disgressie, het gedult van den Leser.

De Kinder poxkens, moeten verdeylt worden in dry staeten

ofte dry verschillende siektens.

1.mo Den eersten staet is, den status Criticus ofte staet van Eruptie. (1) in desen staet, tragt de voorsigtige natuer sigh te ontmaeken van de varioleuse stosse, met de selve naer de huyd uyt te voeren: tot nog toe heest de konst geenen anderen weg konnen uytvinden, om dese verslindende stosse uyt te laeten, als den wegh door de natuer sels aengewesen. (a)

2.do T'is een onwedersprekelyke wet, dat alle vogten, in het menschen lighaem buyten Circulatie gestelt zynde, scherp worden, de aengelegene deelen stimuleren, ende eene instammatie veroorsaeken. De varioleuse materie blyst in de huyd sitten, ende kan langs de pori van de selve niet uytgejaegt worden; diens volgens is genootsaekt in de huyd eene instammatie te veroorsaeken, t'ghene den tweeden staet, ofte den Morbus imslammatorius, (2) maekt.

3.to T'is wederom een wet, dat alle imflammatien of resolveren, [3] suppureren, [4] ofte tot verstervinge overgaen:
men heest geen evident Exempel, dat oyt de Pustulæ variolosæ
[5] geresolveert syn. (b) Van de verstervinge voor de suppuratie vind men ook geene voorbelden, diens volgens volgt daer altyd de suppuratie op, de welke den derden, ofte status putridus, (6) genaemt word. Het vervolgh van dese siekte is maer eene sequele van den derden staet.

De historie van dese truculente siekte klaer siende, sal men

(a) De Fransche hebben, door copieuse Aderlaetingen, door Antimoniale brackmiddelen, de varioleuse stosse willen uytleyden, maer te vergeess: Hecquet, Helvet. &c. &c. De Engelsche door zagte purgatien, als Zydenbam, Lob, Huxham &c. maer ook alles vrugteloos.

(b) De rede schynt te zyn, dat de varioleuse stosse, te weyt buyten het eynde der vaeten gedouwen zynde, de resolutie niet kan geschieden.

(I) Uytkomin-

(2) ontst.kende

(3) Vertéren. (4) Versweren.

(5) de puystens der poxkens.

(6) Rotte fiek-

(30)

ligt afmeten, dat ik niet sonder rede, dese vrugten als een waer Panace, ofte algenefende middel voorstelle.

Haer homogeen stier ende verkoelende kragt, bevoordert grootelyex de Eruptie in den eersten staet. 1970012 obsis : 110d

ninge.

Het is bekent, dat alle fuere middelen gemeynelyk doen fweeten, [c] fonder het lichaem te verhitten: men kan niet (7) Ontspan- sweeten, sonder relaxatie (7) van de Huyd, nogte sonder aentogt naer de felve; het is dan evident, dat dit suer in desen staet de eruptie nootsaekelyk moet vervoorderen; ende het sweeten, fonder merkelyke hitte in desen staet, baert een goede Augure, [d] ende het is feer apparent, dat door het sweeten veele varioleuse stoffen buyten het lighaem uytgedreven worden. Verre van my nograns, van het sweeten, door verhittende Dranken, ofte door verwarmende plaets-middelen die willen patrocineren: ik wil alleen de Huyd vermalfen door defe en andere middelen, die, alle hier neder te stellen, ons buyten onse materie soude leyden, ende geloove op die maniere den Samen nomber der confluente Poxkens (8) niet alleen te konnen vermindert worden, maer de zelve veel goetaerdiger te konnen macken, (è) i it a bil els nev in ois en il mal s'ero, monit and the property is see all property the contraction of

loopende.

(c) Ik hebbe verscheyde persoonen gekent, die soo sy eenig suer gebruykten aenstonts sweeten. Ik hebbe ook dikmaels te vergees sweetmiddelen gegeven: maer foo daer eenig fuer by gemengt was, werkte infallibel.

(d) T'is by my een vast teeken soo den patient voor of in de Eruptie sterk fweet, dat het discrete variole fullen zyn, en hebbe noythet contrarie gesien, (e) Ik hebbe in de læste Epidemie A.º 1769. 284 Variolosi getracteert, hebbe onder de selve maer 21 confluentes ende maer vier dooden in t'geheel gehad. hebbe onder de confluentes maer twee quactaerdige gesien, daer ik in den eersten staet de huyd hebbe konnen perspirabel maeken, ende daer ik de varioleuse stoffe hebbe konnen naer de Extremiteyten asleyden, dit laeste: seggen sal Paradox thoonen, maer niet aen die, de welke geobserveert hebben dat alle plaetsen daer de huyd van de opperhuyd outbloot is voor de Eruptie, aldaer duysentmael meer poxkens syn als op andere plaetsen. Tis-eene confrante ondervindinge, dat foo wanneer iemand eene wonde ofte Excoriatie heeft eer hy de Poxkens krygt, die geledeerde partye met duysende poxkens beset is, al syn de selve de alderdiscreente soorte, t'is ook feker dat rondom den laetsteek ofte plaets der moculatie veel meet puysten als op andere plaetsen zyn, dese observatien hebben my tot dit practyk doen overgaen ende hebbe het daer naer geconfirmeert gevonden door de observatien van de Hr. Klus den welken de visicantia in de eerste dagen als een onfeylbaer middel voorstelt. The track a taking a had a

(31)
Dese vrugten zyn zeer verkoelende, tempereren den Orgasmus: (9) foo dan, een waer Antipblogisticum [10] zynde,

zyn feer voordeelig in den status inslammatorius.

In den status putridus, syn dese vrugten nog voordeeliger: want alle Rotheyd brengt Alcalescentie [11] voorts, ende niet resisteert meer aen de putresactie als de Acida, niet kan de Alcalescentie beter resisteren als de suere, ende eyndelyk de huyd perspirabel houdende, beletten fy, dat ten tyde van het droogen, den etter niet geretrosumeert [12] word, ende, geretrosumeert zynde, corrigeren sy den selven.

Ik wil hier de Acida als geen nieuwigheyd voorstellen, ik wete, dat Zydenbam, Morton, Lob, Huxbam, Floyer, Mead, Boerhaove, Van Zwieten, De Haan, Tissot, ende ontelbaere andere, alle de Acida in dese siekte seer aenprysen: maer ik. wil alleen doen sien, wat wonderbaer effect sy in de eerste daegen van de fiekte doen. Ik hebbe ook meer effect van dit als van alle andere Acida gehad, ende misschien om dat ik meest den Syroop ofte Geley gebruykt hebbende, daer vier Oncen van in ideren pot melk-wey gedissolveert zynde, door het suyker de Saponeuse [13] kragt van dese vrugten vergroot hebbe.

Hier uyt moet men niet besluyten, dat desen middel alleen genoeghfaem is, om die verslindende siekte tegen te staen: de generale Remedien, ende ook die de welke ideren toeval vereyscht, moeten door voorzigtige Medicyns geadministreert worden, want kenne geene fiekte, die het oog van eenen

Dollor meer noodigh heeft als defe.

HELLEBORUS NIGER. VUER oft SWERTEN NIESWORTEL.

Is de veneratie voor de oudtheyd alleen, die my desen plant hier neder te stellen dwingt. Hyppocrates, Galenus, Ætius ende veele andere, vertellen ons wonderheden van defen plant : maer te vergeefs worden de opgegevene kragten van de Moderni gesogt, ende daerom gelooven zy, den Helleborus der oude eenen anderen plant te zyn, als die wy nu onder dien naem kennen. (a) wy kennen in den felven een straffe en

(a) Miller. kruydkondig woordenboek, Item Nicolai, Materies Medica &c.

(9) Opjasging. (10) Middel tegen de ontstekin-

(11) Dat loog-

(12) Ingesogen.

(13) Seepagtige.

(32)

brandende purgative kragt, ende besonder op de wateragtige stoffen: (b) maer hy moet met eenige tonique middelen verselt: zyn, anders gelooven wy de ingewanden te veel te verswacken. Die voorders over de kragten van desen plant wilt sien, consultere de Ephimer. N. C., (c) Boulduc, (d) Neumann, (e)

gen de wormen.

Jan 3 1 (41)

Den Helleborastrum maximum Gesneri, word voor een on-(1) middel te- feylbaer ende tot nog toe het beste Antibelminticum (1) opgegeven. (f) Men maekt uyt het sap der blaederen een Syroop, ofte men geeft de gedroogde ende gepoeyerde blaederen van 15 tot 30 gryn.

Desen wortel word alnog gebruykt van de Smeden, om de Beesten dragten ofte setons te stellen. Ook ondervind men, dat de Koeybeesten de welke dragten hebben, soo ligt van de Epidemie niet aengedaen worden, gelyk men in de Pest van Marcelie aen de menschen ondervond, die Fontanellen (2) hadden.

(2) fistels.

- (b) Mead, monita & pracepta medica, segt, het te syn een Ememagogum vix unquam fallens.
- (c) 1. 5. 8 6. Anni.

(d) Histoire de l'ac. R. d. S.

- (e) Chym. dogmat. exper. die seer wytloopig over desen wortel medice & chumicé handelt, ende alle syne correctiva aenweyst.
- (f) Essay on the medical constitution of great Britt. 1762.

HORDEUM, GERST.

It graen is van een aldergrootste nut soo in de Medicynen, als in het Economie gebruyk. Het gerste Meel, is een feer goet maer fwaer voetsel. Het gersten Brood word in diere tyden, ofte in fommige arme Provincien geëten: dog dient alleen voor Robuste lieden. Die van Athenen voeyden hunne Gladiateurs met gerst, ende sy wierden daerom Hordiarei genaemt. De Bergschotten en Orcadiers vullen groote hoorens met gersten-meel, ende trekken daer mede te velt, te jagt, ende op de Reys. Het felve, word ook door fommige Ruffische Natien geplogen: fy temperen het met kout water, ende gebruyken het voor alle voetfel.

De gepelde Gerst is het besonder voetsel, voor het gemeyn en scheep-vaerende lieden van de Geunieerde Provintien.

. De

(33)

De Latynen, Grieken ende veele andere natien, hebben verscheyde voetsels uyt de Gerst getrocken. [a]

T'is uyt de Gerst, dat men het mout maekt, [b] uyt het

mout het bier, azyn ende Jenever.

De Decoctien, ofte Tyfanen, die men van Gerst maekt, mag men met reght voor de beste in alle heete en rotte koorsen stellen: (c) fy zyn verkoelende, voetsiem, diluent, (1) emollient, (2) obvolverende, (3) ende altyd versuerende, ende lende gevolgelyk refisterende aen de putrefactie, soo seer in dese fende. soorte van siektens te vreesen. Soo dat zy in dese gevallen wyt den voor-rang der vlees-soppen verdienen, welkers gebruyk, ofte om beter te feggen misbruyk, van veele foo meesterlyk opgeheldert, ende nog dagelykx tegengesproken word, ende vele sieken naer het Graf sleept : Martianus betoont klaer, dat onsen noyt volpresen Hypocrates, noyt in alle heete fiektens ander voetsel of Genees middel gegeven heeft, als Gersten drank met wat honing en azyn, behalven dat hy fomtyts daer by gevoegt heeft de ader-laetinge ende buyk-fuyveringen, t'gene van meest alle byppocratici tot nog toe gevolgt foude worden, waert dat vele het geschreeuw van den Apotheker, sieke-dienders ende omstaenders niet vreesde. Alle het gene wy van den Gerst geseyt hebben, getuygen de naervolgende van het Haver; Lauwerus, [d] Hofmannus, [e] Francus [f] en menigvuldige andere.

(a) Galenus de alimentis. Plinius &c.

dranken, uyt Mout gemaekt, schryst.

(c) Hypocrates in acut. Galen: in comment.

(d) Engl. Arizn. (e) De cura avenacea. (f) Haber beschreibung.

JUGLANS,

OCKERNOOTE BOOM.

IN de Medicynen verdient desen Boom alhier geen plaets, want men gebruykt niet daer van, als geconfyte Nooten als een laxans, (1) ende de Olie als een demulcens: (2) maer voor het gemeyn gebruyk, is desen Boom van groot nut.)

Het Hout, ende besonder de Knobbels, dienen de Ebbe- de middel. nist werkers voor Kassen, Bussetten ende andere huys-ciraeden;

(1) logte purativ.
(2) Verma!fen-

(I) Doorspoe-

(2) Vermal-

(3) Omwin-

(34)

dog ons hout is op verre naer soo schoon niet gevlamt, als dat van Grenoble ende andere zuydelyke plaetsen.

De wortels, ende besonder de gesermenteerde sloesters, geven een vast ende niet min schoon geel bruyn ofte Vael aen de wolle, (a) sonder daer eenig sout by te doen, ofte de wolle eenige preparatie te geven, welke qualiteyt geene ofte weynige andere vers-stofsen hebben: maer dit geschiet niet op de vegetabele stofsen, sonder eenen particulieren handgreep. De selve sloesters dienen, om het wit hout een noot kouleur te geven.

De Olie van dese Nooten, heeft veel voor-regten boven andere Olien: want vers geperst zynde, is sy soo soet en aengenaem als de Amandel Olie: sy word alsdan in vele plaetsen in plaets van Olyf-olie gebruykt, en daer veel mede vervalst. Met Lootstoffen, witten Vitriol, Omber &c. gekookt, maekt het een seer goede droogende Olie, vetter en witter om mede te schilderen ende vernissen te maeken, als de Lyn Olie.

De houte Plaet-snyders gebruyken dit hout, voor hunne middelbaere plaeten: want voor het fynste gebruyken sy Palmhout, voor minder syn Peireboomen hout, voor grovere Nooten hout, ende voor de groofste Linden hout.

Het Nooten hout, word ook wel gebruykt van de Beeldthouders: maer om dat het selve soo ligt van den worm doorbeten word, word het van veele verworpen; dogh soo men het selve vernist, met een Olie vernis uyt Amber of Westindischen Copal, word het van den worm niet aengedaen.

Men soude moeten den Cannadaschen Nooteboom hier overbrengen, om meerder nut van desen boom te hebben. (b)

Men foude ook dienen den Ocker-noote boom te inten, gelyk men t'federt 30 jaeren in Dauphine doet, waer door men de vrughten niet alleen smaekelyker en grooter krygt, maer ook de Olie overvloediger en soeter bekoomt. De maniere en voordeelen van het inten, vint men in de Memoires sur l'Economie, par la Societé de Berne tom. 1.

⁽a) Hellot l'Art de la Teinture.

⁽b) Miller kruyt-kondig woorden book. Du Hamel, traité des Arbres &c.

En wortel van desen plant, word gebruykt als een goet doorsnydent, Aperitif, (1) en Resolvent (2) middel. Ik hebbe van desen wortel, (om syne uytmuntende kragten) feer veel gebruyck gemaekt.

(I) openende. (2) Verterende

(3) natte kort-

(4) eersten graet

(5) Geelzugt (6) waterzugt

Iemand mynder vrinden hadde my het gebruyk feer aengeraeden, ende ick hebbe desen wortel ten tyde van veele jaeren met het alderbeste succes gebruykt, in bastmate bumorali, (3) ja felfs in pthisi in primo gradu, (4) in Istero, (5) Hydrope, (6) en andere obstruction van de ingewanden, zoo door borsligheyd. quaede diët als langdurige intermittente koorssen veroorsaekt. (4) eersten Hy heeft my feer dikmaels boven alle andere middelen grooten dienst gedaen. Ja dese memorie is te klyn, om de deugden van defen wonderbaeren wortel op te helderen. Zyn uytwerckfel is foo wonderlyk, dat het ongelooflyk schynt aen die de welke daer geen ondervindinge van hebben : daerom versoeke daer niet over te oordeelen, voor de preuve genomen te hebben, ende ben versekert, dat niemand hem sonder de uytterste ver-CITY STATE OF STATE genoeginge zal gebruyken.

Maer men moet alhier niet handelen, gelyk men meestendeel doet, met den dosis te klyn te geven: men moet van desen deugt-ryken wortel dry, vier, of vyf Dragma daags geven, als den afgang het niet belet, ende den felven naer omstandigheden van siekte vermengen, met scilla, sapo, sal. tart. Cort. peruv. &c. t'gene ik geloove genoegfaem voor eenen Practicus te zyn, om my alhier niet onnoodigh op te houden. Die eenigfins aen myne waerneminge twyfelt, lese Boeneken (a) Eph. N. C., (b) Werlhof de Febribus, (c) Junker, (d) Zapata,

(e) act. Barol. (f)

Desen wortel word ook, als een Sternutatorium, (7) ende in vele reukwerken, van de Parfumeurs gebruykt.

(7) Nieskruyt

⁽a) Franckische samlungen vol.

⁽ b) Dec. 2. Anni 8.

⁽c) Pag. 60.

⁽d) Segt den selven alle contusien ende koude geswillen te genesen.

⁽e) C. 3. pag. 43. fegt het een infallibel remedie tegens de scrophuls te zyn.

⁽f) Observ. pag. 616.

((36))

De verligters ende *Miniatuer* Schilders gebruyken, uyt de blauwe Lis Bloem, eenen blauwen, ende uyt de bladeren, eenen schoonen groenen *Lac.* (g)

(g) Englisch hand maid, Item dictionaire de Commerce.

ISATIS,

WEEDE.

(1) Geelzugt (2) swarte gal.

Lhoewel den onsterffelyken Boerhaave desen plant, in Ictero (1) en Atrabile, (2) ten hooghsten aenpryst, nogtans word hy by meeft alle fehryvers veronagtfaemt: hy groeyt hier ook niet als in't wild, maer alfoo desen plant van een aldergrootste consumptie is, by de blauwe wolle verwers ende andere, om gronden te leggen voor andere kouleuren, foo oordeele geen ondienst aen onse Landsgenooten te doen, met hun aen te wackeren tot de Culture van desen plant, oordeelende het een van de profytelykste gewassen te zyn, ja misschien voordeeliger als den Meekrap, die men hier kortelings met foo veel vlyt, moeyte, en onkosten siet cultiveren, daer desen plant nog foo fwaer land, nog foo veel onkoften en moeyte versoekt, ende gemeynelyk meerder profyt voorts brengt; want Miller (a) fegt, dat een bunder gemeynelyk f. 900 interest geeft, ende Schrebers, (b) die niet alleenelyk daer Ex professo over schryft, de Culture exactelyk voorstelt, het bereyden van den Pastel overvloedig, selfs met figuren, bewyst, maekt het product nog veel hooger. T' selve siet men by Astruc. (c)

Ik hebbe het saet, uyt *Erfurt* ontsangen hebbende, gesaeyt: het is in gemeynen Grond seer gulsigh gewassen: ik hebbe daer *Pastel* van gemaekt, ende hebbe den selve, in alle uytwerksels, soo goet als dien van *Erfurt* en *Languedoc* bevonden.

Het gebruyk van den *Pastel* vind men omstandig beschreven, by d'Hr. *Hellot*. (d)

Neuenhaan, (e) die een geheel Boek in quarto over de effec-

- (a) Kruydkundigh Woordenboek.
- (b) Historiche, physiche, und aconomiche beschrebung des waidtes, 1752 410.
- (c) Memoires pour l'histoire naturelle du Languedoc pag. 523.
- (d) Traité de la Teinture en Laine.
- (e) Teutschen Indig.

(37)

ten van den *Ifatis* geschreven heeft, roemt zigh, uyt desen plant den *Indigo* te konnen maeken, die in geender maniere aen den *Guatimalo Indigo* moet weyken, dog reserveert tot nog toe het Geheym.

JUNIPERUS, JENEVER HEESTER.

DE Jenever Bezien, zyn Carminatif, (1) sweet en urin dryvende, ende maegsterkende: maer om hunne hitte moet men in acht nemen, het gene men van den Absintium geseyt heest.

(1) Wind-brekend.

De schryvers eygenen desen plant vele kragten toe, in de Leucophlegmatia, (2) Hydrope, (a) Reumatismo, [b] Graveel, [c] en alle andere quaelen daer taye slymen te doorsnyden en uyt te dryven zyn: maer men moet letten den selven niet te veel te gebruyken, ofte hy veroorsaekt de soete pis. [d] Hy word van veele den Theriaca der buyten lieden genaemt. Monro segt, den Juniperus een groot preservatif tegen de Pockens te zyn. [e]

(2) Waterhuy?

De Laplanders gebruyken de beziën als caffé gebrant, en gelooven daer vele ziektens mede te voorkomen.

De peerde meesters gebruyken de olie uyt het hout getrocken, als een bezondere remedie tegens het schurft der beesten, ende word van hun buile de cade genaemt. [f]

De beziën ende het hout worden gebrand, om de loght in

de contagieuse siektens te suyveren.

Wy ontfangen jaerlykx met duysende sakken jenever beziën van den vremden voor het stoken van den Jenever, ende daer om verwondere my grootelykx, dat niemand de *culture* van desen heester ter herten neemt, daer men hem met duysende planten van selfs, in de schraelste heyden, siet groeyen, ende

(a) De Haan rat. med. tom. 3. pag. 390.

(b) Musgrave de art.

(c) Boerhaave chim. tom. 2. pag. 129. ende by is in alle syne schristen defen plant seer genegen.

Item den Professor Roslock getungt, in sig selfs vele steenen daer mede afge-

dreven te hebben.

(d) A. N. C. vol. x.

(e) Acaust of the inoculation of the small pox 1765.

(f) Ecole veterinaire de Lion.

((38))
door fyne groote oli-agtigheyd foude waerschynelyk den grond feer wel mesten : want, volgens de getuygenisse van den onvermoeyelyken Geoffroy, geven vyf ponden beziën by de twee oncen olie, vyf ponden hout over de twee oncen, ende vyf ponden bladeren over de aght oncen olie. Die eene exacte beschryvinge ende Analysis van desen Heester wilt lesen, consultere de Hist. de l'ac. R. de S. 1721 door d'Hr. Geoffroy le cadet.

LAPPATUM,

PATIG, PAPENWORTEL.

(I) sweeren

T [Leeratien [1] aen de beenen, scorbut, huyd-siektens ende afgaende Koorssen, zyn vier siektens waer mede onse Nederlanders ende besonder gemeyne lieden, die moerassige en leege Gronden bewoonen, meer als andere Natien overvallen worden: [a] t'is ook de voorsienigheyd Gods, de welke desen plant alhier overvloedig doet groeyen, t'ghene men niet alleenelyk in dit, maer meest in alle andere Gevallen siet gebeuren: foo dat de mildadigheyd Gods aen ider land voor fyne quaelen ook de specifique remedien schynt mede gedeelt te hebben.

(2) Eykevae-

Defen wortel alleen, ofte met polipodium quercinum (2) in water gesoden ende dagelykx gedronken, ofte de geexulcereerde beenen, ofte de puysten der huyd-siektens daer mede gesomenteert, geneest de selve seer dikwils; soo dat dese gemeyne wor, tels gemeynelyk meer effect doen, als de kostbaere Americaensche Salsen, besonder soo men de selve eenigsints purgatif maekt.

Dese Decoctie alleen, ofte met andere antiscorbutica vermengt, is van soo groot voordeel, dat den Groeninschen Professor Munting segt, dese Decoctie kostbaerder als het Gout te zyn, ende ik hebbe menigmael de waerheyd van dit feggen

bevonden.

Ik hebbe ook dikmaels, met de simpele decoctien van desen wortel, de Quartaenen genesen, die zelfs aen den cortex peruvianus wederspannig waeren.

⁽ a) Pringle observations sur les maladies des Armées.

(39)LAVENDULA, LAVENDEL.

En Lavendula is een cephalicum, (1) Nervinum, (2) aromaticum, (3) en carminativum, (4) ende word daerom in catharren, (5) Paralifien, (6) draeyingen des hoofts, ver-Swackingen van senuwen, slaepsiektens &c. soo uytwendig, als inwendig gebruykt: maer alfoo desen plant in de voornoemde fiektens feer dikmaels gevaerelyk, ja doodelyk kan zyn, foo is t'niet geraetsaem den selven, sonder advies van eenen Doctor, te gebruyken, ende het is feer te beklaegen dat het eau de carmes, de Marquette, sal volatile, oleosum, Balsam. vitæ &c. in de handen van een ider zynde, foo droevigh misbruykt worden: want in verswakte lichaemen zyn sy seer voordeelig, maer in bloet-ryke en robuste zyn zy somtyts doodelyk; ende ik hebbe meest altyt ondervonden, dat het opsnuyven van wyn-azyn in een qualykte meerder effect gedaen heeft, als alle dese opgepronekte wateren: foo dat ik schier, met den Heere Sthaal, foude derven seggen, ego, ut vera loquar, dicere non possum me per omnem vitam a cephalico, interne sumpto, notabilem effectum vidisse. Het Oleum Lavendulæ, in versterkende linimenta, (7) word in geparaliseerde deelen uytwendig sonder Gevaer gebruykt, en hebbe van den felven groote effecten gesien, als mede in alle bevroozene deelen.

(I) hooftmiddel (2) fenuwinid-(3) specerymid-del

(4) windbrekent (5) vallingen (6) Lammig-

Het oleum spicæ verum, (8) zynde een soort van Lavendel-Olie, is van groot Gebruyk by de Emaillieurs om hunne kou- speek Olie leuren te leggen, ende hy dissolveert den Gum-lac, Sandarac, Mastic, en selfs den Gum copal, en word daerom van de Vernissers veel gefogt: maer is moyelyk om te bekomen.

Onder de classe van den Lavendel moeten begrepen worden. Citronella, Laurus, Majoranna, Marum, Melissa, Origanum, Rosmarinus, Salvia, Thymus, aen dewelke buyten de kragten aen den Lavendel toegeschreven, geene particuliere wete toe te eygenen, ende gaen daerom de felve stilswygende voor by: alleenelyk geloove ik, dat de felve in de fpyfen met veel minder Gevaer, als de Oostersche Aromatica, (9) konnen gebruykt worden.

(7) Smeersels.

(8) Waeren

(9) Speceryen

LICHEN TERRESTRIS CINERIUS, GROUW AERD LEVER-KRUTT.

Description Estendent plant, heeft over eenige jaeren, besonder in Engeland, seer beroemt geweest in het genesen der Razernye, ende word van sommige daer toe seer aengepresen, (a) alhoewel J. van Eems (b) het sterk tegensprekt. Voor my, hebbe het noyt gebruykt, ende maer tweemael dese truculente siekte gesien hebbende (waer in ik het hoogh opgegeven Medicament uyt den Campbora, Moscus en Cinnaber te vergeest gegeven hebbe) wil dit medicament zynen lof, (is't dat het er eenen weerdigh is) niet benemen.

Anno 1758, is in het *Hertoghdom van Tweebruggen* eene ordonnantie gepromulgeert, waer by bevolen wort jaerelykx eene genoeghfaeme quantiteyt van *Anagallis* te verfaemelen, welkers poeder, tot eene *Dragma*, men wilt de razernye te genefen, dog ik hebbe dit middel ook te vergeefs weten gebruyken.

- (a) Starr. Philof. trans. 1751.
- Mead. pulv. antiliff. pharm Lond.
- Hugent an esay of thee bydrophobie.
- (b) Miller kruytkond woord.

LINUM, VLAS.

Het Vlas, Gaeren, Lynwaet ende alles dat daer van gemaekt wort, mag met recht aengesien worden als het importantste product van een Land. Groot nogh klyn kan dese stoffe missen, ende men moet dit Gewas houden voor den Grootsten segen van onse Oostenryksche Nederlanden, alsoo het selve aen hondert duysende menschen het brood geeft. Ja de Hr. susti sege (a) dat een pond Vlas in Brusselschen Kant geconverteert voor f. 7000 kan verkoght worden: desen plant, maekt den grootsten Tak van onse Manusacturen ende Commercie, ende niet tegenstaende de jalousie van schier geheel Europa, dat tegenwoordig zig met Vlas te cultiveren oessen, (b) geeft den Almogenden aen het onse eene superieure qualityt.

⁽a) In eene Memorie aengaende het Edist van bet verkoopen van vlas-saet.

⁽ b) Essay of Dublin, Memoires Economiques de Berne &c. &c. . .

(41)

Het Vlas-faet geeft overvloedige olie, de welke gebruykt wort om te branden, schilderen, vernissen te bereyden ende seep te maeken. In het *Medicinael* gebruyk, wort dese olie van sommige, boven amandel olie om haere Vettigheyd, ende om dat zy soo gauw niet ransch wort, aengepresen. (c)

Dese olie, word van Galeski (d) voor eene onfeylbaere

remedie in de Miserere ofte Ileo aengepresen..

Den Geleerden B. van Swieten (e) fegt: in swissimo ileo, bleum lini, ad libram potatum, toties ab orci faucibus eripuisse bomines. Het selve segt de Haan, (f) ende ik hebbe in twee gevallen dit seggen volkomen bevestigt gevonden.

De Ephim. N. C. feggen, dat in eene alderswaerste epidemie van hoesten met bloetspouwingen verselt, zy alle door den

Oleum Lini genesen wirden.

Het Vlas saet getrokken als thee, om zyne groote mucillagineusteyt, (1) Balsamique en obvolverende kraghten, tempert seer de Acrimonie (2) der humeuren van de borst ende urine, herstelt het afgekrapt syn op de blaes, Darmen, loospypen en andere membraneuse deelen, waer door de inslammatien, in Dysenteria, (3) Tenesmo, &c. (4) voortskomen.

Het gestampt ofte gemaelen Vlas saet, word van de Chirurgyns in pappen als seer vermassende, pynstillende, en ettermaekende gehouden, ende om het Kalk-Flericyn tot etter te

brengen kan men niets beter gebruyken.

Het is aen een ider bekent, dat het Vlas saet, dienstigh voor de Culture, somtyds moet vernieuwt worden: dat het cerste jaer seer schoon is, is het vysde jaer seer slegt ende getakt, daer om gebruykt men gemeynelyk alle dry of vier jaeren nieuw Riga saet: maer, alsoo het selve dikmaels, tot groot nadeel van den Cultivateur, vervalst word, soo diende door een siperieur bevel het verkoopen van Riga Vlas saet te verbieden aen alle, de ghene het niet direct uyt Riga met autentique attestatien trekken, gelyk den Hertogh van Brunswyk het selve niet

(1) flymerigbeyd (2) fcberpheyd

(3) Rooden

(4) persingen

F

⁽c) Camus, malidie de poitrine. Item journal de Medecine Juillet 1762.

⁽d) Abhandlung von miserere 1767. ende bevessigt het met 9 exempels.

⁽ e) Tom. 2. pag. 147.

⁽f) Tom. 3. p. 35 - 388 alwaer het ook in Pleuritide ser aengepresen word.

(42)

als van eenige daer toe grauthorifeerde, om alle fraude te voorkomen, laet verkoopen. Carbination and all comments are all comments and all comments and all comments are all comments and all comments and all comments and all comments are all comments and all comments and all comments are all comments and all comments and all comments are all comments and all comments and all comments are all comments are all comments and all comments are all

Den Lynzaed-koek, is: een seer goet voetsel voor de beesten.

(1) Bitter (2) Maeg (3) pisdryvend middel Esen plant is een Amaricans, (1) Stomachicum, (2) Diureticum (3) ende Antiscorbuticum; dog is in de Medicynen van weynig gebruyk.

De jonge schooten, ofte keesten van de Hop, worden, in

de Lente, als gesonde spysen gebruykt.

De bellen, ofte zaed kaskens van de Hop, worden overvloedigh tot het bier brouwen gebruykt, ende vele gelooven, dat men geen bier sonder desen plant brouwen kan, al-hoe-wel men gemeynelyk segt, dat den Engelschen Ale sonder Hop gebrouwen word.

Maer also dit bier seer straf is, gelooft men dat men geen kleyne bieren sonder Hop soude brouwen, of sy souden gauw suer worden.

Het foude de moeyte waerdigh zyn, alhier te examineren wat de reden is, dat de Hop het bier goet hout, wat qualiteyt de Hop aen het bier, buyten het goet houden, byset, ende of men niets æquivalents aen de Hop soude konnen substitueren: maer alsoo dit product eenen grooten tak van Commercie yan een onser Provintien is, oordeele het geraetsaemer te zyn dese Questien niet aen te raeken.

De Engelsche, gebruyken de Hop daer en boven om geel te verwen, ende om syne adstringente kragt, nemen zy de selve in plaetse van Galnoten: dog is soo adstringent niet. Siet voorders de Culture ende de effecten van de Hop seer ampel beschreven in de antwoord op de Questie door de Academie van Munchen, voor een premie van 50 ducaeten voorgestelt in den jaere 1768.

Het zoude ook de moeyte waerdig zyn eenen prys te stellen om de siektens van de Hop te genesen ofte te voorkomen, te weten den bruynen en witten honing dauw, de Hop luysen &c., waer door onse *Recoltens* sommige jaeren seer mislucken.

(43) LUTEOLA; W O U W.

on mid on sold a. Esen plant word in de Medicynen niet gebruykt, maer in de Verf-konst is hy van veel nut, om Geel en Groen te verwen, soo op wolle (a) als zeyde: (b) maer op Gaeren of Cattoen is hy foo folied niet, ten zy men hem met eenen particulieren mordant wat vaster stelt.

Het is in dese Landen de Provintie van Vlaenderen schier alleen, die desen plant cultiveert, daer hy nochtans in gemeyne Gronden overvloedig wast. Hy word aldaer tusschen de klaver gesaeyt om eenen dobbelen oogst te hebben, maer in de Provintie van Kent in Engeland faeyt men daer heele Velden af, welkers product dikwils tot f. 400 par bunder beloopt (c) ende daerom behoorde men dese Culture voorts te setten in onse andere Provintien, om de exportatie, die nu cenigsints is, te vergrooten.

a) Hellot. (b) Macquer. (c) Miller.

LYSIMACHIA;

300DENKRUTD. (a) Hellot.

T Et gepoeyert Kruyd van Lysimachia flore purpureo, tot een dragma ofte wat meer, s'morgens en favonts ingegeven, op de maniere van den Hr. de Haan, (a) geneeft de Dyarrhea ende Disenteria, befonder van verswakkinge voortskomende, ende word door den hengehaelden Auteur met verschevde exempels beveftigt. In verouderde afgangen hebbe ik hem dikmaels met goet fuccés gebruykt, als ook in fluore albo a laxitate. (I). I allow the the

(a) Rat. med. P.tis 15 fol. 195.

MATRICARIA,

 $MATER-KRU\Upsilon D.$

Nder alle de Antibysterique (1) Kruyden, word dit voor een van de besonderste gehouden: het is daer en boven stiginge der moeder een groot pellens, (2) soo voor menstrua, (3) lochia, (4) als Placenta. (5) Het word van alle schryvers daer voor gehouden, en word ook door de dagelyksche ondervindinge genoegsaem

F 2.

(1) witten vloet poortskomende van verswackinge.

(1) regens de op-(2) afdruvend (3) floriden (4) Kraem*fugvering*

(5) naergeboorte

(44)

gedemonstreert, dienende by veele Matroonen als een huys-

Apotheek.

Men behoort hier wederom te letten, dat alle stimulerende ende verwarmende middelen, in bloet-ryke, straffe en irritabele

lichaemen, veel quaet konnen doen.

Buyten de aengehaelde kragten, heeft desen plant nog de uytwerkfels van bittere en wind-brekende middelen; men gebruykt hem in infusien, decoctien, clysterien, conserf, pillen &c. Hy heeft ook placts in vele composita als aq: byst:effent: byst:effent: uterin: syrup: de arthemis. &c.

Eyndelyk verjaegt hy, door fynen reuk, de Vliegen ende Muggen, en word van sommige voor een Antebelminticum (6)

de wormen strydt. gehouden.

(6) dat tegens

MEDICA,

BOURGOND ISCH HOY of LUCERNE.

Erwyl wy tegenwoordig tot dien gelukkigen tydstip gekomen zyn, dat het voorsigtig Gouvernement de manufacturen, konsten en wetenschappen, soo edelmoedige protectie geeft, foo refteert er niet, als alles aen te wenden om onse-Manufacturen foo goeden koop te maeken, dat zy met de vremde in concurrentie komen. Dir kan niet als allengskens, en door de dag-loonen goeden koop te hebben, geeffectueert worden. De dag-loonen konnen niet verminderen, foo lang de nootfackelyke eetwaeren dier zyn, dese konnen niet goeden koop worden, fonder abundantie van Wey-landen: want abundantie van Wey-landen maekt overvloet van Vee, overvloet van Vee abundantie van mest, abundantie van mest, overvloet van Graenen, ende eyndelyk abundantie van Graenen maekt alles goeden koop, ende het ghene men te veel heeft, geeft exportatie, waer voor men Geld of nootsakelykheden te rugh krygt.

Defen plant, zal niet weynigh daer toe contribueren. De Medica, is een voedfel voor Peerden en hoorn Vee, preferabel aen alles het gene hier bekent is. Hy verfoekt geen leege vette Gronden, gelyk andere wey-landen, maer kan op hooge en middelbaere Landen groeyen: hy kan dry of vier, en fomtyts meer maelen, op een jaer gemaeyt, ende dan nog afgeweyt

(45)

worden. Hy kan 18 a 20 jaeren leggen, ende dan is den ros nog excellent mest.

De groote voordeelen van dit gewas willende aenhaelen, soude ons te weyt leyden ende daerom die dessels Culture en voordeelen wilt lesen, kan nacsien; Miller, (a) Linnæus, (b) Economische Nachrigten. (c)

Vele meynen, dat desen plant den selven is van Onobrechis, Sain-soin, ofte een soort van Haene-kammen: dog dese missen, al-hoe-wel dese beyde seer goet voetsel voor Peerden en hoorn Vee zyn, ende de Culture van den eenen soo nootsaekelyk, als den anderen voor dese landen is. Siet la Societé Œconomique de Berne, Journal Œconomique, ende seer veele andere moderne Schryvers over de Agriculture.

- (a) Miller kruytkondig Woordenboek, desen segt de reden waerom vremde Natien, die desen plant willen aenqueeken soo dikmaels verloren moeyte doen.
- (b) Ælandische botaniche und physicaliche Reusen. Dese zyn door beveldes Konings anno 1763 gedaen, ende bevatten alle instruction ende verbeteringen, de welke die volkeren noodig hebben ende verhest aldaer den Medica in den uyttersten Top.

(c) Zweyter band pars 14.

MENTHA.

MUNT.

DE Medicyns, maeken seer groot gebruyk van desen plant. De Pharmacien, maeken daer uyt Aq: Conserv: Oleum Sp: ende Syrupus Menthæ. Hy heest ook placts, in verscheyde Compositien.

Hy is een groot carminatif (1) en Maegmiddel, bevoordert de Digestie, stut het braeken, (a) den hik, ofte singultus. Eene plaester van Theriaca, met 18 a 20 Druppels olie van Munt, geneest miraculeuselyk de Tormina (2) in de dysenterie. Ik hebbe daer, in dry verscheyde Epidemien, wonderlyke effecten van gesien: men moet in dat Geval de verhittende kragt van den Mentha niet vreesen, want is, door de ontspannende kragt van den Opium, genoegsaem gecorrigeert, immers hebbe daer noyt eenig quaed effect van gesien.

(a) Hoff med. syst. tom. 3. p. 447.

(1) windbreken&

(2) krimpingen

(46)
In verouderde afgangen, Verslappinge van de maeg, fluore

(3) witten vloet albo (3) a laxitate, is de Munt seer dienstig. (b) voortskomende van

verswakkinge.

De Mentha, met chamomil bloemen als thée gedronken, ge-(4) Maeg-py- neeft felfs verouderde Cardialgien, (4) gelyk wy boven van den chamæmelum geseyt hebben.

> Vele Auteurs, gebruyken desen plant tegens de wormen. Ik hebbe daer noyt effect van gehad: maer in den kint-hoeft, heeft my de ol: menthæ, met den extract chamæmel: veel Goets gedaen.

(b) Boerhaave chim. tom. 2 p. 129. Item L. C. p. 77.

MORUS,

MOERBEZIEN-BOOM.

DE Vrugt van den zwarten Moerbezien-boom, dient tot het maeken van Syroop. Zeer verkoelende zynde, word zy in alle inflammatoire fiektens, ende befonder in quaede keelen, van alle Auteurs gebruykt. (a)

Den witten Moerbezien-boom, welkers Vrugt niet gebruykt word, geeft veele grootere en malfere blaederen, en is het beste Voetsel der Zy-wormen. Men heeft altyt gelooft, dat desen Boom, om de koude, buyten Italien ende andere heete Landen niet groyen konde: dogh onder Carel den negensten, hebben eenige Officieren, die in Cicilien gedient hadden, defen boom in Provence en Dauphiné overgebragt, en hebben eene overvloedige winninge van zyde gehad. Hendrik den IV., willende door dese aenqueekinge syn Ryk bloeyende maeken, ordonneerde de felve door geheel zyn Ryk te vermenigvuldigen: maer van dese wyse ordonnantie, hebben alleen de zuydelyke Provintien Gebruyk gemaekt.

Den Grooten Minister Colbert, heeft dese ordonnantie vernieuwt, ende daer toe de noodige Italiaenen geroepen: ook waeren de beginfels heel voordeelig; maer eene te vroege dood van foo grooten Man, heeft dese wyse ende voorsigtige schickinge, doen vervallen: maer tegenwoordigh, is dese Culture in Vrankryk grooter als oyt: want men heeft nu Koninglyke Moerbezien-queekeryen te Saumur, la Fleche, Lude, Briffac in Anjou, Touraine, Poitou &c.

^{. (}a) Van Swieten tom. 3. pag. 634.

(47.)
De ondervindige heeft ons nu cenige jaeren geleert, dat defen boom in onse Oostenryksche Nederlanden niet alleenelyk overvloedigh groeyt, maer de strafste Winters uytstaet.

Twee verscheyde Zy-reeders hebben my geseyt, dat de zyde alhier gewonnen uytmuntende Qualityt heeft, ende alsoohet Gouvernement dit Etablissement soo veel het mogelyk is encourageert, soo met de Eyers, als witte Moerbezien planten Gratis te distribueren, præmien aen die de grootste quantityt zyde wint uyt te deylen &c. Soo ist te hopen, dat eer lang desen beginnenden tak van Commercie in eenen bloeyenden staet fal komen.

My dunkt er maer dry saeken te manqueren, om in korte jaeren dese saeke in eenen bloevenden staet te sien.

- 1.º Daer zyn geen Dorpen ofte hebben eenige Ghemeynte, plaets ofte inculte hoekken of straeten: dese met witte Moerbezien-boomen te beplanten, op dat niemand Gebrek van blaederen foude hebben.
- 2.do In de Steden eenen persoon te stellen, den welken t'zy par Gewigt, t'zy par Getal de bollekens ofte Cocons soude opkoopen, want honderde Kinderen, oude en ledige Menschen fouden dese Queekerye ter hand trekken, waert saeken daer eenig voordeel van voortskwamp.
- 3.tio Een beknopt boexken Gratis te distribueren, waer in de geheele behandeling van den zy-worm, ende de Culture van den witten Moerbezien-boom, beschreven staet.

Die begeirig is de exacte Culture van den witten Moerbezienboom, als ook de regeringe der Zy-wormen, te lesen, confultere du Hamel, (a) Pomier, (b) Nouv: Bigar: (c) Journal Economique, (d) Nouv: Economiques, (e) Pluche &c. (f)

- (a) Traite des Arbres & Arbustes
- (b) Traité des Meuriers blancs.
- (c) Tom. 10. Pag. 47 150 an 1753.
- (d) 1757. 1758. 1759.
- (e) Tom. 3. pag. 23: 1754.
- (f) Speciacie de la Nature, ende eyndelyk Memoire instructif sur les Pepinieres de Meuriers blancs & les Manufactures de Vers à soye à Poitou.

MILLEFOLIUM, DUTSENT-BLAD

En Auteur van de Natuer thoont hier wederom zyne mildadigheyd, in foo heylfaemen en utilen plant, schier aen alle wegen, weyden en mueren, overvloedig te doen wassen.

Zyne uytmuntende kragten zyn te wefen, een Goet Vulnerarium, (1) een excellent Antispasmodicum, (2) een groot

resolvens (3) ende tonico adstringens. (4)

kramptrekking. (3) verterende (4) versterkende en samentrekkende middel.

(1) wond-gene-

(2) tegens de

fent.

(5) Bloetstor-

tingen (6) By Ver-Swackinge.

> (7) Speen. (8) witten vloed

Als vulnerarium, word hy gebruykt simpel gestampt, en op eene wonde geleyt. In bloetspouwingen (a) ende andere hæmorragien, (5) befonder voortskomende a laxitate, (6) doet hy wondere uytwerkfels; hy word ten dien eynde ook gebruykt; in het Eau vulneraire, ende in verscheyde Balsems, Salven, en Plaesters.

Als antispasmodicum ende resolvens, doet hy wondere effecten in morbo hypochondriaco, Hæmorrhoidibus (7) & fluore albo. (8) Siet hier de Getuygenisse by Stahal: Millefolium est certissimum & specificum antispasmodicum, in morbo hypochondriaco & passione hysterica, ac in doloribus bæmorrhoidalibus est remedium princeps. Het felve getuygt Buchwald. (b)

In de Blaes en Nier quaelen, verheft hem F. Hoffmannus (c) ende haelt eenige exempels aen van die, de welke dit Kruyt langen tyd als thée gedronken hebbende, daer door van Nier en Blaespynen volkomen genefen zyn. Is men begeirig ampele beschryving van desen plant te lesen consulteert Boecleri sinosura, (d) Petchio, (e) Langius. (f)

(a) Act. Bresluuw 1718.

(b) P. 178. de Villers. de hæmorrhoidibus &c.

(c) Meth. Syst. tom. 4. pag. 373. (d) P. 168.

(e) Dissertatio de Millefolio 1719.

(f) Langius de Millefolio. Item Zornichen collectanea.

NICOTIANA, T O E B A K

Oyt plant, heeft foo vele wisselvalligheden onderstaen als desen. Amurat den IV., den grooten Hertog van Moscou, den Konink van Persien &c. verboden het Gebruyk van den

den Toebak, op pene des doods, ofte den Neus afgesneden te hebben &c. Urbanus den VIII. stelde eene excommunicatie tegen die, de welke hem in de Kerke gebruykten: dog Clemens den XI. namp desen Ban wederom weg. Jacobus Stuart Koning van Engeland, maekte felfs een tractaet tegen desselfs quaed Gebruyk, ende onder de volgende Auteuren zynder vele die tegen, en andere die voor desen plant geschreven hebben. Siet Maganus, Thorius, Everardus, Cobausen, Falkenborg, Dorstinus, Maranda, Laurenberg, de Prade, ende ontelbaere andere.

Dog dit is feker, dat alhoewel desen plant in vele Gevallen wonderbaere effecten doet, het misbruyk meer quaet als zyne medicinale kragten Goet gedaen hebben. Siet Neuman. (a)

Het is ongetwyfelt dat den Toebak een salvolatile causticum (1) besit, ende daerom, in exces gebruykt, is het niet te verwon- scherp sout deren dat hy Vertigines, (2) convulsien, (3) apoplexien, blint- des boofis. heden en lammigheden voortsbrengt, daer nogtans het matig gebruyk, besonder voor die het niet gewent zyn, de taye slymen des hoofts ontbind, uytlockt, ende daer door vele quaelen geneest ende voorkomt.

Zacutus, Lustanus, Riverius ende de Ephemerides getuygen, verscheyde Epileptici, (4) door het sap van desen plant, ofte door den syrup. Nicotiana, ofte door lavementen van Toe- siekte. bak, genesen te hebben.

Den syrup. Nicotianæ ad mentem quercetani word, van de aldergrootste Schryvers, voor eene alderbeste remedie in bastmate humorali (5) aengepresen.

Den rook van den Toebak, met een blaesbalkxken per anum heyd voortskomende ingeblaesen, (c) geneest dikwils de alder-rebelste Verstoppingen des onderbuykx, iliacam passionem, [6] bevoordert dik-

(5) aenborstigvan slymen.

(6) miserere.

(a) tom. 2 p. 3. alwaer hy eene geheele Catalogue van fyne goede en quaede effecten optelt.

(b) Siet Lansoni ende de Ephemerides op vele plaetsen.

(c) Alle de Machinen die men tot nog toe uytgevonden heeft, om desen Rook op te blaesen, syn seer fautif, om dat sy alleen foullant zyn, maer het Blaesbalkxken, exact beschreven en afgebeelt in de Haerlemsche Academie tom. 8, foullant en aspirant zynde, is onverbeterlyk. Ik hebbe een doen maken en geene fauten daer aen bevonden, het geeft viermael foo veel rook als alle andere, ende hebbe daer groot effect van gefien.

(I) Plugtig-

(2) Drayingen

(3) stuyptrek-

(4) Vallende-

(50)

maels de reductie van de alderhertnekkigste Breuken, (d) (8) Lootkolyk ende geneest de colica convulsiva, (7) pictonum (8) [e] ende (9) wormkolyk verminosa. (9) [f]

> Men moet dogh voorsigtigh zyn in het Gebruyk van den toebak: want op wat maniere hy gebruykt word, ofte niet, niet is er feer dikmaels voordeeligher in corporibus laxis, ende ter contrarie schadelyker, in corporibus siccis & strictis, om het sal acre. Over eenige jaeren, heeft men, tot Lier in Brabant, het

> fout van Toebak als eene onfeylbaere remedie tegen het podagra gegeven. Ik hebbe het verscheyde persoonen weten gebruyken, ende moet bekennen, dat ik in twee, op korten tyd, alle de tofi (10) hebbe sien verdwynen, in andere de paroxismi (11) veel hebbe fien verminderen, maer door het groot alcali (12) is hunne masse des bloets soo alcalien geworden, dat geheel het lichaem met ulceratien bedekt wird, foo dat de laetste quaele bynae foo quaed als de eerste was.

(13) afvaegende

(10) flerecyn-

(11) aenvallen (12) Loog-sout

knobbels.

Het sap van toebak alleen, ofte met vettigheyd vermengt, is een excellent detergens [13] in verouderde ulceratien, geneest de Dartres, ende verdryft alle onreyne insecten.

Den Toebak met Gal vermengt, op den buyk der kinderen geleyt, verdryft zeer dikwils de Wormen.

Eene once toebak, eene once kina ende een dragma camphor met azyn, en een Mucilago tot een papken gemaekt, ende dat op den buyk der kinderen geleyt, hebbe daer mede honderde van intermittente koorssen genesen. Het selve word bevestigt in de hist. de l'acad. R. des S. 1754.

Den toebak op de boomen gestroyt, dood de insecten, ende den rook verjaegt de Muggen, Vliegen &c.

Ende eyndelyk de Decoctien van desen plant, geneest het Schorft der viervoetige Dieren.

(e) Medical observations and inqueries tom. 2. 1762.

⁽d) De Haan rat. med. p. 1 cap. 9 fol. 55, brengt verscheyde exem. pels by, van de alderhertneckigste Hernien op eenen oogenblik daer mede genesen te hebben.

⁽f) Chaeffer der gebrauch und nutzen des Tabach rauchs clysters, ende brengt menigvuldige ende zeltzaeme exempels by. Item Lanner segt, daer door alle Wormen ende besonder de Ascarides gedoot te hebben.

PÆONIA MAS, MANNEKENS PIOEN.

A Lleenelyk uyt respect voor de oudheyd, word desen plant alhier te nedergestelt. Homerus, Galenus ende alle zyne naervolgers hebben ongelooselyke kragten aen desen plant toegeeygent, waer van soo menigvuldige superstitieuse naemen, ende bygeloovige manieren om de wortels te ontgraven [a] genoegsaem te kennen geven, wat Geloos men aen soodanige gewaende kragten mag geven: immers hebben onse laetere Schryvers als Sylvius, Hosmannus, Neuman, Boerhaavius ende ontelbaere andere dese kragten te vergees gesogt. Zoo dat men met regt mag twyselen, of de oude geenen anderen plant voor onsen Paonia gehad hebben.

Niet tegenstaende hebben alle onse sedative ende anti-convulsive poeders, spiritus, waters, ende syroopen desen wortel ofte saet voor Basis; voor my hebbe nog van den wortel, nog van het saet, nog van syn composita eenig groot uytwerksel gesien, alhoewel dikmaels, op de authorityd van andere, gebruykt hebbe.

(a) G.offroy materies medica, Neumann tom. 2. p. 3.

PAPAVER ALBUM, WITTE HEUL.

Et is van desen plant dat men trekt het vermaerd medicament Opium, van het welk Sylvius, de le Boe en veele andere seggen, dat het onmogelyk is sonder het selve de medicynen te konnen exerceren, ende aen welkers regt gebruyk men de bequaemheyd van eenen Medicyn kent, want soo heylsaem syne kragten by den eenen zyn, zoo verdersfelyk zyn zy by den anderen, ende daerom segt zeer wel Hecquet: [a] Opium in manibus ignorantis, est instar ensis in manibus suribundi.

Alhier de kragten van foo groot middel op te helderen, is onmogelyk ende het papier te kleyn, om alleen de naemen, tyden ende gevallen van ficktens neder te ftellen, waer in hy noodigh ende gevaerlyk is.

G 2

(a) Reflexions sur l'usage de l'Opium.

(52)
Wedelius, (b) Hecquet, (c) Trailles, (d) Young, (e)
Haller, [f] Att. Edimburg. &c. in de handen van een ider
zynde, konnen daer over naergesien worden.

Den meesten Opium word in Natolien bereyt, en van de Turken naer alle Gewesten van de wereld versonden, soo dat de consomptie groot is, ende nergens word den papaver menigvuldiger gecultiveert als in onse Provintie van Mechelen, alwaer geheele Velden vol staen; en niemand denkt om dit kostbaer medicament alhier te bereyden, daer het seker is, dat wy den Opium dikmaels vervalst ontsangen.

De ondervindinge heeft my geleert, dat den Opium uyt onfen papaver kan bereyt worden, het is waer dat ik twee a dry grynen noodig hebbe gehad, om het effect van een gryn turkschen te
hebben: maer ligtelyk en zeer waerschynelyk sal onsen Opium
meerder met onsen aert over een stemmen, ende van sommige
quaetaerdige effecten bevryt zyn. Het selve heeft met menigvuldige proeven bevestigt den Hr. Alston (g) in Schotland,
Alleyne in Engeland, [b] Rebeque in Switzerland, (i) Boulduc in
Vrankryk, Hallerus in Duytsland [k] &c. de wyze van dit middel te bereyden, vind men schier in alle de aengehaelde Auteuren.

Den Heulbol geeft niet alleen den *Opium*, maer het faet een overvloedige vette en witte olie, dienstig voor Schilders, om alle ligte kouleuren mede te temperen, ende Vernissen te bereyden &c.

Het steken der Biën en Wespen, word aenstonts genesen door het sap van den papaver. Leuster. (1)

Den rooden papaver ofte roode Korebloem word veel in borst-quaelen gebruykt. Men gelooft dessels bloemen zeer resolvent, en sudorisse te zyn.

- (b) Opiologia 4ta. 1739.
- (c) Hecquet ibidem.
- (d) Usus Opii salubris & noxius 4. tom. 4to. 1757.
- (e) A treatis on opium founded op on practical observations 1753.
- (f) Comm. Goet. 2. p. 157.
- (g) Essais de medecine de la societé d'Edimbourg tom. 5.
- (h) Dispensasorii p. 58.
- (i) Medic. Helvet. p. 152.
- (k) Enumer. plant. bort. Reg. p. 38.
- (1) Recueil periodique tom. 4.

(53) PINUS, MASTBOOM.

Ik wil alhier over den latynschen naem, (waer over de Botanici niet eens zyn) niet twisten: het is een ider bekent wat een Mast-boom is, ende dat men hier fynen, groven en middelbaeren Mast heest.

De Strobuli, ofte jonge toppen der Mastboomen, worden tegenwoordig zeer veel, als een antiscorbuticum (a) ende antischeumaticum, (1) gebruykt: [b] zy zyn ook zeer waterdryvende. (c)

(1) tegens bet vliegende jigt.

Den Teer van desen boom voortskomende, word in *Ung.* basilie. ende vele andere plaesters en salven gebruykt.

Uyt den felven maekt men het Teêr-water, van de Engelfche foo zeer aengepresen, ende is van soo groote kragt, dat ik
getuygen kan, door langdurig gebruyk van het selve, verscheyde Scorbutici volkomentlyk genesen te hebben: maer om desselfs
onsinakelykheyd word selden genoegsaem gecontinueert. Siet hier
van menigvuldige exempels ende de maniere van het bereyden.

[d] Maer wilt men het smaekelyker maeken, soo soude men
in plaets van den Teêr de Olie konnen gebruyken. Ziet hier
van de beschryvinge by Boerhaave. [e]

Den Teêr is ook eene goede remedie, voor het fchurft der Schaepen,

In het Œconomieck gebruyk, is desen boom van een aldergrootste nut.

De jonge boomkens, worden gebruykt voor Hop en Boonstaken.

De grootere, voor kepers, latten &c.

De grootste, voor planken, balken, timmerhout, ende men heest kortelings ondervonden, dat dit hout beter tegen de Zeewormen, om syne resinosityd, resisteert, als het hardste eyken hout, en word daerom zeer gesogt.

- (a) Gmelin flor. Siberic. tom. 1. p. 178.
- (b) Moelenbrock C. 13.
- (c) All. Suet. p. 239. 1754.
- (d) Ephimer. N. C. D. 3. An. 7. ende verscheyde andere plaetsen.
 - (e) Chym. tom. 2. p. 117, Boekleri tom. 2. &c.

Uyt den Mastboom vloeyt van selfs een soort van herst ofte refina, t' welk zeer nuttig is om toortsen, fackels &c. te maeken; men kan daer met duysende ponden in onse Mast bosschen verfaemelen, ende by gebrek van kenniffe, trekt men hondert duysende penden van Reynschen en Spiegel-herst van vremde landen, daer men dese materie, dienstig voor het voornoemt gebruyk, aen de deur heeft. - 1 x = x | 12 + | extens of the large

Ende wilt men de schors der Mastboomen doorkerven, t' ghene de boomen geensints beschaedigt, [f] soo sal men de-

fen herst, veel overvloediger bekomen.

Het Mafthout geeft feer goede Boskoolen, befonder zeer dienstig voor de reductie der metaelen om zyn groot phlogistum.

Pek en Teêr, zeer dienstig voor het Scheepswerk, ende alle ander hout, om het felve tegen het water ende de injurien van de logt te beschermen, komt van desen boom voorts, ende het roet van dese verbrande Combustibile stossen, maekt het swertsel &c.

Boven alle de aengehaelde voordeelen, heeft desen boom dit voordeel, dat hy in de alderschraelste gronden groeyt, dat hy weynig of geen Culture noodig heeft, ende op weynige jaeren groot is.

Het is te verwonderen, dat men in onse slegte heyden geen meer Mast zaeyt, daer men de selve zeer wel siet groeyen ende dier verkoopen: ende het is nog meer te verwonderen, dat men niet meer Mast en Eyke boomen door malkanderen zaeyt, daer men vele exempels fiet, dat men, met dese boomen door malkanderen te zaeyen, op 14 a 16 jaeren soo veel geld van den eersten kap heest, als den grond, arbeyd en lasten saemen gekost hebben, ende men alsdan een volkomen schaerbosch heeft, alfoo den afgekapten Mast niet meer uytspruyt. Immers

(f) Du Hamel traité des arbres & arbustes tom. 2. p. 141. ende volgende alwaer verscheyde en seer wytloopige manieren voorgestelt worden, niet alleen om den Mast te cultiveren, maer om nyt den selven den herst, Pek en Teêr, en Swertsel &c. te bereyden; alles met plaeten en uytlegginge verreykt.

Het foude hoog noodig zyn het felve hier by te voegen maer de beknooptlieyd van dese Memorie sulkx niet toelaetende, sende den goetjonsti-Leser tot den oorsprong; waer alles naeuwkeurig geleert word, ende voor die geen frans weeten naer het woordenboek van de natuerlyke historie van Bomare nu onlangs tot Dordrecht uyt het frans vertaelt.

dit is de gemakkelykste ende minstkostende wyze, om de heyden tot Culture te brengen, ende de voordeeligste voor het publiek, om de schaersheyd ende dierte van het hout te beletten.

Men foude ook dienen veel vremde foorten van Mast hier te cultiveren, om te sien of men geen voordeeliger soorte soude konnen winnen, als wy tot nog toe hebben. Men kan hier van een kleyn voorbeeld fien omtrent. Braxgaet, alwaer reeds verscheyde soorten ghezaeyt zyn, ende eenige zeer wel groeyen in het midden van de heyden, fonder veel Culture.

Wilt men meerdere voordeelen van den Mast sien, soo siet Linnaus (g) Hist. de l'Ac. R. D. S. [h] Journal Economiq. (i)

(g) Flor. Lapp. 277.

(b) Anno 1705. Item 1716.

(i) Op seer veel plaetsen alwaer verscheyde Dissertation over dit hout te vinden zyn.

POLIPODIUM QUERCINUM, ETKE VAEREN.

En wortel van desen plant, word gehouden voor een deobstruens, (1) ende wel besonder voor de obstructien van de Lever, Milt ende andere Viscera abdominalia. (2) F. Hofmann roemt den Polipodium zeer, in malo Hypochondriaco den van den Buyk. en scorbuto; hy is ook water-dryvende, ende purgatif. Ik hebbe ook van den selven vele goede effecten, in de huyd-siektens ende ulceratien der beenen gesien.

Eenen mynder Confreers, heeft my eene infusie van Polipodium in wyn als een onfeylbaere remedie tegens de intermittente koorfen gecommuniceert; ik hebbe het dikmaels onderfogt, maer felden het opgeheven effect gesien.

De oudheyd schynt groote achtinge voor desen wortel gehad te hebben, alsoo zy hem in Elect. Diacathol. Lenitiv. Conf. Hamech, Diaprunum. ende ung. de Artha eene plaetse verleent heeft. ende de Pharm. Brandenb. heeft 16 compositien, daer hy in gebruykt word.

De Ooftindische Schepen plagten jaerelycx duysende ponden van desen wortel nae China te voeren, soo dat die vernuste en lang fublisterende Natie, desselfs kragten hoog moet agten.

(I) Openende

(2) Ingewan-

(56)

Sommige gebruyken hem tegen den hoeft, en andere borft quaelen.

D'Hr. Maloyn getuygt, dat in den jaere 1751. binnen Parys de finneloosheyd ende Melancholie Epidemicé graffeerde, dog dat de felve door den Rad. Polyp. zeer gelukkiglyk genefen wirden. [a]

(a) Hift. de l'Ac. Roy. de S. 1755.

POPULUS,

POPULIER-BOOM.

DE Gemmæ ofte botten van den Populier syn seer Balsamieck, ook Emollient ende wondheelende (a) zy stutten alle andere bloetstortingen, (b) ende genesen inwendige ende uytwendige ulceratien. (c)

Den ung. Populium hebbe ik dikwils de pynen van het Speen sien stillen.

Nu onlangs heeft men alhier eene foorte overgebragt, onder den naem van Italiaenschen Populier, maer is waerschynelyk den Populus nigra Caroliniana folio maximo, ofte de sesde soorte van P. Miller (d) immers komt met den selven, soo door het schielyk opgroeyen, groot blad, hoekkige tacken, als welriekende toppen, seer over-een. Den voornoemden Miller raed dessels Culture als zeer voordeelig aen, ende alsoo eenige van onse nieuwe Agriculteurs de selve reeds geplant hebben, sal men in het kort het effect sien: dog is te vreesen dat gulsig opschietende boomen, vlok hout geven.

Eenige curicusen hebben met een soort van Cattoen dat aen de zaeden van den Populier hangt verscheyde proeven genomen, soo om te spinnen, papier van te maeken, als tot stoffen te bereyden, waer van kan gesien worden. (e)

QUER-

(b) Tournefort.

⁽a) Techmeyer diff. de Aneur. Brach. 1739.

⁽c) Monti Comm. Bonon. tom. 2. p.s 1. pag. 61.

⁽d) Kruyt-kondig woorden-boek.

⁽e) Abhandlungen des Beierichten Acad. p. 260.

QUERCUS, ETKEN-BOOM

Esen Boom word om zyne schoonheyd, grooten ouderdom ende nuttigheyd den koning der boomen genaemt.

Alles wat van desen Boom voort-komt, is zeer adstringent, (1) ende is daerom in voorige tyden in bloetstortingen, dysenterien ende sluore albo &c gebruykt; maer alsoo men tegenwoordig oordeelt, dat de adstringentia in de voornoemde siektens groot nadeel konnen doen, is het gebruyk der adstringentia veel uyt de practyk verbannen.

Byna alle Gebouwen, scheepswerk, waterwerk, sluysen, timmerwerk en schrynwerkeryen worden, om syne duersaem-

heyd, van dit houd gemaekt.

De schors van jonk Eyken hout, is onder alles het beste om het Leer te bereyden. (a)

De selve schors dient om netten ende tauwen te taenen, om het rotten te beletten.

De selve schors geeft ook aen Animale en Vegitabile stofsen een geel bruyn vast kouleur, mits men voor vegitabile stofsen een mordant gebruykt.

De moer van de Huy-vetters is dienstig in broey-kassen, (b) ende in de wegen gestroyt om het Ongedierte uyt de Hoven te houden, ende dient daer naer voor mest.

De Eekels dienen om den boom voorts te brengen, ende om de Vogels en Verkens te mesten, welkers spek sy grootelykx verbeteren.

De appeltiens, een foort van Galnoten die aen de blaederen hangen, zyn de Galnoten, die ons uyt Natolien, Syrien &c. langs Smirna en Aleppo toegefonden worden, feer gelyk. Sy fyn ook adstringent, verwen zwart met koperrood, gelyk de Galnoten, ende bevatten beyde in het midden een insect; alleenelyk is haere adstringente kragt soo groot niet.

Een extract gemaekt uyt versch zaegsel oft kappelingen van

(b) Miller kruytkondig woordenboek

(1)toetrekkende

⁽a) Arts & metiers adoptés par l'acad. voyez Tanneur. Item hist. de l'acad. R. des S. de Berlin 1754. alwaer verscheyde andere Planten aen dese schors gesubstitueert worden.

Eyken hout, dat in het water niet uytgeloogt is, kan in veele gevallen, daer men maer gemeyn zwart of bruyn verwen wilt,

in plaets van Galnoten gebruykt worden.

Het is te verwonderen dat men in dese Provintien soo weynige soorten van Eyk kent, daer men in de Botanica tot in de
veertigh verscheyde soorten telt. d'Hr. Du Hamel schryft, dat
hy er 23 in de open locht in Vrankryk cultiveert; waer van den
witten Virginischen Eyk seer nuttig soude zyn, alsoo hy gauwer
groeyt, en schraele Gronden bemint. Vid. Catesby &c. d'Hr.
de Buffon heeft daer van eene queekery in Bourgogne, en segt
aldaer zeer wel te groeyen.

Daer zyn noch verscheyde andere soorten, die met groot voordeel, soo om hun gevlamt en schoon hout, als om hunne betere schors alhier souden konnen gequeekt worden. Siet hier over d'Hr. Jacobi, die den prys daer over behaelt heeft in de Acad. van Bourdeaux, den journal œconomique, (a) l'Hist. de l'Acad. R. des S. 1738 ende d'Hr. Buffon, den welken verscheyde proeven gedaen heeft over het Leêr te vetten, met verscheyde materien van den Eyken-boom voort-komende &c. (b)

(a) Janv. 1758. pour la culture du Chêne dans les terres froides &c.

(b) Alwaer men eene wyze fal vinden om niet alleenelyk het hout, maer felfs het Spek van den boom veel harder te maeken &c.

R H A M N U S C A T H A R T I C U S, R A M S B E Z I E N.

E Beziën van desen arbust, zyn alleen in het Gebruyk: Het Sap van dese rype beziën, t'zy alleen, t'zy tot Syroop gemaekt, is een excellent purgatif, ende alhoewel ik het duysende maelen gebruykt hebbe, ende nog schier dagelykx gebruyke, hebbe noyt den grooten dorst van Sydenbam, nogte den Hypercatharsis (1) van Garidel ondervonden, en heest my altyt, besonder daer waterige vogten moeten geevacueert worden, ten uytersten voldaen.

(1) aenhoudende afgang,

Het sap van dese Vrugt geeft dry verscheyde koleuren: het onryp, schoon Geel; het ryp, met een weynig aluyn uytgedampt ende in blaesen gedroogt, maekt het sapgroen, seer dienstig voor de verligters: ende als de bezië tot dat het begint te vriesen gestaen heest, geeft zy schoon rood, volgens de getuyges

(59)

nisse van Rob. Boyle en Tragus, maer hebbe wel de twee eerste, maer niet het laeste koleur schoon gevonden: maer by dit laeste een weynig alcali gedaen, geeft schoon blauw, ende is dan dienstig om Leêren te verwen. Het is ook seer waerschynlyk dat de blauwe turksche leeren daer mede geverwt worden, ofte wel met de beziën van Vaccinia (2) alfoo fy het felve koleur geven, ende met alle acida rood, ende alcalica wederom zien. blauw worden, t'welk een evident teeken is dat het geenen Inder her break committee was the said

De beziën van den Ramus minor, onryp geplukt zynde, zyn feer dienstig voor de Verligters ende Cattoen Schilders : de selve met wat aluyn en-koperrood of vitriolum ciprin: (3) gekookt is als dan schoon Geel koleur, en eenigsins vast, het selfs koperrood. afkookfel met kryt, ofte beter terra Aluminis, vermengt maekt het stil de grain of scheyt Geel.

Alfoo desen arbust selfs in onvrugtbaere Landen in het wild groeyt, behoorde men desselfs culture te bevoorderen, t'welk veel winst voor de Cultivateurs soude syn. Siet Rob Boyle, die Hamel, inglisch band meid, Tragus. &c.

RUBIA TINCTORUM, MEEKRAB.

TEn heeft maer onlangs desen voordeeligen plant in dese IVI Provintien beginnen te Cultiveren, ende hy voldoet foo wel aen de verwagtinge, dat wy niet alleen genoegfaem voor onse consumptie, die hondert duysende ponden is, hebben, maer felfs dat men reeds duyfende ponden exporteren kan, foo dat wy in het kort te hopen hebben, dat desen plant eenen voornaemen Tak van Commercie fal fyn.

Desen wortel is van geen groot gebruyk in de Medicynen, alhoewel hy van den Geleerden Boerbaave (a) voor een groot incidens (1) en detergens, (2) om de taeve slymen ende Graveel uyt de Nieren en blaes af te jaegen, gerecommandeert word. Sommige gebruyken hem in de obstructien van den onderbuyk: (b) de Hollanders geven hem in alle inwendige contusien en quetsingen: Cosnier stelt hem voor, als eene groote remedie in H 2

(2) Krakebe -

(3)

Blause

(I) Doorsnudend (2) Suyverend.

⁽ a) Hist. plant. in borto Leydensi. (b) Schlosser, Levret, Schulzius Sc.

(60)

de Engelsche siekte. (c) Zyne Verf-deelen zyn soo subtyl, dat zv niet alleen de urine, maer felfs de beenderen der levende dieren, die desen plant gebruyken, rood verwen (d) ende alhoewel dit laeste van sommige word tegen gesproken, immers is het zeker dat desen wortel, soo op unimale als vegitabile stoffen, schoon en seer vast rood verwt, maer niet met den felven mordant ofte souten: want den mordant die schoon rood op wol verwt, verwt niet op vegitabile materie ende ook ter contrarie den mordant die schoon rood op vegitabile materie geeft, geeft geen koleur op wol : dog de reden schynt klaer : de (3) vlug-loog- animale deelen besitten veel alcali volat. (3) ergo den mordant moet een luxurierende Acidum (4) hebben om een complect neuter te maeken, het gene absoluet versogt word om een goet krap rood te verwen, ende de vegetabile materie besit een Acidum, ergo den mordant voor dese materie moet een Alcali (5) hebben, om het absoluet neutrum te constitueren. Hier om gebruykt men op wol suere semelen, Aluyn en wyn-steen. Op vegitabile stoffen Aluyn, Souda, Potassche, Kalk, kryt ofte eenig ander Alcali sive fixum, sive volatile, sive salinum, sive terreum ende niet is'er belachelyker voor een Chymicus als de compositien te sien, waer mede de Cattoen-drukkers hunnen rooden Mordant maeken, ik hebbe er feer vele onderfoght: (e) Zy maeken daer een hoelie van tegenstrydige drogen af, nemende Potassche, souda, kryt, kalk, without, aluyn, sal armoniac, saccharum saturni, arcenicum album, flavum, rubrum, sal gemmæ, Nitrum &c. ende alle dese Drogen mengen zy onder malkanderen, wat compositie en decompositie moet dusdanig mengsel veroorsaekeu, soo men

(6) wetten der Chymicale verbintenissen.

(4) Suer.

(5) Loog-fout.

Hoe is het mogelyk, foo zy nieuwe Drogen gebruyken, dat zv altyt het felve rood maeken?

(c) Cosnier. questio an Rubia in Rachitide.

de leges affinitatum (6) overweegt.

(d) Du Hamel, Ac. Roy. des S. 1739 Swenke, verhandelinge over den waeren aerd ende uytwerkinge van de Cicutæ aq. Bochmer. radicis rubiæ tinct. in corpore animali 1751, Boemer ad Anatomicas exercitationes 1752. Memoires fur les os par Mr. De Pongeroux 1760.

(e) lk hebbe Engelsche, Fransche, Neuchatelsche, Hambourgsche, Hollandsche en Antwerpsche compositien gesien ende zy verschillen alleenelyk in den Dosis, meest alle de selve ingredienten hebbende.

Soo zy een kuyp Mordant geset hebben, ende dat het mislukt, wat middel om die te herstellen? zy weten niet waer de
faut is: door de Goot te gieten ende een nieuw setten, is den
kortsten middel, ende soo giet men jaerelykx met duysende kuypen sonder kennisse des Meesters door de Goot, t'gene niet soude geschieden waert zy eenige kennisse van de Chymie hadden,
ende zy souden dan ondervinden, dat men met twee drogen
eenen Mordant op kattoen kan maeken, den welken schoonder
en vaster is, als alle hunne theriacalische compositien, ende zy
souden dan geen meer moeyte hebben met ses disserente rooden
op malkanderen te leggen, als nu met een. Soo soude het niet
alleen met dit, maer met alle coleuren gaen, en zy souden dan
ook nieuwe coleuren ontdekken die hunne Manusasturen boven
alle andere souden doen trekken.

Ik hebbe vele proeven, soo met den Smirnaschen, Zeeuwschen als Brabantschen Meekrab gedaen: ik hebbe den selven versch, gedroogt ende beloopen gebruykt: ik hebbe de opperhuyd, het vleesagtige ende het hert van den wortel ider alleen genomen: ik hebbe den selven met alle alcaline, acide en neutre souten, metallique, semi-metallique en minerale Tinsturen ondersogt ende ik hebbe soo wonderbaere verschynsels gehad, dat een Chymicus en Physicus over de selve dikmaels verbaest moet staen. De beknooptheyd van onse materie laet ons niet toe, hier iet anders van te seggen, als dat ik uyt desen wortel alleen meer als hondert verscheyde coleuren hebbe gehad.

Men heeft in't kort vele dissertation over den Meekrab gesien, waer van eenige utiel zyn, maer het meestendeel meer gemaekt om den Drukker te verryken, als het publiek te instrueren. Men heeft in de culture, in het maelen, ende in het gebruyken van desen wortel vele Hottentotsche principia; men mag absoluet niet doen als dat de Zeeuwen ons geleert hebben ende onse Voorouders gedaen hebben: soo men hunne superstitieuse manieren niet naevolgt, vreesen sy alles verloren te syn, dog onse Experimenten en voordere gedagten hier neder te stellen soude ons te wyd leyden, en sal desen Artikle sluyten met het citeren van die Auteurs waer eenig ligt uyt te trekken is. Du Hamel, (a) Mil-

(a) Dissertation sur la Garance

Dese Dissertatie is geleert geschreven; men vind in de selve alle de noo-

(62)

ler, (b) Culencap, (c) Dambournay, [d] Nouv. Econom. & Litt. (e) &c.

dige plaeten soo voor de Culture als voor het maelen.

(b) Miller kruytkond. Woord. waer men verscheyde aldernutste observation vint, die tot nog toe hier te Lande onbekent syn.

(c) Die den prys van de Acad. van Guttinge, in den jaere 1756. voorgestelt, behaelt heeft.

(d) In de Societé d'agriculture de Rouen tom. 1.

(e) A la Haye 1755.

S A L I X, W I L G.

Defen boom was in de medicynen reeds in het vergeet boek gestelt, maer d'Hr. R. Stone (a) heeft den selven wederom doen herleven, seggende dat twee Scrupels van de schors van den gemeynen Wilg gepoedert, alle vier uren gegeven, de intermittente koorsen soo seker geneest, als den Peruviaenschen Bast, ende dit word bevestigt door den Geleerden Clossius [b]

Ik hebbe van dese nieuwe ontdekkinge de proeve genomen, ende hebbe hem een waer en goet Febrifugum gevonden, dog schynt my tot nog toe soo seker niet als den cortex peruvianus.

Ik hebbe de persoonen, die desen Bast genomen hebben aengeteekent, ende hebbe noyt recidive nog eenig quaed gevolg daer daer van gesien, soo dat men in alle Gerustheyd desen middel gebruyken mag.

Ik hebbe met dese schorse ook eenige chymicale proeven gedaen ende ik vinde den selven een tonicum adstringens weynig verschillende van den cortex peruvianus, die al uyt soo adstringent niet en is.

Dedier (c) segt, gestampte bladeren van Wilg de water ofte

soo genaemde Capucine-knien te genesen.

Welschius segt, een extract uyt de middel-schors gemaekt, in de Teeringe dikwils goet essect te doen. (d) Sertorius (e)

(a) Philosoph. transact 1764.

⁽ b) Nova variolis medendi methodus 1766.

⁽c) Observ. tom. 2.

⁽ d) Mictom p. 39.

⁽ e) Ephim. N. C. decur. 2. An. 1.

(63)

gettiygt, het spongieus uytgroeysel der Tacken in dese quaele de selve effecten te doen.

Vele willen, dat dese schors de ydelhoofdigheyd ende selfs het *Delirium* geneest.

Den Wilg is in groot aconomieck Gebruyk: de Kuypers voor hunne reepen, de mandemaekers en hoveniers voor de wissen &c.

Boerbaave gelooft geen beter kolen voor het buspoeder te syn, als die van den Wilg: [f] het selve word bevestigt door den Auteur de l'bistoire des Plantes de Lion.

(f) Hift. plant.

S A M B U C U S, V L I E R.

Den Sambucus is van de oudste ende bekentste medicinale Gewassen, het Fundament der medicynen. Hyppocrates maekte reeds gebruyk van de schors, de bloem ende de beziën, ende syn alle van dien tyd tot heden in't Gebruyk gebleven.

Men kan schier uyt desen boom alleen eene geheele Pharmacie formeeren.

De middel-schors en botten der bladeren zyn purgatif ende diuretiek, in kleyne quantiteyt genomen: (a) in grootere quantityt, zyn sy vomitif.

De middel-schors van Vlier op verbrandheyd geleyd, neemt aenstonds de pyn weg.

De felve, in olie geinfundeert, ofte dese olie met wat wasch tot een Salve gemaekt, is een alderbeste brand-salve, en moet geensints wyken aen het oleum stramonii waer van de Fransche soo veel Gewag maeken.

De Vlier-bloemen zyn feer resolvent, (1) emollient, (2) sudorisieck [3] en diuretieck: [4] de selve in Wey van melk of water gekookt maeken eenen seer goeden Drank in alle inslammatoire siektens (b) ende een groot middel in de huyd quaclen.

(1) Verterend. (2) Vermal-fend.

(3) Sweet dryvend.

(4) Pisdryvend.

⁽a) Brueman segt, met dese schors een Anasarca genesen te hebben. commerc. Nor. 1742. p. 215.

⁽b) Commerc. Nor. 1734. pag. 370. en 1735. p. 153. alwaer staet in pectoris instammationibus non solummodo instammationem discutiunt sed sputa promovent.

(64)

Het Poeder van de gedroogde vlier-bloemen met rogge Meel en weynig Camphora, is het beste middel, dat ik oyt in de roos hebbe weten gebruyken.

De vlier-bloemen worden van alle Chirurgyns, in alle refolvente fomentatien en Cataplasmata met groot voordeel gebruykt.

Het sap der vlier-beziën is purgatif. Tot Rob ofte Syroop gemaekt is een goet saponacium sudoriferum non inflammans ende word van Welshius tegens de purper-koors als een specificum aengewesen. (c) Den Sympus ofte Rob sambuci is alhier van foo groot gebruyk, dat men weynige huyfen vind ofte een ider maekt daer jaerelykxsche provisie van, om Catharren ende diergelyke kleyne onpaffelykheden te genefen.

In het jaer 1770, hebben wy alhier gehad eene Epidemie van Synochus putrida of rotte koorsen, ende alhoewel de selve maer speradice (5) graffeerde scheen eenigsints contagieus, want behalven dat er verscheyde menschen in een huys aengedaen wirden, attaqueerde zy de zieke-dienders het meeste.

(5) Hierendaer.

Haere Symptomata (6) waeren zeer swaer, sy delireerde alle (6) Toevallen. Schier den vierden a vyfden dag, waeren alle plus minus convultif, hadden alle eenen feer kleynen ende geconcentreerden pols, de huyd was schrael, dor, en eenigsins brandende, de minste aderlaetinge verswakte den Lyder seer, de tong was mals, maer papagtig, de oogen ingeslagen, ende torvens. Ik hebbe in verscheyde de koorssen notabile remissie sien hebben, selfs met een kleyn sweet; aen ses van dusdanige den Cortex Peruvianus gevende, naer weynige uren, scheen dese siekte alsdan in eenen morbus imflammatorius te veranderen, want de huyd wird brandende, de tong bruyn en hart, het wit der oogen geinflammeert, den pols hart &c. het gene my wel haest van gedagten dede veranderen: ik observeerde ook de selve toevallen, soo dra den afgang traeg was, waerom ik haer alle op 24. uren dry oncen Rob fambuci ende twee a dry Dragma nitrum hebbe laeten gebruyken, ende het lighaem schier hebbe doen inonderen door eene Tyfane met Rob Ribefiorum. Myn gedagt was, door defe savoneuse en acide middelen alles los te maeken, te resisteren aen (65)

aen de putrefactie, ten selven tyde, soo dra het quaed los was, uyt te dryven door den nitrum, ende aen de inflammatie te resisteren, waer mede ik aen alle indicatien voldede, liet hun de voornoemde middelen thien a twelf dagen continueren, hadde dagelykx vyf a ses afgangen (ende soo er meer quaemen supprimeerde de selve eenigsins) ende den twaelf of derthienden dag gong de koors af : fommige waeren foo verfwakt, dat ik hun alfdan den cortex peruvianus niet als febrifugum maer als tonicum hebbe gegeven, ende hebbe met dese methode soo gelukkig geweest, dat ik van vier-en-dertigh, die ik in het geheel gehad hebbe, niet eenen verloren hebbe, daer nogtans van die fiekte vele gestorven zyn.

Ik hebbe ook, ad mentem Tiffotii, eenige doen vomeren, andere, volgens Harchvang, in het begin doen purgeren, maer hebbe niet ondervonden dat sy eerder genesen ofte den tyd van de fiekte gemackelyker gepassert zyn.

In het Economieck gebruyk is het vlier-hout dienstigh voor Drayers, Cammaekers &c. alfoo het het naeste, soo in couleur, als herte, aen het Palmhout koomt.

Die meerdere virtuten van den vlier-boom begeert, consulteert Bolivitzius: Anatomia sambuci.

SCORDIUM,

WATERLOOK.

TEt Scordium word in de Medicynen seer veel gebruykt I voor een Alexipharmacum, (1) Aromaticum, (2) Resolvens, (3) Diaphoreticum, (4) ende Antibelminticum. (5), reuk heeft. hy heeft placts in verscheyde Composita als Theriaca, Mitridatium, pulvis ad vermes, ol. scorpionum, Diascordium ende on- vende. (4) sweetdrytelbaere andere : men gebruykt hem in infusien of Decoction in de huyd-siektens, ende besonderlyk in fomentatien en Cataplasmata resolventia en Antigangrænosa. Vide Kleinknegt, (a) die fegt dat hy de Mollen verjaegt ende dood.

(1) Tegengist. (2) das specery

(3) verterende

(5) Tegen de wormen.

SCROPHULARIA AQUALICA

WATER-SPEEN KRUTD.

Esen plant, geeft een alderspecifiekste remedie tegen het Speen: ik hebbe haer honderde maelen soo uytwendig als inwendig voor-geschreven, soo in uytwendige als inwendige, soo in bloeyende als geinstammeerde Speen tacken, en ik kan getuygen, de felve felden te hebben sien manqueren, felfs al was dese Quaele veroudert: men neemt eenige versche bladeren van desen plant, men infundeert de selve in Olys-olie, ende van dese olie neemt men dagelykx twee a dry lepels, men legt eenige blaederen tegens het lydende deel, maer foo het noodig is injecteert men eenige olie per Anum. Ende dikmaels is den Lyder op twee dagen genesen ofte grootelykx verligt: Men moet letten dat den Lyder openlyvig is, ende de olie door ouderdom niet ransch word.

Marchand zegt, desen plant het correctif van den Senna te zyn: (a) Chomel dat desen plant alle wonden genesen heest, ten tyde van de langdurige belegeringe van la Rochelle.

(a) Hift. de l'Acad. R. des S. 1701. S I N A P I, MOSTAERT

Et Mostaert-zaed is seer stimulerende ende word daer om in slaep-siektens, Lammigheden en floutens seer aengepresen, het zy inwendig ingegeven, of uytwendig geappliceert.

Het word gebruykt als Nies-kruyd om pituiteuse (1) vogten. uvt het hooft te trekken. Met azyn getempert, is het een blyntrekkent middel ende daerom kan het gebruykt worden in alle gevallen, daer de Cantarides (2) versogt, ende uyt vreese van inflammatie, niet derven gelyt worden.

Ik hebbe in de kinder-poxkens onuytdrukkelyke voordeelen van cataplasmata van Mostaert voor de Eruptie, niet op de voeten, maer op de beenen geleyt, gesien (a) ende door een diergelyke cataplasma die van de dood verlost, daer de

(a) Siet articulus Groffularia van dese Memorie.

(1) Slymerag-

(2) Spaensche pliegen

poxkens ingeslaegen waeren: maer men moet in diergelyke gevallen geenen moftaert (want die gemeynelyk met meel opgemaekt is) maer versch mostaert saet nemen.

Ik hebbe ook in borst-siektens alwaer de sputa (3) gesupprimeert waeren, door dusdanige cataplasma de selve dikmaels stuymen. weder doen komen, ende in Asthmate bumido, (4) in Peurip- borsligheyd neumonia, (5) is eene Emulsie van dit saet het grootste hulpmiddel. (b) In Chlorofi, (6) Cachexia, (7) ende verswackinge der maeg is dit facd zeer voordeelig. Het word ook voor een groot antiscorbuticum gehouden. (c)

Sommige willen, dit faed in de Senue-quaelen een alder-efficaeste remedie te zyn: een mynder vrinden heeft my versekert verscheyde Epileptici met dagelykx een once Mostaert-saed te nemen genesen te hebben: maer den Hr. B. van Swieten (tom. 2. pag. 31.) vermaenende dat liet groot gebruyk van dit saed dikmaels doodelyk is, hebbe dit laeste noyt derven tenteren.

- (b) Ridly de Asthmate, Floyer of the Hastme, Huxbam de febribus, Lentileus &c. &c.
- (c) Chomel segt, in de meergemelde belegeringe van la Rochelle, alle de scorbutici door Mostaert genesen te zyn, ende de Staten van Holland gebieden aen het scheeps-volk Mostaert te geven.

SORBUS,

HAVERELSE of SPREEUWEN-BOOM.

Esen Arbust is van geen gebruyk in de Medicynen, alhoewel Doctor Needbam segt, dat men van de vrugten een sap trekt, het gene een zeer groot Hydragogum en antiscorbuticum is. Lidelius getuygt, met het selve de verstopte maend-suyveringen ende het Speen genesen te hebben, ende Carisius maekt van desen boom een Panacée, maer de reden waerom ik hem alhier plaetse, is, dat Harald: Urlander van desen Arbust segt, (a) dat hy op wolle een durabelder, schoonder, en zagter zwart verwt, als alle tot nog toe gebruykte materien, ende also dit 1.2

(3) ofgestopte

(4) vogtige aen

(5) valsche long ontsteking.

(6) bleek koleur (7) bolligbeyd

⁽a) Acta van de Copp. Ac. van Upfal en Stokholm 1753. tom. xv. men vind desen Artikel in den Recueil des Memoires les plus interessants de Chamie comenus dans les alles d'Upsal Paris 2. vol. 1764. alwaer de geheele methode staet hoe den Sorbus moet gebruykt worden ende wat syne besonderste effeden zyn.

(68)

Gewas hier overvloedig groeyt, foude het geen kleyn voordeel voor dese Provintie zyn, den middel aengewesen te hebben, om ons van die vremde productien te konnen passeren.

Den Sorbus word nog gebruykt tot Vysen, Katrollen, ende andere Werktuygen, die tay en hert moeten zyn. Siet du Hamel traité des arbres & arbustes.

VALERIANA MAJOR, GROOTE VALERIANE.

(I) verterend (2) specery agtig (3) waterdry-

(4) krampmid-

(5) stuyp aenborstigheyd.

(6) moederquael (7) droefgeestig-

(8) lossen hoofs

sweer.

En wortel van den grooten Valeriane is een groot resolvens, (1) aromaticum, (2) diureticum (3) ende waerschynlyk het grootste antipasmodicum (4) dat in de Medicynen bekent is, ende word in de Epilepsie, hastmate convulsivo, (5) passione bysterica, (6) hypochondriaca melancholia (7) ende bemicranio (8) met groot voordeel gebruykt.

Fabius Columna fegt, niet alleenelyk verscheyde Epileptici daer mede genesen te hebben, maer selfs van die droeve quaele daer door genesen te zyn. (a) Riverius (b) noemt hem re-

medium divinum antiepilepticum.

Cruger noemt hem een Euporiston contra Epilepsiam (c) ende bewyst het met menigvuldige en merkweerdige exempels. Pitcarneus, (d) Seuchmann, (e) Mead, [f] Burgraf, (g) Bifmark (b) ende ontelbaere andere, getuygen alle het selve.

Ik hebbe vyfmael desen wortel in de Epilepsie gegeven waer van tweemael met goeden uytval, de andere te vergeefs. Ik hebbe ook ondervonden, dat de twee herstelde wormen hadden quyt-geworden, de andere niet. De exempels van Marchant by gebragt, hadden ook alle wormen verloft. (i) de Acten van Breflauw [k] feggen ook alle Epilepsien daer door niet gene-

- (a) Hist. de l'ac. R. des S. 1706.
 - (b) Lib. 1. Cap. 7. & 8.
 - (c) Eph. nat. C. Anni 1. decur. 2. obs. 78.
- (d) Element. med. p. 121.
 - (e) Ephim. N. C. an. 4. Dec. 3.
- (f.) De imper. Sol. & Lun. p. 223.
- (g) De aere aq. & loco Francof. p. 119.
 - (h) Dissert. de Valerian. 1724.
 - (i) Hist. de l'ac. R. des S. 1706.
 - (k) An. 1718. menf. Feb.

(69)

fen te worden, soo dat men misschien soude mogen besluyten, dat desen wortel een specificum is in Epilepsia verminosa, bisterica, bypochondriaca, in Epilepsia a solidorum laxitate orta. Welk gedagt door Scopoli, (1) die eene Epilepsie van dry jaeren, voort-komende van schrik, genesen heest, eenigsins confirmeert.

Tournefort segt, in bastmate convulsivo daer seer dikmaels groote effecten van gesien te hebben. Het selve bevestigen

Harrison ende meer andere.

In stuypen, krampen en *Hemicrania* hebbe ik meer effecten van desen wortel gehad, als van alle andere met specieuse titels voorsien.

Neumann segt, dat hy de Antiepileptique en Antibysterique kragt in desen wortel boven alle andere heest sien uytschynen, (m) ende Lorry segt dat den Valeriana, in Melancholia ende morbo Hypochondriaco ab Attonia, wonderbaere essecten doet.

(1) De Haan rat. med. tom. 2. pag. 52.

(m) Der grundlichen und mit Experimenten erwiesen medicinichen Chymie tom. 2. part. 4.

(n) De melancholia tom. 2.

BESLUYT.

It k hebbe op meest alle plaetsen de dosis der Medicynen achtergelaeten, niet alleenelyk om plaetse te winnen, maer wel besonderlyk op dat geene particuliere daer quaed gebruyk van souden maeken: want de beste remedien in handen van onkundigen, zyn seer dikmaels gevaerlyk, om dat sy qualyk geadministreert worden, ende voor die, de welke de grond-wetten der Medicynen kennen, zal het geen moeyte zyn, de dosis te reguleren.

Ik hebbe ook de *termynen* der Medicynen meest in de latynsche taele gelaeten, op dat ik met dese te vertaelen, my by de Medicyns selfs niet onverstaenbaer soude maeken.

Men soude my ook konnen seggen waerom ik niet handele van den Daucus sativus ende scabiosa, die tegenwoordig soo

groot gerugt beginnen te maeken, den eersten in Cancro, ende den tweeden in de huyd-siektens: de reden is odat ik geene genoegsaeme ondervindinge hebbe, ende de soursen waer uyt ik het getrocken hebbe van geen genoegsaeme authoriteyt zyn, om dit aen de Letter-kundige Maetschappy voor te stellen.

Ik hope dan aen dese wytloopigste dog, voor het Menschdom, voordeeligste Questie voldaen te hebben, met in dese 57 Artikels voorgestelt te hebben,

1.mo De principaelste medicinale ende chyrurgicale kragten,

de welke onse Nederlandsche gewassen besitten.

2.do Het Œconomiek gebruyk, t'welk men niet alleen in dese maer in afgelegene Provintien van de selve maekt.

3.tio Het aenmoedigen van die gewassen te cultiveren, de welke onse Oostenryksche Nederlanden soude konnen tot nut en voordeel dienen.

4.to De kragten ende uytwerksels van sommige van onse Planten wat naerder te ondersoeken, op dat men de uytlandsche, soo veel het mogelyk is, uytsluyte.

EYNDE

MÉMOIRE

SURLA

QUESTION:

Quelles sont les Plantes les plus utiles des Pays-Bas, & quel est leur usage dans la Medecine & dans les Arts?

QUI A REMPORTÉ L'ACCESSIT

D E L A

SOCIETE LITTERAIRE

DE BRUXELLES EN M.D.CC.LXXI.

Par Mr. DU RONDEAU Medecin &c.

Xxefe negligendun

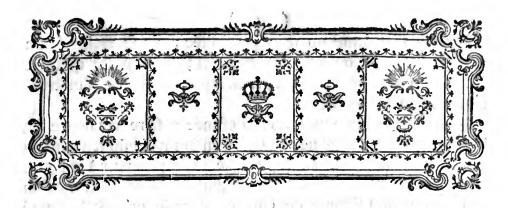
Nil temere Credendum, nihilque negligendum. Hippocrat. Epidem. C.



A BRUXELLES, Chez A. D'ours, Imprimeur près l'Eglise de St. Jean.

M. D. CC. LXXII.

the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of th



MÉMOIRE

Sur la Question proposée par la Société Littéraire de Bruxelles en 1770.

Quelles sont les Plantes les plus utiles des Pays-Bas, & quel est leur usage dans la Medecine & dans les Arts?

Omme je prefere le folide au frivole, & que je n'aspire pas au tître d'Inventeur, je me suis borné a elaguer des routes que d'autres ont commencées à fraiér, persuadé qu'il ni à pas moins de gloire de persectionner que d'inventer. Heureux!

si je puis être de quelque utilité à ma Patrie.

l'ai partagé mon Memoire en trois parties.

Je demontre dans la premiere la possibilité & même la facilité de cultiver la Rhubarbe au Pays-bas. Cette racine m'a parüe d'autant plus digne d'attention que l'usage en est fort étendu & qu'elle occasionne une depence considerable.

Je propose dans la seconde, un moien facile & avantageux, pour Garancer ou teindre en Garance en tout tems & en tout lieu. Ce moien paroit mériter la preserence, parcequ'il met cette précieuse marchandise a l'abri, des inconveniens d'une

A

(4)

dessication trop lente ou trop precipitée; de se moisir & de se gâter en route ou dans les magasins; ensin parce qu'étant reduite en tres petit volume, le transport en sera & plus commode & moins couteux.

Enfin la troisieme partie est destinée a faire connoitre un ingredient propre à Tanner les Cuirs en la moitie du tems qu'on y met ordinairement. La facilité de se le procurer à vil prix jointe à l'avantage du tems qu'on gagne, me sont esperer qu'on le preserra à l'Ecorce de Chêne, dont le prix & la rareté augmentent de jour en jour.

PREMIERE PARTIE

Possibilité de cultiver facilement la Rhubarbe au Pays-Bas, avec autant de succès qu'en Asie.

Our éviter la depence qu'occasionne l'importation des drogues étrangeres, il y a eu, de tout tems, des Medecins qui ont voulu proscrire de l'usage journalier des remedes étrangers, en y substituant des remedes du Païs, P. E. le Rhapontic & l'Aûne noir à la Rhubarbe; mais jusqu'ici personne ne se contente des remedes du Païs, & chacun continue de faire usage de la Rhubarbe, dont la reputation se soutient par une fuite continuelle des fuccès : grace aux foins de nos ancêtres. qui, au lieu de s'amuser a essayer des substitutions, ont pris une route plus courte, en cultivant eux mêmes les vegetaux étrangers qui pouvoient s'accomoder de notre Climat tels que les Pêches, [1] les Abricots, [2] les Prunes de Damas, [3] les Cerifes, [4] les Pommes de terre, [5] le Tabac, [6] & une infinité d'autres productions vegetales aussi utiles qu'agreables. Puisque les vegetaux étrangers se sont naturalisés chez nous. pourquoi desesperer d'y voir reussir la Rhubarbe, dont le climat naturel, & ou cette plante vient sans culture a plus de

⁽¹⁾ Les Pêches viennent originairement de Perse Virg. Georg. 4. (2) Les Abricots d'Armenie, Pline hist. nat. livre 12. (3) De Sirie Lemeri Dict. des Drogues. (4) De Cerasonte dans le Pont Pline hist. nat. livre 15. sect. 30. (5) De l'Amerique Septentrionale. (6) Du Mexique, du Bresil, de l'Île de Tabaco.

(5)

raport avec le nôtre que celui de la Perse, de l'Armenie, de la Natolie, de l'Afrique & de l'Amerique?

Pour soutenir ma proposition il s'agit de démontrer.

Que nous possedons la veritable Rhubarbe de la Chine ou de la Tartarie.

Que cette plante cultivée chez nous donne une racine aussi forte que celle d'Asie, & qu'elle est équivalante en vertus.

Qu'elle peut croitre & fructifier dans ce Pais comme nos plantes usuelles.

Que cette culture demande peu de foins & de depence, & qu'elle en vaut la peine.

" On a envoyé de Moscovie en France, une plante nom-" mée par Mr. de Jussieu, Rhabarbarum folio oblongo, crispo, " undulato, flagellis sparsis. Cette même plante avoit déja été ", envoyée du même Païs en Angleterre pour être la vraie Rhu-", barbe de la Chine, & Mr. Raud la nomme Lapathum bar-", dance solio undulato, glabro. [1]

"La maniere dont cette plante fructifie fait juger que c'est " une veritable espéce de Rhubarbe de la Chine; car non seu-" lement elle a été envoyée pour telle, mais encore les grai-" nes de cette plante, semblables à celle de la vraie Rhubarbe " que Mr. Vandermonde Docteur en Medecine, avoit en-", voyée de la Chine, ne permettent pas d'en douter. Ajou-", tez que la figûre des racines de ces deux plantes, la cou-", leur, l'odeur & le gout, fortissent cette opinion. On a élevé ", la plante dans le Jardin du Roi à Paris, où elle reussit, sleu-", rit & supporte les hivers les plus froids. [2]

Feu Mr. Gaumont Gentilhomme de cette Ville de Bruxelles, grand amateur des Plantes étrangeres, aïant reçu d'un ami residant à la Chine, quelques graines de veritable Rhubarbe, les mit en terre au printems, & quelques jours après il eut le plaisir de les voir lever & prositer à souhait; mais, crainte que ces jeunes plants ne s'accomodassent pas de notre climat, il leur donna les mêmes soins, qu'on donne ordinairement aux plantes étrangeres. Les racines aïent acquises de la sorce, il en

A 2

^(1) Didionnaire Encyclop. tom. 14. fol. 261.

⁽²⁾ Dictionnaire Encyclop. tom. 14 fol. 261.

laissa une exposée en pleine terre aux rigueurs de l'hiver, qui contre son attente, poussa au printems suivant, comme celles qui avoient passé l'hiver dans la serre. Après cet essai il les planta toutes en pleine terre, où les amateurs ont pu les voir, après sa mort, car il y en avoit plus de vingt plants, dont quelqu'uns avoient des racines de deux pieds de longueur, & d'un pied de circonférence.

Un Curieux, aïant fait présent à Mr. Gaumont, d'une plante rare, reçut en échange un plant de cette Rhubarbe, qui depuis, se soutient en pleine terre, comme les plantes les plus communes du Païs, malgré qu'on en ait retranché de tems en tems des racines très-fortes & détaché des rejettons enracinés par les-

quels on a gagné plusieurs jeunes plants.

Cette plante est pareille à celle qu'on voit au Jardin du Roi à Paris. (1)

Sa racine est parsaitement semblable à celle de la Chine ou de la Tartarie; c'est-à-dire, jaune ou un peu brune en dehors, de couleur de saffran en dedans, jaspée comme la noix muscade, un peu sougueuse, d'un gout tirant sur l'acre amer, & un peu astringent; d'une odeur aromatique & foiblement desagréable, ensin si semblable à celle de la Chine, qu'en aïant sait voir & gouter à ceux qui sont Commis pour visiter les Pharmacies, tous generalement, l'ont prise pour veritable Rhubarbe Asiatique: il est vrai qu'on avoit percé les morceaux pour les saire secher & qu'on les avoit rapées & limées asin qu'ils ressemblassent d'avantage à l'étrangere

Cette Rhubarbe du Païs purge comme l'Assatique à dose égale; la teinture qu'on en tire par la methode de Rolsingh, est aussi saturée & aussi efficace que celle qu'on tire de celle de la Chine, enfin les effets sont si semblables qu'il ne reste aucun doute que cette plante ne soit absolument la même que celle de la Chine.

"La meilleure Rhubarbe croit dans cette partie de la Tartarie "Orientale qu'on appelle Mongallie. Païs vaste & desert, qui "separe l'Empire de Russie de celui de la Chine; on a laissé "libre entre les deux Empires une Chaine de Païs d'environ 300

^(1) Distionnaire Encyclop. tom. 14. fol. 262.

" milles de largeur, & d'une longueur immense; ce Pais est , neutre, inhabité & defert : il produit la plus excellente Rhubarbe. L'Auteur du Voiage y alla un soir visiter quelques col-, lines, où il en vit les plus beaux plants; il en cueillit tant , qu'il voulut; & rencontra nombre des Marmottes brunes; , qui établissent les ouvertures de leurs terriers sous les feuil-,, les de cette plante : il croit que la fiente de ces animaux qui remuent & grattent continuellement la terre pour se pratiquer , des nouvelles ouvertures, contribue à faire pousser & mul-, tiplier cette plante si merveilleusement. Les Mongales aiant , cueilli la racine la coupent en pieces pour la faire secher. 50 plus vite, ils percent chaque morceau au milieu, y passent , une corde & les suspendent à l'air; ils les rangent sur les , tentes ou autour des cornes des Moutons, ce qui cause une , perte confiderable, car toute la partie qui touche la corde, , s'altere & devient inutile. (1) Mr. Gmelin affure qu'il s'est informé exactement dans son voiage de Siberie, de tout ce qui concerne la Rhubarbe;

Le Pais qui produit le plus de la Rhubarbe, dit-il, sont les en-, virons des Villes de Doba, de Selin, de Jutkschi & Kant-, fchi, qui confinent au Pais de Tangut; Ce Pais même en , produit aussi bien que toute la contrée voisine du Lac Ko-, chonos, c'est-à-dire dans les Provinces Setschuen, & Schenfi Provinces de la Chine. Les Calmucks de la Bucharie la , font passer en Siberie, en Russie & dans la Chine. (2) Bentinck observe, que la Rhubarbe est fort commune dans , les Païs qui font arrosés par la riviere d'Orchon ou Orkon, 2, & celle de Selinga vers Selinghinskoi: celles que les Russes vendent aux étrangers vient des environs de cette Ville : ;, elle y est en si grande abondance, que les Tresoriers de Si-, berie en vendent à la fois jusqu'à deux cens cinquante quin-; taux. (3)

Mais les choses ont bien changées depuis , car on envoye ,, tous les ans à Kiackta, Ville frontière de la Chine, par ordre , du Collège de Commerce, & de la part de la Chancellerie de , Medecine, un Apoticaire de Petersbourg pour acheter la (2) Differt. inaug. de Rhab. off. Tubin-(I) Voyage de Mr. Bell.

(3) Chine du P. Du Halde. gue 1752.

, Rhubarbe, que les Tartares des environs y apportent; celle , qui est reconnue bonne se transporte à Moscou & à Peters-

, bourg ou on la trie avant de la faire passer chez l'étranger. (1)

Les témoignages reunis de tant des voyageurs prouvent incontestablement, que la Rhubarbe ne croit pas seulement à la Chine, mais qu'elle croit, même sans Culture, dans des Pais beaucoup plus Septentrionaux.

Je crois avoir suffisament prouvé que la veritable Rhubarbe se trouve parmi nous. L'exacte conformité qui se trouve entre les plantes envoyées de Moscovie en France & en Angleterre, & celles qui sont provenues de la graine envoyée de la Chine en France & à Mr. Gaumont, ne permet pas de douter que nous la possedons.

Les racines trouvées dans le Jardin de Mr. Gaumont, celles qu'on a fait voir aux Visiteurs des Pharmacies & qu'ils ont prises pour véritable Rhubarbe Asiatique prouvent évidement, que les racines provenues de ces plants du païs sont exactément semblables à celles que nous recevons de la Chine ou de la Moscovie, car je crois avoir demontré, que la plante qui produit la Rhubarbe de la Chine, est la meme que celle de la Tartarie, que nous nommons Moscovite à cause qu'elle nous est envoyée par les Russiens.

Puisqu'elle purge à dose égale comme l'assatique & qu'à dose égale elle donne une teinture aussi saturée & aussi efficace, on

ne peut lui refuser la vertu équivalante.

Pour prouver que cette plante peut croitre & fructifier parmi nous, je dis qu'elle croit en plein air à Paris au Jardin du Roi. (2) Qu'elle se trouva exposée aux yeux de tous les Curieux à la vente des essets de seu Mr. Gaumont; qu'il y en a encore actuellement quelques plants provenus de ceux de Mr. Gaumont dans le Jardin d'un Amateur de cette Ville; & vraisemblablement dans d'autres Jardins, puisqu'on a remarqué, que plusieurs rejettons en ont été derobés.

(1) Diss. de Rhub. ut sup. la Riviere d'Orkon se jette dans la Selinga vers le 49 degré de lat. sept. Selin, Selinskoi ou Selinghinskoi sur la Selinga vers le 52. degré même lat. appartient aux Russes aussi bien que Kiakta ou se tient l'entrepot de la Rhubarbe celleci est au constuent de la Selinga & de Lorkon vers le 50 degré. Karski ou Kantschi est au 49. Voiez les Cartes geographiq. de Bellin.
(2) Didionnaire Encyclop. 10m. 14. fol. 261.

Pourquoi n'oserions nous pas nous flatter de faire croitte & fructifier la Rhubarbe dans le Païs-Bas, si non sans culture, du moins en la cultivant comme les plantes usuelles ? puisque selon les temoignages de Mrs. Bell, Gmelin, & Bentinck elle croit fans culture sous une satitude pareille a la notre par son positi

Quant à la culture, il fuffit de gratter & remuer la terre autour des racines au Printems; c'est en cette saison qu'on detache les rejettons enracinés pour gagner des plants, on ni fait rien en Eté, sinon au commencement qu'on arrache les mauvaises herbes s'il en sort, autour des racines, on n'arrose même pas crainte que l'eau des arrosemens ne gatat les racines; d'ailleurs comme les feuilles sont fort grandes & étendues sur la terre, elles l'empêchent de se secher. En Automne après la dessication des feuilles, on coupe les racines qu'on suppose être assez grosses, pour être d'usage; en hiver on ni fait rien, on ne couvre même pas.

Quand la racine est assez grosse pour être employée, on la coupe par morceaux de deux pouces d'épaisseur, on les perce. avec une grosse tarrière, on les enfile a une corde pour les faire fecher à l'air & non au feu. Deb au l'air in la sairt

D'abord qu'ils sont assez secs, on emporte avec une lime ou rape l'écorce & tout ce qui est noir ou gâté; & par ce moien, on les rend semblables à la Rhubarbe Asiatique. Trillerus préfere la Rhubarbe en tranches non perforées, parcequ'il y a moins de perte de cette façon, qu'elle se feche mieux & plus promptement. (1) Mais les tranches doivent pour lors être plus minces que lorsqu'on les perfore.

La racine de Rhubarbe groffit davantage & perd moins par la desfication, si elle a occupée un terrain plus sec & sablonneux que lourd, gras & humide.

Les plants doivent être éloignés de deux pieds au moins les uns des autres.

Afin que le terrain foit plus sec on doit l'élever d'un pied au dessus des Chemins.

^(1) Pharmacop, univers. Trilleri tom. 1. fol. 81.

Notez Lorsque je cite quelque mesure que c'est celle de Bruxelles & le poids celui de Pharmacie. The state of the s

(10)

La racine, pour être d'usage, doit avoir entre quatre & trois pouces & demi de diamêtre, & environ deux pieds de longueur, laquelle bien sechée & nettoyée donnera entre deux livres, & une livre & demie de Rhubarbe aussi bonne que l'Assiatique: elle aquiert ce volume en quatre ans si elle est provevenue de rejetton enraciné si non il en faut six ou d'avantage selon qu'elle a plus ou moins prosité.

Ceux qui connoissent le prix de cette drogue avoueront, que nous ne possedons aucun vegetal qui soit d'aussi bon rapport proportionnement au petit espace de terrain qu'il doit occuper & au peu de soins qu'il exige.

SECONDE PARTIE

Projet de Teindre avec l'Extrait de Garance fraîche.

A racine de Garance est assez connue pour l'usage qu'on en fait, pour me dispencer d'entrer dans le détail de ses qualités distinctives; les Botanistes la nomment rubia tinctorum surtiva, pour la distinguer de quelques autres espèces de Garance moins utiles. Elle n'est gueres d'usage en medecine, mais en recompence, elle est très-importante; pour la teinture. On la cultive en Zelande, dans la Châtellenie de Lille, dans les Poldres près d'Anvers & autour de Vilvorde.

Les Teinturiers l'achettent feche & la font reduire en poudre pour en faire usage: pour la fécher on la place sous des hangards ou dans des Etuves; elle diminue de sept huitiemes en la faisant sécher.

- " Mr. Dambournay trouvant des grandes difficultés, a faire " fécher les racines de Garance en automne, hazarda de les
- " employer fraiches, il eut foin de les bien laver, piler & doser
- ,, à proportion de ce qu'elle perd en séchant, c'est-à-dire qu'au
- , lieu d'une livre de poudre de Garance féche, il employa huit , livres de Garance fraîche & teignit à l'ordinaire.
- " L'operation faite, il trouva que le bain étoit encore très char-

⁽¹⁾ Distionnaire Encyclop, tom. 7. fol. 479. Memoires de Mrs. du Hamel. & Hellot.

" chargé, & le coton tellement outré de teinture, qu'il fallut " le debouillir deux fois pour le rendre d'usage. Il continua " son experience en employant six livres de fraîche pour une " de séche, ensuite quatre, & cette derniere proportion lui " donna une couleur pareille à celle qu'on obtient d'une livre " de racine en poudre. (1)

Mais-quoiqu'on ne puisse disconvenir que cette methode est très avantageuse, je lui trouve des désauts que je tacherai de rédresser par le moien d'un Extrait de Garance fraîche, qui reunit tous les avantages de la methode de Mr. Dambournay

sans en avoir les défauts.

Comme on ne cultive pas la Garance partout où on teint, & qu'il est impossible de l'envoyer fort loin fraîche, sans courir le risque de la deterioration, la méthode de Mr. Dambournay ne peut être pratiquée que dans les endroits où on est à même de se procurer des racines fraîches & en automne seulement, puisqu'on ne les tire de terre qu'en cette saison. (2)

Je ne pretens pas disputer la preserence que merite la methode de Mr. Dambournay, lorsqu'elle est praticable, puisqu'on épargne les fraix de l'Extrait; mais comme tout Teinturier n'est pas à portée des racines fraîches & que la saison en est fort courte je crois que l'Extrait sera preserable pour le plus grand nombre.

PREMIERE EXPERIENCE

J'ai fait digérer sur des cendres chaudes, pendant quatre jours, une livre de Garance fraîche bien lavée, pilée dans un mortier de marbre & delayée dans une quantité suffisante d'Eau de pluie, j'ai ensuite fait siltrer la liqueur au travers d'un papier gris : j'ai repeté la même operation jusqu'à épuisement des parties extractives & colorantes, & de toutes ces liqueurs j'ai obtenu par évaporation au bain marie dix dragmes six grains d'Extrait de consistance de suc de reglisse ordinaire & d'un rouge rembruni.

В

(2) Mr. Lemeri, dans son dictionnaire des drogues simples, dit en Mai & Juin mais il est dans l'erreur.

^(1) Gazette salutaire novembre 1761.

Mr. Dambournay cultive quatre especes de Garance savoir la notre. La 2 me originaire du Poitou. La 3 me des rochers d'Oissel & la 4 me de Smirne. Nous n'avons que la 1 re & quelques sauvages.

SECONDE EXPERIENCE

La premiere operation ayant été faite par digestion j'ai fait la feconde par decoction pour voir s'il ni auroit pas quelque difference dans le produit, mais celleci m'a donné, comme la premiere, dix dragmes six grains d'Extrait de même consistance & de même couleur que la precedente.

TROISIEME EXPERIENCE

Une livre de Garance fraîche, après avoir été féchée à l'air ensuite concassée, s'est trouvée reduite à deux onces douze grains.

Cette poudre digerée & évaporée au bain marie, comme la premiere Experience, n'a produit que cinq dragmes cinq grains d'Extrait, de même couleur & de même confiftance que les refultats des operations precedentes.

QUATRIEME EXPERIENCE

Deux onces douze grains de poudre de Garance, bouillie & évaporée, comme la feconde Experience, a fourni, comme l'operation precedente, cinq dragmes cinq grains d'Extrait pareil aux autres.

Notez que j'ai obtenu exactement la même quantité d'Extrait par digestion que par decoction, tant par la premiere & seconde, que par la troisieme & quatrieme Experience.

Puisque selon le celebre Boerhaave, la terre est indissoluble, (1) il ni a conséquement que les parties extractives & dissolubles qui soient colorantes & utiles, (2) & comme la dessication, soit par l'air ou par le seu artificiel, a chassé, avec l'Eau qui étoit contenuë dans une livre de Garance, cinq dragmes un grain des parties colorantes qu'elle contenoit avant la dessication, il me semble que cette perte est assez importante, pour mériter l'attention du Teinturier éclairé & pour accorder la preserence à la méthode que je propose.

Il feroit inutile de m'objecter, que l'action du feu altére les principes colorants & extractifs, puisque je me suis assuré du contraire par l'Experience.

J'aurois pû, à l'imitation de ceux qui font l'Inde ou l'Indi-

⁽¹⁾ Elemens de Chymie fol. 647. (2) Gazette Salutaire Novemb. 1761. (3) Elemens de Chymie fol. 589.

(13)

go, simplement exprimer & évaporer le jus sans coction ou digestion; mais comme je suis autorisé à croire, que l'Eau chaude dissout davantage & retient une plus grande quantité de sel sondu, que l'Eau froide, (3) & qu'une infinité des principes dissolubles & colorants resteroient, de cette façon, attachés aux parties terrestres, je presere la coction comme la plus expeditive & la plus favorable, persuadé d'ailleurs, par l'Experience, que l'action du seu n'altére aucunement la couleur.

Reste à prouver que les fraix de l'Extrait sont inferieurs a la perte que la Garance sait par la dessication.

Extrait provenant de cent livres de Garance fraîche- fechée reduite à douzeliv. & dem. 3-15-4-20 pofons 4 liv.

Cet Extrait peut aisement se faire en trois jours un ouvrier à 14. sols par jour suffit pour veiller & diriger l'operation. Cy pour l'Ouvrier - - 2-2 Pour 300. livres de houille à cent livres par jour 2-2 Pour le vase & la vessie pour le couvrir.

total des fraix de l'Extrait. - - 4-10

Somme totale de cent livres de Garance fraî-

boni (1-)10

Or n'ayant dépencé, que huit florins dix fols, tant pour l'achat de Cent livres de Garance fraîche, que pour les fraix de huit livres d'Extrait, tandis que pour en extraire la même quantité de la Garance féche, il en coute dix florins, sans y comprendre les fraix de l'Extrait, c'est-a-dire que vingt-cinq livres de Garance séche à huit sols la livre ne contiennent pas plus des principes Colorants que Cent livres de Garance fraîche qui ne revient qu'à quatre florins par cent, il est évident qu'en tirant B 2 l'Extrait de la fraîche, je profite un florin dix sols par huit livres d'Extrait y compris tous les fraix.

Donc für Cent livres d'Extrait, dix-huit florins quinze fols de profit in the contagne of (1) and the little of the contagned of (1) and the contagned of the c

Indépendement de ce Benefice, l'Extrait jouit encore de plusieurs autres avantages, qui ne sont pas moins essentiels.

La racine féche fait un volume considérable, l'Extrait au contrait au contraire un très petit ce qui doit diminuer les fraix du transport.

L'Extrait ne pese que le tiers de l'Equivalant en racine séche, d'ailleurs, ensermé, dans des vases du fayance, de verre ou de Grez, il y est à l'abri de tout danger.

La racine féche peut être alterée par la pluie, par l'Eau de Mer, par l'humidité des Magazins, & enfin par l'âge (1) tandis que l'Extrait peut être conservé parsait tant qu'on aura soin de le garantir de l'humidité; mais au reste l'âge ne peut y occasionner aucune, deterioration.

" De plus on est dispencé d'établir des hangards & des étu-, ves , pour faire sécher lorsque le tems est variable.

" On est à l'abri des inconveniens d'une dessication trop " précipitée ou trop ralentie « lesquels entrainent également " la deterioration. (2)

" On évite le déchet du robuge & grabelage, dans lef-" quels toutes les racines de la groffeur d'un fer de lacet tom-" bent en billon.

" On y épargne les fraix du moulin, le déchet ou la " fraude qui peuvent en resulter. [3]

(1) Dictionnaire Encyclop. tom. 7. f. 479. (2) Gazette salutaire Novemb. 1761.

TROISIEME PARTIE

Moien de Tanner ou preparer les Cuirs en la moitié du tems qu'on y met ordinairement.

E grand nombre des Bois taillis qu'on convertit en terre labourable en Angleterre faisant craindre, que l'Ecorce de Chêne ne devienne si rare dans la suite, qu'il faille en faire

venir de l'étranger pour en fournir les Tanneries de ces Iles, , La Société pour l'encouragement des Arts à Londres vou-;; lant prevenir le mal en s'assumnt d'un remede, promit en , 1764 de recompenser celui qui decouvriroit ou indiqueroit ;; un ingredient pour la Tannerie des Cuirs moins dispendieux , que le tan connu & employé jusqu'alors & au moins égal ;; en vertus. [1]

"L'espoir de cette recompence engagea un Compagnon "Taineur Français établi à Londres à communiquer à la So-"ciété, que la sciure de Chêne vaut infiniment mieux que "l'Ecorce pour la preparation des Cuirs.

" Cet Ouvrier a été entretenu plusieurs mois par la Société, " pour faire ses Essais sous les yeux de plus habiles Tanneurs " & Corroyeurs de Londres, qui ont declaré, que les Cuirs " qu'il avoit preparés avec la seiure valoient infiniment mieux, " que ceux que l'on vend au marché de la Halle aux Cuirs, " quoiqu'ils n'eussent resté dans la fosse que les deux tiers " du tems qu'on a coutume de les y laisser lorsqu'on em-

, Pour recompence d'un fecret si important la Société a fait , donner à l'inventeur une gratification de cent livres sterling. , Cette decouverte a engagé les Tanneurs à inventer une , machine pour pulvériser les rebuts des chantiers, ce qui di-

Tanner les Cuirs, c'est les laisser pendant un tems limité dans des fosses; ,, on les range dans ces sosses les uns sur les , autres après les avoir bien imbibés d'eau & saupoudrés d'E-, corce de Chêne reduite en poudre, & les Cuirs deviennent , plus ou moins sorts à proportion qu'on reitére cette opera-, tion (3) qui non obstant, ne peut se renouveller que de ,, loin en loin pour laisser aux parties extractives le tems de se , dissoudre & de s'introduire dans les pores du Cuir.

"L'effet du tan ou de tout autre Equivalant, sur le Cuir est "d'en resserrer les pores par sa qualité astringente : & la "bonté du Cuir depend du plus ou moins de densité ou re-"serrement des pores.

(1) Journal Economiq. Feorier 1765. fol. 96. (2) Id. Avril 1765. fol. 185. (3) Dictionnaire Encyclop. tom. 15. fol. 890.

Cette densité augmente à proportion qu'on les tanne souvent (1) c'est-à-dire qu'on les remet & laisse plus longtems dans le sosse, après avoir renouvellé l'Ecorce en poudre de tems en tems.

Or puisque la force du Cuir augmente, à proportion qu'on renouvelle le tan ou Ecorce & qu'on laisse le tems aux parties extractives de se dissoudre & de penetrer dans les pores du Cuir, il est incontestable que la bonté de la préparation depend absolument de l'abondance des parties dissolubles, car j'ai demontré ci-dessus que les parties terrestres ne se dissoudent pas.

On est obligé de renouveller souvent l'Ecorce en poudre, parce que vraisemblablement elle ne contient pas suffisament des parties extractives, pour qu'une seule opération rende la préparation parsaite, car si on possedoit un ingrédient dont une livre contiendroit autant de principes extractifs que quatre livres de tan, je ne doute pas qu'on ne sit autant avec une livre de cet ingredient qu'avec quatre de tan.

On est obligé de laisser le Cuir longtems dans la fosse, & de renouveller plusieurs fois l'Ecorce en poudre, à proportion de la force qu'on veut lui donner, premierement parcequ'il faut donner aux parties extractives le tems de se dissoudre & de penétrer dans les pores, secondement parcequ'une seule dose n'en contient pas une quantité suffisante pour la preparation qu'on veut lui donner.

Si l'ingrédient qu'on employe est plus chargé des parties disfolubles & extractifs que l'Ecorce de Chêne, ou il faudroit le (cuir) laisser moins sejourner dans la fosse, si on employe cet ingrédient à la dose de l'Ecorce, ou il faudra une moindre dose si on veut y mettre le tems ordinaire; ce qui est également avantageux.

C'est donc la quantité des parties extractives qui decide du tems de la preparation du Cuir; & puisque la sciure a été declarée superieure à l'Ecorce par les Commissaires Anglois, il est apparent que cette superiorité depend uniquement de ce

⁽¹⁾ Dictionnaire Encyclop. 10m. 15. fol. 890. (2) Boerb. elemens de Chymie fol. 647.

que la sciure de Chêne contient plus des parties extractives que l'Ecorce. Quoique ce raisonnement paroisse très plausible j'ai voulu qu'il soit soutenu par des Experiences qui ont parfaitement repondües à mon attente.

J'ai taché de rendre mes Experiences, autant qu'il est possible, analogues aux alterations qui arrivent au tan dans la sosse du Tanneur, en le decomposant de la même façon qu'il s'y decompose.

La decomposition du tan dans la fosse est une dissolution des parties extractives occasionnée par l'Eau, dont le Cuir est imbibé, & par l'humidité de la fosse : comme elle s'y fait à froid & à l'Eau, j'ai preferé la methode la plus analogue, qui est celle qu'employoit Mr. Le Comte de Garaje pour faire ses Extraits secs. (1)

J'ai fait infuser dans une cruche de grez une demie livre de poudre d'Ecorce de Chêne nouvelle, dans quatre pots d'Eau de pluie froide, pendant quinze jours; ayant soin d'agiter la cruche plusieurs sois par jour, j'ai ensuite fait siltrer la teinture au travers d'un papier gris & évaporer jusqu'à adhérence aux assiettes de fayance. Cette Experience m'a produit deux dragmes six grains d'Extrait sec, fort noir, amer & salé.

Pareille operation faite avec une demie livre de sciure de Chêne m'a sourni trois dragmes dix grains d'Extrait sec pareil au precedent.

Par consequent une dragme quatre grains de plus que l'Ecorce.

Puisque selon le raport des Commissaires Anglois, les Cuirs preparés avec la sciure ont été declarés meilleurs, que ceux qu'on prepare avec l'Ecorce, quoiqu'ils n'eussent restés dans la fosse que deux tiers du tems qu'on employe lorsqu'on se sert du tan & que selon les resultats des Experiences saites sur l'Ecorce & sur la sciure il se trouve que la sciure a donné un tiers de plus que l'Ecorce des parties extractives, je crois pouvoir prononcer que la sciure est superieure d'un tiers au tan ou Ecorce, puisqu'elle contient un tiers d'Extrait de plus.

Non content d'avoir decouvert la cause de cette superiorité, j'ai voulu voir si les jeunes branches de Chêne ne contiendroient

^{. (1)} Pharm. de Baume fol. 337.

pas une plus grande quantité des parties extractives que la sciure; le vernis gommeux dont ces branches se couvrent lorsqu'on les expose au Soleil après les avoir ceuillies, m'en sit naitre le soupçon, & l'Experience a fait voir que ma conjecture étoit bien sondée.

Car ayant foumi à la même operation que cy-dessus une demie livre de jeunes branches de Chêne séchées & concassées j'ai recueilli quatre dragmes dix grains d'Extrait sec comme les precedens.

D'où j'infére que, si les Cuirs preparés avec la sciure ne sont restés dans la sosse que les deux tiers du tems, qu'on les y laisse quand on employe l'Ecorce, il ne saudra consequement les y laisser que la moitié si on employe la poudre des branches, puisque les branches sournissent le double d'Extrait que l'Ecorce.

Notez que les branches de Chêne, pour être efficaces, doivent être coupées en automne après la dessication des seuilles, qu'elles doivent être de la même année, séchées à l'air & non au seu.

Il est indisserent de les prendre sur les taillis, ou sur des arbres vieux ou jeunes: je crois, que l'avantage qu'il y a de se procurer des branches de Chêne à meilleur compte que l'Ecorce qui devient plus rare & plus chere de jour en jour à cause que depuis quelques années on a converti dans les environs de cette Ville un grand nombre des Bois taillis en terre labourable, joint à celui de faire autant avec une livre de poudre des branches qu'avec deux d'Ecorce, ou de preparer le Cuir aussi complettement en la moitié du tems qu'il faut ordinairement pour le preparer avec l'Ecorce, seront des motifs suffisants, pour engager les Artistes non prévenus a accorder la preserence à la poudre des branches de Chêne.

A - 1 03 12 (T) 1) (B) 1 + 2 1/1k

ANTWOORD VRAEGE

Welk is de beste ende onkostbaerste maniere van Vlasse Gaeren ende andere vegitabile Stoffen swert te verwen, soo dat de Verw de Stoffe doordringt, ende dat sy resisteert aen den sleet, sonder nogtans grootelykx de qualityt te verminderen, gelyk dit seer wel op de animale Stoffen geschiet.

DIE DEN PRYS BEHAELT HEEFT

LETTER-KUNDIGE MAETSCHAPPY VAN BRUSSEL A.º M.D.CC.LXXI.

Door d'H. JOANNES BAPTISTA DE BEUNIE

Licentiaet in de Medicynen.

Patriæ prodesse optima Virtus.



TOT BRUSSEL,
By Antonius D'ours, Boekdrukker by Sint. Jans.

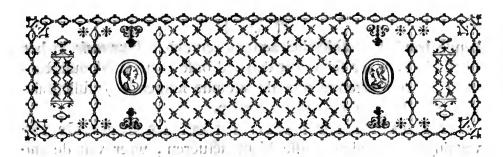
M. D. CC. LXXII.

in the first of the last of the property of the second of

DOM REEL PART & BESTON DOM TO STATE OF THE S

Called Jointy Grant See to

Training Tom



NOORD OP DE VRAEGE

Welk is de beste ende onkostbaerste maniere van Vlasse Gaeren ende andere vegitabile Stoffen swert te verwen, soo dat de Verw de Stoffe doordringt, ende dat sy resisteert aen den sleet, Jonder nogtans grootelykx de qualityt te verminderen, gelyk dit seer wel op de animale Stoffen geschiet.

INLEYDINGE.

E gelegentheyd van onse Oostenryksche Nederanden is foodaenig gestelt, dat meest alle Coopwaeren, van den Vremden ons toegebragt, niet konnen dienen tot Exportatie ofte Verkoopinge aen den Vremden, maer alleenelyk tot eygen

fleet ofte Consumptie, dien volgens hoe meerder men van die Coopwaeren ontfangt, hoe schaerser het Numerair wort.

Het Gouvernement, de hooge nootsaekelykheyd siende van deesen sleethandel te beteugelen, heeft daer om t'sedert cenige jaeren de loffelyke resolutie genoomen, van de Manufactueren van dese Provintien, soo veel het mogelyk is, te savoriferen, waer door niet alleen onnoemelyk veel menschen het brood winnen, de Populatie confiderabel vermeerdert, de werkende handen considerabel aengroeyen, het *Numerair* in het Land blyft, maer selfs met den tyd onse nieuwe Manusactueren (in concurrentie met de vremde komende) sullen alsdan naer buyten gesonden worden.

Dit grypt besonderlyk plaets, en kan met de grootste verwagtinge geschieden in die Manusactueren, waer van de matiere premiere van ons eygen gewas is, als Vlas, Kemp, &c. ende ook van die, daer de matiere premiere aen alle Europiaensche plaetsen egael is als Cattoen.

Het fyn ook dese materien waer van in dese Memorie moet gehandelt worden, ende noyt is er voordeeliger vraegstuk voor dit Land gedaen als dit, het welk door de Letter-kundige Maet-

schappy wort voorgestelt.

Dat het schoon ende folid verwen seer essentieel aen de Manusacturen is, is ontwysselbaer: wat doet de swerte syde stoffen van Antwerpen door geheel Europa overvloedig versenden, als het schoon ende folid swert? wat doet naer die Stad soo menigvuldige wolle stoffen, om alleen geverst te worden, van het Land van Luyk senden, als het goed swert? wat doet het Brugs blauw voor andere stellen als het schoon couleur?

Soo siet men de Manchester swerte Cattoen stoffen ende sluweelen, het Gobelins rood &c. boven alle andere den voorkeus hebben: het is dan het couleur, het gene de voornoemde Manufacturen florissant maekt, het is ook het goed swert op vegitabile stofsen dat ons ontbrekt, om de Manchester Cattoene stofsen ende sluweelen soo goed en goeden coop te maeken als in Engeland.

Het sal dan aen een Land, daer het weven van alle soorten van stossen soo overvloedig geplogen wort, geen kleyn voordeel syn, is dat men aen syne Land-genooten mededeylt eene swerte verw op vegitabile stossen overtressende alles, dat ons van den vremden toegesonden wort, het gene wy in het gevolgh sullen traghten te bewysen.

De verf-konst is geheel gefundert op de Chymie: eene stoffe te verwen, is de selve vereenigen met eene ofte meerdere stoffen verschillende in natuer: de opératien waer door men dese verceninge maekt syn alle Chymicale Processen, alle even amufant voor een Chymicus, verbaesende voor een Physicus, ende dikmaels feer utiel voor het gemeyn.

Dat dese konste geenen meerderen voortgang genomen heeft, is, dat foo weynige Chymici daer fig in geoeffent hebben, ende dat den nomber der Chymici soo kleyn is: want niet tegenstaende dat den geleerden F. Hoffmann segt : (a) de studie der Chymie is soo universeel en avonderbaer, dat desselfs gebruyk sig tot het volmaeken van alle konsten en wetenschappen uytstryckt: maer besonder die, de welke in de Medecynen eenigen voortgang willen doen, konnen sonder dese konst niet goets uytwerken.

Den onsterffelyken Boerhauve segt : wat is het te beclaegen, dat soo veele Medecyns de Chymie soo voorby loopen ende selfs bacre instrumenten niet kennen, wat schade doct dit aen bunne konste niet (b) ende op de selve maniere spreken alle geleerde Schryvers; nogtans vint men menigvuldige Medecyns, de welke dese konst (den Basis ende fundament van hunne 'konste') veragten, ende seggen onnoodig te hebben: dog dit geschiet alleen om hunne onweetendheyd te decken. Siet Boerhaave method. difc. Art. Med.

Over de verf-konst wete geene Schryvers die daer eenigsints fundamenteel over gehandelt hebben, als de twee vermaerde Chymici ende Litmaeten der Coninglyke Academie van Parys, Hellot (c) ende Macquer: (d) de overige syn slegte boexkens die geene lecture waerdig fyn.

De voornoemde Schryvers hebben ook niet als van verwen op animale stoffen geschreven. Ende niemand heeft tot nu toe over het verwen op vegitabile stoffen derven schryven (e) om de groote moeyelykheyd (f) ende alfoo noyt Chymicus eenige wetten ofte grond-regels van dese konste heeft derven geven, foo moet men al tastende menigvuldige proeven naer het voorbeld van den geleer-

- (a) Observat. physic. Chym. ende Voorreede.
- (b) Elementa Chym. fol. 88.
- (c) L'Art de la Teinture sur Laine.
- (d) L'Art de la Teinture en Soye.
 - (e) Lewis, in syne experiences physiques & chymiques, segt iets, tog ter
- (f) Beaume, manuel de chymie, segt fol. 452. les matieres vegetales sont les plus difficiles à teindre.

den B. Boyle tot het oogwit sien te geraeken, ende het eene soekende vint men dikwils by geval het andere. (g)

Eer men overgaet tot de oplossinge van de voorgestelde questie, moet men eerst ondersoeken, wat de reden is, dat men soo gemackelyk de *solide* couleuren op *animale* materien als wol, hair, syde &c. ende niet, ofte seer moeyelyk, op vegitabile stoffen als Cattoen, Vlas, Kemp &c. konnen geverst worden.

(g) Het Schaerlaeken rood is door d'Hr. Duribel gevallyk gevonden door een flesken van Dissolutie van Tin in Conings-water, dat gevallen was op een Kleet met Cochenille bruyn rood geverst.

Eene dissolutie van Auripigment in Olie van Vitriol op Indigo acci-

denteel gegoten maekte het Saxons blauw.

Eene philogistique alcaline Tinctuer op eene plaets gegoten, daer voortyds coperrood gegoten was, gaf de beginsels tot het Berlings blauw.

§. I.

Reden waerom vegitabile Stoffen anders ende moeyelyker als animale geverft worden.

DE principia constitutiva ofte grond-beginsels van animale deelen syn Phlegma, (1) alcali volat. (2) olie met nog veel alcali volatile deelen ende een Caput mortuum, (3) het welk door uytlooginge geen alcali sixum (4) geest.

De vegitabile deelen hebben voor Principia constitutiva Phlegma Acidum (5) olie met veele acide deelen vermengt, een Caput mortuum, het welk door uytlooginge alcali sixum

voorts brengt.

Uyt het aengehaelde fiet men klaerlyk, dat de animale ende vegitabile Stoffen niet alleenelyk confiderabel in hunne grondbeginfels verschillen, maer selfs tegenstrydige principia besitten.

Wilt men nog klaerder over het verschil van dese stoffen versekert syn, t'gene voor onkundige eene klaere en evidente preuve is, om te weten of eene onbekende stoffe van animale ofte vegitabile materie gemaekt is, neemt slegs eene scherpe looge uyt Calk en Potas gemaekt, legt de onbekende stoffe daer in,

⁽¹⁾ Water (2) Vlug-loog Sout (3) Doodencop (4) Vast-loog sout (5) Suer.

ende soo het een animael deel is, soo is het in korten tyd verteert, ofte gedissolveert, maer is het een vegitabel deel, soo koomt de stoffe daer ongeschonden uyt.

De animale deelen groeyen aen de wortels, de vegitabile aen de toppen. De animale deelen, door het Microscoop van Kusse gesien, syn gewerrelt, de vegitabile syn essen ende glad. Gevolglyk moeten de pori in het eene anders als in het ander gestelt syn. Zoo dan uyt het aengehaelde sal men niet verwondert syn, het gene men daegelykx siet, dat soo wanneer men een animale en vegitabile materie saemen verwen wilt, men het eene wel geverst, ende het ander ongecouleurt daer uyt trekt; nogte het en is geen wonder, dat een en het selve couleur behoorlyk op dese verscheyde Stossen geleyt, het animael deel altyd solider geverst is, het gene wy in het vervolg klaerlyk sullen betoonen.

1.mo Onder alle de vaste couleuren op Cattoen is het Turkx ofte Andrinopels Rood het vaste bekent, eene dito streen benevens eene streen op wol rood geverst, soo met Meecrap, Coehenille, als grana kermes, saemen met seep gewassen, in de brandende sonne geleyt ende gestaedig bevogtigt, is het Turkx rood op 21 dagen veel meerder als alle de andere op wolle afgegaen. (a)

- 2. Naer het Rood volgt het Blauw als het *folidste* in Cattoen: een stael Cattoen blauw geverst op de warme cuype, een dito op de koude, een ander door Schilderblauw benevens een stael op wolle saemen behandelt als boven, is het Blauw op Cattoen op een-en-twintig daegen schier wit geweest, daer het wolle stael nog onverandert was.
- 3. In het Geel heeft men tot nog toe geen folid couleur op Cattoen, als dat uyt eyfer gemaekt, maer is foo vitieus dat het met den tyd de stoffe doorbeyt, daer men nogtans op wolle verscheyde folide Geele couleuren maekt.
- (a) Het rood van de Europiaensche Cattoen Drukkers is veel min solid als het Turkx, ende het couleur heest'er veele bedrogen, want schoon rood op Cattoen konnende verwen, meynden sy het Turkx rood te hebben: in desen misslag syn gevallen den Abbb Mazcas. Recueil des memoires étrangers.

Hellot dans un memoire communiqué aux Etats de Bretagne, Darnetal, den Auteur van bet Hamburger Magasin. &c. &c.

Want ik hebbe alle dese gewaende pretieuse Turkx roode couleuren met het aenraeken van eene tincture alle hun couleur doen verliesen daer het Turkx rood de selve volkomen wederstaet.

4. De Vaele couleuren op Cattoen fyn ook niet volkomen folid, in wolle nogtans fyn fy foo folid als andere, ende alle de gemengelde couleuren fyn nog loffer als de primitive.

De Engelsche Maetschappy tot verbeteringe van Konsten en Manufactueren heeft verscheyde ende considerabele Premien op compleet rood en swert op Cattoen gestelt, maer tot nog toe is de Premie niet ten vollen getrocken, soo dat ik oordeele genoegsaem aen de Vraege voldaen te hebben, is het saeken dat ik den grond ende het sundament waer op het swert verwen op vegitabile stoffen ende dessels foliditeyt steunt met menigvuldige exempelen sal bewesen, ende een swert sal geleert hebben, het gene solider is, als alle het gene men tot nog toe gesien heeft.

Het beste ende solidste swert op vegitabile stoffen, het welk ik gevonden hebbe, is het Manchester swert, daer naest dat van Rouanen, ende dan dat van Antwerpen: die ik van andere plaetsen ondersogt hebbe, vinde de selve slegter als de voorgaende: het sullen dan dese dry syn, die my altyd als voorstaelen ofte equiparante modellen sullen dienen om de schoonheyd ende soliditeyt te bepaelen.

S. 2. Ondersoek over het Swert.

Eneralyk alle *primitive* couleuren worden door een verfftof alleen geverft, uytgefondert het fwert (a) foo verft
men rood met *Cochenille*, Meecrap, *Grana kermes*, *Fernabuc*&c. alleen.

Blauw met Indigo, Ifatis ofte Pastel.

Geel

(a) Kempher amænitat. exotic. fegt: het sap alleen uyt den Japanschen anacardium het Lynwaet ende Cattoen solid swert te verwen.

Den Abbé Mazcas fegt het sap uyt den Toxicodendrum alleen de vegitabile soo solid swert te verwen, dat het aen den askook van seep en alle Loogsouten resisteert. Phil. transact. tom. 49.

Doctor Walson segt den Toxicodendrum in Engeland in de open logt te konnen groeyen, de hertste winters te konnen uytstaen, ende het volle essect van swert verwen soo wel te doen, als den Americaenschen Toxicodendrum Phil. transast. tom. 47.

Ik hebbe ook, by gebrek van Toxicodendrum, veele van onse melk-gevende planten als Tytimalus, fecus, Cataputia, Dens Leonis ende meer andere geprobeert maer hebbe geen swert bekomen.

Geel, met Curcuma, Geel-hout, Wouw, Roucon, Ramnus beziën, Fenugrik &c., alleen.

Vael, met wortels, Schorsen, Noten-Sloesters &c., alleen.

Maer tot het fwert heeft men twee stoffen noodig, die ieder alleen weynig of geen couleur geven, dog by malkanderen gemengt schoon swert voortsbrengen, te weten het Eyser ende eene adstringente vegitabile materie, ende geloove in geheel Europa geen swert, nog op animale nog op vegitabile deelen, geverst te worden, sonder beyde dese stoffen.

De Seyde-Verwers hebben voor basis, Coperrood, Galnooten, ende mengen daer nog vyf-en-twintig a dertig andere drogeryen by, maer meest alle onnoodig. (b)

De Wolle-Verwers, Galnooten, Coperrood, Smack, Pro-

vinti-hout en sommige Mul. (c)

De Cattoen en Garen Verwers, Eysernat, (d) Galnooten, Granaet schellen, schors van Eyken of Else Tacken, sagemeel van Eyken-hout, oud Eyfer, afflypfel van flypfteenen, fuer bier, azyn &c. ende soo heeft ideren Verwer van dese materien eene besondere compositie, den eenen maer een, den anderen meer adstringentia samen mengende, den eenen in asyn of suer bier, den anderen in Vitriol suer het Eyser oplossende; dog komt alle op Eyser ende eene adstringente materie uyt.

Een ider referveert syne compositie als eene geheymste saeke, ende volgt soo blindelings de Voetstappen van syne Meesters, sonder oyt te denken waer in de wesentlykheyd van de faeke bestaet, ofte te ondersoeken of syn gewaend geheym

niet foude konnen verbetert worden.

Ik fal dan het onderfoek van defe twee fwert verwende ftoffen, te weten het Eyser ende het adstringens (e) chymice

(b) Macquer sur la Teinture en Soye.

. (c) Hellot traité de teindre sur Laine. (d) Dit word gemaekt van quaed Eyser en asyn of suer Bier.

⁽ e) Het meeste adstringens dat daer toe gebruykt word, syn de Galnooten : dese syn een uytwassinge in form van Krieken aen de jonge taxkens van een foort van eyke boomen, voortsgebragt door een Insect, het welk men nog in de Noot vind, soo men in de selve geen gaetien vind waer langs fy uytgecropen is. Redi, generat. des Insectes, Reaumur &c. De blauwe gepinde Galnooten syn ook wyt de beste, en doen ontrent eens soo veel uytwerksel als de effene. Lewis, experiences chymiques. Onse Cray-appeltiens, die

ende physice voorstellen, ende een gedeelte van myne genomen preuven, dog in het cort, daer by voegen.

voortskomt.

- 2.do Om de wonderbaere verscheynsels van de Konste ende natuer te doen sien ende verwonderen.
- 3. Om een model te geven aen alle, die fig met nieuwe Couleuren te foeken foude willen oeffenen.

Verhandelinge over het Eyser.

II Et Eyser is onder alle de metaelen het onkostbaerste nogtans het nootsaekelykste, ende van een ider soo wel bekent, dat ik de minste beschryvinge daer van onnoodig agte.

Het Eyser kan in alle sueren gedissolveert ofte ontbonden worden, soo lang het in statu suo phlogistico ofte metalliquen staet is, ergo in soo veele verscheyde sueren als het ontbonden is, op soo veele disserente manieren kan het tot het swert verwen gebruykt worden, ende soo veele verscheyde soorten van swert sal het uytleveren. Wy sullen die alle met malkanderen vergelyken, ende het beste daer uyt nemen om onse voordere preuven daer mede te doen.

Met de Galnooten (voor het beste adstringens gehouden wordende) sullen wy de preuven van de eerste classe doen, ende daer naer die vergelyken met de andere adstringentia of toetreckende materien.

Het Eyser, opgelost in Vitriol suer, maekt het Coperrood, soo haest het gecrystalliseert is.

Het Coperrood in water gesinolten, met het afkooksel ofte aftreksel van Galnooten vermengt, geeft soo wonderbaere verschynsels, dat het de Geesten der tresselykste schryvers heeft besig gehouden [a] ende hebbe daerom geraedsaem gevon-

men aen onse eyke bladeren siet, syn ook een soort van Galnoten, komen ook van een insect voorts, hebben de selve siguere, syn ook adstringent, ende verwen ook een taemelyk swert.

(a) Lemeri geest hier van een voorbelt in de Histoire de l'Ac. Roy. des Scienc. waer hy breet-roerig tragt aen te wysen de redens waerom dese wonderbaere verschynsels sig vertoonen. Men kan ook naersien Caneparius de atramentis, als ook verscheyde andere in de Philos. transast. van Londen.

den daer van een staeltien te geven, also het het sundament is, waer op het swert verwen gebouwt is.

Een pond coperrood gesinolten, in twee Potten water eenigen tyd gestaen hebbende, præcipiteert er (1) een deel geel poeder: (b) het klaer afgegoten ende door cladpapier gesiltreert, is dan een liqueur ontrent soo klaer en transparant als Regenwater selfs.

Een pond blauwe Galnooten grof gestooten, met twee potten Regenwater eenige ueren lauw getroeken hebbende, ook door cladpapier gesiltreert, geest ook eene tincture die weynig gecoloreert is: soo men nu beyde dese tincturen by malkanderen giet, wort alles swert ende schynd soo danig met malkanderen verbonden te syn, dat dese tincture swert door het Cladpapier loopt: maer naer eenigen tyd præcipiteert daer ontrent ses oncen peck-swert poeder naer den grond, ende het boven dryvende water is schier Claer, ende dat swert poeder is het alleen, dat de stosse swert verst, ook hoe synder dit poeder is, hoe dieper het sig in de Pori der stosse kan indringen, ende hoe vaster het sig daer in kan behouden, hoe solider het swert is [c]

(I) Valt naer den Grond.

(b) Het welk voor het grootste gedeelte Eyser-roest oste Crocus Martis is, dat sig met het Vitriol suer niet wel verbonden heest. Hoe minder geel poeder uyt dese dissolutie pracipiteers, hoe beter het Coperrood moet geagt worden, ende hier voor word het Hongers en Gossars Coperrood boven het Engels gepresen. (ende niet om dat sy Coper besitten, gelyk veele meynen, want het Coper doet niet tot het swert verwen, gelyk onder sal bewesen worden) laetende veel Crocus Martis pracipiteren.

B 2

Ik hebbe uyt *Pyriten* ofte eckersteenen, die in dese Provintie in overvloet gevonden worden, Coperrood gemaekt, het welk nog aen het *Hongers* nog aen het *Gostaers* in geenerleye manieren moet weyken, soo dat het te verwonderen is, dat men soo menigvuldig Coperrood van den vremden hier inbrengt, daer men de myn-stosse soo overvloedig aen de deur heest, waer uyt het selve met een redelyk benesieie kan gemaekt worden.

(c) De reden waerom dese pracipitatie geschiet, schynt eenige over-

eenkomst met die van het Berlings blauw te hebben.

In de twee loogen die men tot het Berlings blauw noodig heest, heest men de volgende principia, de eene heest een alcali phlogisticum, de tweede het eyser ende Vitriol suer, ende het phlogistum sig aen het eyser vereenigende terwyl het ongephlogistiqueert alcali sig aen het Vitriol suer bint, soo geschiet er in dese operatie eene dobbele affinityt oste verbindinge siet Menon, memoir. étrang. item Macquer, hist. de l'ac. R. des S. op verscheyde plaetsen.

(12)

hier mede het speculatif suytende, gaen wy tot de proef-nemingen over.

S. 4.

Proeven over verscheyde Dissolutien van het Eyser.

IN dese Classe sal men vinden twintig verscheyde manieren, om het Eyser ende Galnooten te gebruyken: ik hebbe door idere dissolutie een stael Cattoen getrocken, en waeren als volgt:

1. Door eene loog van Galnooten, droog fynde door Coper-

rood, is hoog vuyl blauw, gewasschen taemelyk swert.

2. De felve in eene andere ordre, te weten eerst door Coperrood, dan door Galnoten, is hoog vuyl blauw, gewasschen, blauw swert.

3. Door Galnooten, dan door eene dissolutie van eyser in sterk water opgelost, is vuyl Groen.

4. Het selve, in omgekeerde ordre, is blauw swert.

5. Door Galnooten, dan door eene dissolutie van eyser in spiritus van sout, is taemelyk fraey swert.

6. Het selve, in eene omgekeerde ordre, is blauw swert.

In de twee loogen van het swert heeft de eene het adstringens ende het terreum absorbens van de Galnooten, de tweede loog het eyser ende het Vitriol suer, ende alhier geschiet ook eene dobbele assinityt, want terwyl het Vitriol suer het absorbens aengrypt, soo grypt het adstringens het eyser aen, ende maekt daer mede het swert poeder, soo dat daer groote overeenkoomst tusschen dese twee precipitatica is, daer en boven.

1.mo Berlings blauw is eyfer met een furabundant phlogistum.
2.do Ons swert poeder is eyser met eene adstringente materie.

3.tio Het Berlings blauw word gebrand fynde ros, en schynt suyveren

eyser-roest, het swert poeder gebrant is ook ros als eyser roest.

(4) Een alcali op Berlings blauw gegoten word ros, het selve geschiet op het swert poeder in het Berlings blauw separeert het alcali het phlogistum van het eyser. In het swert poeder separeert het alcali het adstringens van het eyser, ende hier is de reden waerom alle swerte stossen of inkt-plecken in straffe seep gewasschen altyd ros worden, ende waerom alle alcale of calk op swerte stos eene rosse plek maekt.

Dit verschil is er nogtans dat het Berlings blauw door geene sueren kan gedissolveert worden ende het swert poeder wel: ik soude hier veele nuttige ebservata konnen byvoegen, ten waere ik den onkundigen in de Chymie

1 " Last 123 " har to be a second of the

vreesde te verveelen.

7. Door Galnooten, dan door een dissolutie van eyser in Conings water, is vuyl groen.

8. Het felve, in eene omgekeerde ordre, is bruyn swertagtig.

9. Door Galnooten, dan door eyfer en afyn dick geflaegen, laeten uytdroogen, dan wederom afyn, ende dan wederom droogen, ende dit foo lang tot dat het eyfer teenemael in roeft vergaen was, dan daer veel afyn op, geeft bruyn fwert.

10. Het felve, in eene omgedrayde ordre, geeft taemelyk fwert.

11. Door Galnooten, dan door eyfer met Cremor Tartari of Wyn-steen, behandelt gelyk N. 9, geeft bruyn swert.

12. Het selve, in eene omgedrayde ordre, geest bruyn.

- 13. Door Galnooten, dan door eyfer en fulker fout, geeft bruyn.
- 14. Het selve, in eene omgedrayde ordre, geest bleek bruyn.
- 15. Door Galnooten, dan door eyfer en wyn-afyn in een flesse getrocken, geeft feer schoon swert.
- 16. Het felve, in eene omgedrayde ordre, geeft ook feer fehoon fwert dog weynig bruynder.
- 17. Door Galnooten, dan door Cremor Tartari en water in eene flesse getrocken, geeft bruyn swert.
 - 18. Het felve, in eene omgekeerde ordre, geeft bruyn.
- 19. Door Galnooten, dan door Tinctura Martialis alcialica stalii, geeft vael bruyn.

20. Het selve, in eene omgekeerde ordre, geeft vael bruyn: Uyt dese *Nombers* syn er maer vyf die men ordentelyk swert mag noemen, te weten N. 1, 5, 6, 15, 16 de overige waeren te bruyn ofte te blauw.

Om van de vastheyd ofte folidityt te oordeelen, hebbe een stael van alle dese Nombers met logte alcaline loog gedopt, ende die het beste resisteerden waeren N. 1, 5, 15, 16. (a)

Ik hebbe alle de staelen ook met Vitriol suer gedopt, ende het waeren wederom alle de selve Nombers, die het beste resisteerden.

Ik hebbe ook alle de felve Nombers in feep gewaffehen, dan in de brandende fonne geleyt, droog fynde wederom gewaffehen, ende

(a) Ik hebbe om de folidityt te proberen, eene fagte alcaline looge gebruykt, om dat de vegitabile swerte stoffen, moetende gewasschen worden, moeten het alcali van de scep uytstaen.

Ook om dat fy het blyken ende de logt (waer in een fuer is) moeten

uytstaen, hebbe ik het suer gebruykt om daer mede te doppen.

(14)

in de sonne geleyt, en eenigen tyd in de seep laeten liggen (a)

Door dese torture waeren sy alle wat afgegaen dog de Na
1, 5 en 15 waeren wyt de beste.

Hier uyt blyckt

1^{mo}. Dat het beter is de galnooten voor de dissolutie van eyser, als naer de selve te gebruyken.

2 Dat het vitriol suer N. 1, het suer van gemeyn sout, N. 5. ende den asyn N. 15. beter als alle andere sueren syn, om het eyser te ontbinden tot het maeken van het swert.

Gesien hebbende welk suer het bequaemste was, hebbe de selve vermengt, om alsdan hun essect te sien.

21 Vylsel van eyser, Vitriol suer, en gemeyn sout, geest op gegalden Cattoen seer schoon swert.

1 22 Vylsel van eyser, Vitriol suer en asyn.

23 Vylsel van eyser, asyn en gemeyn sout.

24 Vylsel van eyser, asyn, Vitriol suer ende gemeyn sout. Dese waeren alle vier op de oog veel schoonder swert als de

voorgaende, dog N. 21 ende 23 wel iets schoonder.

Dese resisteerde ook beter aen het alcali, het suer ende ook het wasschen, om het gemeyn sout waerschynelyk, dog N. 23 was het beste.

(a) De hitte was alsdan 73 graden op den Thermometer van Faren-heidt.

§. 5.

Ondersoek der Dissolutien van andere Metaelen op gegalden Cattoen.

A L hoewel het gemeyn gevoelen is, dat geene Metaelen, als het eyfer fwert op gegalde stoffen geven, zoo nogtans vinde geraetsaem de andere Metaelen, half Metaelen ende de myn-stoffen alhier te ondersoeken.

25				\mathbf{D}	iffo	luti	e y	van	filve	r	in fterk waeter.
26	-	-	-	-	-	-	-	•	Cope	er	in Vitriol fuer
27	•	-	-	-	•	•	•	1			in sterk water.
28	-	-	-	-	1)	_	•	-	- •		in fuer van gemeyn fout.
											in Conings water.
30	• ,	. • .	***	7	-		1	· - 1			in afyn. 17 y 11 - y 11.11.11.

317	.I	Diff	olut	ie	V	an	Coper in vlugtig loog fout.	
32						-	Tin in Vitriol suer.	
33	-	•	•	-	•	-	in fuer van gemeyn fou	It.
34	-	-	•	-	-	•	in Conings water.	
35	٠,	-	•				Loot in sterk water.	
36	•	-	-	•	-	-	in Conings water.	
37	-	-	•	T	1-	-	in asyn.	
38	-	-	-	•	•		Quikfilver in sterk water.	
39	•	-	-	•	•	-	• • in fuer van gemeyn fout (a	2)

Ik hebbe uyt alle dese metallique dissolution geen swert op gegalde Cattoenen bekomen, maer dese Experientien syn niet vrugteloos geschiet, want hebbe verscheyde extraordinaire couleuren, soo op witten, gegalden, als anders bereyden Cattoen voortsgebragt: maer alsoo de Questie niet is als over het swert, soo is het onnoodig hier van mentie te maeken.

Ik hebbe ook de *Croci* ofte de Saffraenen van dese Metaelen gemaekt, ende daer vele preuven mede gedaen, maer geen swert, maer wel andere schoone Couleuren ontdekt.

S. 6.

Ondersoek van de halve Metaelen.

DE femimetalla worden veel in de Verf-konst gebruykt, ende daerom hebbe dese tot het swert ook willen ondersoeken.

	daer	OH	i ne	DDC	e ac	eie	tot .	net	. 1W	ert	ook willen onderloeken.
40	Eer	1e	diff	olut	ie	van	An	ntin	1011	ium	in Vitriol fuer.
											in sterk water.
											in fuer van gemeyn fout.
											in Conings water.
											in Vitriol fuer.
											in sterk water.
											in fuer van gemeyn fout.
											in Conings water.
48	-/.	•	,=		•		• .	•	-	• ,	in afyn.
49	-	•	2		₩	•	Co.	bolt			in Vitriol suer.

⁽a) Men soude my hier konnen objicieren dat ik sommige Metaelen met een Menstruum ofte schyvogt hebbe willen dissolveren, dat hun niet eygen is, maer hebbe dit alleen gedaen, om dat de minste metallique corrosse groote veranderinge in couleur geest.

								1 1	U	2	
50	-//1]	Dim	olut	ie	van		Cobo	lt		in Conings water
51	-	-	-								in Vitriol suer.
52	(-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	in sterk water.
53	-	-	-	-	-	-	-			-	in fuer van gemeyn fout.
54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	in Conings water.
55		-	-	-	-	-	-	~	-	-	in afyn.
56	-	-	-	-	-						in Vitriol fuer.
57	-	-	-	-	~	-	-	-	-	-	in sterk water
58	-	•	-	-	-	-	-	-	-	¥	in fuer van keuke fout.
59	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	in conings water.
60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	in afyn.
Th	hehl	10	alle	de	150	Men		Teno	anı	ah	diffoliation on gegalde en

1 76 1

Ik hebbe alle de boven genoemde diffolutien op gegalde en andere Cattoenen geprobeert, hebbe wel donkere en andere Couleuren maer geen fwert bekomen.

Siende dan dat eyser alleen het waer swert maekt, ende dat N. 23 het beste was, hebbe dien Nomber aldus gemaekt

Twee potten afyn, twee oncen gemeyn fout ende thien oncen Vylfel van eyfer.

Vergelyk van de Galnooten met andere adstringentia.

U uyt het voorgaende gesien hebbende, dat N. 23 op gegalden Cattoen soo goet effect gedaen heeft, hebbe desen Nomber op Cattoen, door andere adstringentia bereyt, willen proberen, om te sien of-men niet beter als Galnooten soude vinden, ende of er geen inlands gewas, in plaets van Galnooten, kan gebruykt worden.

Een stuk Cattoen door de volgende middelen heet doorgehaelt.

Len ituk Cattoen door de volgende middele	en neet doorgenaeit.
61. Door fmak, dan door N. 23 ge	eft vael fwert.
62. Door granaet bloemen	- vael fwert.
63. Door granaet schellen	- vael fwert.
64. Door elsen schors	- vael fwert :
65. Door eyken schors	
66. Door faegemeel van eyken hout -	 taemelyk fwert
67. Door Bistorta wortel	- vael fwert
4	68. Door

4		-
7	T 47	1
V	-1	

68.	Door	Tormen	il wo	rtel			•	-	-	vael fwert	
69.	Door	Succus	acatix	-	- 4	4	-	-	-	vuyl geel	
70.	Door	versch	provi	nti - l	ou	t	- 3	-	-	gemeyn swert	
71.	Door	geferme	nteert	pro	vint	i - l	าดน	t	•	gemeyn swert	
72.	Door	Averes-	Schore	-	1	_	-	-	•	fwertagtig gee	1
73.	Door	Vaccinia		•	10	-	-	-		vuyl geel	
74.	Door	Agarica	s witt	e		-	-	-	-	fraey geel	
	Door,	_	· -		-	-	-	-	-	fwert geel	
76.	Door	Colochin	t - app	oel	STILL.	-	-	-0	•	geel	
77.	Door	Cray - a	ppelti	ens		-	-	- 21	-	fracy fwert	
78.	Door	eyke bl	aderei	1	-		J. J.	-	-	vael fwert	
		Myrobol				₽.	-	- ,	-	fraey fwert	
		rooden					-	•	•	vaél	
.18	Door	wilge fo	chors		<u>.</u>		-	•	. "	vael fwert	-
		Kina ki		-/ 3	1514		1-	-	- .	olyf geel	
50.0	- 1		161 1	mi a	10:		1		C	150 (20)	

Van dese 22 soo-genaemde adstringentia syn daer maer acht, die swert, met No. 23, gegeven hebben, dog niet een dat soo schoon ofte soo solid als de Galnooten is, want dese gewasschen, ende ses dagen geblykt hebbende, met een voorstael van Galnooten, waeren alle meer afgegaen als de Galnooten, dog de dry volgende waeren wyt de beste N. 66 eyke sagemeel van ongeloogt hout N. 77 de Cray-appeltiens of de inlandsche Galnooten, ende N. 79 de Mirobolan: Citrin:

CONSEQUENTIEN

- 1. Dat het beste van onse aengehaelde adstringentia om swert te verwen de Galnooten syn.
- 2. Naer de Galnooten de Cray-appels ende het eyken faegemeel.
- 3. Dat onse gemeyne lynwaet verwers, die doorgaens veel Elsen schors gebruyken, veel beter ende beter coop saegemeel souden gebruyken.
- 4. Dat den Kina kina onder de adstringentia niet mag gerekent worden, want verst minder swert als rooden wyn.

- Cabiltura

subject the second

C

(18) §. 8. Verdylinge der Stoffen in dry Classen.

Eest alle konsten en Wetenschappen hebben hunne grond-regels ofte wetten, maer dese manqueren aen de Verf-konst: nogtans heeft den geleerden ende ervaren Chymicus Macquer dese konst gehasardeert (alsoo er veel tegen te feggen valt) eenige grond-regels te geven. En verdylt de Verfstoffen in dry verscheyde Classen.

1. In Gommeuse Verf-stoffen: dese geven geen vast Couleur aen de stoffen, ofte de selve moeten eerst met eenen Mordant, openende ofte aenklevende materie bereyt syn, eer sy in de

Verf komen. Dus fyn Crab, Geelhout &c.

2. In refineuse ofte harstagtige Verf-stoffen: in dese moet de stoffe niet geprepareert worden, maer men moet by de Versstoffe eene oplossende materie doen, om de Verf-deelen te doen schieten, dusdanig is den Indigo.

3. In Gommo resineuse Verf-stoffen : in die heeft nog de stoffe die moet geverft worden eenigen mordant noodig, nog de Verf-stoffe eenige oplossende materie van doen, om de Verf te doen schieten. Dusdanig syn de Nootsloesters, Nooten Wortelen &c.

Maer alwaert men dese stellinge voor animale deelen wilden aennemen, sy is seker voor vegitabile deelen de selve niet: Want eenen goeden mordant voor Meecrab op wolle; verft niet op Cattoen, ende eenen goeden mordant op Cattoen doet niet op wolle: de Nootsoesters sonder eenige preparatie geven goed ende folid vael op wolle, maer packen niet op Cattoen fonder eerst den mordant gepasseert te hebben, gevolglyk fyn de Nootstoesters, volgens die stellinge, Gommo resineus op wolle ende gommeus op Cattoen, ergo schynt niet af te hangen van de Verf-stoffe, maer wel van de materie die men verwen wilt.

Niet tegenstaende nogtans fullen wy den weg van den Hr. Macquer inslaen, ende de vegitabile stoffen in de voornoemde dry Classen probeeren, op dat er niet soude overschieten, sonder onse attentie te passeren. Wy hebben in onse 82 voorgaende preuven het swert als Gummo resineus getracteert, dat is geene

(19)

voorberydinge aen de stoffe gegeven, in den volgende Paragraphus sullen wy het swert als gommeus tracteren, dat is aen de stoffe eenige Gronden geven, soo uyt het regnum unimale vegitabile, als mynerale getrocken, die dan trecken door Galnooten, ende dan eyndelyk door onse beste eyser tinctuer No. 23.

Wy doen dit des te meer, also geene wolle verwers, nog hier nog elders, schoon nog folid swert op wolle konnen verwen, ten zy de wolle eerst eenen hoog blauwen grond heest, ende ten diën eynde heest men soo in dese Provintien als in andere Landen verscheyde ordonnantien uyt-gegeven, waer by het moet konsteeren, dat de swerte stoffen eerst geblauwt syn geweest, eer sy geswert syn. Ende in Vrankryk moeten sy boven het blauw nog den Meecrab passeren.

\$. 9.

Over de geprepareerde Gronden.

If facken het onmogelyk is, folid swert op wolle te verwen fonder cenen hoog blauwen grond geleyt te hebben, daer het nogtans claer bewesen is, ende van niemand in twyssel kan getrocken worden, dat alle couleuren op wolle gemackelyker verwen, ende folider syn, als op vegitabile stoffen soo moet het niet wonder schynen, dat men hier by voegt. 125 geprepareerde gronden, om hier door de pori der stoffen te openen, op dat de verf beter de selve soude doordringen; hier door sal men niet alleenelyk sien, wat verschil daer is tusschen geprepareerde, en ongeprepareerde gronden, maer ook of men geenen beteren ende min kostbaeren grond kan ontdekken als het blauw.

Dinn									-		•	-		
83	E	en	sta	el (att	oe	n de	oor Potas.	•				< 1 "	
84			•			•"	A L	Spirit. salis Armon.	•				131	
85		•	•	•			1	gefermenteerde Urin	e.				(I	
86	•				100			Spiritus van Seep	٠	•	•		1.1	
87		•		•	1		2	bruynen Seep		*			4 17 1	
88		•	•	» •			•	Seep uyt kaers-roet,	S	ouda	en en	.(Calle.	
89	•	•						Schaepe mest.					71.	
				0.10	9			$C \sim$						

						1		(20)
90		•		•		•	•	foete Melk.
91	•	•	•			•		Eyer wit.
. 92	: :	\ •	•				-8	bloet.
93	٠.	• _	. 4				-47	Calk.
94		• 7		• 3		- 51		Cryt.
95				•				rood Cryt.
96			•	•	•	•	•	Vitriol fuer.
. 97	•	•	•	565	, •	•		fterk water.
98	Ý		•		• -	٠	•	gemeyn fout fuer.
99			•		•	er,		Conings water.
100	•			•	• 4			Afyn.
101		F. 1		. ,		•\/		Wynsteen.
102	÷,		• (ı.• ',				Citroen fap.
103								
								Sal mirabile Glauberi.
105								Tartarum Vitriolatum.
106				•11.13				Salpeter.
107		•		•	1			gemeyn fout.
					4			Sal Armoniac.
109		7.			•			Sal Policrest.
-								Aluyn.
111	• 4		1	2			4. 1	Aluyn met Potas just geneutraliseert.
112								Borax.
								Sal fedat: Hombergi.
								Arcenicum.
								Arcenicum met Cremor tartari.
116								Arcenicum met potas.
								Fel vitri.
118								Vitriol fuer met eyfer.
119								met Coper.
120								met zink.
121					Ų,			met Tin.
122			•					Loot.
123								Antimoni.
123			1					Quikfilver.
125	4.4		Ų.					Arcenicum.
126			•	1 1				Sterk water met eyfer.
127		•	•					met Coper.
- 6	-	•	4		,-		-	

100		
I	OT	
	2	•

-

						_	_ ,			
128.		15	• •		100			•	met	zink.
129.	•, •	•					•	•	met	Tin.
130.				•	•		•	•	met	Loot.
131.		• ,		•			•	•	met	Antimoni.
132 .		•		•	•	•			met	Quiksilver.
133.		. 6			•				met	Bismuth.
134 .		•		•	THE I		731		met	Cobolt.
135 .	• •	•	. ,				•	•	met	Arcenicum.
136.		S	uer v	an g	geme	eyn	·fo	ut	met	eyfer.
137 .					6		• '		met	Coper.
138.		· .			•	•	• *	•	met-	zink.
139 .		•		•	•			•	met	Tin.
140.						- 11	4.7		met	Loot.
141 .		. 3	1117	H	121		4 0		met	Antimoni.
142 .				. 7	1.1	. 1		·	met	Quikfilver.
143		•	ogil y		A . X		1-1	•	met	Arcenicum.
144 .		•	•	Cor	nings	V	vate	er	met	eyfer.
145 .		•		•					met	Coper.
146.		•				•11	· Wo	•	met	zink.
147 .		•	٠, ٠				,		met	Tin.
148.				•	•	GH)		1	met	Loot.
149 .				100	100			• 1	met	Antimoni:
150.		•			• .	^		1	met	Quiksilver.
151.		•					H		met	Bismuth.
152 .				•	- 3					Cobolt.
153 .		100						•	met	Arcenicum.
154 ·				•			Af	yn	met	eyfer.
155 .				•	•	•	• '		met	Coper.
156.				•	7.4	•				zink.
157 .		•		. 1		•	•	•	met	Loot.
158.				•	•	•	•		met	Arcenicum.
159 .			. 5.	C_{I}	remo	r.ta	irta	ri.	met	eyfer.
160.		•		•			1 -		met	Coper.
161 -		•	\mathbf{D} 001	H	par	ful	phu	ris	met	potas gemaekt.
162 -		-				-	_	_		Calk gemaekt:
163 -		€ 🚨				٠	-	-	met	eyfer.
164 -		-	- 1	-	-		-	-	met	Coper.
165 -			•	- 19	-	₽.	•	•	met	Tin.

11 2

. .

÷

- 1

ſ

÷ 1

31

.

- 51

203 - - door Makyn en Aluyn.

204 - door versch Proventi-hout.

205 - - - - en Aluyn.

206 - - door gefermenteert Proventi-hout.

207 - - hoog blauw op de warme Cuyp geverft.

Alle dese 125 Nombers hebbe ik door Galnoten ende dan door N. 23 getrocken, ende waeren alle schoon swert met weynig verschil op het gesigt, maer alsoo het groot punt de solidityt, ende niet het gesigt is, soo hebbe de volgende preuven met alle dese preuven gedaen, ende hebbe altyd vier équiparante modellen ofte voorstaelen daer by geleyt: te weten 1 onsen Nomber 23 die ongeprepareert was 2 Manchester swert 3 Rouaens swert ende 4 het Antwerps swert.

Ik hebbe alle de voornoemde staelen en voorstaelen met logt Vitriol suer gedopt, ende naer korten tyd was de gedopte plek wit op het Rouaens, Antwerps en 85 van myne staelen: op 40 van de myne ende het Manchester swert was geene veranderinge.

Ik hebbe de felve met straffer Vitriol suer gedopt, ende bevond maer 12 van myne staelen die resisteerden: het *Manchester* was purper ende onsen N. 207 was Blauw. (a)

Ik hebbe de selve staelen andermael met nog straffer Vitriolasser gedopt, ende naer twelf uren waeren sy alle wit uytgenomen N. 207 was hoog Blauw, het *Manchester* hoog purper, 196 hoog Rood, ende alle die roode gronden hadden waeren min of meer rood.

Dit siende hebbe ik alle roode gronden ende het Manchester stael, benevens N. 207 dat geblauwt was, in de Sonne geleyt, ende die met straf Vitriol suer gedopt, ende naer eenige uren waeren alle de roode gronden geel ende het Manchester stael groen.

Alfdan veropenbaerde sig de oorfaek fonne klaer.

Purper is foo in verwen, schilderen als émailleren een gemengt Couleur bestaende uyt blauw en rood.

Soo het Manchester swert door Vitriol suer komt., gaet het

(a) Hier uyt leert-men, dat soo men twysselt of eene swerte stosse geblauwt is, dat men de selve maer met Vitriol suer doppen moet: wort de gedopte plaets blauw of purper, soo is de stosse geblauwt, soo niet is sy niet geblauwt, welke ressectie van seer groot nut is, voor stossen den vremden komen.

fwert weg, om reden boven bewesen, ergo den Grond die purper is komt te voorschyn: soo dese purpere pleck in de sonne leyt verandert rood in Geel gelyk ik hier boven getoont hebbe, ende alsoo geel en blauw groen maekt, gevolglyk heeft het Manchester swert eenen blauwen en rooden dat is eenen purperen grond eer het swert daer op geleyt wort, waer over wy in het vervolg door Experimenten onse Theorie sullen bevestigen.

Dat dit seggen op geene losse gronden steunt, is seer evident, want meest alle Auteurs die over de couleuren geschreven hebben, meynen, dat er geen suyver swert is, maer dat het donker blauw of donker bruyn of dese te saemen is. Dit word bewesen in de Emailleer-konst, want alhoewel men in die Konst seer schoon schynende swert heeft, word het selve niet als met hoog blauw, hoog bruyn of met dese te saemen gemaekt. (a)

Ik hebbe ook de voornoemde staelen en voorstaelen met alcaline loog gedopt, ende alle myne staelen uytgenomen N. 207 waeren in korte uren bruyn rosagtig geworden: het selve geschiede aen het Rouaens ende Antwerps swert; maer onsen Nomber 207 ende het Manchester swert quaemen onverandert uyt de loog: de reden is wederom seer klaer, het alcali verandert ongegront swert in bruyn, kan het blauw niet aendoen, gevolglyk, op blauwen grond bruyn laetende, moet nootsaekelyk swert schynen, alsoo blauw en hoog bruyn swert maeken.

Ik hebbe voorders van alle myne preuven nieuwe staelen genomen, ende die benevens de voorstaelen in seep gewasschen, op een plank genaegelt, ende de selve in goed en quaed weder, nagt ende dag, seer geexponeert aen de Sonne, in de maend Mey laeten bleeken, ende naer 18 daegen waeren er veele, die nog schoon swert waeren maer besonderlyk N. 111 ende 207 soo dat den gesatureerden aluyn schynt ontrent soo veel te doen resisteren, als den geblauwden grond, ook alle die roode gronden hadden, waeren beter als de andere, ende hebbe daerom de volgende couleure gronden geleyt.

208 Vast

⁽a) Kunkel. Art de la Verrerie, Englisch hand maid, dissertation sur les Emaux. Etc. den Saffer Manganesia ende het eyser maeken het swert in die konst soo sy dik gebruykt worden, maer weynig gebruykt, syn sy blauw, purper, oste bruyn!

(25)

208 Vast blauwen grond, door N. 111 ofte geneutraliseerden aluyn, dan geswert als N. 23.

209 Vast blauwen grond, dan door Brasili-hout met wat alcali, dan door aluyn ende dan geswert als N. 23.

210 Vast blauwen grond door Cochenille en wat alcali, dan door aluyn, dan geswert als N. 23.

211 Vast blauwen grond door Proventi-hout en wat alcali, dan door aluyn, dan geswert als N. 23.

212 Saxons blauwen grond, (a) dan geswert als N. 23.

213 Saxons blauwen grond, dan door Brasili-hout en wat aleali, dan door aluyn, dan geswert als N. 23.

214 Door gefermenteert Proventi-hout met wat Spaens groen, dan geswert als N. 23.

215 Vast blauwen grond door N. 214, dan door Brasili-hout en aluyn, dan geswert als N. 23.

216 Door Brasili-hout wat alcali en wat Spaens groen, is dan hoog purper, dan geswert als N. 23.

217 Door geneutraliseerden aluyn N. 111 dan door Brast-li-hout, dan geswert als N. 23.

1218 Idem als N. 217, dan door Proventi-hout, dan ge-fwert als N. 23.

219 Idem als N. 217, dan door Provinti-hout en Spaens groen, is dan reets swert, ende dan geswert als N. 23.

220 Idem als N. 217, dan door Nooten-Sloesters, dan ge-fwert als N. 23.

221 Vast geblauwt, dan door N. 111, dan door Brasili-hout en een weynig Spaens groen, dan geswert als N. 23.

Dese 14 laeste preuven waeren alle extra schoon swert, hebbe de selve soo met de alcalica, acida, als bleeken seer gevexeert benevens de voorstaelen, ende hebbe onder de selve eenige gevonden, die wyt superieur aen alle de voorstaelen waeren, maer besonderlyk den laesten Nomber, die aen alles en besonder aen het wasschen en bleeken het Engels wyt overtros.

RECAPITULATIE.

In onsen eersten Paragraphus hebben wy aengetoont de reden, waerom het soo moeyelyk is eenige solide Verwe op ve-

(a) Het Saxons Blauw was gemackt uyt Indigo, oleum vitrioli ende Cobolt.

gitabile stoffen te geven, ende gelyk de wolle het gemakelykste der animaele deelen is, soo is ook het Cattoen het facielste der vegitabile om te verwen, ende daerom voegen wy hier
by een stael op Cattoen ende een ander op Gaeren.

Onsen tweeden Paragraphus toont, ende wort in de volgende bevestigt, dat het tot nog toe in Europa onmogelyk is eenig goed swert, sonder een vegitabile adstringens ende het eyser te verwen.

Den derden wyst het fundament aen, waer op het swert verwen gebout is.

De vier-en-twintig Experimenten van den vierden Parag. leeren, dat onder alle onse martiale Dissolution N.23 ofte het eyser, sout ende asyn de beste is, ende dat de adstringentia beter voor als naer het eyser gebruykt worden.

Dat geene metaelen als eyfer alleen fwert geven, leert ons den vyfden Paragraphus.

Den sessen Paragraphus bewyst, door een-en-twintig tentas mina, dat niet een van de halve metaelen opregt swert geven.

Wy toonen in den sevensten Paragraphus, dat, onder de 22 soo genaemde adstringentia, de Galnooten de cerste, de Craey appels ende het Eyken saegemeel de tweede plaetse verdienen, ende doen klaer sien, dat de Merobolani Citrini (in eene Memorie over het swert verwen van den Abbé Mazias boven de Galnooten gestelt) veel min als de Galnooten, ende iets weyniger als de Craey-appels ende sagemeel doen, ende toonen aldaer ook klaerlyk dat het sagemeel veel beter als de Else schors is.

Den achtsten Paragraphus, tragt eenige grond-wetten aen de verf-konst te geven.

Eyndelyk den 9 Parag. bewyst, dat het Manchester swert op eenen purperen ofte gecomponeerden grond leyd, ende geve aldaer ten dien eynde 125 geprepareerde gronden van verscheyde couleuren, ende uyt de 14 laeste experimenten blykt, dat N. 221 den besten is, waer mede wy ons ondersoek voor dese reyse sluyten, hier agter byvoegende twee verscheyde manieren, om swert op vegitabile stoffen te verwen, is het geen volkomen solid, immers vermeyne niet alleen veel schoonder ende

folider als het Rougens ende Antwerps te syn, maer, in veele opsigten, qualityten boven het Engels te hebben, maer laete alles aen de Censure van de Letter-kundige Maetschappy.

Ik geve twee verscheyde manieren, de eene dierder voor Cattoen stoffen, als Cattoen, Sarges de Nimes, sluweelen, ende diergelyke, de welke van dry tot vyff guldens de Elle verkogt wordende, ligt twee à dry stuyvers par Elle ofte 7 à 8 stuyvers par pont van vers-loon konnen draegen.

Onse tweede maniere is soo goeden coop, dat de gerengste gaerens daer mede konnen geverst worden.

Men sal ook, nyt de ingredienten die wy aenprysen, ligt konnen asmeeten, dat de selve de stossen weynig degradeeren, ofte onsterk maeken sullen: t'is wel waer dat men dagelykx ondervind, dat de swerte vers de stossen verbyt, maer hebbe ondervonden, dat het Eyser in mynerale sueren ontbonden het veel meer als in asyn doet, ende dat hoe meerder Eyser men gebruykt, hoe onsterker de stosse is (a) ende hoe meerder Galnooten men neemt, hoe minder de stosse beschadigt word.

Alle fwerte stossen lyden door het swert verwen min of meer, maer de syde wel besonderlyk: dog dit is wederom evident; een pont rouwe syde met seep afgekookt (het welk geschiet eer sy geverst word) weegt elf à twaels oncen, dese twaels oncen swert geverst, wegen van achtien tot twee-en-twintig oncen, naer de ordre die den verwer gegeven word, soo dat sy soo dickmaels door de vers moet, tot dat sy bynaer met de helst Eyser beswaert is: wat is het dan te verwonderen, dat dusdanige syde stosse stuer ende onsterk is, ende waer het saeken die verwers in hunne Compositie geene groote quantiteyd Mucillaginosa (b) gebruykten, souden seker nog onsterker wesen.

⁽a) De compositie van den schrys-inkt leert dit klaer: want soo men te veel Coperrood gebruykt word hy ros, maekt een eyser-plek, die het papier op-eet. Ik hebbe verscheyde preuven daer mede gemaekt met min Coperrood, ende het geschrift in de Sonne gehangen, ende hebbe ondervonden hoe meer Coperrood ik gebruykte, hoe gouwer den linkt ros was, soo dat men ten minsten het dobbel Galnooten moet hebben, om durabeten Inkt te maeken.

⁽b) Gum, Althaa, Suyker, Somen Spilli &c.

Maniere om het beste Swert te verwen op vegitabile Stoffen.

B Lauwt eerst uwe Stoffe op de warme Indigo-Cuyp, hoe hooger hoe beter: spoelt dan de selve wel af, trekt haer, eer sy volkomen droog is, door den gesatureerden aluyn, sub N. 1. Vringt de streen wat door de hand, op dat den aluyn wel soude doordringen, hangt de selve op stocken te droogen, dog absolut buyten de Sonne jae hoe langsaemer hoe beter.

Legt die dan twee ueren in schoon water te wyken, ende

spoelt de selve dan wel uyt.

De stoffe half droog synde, sal men eene halve uer kooken in Brasili-sop sub N. 2, ende voor ideren pot Brasili-sop sal men daer by doen een quaert Once Spaens groen, spoelt ende vringt de selve dan wel uyt, ende sal alsdan hoog purper syn.

De streenen eenigsins droog synde, laet de selve eene uer trekken in heet maer niet kookende Galnoot-sop sub N. 3, ende naer eenige ueren trekt de selve andermael door het Galnoot-sop ende trekt de selve dan door het Eysernat sub N. 4 laet de selve dan droogen, ende spoelt die soo lang als het water eenigsins geverst is.

Aldus is gemackt ons beste swert stael op Cattoen N. 1 ende op Gaeren N. 3.

N. 1. Gesatureerden Aluyn.

Neemt thien pond aluyn, stampt ende sinelt hem in vyfen-twintig potten Put-water, sinelt dan in vyf potten ander Put-water thien oncen potassche, laet het eenige ueren staen sinken, giet het klaer by het aluyn-water gestadig roerende, dit bederst noyt.

Brasili - Sop N. 2.

Neemt 25 pond *Brafili*-hout, laet het in eenen Ketel met 25 potten Put-water eene uer kooken, schept het water af ende giet het door eenen doek ofte sist, giet dan op het selve *Brafili*-hout nog 25 potten ander Put-water, laet het wederom

eene uer kooken, schept het af ende giet het door eenen doek of fift, ende doet beyde dese aftreksels in eene tonne, ende bewaert die tot het gebruyk, ende soo dit sop out is geeft schier eene solide verf ende op wolle kan men daer alleen seer goet en taemelyk solid mede verwen. Siet Hellot l'art de la Teinture en Laine.

Galnooten - Sop N. 3.

Neemt vier pond blauwe Galnooten, stampt de selve grof, giet daer op 25 potten warm water ende laet het saemen trekken. Wilt men wat meerder Galnooten nemen, sal nog beter fyn.

Eyser-Nat N. 4.

Neemt 100 potten goeden asyn, doet daer op 15 pond vylfel van eyfer, ofte 25 pond out eyfer ende dry pond keuken fout, doet dit alles op eene Tonne, tapt die van tyd tot tydenf, en giet het boven wederom in de Tonne ende naer een maend fal het felve gebruykbaer fyn, nogtans hoe ouder hoe beter, ende daerom is het geraedsaem, voor die veel fwert verwen moet, van altyd eene goede quantityt van dit eyfer-nat gereet te hebben.

Maniere om goet swert op gemeyne vegitabile Stoffen te verwen.

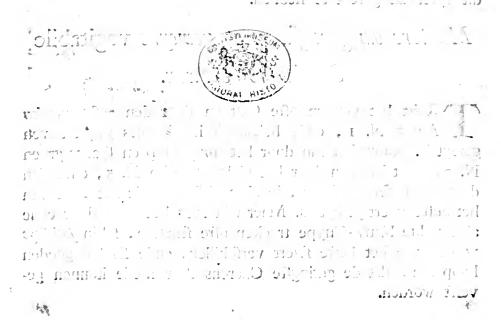
Rekt het Gaeren ofte Cattoen door den gesatureerden Aluyn N. 1, ende behandelt het in alles gelyk boven gefeyt is. Kookt het dan door het Brafili-sop en spaens groen N. 2, trekt het dan door het Galnooten-sop N. 5, ende dan door het eyfer-nat N. 4, in alles observerende het gene van het beste swert geseyt is. Maer wilt men het cerst door eene afgewerkte blauw-Cuype trecken ofte smetten, sal in folidityt weynig van het beste swert verschillen, ende sal soo goeden koop syn, dat de geringste Gaerens daer mede konnen geverft worden.

Galnoten - Sop op gemeyne Stoffen N. 5.

Neemt 100 pond kleyne Kappelingen ofte saegemeel van ongeloogt Eyken-hout, laet het twee ueren kooken met 200 potten Put-water, perst het water uyt ende laet het eene uere kooken met thien pond blauwe Galnooten en 25 pond Provinti-hout, doet het door cenen doek ofte sist ende bewaert het hoe ouder hoe beter tot het gebruyk.

Uyt dese Memorie zal men konnen sien, dat ik nog arbeyt, nog vlyt, nog onkosten gespaert hebbe (want hebbe alhier min als de helft van myne preuven gestelt) om het sundas ment, waer op het swert verwen steunt, te ondersoeken, ende om de wonderbaere verschynsels van Konst ende Natuer aen te toonen, ende eyndelyk den weg te baenen voor die meerdere ledige ueren als ik heeft, om nieuwe Couleuren te soeken, ende ist dat iemand in het decouvreren gelukiger als ik geweest is, sal my te vreden houden met mynen iver voor myne Landgenoten getoont te hebben.

EYNDE



•		•
		-
		•
	•	
1		



• ·

•

